This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 476267

Digitized by Google

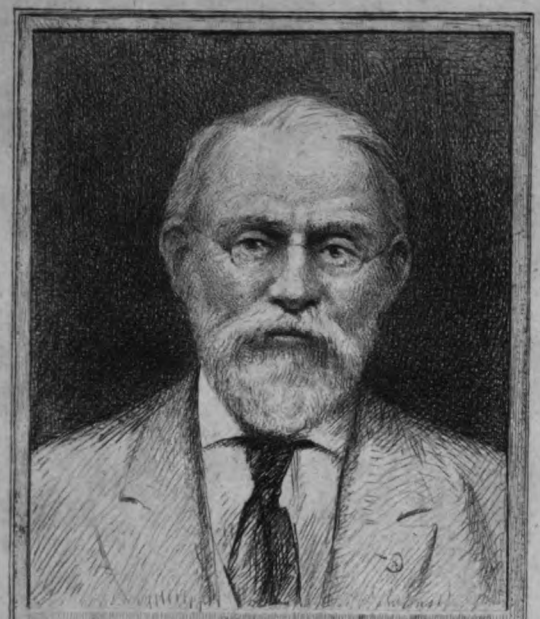

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.074
A3

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ORNE

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ
HISTORIQUE
ET
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ORNE

TOME XXX. — ~~Premier Bulletin~~

Publication Trimestrielle

ALENÇON

IMPRIMERIE ALENÇONNAISE, 11, RUE DES MARCHERIES

—

1911

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
12-8-26
13603

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ORNE

Siège de la Société : **ALENÇON, Maison d'Ozé, place de Lamagdelaine**

Membres du Bureau [1]

Président : M. Henri TOURNOUER (1914)

MM.

Vice-Présidents..... l'Abbé DUMAINE (1914)
Wilfrid CHALLEMEL (1914)
Le Vicomte du MOTEY (1912)
Albert CHOLLET (1912)

Secrétaire général : Le Baron Jules des ROTOURS (1912)

Secrétaire : l'Abbé DESVAUX (1913)

Secrétaire-adjoint : Mlle ROBET (1913)

Trésorier : A. GILBERT (1914)

Trésorier-adjoint : Louis PICHON (1914)

Archiviste-Bibliothécaire : Jean LEBOUCHER (1914)

Bibliothécaire-adjoint : Alfred VALLÉE (1913)

(1) La date qui suit chaque nom indique l'année d'expiration du mandat des Membres du Bureau et du Comité de publication.

Digitized by Google

Comité de Publication

MM. Reynold DESCOUTURES (1913)
le comte de SOUANCÉ (1913)
Louis DUVAL (1914)
Paul ROMET (1914)
H. TOMERET (1912)
J. LEBOUCHER (1912)

Commission du Musée

MM. Paul ROMET, président (1913)
Félix BESNARD (1913)
Reynold DESCOUTURES (1913)
l'abbé DESVAUX (1914)
A. GILBERT (1914)
le comte LE MAROIS (1914)
Albert MEZEN (1912)
le comte de SOUANCÉ (1912)
H. TOMERET (1912)

Digitized by Google

Membres Titulaires [1]

MM.

ABOVILLE (le baron Louis D') 12, rue Etienne Dolet, à Orléans, et château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Nocé (Orne). — 1909.

ADIGARD (Pierre), avocat, député, membre du Conseil général de l'Orne, 52, rue de Messei, à Flers, et à Paris, 47, rue de Boulainvilliers (XVIe). — 1884.

ALLARD DU CHOLLET (le comte Maurice), A ✿, à Paris, 114 *bis*, boulevard Malesherbes (XVIIe). — 1896.

* ANDLAU (Mme la Comtesse D'), château de Voré, par Regmalard, et 4, rue de Marignan, Paris (VIIIe). — 1900.

ANGÉLY-SÉRILLAC (Mme la comtesse D'), château de Sérillac, par Beaumont-le-Vicomte (Sarthe). — 1907.

ANGOT (l'abbé), curé de Giel, par Putanges. — 1908.

ANJUBAULT (Paul), peintre-décorateur, 19, rue de Lancrel, à Alençon. — 1911.

* ANTERROCHES (le vicomte Henri D'), château des Yveteaux (Orne), et 2, rue Villersexel, Paris (VIIe). — 1902.

ARROU (Mme Joseph), 9, rue Bayard, Paris (VIIIe), et château de la Gatine, par Villiers-sous-Mortagne (Orne). — 1902.

** AUDIFFRET-PASQUIER (le duc D'), membre du Conseil général de l'Orne, château de Sassy, par Mortrée (Orne), et à Paris, 118, avenue des Champs-Elysées (VIIIe). — 1906.

AVELINE (César-Prosper), avoué, membre du Conseil d'arrondissement, maire d'Alençon, rue du Jeudi, 33. — 1884.

* BANSARD DES BOIS (Alfred) A ✿, député, membre du Conseil général de l'Orne, maire de Bellême, à Bellême, et à Paris, 86, faubourg Saint-Honoré (VIIIe). — 1900.

* BARILLET (Louis), artiste-peintre 39, avenue de Ségur, Paris (VIIe), et 7, rue de l'Air-Haut, Alençon. — 1903.

BARON (Auguste), ancien instituteur, à la Ferrière-au-Doyen. — 1904.

BARTH (Jacques), château de Pouvray, par Igé (Orne), et à Paris, 2, rue Saint-Thomas-d'Aquin (VIIe). — 1909.

BARTH (René), château de Pouvray, par Igé (Orne), et à Paris, 2, rue Saint-Thomas-d'Aquin (VIIe). — 1909.

(1) Les noms des Membres titulaires de la Commission des Monuments Ornais sont précédés d'un astérisque ; ceux des Membres fondateurs, de deux astérisques. La date qui figure à la suite de chaque nom est celle de l'année de l'admission des Membres dans la Société.

Digitized by Google

MM.

** Beau (Ferdinand), ✻, ancien officier de cavalerie, château de Tubœuf, par Chandai (Orne), et à Paris, 10, avenue de l'Alma (viiie). — 1900.

** Beauchesne (le marquis Adelstan de), vice-président de la *Société Historique et Archéologique du Maine*, château de la Roche-Talbot, par Sablé (Sarthe), château de Lassay (Mayenne), et à Paris, 8, avenue Marceau (viiie). — 1883.

* Beaudouin (le Docteur Frédéric), 55, rue du Château, à Alençon. — 1905.

Beaufret (A. du), ingénieur en chef de la Compagnie de Bône-Guelma, Bône, Algérie. — 1910.

* Beaugé (l'abbé), curé de Saint-Laurent-de-Séez. — 1901.

Beauregard (de), château d'Aché, par Alençon. — 1884.

* Beauregard (Roger de), château d'Aché, par Alençon. — 1903.

Becci (le comte), château de Saint-Germain, par Lisieux (Calvados), et 86, rue de Varennes, Paris (viie). — 1910.

Bernier (l'abbé P.-D.), chanoine honoraire de la cathédrale de Meaux, docteur ès-lettres, directeur de l'Institut Catholique de Jeunes Gens, à Porrentruy (Suisse). — 1886.

Besnard (Félix), élève de l'Ecole des Beaux-Arts, 13, rue du Collège, à Alençon, et 14, rue de Bagneux, Paris (vi^e). — 1907.

Besnier (Georges), A ✿, archiviste-paléographe, archiviste du Calvados, ancien archiviste de la Meuse et de l'Eure, 6, rue Paul-Aimé Lair, Caen (Calvados). — 1902.

* Beudin (l'abbé), curé de Laleu, par Le Mesle-sur-Sarthe (Orne). — 1893.

* Bidard-Huberdière (le docteur), ✠, château de la Bérardière, par Saint-Bômer (Orne), et à Paris, 9, rue de Suresnes (viiie). — 1882.

Bignon (l'abbé), curé de Berd'huis (Orne). — 1900.

Bisson, propriétaire, à Sainte-Marie-la-Robert, par Carrouges (Orne). — 1905.

Blaizot (P.), juge au Tribunal Civil, 14, rue du Neufbourg, à Vire. — 1900.

Blanzay (le comte de), château de la Tanière, par Tessé-la-Madeleine (Orne), et à Paris, 75, rue Saint-Jacques (v^e). — 1892.

* Boissey (l'abbé), curé de Beauchêne (Orne). — 1889.

Boissière (A.), château du Gast, à Tanville (Orne). — 1905.

Bonneval (le vicomte Bernard de), château de Vimer, par Vimoutiers (Orne), et à Paris, 24, avenue d'Antin (viiie). — 1905.

Digitized by Google

MM.

Boullé (l'abbé), professeur, villa des Cèdres, Flers. — 1905.

* Bournisien (Jean), à Bellême, et à Paris, 41, rue de Saint-Pétersbourg (viiie). — 1900.

* Bournisien (Mme Jean), mêmes adresses. — 1901.

Brard, avocat, à Alençon, 15, rue d'Avesgo. — 1893.

Brébisson (de), château des Forges, par Longny. — 1906.

* Bricon (l'abbé P.), Directeur de l'Institution libre Supérieure de Séez. — 1900.

* Broc (le vicomte Hervé de), château des Feugerets, par Bellême (Orne), et à Paris, 15, rue Las-Cases (viie). — 1882.

* Brochard (Henri), avocat à Domfront. — 1905.

* Broglie (le prince Georges de), château de Cui, par Argentan, et à Paris, 6, place St-François-Xavier (viie). — 1906.

* Brust (Constant), propriétaire à Laleu, par Le Mesle-sur-Sarthe (Orne). — 1886.

* Buguet (Mgr), curé de La Chapelle-Montligeon (Orne). — 1907.

* Cachet (le docteur A.), membre du conseil d'arrondissement, sénateur de l'Orne, à Domfront (Orne), et à Paris, villa Scheffer, 51, rue Scheffer (xvie). — 1884.

* Caix de Chaulieu (Mme la baronne Camille de), château des Ostieux, par les Yveteaux, et à Paris, 16, avenue de l'Alma (viiie). — 1903.

* Caix de Chaulieu (Mme la baronne Gérard de), château de Bernay, par Ecouché, et à Paris, 1, rue Beaujon (viiie). — 1903.

Calendini (l'abbé Paul), président de la Société d'histoire, lettres, sciences et arts de la Flèche, curé de Saint-Mars-d'Outillé, (Sarthe). — 1908.

* Canivet (Mme Auguste), château de Chambois (Orne), et à Paris, 11, boulevard Magenta (x^e). — 1883.

Cardon (Joseph), instituteur en retraite, à Exmes. — 1903.

Castilla (C. de), 35, rue de Sarthe, Alençon. — 1909.

* Cattois (l'abbé F.), chanoine honoraire, curé-archiprêtre de la Cathédrale de Sées. — 1900.

Cédil (l'abbé), curé de Marmouillé, par Nonant-le-Pin (Orne). — 1908.

Cénival (Pierre Hellouin de), élève à l'Ecole des Chartes, château de Lamarre, par Ecouché, et 12, rue Cassette, Paris (vi^e). — 1908.

* Challemel (Wilfrid), A. ✿, rue Hautevie, à La Ferté-Macé (Orne). — 1882.

Champagne (Mme la marquise de), château de Mesnil-Jean, par Putanges (Orne), et à Paris, 25, rue de la Ville-l'Evêque (viiie). — 1882.

Digitized by Google

MM.

CHARENCEY (le comte DE), membre du Conseil général de l'Orne, château de Champthierry, par Saint-Maurice-les-Charencey (Orne), et à Paris, 72, rue de l'Université (VIIe). — 1882.

* CHAREYRON (H.), propriétaire, à Alençon, 16, ruelle Bourdon. — 1908.

CHARTIER (Henry), avocat, maire de Mortagne. — 1885.

CHENNEVIÈRES-POINTEL (le marquis DE), conservateur-adjoint au Musée du Louvre, professeur à l'Ecole du Louvre, à Paris, 1, rue de la Chaise (VIIe). — 1882.

CHESNES (Mme Henri DES), château du Mesnil, par Nonant-le-Pin. — 1893.

CHOISNARD (Maurice), à la Roustière, Verrières (Orne). — 1910.

CHOISNE (G.), à Neuville-sur-Touques, par le Sap (Orne). —

* CHOLLET (Albert), docteur en droit, juge de paix, à Exmes (Orne). — 1890.

COCHIN (Henri), industriel, Le Manoir en Gauciel, par Evreux. — 1908.

COMMEAUCHE (l'abbé Paul), licencié ès-lettres, vicaire à Saint-Jean de Laigle. — 1903.

CONTADES (le marquis DE), château de Saint-Maurice-du-Désert, par La Ferté-Macé, et château de Montgeoffroy, par Mazé (Maine-et-Loire). — 1900.

* CORBIÈRE (Henri), maire de Nonant, vice-président de la Société départementale d'agriculture de l'Orne, château de Nonant-le-Pin. — 1901.

CORNEVILLE (Alfred), maire de Saint-Victor-de-Reno, 16, rue des Marcheries, Alençon. — 1905.

* COURCIVAL (Mme la marquise DE), château de Courcival, par Bonnétable (Sarthe), et à Paris, 46, rue de Bellechasse (VIIe). — 1887.

* COUSIN, à Domfront, Grande-Rue. — 1903.

* CRESTE (Georges), docteur en droit, trésorier de la *Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie*, à Paris, 35, rue de Bellechasse (VIIe), et à Mortagne. — 1902.

DALLET (Alexandre), à Saint-Aubin-de-Bonneval, par le Sap. — 1910.

DAREL (l'abbé Charles), professeur à Saint-François de Sales, 20, rue Labillardière, à Alençon. — 1900.

DARPENTIGNY (René), Greffier de la Justice de Paix, à Putages (Orne). — 1911.

* DAUGER (le vicomte Guy), secrétaire de la *Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, château du Jardin, par Putanges (Orne). — 1903.

Digitized by Google

MM.

* DAUPELEY (Paul), imprimeur, 33, rue Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou. — 1905.

DAVID (l'abbé), curé-doyen de Briouze (Orne). — 1900.

DEROME, capitaine adjudant-major d'infanterie, 71, rue du Fort, à Mamers. — 1909.

* DESCOUTURES (Reynold), greffier honoraire du Tribunal de commerce, à Alençon, 42, rue de l'Ecusson. — 1882.

* DESHAYES (Louis), notaire, 5, place des Vieilles Halles, à Argentan (Orne). — 1908.

* DESMONTS (l'abbé Abel), ancien professeur, curé de Saint-Georges-des-Groseillers, par Flers (Orne). — 1900.

* DESVAUX (l'abbé), curé de Saint-Pierre de Montsort, à Alençon. — 1883.

DINGREVILLE, maire de Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois. — 1910.

DOIN (Paul), château de Luctières, par Longny (Orne), et à Paris, 71, rue de Vaugirard. — 1911.

DUBOIS, notaire, à Rugles (Eure). — 1909.

* DU BUISSON (Emile), à Longny. — 1904.

DULAU, à Londres, 37, Soho-Square. — 1887.

* DUMAINE (l'abbé L.-V.), chanoine titulaire, vicaire général honoraire, président de la *Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, à Séez, 15, rue des Cordeliers. — 1882.

DUPONT (l'abbé Joseph), chanoine honoraire, 20, rue Labillardière, à Alençon. — 1886.

DUPONT (l'abbé Alexandre), vicaire-administrateur à Montsecret (Orne). — 1899.

* DUPRAY DE LA MAHÉRIE (Lucien), membre du Conseil général de l'Orne, vice-président de la Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie, maire de Pervenchères, château de la Ferrière, par Pervenchères (Orne). — 1899.

DUPUY (l'abbé Th.), O. ✿, chanoine honoraire, ancien aumônier du Lycée, à Alençon, 7, rue de l'Ecole. — 1882.

DURAND (Auguste), maire de Magny-le-Désert, par la Ferté-Macé (Orne). — 1896.

* DUVAL (Frédéric), archiviste-paléographe, archiviste de la ville de Saint-Denis, 9, impasse Cœur de Vey, Paris (XIVe). — 1900.

* DUVAL (Louis), I. ✿, archiviste honoraire de l'Orne, ancien archiviste du département de la Creuse, membre non résident du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Alençon, 47, rue Cazault. — 1882.

DUVAL (l'abbé), curé de Courteille-Alençon. — 1907.

Digitized by Google

MM.

EDOUARD (le Rév. Père) LECORNEY, archiviste général des mineurs-capucins, à Rome, 71, via Boncompagni. — 1889.

FARCY (Paul DE), vice-président de la Commission historique de la Mayenne, St-Martin-la-Forêt, par Angers (Maine-et-Loire), et 5, rue de l'Emulation, à Alençon. — 1882.

FAZY (Max), archiviste-paléographe. archiviste du département de l'Orne, inspecteur des Archives communales et hospitalières, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, 4, rue des Filles-Notre-Dame, Alençon. — 1909.

* FLAUX (Mlle), château des Hayes, par la Carneille (Orne). — 1905.

FLEURY (Gabriel), A. ✪, imprimeur, 28, place de la République, à Mamers (Sarthe). — 1891.

FONTAINE, industriel, 28, rue du Cours, à Alençon. — 1911.

* FORTINIÈRE (Paul HOMMEY DE LA), juge au Tribunal civil, à Alençon, 2, rue Odolant-Desnos. — 1882.

* FOUCAULT (Albert), avocat à la Cour d'Appel, château du Tertre, par Bellême (Orne), et à Paris, 21, rue de Madrid (VIIIe). — 1905.

* FOULON (Eugène), architecte, à Laigle (Orne). — 1892.

* FRANCE DE TERSANT (André DE), à Paris, 4, rue Saint-Philippe-du-Roule (VIIIe), et à Sannois (Seine-et-Oise). — 1898.

* FRANCE DE TERSANT (Urbain DE), à Séez. — 1903.

FRÉVILLE DE LORME (le comte Marcel DE), ✱, conseiller référendaire à la Cour des comptes, château de Livet, par Beaufai (Orne), et à Paris, 12, rue Cassette (VIe). — 1901.

* FRILEUZE (DE), 11, rue des Promenades, à Alençon. — 1901.

* FROMONT (Mme Louis DE), 53, rue du Jeudi, Alençon. — 1908.

* FROTTÉ (le marquis DE), château de Couterne (Orne), et à Paris, 26, avenue Marceau (VIIIe). — 1901.

GALPIN (Gaston), député, membre du Conseil général de la Sarthe, château de Fontaine, par Fresnay (Sarthe), à Paris, 61, rue la Boëtie (VIIIe), et au Mans, 30, rue Richebourg. — 1882.

GARIN (Paul), château d'Avoise, Radon, par Alençon et à Paris, 15, rue Greuze (XVIe). — 1903.

GASTÉ (Maurice DE), château de la Genevraye, par le Merlerault (Orne), et à Paris, 6, rue Georges-Bizet (XVIe). — 1900.

GATECLOU-MAREST, 15, rue de Mamers, à Alençon. — 1910.

* GATRY (l'abbé), à Séez. — 1890.

GERMAIN-LACOUR (Joseph), à Cuigny, par Argentan, et à Paris, 78, rue d'Anjou (VIIIe). — 1890.

* GIBERT (Emmanuel DE), château d'Echauffour (Orne). — 1902.

Digitized by Google

MM.

* GILBERT (A)., chef comptable divisionnaire en retraite aux chemins de fer de l'Ouest, à Alençon, 81, rue des Tisons. — 1896.

* GILLET (Charles), membre du Conseil d'arrondissement, château de Dompierre, par Champsecret (Orne), et à Paris, 8, rue de Lévis (XVIIe). — 1903.

GIRARD (l'abbé), vicaire général, à Séez. — 1883.

* GOBILLOT (René), 77, avenue Kléber, Paris (XVIe), et à Mauves (Orne). — 1904.

* GOBLET (l'abbé F.), curé de Saint-Jean-de-la-Forêt, par Nocé. — 1900.

* GODET (l'abbé), curé du Pas-Saint-Lhômer, par Moutiers-au-Perche (Orne). — 1882.

* GOUGEON (l'abbé Daniel), chanoine honoraire, curé des Tourailles, par la Carneille (Orne). — 1903.

GOUGEON (Eug.), banquier, 16, rue Traversière, Argentan (Orne). — 1910.

* GRENTE (l'abbé Georges), ancien élève de l'école des Carmes, docteur ès-lettres, directeur du collège diocésain, à Saint-Lô. — 1903.

GRIMBERT, notaire à la Ferté-Fresnel (Orne). — 1910.

* GUERCHAIS (l'abbé Léon), vicaire à Notre-Dame, Mortagne, — 1903.

* GUÉRIN (l'abbé R.), chanoine prébendé, aumônier du Monastère de Sainte-Claire, à Alençon, 5, rue de la Demi-Lune. — 1886.

GUÉRIN (l'abbé), vicaire à Notre-Dame d'Alençon. — 1909.

* GUESDON (l'abbé), chanoine titulaire, supérieur des Sœurs gardes-malades de Sainte-Marie de Gacé, à Séez. — 1891.

* GUESNON (A.), membre de l'Académie d'Arras, correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique, 93, rue du Bac, à Paris. — 1904.

GUILLAUME (Joseph), archiviste-paléographe, ancien archiviste aux Archives Nationales, professeur aux Facultés libres des lettres et de droit de Lille, 54, avenue de Breteuil, Paris (VIIe). — 1908.

* GUILLET (l'abbé A,), à la Chapelle-Montligeon. — 1904.

* GUILLOCHIM (Victor), ✪ A., maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne, avoué près le Tribunal civil, 5, rue de l'Orne, à Argentan. — 1901.

GUILLOUARD (Louis), ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, professeur de droit civil à l'Université, membre correspondant de l'Institut, à Caen, 9, rue des Cordeliers. — 1882.

HAMON (Joseph), docteur en droit, à Bellefontaine, par Passais-la-Conception. — 1910.

Digitized by Google

MM.

HAREL (Paul), à Echauffour (Orne). — 1883.

* HAVAS (l'abbé), curé-archiprêtre de Notre-Dame de Mortagne. — 1904.

HAYES, commis-greffier du Tribunal civil de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir). — 1910.

HAYS (l'abbé Maurice), curé du Château-d'Almenesches, par par Almenesches. – 1908.

* HEURTAUMONT (le vicomte DE), membre du Conseil général de l'Orne, château de la Gohyère, par St-Mard-de-Reno (Orne), et à Paris, 157, boulevard St-Germain. — 1907.

HOMMEY (Georges), banquier, rue du Cours, Alençon.— 1910.

* HOMMEY (le docteur Joseph), A. ✪, médecin de l'hôpital de Séez. — 1897.

HUBERT (G.), étudiant en pharmacie, rue d'Alençon, à Domfront (Orne). — 1908.

* HULOT (Paul), architecte, diplômé par le Gouvernement, 27, rue Singer Paris (XVIe). — 1905.

* JAMET (l'abbé A.), curé de Sainte-Honorine-la-Chardonne, par Athis. — 1899.

JOUSSELIN DE SAINT-HILAIRE (Maurice), ingénieur des Constructions civiles, 102, rue de Vaugirard, à Paris (VIe), et à Alençon, 10, rue de Bretagne. — 1902.

JOUVIN (Henri), notaire à Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise), et 47 *bis*, avenue Bosquet, à Paris (VIIe). — 1902.

KERCHNER (Edouard), avocat à la Cour d'appel de Paris, 28, rue de Paradis (Xe), et château de Beauvais, par Héloup (Orne). — 1909.

* LA BRETÈCHE (A. DU MOULIN DE), à Argentan, 17, rue des Vieilles-Halles. — 1883.

* LACROIX (Fernand), ingénieur des Arts et Manufactures, 47, rue du Ranelagh, à Paris (XVIe). — 1904.

* LAHAYE (J.), propriétaire, 28, rue Cazault, Alençon. — 1904.

LANDE (l'abbé), aumônier de l'Hospice d'Alençon, 22, rue de Fresnay. — 1896.

LANGLOIS (Emile), imprimeur, 6, rue du Collège, Argentan, (Orne). — 1910.

LAPORTE (T.), ancien sous-préfet, à Alençon, rue de Bretagne, 20. — 1883.

* LA SERRE (Roger BARBIER DE), ✻, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, château du Houssay, par Moulins-la-Marche (Orne), et 25, rue de Grenelle, à Paris (VIIe). — 1901.

LA SERRE (l'abbé DE), professeur, château du Houssay, par Moulins-la-Marche (Orne). — 1904.

* LASSAUSSAYE (Mlle), à Echauffour. — 1904.

Digitized by Google

MM.

* LAVERERIE (Mme Gérard DE), à Angers, 33, place des Halles. — 1908.

* LEBOUCHER (Jean), ancien pharmacien, vice-président de la Société d'Horticulture de l'Orne, 118, rue du Mans, à Alençon. — 1901.

* LEBOURDAIS (Frantz), notaire, au Pin-la-Garenne (Orne). — 1908.

LEBOURDAIS (Mme Frantz), au Pin-la-Garenne (Orne).— 1911.

LEBRETON (l'abbé J.), chanoine titulaire, chanoine honoraire de Munster (Westphalie), ancien vicaire général, à Séez. — 1882.

LECHEVREL. ancien notaire, 129, rue du Ranelagh, Paris (XVIe).

LECHEVREL (Joseph), licencié ès-lettres, professeur au collège de Juilly (Seine-et-Marne), et à Saint-Paul, près Flers. — 1904.

LECLÈRE (Adhémar), 16, rue de l'Université, Paris (VIIe). — 1894.

LECŒUR, pharmacien, lauréat des Hautes Etudes, à Vimoutiers (Orne). — 1896.

LECOINTRE (Georges), à Alençon, 4, rue Jullien. — 1890.

LE COMTE (Ernest), ✻, membre du Conseil général de la Sarthe, château de Montigny, par la Fresnaye-sous-Chédouet (Sarthe), et à Paris, 124, rue de Provence (VIIIe). — 1883.

* LEDONNÉ-GIRARDIÈRE, directeur de la succursale du Crédit Foncier, 4, rue de la Demi-Lune, Alençon. — 1908.

* LEFAVERAIS (Augustin), avocat général, à Amiens. — 1903.

LEFÉBURE (Léon), ✻, ancien député, membre de l'Institut, château de Ronfeugeray, par Athis (Orne), à Orbey (Alsace) et à Paris, 36, avenue Marceau (VIIIe). — 1890.

LÉGER (Louis), 19, rue de Constantinople, Paris (VIIIe).—1899

LÉGER (Alfred), avoué près le Tribunal Civil de la Seine, 4, Faubourg Montmartre, Paris (IXe). — 1910.

LEGROS (l'abbé), curé d'Arçonnay (Sarthe). — 1909.

* LEGUERNAY (François), ✻, A. ✪, vice-président du Conseil général de l'Orne, président de la Société d'Horticulture de l'Orne, route de Sées, 1, à Alençon. — 1903.

LE JEMTEL (Docteur), rue Saint-Blaise, Alençon. — 1910.

LELIÈVRE, instituteur à St-Quentin-les-Chardonnets. — 1909.

* LEMAITRE (l'abbé), chanoine titulaire, à Sées. — 1886.

* LEMAITRE (Alfred), ancien notaire, 5, rue Notre-Dame, à Vire (Calvados). — 1908.

** LE MAROIS (le comte), château de Lonray, par Alençon, et à Paris, 59, rue Saint-Dominique (VIIe). — 1893.

Digitized by Google

MM.

* Lemarquant (Henri), I. ✿, ✱, sous-chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, à Paris, 11, rue des Feuillantines (v^e^), et à Ecouché (Orne). — 1883.

Lemée (l'abbé), curé de la Ferrière-Béchet, par Sées (Orne). — 1909.

Lemonnier (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Notre-Dame, à Alençon, 17, rue du Bercail. — 1900.

* Le Monnier (Romain-J.), publiciste, à Flers. — 1903.

* Leprêtre (Félix), avocat, 1, rue de l'Ecole, à Alençon.—1903

* Le Rouillé (Jules), château de la Fayencerie, à St-Denis-sur-Sarthon (Orne) et rue du Château, Alençon. — 1907.

Leroy (Henry), notaire à Laigle. — 1908.

* Leroy (Paul), quincaillier, à La Carneille (Orne). — 1904.

* Le Roy-White (J.), château de Rabodanges, par Putanges (Orne), et 1, Quai Voltaire, Paris (vi^e^). — 1907.

Lessart (Henry), maire de Saint-Siméon (Orne), à Alençon, 5, place Saint-Léonard. — 1892.

* Letacq (l'abbé), O. ✿, aumônier des Petites Sœurs des Pauvres, à Alençon, 151 *bis*, rue du Mans. — 1887.

Levain (Charles), à Caorches, par Bernay (Eure). — 1882.

* Levassort (Docteur), vice-président de la Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie, rue de la Sous-Préfecture, à Mortagne (Orne). — 1907.

* Le Vavasseur (Mme Gustave), château de la Lande-de-Lougé, par les Yveteaux (Orne). — 1896.

Léveillé (l'abbé), chanoine honoraire, ancien supérieur du Petit-Séminaire de La Ferté-Macé (Orne). — 1886.

* Le Veneur de Tillières (Mme la comtesse), château de Trégaret, par Sixt (Ille-et-Vilaine), et à Paris, 89, faubourg St-Honoré (viiie). — 1904.

Lévis-Mirepoix (le comte de), député, château de Chère-perrine (Orne), par Mamers (Sarthe), et à Paris, 121, rue de Lille (viie). — 1889.

* Lorilleux (Pierre), à Chantecoq, Puteaux (Seine), et 7, boulevard Raspail, Paris (viie). — 1906.

Lottin, 12, rue du Puits-au-Verrier, Alençon. — 1909.

Louvard (l'abbé Th.), chanoine honoraire supérieur de l'École Saint-François de Sales, à Alençon, 20, rue Labillardière. — 1904.

* Louvel (Marcel), 110, rue Saint-Martin, à Argentan. — 1894.

Loysel de la Billardière, juge, à Pontoise (Seine-et-Oise), et 20, rue de Miromesnil, Paris (viiie), et château de la Monnerie, à Saint-Germain-du-Corbéïs, par Alençon. — 1908.

Digitized by Google

MM.

* Ludre-Frolois (le marquis de), membre du Conseil général de l'Orne, maire de Longny, château de Longny, et à Paris, 4, square du Bois-de-Boulogne (xvie). — 1906.

Macaire (Henri), I. ✿, chef de division honoraire à la Préfecture de l'Orne, à Alençon, 10, rue de la Demi-Lune — 1882.

Macé (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen, à Athis (Orne). — 1910.

* Mackau (le baron de), ✱, I. ✿, député, membre du Conseil général de l'Orne, château de Vimer, par Vimoutiers (Orne), et à Paris, 22, avenue d'Antin (viiie). — 1882.

* Mallet (l'abbé), chanoine honoraire, ancien professeur d'archéologie au Petit Séminaire de Sées, membre de la *Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, à Alençon, 99, rue des Tisons. — 1882.

* Mallevoue (Fernand de), ✱, A. ✿, à Paris, 22, rue de Verneuil (viie), et manoir de Saint-Germain-d'Aulnay, par le Sap (Orne). — 1896.

Marais (Paul), I. ✿, archiviste-paléographe, conservateur-adjoint à la Bibliothèque Mazarine, à Paris, 23, quai Conti (vi^e). — 1882.

Marais (Henri), banquier, ancien président du Tribunal de Commerce, à Laigle (Orne). — 1907.

Marcère (Emile des Hayes de), G.-C. ✠, sénateur inamovible, ancien ministre, au Logis, Messei (Orne), et à Paris, 23, rue Montaigne (viiie). — 1882.

* Margaritis (Raoul), agent de change près la Bourse de Paris, à Versailles, 14, avenue de Villeneuve-l'Etang, et château de la Gâtine, par Villiers-sous-Mortagne.— 1899.

Marre (Athanase), Grande-Rue, à Moulins-la-Marche. — 1911.

Martin du Gard (Roger), archiviste-paléographe, 1, rue du Printemps, Paris (xviie). — 1905.

* Mauté (le docteur A.), chef de laboratoire de l'hôpital Beaujon, 9, rue de Monceau, Paris (viiie), et à Verrières, par Berd'huis (Orne). — 1901.

* Méliand (l'abbé Pierre), curé de Damigny, par Alençon. — 1898.

Mesnil (l'abbé L.-M.), curé de Vingt-Hanaps. — 1905.

* Mézen (Albert), architecte, diplômé par le Gouvernement, à Alençon, 29, boulevard Lenoir-Dufresne. — 1900.

* Motey (le vicomte Renault du), C. ✠, G. O. ✠, avocat, docteur en droit, lauréat de l'Institut, lauréat de l'Académie de Rouen, membre de la Société Académique d'Agen, à Alençon, 44, rue Saint-Blaise, et château de Tayrac, Puymirol (Lot-et-Garonne). — 1884.

Digitized by Google

MM.

MOULINET (Louis), docteur en droit, avocat, 17, rue Traversière, à Argentan, (Orne). — 1902.

NANTEUIL (Mme la baronne Amaury DE LA BARRE DE), château de La Chevallerie, Hautéclair, par Arçonnay (Sarthe). — 1897.

NANTEUIL (le vicomte Emmanuel DE LA BARRE DE), château de Moire, par Fresnay (Sarthe), et rue de l'Asile, 1, à Alençon. — 1899.

* NOBIS (Charles), au Val-Saint-Bômer (Orne), et à Paris, 21, Villa d'Alésia (XIVe). — 1904.

* NORMAND (Charles), architecte diplômé par le Gouvernement, président et fondateur de la *Société des Amis des Monuments Parisiens*, 62, rue Saint-Antoine, Paris (IV). — 1904.

ONFRAY (René), docteur, 6, avenue de la Motte-Piquet, Paris (VIIe). — 1910.

OLIVIER (l'abbé H.), vicaire de Bazoches-en-Houlme. — 1899.

* PAIXHANS (Louis), château de la Bijude, par Bretteville-sur-Laize (Calvados), et 52, rue de Ponthieu, Paris (VIIIe). — 1907.

* PARMENTIER (A.), ancien sous-préfet, receveur des finances honoraire du XXe arrondissement de Paris, à Alençon, 52, rue Saint-Blaise. — 1907.

PATOU (Urbain), avocat, à la Fosse-Avrilli, par Domfront. — 1882.

* PATRIE (Léon), chef de gare, à Fresnay-sur-Sarthe. — 1908.

PAYSANT (l'abbé), curé du Mesnil-Gondouin, par Putanges (Orne). — 1905.

* PELLETIER (Victor), maire de Condé-sur-Huisne. — 1900.

PERNELLE, ancien maire de Vimoutiers. — 1910.

PESLE (René), au Prieuré, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême (Orne), et au Havre, 52, rue des Goblins. — 1910.

PICARD, lib.-édit., 82, rue Bonaparte, Paris (VIe). — 1909.

* PICHON (Louis), 101, rue des Tisons, à Alençon. — 1908.

PICOT (Emile), membre de l'Institut et du Comité des Travaux historiques, président de la Société de l'Histoire de Paris, château du Mesnil, par Laigle (Orne), et à Paris, avenue de Wagram, 135 (XVIIe). — 1909.

* PIERREY (Maurice), artiste-peintre, château de La Guyardière, en la Haute-Chapelle, à Surineau, par Niort (Deux-Sèvres), et 30, rue Copernic, Paris (XVIe). — 1903.

POIRIER (l'abbé), chanoine honoraire, missionnaire apostolique, 69, rue des Tisons.

* PORCHER (Jacques), 1, rue du Regard, Paris, et Le Clos-André, à Gacé (Orne). — 1901.

Digitized by Google

MM.

* PREMPAIN (Charles), architecte, à Sées. — 1882.

PRIMOIS (Georges), industriel, au Pont-Œuvre, par Saint-Evroul-Notre-Dame-du-Bois (Orne). — 1911.

* PRINGAULT (Raoul), agent-voyer en retraite, à Écouché (Orne). — 1900.

* PRODHOMME (le docteur), maire de Putanges. — 1903.

* REGNIER (Louis), A. ✪, vice-Président de la Société des *Amis des Arts de l'Eure*, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Evreux, 9, rue du Meilet. — 1890.

RIBOUX (l'abbé A.), curé de Ste-Marie-la-Robert (Orne). — 1904.

* RIVIÈRE (Albert), ✻, ancien magistrat, château de la Gatine, par Villiers-sous-Mortagne (Orne), et à Paris, 52, rue d'Amsterdam (IXe). — 1900.

ROBET (Mlle Louise), rue Marguerite-de-Navarre, à Alençon. — 1906.

* RŒDERER (le comte), ✻, membre du Conseil général de l'Orne, château de Bois-Roussel, par Essai, et 5, rue Freycinet, Paris (XVIe). — 1903.

* ROGER (Mme Georges), à Planches, par Ste-Gauburge.—1904.

ROMANET (le vicomte Olivier DE), ✠, archiviste-paléographe, fondateur des Documents sur la province du Perche, président de la Société Percheronne d'histoire et d'archéologie, château des Guillets, par Mortagne, et 7, rue Sainte-Croix, au Mans. — 1882.

ROMET (Mme Paul), 54, rue du Mans, à Alençon. — 1907.

** ROMET (Paul), membre du Conseil général, vice-président de la Société d'Horticulture de l'Orne, à Alençon, 54, rue du Mans, et château de Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne). — 1887.

* ROMET (Mme Charles), à Alençon, 34, rue du Jeudi. —1903.

** ROMET (Charles), membre du Conseil d'arrondissement, à Alençon, 34, rue du Jeudi. — 1893.

* ROTOURS (le baron Jules ANGOT DES), A. ✪, vice-président de la *Société d'Economie sociale*, membre de la *Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, maire des Rotours, château des Rotours, par Putanges (Orne), et à Paris, 35, rue Washington (VIIIe). — 1886.

ROTOURS (le baron André ANGOT DES), château des Rotours, par Putanges (Orne), et à Paris, 10, place Saint-François-Xavier (VIIe). — 1906.

ROULLEAUX-DUGAGE (le baron Henry), député, membre du Conseil général de l'Orne, château de Livonnière, à Rouellé, par Domfront, et à Paris, 5 *bis*, rue de Berri (VIIIe). — 1897.

Digitized by Google

MM.

* SAINTE-PREUVE (Mme la baronne DE), château de Boisbulant, par Alençon. — 1890.

* SAINT-PIERRE (Mme Henri DE GROSOURDY, marquise DE), château de la Vente, par le Bourg-Saint-Léonard (Orne), et 25, faubourg Saint-Honoré, Paris (VIIIe). — 1902.

SALZE (Edmond), 3, avenue de l'Eglise, Le Chesnay-Versailles (Seine-et-Oise). — 1885.

* SANDRET (Jean), A ✿, architecte du Gouvernement et du département de l'Orne, 15, rue des Champs, à Alençon. — 1907.

* SARS (le vicomte Albert DE), membre du Conseil d'arrondissement, château de Bellebranche, par Bouère (Mayenne), et 31, avenue de Saxe, Paris (VIIe). — 1903.

* SAVARY (Georges), Caissier à la Recette des Finances, à Domfront. — 1901.

* SCHALCK DE LA FAVERIE (Mme F.), A. ✿, membre de la *Société des Gens de lettres*, au Val-Nicole, par Domfront, et à Paris, avenue de la Grande-Armée, 83 (XVIe). — 1882.

SÉDILLE (l'abbé), chapelain de l'Immaculée-Conception, à Sées. — 1909.

* SEMALLÉ (le comte Robert DE) château de Frebourg, par Mamers (Sarthe), 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris (VIIe). — 1905.

* SEVRAY (l'abbé), à Mortrée (Orne). — 1882.

SORNIN (l'abbé), curé de Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois. — 1909.

* SOUANCÉ (le comte DE), château de Montdoucet, par Souancé (Eure-et-Loir). — 1887.

* SURVILLE (Auguste), A. ✿, instituteur, à la Chapelle-Biche, par Flers (Orne). — 1886.

TABOURIER (l'abbé L.), curé d'Auguaise, par Notre-Dame-d'Aspres (Orne). — 1902.

* THOUREAU (Paul), château des Chaises, par Bellême (Orne), et à Paris, 12, rue de Penthièvre (VIIIe). — 1906.

TIERCELIN (Mme Charles, née D'INFREVILLE), La Halte, rue de la Gare, à Mézidon (Calvados) et à Paris, 26, rue de Naples (VIIIe). — 1910.

TOMERET (Hippolyte), I. ✿, (M. A.), ancien conseiller de préfecture de l'Orne, censeur de la Banque de France, à Alençon, 19, rue Desgenettes. — 1882.

** TOURNOUER (Henri), A. ✿, O. ✠, archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade honoraire, membre du Conseil général de l'Orne, vice-président de la *Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Nocé (Orne), et à Paris, 5, boulevard Raspail (VIIe). — 1888.

Digitized by Google

MM.

* TOURNOUER (Mme Henri), château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Nocé (Orne), et à Paris, 5, boulevard Raspail (VIIe). — 1900.

TRIBOTÉ (l'abbé L.), chanoine honoraire, curé-doyen de Bellême. — 1900.

* TRIGER (Robert), A. ✿, C. ✠, docteur en droit, ancien conseiller d'arrondissement, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, président de la *Société historique et archéologique du Maine*, aux Talvasières, près Le Mans, et au Mans, 5, rue de l'Ancien-Evêché. — 1882.

TRIPIED (l'abbé F.), curé-doyen de Nocé. — 1900.

* TURGEON (Charles), professeur d'Economie politique à la Faculté de Droit de l'Université de Rennes, 25, boulevard Sévigné, à Rennes. — 1883.

UBALD D'ALENÇON (le R. P.), 8 *bis*, rue Campagne-Première, Paris (XIVe). — 1903.

VALLÉE (Alfred), 113, rue des Tisons, Alençon. — 1910.

* VAUCELLES (le comte Jules DE), membre du Conseil général de l'Orne, château de Lignou, par Briouze (Orne), et à Paris, 18, rue de Marignan (VIIIe). — 1892.

VAUGEOIS (l'abbé), vicaire à Saint-Jean de Laigle. — 1909.

* VÉREL (Charles), A. ✿, percepteur des Contributions directes, Le Sap, et à Nonant-le-Pin (Orne). — 1888.

VERON (Louis), Gacé (Orne), et 10, rue Brea, Paris (VIe). — 1910.

* VIGAN (Victor DE), à Bellême (Orne). — 1900.

* VIGNERAL (le comte DE), 123, rue de Grenelle, Paris (VIIe), et château de Ri, par Putanges (Orne). — 1906.

* VIMARD (Achille), château des Tourailles, par la Carneille (Orne), et 12, place Rougemare, Rouen (Seine-Inférieure). — 1904.

* VOISIN (Etienne), château de la Gâtine, par Villiers-sous-Mortagne, et à Paris, 67, rue d'Amsterdam (VIIIe). — 1900.

* VOISIN (Félix), O. ✠, membre de l'Institut, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, ancien député, ancien préfet de police, château de la Gâtine, par Villiers-sous-Mortagne, et à Paris, 11 *bis*, rue de Milan (IXe). — 1899.

WICKERSHEIMER, juge suppléant à Alençon. — 1911.

Digitized by Google

Sociétés Savantes et Établissements Publics

Auxquels la *Société Historique et Archéologique de l'Orne* adresse ses Publications et ses Correspondances.

Abbeville. — Société d'Emulation d'Abbeville.

Aix. — Bibliothèque de l'Université d'Aix.

Alençon. — Archives départementales de l'Orne.

Alençon. — Bibliothèque publique de la ville.

Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.

Argentan. — Bibliothèque publique.

Arles. — Le Vieil Arles. — (Poste).

Avranches. — Société d'Archéologie d'Avranches et Mortain.

Bayeux. — Bulletin de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Bernay. — Société libre d'Agriculture, etc., de l'Eure (section de Bernay).

Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.

Caen. — Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Caen. — Société des Beaux-Arts.

Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.

Caen. — Société Linnéenne de Normandie.

Caen. — Comité des Assises de Caumont, 28, rue de Geôle. — (Poste).

Chartres. — Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

Châteaudun (Eure-et-Loir). — Société Dunoise.

Flers. — Le Pays Bas-Normand.

Grenobles. — Bulletin de l'académie Delphinale.

Guéret. — Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse.

La Flèche. — Les Annales Fléchoises. — (Poste).

Laval. — Commission Historique et Archéologique de la Mayenne.

Le Hâvre. — L'Ame Normande.

Le Mans. — Société Historique et Archéologique du Maine.

Digitized by Google

Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

Limoges. — Bulletin de la Société Archéologique du Limousin.

Lisieux. — Société Historique.

Mortagne. — Société percheronne d'Histoire et d'Archéologie.

Mortagne. — Documents sur la Province du Perche.

Moulins. — Société d'émulation de l'Allier.

Nantes. — Société Archéologique.

Paris. — Ministère de l'Instruction publique (Direction de l'Enseignement supérieur, 5e Bureau). — (6 exemplaires).

Paris. — Bibliothèque Nationale, 58, rue de Richelieu.

Paris. — Bibliothèque de la Sorbonne, rue de l'Université.

Paris. — Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 19, rue Spontini (XVIe).

Paris. — Bulletin de l'Union Bas-Normande et Percheronne, 22, rue de Vaneau.

Paris. — Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Paris. — Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 19, rue de la Sorbonne.

Paris. — Les Marches de l'Est, 84, rue de Vaugirard. (Poste).

Paris. — Revue des Questions Historiques, 5, rue Saint-Simon. — (Poste).

Paris. — La Pomme, 9, rue Cyrano de Bergerac.

Paris. — Actes de la Société Philologique.

Paris. — Société Française d'Archéologie.

Paris. — Revue Mabillon.

Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.

Quimper. — Bulletin de la Commission diocésaine de Quimper et de Léon (Finistère). — (Poste).

Rennes. — Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Rochechouart. — Société des Amis des Sciences de Rochechouart (Haute-Vienne).

Rouen. — Société de l'Histoire de Normandie.

Rouen. — Société Normande de Géographie.

Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.

Saint-Dié. — Société Philomatique Vosgienne.

Saint-Lô. — Société d'Agriculture et d'Archéologie, 23, rue des Images.

Saint-Malo. — Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.

Digitized by Google

Saumur. — Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois.

Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France.

Tours. — Société Archéologique de la Touraine.

Valence. — Société d'Histoire Ecclésiastique et Archéologique des diocéses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.

Valognes. — Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique.

Vannes. — Société Polymathique du Morbihan.

Sociétés Étrangères

Abbaye de Ligugé, Chevetogne, par Leignan, Province de Namur, Belgique.

Albany. — Université de l'Etat de New-York.

Bruxelles. — Analecta Bollandiana, 14, rue des Ursulines.

Cambridge (Etats-Unis). — Hardvard University of Cambridge (Correspondant : M. Picard, libraire, 82, rue Bonaparte, Paris (vi^e^).

Costa-Rica (Amérique Centrale). — Museo Nacional.

Davenport. — Academy of Sciences.

Mexico. — Museo Nacional.

Monaco. — Annales du Palais de Monaco.

Montevideo. — Museo Nacional.

Munich. — Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bavière.

Neufchâtel (Suisse). — Société Neufchâteloise de Géographie.

Rio-de-Janeiro. — Museo Nacional.

Stockholm (Suède). — Académie Royale des Belles-Lettres, de l'Histoire et des Antiquités.

Washington. — Smithsonian Institution.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

Séance du Jeudi 20 Octobre 1910

Présidence de M. Henri TOURNOÜER, Président

Le jeudi 20 Octobre 1910, la Société Historique et Archéologique de l'Orne a tenu séance dans la salle de sa bibliothèque à la Maison d'Ozé, sous la présidence de M. Tournoüer, président.

Etaient présents : Mme la baronne DE SAINTE-PREUVE, Mlle ROBET, MM. DESCOUTURES, l'abbé DESVAUX, Louis DUVAL, DE FARCY, Urbain DE FRANCE, GILBERT, l'abbé MÉLIAND, l'abbé MESNIL, PICHON, Paul ROMET, le baron Jules DES ROTOURS, l'abbé TABOURIER, TOURNOUER, VALLÉE.

Se sont fait excuser : Mme la comtesse D'ANGÉLY, MM. BARILLET, Jacques BARTH, René BARTH, l'abbé BOISSEY, le chanoine CATTOIS, Pierre DE CÉNIVAL, Georges CRESTE, DINGREVILLE, le chanoine DUMAINE, l'abbé GUERCHAIS, LEBOUCHER, LEBOURDAIS, le comte LE MAROIS, LE ROY-WHITE, MACAIRE, PICOT, le comte RŒDERER, le baron André DES ROTOURS, le Père UBALD D'ALENÇON.

MM. René PESLE, conseiller d'arrondissement du Havre, LANGLOIS, imprimeur à Argentan, Louis VÉRON de Gacé, le Dr ONFRAY de Paris, Eugène GOUGEON d'Argentan, Mme TIERCELIN de Mézidon, présentés en dernière séance, sont admis parmi les membres de la Société.

Ensuite est présentée par MM. Paul Harel et Vérel la candidature de M. Alfred LÉGER, avoué à Paris.

Par MM. le chanoine Cattois et l'abbé Desvaux, celle de M. Charles GATECLOU-MAREST, d'Alençon (15, rue de Mamers).

M. le Baron des Rotours dépose sur le bureau un exemplaire du livre de M. le chanoine Macé, doyen d'Athis, sur

Digitized by Google

Ségrie-Fontaine. C'est un hommage à la Société. M. des Rotours en donnera lui-même le compte-rendu dans le Bulletin.

Il annonce la mort de M. Darpentigny, greffier de la justice de paix à Putanges, membre dévoué de notre Société depuis sa fondation. Plusieurs de ses travaux très sérieusement documenté sont été insérés au Bulletin.

M. Louis Duval est prié de lui consacrer une notice nécrologique. Il veut bien accepter de rendre semblable hommage à la mémoire de M. Léopold Delisle, dans notre prochain Bulletin.

M. le Président demande que pour faire droit à la requête maintes fois réitérée par M. Descoutures, la plaque indicatrice du siège de notre Société soit enfin enlevée de la maison de la rue du Jeudi et placée à la porte de notre nouveau local. Voici encore une fois le grelot attaché.

M. l'Abbé Desvaux rappelle qu'il y a plusieurs années, dans l'intention de réagir contre une orthographe en désaccord avec l'histoire, notre Société a pris l'initiative de substituer, pour l'adresse de son local, l'indication de *Place Lamagdelaine* au nom communément et officiellement usité de *Place de la Madeleine.* Cette place aurait été ainsi dénommée en l'honneur du premier préfet de l'Orne, le baron Lamagdelaine, qui fut préposé à notre département, de l'an VIII (14 Mars 1800) au 25 Avril 1814, et du 22 Mars 1815 au 14 Juillet de la même année.

Cette substitution n'a-t-elle pas été hâtive et motivée par une information incomplète ?

Il est pour le moins étrange que cette place eût reçu son vocable, du vivant même du préfet impérial, et que lui-même eût sanctionné de son approbation officielle cet hommage vraiment prématuré.

Tandis qu'un document contemporain de son administration, un plan de la ville d'Alençon, dressé dans les premières années du règne de Napoléon Ier, et conservé à l'administration

Digitized by Google

des Eaux-et-Forêts, porte avec la *Place Napoléon* (près l'église Saint-Léonard), la *Place Bonaparte* (place d'Armes) et la *Place de la Madelaine* (près l'église Notre-Dame).

L'emplacement de cette dernière, qui servit de cimetière jusqu'en 1779, appartenait primitivement aux moines de Lonlay. Il serait intéressant d'étudier si, dans les temps anciens, quelque pieux souvenir ne l'a pas rattaché au culte de sainte Madeleine, dont actuellement on lui continue officiellement le vocable.

La question ainsi posée donne naissance à une discussion animée (1).

M. le Président rend compte de la fête d'inauguration du monument élevé par la Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie, à la mémoire de l'abbé Fret, dans l'église de Bretoncelles,

(1) Le soir de la réunion, M. Louis Duval communiquait au secrétaire les renseignements suivants :

« Il est exact que dès 1805 (an XIV), le nom de La Magdelaine fut donné à cette place « très nouvelle, très petite, environnée de très petites bou- « tiques ». Voilà comment en parle l'abbé Gautier, dans son *Histoire d'Alençon* (Malassis le jeune, place du Cours, an XIV-1805) page 167.

L'an XIV commençant le 23 septembre 1805 et finissant le 23 septembre 1806, c'est donc entre le 23 septembre et la fin de décembre 1805, que fut publiée l'*Histoire d'Alençon*. Comme l'auteur dit que la place était très récente, il nous indique la date de la naissance de la place et de son baptême.

« Il est sûr que le nom du Préfet s'écrivait *La Magdelaine*. C'est ainsi qu'il est désigné dans le registre des Lettres patentes confirmant la noblesse sous l'Empire :

« La Magdelaine (Jean-Victor-Alexandre) fut créé Chevalier de l'Empire le 2 février 1809; Baron de l'Empire, le 9 janvier 1810. »

Son nom fut donc bien donné de son vivant à la place en question. Dans son *Supplément à l'Histoire d'Alençon*, publié en 1821, l'abbé Gautier (p. 61), rappelle de nouveau l'origine récente de cette place :

« La place la Madelaine (*sic*), sur l'ancien cimetière de Notre-Dame, autrefois assez agreste et malpropre, est aujourd'hui bien unie, bien sablée et défendue par des bornes. » N'est-ce pas pour rendre hommage aux soins que prenait le préfet pour l'embellissement de la ville et pour ses intérêts, que celle-ci décida de donner son nom à la place de l'ancien cimetière, nivelée et sablée.

Il est curieux également de constater l'orthographe que présentent les éditions de l'an XIV et de 1821. Dans la première, le nom de la place est écrit correctement *place La Magdelaine*; dans la seconde, *place de la Madelaine*. »

Ces renseignements de M. Louis Duval éclairent beaucoup la question. Une remarque seulement. Le nom du préfet est orthographié *Lamagdelaine* en un seul mot, sur une pièce administrative signée de lui et imprimée en l'an X.

Digitized by Google

le 25 Septembre dernier. Il ajoute quelques détails sur la vie du curé de Champs, sa correspondance donnée à M. de la Sicotière, les notes et chroniques qu'il inscrivait au jour le jour sur le registre d'état religieux de sa paroisse, en donnant l'espoir que ces notes seront bientôt publiées.

Cette fête a été suivie d'une excursion aux environs de Bretoncelles, Moutiers-au-Perche, Regmalard, à laquelle prirent part plusieurs d'entre nous.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Duchaussoir, maire de Crulay, signalant la découverte en avant du presbytère « d'un souterrain (?) situé à une profondeur d'environ 4 m 50, avec une sorte de cheminée d'aération en maçonnerie ancienne très solide ne mesurant à la surface du sol qu'environ 0m35 sur 0,25 et ne permettant pas la descente d'un explorateur. »

Cette découverte a vivement ému la localité. M. le Président sollicité d'aller enquêter sur place a cru devoir accéder aux instances de la municipalité, mais il n'estime pas que l'histoire ou l'archéologie aient grand intérêt en cette affaire. Par contre il parle du joli presbytère, pavillon très curieux du XVIe siècle, en grison et silex formant damier, couronné de deux épis d'Auge du XVIIe siècle.

M. le Président présente la facture des frais occasionnés par la pose d'une plaque commémorative sur la maison de ferme du Ronceray, en l'ancienne paroisse de Saint-Saturnin des Lignerits, où naquit, en 1768, Marie-Charlotte de Corday d'Armont. Ces frais s'élèvent à la somme de 74 francs. A cette occasion, il a été dessiné pour la Société un monogramme très ingénieusement combiné.

M. Paul Romet en signale plusieurs autres originaux et de bon goût.

M. l'Abbé Legros, curé d'Arçonnay, nous fait part par lettre de plusieurs incidents peu connus de la vie et de la carrière de Simon Fessier, évêque schismatique de l'Orne, en

Digitized by Google

particulier son retour momentané en son ancienne paroisse de Bérus, où il sollicite les fonctions de magister, en 1794.

M. Puchot, de Lisieux, écrit qu'il a rendu compte à ses confrères de la Société historique de Lisieux, de notre excursion en cette ville et les environs. M. Tournoüer, notre président, a été par eux proclamé membre d'honneur de cette Société.

M. l'Abbé Desvaux, à propos d'une proposition d'échange de notre Bulletin avec la collection de celui de Lisieux, dit que tant qu'à vécu le fondateur et le premier président de la Société Lexovienne, M. l'abbé Loir, curé de Saint-Martin-de-Bienfaite, cette Société n'a publié aucun Bulletin et qu'elle se proposait surtout de réunir des documents pour l'histoire du pays.

M. le Baron des Rotours, signale l'existence d'un catalogue très intéressant de ces documents ainsi collectionnés.

Il est donné lecture d'une lettre du Comité parisien du Millénaire de la Normandie. Des fêtes populaires ou scientifiques seront données en Juin, à Rouen, puis à Paris. Bien qu'il semble évident que la Haute Normandie n'ait aucun désir de fusionner avec les Œuvres ou Sociétés Bas-Normandes, et que d'ailleurs les mœurs et traditions de ces deux régions soient très différentes, notre Société cependant s'associera à cette manifestation décentralisatrice.

Il est décidé que le travail biographique de Dom Denis sur les bénédictins originaires du diocèse de Sées sera publié en notre Bulletin.

M. Philippe, de Mortagne, offre le tirage à part d'une étude publiée par lui dans le Bulletin de la Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie.

M. Georges Creste, notre confrère, fait également hommage d'une étude : *A propos du passage du Grand Saint-Bernard par l'armée française en* 1800. *Cent ans après*, publiée dans le bulletin de la Société *le Vieux Papier*.

M. du Beauffret offre le tableau généalogique de la famille Dufrische.

Digitized by Google

M. Adhémard Leclerc, à la dernière séance, avait déposé sur le bureau un hommage de son « *Voyage aux Indes* ».

Acte est consigné de ces divers dépôts, et des remerciements sont adressés aux aimables donateurs.

La séance est levée à quatre heures.

Le secrétaire :
Abbé DESVAUX.

Séance du 1er Décembre 1910

Présidence de M. TOURNOUER, président.

Le jeudi 1er Décembre 1910, la Société Historique et Archéologique de l'Orne a tenu séance, à deux heures et demie, dans la salle de sa bibliothèque, à la Maison d'Ozé, sous la présidence de M. Tournoüer, président.

Etaient présents : Mmes la baronne DE SAINTE-PREUVE et Henri TOURNOUER, Mlle L. ROBET, MM. BARILLET, le chanoine CATTOIS, DESCOUTURES, l'abbé DESVAUX, L. DUVAL, DE FARCY, Urbain DE FRANCE, GATECLOU-MAREST, GILBERT, LEBOUCHER, l'Abbé LETACQ, Paul ROMET, TOMERET, TOURNOUER, VALLÉE.

Se sont fait excuser : Mme la comtesse D'ANGELY, MM. ADIGARD, le vicomte DE BROC, le vicomte DAUGER, l'abbé HAYS, LE MONNIER, PICHON, le comte RŒDERER, le baron Jules DES ROTOURS, l'abbé TABOURIER.

MM. Alfred LÉGER et GATECLOU-MAREST présentés en dernière séance sont admis parmi les membres de la Société.

Aujourd'hui MM. Louis Duval et Tournoüer présentent la candidature de M. Joseph HAMON, de Passais.

M. Léger a envoyé ses remerciements à M. le Président pour son admission dans la Société.

M. le Président se réjouit de la présence de notre nouveau collègue, M. Gateclou-Marest, et lui souhaite la bienvenue parmi nous, au nom de la Société.

Digitized by Google

M. le Président annonce que M. de la Mahérie veut bien se charger de préparer les feuilles du *Pouillé de Sées*, pour la continuation de sa publication. Cette publication est subordonnée à la liquidation de la dette contractée vis-à-vis de l'imprimeur pour l'impression des deux premières livraisons.

M. Puchot, président de la Société Historique de Lisieux, dont chacun de nous se rappelle l'aimable empressement lors de notre excursion dernière à Lisieux, a envoyé les publications éditées par cette Société. Il ne manque que deux bulletins.

M. le Président signale l'état déplorable de certaines parties de l'église de Saint-Cénery-le-Gérei, monument classé, à cause du manque d'entretien et des réparations les plus urgentes qui seraient nécessitées par suite de l'infiltration des eaux pluviales. M. Tournoüer qui en avait avisé l'architecte, M. Simil, reçut de celui-ci une lettre datée du 15 Novembre 1910, faisant connaître l'état de la question au point de vue administratif. Le 7 Janvier 1907, M. Simil avait envoyé au ministère des Beaux-Arts, un devis de 2.051 fr. 63, concernant les travaux à faire au malencontreux portail qui dépare la façade, la réfection d'enduits à l'intérieur et rejointements à l'extérieur. Le rapport accompagnant ce devis déplorait la dégradation des peintures murales ruinées par l'humidité des murailles, qui n'étaient plus protégées contre les eaux pluviales. Ces travaux considérés comme de simple entretien furent renvoyés à une autre compétence au mois de Juillet 1909, et depuis ce temps l'affaire s'est attardée en différentes mains, sans que M. Simil ait pu en accélérer la marche. M. Tournoüer a avisé directement le département des Beaux-Arts et il espère bonne et plus prompte solution. Il serait à souhaiter que les deux absidioles des transepts fussent rouvertes et rendues à leur destination primitive.

M. Paul Romet fait remarquer que la commune de Saint-Cénery, à cause de la modicité de son revenu, est incapable de supporter la part des dépenses que lui demanderait l'administration.

Il est à désirer qu'en pareil cas les municipalités embarrassées ou paralysées dans leur bonne volonté, s'adressent à la

Digitized by Google

Société, qui leur facilitera les démarches nécessaires pour obtenir les restaurations indispensables.

M. Guillochim, maire d'Argentan, envoie la copie d'un parchemin, contenant sur huit pages in-folio avec écusson les preuves de sa noblesse, produits par Me Jacques-Léonor Rouxel de Médavy, comte de Grancey et baron de Médavy, à l'occasion de sa promotion de chevalier des Ordres de sa Majesté, le 1er Janvier 1707. Ce document est accompagné d'un résumé analytique de chacun des titres.

M. Huet-Desaunay nous fait communiquer un article intéressant qu'il a inséré dans la *Dépêche de l'Orne* du 6 Novembre 1910. Il y décrit ainsi le cimetière de Saint-Martin-des-Champs, « établi sur un ancien cimetière mérovingien. Depuis mille ans, il abrite à l'ombre de la vieille église qui vit passer en ses murs tant de générations, les ancêtres des habitants de Mauvaisville... Près de l'église, se trouve le tombeau d'un colonel du premier empire, fils d'un négociant du Nord, qui s'engagea tout jeune dans les armées de la Révolution. Voici l'épitaphe qui existe sur cette tombe abandonnée :

Ici
Repose Monsieur le Baron Menu de Ménil,
Colonel en retraite
Officier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur
Chevalier de Saint-Louis
Né le 17 *Juillet* 1764
Mort le 30 *Décembre* 1834
Une famille désolée
A gravé ici ses regrets

En tête de l'inscription figure le blason du défunt et la croix de la Légion d'Honneur, en bas, deux épées entrecroisées. Le colonel Menu était fils d'un négociant de Douai, Antoine-Joseph Menu, et d'une demoiselle Martinet. Il avait été créé Baron par Napoléon Ier.

Un peu plus haut, vers les carrières, se trouve la tombe du père Boschet, dit Boschet la Russie, décédé à Mauvaisville, en 1871, âgé de 92 ans. Lui aussi était un vieux brave : onze ans durant, il parcourut l'Europe dans les armées de

Digitized by Google

Napoléon. Soldat de la « Grande-Armée », il était allé à Moscou, avait traversé la Bérézina, et assisté à la bataille de Waterloo.

Près de l'if, sept fois centenaire, que les mobiles de 1870 émondèrent pour se chauffer, existent encore, paraît-il, des cercueils mérovingiens, qu'il serait facile de retrouver.

Le cimetière de Coulandon est beaucoup moins ancien que celui de Mauvaisville. On y voit encore les tombes de la famille de la Pallu, seigneurs du lieu, dont les armes figurent sur l'église à côté de celles de Mgr d'Aquin, évêque de Sées.

Vers l'extrémité du cimetière, on trouve la tombe d'un vieux soldat, sur laquelle on lit les deux inscriptions suivantes :

Auguste François
de Brais,
chef de bataillon,
chevalier de St-Louis,
décédé le 4 février 1851,
âgée de 81 ans.

Elisabeth de Brais
née Chalmers
de Chambray,
son épouse,
décédée le 11 sept. 1864,
âgée de 84 ans.

Presqu'à côté, on voit la tombe du Comte Vandal, ancien directeur général des Postes, sous l'Empire.

Au centre du cimetière, se remarque le monument de l'abbé de la Pommerie, orné d'inscriptions sur les quatre faces.

Ici repose le corps
de Maurice-André Prouverre
de la Pommerie, curé de
cette paroisse
depuis 1782, décédé le 17 mai 1810,
à l'âge de 91 ans,
Défenseur de l'autel et du
trône,
Confesseur de la foi. Il endura
l'exil
et les prisons.

Il fut à l'Université de Caen
professeur de philosophie et de
mathématiques, seul il
administra
les hospices d'Argentan.
Il fut délégué de cette ville
qu'il fit exonérer de charges énormes
qui pesaient
sur elle. Membre de l'Aca-
démie Royale
de Caen.

Cette plaque a été brisée et dans des conditions qui permettent de croire que ce ne fut pas un acte involontaire.

Dans le petit cimetière voisin de Juvigny-sur-Orne qui, lui aussi, est fort ancien, on lit sur une tombe l'inscription suivante, assurément pas banale :

Digitized by Google

A la mémoire de
Pierre LECŒUR
né à Juvigny, le 2 février 1808,
décédé le 24 Avril 1881.
Instruit sans instruction, il acquit
beaucoup de connaissances, avec l'enseignement il eut été un homme supérieur.
Il aima le Bien, la Liberté et
lutta pour la République.
Que cette terre lui soit légère.

M. l'Abbé Legros, curé d'Arçonnay propose d'ouvrir, en notre Bulletin, une série spéciale, sous la rubrique : *Les petits côtés de l'histoire.* Pour l'inaugurer, notre confrère envoie deux nouvelles intitulées : *Sans concorde,* et *Fermeture d'Eglise.*

M. le Président communique ces deux articles au Comité de lecture.

M. René Gobillot, sur le désir de M. le Colonel Picquart, président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Saumur, demande l'échange de nos publications.

Le R. P. Ubald d'Alencon, capucin, signale à la Société, le beau livre du P. Bliard, *Jureurs et Insermentés* (1790-1794), d'après les dossiers du tribunal révolutionnaire (Paris. Émile-Paul 1910), où sont mentionnés les prêtres ci-dessous :

Beaufils (François), né aux Menus (Orne), curé de Saint-Christophe-sur-Loire, condamné à mort, âgé de 53 ans, le 24 Vendémiaire, an III. Assermenté. (*Archives Nat. Paris* œ. 459, 179, 469 et 257.)

Gadeau (Louis-François-Charles), curé de Bretoncelles. Assermenté. (œ. 47 et 3131).

Lanoë (Benoît), né à Saint-Martin-l'Aiguillon (Orne), vicaire des Ventes-de-Bourse, curé de Condé, district d'Alençon. Il rétracta publiquement son serment. W. 32 et 1919.

Sello (Léonard), né à Rouperroux (Orne), condamné à mort le 7 Thermidor, âgé de 29 ans. (W. 431 et 968).

Thomeret (Jacques), né à Champsecret, ex-curé de Noisy-le-Sec, y demeurant, condamné à mort, le 22 Messidor, an II, âgé de 38 ans, assermenté. (W. 411 et 944 et F 7 4775).

Digitized by Google

M. le Président, à l'appui de ces indications, donne cet extrait du *Martyrologe du Clergé Français pendant la Révolution* (Paris 1840. in-16). — Beaufils (François), né à Menus (dioc. de Paris (sic) en 1716. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de la Seine, accusé de fanatisme le 24 Vendémiaire, an III (15 Oct. 1794) exécuté le même jour en place de Grève.

Acte est donné au R. P. Ubald de l'envoi fait par lui d'une copie des lettres des missionnaires capucins, originaires de l'Orne, conservées à la Bibl. Nat. et dont il a fait hommage à la Société.

Des remerciements lui sont également adressés pour le don d'une copie faite à la bibliothèque Mazarine, d'une histoire de la Visitation d'Alençon.

M. le Président signale au *Journal des Débats,* dans les chroniques artistiques de M. André Hallays, l'annonce d'un projet de loi sur la conservation des monuments historiques et des objets d'art (25 novembre 1910) et la création d'une Société des « Amis de Verneuil » qui aura pour but de défendre les monuments, les vieux logis, les jardins, tout ce qui donne à cette petite ville sa physionomie si charmante et si originale.

MM. Le Monnier, le **Baron Jules des Rotours** et **Adigard,** ont envoyé des communications proposant divers points de vues et idées pour la rédaction d'une *Histoire populaire du département de l'Orne.* Ils seront examinés spécialement dans une séance ultérieure.

La discussion pour la mise en train de la vaste entreprise d'un Dictionnaire de l'Orne, du genre de celui de la Mayenne, publié par M. l'abbé Angot, se fera en une réunion qui se tiendra à Paris.

M. le Président signale dans la précieuse collection des *Arrêts* et *Factums* donnée par M. Urbain de France, un factum imprimé du Curé de Sainte-Croix de Mesnil-Gonfroy, à propos d'un monument qu'il avait érigé en son église à Mme d'Osmont et de ses difficultés avec la famille de Sainte-Croix.

Digitized by Google

Mme la Baronne de Nanteuil fait offrir à la Société un ouvrage de feu le baron Amaury de Nanteuil, son mari : *L'Orient et l'Europe.*

M. Robert Triger offre pareillement son nouveau travail : *Les Fêtes de Jeanne d'Arc au Mans et dans la Sarthe, 1909-1910. Souvenirs et documents*, qui forme un volume in-8° raisin, de 272 pages, accompagné de 50 reproductions de photographies de fêtes, avec des dessins et vignettes de M. Paul Verdier.

M. Tournoüer donne le médaillon en bronze de l'abbé Fret, reproduction du beau travail de M. Louis Barillet, inauguré dans l'église de Bretoncelles, au mois de Septembre dernier.

M. Urbain de France apporte de son côté deux volumes du XVIIIe siècle, avec une curieuse image populaire.

Des remerciements sont adressés à nos généreux confrères.

M. l'Abbé Desvaux ayant eu occasion de visiter plusieurs églises des environs de Laigle, signale : à *Auguaise* : Un retable Louis XIV très remarquable, comportant des colonnes torses décorées de guirlandes de fleurs et de fruits, avec des oiseaux et reptiles très gracieusement agencés, des statues de bois de bonne facture. A l'autel de la Sainte Vierge, une madone en bois doré du XVIIIe siècle. La statue de saint Roch, produit très pittoresque de l'art local, est accompagnée d'un chien, dont jusqu'en ces dernières années l'existence était un peu agitée. Le jour de l'assemblée du village les jeunes gars du pays venaient le prendre à l'église, pour l'installer sur les jeux de boules ou bastringues, comme un porte-veine. Cette église s'est enrichie du pauvre mobilier de l'église de Bréthel, dont la paroisse a été supprimée en 1828, et l'église détruite en 1843 : une cloche de 1760, des statues de la Vierge et de saint Pierre, datant du XIIIe siècle.

— A *Notre-Dame d'Aspres* : Un retable monumental, quelques statues curieuses, un crucifix de terre cuite. Une Vierge du moyen-âge en pierre ; les torches de charité merveilleusement sculptées sont déposées au presbytère.

Digitized by Google

— A *Ecorcei* : Un retable Louis XIV, des boiseries Louis XV, un confessionnal, daté par une inscription gravée dans le bois, des fenêtres avec meneaux d'un dessin extrêmement original.

— A *Bonnefoi* : Sous le chapiteau de bois, un portail roman du XIIe siècle, avec chapiteaux sculptés et intrados à tore ondulé. Dans la sacristie, deux statues en pierre du XVIe siècle, représentant une Vierge à l'Enfant, et sainte Foi, martyre.

— A *Mesnil-Bérard*, trois retables de bois, de style Louis XIV, avec statues de bois très pittoresques. Un presbytère Louis XIII, dans un état ruineux. Sur le territoire de cette paroisse, dans la chapelle de l'ermitage de saint Blaise, la statue du saint patron, œuvre du XVe siècle, et les débris de deux statues en terre cuite fort jolies, qui accompagnaient un calvaire situé naguère à l'entrée du chemin voisin.

M. Paul Romet signale dans la *Revue Hebdomadaire* (Septembre 1910), l'article de notre compatriote, M. l'abbé Lafontaine, *Un agent de Colbert : Louis Berrier.*

Mme la Baronne de Sainte-Preuve demande qu'il soit étudié un projet de décoration, pour le pavoisement du local de la Société, à l'occasion de la fête annuelle de Jeanne d'Arc.

M. l'Abbé Desvaux désirerait qu'une réunion de personnes connaissant particulièrement la ville d'Alençon, son histoire, ses monuments, ses souvenirs, les traditions locales, collaborent pour identifier les noms de lieux, l'emplacement des vieilles maisons, dont il est parlé dans les historiens, chroniqueurs, romanciers, tels qu'Odolant-Desnos, l'abbé Gautier, le Roman Comique, etc., comme choses parfaitement connues de leur temps, et que maintenant il est très difficile de retrouver et de situer exactement. Il serait urgent d'interroger les personnes anciennes, de provoquer leurs souvenirs, d'en prendre note, de publier les anciens plans de la ville, en les superposant aux nouveaux tracés de la voirie actuelle, pour tenter de fixer l'emplacement des monuments et établissements détruits. Dans le même ordre d'idées, rechercher exactement en quelles maisons sont nés ou sont morts les personnages marquants dans l'histoire de la cité, en faire un recueil, pour préparer à

Digitized by Google

ceux qui seront autorisés à le faire, le moyen de perpétuer par des plaques et inscriptions commémoratives le souvenir, à chaque instant rappelé, de nos illustrations locales.

Ces idées reçoivent approbation, reste à les réaliser.

M. l'Abbé Desvaux demande que des amateurs compétents veuillent faire la reproduction des trois panneaux conservés dans le bureau de l'économe de l'Hospice, afin que par des efforts communs, on arrive à découvrir exactement ce que représentent ces peintures, dont l'une jusqu'à présent n'a point trouvé d'interprétation satisfaisante. Il serait également à désirer que transcription fut faite des plus remarquables inscriptions de nos cimetières, qui assurément ne sont que d'un intérêt restreint pour les contemporains, mais qui plus tard seront un élément très apprécié par les chercheurs et les amis de l'histoire du pays.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le secrétaire :

Abbé A. DESVAUX.

Digitized by Google

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

dans le Lieuvin et le Pays d'Auge

Nous pouvons, cette année, faire commencer l'Excursion de la Société Historique et Archéologique de l'Orne, au moment précis où le mardi 16 août, vers 7 heures et demie du soir, ceux de nos confrères qui, arrivés depuis peu, erraient à l'aventure dans la cour de l'hôtel d'Espagne, se groupent autour de l'automobile qui amène Mme Tournoüer, M. et Mme Margaritis et Mlle Rivière. La concentration se fait vite. M. Tournoüer, président, M. l'abbé Desvaux, MM. Lebourdais, Foulon, de Cenival se trouvent là. Le petit groupe, augmenté au passage de M. et Mme Ramet et de M. Lacroix monte s'asseoir au premier étage, dans une longue galerie, autour de la table hospitalière des arrivants de la première heure.

Le plaisir du revoir nous permet de n'attacher à la cuisine qu'une attention distraite. Nous parlons des compagnons qui vont se joindre à nous ; de ceux aussi qui ne viendront pas. Nous regrettons tout spécialement l'absence de celui qui est, depuis trois ans, l'ingénieux et fidèle historiographe de nos promenades. Mais les motifs de son abstention sont de telle nature que nous ne pouvons que nous en réjouir et nous saisissons cette occasion de lui offrir les vœux de notre meilleure sympathie. Le repas s'achève gaîment.

Puis, vers neuf heures, de nombreuses recrues nous arrivent apportées par les trains du soir. Nous retrouvons beaucoup de nos fidèles, Mme Adigard, M. et Mme Gillet, M. Paul Romet, M. l'abbé Tabourier, M. Guillaume..... On renoue connaissance ; les conversations se lient. Mais le départ de demain sera matinal et, pour n'y pas être en retard, chacun regagne son logis.

Digitized by Google

PREMIÈRE JOURNÉE (Mercredi 17 Août)

Nous ne retrouvons plus au départ l'immense omnibus et le break plus immense encore, qui, depuis tant d'années, nous portent par monts et par vaux. A la place, trois voitures. Un petit break découvert ouvre la marche. Puis, vient une tapissière dont la voûte surbaissée s'oppose à tout désir de contempler l'horizon. Un omnibus termine le cortège et, dans cet appareil, nous montons une côte interminable qui,

CHATEAU DE FUMICHON

sur le flanc d'un côteau, nous élève au dessus de Lisieux. On cause. La gaîté s'en mêle. Et cela durera trois jours charmants.

Mal situé dans un lieu banal et plat dont de belles avenues de hêtres ne suffisent pas à masquer l'indigence, Fumichon (1) doit beaucoup à l'éclat joyeux de ses briques et à l'enchevêtrement de ses hauts toits d'ardoise. Une grande cour

(1) Fumichon, diocèse de Lisieux, Généralité d'Alençon, élection de Lisieux, sergenterie de Moyaux. Paroisse de St-Germain.

Sanctus Germanus de Folmuceon, de Folmucon, de Folmuchon, de Formuchon, de Formichone, en 1180 (Pouillès de Lisieux p. 24) Foumuzon 1198, Foumicon 1238, Fourmichon 1320, Fourmuchon 1398. Ecclesia de Formichone XVIe s.

Une loi du 21 janvier 1841 a réuni à Fumichon une partie de l'ancienne commune de St-Pierre-de-Canteloup.

Digitized by Google

fleurie, jadis entourée de fossés, s'étend devant, jusqu'à deux pavillons d'entrée, carrés, accolés de tourelles. Le château, à un seul étage, s'étale au fond et renvoie à l'Ouest, vers la grille, une longue aile à angle droit. Un pavillon le termine à l'Est, plus haut que le corps de logis central, et une grosse tour, au fond, vers le Couchant, élève sa masse au dessus des toits. Tout serait bien si, au centre, un pavillon de pierre blanche, d'un style déjà premier empire, restauration plus fâcheuse encore que l'incendie qui la motiva, ne venait déparer cet ensemble d'un beau style.

Dès le XIIe siècle, nous trouvons établie sur cette terre une vieille race féodale qui portait le nom de Fumichon. Ces seigneurs possédaient la moitié du patronage de la cure ; l'autre moitié appartenait aux bénédictins de Cormeilles, qui s'en firent confirmer la possession le 27 avril 1168 par le pape Alexandre III. On a conservé les noms de Joscelin de Foumuceon qui vivait en 1180 ; de Gervais de Folmucon en 1195 ; Henri de Folmuchon est cité parmi les témoins d'une charte d'Hugues d'Asnières, sans date précise, mais appartenant certainement aux premières années du XIIIe siècle.

Nous ne savons à quelle époque Fumichon changea de propriétaires. Mais, dès 1463, il appartenait à la famille de Longchamp. Jean de Longchamp, cette année-là, y fit ses preuves de noblesse, lors de la recherche de Montfaut. Le 3 mars 1507 (1508 nouveau style) Geoffroy de Longchamp, seigneur de Fumichon, rendit aveu pour ce fief à Jean l'Estendard, chevalier, seigneur et baron d'Ouilly.

Dans la seconde moitié du XVIe siècle, deux seigneurs de Fumichon remplirent successivement la charge de capitaine gouverneur de Lisieux. Le 12 Septembre 1554, Guy de Longchamp, seigneur de Fumichon, fut choisi par Jean de Bellegarde pour y commander en son absence. Puis le 28 Octobre 1562, Charles IX (1) lui donna le titre de gouver-

(1) Les évêques comtes de Lisieux nommaient eux-mêmes les capitaines gouverneurs de la ville. Leur droit résultait de la charte de 1199, qui leur attribuait tous les plaids, excepté trois que retenait Jean sans Terre. Il leur fut toujours reconnu, non sans contestation il est vrai, par les rois et les cours souveraines, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Mais en pratique, les prérogatives épiscopales souffrirent de nombreux empiètements du pouvoir royal, surtout pendant la domination anglaise, la Ligue et le règne de Louis XV.

Digitized by Google

neur. Guy de Fumichon avait encore (1) cette charge en août 1572 au moment de la Saint-Barthélemy. Ç'a été vers 1840, entre érudits Lexoviens, une grave question, de savoir à qui les protestants de Lisieux ont dû de n'être pas massacrés, pendant ces journées mémorables. Chacun des auteurs étale un arsenal de documents souvent contradictoires et l'amour-propre local se mettant de la partie contribue encore à embrouiller l'affaire.

Les écrivains du XVIIIe siècle et particulièrement Mallet et Hemeré, rapportent que l'évêque de Lisieux, Jean le Hennuyer, sauva par son intervention les huguenots de sa ville épiscopale. Louis Dubois (2) est d'un avis opposé et fait remonter à Guy de Fumichon tout l'honneur de cette mansuétude. Il donne un argument qui serait excellent : à savoir que l'évêque, en août 1572, se trouvait à la cour et n'a pu, par conséquent, exercer aucune influence à Lisieux. Mais les preuves qu'il en donne ne sont tout au plus que des hypothèses et nous ferons bien d'admettre, jusqu'à preuve contraire, les conclusions de R. Bordeaux (3).

Le 28 août 1572, Guy de Fumichon fit publier à son de trompe, par le sergent ordinaire de la ville, une ordonnance que venait de lui faire parvenir Tanneguy Le Veneur, seigneur de Carrouges, lieutenant général au gouvernement de Normandie, en l'absence du duc de Bouillon. Le roi annonçait qu'une émeute avait éclaté à Paris. Il enjoignait à ses sujets d'observer très exactement les édits de pacification et, pour éviter le retour de pareils malheurs, défendait à qui que ce fut de porter des armes, sous peine de la vie. Ces ordres avaient été donnés à un moment où la cour espérait encore faire admettre à la France que les tueries du 24 Août n'étaient que l'effet d'une bagarre entre le parti des Guise et celui de Coligny. Il fallut bientôt renoncer à faire accepter cette

(1) Cependant le roi le remplaça, le 8 juillet 1568 (lettres datées de Boulogne), par Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervaques. Fumichon dépossédé courut à la cour, fit valoir ses vingt-deux ans de service et fut réintégré dans ses anciennes fonctions, par lettres de Boulogne, 19 août 1568. *Bulletin de la Soc. hist. de Lisieux* n° 11, 1899. Notes de *M. Ch. Vasseur*. Registres du corps municipal.

(2) L. Dubois *l'évêque Le Hennuyer*. Paris Dumoulin 1843, in-8°.

(3) R. Bordeaux, Recherches historiques sur Jean Le Hennuyer.

Digitized by Google

version. Dès le jour même, la vérité se répand. Le roi affolé à l'idée que les protestants vont se soulever en province, ne voit à la situation qu'une issue : Il faut en finir avec eux aussi.

Le 28 août, Carrouges adresse au gouverneur de Lisieux une nouvelle lettre : « Monsieur de Fumichon, je vous ay ce matin, amplement escript ce que vous auriez à fayre pour la conservation de la ville de Lysieulx. Ayant depuis receu une aultre despesche de Sa Majesté par laquelle elle me mande me saisyr de tous les plus principaulx et signalés huguenots qui sont en l'estendue de ma charge, tant de ceulx qui peuvent porter armes, ayder d'argent et assister de conseil et yceulx fayre mettre prisonniers ; a ceste cause je vous prye vous saisyr de ceulx que cognoistrez au dict Lysieulx et ès environs de cette qualité et iceulx faire mettre en lieu de seureté, estant chose qui demande prompte exécution et afin que la force en demeure au Roy, vous assemblerez le plus de vos amys que vous pourrez pour vous secourir ». Un post scriptum ajoutait l'ordre de faire dresser par les lieutenants, avocats et procureurs du roi, un inventaire des biens des proscrits.

Le 31 août, Fumichon fait publier ces instructions. Les huguenots sont tenus, sous peine de mort, de se constituer prisonniers, avant la fin du jour. Fumichon même fait du zèle. Il aggrave, de son autorité privée, les ordres de Carrouges, déjà si rigoureux. Tous ceux qui « recevront ou retireront » les personnes de la religion nouvelle, devront le déclarer dans les deux heures, cela aussi sous peine de la vie. Fumichon va jusqu'à promettre aux dénonciateurs une prime de six écus.

Le lendemain lundi 1er septembre, l'ordre de tuerie est verbalement transmis au gouverneur. Il s'empresse de le communiquer à l'évêque, qui l'accueille avec consternation. Il ne peut croire que le roi ait ordonné pareille chose. Il faut attendre. Jean Le Hennuyer prend pour lui la responsabilité de ce refus d'obéissance. Fumichon se laisse persuader et envoie au roi un message demandant confirmation de sa volonté.

Les huguenots de Lisieux restèrent dans leurs cachots

Digitized by Google

jusqu'au 6 septembre. Dès le 3 parvint la déclaration, datée du 28 août, par laquelle le roi, effrayé de son œuvre, commandait d'arrêter l'effusion du sang. Mais Fumichon attendit, pour la publier et pour rendre la liberté aux captifs, d'avoir reçu la réponse du roi qui approuvait sa conduite.

Il semble donc bien que le principal rôle, dans cette affaire, ait été tenu par l'évêque Jean Le Hennuyer. Sa haute situation lui donnait, pour s'interposer entre le roi et ses victimes, une autorité que n'avait pas Fumichon simple gouverneur de ville. L'évêque, premier aumônier du Roi, ancien confesseur de la Reine mère et théologien de la cour, avait assez de crédit pour se sentir sûr de lui-même. Mais il faut laisser au gouverneur le mérite de sa modération. S'il fut rigoureux tant qu'il ne s'agit que de prison, il n'accepta pas l'idée du meurtre sans scrupule. Sa conduite le prouve. Les ordres royaux étaient précis. Il aurait pu repousser la prière de l'évêque et s'il se laissa convaincre, c'est qu'il désirait être convaincu.

Des lettres de Henri III, du 8 juin 1585, lui donnèrent pour successeur son fils, Jean de Longchamp, seigneur de Fumichon. L'évêque avait accepté ce choix, mais il y eut bientôt des contestations, parce que les lettres de provision ne faisaient pas mention de son droit. Le roi n'en continua pas moins à nommer seul, plus tard, les autres capitaines. Jean de Fumichon n'imita pas l'humanité de son père. Il fut un fougueux ligueur et un cruel personnage. Il tourmentait les habitants de la ville, malgré les reproches que lui faisait l'évêque Anne de Givri (1), bon ligueur lui même, de sa dureté et de son avidité. Il prit, du reste, Givri en aversion et le força à quitter Lisieux, après des bagarres où il faillit perdre la vie. Un de ses domestiques fut même tué au moment du départ. Débarrassé des remontrances du

(1) Anne de Perusse d'Escars de Givri, fils de Jacques de Perusse, sieur d'Escars, et de Françoise de Longevie, comtesse de Busançois, veuve de Philippe Chabot, comte de Brion, amiral de France, prit possession de l'évêché de Lisieux en janvier 1585. Fumichon le força à quitter Lisieux en 1589. Il fut créé cardinal du titre de Sainte-Sabine en 1596. Pendant qu'il était éloigné de son évêché, le maréchal de Fervaques s'était emparé des revenus et du palais épiscopal et refusait de les rendre. Le cardinal de Givry fit cession de son siège en 1598 à François de Medavy, protégé de Fervaques. — FORMEVILLE, hist. de l'ev. comté de Lisieux, t. II. p. 236.

Digitized by Google

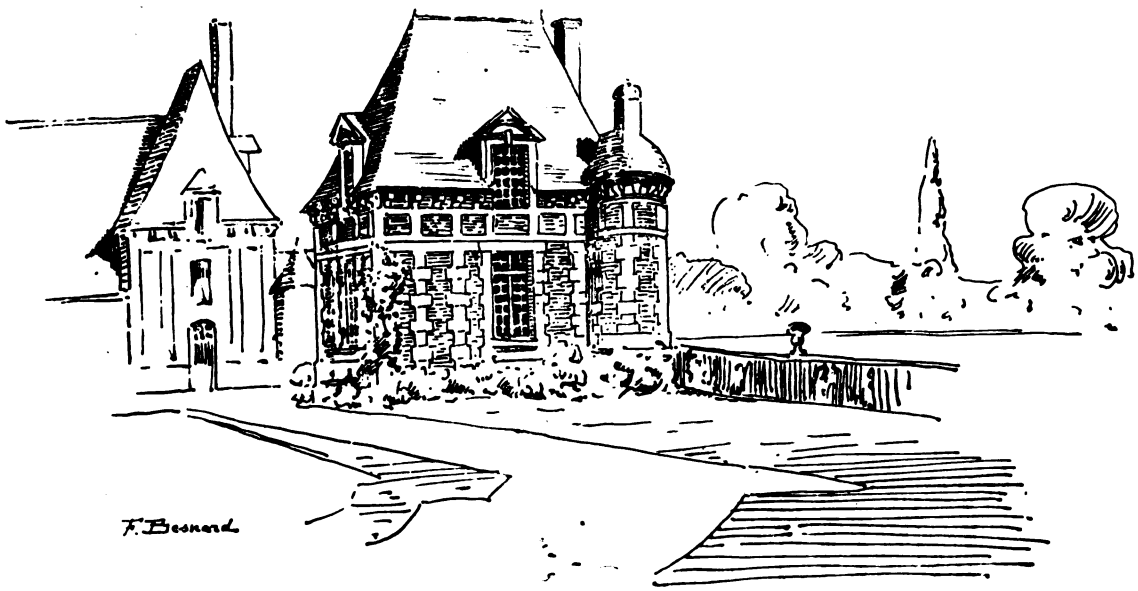

CHATEAU DE FUMICHON. — Pavillon d'entrée. — *(Dessin de M. Félix Besnard)*

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

prélat, Jean de Fumichon soumit ses subordonnés à une véritable tyrannie. Cela par bonheur ne dura pas longtemps. Henri IV vint attaquer Lisieux, au commencement de l'année 1590. Le gouverneur fut obligé de se rendre. Comme aux ligueurs qu'il commandait, le roi lui donna huit jours pour se retirer. Fumichon trouva asile au château de Courtonne-la-Meurdrac. Il y fit des réflexions salutaires et se calma. En 1595, on lui rendit la capitainerie de Lisieux. Guillaume de Hautemer, Maréchal de Fervaques, le remplaça en 1605, pour quelques années seulement, car en 1613, Jean de Fumichon fut réintégré par le roi dans ses fonctions malgré l'opposition des évêques qui réclamaient à grands cris leur droit de nomination. François de Medavy (1) et Guillaume du Vair (2) soutinrent à ce propos de longs procès. Ils triomphèrent d'ailleurs. Un arrêt du conseil d'état, en date du 19 janvier 1619, maintint Jean de Fumichon, sa vie durant, dans la charge de capitaine de Lisieux, sans pouvoir se qualifier de gouverneur, à condition de prendre sa nomination de l'évêque. Les lettres du prélat lui furent données le 10 février. Il mourut en 1634. Une de ses filles, Marie de Longchamp, héritière du domaine de Fumichon, épousa en 1635 Messire Louis de Rabodanges (3), Marquis de Crevecœur. La seigneurie resta dans cette maison jusqu'en 1733. On conserve, dans les archives du château, l'acte de la vente faite le 27 juillet de cette année par « Mre Henri François de Rabodanges, marquis de Rabodanges, seigneur du Menil-Hermey, Menil-Vin, Saint-Pavin, Neuvy, La Motte et Fumichon, à Jean Marie Herment, chevalier, conseiller du Roi en sa cour de Parlement, de la baronnie, terre, fief et seigneurie de Fumichon, au bailliage d'Orbec, avec le fief de Thillières, fief de haubert et les fiefs de Baudet

(1) François Rouxel de Medavy, fils de Jacques de Medavy et de Petronille Fouques de Manetot. Il obtint l'évêché de Lisieux en 1598, par cession du cardinal de Givry.

(2) Guillaume du Vair (1556-1621) orateur célèbre. D'abord conseiller au Parlement de Paris, puis premier président au Parlement de Provence. Garde des sceaux (1616). Evêque de Lisieux en 1617.

(3) La famille de Rabodanges portait pour armes : Ecartelé au 1 et 4 d'or à la croix ancrée de gueules ; au 2 et 3 de gueules à trois coquilles d'or, cf. R. de Brébisson. *Revue catholique de Normandie*, 1901.

Digitized by Google

et Baratte, tous trois réunis à la dite seigneurie de Fumichon, suivant lettres patentes obtenues par feu Louis, marquis de Rabodanges, bisaïeul dudit seigneur, données à Saint-Germain-en-Laye en octobre 1648.... Les dites baronnie, terres etc., consistent en manoir seigneurial composé de château, tour et pavillons, fossés et pont-levis, cour et basse-cour, jardins, droits de colombier, moulin banal à bled, moute verte et sèche, Routoire, droit de chasse et de pêche, homme, hommage, rente en deniers, grains, œufs, oiseaux, reliefs, treizième, regard de mariage, aide coutumière, corvée de bêtes, service de prévôté, justice sur les hommes vassaux, droit de prières nominales aux prônes, de patronage et présentation aux bénéfices cures des paroisses de Fumichon et de Saint Pierre de Canteloup, etc. »

Cette vente était faite moyennant le prix de 141.444 livres.

L'acquéreur Jean Marie Herment (1) était fils d'un médecin ordinaire du roi, Jean Herment, qui avait reçu en octobre 1719 des lettres d'anoblissement ainsi motivées : « Nous avons considéré les services que nous rend actuellement le sieur Jean Herment et ceux qu'il a successivement rendus, avec feu son père, pendant plus de soixante années, non seulement au feu roi de glorieuse mémoire..... et auprès de notre

(1) On trouve à la Bibliothèque Nationale (Nouveau d'Hozier 187), cette généalogie de la famille Herment,

Michel Herment, proc. du roi à Nangi, viv. 1630 dont :

Nicolas Herment, médecin à Melun, viv. 1660. Ep. Jeanne Odigé Rousseau, dont :

I. Nicolas, contrôleur de la maison de Mgr le Prince de Condé + en 1704, dont :

— André, conseil. au présidial et baill. de Melun. Ep. Antoinette Bélanger dont :

— André, avocat.

II. Jean, qui suit :

Jean, conseil. médecin ord. du roi. Ep. en 1650. Jeanne Presle, fille de Jean, bourg. de Paris et de Marie le Clerc, dont :

I. Jean, qui suit.

II. Anne. Ep. en 1707, Jean Daniel de Geste, s^r de Villeneuve, éc^r, gentilh. de S. A. R. Mgr le duc de Lorraine, sans enfants.

III. Jeanne. Ep. 1710. Antoine Belot, ec^r, conseil. du roi, notaire au Châtelet, de Paris, s. enf.

Jean, conseil. méd. ord. du roi, anobli par S. M. en oct. 1719. Ep. I. Françoise Courtillères. fille de Pierre, bourg. de Paris et de Marie La Fons. II. 17 mai 1718 Jeanne de la Lande, fille de François, offic. de Mgr le duc d'Orléans, et de Jeanne Roussel, dont :

Jean Marie, ecuyer, contrôleur de l'ordre milit. de St-Louis, âgé de 8 ans en 1720.

Digitized by Google

personne, en qualité de l'un de nos médecins ordinaires, mais encore au public, toutes les fois qu'il s'est agi de le secourir dans les occasions les plus périlleuses, le dit sieur Jean Herment ayant été envoyé, par ordre du feu roi, en différentes provinces de notre royaume, affligées de maladies contagieuses, pour en arrêter les suites et le progrès, y ayant donné, avec un succès singulier, des preuves de sa capacité et de son expérience, et ayant souvent exposé sa vie pour le soulagement de nos sujets, ainsi qu'il est attesté par le certificat qu'en a donné le 24 juillet 1715 notre chancelier de France..... savoir en 1709 au Mans et à Soissons, en 1714 dans la Brie, la Champagne et la Bourgogne, en 1715 dans la paroisse de Limai près Mantes, soit encore en sa qualité de médecin des prisonniers de l'Etat détenus à la Bastille et à Vincennes, soit comme étant chargé de veiller aux maladies stagnantes de la ville de Paris.... »

Le roi, par un témoignage d'estime spéciale, avait aussi permis à Jean Herment de mettre une fleur de lis dans ses armes et d'Hozier lui avait composé un blason ainsi conçu : « d'azur à un phénix d'argent posé sur son bûcher de gueules, les vols étendus et une fleur de lis d'or posée en chef. L'écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'or, d'azur, d'argent et de gueules ».

La science du vieux médecin n'empêcha pas son fils de mourir le 27 septembre 1739 âgé de 27 ans seulement. Il n'avait jamais été marié.

Sa sœur, Jeanne-Anne Herment, qui fut aussi son héritière, épousa au mois d'avril 1741, Jean du Houlley, chevalier, baron de Saint-Martin du Houlley ; puis, devenue veuve, se remaria à Messire Laurent-Marie Chappe, chevalier, conseiller du Roi en son grand Conseil.

Sa fille, Anne-Renée-Cécile du Houlley, épousa dans l'église Saint-Gervais de Paris, le 15 mai 1764, Daniel de Loynes (1), chevalier, seigneur de Mazères, capitaine au

(1) Daniel de Loynes, chevalier, seigneur de Mazères, de la Thiaudière et autres lieux, onzième enfant de Jehan de Loynes d'Autroche et de Thérèse Chartier, fut baptisé à Saint-Michel d'Orléans, le 3 septembre 1732. Il fut capitaine au régiment de Blois ou de la Sarre et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1767. Il fut representé à l'assemblée de la noblesse du baillage d'Orléans en 1789. Resté à Orléans pendant l'émigra-

Digitized by Google

régiment de la Sarre. Il laissa Fumichon à l'un de ses fils, Claude de Loynes de Mazères, baron de Fumichon, qui, par contrat du 24 juin 1816, vendit le domaine à Mme Julie-Françoise-Adelaïde Vauquelin, épouse de Maurice-Jean-François-Pierre Thulou de la Bectière, président du tribunal

tion, il obtint le 5 juin 1793 la radiation de son nom de la liste des émigrés du département du Calvados et main levée du séquestre apposé sur ses biens dans les départements du Calvados et d'Eure-et-Loir. Il décéda à Mazères (Loiret) à l'âge de 70 ans, le 22 octobre 1802. Il avait épousé en la paroisse Saint-Gervais de Paris le 15 mai 1764, Anne-Renée-Cécile du Houlley née le 18 octobre 1743 de haut et puissant seigneur messire Jean du Houlley, chevalier, baron chatelain haut justicier de Saint-Martin-du-Houlley, seigneur honoraire de Firfol, Saint-Martin-du-Houlley, Saint-Léger-du-Houlley, seigneur de la Lande, conseiller du roi en sa cour du Parlement, et de dame Jeanne-Anne Herment, baronne de Fumichon, dame de Saint-Pierre-de-Chanteloup, Chilliers, Barrat, Baudet, Bellemare. Elle décéda à Orléans le 27 avril 1805.

Marie de Loynes, tante de Daniel de Loynes de Mazères, avait épousé en 1698, messire Adrien du Houlley, chevalier, baron châtelain d'Ouilly, Seigneur de Firfol et de la Lande et conseiller de la Cour des Aides de Paris, les enfants de Danie! de Loynes de Mazères et de Cécile du Houlley furent :

Alexandre-Jean-Louis-Anne, chevalier, Baron du Houlley, baptisé, le 25 février 1765, en l'église Saint-Gervais de Paris. Il eut pour parrain Jean de Loynes, chevalier, seigneur d'Autroche, chevalier d'honneur au baillage et siège présidial d'Orléans, representé par messire Louis de Loynes de Morett, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel d'infanterie et pour marraine Jeanne-Anne Herment, baronne de Fumichon, veuve de messire Jean du Houlley et actuellement épouse de messire Laurent Chappe, chevalier, conseiller du roi en son grand conseil.

Baron du Houlley (Normandie) seigneur de Mazères (Sologne), il fut lieutenant au régiment de la Sarre-Infanterie en 1789. Il décéda à Orléans le 13 octobre 1830.

Il avait épousé, le 20 octobre 1793, Elisabeth-Zoé Colas des Francs, née le 3 août 1778, fille de François Colas des Francs et de Marie-Thérèse Miron. Elle décéda à Orléans le 19 août 1828.

De ce mariage :

— Adelaïde-Zoé de Loynes du Houlley, qui épousa Gabriel Baguenault de Viéville.

— Alexandre-Ernest du Houlley, qui épousa : 1° Thais Colas des Francs et 2° Emilie Anjorrant.

— Esther de Loynes du Houlley, qui épousa le comte de Muralt.

— Louise de Loynes du Houlley, qui épousa Joseph Baguenault.

Les autres enfants de Daniel de Loynes de Mazères furent :

1° Marie de Loynes de Mazères, qui fut baptisée le 3 mars 1766 et qui eut pour parrain Laurent-Marie Chappe, chevalier, seigneur de Fumichon et pour marraine Henriette Le Roy, épouse de François Duval, chevalier, conseiller du Roi au Châtelet de Paris. Elle mourut le 20 du même mois, à Paris, paroisse Saint-Paul.

2° Jean de Loynes de Mazères, décédé accidentellement en 1792, à Orléans.

3° Claude de Loynes de Mazères, seigneur, baron de Fumichon, fut baptisé à Orléans, le 9 août 1770. Il épousa le 18 janvier 1797, Félicité Seurrat de la Boulaie, fille de Jacques-Isaac Seurrat de la Boulaie, écuyer, seigneur des Coudreceaux, avocat au Parlement de Paris, député de la noblesse du baillage d'Orléans aux Etats généraux. Claude de Loynes, baron de Fumichon,

Digitized by Google

civil de Bernay, pour la somme de 223.400 fr. — Enfin, vers 1870, M. Méry-Samson, qui a bien voulu nous en ouvrir si gracieusement les portes, l'acquit de M. Le Cesne, député du Hâvre, qui le possédait depuis quelques années.

Du bureau, où M. le Président, nous lit une notice historique, que M. le baron de Loynes de Fumichon a eu l'extrême obligeance de rédiger pour nous, nous passons dans les salons meublés avec beaucoup de goût. Des boiseries, des tapisseries, des meubles anciens, des tableaux, composent un harmonieux ensemble. Nous admirons surtout un magnifique portrait de Diane de Thiange, duchesse de Nevers, qui porte la date de 1672. L'art, trop souvent tumultueux du grand siècle, ne nous a guère habitués à cette grâce et à cette simplicité. Le visage charmant de la duchesse, teint frais nimbé de cheveux bruns, se détache d'un ensemble de gris légèrement teintés de bistre. Diane de Thiange tient à la main, dans un petit médaillon, le portrait d'une femme blonde qui lui ressemble. Elle relève un peu la tête et avance son bras nu.

Un dédale de petits couloirs nous mène à cette tour, dont la haute et lourde silhouette avait, dès l'arrivée, attiré notre regard. Elle est entièrement détachée du château, garnie de mâchicoulis et entourée de fossés. Une chambre, au second étage, contient une cheminée du XVIe siècle, très simple et de belle ligne.

décéda à Orléans en 1822. C'est lui qui vendit la terre de Fumichon en 1816. Ses enfants furent :

Anne de Loynes de Fumichon, qui épousa, en 1813, Ephrem de la Taille.

Marie-Thérèse de Loynes de Fumichon, qui épousa en 1843, Solon de Romand.

Et Adrien-Jacques de Loynes, baron de Fumichon, qui épousa en deuxièmes noces, en 1853, Augustine de Tournemire (Auvergne).

La famille de Loynes, originaire de l'Orléanais, à pris son nom du hameau de Loynes, situé à une lieue de Beaugency ; ses premiers auteurs connus possédaient des fiefs dans cette contrée ; leur noblesse était primitivement militaire et on les voit prévôts et baillis de Beaugency, dès le XIVe siècle. Sa filiation remonte à Robin de Loynes, écuyer. Il rendit un aveu au duc d'Orléans, en 1353. Il descendait sans doute de Guillemin de Loynes qui vivait à Beaugency, à la fin du XIIIe siècle.

La famille de Loynes porte pour armes : Coupé, au premier de gueules, à la fasce gironnée d'or et d'azur, de six pièces, accompagnée de deux vivres d'argent, au deuxième d'azur, à sept besans d'or, posés quatre et trois. Couronne de baron. Ces renseignements, ainsi que la plupart des éléments de notre étude sur Fumichon et Ouilly du Houlley sont extraits d'une notice que M. le baron de Loynes de Fumichon a bien voulu rédiger, à l'intention de notre Société. Nous le prions d'accepter ici l'expression de notre vive gratitude.

Digitized by Google

La façade Nord du château présente plus d'unité que celle qui donne sur la cour. Elle date, dans son ensemble, du temps de Henri IV et présente les principaux caractères de l'architecture du pays : mélange de briques et de pierres blanches, et croix et losanges de briques noires animant de leurs dessins l'étendue monotone des briques rouges. Nous retrouverons tout cela à la demeure voisine.

Des bois, au bord de la route, escaladent les côteaux. Nous mettons pied à terre et un chemin ombragé de pommiers nous conduit au château d'Ouilly-du-Houlley.

L'histoire en est très mouvementée. Il fut ruiné par les Anglais, presque détruit par la Ligue, changea de nom et

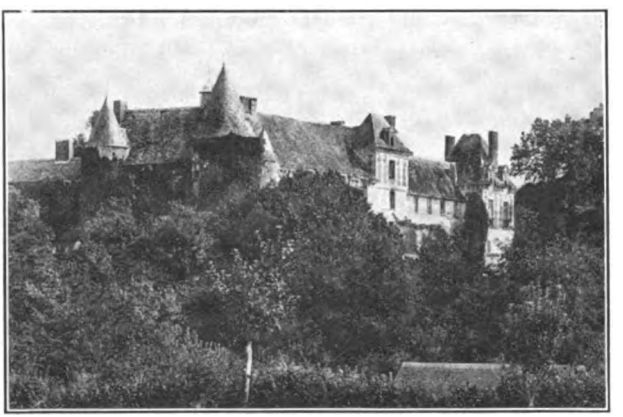

CHATEAU D'OUILLY-DU-HOULLEY.

de seigneurs et garde dans ses constructions la marque de tant d'aventures. Tous les styles du XIVe au XVIIIe siècle s'unissent, pour faire de cette demeure, quelque chose d'admirable et d'attachant.

Autour d'une cour rectangulaire, le grand château rose élève ses murs de briques et la masse confuse de ses toits. A l'angle Sud-Est, court un petit cloître, surmonté d'un curieux bâtiment de colombage qui conduit à la chapelle, proche du pavillon d'entrée, dédiée à saint Jacques et saint Philippe. Au Midi, s'allonge une grande aile, de style Henri IV, coupée au milieu par un pavillon élevé.

Au fond, vers l'Ouest, une construction du XVe siècle,

Digitized by Google

avec tourelle, s'appuie sur des tours plus anciennes qui la défendent vers la vallée. Au Nord, ce sont des bâtiments de briques, élevés au temps de Louis XIII. La tourelle d'escalier du xve siècle, les pavillons, de nombreux détails de style et de disposition rappellent le château de Carrouges, dont Ouilly-du-Houlley n'a pas cependant la noblesse et la gravité.

D'ailleurs, pour que l'analogie soit plus complète, nous verrons intervenir dans l'histoire de cette seigneurie le nom de Philippe Le Veneur.

Martin d'Ouillie, qui figure dans les rôles de l'Echiquier de Normandie, à la date de 1180, fut, des plus lointains seigneurs de ce lieu, le seul dont on ait conservé le nom. A la fin du xiie siècle, le fief d'Ouilly-le-Ribauld devint la propriété de la puissante famille des Crespin qui possédait aussi la baronnie de Tillières.

Charles V donna en 1376 ces deux seigneuries à Guy Le Baveux. En 1464, Ouilly appartenait encore à ses descendants. Il y eut cette année là un partage (1) entre Philippe Le Veneur (2), baron de Tillières (fils de Jean Le Veneur, s^gr du Homme, tué à la bataille d'Azincourt et de Jeanne Le Baveux) (3), Philippe de Manneville et Catherine Le Baveux femme de Louvel L'Estendard. Ouilly resta dans le lot de Philippe de Manneville. Son fils, Jean de Manneville, vit ses biens séquestrés par Louis XI, pour le punir de n'avoir pas comparu aux montres de la noblesse du bailliage d'Evreux.

Puis, le domaine passa par alliance aux L'Estendard, aux Maintenon (4), puis aux Carvoisin d'Achy.

En 1605, Jean de Longchamp de Fumichon, ce fougueux

(1) A. DE CAUMONT. Statistique monumentale, t. V. Nous nous sommes servis fréquemment de cette source importante dans la suite de ce compte-rendu.

(2) Philippe Le Veneur, baron de Tillières, avait épousé en 1450, Marie Blosset, fille de Guillaume Blosset, seigneur de Carrouges et de Marguerite de Malestroit, et sœur d'Étienne Blosset de Carrouges, évêque de Lisieux de 1482 à 1505. De leur mariage naquit le cardinal Le Veneur, qui succéda à son oncle sur le siège épiscopal de Lisieux.

(3) Jeanne Le Baveux, était fille de Robert Le Baveux, baron de Tillières et d'Agnès Paynel.

(4) On trouve en 1540, René de Maintenon. — Gaston de Maintenon épousa en 1551, Marguerite de Nollent.

Digitized by Google

capitaine de Lisieux dont nous avons vu les aventures, acheta Ouilly. De ses deux filles, l'une, Marie, porta Fumichon aux Rabodanges ; l'autre, Catherine, héritière d'Ouilly-le-Ribauld, épousa César d'Oraison. Ses descendants vendirent le domaine, à la fin du XVIIe siècle, à Messire Adrien du Houlley (1), chevalier, seigneur de Firfol et de la Lande et conseiller à la cour des Aides de Paris. Il épousa Marie de Loynes en 1698. Bientôt après, en 1719, la seigneurie fut érigée en baronnie. Les paroisses d'Ouilly-le-Ribauld et de Saint-Léger-d'Ouilly (2) prirent le nom de Saint-Martin et de Saint-Léger-du-Houlley. La Révolution apportera de nouvelles modifications. On voudra rendre à Saint Martin-du-Houlley son ancien nom moins suspect, mais l'ignorance en fera « Ouilly-la-Ribaude ». Enfin, pour tout concilier, on a réuni les deux paroisses sous le nom d'Ouilly-du-Houlley.

Les du Houlley (3), qui portaient pour armes : d'azur à

(1) D'après une quittance. (B. N. Pièces orig. 1538) datée du 8 sept. 1720, Adrien du Houlley, ch., s^r baron chastelain, haut justicier d'Ouillie, cons. du roi en sa cour des Aides de Paris demeurait à Paris rue du Pot de fer.

(2) Le patronage de ces deux paroisses appartenait à l'abbaye de Saint-Laumer-de-Blois.

(3) Les dossiers généalogiques de la Bibl. Nat. nous ont permis de rédiger ce fragment de généalogie de la famille du Houlley : Jacob du Houlley, procur^r fiscal au baill. vicomtal de Lisieux dont :

I. Jean qui suit :

II. Gabriel du Houlley dem. à Courtonne-la-Meurdrac qui fait un partage avec son frère le 7 janv. 1585.

Jean du Houlley, receveur des aides et tailles de l'elect. de la vic. d'Auge, dem. au bourg de Pont-l'Evêque anobli en 1594, ep. Marguerite Bréard, dont :

Adrien du Houlley, ec. s^r de la Fontaine, Courtonne, Gouvis, les Essars, Argouges, Firfol, lieut. anc. civ. et crim. au baill. d'Evreux et Orbec. Ep. Barbe le Blanc, veuve d'Adrien le Monnoyer, s. de la Dive, le 9 déc. 1608, fille de Pierre le Blanc, s^r du Rollet, maître d'hôtel ord. de S. M. Maître des cérémonies du g^d prévôt de Normandie, et de Marquerite de Sallon, dont :

Jean du Houlley, ec^r s^r de Gouvis, de la Roque, la Fontaine, s^t Christophe, Beaulieu. Ep. le 6 déc. 1655 Louise de Hejebert, fille de Henri, s^r. de la Motte et de Clavelle et de Louise de Guiri (Hejebert : d'azur à un chevron d'or chargé sur la pointe d'une rose de gueules et accompagné en chef de trois étoiles à 6 raies d'or et en pointe d'une fleur de lis de même), dont :

I. Jacques du Houlley qui suit :

II. Marie du Houlley, dame du Barquet.

Jacques du Houlley s^r de Beaulieu, ép. par contrat du 2 mars 1685 Marie du Tellier, fille de Pierre s^r de la Hauteroque et de Geneviève Piètre, dont :

I. Nicolas qui suit :

II. Geneviève du Houlley, qui ép. le 21 octob. 1706, Jean-Baptiste Lambert, ec^r, s^r d'Argences.

Nicolas du Houlley s^r de Gouvis et de Courtonne, ep. par contrat du

Digitized by Google

trois ombres de soleil d'or, 2 et 1, la première à cinq raies, la seconde à six, la troisième à sept, avaient été anoblis en 1594 en la personne de Jean du Houlley, seigneur de la Fontaine, receveur des aides et tailles de l'élection de la vicomté d'Auge, qui avait épousé le 15 avril 1560 Marguerite Bréard.

Adrien du Houlley et Marie de Loynes eurent quatre enfants, trois fils et une fille (1), encore vivants à la mort de Mme du Houlley en 1720. L'aîné, Adrien, mourut en 1722 et son père le 9 octobre 1734.

Jean du Houlley, reçu conseiller au Parlement de Paris le 23 février 1740, épousa au mois d'avril 1741, nous l'avons déjà vu, Jeanne-Anne Herment, dame de Fumichon. Comme au temps de Jean de Longchamp, les deux domaines voisins se trouvèrent réunis dans la main d'un même seigneur. Par son mariage avec Anne-Renée-Cécile du Houlley, Daniel de Loynes de Mazères en devint propriétaire. Son gendre, M. Baguenault de Puchesse, vendit dans la suite Ouilly à un marchand de biens, M. Legris. Le propriétaire actuel, M. Pottier, racheta en 1861 le château séparé de la plupart des terres qui en dépendaient.

Un escalier voûté qui évoque une fois de plus le souvenir de Carrouges, nous conduit à de grandes salles désertes, dont nous réveillons les échos. Les parquets anciens, les pavés du Pré-d'Auge, les cheminées sculptées sont demeurés là, préservés par un oubli séculaire. Une salle à manger se loge au Sud-Ouest, en partie, dans une tourelle d'angle. Ici, rien n'a changé, ni les boiseries, ni leur peinture d'un gris bleuâtre,

15 déc. 1714, Marie-Louise de Giverville, fille de N... de Giverville sr de Trousseauville et de Françoise d'Aubert, dont :

Marie-Louise du H. née et baptisée à Courtonne La Meurdrac le 15 nov. 1715. Parrain Jean du Houlley sr de Gouvis ; marraine Marie du Tellier, veuve de Jacques du Houlley.

(1) B. N. P. O. 1538.

— Mémoire pour demoiselle Marie-Charlotte du Houley, héritière de messire Adrien du Houley, Conseiller en la Cour des Aydes et de dame Marie de Loynes, ses père et mère, et encore de messire Adrien du Houley, son frère, défenderesse et demanderesse.

Contre messire Jean et Jean du Houley ses frères mineurs émancipez, demandeurs et défendeurs.

(Paris) de l'imprimerie de Paulus-de-Mesnil, rue Sainte-Croix en la Cité, 1736, 4 p. in-fol.

Succession de M. Adrien du Houley.

Digitized by Google

ni la fontaine de marbre blottie dans un creux du mur. Des corbeilles de fruits, peintes en camaïeu, ornent encore les trumeaux. C'est un palais de Belle-au-Bois-dormant, mais les plâtres du plafond s'écroulent, les lézardes se glissent, la cheminée s'est abattue et le lierre envahit les fenêtres qui regardent le Couchant.

Il faut se souvenir aussi de cette terrasse suspendue au flanc du château, d'où la vue s'étend sur des prairies, vers un calme horizon de collines. Le soleil de midi y fait éclore des fleurs, au hasard, contre les vieux murs de briques. Une tourelle s'y dresse, enveloppée de lierre et dans la salle par où il faut passer, on entrevoit, sur le manteau de la cheminée, les lambeaux d'une fresque où Mercure apparaît avec des fantômes de déesses.

Autre chose nous attend. Le château abrite aussi une laiterie voûtée qui possède une curieuse particularité. Un mot dit à voix basse dans l'un des angles est entendu fort distinctement par une personne placée dans l'angle opposé. Plusieurs de nos confrères se livrent à une série d'expériences, concluantes d'ailleurs et pittoresques. Mais, c'est assez de jeux innocents. Il faut se hâter de partir ; non sans avoir remercié le propriétaire actuel, M. Pottier, de son aimable accueil ; nous devons encore visiter l'église de Rocques. Nous y arrivons après avoir entrevu, à gauche de la route, le château d'Hermival-les-Vaux (1), jolie construction du XVIe siècle, sans splendeur, mais séduisante par son allure honnête et la fraicheur des prairies qui l'entourent.

L'église de Rocques a conservé quelques parties du XIIIe siècle. Mais de nombreux remaniements lui ont fait perdre son caractère primitif. Les chevets des transepts sont percés de larges fenêtres à trois baies de style flamboyant. Tout cela n'est pas de très grand intérêt. Mais Rocques a pour nous attirer un magnifique porche de bois

(1) B. N. carrés d'Hozier 343. — 3 janvier 1715. Constitution de 90 l. de rente au principal de 1800 l. passée au profit de Pierre de Piperei, ecr, sr de Marolles, conseiller du Roi et Vicomte de Moyaux, demeurant dans son manoir seigneurial, paroisse dudit Moyaux, par François d'Oinel ecr, sr patron d'Hermival, conseil. du Roi en sa cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie et dame Marie du Tellier, veuve de Jacques du Houlley, sr de Courtonne.

Digitized by Google

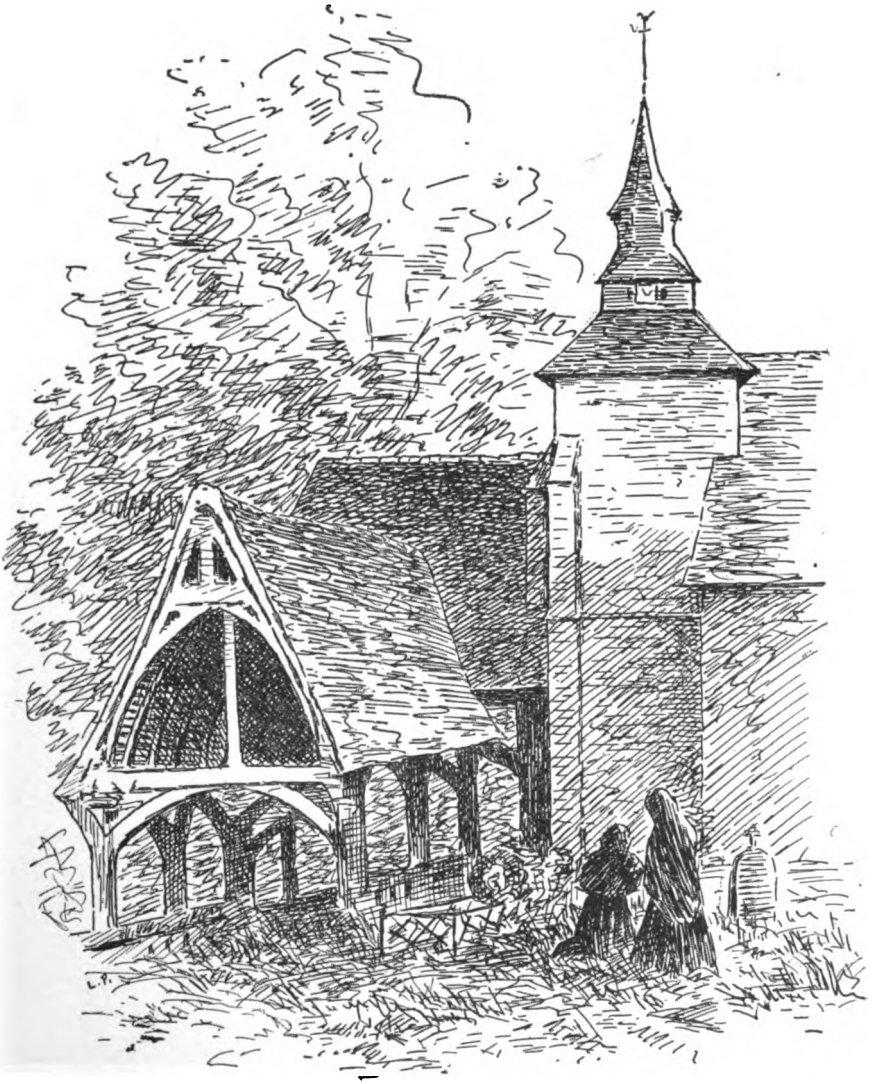

Eglise de Rocques (Porche).
Dessin de M. Léon Patrie.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

du commencement du XVIe siècle, ou plutôt deux porches juxtaposés, perpendiculaires l'un à l'autre et dont les charpentes sculptées, merveilleusement touffues, supportent de hautes toitures. Un des piédroits porte les armes de l'évêque de Lisieux, Jean Le Veneur (1) et, plus haut, la façade sur la route est décorée d'une salamandre.

L'église possède un mobilier intéressant : une statue de saint Roch dans le croisillon sud, un grand tableau de la Confrérie de la Charité, fort mauvais du reste mais qui se recommande par cette inscription : « Ce tableau a esté faict faire des deniers de la charité de céans. 1639 », des débris de pierres tombales armoriées, et surtout le trésor de la Confrérie : une paix d'argent du XVIe siècle, dix-huit mereaux ou jetons d'assistance, le registre d'inscription des Confrères de 1516 à 1758 et douze torchères de bois peint et doré, de style Louis XIII, plus curieusement sculptées que séduisantes d'aspect.

Nous prenons un sentier qui, à travers des herbages, nous fait gravir un côteau. Puis nous traversons un bois et voici dominant la vallée de la Touques, le château d'Ouilly-le-Vicomte où M. Descours-Desacres, non content d'avoir guidé notre visite à Rocques, veut encore avec Mme Descours-Desacres nous accueillir et même réparer nos forces, avant de nous laisser continuer notre chemin. Bientôt l'heure nous presse; nous sommes forcés de regagner Lisieux où le déjeuner nous attend et nous nous éloignons à regret de l'hospitalière demeure qui, sur la colline où elle s'élève, ouvre ses fenêtres à un immense horizon.

LISIEUX

La Cathédrale

« L'évêque Herbert, dit M. Louis Serbat (2), commença en 1035 une cathédrale qui fut achevée par son successeur Hugues d'Eu. En 1136, la ville étant assiégée par Guillaume

(1) Jean Le Veneur, fils de Philippe Le V., baron de Tillières et de Marie Blosset de Carrouges et neveu d'Etienne Blosset de Carrouges, évêque de Lisieux de 1482 à 1505, auquel il succéda. Le vendredi 7 nov. 1533, il fut créé cardinal du Titre de Saint-Barthélemy en l'Ile. Il mourut le 7 août 1543. Gallia Christ. XI, 801.

(2) Guide archéologique du Congrès tenu à Caen en 1908, par la Société Française d'Archéologie. Paris 1909, in-8°

Digitized by Google

Plantagenet, un incendie détruit cet édifice. L'évêque Arnould entreprend une reconstruction. A sa mort en 1181, la nef, le transept et une partie du chœur étaient terminés. L'évêque Jourdain du Hommet, qui siégea jusqu'en 1218, l'aurait achevé ; mais en 1226, un incendie qui n'aurait attaqué que les combles, provoque quelques réparations. C'est à cette époque, dit-on, que Guillaume de Pont-de-l'Arche aurait élevé les chapelles du déambulatoire et les deux tours. Certaines de ces dates sont à retenir ; d'autres ne s'appliquent peut-être pas très exactement aux parties de l'édifice déjà citées ; néanmoins elles constituent des points de repère qui ont aussi leur utilité ; il est possible de les interpréter.

« Deux tours, avec salle au rez-de-chaussée, flanquent une première travée qui précède une nef de huit travées, bordée de chaque côté d'un collatéral et d'une suite de chapelles. Le carré du transept est surmonté d'une tour-lanterne. Les croisillons sont munis d'un collatéral à l'Est. Le chœur comprend quatre travées droites et un chevet en hémicycle. Sur le déambulatoire, s'ouvrent deux chapelles demi-circulaires, et, dans l'axe, une longue chapelle de trois travées, terminée par une abside à trois pans.

« Le soubassement des tours, remanié au XIIIe siècle, conserve quelques fragments d'appareil à gros joints datant du XIe siècle ; mais, en général, il appartient à la construction commencée en 1149. Il en est de même de la nef, du transept et de la partie basse du chœur, jusqu'au chevet exclusivement. Toutes ces portions se placent très bien vers 1181. Le chœur se serait élevé assez lentement à partir de cette date et la tour-lanterne, non prévue dans le plan primitif, aurait suivi ; mais il est difficile de penser, qu'en 1218, le chevet en hémicycle, le déambulatoire et les chapelles fussent déjà achevés. Ces morceaux sont homogènes et, certainement, les chapelles n'ont pas été bâties après coup. Le déambulatoire avait un plan très régulier : il présentait trois chapelles, y compris celle de l'axe, remplacée au XVe siècle, mais qui a existé semblable aux autres. Toute cette dernière partie de la cathédrale pourrait donc s'accorder plutôt avec la date de 1226. Enfin, l'achèvement

Digitized by Google

LE VIEUX LISIEUX d'après les « *Plans et profilz de Normandie* ».

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

aurait eu lieu par la façade et les tours, dont l'une a été reprise à la fin du XVIe siècle ».

Nous venons de voir que la chapelle de l'axe avait été réédifiée au XVe siècle. Le nom de celui qui la fit construire ajoute à l'intérêt de son architecture la valeur d'un grand souvenir. L'évêque Pierre Cauchon voulut qu'elle fut un durable témoignage des remords qu'avait laissés dans son âme la condamnation de Jeanne d'Arc. Sans doute, cette preuve de repentir lui aura valu le pardon ; mais la justice ne perd pas ses droits et, par les soins de M. le Curé, une statue de Jeanne d'Arc triomphante se dresse sur la dalle même qui couvre le tombeau de son persécuteur.

On a retrouvé, il y a quelques années, dans le blocage d'un mur les fragments d'une statue brisée du XVe siècle, représentant un évêque couché et provenant d'un tombeau. Certains ont pensé que c'était la statue tombale de Pierre Cauchon. Cette attribution est peut être un peu audacieuse. En tout cas, rien ne l'établit sûrement. On a déposé cette statue dans le croisillon Nord qui renferme aussi deux enfeus, ou monuments funéraires, fort intéressants. « Le soubassement de l'un, dit M. Serbat, présente cinq têtes inscrites dans des médaillons circulaires. Des palmettes ornent les écoinçons. Ces têtes, d'une très belle sculpture, paraissent, à première vue, appartenir ainsi que leurs encadrements, au XIIe siècle, mais un examen attentif des détails prouve que ce travail n'est pas antérieur au XVIe siècle. Dans le fond de l'enfeu ont été appliqués deux bas reliefs du XIIIe siècle, figurant des chevaliers, l'épée et le bouclier au côté. Le second enfeu est également en plein cintre. Le coffre reste nu. Des carreaux émaillés remplacent la statue disparue. Au fond, les sculptures forment deux registres : dans le bas, des anges assis, deux par deux, portent des phylactères. Dans le haut, deux anges tiennent sur des linges une petite figure qui représente l'âme du défunt emportée au ciel. Ces bas-reliefs sont peut-être un peu plus anciens que les chevaliers du premier enfeu, mais ils sont aussi d'un très beau caractère, particulièrement dans les draperies. Devant cet enfeu, une statue tombale, replacée sur un socle moderne, a toute le gaucherie des travaux de la région pendant le XIIe siècle.

Digitized by Google

Elle représente un ecclésiastique revêtu de la chasuble et muni d'une crosse, mais sans mitre. »

Une table de marbre blanc, dans le chœur, recouvre les restes de Léonor II de Matignon, évêque de Lisieux, mort en 1714, et, dans beaucoup de parties du pavage, sont encastrées des dalles funéraires. La plupart des inscriptions sont effacées. D'autres tombeaux ont disparu, soit lorsque les huguenots, conduits par Fervaques, pillèrent la cathédrale le 9 mai 1562, soit à l'époque de la Révolution. Dans la chapelle de la Vierge, on voit encore une suite de bas-reliefs de la Renaissance, représentant des donateurs ou des défunts à genoux devant la Vierge ou l'Enfant-Jésus. Ces groupes devaient correspondre à autant de tombes destinées aux chanoines de la cathédrale. Une représentation analogue se trouve au croisillon Sud.

Le mobilier est aussi fort intéressant. A l'extrémité du croisillon Sud se trouvait une tribune de chêne sculpté destinée aux musiciens et portant pour cela le nom de sainte Cécile. Elle a été transformée avant 1870. Mais le dessous de cette tribune a conservé un magnifique plafond à caissons du XVIe siècle. Il se trouve enfermé dans le tambour de la porte du Paradis, ainsi appelée, nous dit M. le Curé, parce que c'était par là que sortaient les enterrements en marche vers le cimetière.

Citons encore les stalles du chœur qui datent du XIVe siècle ; dans la chapelle Sainte-Anne un autel d'argent repoussé, moderne, dans le style du XIIe siècle, exécuté d'après les dessins de M. Danjoy, architecte, et une curieuse série de six grands tableaux représentant des scènes de la vie de saint Pierre et de saint Paul commandés vers 1770 par un chanoine pour le chœur de l'église. On les a placés dans les chapelles. Leur principal mérite est d'être l'œuvre d'artistes rouennais. Ils sont tous, sauf un, signés et datés. (1)

(1) Prédication de saint Pierre (chapelle Saint-François), signé : Larrieu, 1771. Saint Pierre guérissant les paralytiques, signé : Robbin, 1771.

Saint Paul converti sur le chemin de Damas (transept Sud) signé : Lacourt 1771.

Saint Pierre ressuscitant Thabite (chapelle du Perpétuel secours), signé : Lemonnier. Saint Pierre délivré de prison (chapelle Saint-Joseph), non signé.

Saint Paul devant l'aréopage (chapelle N.-D.-de-la-Salette), signé : Lagrenée, 1771.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

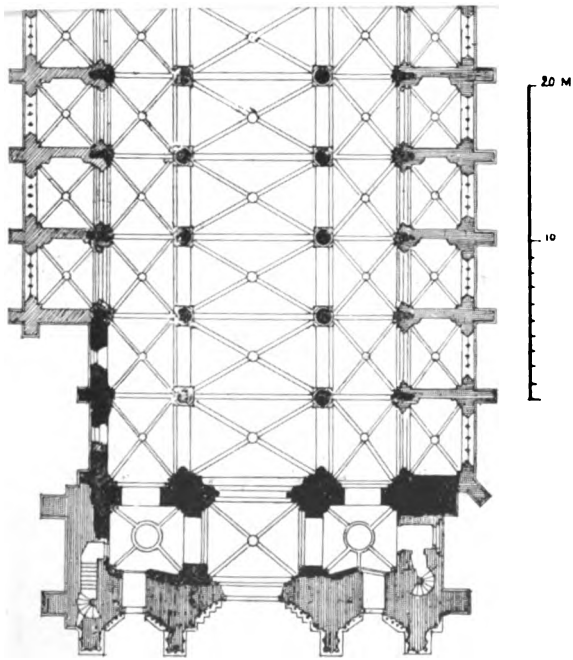

LISIEUX — PLAN DE L'ÉGLISE ST-PIERRE.

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Un autre tableau, pendu au mur du transept Nord, est infiniment plus intéressant. C'est un Saint-Sébastien attribué sans preuves à Annibal Carrache. Il provient de la collection des évêques. Une chapelle latérale de la nef renferme une Extase de saint Jérôme. Enfin, on voit dans la sacristie les portraits du cardinal Le Veneur et des évêques Jean Le Hennuyer, Léonor II de Matignon et Jacques-Marie de Condorcet.

Le Cardinal Le Veneur avait fait ériger, dans la première moitié du XVIe siècle, une chaire épiscopale de pierre de Vernon qui était, dit-on, un fort bel ouvrage. Des réparations urgentes obligèrent à la sacrifier en 1691.

La chaire à prêcher actuelle est sans intérêt. Elle remplaça en 1850 une chaire plus ancienne où Bossuet avait prêché.

Quelques fragments de vitraux du XVe siècle subsistent aux fenêtres du collatéral Sud de la nef, et celle du déambulatoire ont conservé des dais du XVe siècle, un Martyr de saint Jean du XIIIe siècle et une Lapidation de saint Etienne du XVe siècle. On a eu l'heureuse idée de reconstituer, dans les verrières modernes qui ornent les autres fenêtres, une intéressante suite d'armoiries des évêques de Lisieux.

Pendant que nous errons dans les chapelles à la recherche des souvenirs et des objets d'art qui s'y trouvent, par une gracieuse attention de l'organiste, M. Garcin, les chants de l'orgue s'élèvent sous les voûtes sonores, et nous avons, dans ce décor admirable, le plaisir d'entendre deux chorals de César Franck exécutés par un maître.

Le palais épiscopal, qui sert aujourd'hui de Palais de Justice, a été bâti sur l'emplacement de l'ancien château des évêques de Lisieux. L'aile qui donne sur la place fut édifiée vers 1640 par Philippe de Cospéan. Elle est en briques, avec chaînages de pierre blanche.

Léonor I de Matignon (1) continua la reconstruction des bâtiments qui donnent sur la cour et qui contiennent des appartements magnifiquement décorés. L'un surtout, la

(1) Léonor Ier de Matignon, fils de Charles, comte de Thorignyetd'Eléonore d'Orléans, fille du duc de Longueville, évêque de Lisieux de 1648 à 1677. Il mourut à Paris le mercredi 14 février 1680.

Digitized by Google

chambre dorée, est d'une véritable splendeur. Le plafond à caissons est orné de peintures polychromes et en camaïeu et de médaillons en grisaille. Au centre, un grand médaillon quadrilobé nous montre des anges supportant les attributs de l'épiscopat et les armes de Matignon. La cheminée porte un panneau : la découverte du feu, par Jacques Stella. Il faut noter aussi un très beau portrait du duc de Bourgogne en costume romain.

On peut voir, dans le cabinet du président du tribunal, une toile ancienne représentant Jupiter nourri par la chèvre Amalthée. Elle n'est pas excellente, mais ne mérite pas l'épais barbouillage qu'on lui a imposé, dans le louable dessein de rhabiller un peu une nymphe.

Le neveu et successeur de Léonor de Matignon, Léonor II (1) de Matignon, embellit extrêmement le palais. Il fit dessiner par Le Nôtre de merveilleux jardins qui s'étendaient vers Ouilly-le-Vicomte et rebâtit les bâtiments en façade sur ces jardins. Ils furent détruits en 1808. Il n'en reste qu'un immense escalier, que la tradition attribue à Mansart et qui porte dans sa rampe de fer forgé les L. et le M, initiales de son constructeur.

Ceux qui ont lu un ouvrage qui fut très à la mode il y a une soixantaine d'années, les *Souvenirs de la marquise de Créquy*, ont sans doute gardé le souvenir de la sottise véritablement prodigieuse que cet ouvrage attribue à Mgr de Matignon. « Lorsque l'abbé de Matignon fut arrivé chez son oncle, l'Evêque de Lisieux, on s'empressa de lui montrer la cathédrale en lui disant que c'étaient les Anglais qui l'avaient bâtie : « Je voyais bien, dit-il, avec un air dégoûté que cela n'avait pas été fait ici... »

Du même encore, cette lettre savoureuse : « Quand la princesse de Monaco, sa belle-sœur, fut accouchée de son premier enfant (le marquis de Baux), il s'empressa d'annoncer une si bonne nouvelle à son frère aîné qui était à l'armée ;

(1) Léonor II, fils de François Goyon, comte de Thorigny et de Gacé et d'Anne Malon de Bercy, né à Thorigny le 5 sept. 1637. Evêque de Lisieux le 14 mars 1677. Mort le 14 juin 1714.

(2) Souvenirs de la marquise de Crequy, par Maurice Cousin, Cte de Courchamps, nelle ed. Paris Garnier 1865, t. II, p. 93-94.

Digitized by Google

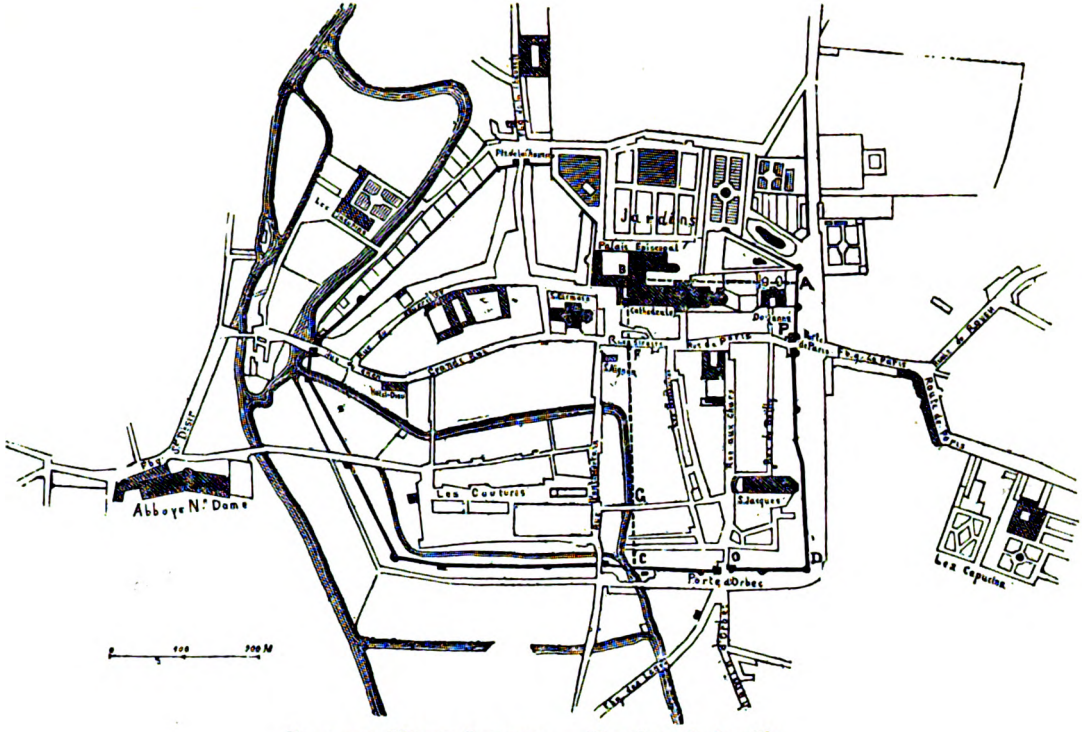
Abbaye N.e Dame
Les Couteurs
Jardins
Palais Episcopal
Cathédrale
Doyenné
Grand Rue
Rue de Paris
Rue aux Chevres
Porte d'Orbec
S. Jacques
Les Capucins
Route de Paris
Fg. de Paris
Rue de Rouen
Pont de l'Orme
Les Tanneries
Les Fontaines
Les Prairies
Les Ursulines
Les Jésuites
Les Carmes
Les Bernardines
Les Bénédictines
Les Ursulines
Les Carmes
Les Bernardines
Les Bénédictines
Les Jésuites
Les Fontaines
Les Prairies
Les Tanneries
Les Capucins
Les Couteurs
Les Jardins

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

mais il avait négligé de s'informer, de quel sexe était le nouveau-né et vous allez voir comme il se tira d'affaire. : « Je suys « de présent à Torigny venu pour les cousches de vostre « chaire femme quy a failly mourir et quy vient d'estre « heureuxement delivrée d'un gros enfant quy fait des crys « de chouhette en colesre, au point que j'en suys si joyeux « et troublé que ne vous saurais dire encore si je suys son « oncle ou sa tante. Adieu seyez monsieur mon frère et bien « des complimens.

† LÉON, *Evêque et Comte de Lisieux* ».

Mgr de Matignon avait un talent tout particulier pour le style épistolaire car la pseudo-marquise de Créquy, ajoute: « la duchesse de Brissac, affirmait et nous a juré ses grands dieux qu'elle avait réellement reçu de lui qui se trouvait à Gacé, chez leur cousin de Matignon, l'original de cette sotte lettre qui se voit à présent dans tous les recueils de jannoteries : « Madame, sachant combien vous aimez les perdrix rouges, je vous en envoie six, dont trois grises et une bécasse. Vous trouverez ma lettre au fond du panier ».

On peut s'amuser de ces histoires, à condition de n'en pas croire un mot. Les mémoires de la marquise de Créquy sont absolument apocryphes, on le sait depuis longtemps, et si l'évêque de Lisieux avait été si bête, Saint-Simon l'aurait certainement dit. Il semble au contraire avoir été un prélat libéral et fastueux, et quel témoignage de son bon goût, que ces merveilleux jardins qu'il créa ! Il fut de plus un fort honnête homme, très généreux et charitable. Il fonda deux hôpitaux pour les pauvres et, lorsqu'il mourut, le 14 Juin 1714, après trente-sept ans d'épiscopat, il leur laissa par testament 50.000 livres et donna 20.000 livres pour construire le maître-autel de la cathédrale.

La rue de la Paix est fort pittoresque ; de vieilles maisons de bois la bordent de leurs façades de colombage ou de bardeau. Au numéro 30, un poteau cornier porte un écu chargé de deux fasces. Ce fut sans doute la demeure d'un

Digitized by Google

membre de la famille d'Harcourt, qui fut chanoine de Lisieux au xve siècle.

Devant nous, s'élève l'église Saint-Jacques.

Nous cédons la place à M. Ch. Puchot, l'érudit secrétaire de la Société Historique de Lisieux, qui a bien voulu nous autoriser à publier ici une étude qu'il a faite sur cette église :

« L'origine de la paroisse Saint-Jacques est fort ancienne. L'église actuelle a été commencée en 1496, sa dédicace n'eut lieu que le 1er Juin 1540.

Avant d'entreprendre la construction, des habitants de la paroisse se transportèrent à Pont-l'Evêque pour examiner l'église Saint-Michel qui venait d'être édifiée. Elle fut prise pour modèle, mais Guillemot de Samaison, maître de l'œuvre, donna à son travail plus d'importance, plus d'unité et plus d'élégance.

L'église Saint-Jacques est due, en grande partie, à la générosité de la famille Le Vallois, ainsi que le rapporte un document des archives du château d'Ecoville, au dos duquel on lit : « Devis de l'église Saint-Jacques de Lysieux, « fondée, dotée et faicte bastir par les Seigneurs de Putot « et du Mesnil-Guillaume, portant le nom de Valois ».

Aussi le blason de cette famille est-il placé à plusieurs endroits, comme un témoignage de reconnaissance de sa générosité.

Cette église fut édifiée en peu d'années, puisque Louis Le Vallois fut inhumé dans le chœur en 1505 et puisqu'une verrière du chœur, donnée par la famille de la Reue, est datée de 1501.

C'est sans doute à la rapidité avec laquelle elle fut construite, au moins en grande partie, qu'on doit l'unité de style. ce qui est rare dans un monument de cette importance.

Vitraux

L'église Saint-Jacques était ornée de riches verrières ; la fenêtre du milieu de l'abside, le Christ en croix, est ancienne dans la plus grande partie. Trois autres verrières sont complètes : dans le chœur, côté Nord, une verrière avec personnages en pied entre chaque meneau ; au-dessus de la chaire, une

Digitized by Google

belle fenêtre représentant en tableau, la scène de l'Apocalypse XVII-I-VI : la grande Prostituée de Babylone ; au bas de l'église dans une chapelle côté Sud, en petits tableaux, le miracle de Saint-Jacques de Compostelle. C'est le récit d'un pélerinage entrepris par une famille, composée du père, de la mère et de leur fils. Il en est parlé dans la Légende dorée (1) et dans les Bollandistes à la date du 25 Juillet.

Dans le premier compartiment, on voit la famille couchée dans un grand lit à baldaquin, le père au milieu. La servante de l'auberge, pour se venger du jeune homme qu'elle avait voulu séduire, place une tasse d'argent dans sa sacoche. Dans le second tableau, le jeune homme, regardé comme voleur, est arrêté et condamné à être pendu. Dans le tableau suivant, il est au gibet, les parents désolés continuent leur pèlerinage.

Dans le quatrième tableau, les parents reviennent de Compostelle, trouvent encore leur fils pendu. Il leur dit : Rassurez-vous, Saint-Jacques me soutient. En effet on voit Saint-Jacques à genoux qui le porte sur ses mains.

Dans le tableau suivant, les parents sont chez le juge qui est à table et l'assurent que leur fils leur a parlé : « C'est aussi vrai qu'il est vivant, disent-ils au juge, que le coq qui est sur votre table va se lever et chanter ». Le coq rôti se lève et chante. Le juge surpris, ordonne de donner le jeune homme à ses parents ; dans le dernier tableau, le fils est remis à son père et à sa mère et la servante coupable est condamnée au feu.

Dans la tracerie de la verrière, il y a deux sujets qui ont trait à la légende, peut être une variante. Dans un, les pélerins poursuivis passent sur un pont qui s'écroule derrière eux ; sur l'autre, un personnage emporte sur son cheval le corps de son fils dans un linceul. Par l'effet d'une vision, il lui semble que son fils est monté derrière lui et lui dit qu'il jouit dans le ciel d'un bonheur parfait.

Dans le bas de la verrière, une procession. Le clerc qui porte

(1) La légende dorée dit que cette aventure arriva l'an 1020, dans la ville de Toulouse à un Allemand qui se rendait avec son fils à Compostelle. La version donnée par le vitrail de Saint-Jacques est beaucoup plus amusante et plus détaillée.

Digitized by Google

la bannière a une tunique aux armoiries de la paroisse ; deux bourdons ou torches, cantonnés de quatre coquilles. Les frères de la Charité suivent le clergé, au nombre de quatorze, avec leurs torches. La bannière représente la Sainte Vierge, accompagnée de deux saints tenant un long bâton, sans doute des pélerins, ou les patrons de la confrérie, saint Jacques et saint Christophe. Dans un médaillon on lit : Cette vitre a été faicte aux dépens de la Charité de cette paroisse en l'an MDXXVI (1526) ainsi qu'on peut l'induire des débris ci-contre, conservés avec soin dans la restauration en MDCCCLIX (1859).

Fresques de la voûte de la nef

Chacune des travées de la voûte est ornée de peintures qui forment une intéressante décoration. Celle du bas de l'église, après l'orgue, occupe toute la largeur jusqu'à la retombée de la voûte ; pour augmenter la perspective ces peintures diminuent de largeur jusqu'à l'abside, il est regrettable que celles du chœur soient restaurées dans des tons trop lourds, ce qui semble abaisser la voûte.

Dans la première fresque, à la clef de voûte, est l'écu des Le Valois, au cœur d'or avec trois croissants, deux et un, au chef avec trois roses ; dans les arabesques, on voit des hommes de couleur fauve qui tiennent des banderolles sur lesquelles est écrit le *Regina Cœli.*

La seconde clef de voûte porte le blason de la paroisse et des figures comme la fresque précédente, deux de ces personnages semblent soutenir un cœur rouge.

Dans la troisième, sur un cartouche, la date de 1552.

Dans la suivante, encore des personnages de couleur ; sur la clef de voûte, les armes de la famille de la Reue (1). Les peintures de la voûte du chœur sont surtout composées de fleurs et de feuillages. Du calice d'une large fleur, sort le buste du Père Eternel et, des autres, des anges tenant des instruments de musique. Les clefs sont ornées de divers blasons.

(1) La famille de la Reue avait son manoir rue Haute-Boucherie.

Digitized by Google

Sur les piliers et dans les chapelles on voit les restes de tableaux funéraires.

On a dit, et peut être pas sans raison, que les détails de ces fresques avaient été inspirés, par les récits de la découverte du nouveau monde, auquel les navigateurs Honfleurais allaient déjà.

Dans un document des Archives du Calvados relatif à Saint-Jacques, on trouve la quittance d'un peintre qui en 1792, a reçu 40 l. 5 sols pour ouvrages aux armoiries de la voûte de l'église et des chapelles. Il serait intéressant de savoir qui avait commandé le travail, la quittance ne le dit pas, c'est peut être à ce badigeon qu'on doit leur conservation.

Mobilier

Les stalles, dit M. de Caumont, dans la statistique monumentale, pourraient faire l'objet d'un travail spécial, elles sont au nombre de soixante-dix. Les stalles hautes sont de la Renaissance, les miséricordes sont travaillées dans le goût du jour, avec une imagination capricieuse qui rappelle les allégories fréquentes au moyen-âge. Ainsi l'on voit un animal chimérique, un singe habillé en moine, un écureuil, un fol, un homme portant un fardeau, un sanglier et un lapin, un homme battant du tambour, une truie tenant une bourse avec sa patte.

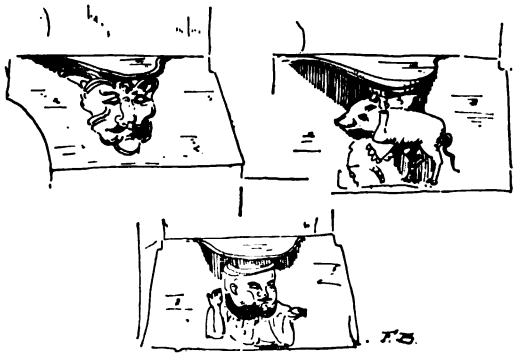

LISIEUX. — Eglise Saint-Jacques.
Miséricorde des Stalles d'honneur *(Dessin de M. Besnard)*

Les stalles basses sont de l'époque de Louis XIV, elles proviennent de l'abbaye du Val-Richer ; les miséricordes représentent alternativement un alérion et des feuilles d'acanthe.

Les boiseries qui servent de dossiers aux stalles hautes sont de l'époque Henri II.

Digitized by Google

L'autel du chœur a été fait à Munich en 1870, il est riche d'ornementation, les tableaux enluminés du tombeau représentent des scènes de l'ancien testament, séparées par la statuette d'un prophète, celles de la crédence, des scènes de la Passion ; aux extrémités, les Apôtres, statuettes fort

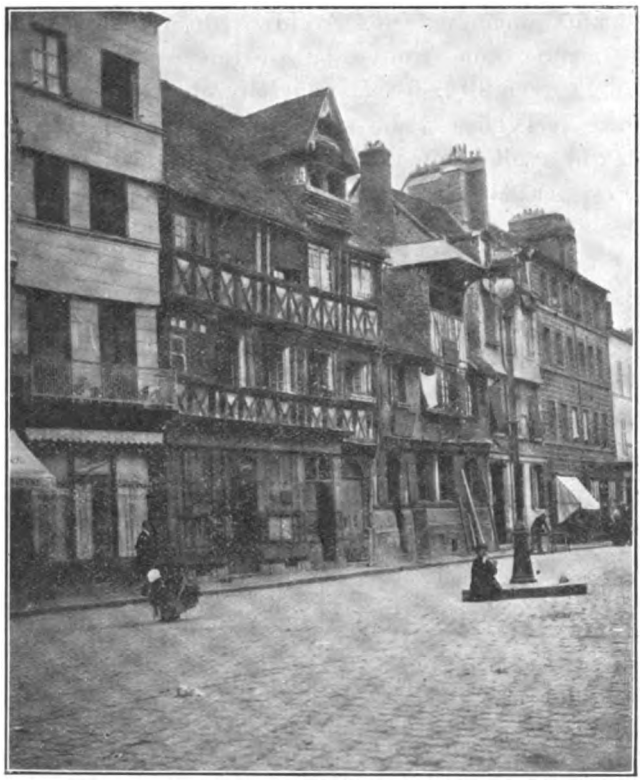

LISIEUX. — Place Victor-Hugo.
(Cliché de M. H. de Brébisson)

artistement travaillées, mais le tout est d'un ensemble fragile. La chaire est nouvelle, elle s'harmonise avec le monument ; les potelets sont revêtus d'imbrications comme le sont souvent les boiseries des anciens manoirs Lexoviens.

L'église n'a pas trop souffert du mauvais goût du XVIIIe siècle; aux portes latérales, on a fait disparaître l'ornementation qui remplissait les moulures, au grand portail, on a fait de même, on a aussi détruit le pilier central et la rosace qu

Digitized by Google

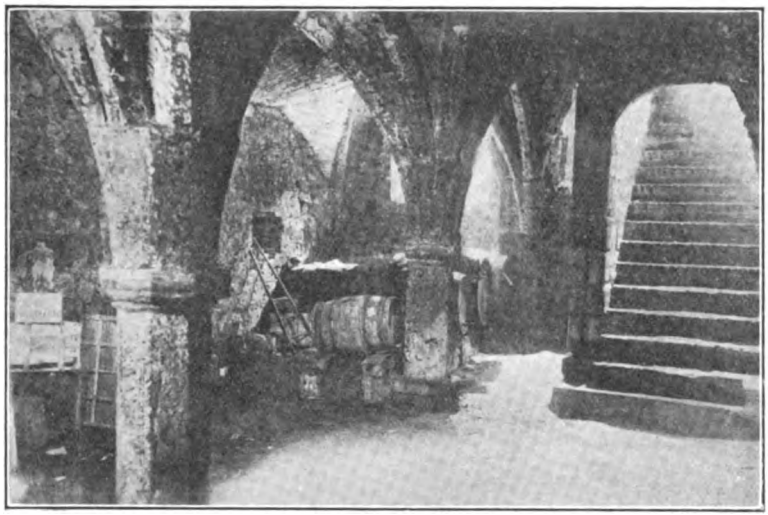

LISIEUX. — Cave de M. Dutheil, 29, Grande-Rue.

Digitized by Google

Digitized by Google

remplissait l'ogive, et remplacé ces motifs gothiques par une gigantesque porte sans caractère. »

Au numéro 29 de la Grande-Rue, M. Dutheil, coiffeur, ouvre une trappe dans le plancher de sa boutique et, par un escalier raide et obscur, nous descendons dans une cave très curieuse, du XIIIe siècle, composée de deux nefs à trois travées. Elle a, comme dimensions, 12 mètres 50 de longueur sur 5 mètres 50 de large. Deux colonnes octogones supportent les voûtes. L'une d'elles a un chapiteau rond. La base de l'autre semble faite d'un chapiteau renversé, car on aperçoit dans la terre des moulurations godronnées.

LISIEUX
Armes du Cardinal Jean Le Veneur sur une console en bois (Maison 32, place Victor-Hugo).
Dessin de M. F. Besnard

Puis après avoir fait, chez le pâtissier, un arrêt que M. et Mme Tournouër ont l'amabilité d'ajouter au programme, nous commençons, à travers les rues et les ruelles de Lisieux, une promenade d'un pittoresque achevé. Les couloirs obscurs, les cours les plus retirées, n'ont pas de secrets pour M. Gaston Piquot, sculpteur de grand talent, qui nous guide. Place Victor Hugo, no 3 (autrefois place des Boucheries), habita jadis un pâtissier qui fit sculpter une galette, emblème de sa profession, sur la façade de sa demeure. Les maisons voisines élèvent aussi de hauts toits et des pignons cuirassés de bardeaux. Au numéro 22, nous suivons un couloir, nous traversons une cour aux allures de coupe-gorge. Il s'agit simplement d'aller voir un écusson aux armes du Cardinal Le Veneur, au pied d'un petit escalier tournant.

Une autre ruelle, aussi étroite, aussi peu séduisante... De petites cours... Nous traversons même une cuisine, à la file indienne, et nous voici dans un jardin charmant, en

Digitized by Google

terrasse au dessus de l'Orbiquet. La rivière, profondément encaissée, coule, rapide, dans l'ombre, entre des murs moussus. Des pignons se dressent au bord; des haillons sèchent sur l'appui des lucarnes. Des murs de briques mettent çà et là leurs couleurs chaudes. Entre deux toits, très haut, dans le soleil, paraissent les tours de la cathédrale.... Et nous continuons la promenade à travers un magasin de draps.

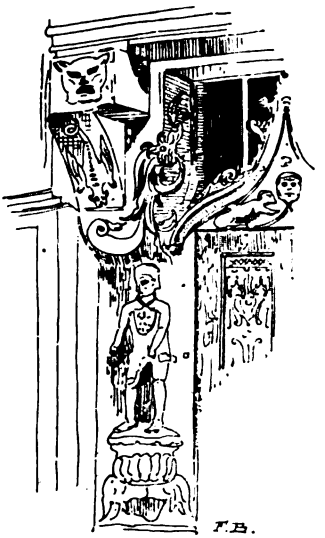

LISIEUX. - Manoir de la Salamandre (rue aux Fèvres) Motifs en bois sculpté de l'entrée *(Dessin de M. Félix Besnard)*

Depuis le XVIe siècle, la rue aux Fèvres a moins changé encore que ses voisines. On y voit la plus vieille maison de Lisieux, le manoir de Formeville, construit par empilement, et qui remonte sans doute au XIVe siècle, peut être même à la fin du XIIIe.

Aux numéros 19 et 21, les manoirs de la Salamandre et de François Ier, si étroitement unis qu'ils n'avaient à eux deux qu'un escalier, sont les maisons les plus richement décorées de toute la ville. Les sablières du rez-de-chaussée portent des rinceaux et des médaillons. Une porte a gardé son accolade et ses panneaux. Tous les potelets sont décorés. Un singe, sous un oranger, doit être l'ancienne enseigne. Une grande lucarne, également sculptée et surmontée d'un épi de faïence, coupe le versant du toit. L'intérieur a été plus abîmé que la façade. On y voit encore des poutres sculptées, supportant des solives disposées la pointe au centre. Au premier étage, les poutres sont encore plus richement décorées de sujets de chasse. Une belle cheminée à manteau sculpté est restée

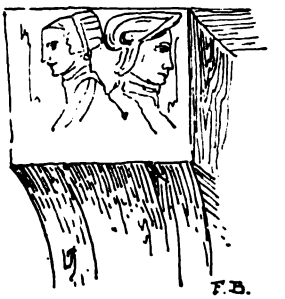

LISIEUX. Manoir de la Salamandre. Tête de Console sculptée. *(Dessin de M. Félix Besnard)*

Digitized by Google

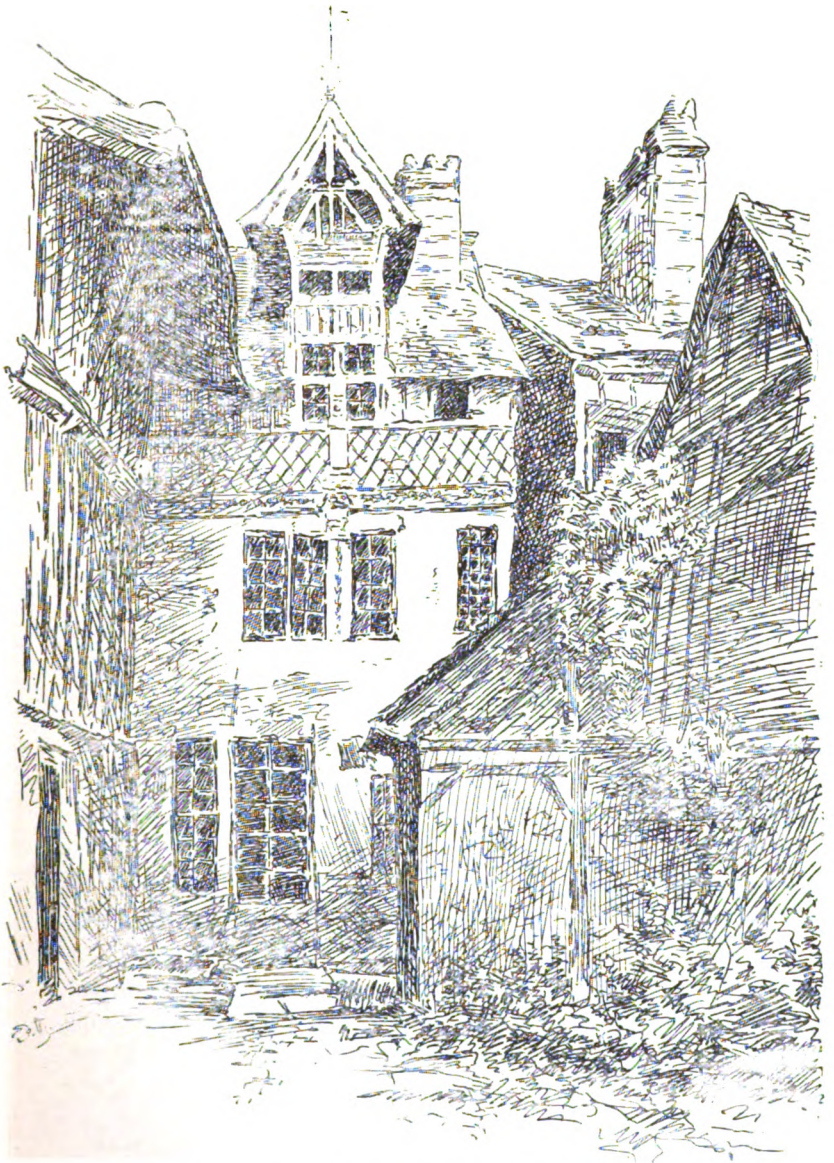

LISIEUX. — Cour du Manoir de la Salamandre.
(Dessin de M. Léon Patrie).

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

là et aussi un très beau panneau du XVIe siècle, échantillon de la boiserie qui ornait autrefois la salle et qui, achetée par la famille de Formeville, a été transportée à Caen.

Dans une sorte de cour des miracles, infecte, puante, mais extraordinairement pittoresque, au bout de laquelle coule l'*Orbiquet*, nous voyons la tourelle d'escalier du manoir Carrey, dont la société du Vieux-Lisieux a fait son siège et son musée. Pour y entrer, nous ferons le tour par la rue d'Ouville. Cette maison, bâtie de pierre, ce qui est presque rare à Lisieux, est triste, grise, humide, mais d'un beau style du XVe siècle. Dans une salle du rez-de-chaussée, M. Piquot a reconstitué une scène d'intérieur. Le bourgeois est assis à table. Sa femme lui tient compagnie et leur fils, svelte et beau comme un page, appuyé à la cheminée, regarde flamber l'âtre.

Le Musée renferme un certain nombre d'objets intéressants, meubles, étoffes anciennes, gravures, et surtout une belle collection de pavés émaillés des fabriques du Pré-d'Auge.

Après ces randonnées, la fatigue commence à venir et motive des défections. Pourtant, les intrépides passeront encore la *Touques* pour aller voir l'église Saint-Désir. Ils entreront au passage chez M. Bidet, pharmacien, Grande-Rue, qui possède une collection de pots de pharmacie de faïence ancienne et visiteront, rue de Caen, numéro 77, l'ancienne auberge où descendit Charlotte Corday se rendant à Paris pour y accomplir son beau crime.

L'église Saint-Désir (1), construite en 1758, ancienne paroisse, puis chapelle de l'abbaye de Bénédictines, est extrêmement laide. On peut pardonner à sa façade qui est au moins de belles proportions. Mais l'intérieur dépasse en mauvais goût tout ce qu'on en pourrait dire. Il y a pourtant un tabernacle Louis XV, délicieusement sculpté, mais d'un style qui porte peu à la dévotion.

(1) On conserve dans l'église Saint-Desir, un Trésor provenant d'une Confrérie de Charité, fondée en 1436 :

Jetons ou mereaux d'assistance.

Croix de procession, argent massif (XVIIIe s.)

Paix en argent.

Majesté contenant les épîtres et évangiles des fêtes solennelles de l'année sur vélin relié d'aisserie avec lame d'argent gravée et ornée de vermeil, figures en bosse et fermoirs d'argent.

Digitized by Google

SECONDE JOURNÉE (Jeudi 18 Août)

Nous sortons de Lisieux vers 7 heures et demie, entre deux rangées d'usines et de maisons basses qui ne rappellent que peu les architectures admirées hier. Bientôt, la route se débarrasse de ces laideurs pour nous permettre d'apercevoir à droite, dans le creux de la vallée, au bord de la Touques,

CHATEAU DE SAINT-GERMAIN-DE-LIVET — *(Cliché de M. H. de Brébisson).*

le pittoresque manoir de Saint-Hippolyte, autrefois nommé le Pont-Mauvoisin et qui appartint longtemps à la famille de Tournebu.

Peu après Saint-Martin-de-la-Lieue, commencent à se dresser de chaque côté de la route des ormes et des hêtres débris des avenues de Saint-Germain-de-Livet. Puis au bas

Digitized by Google

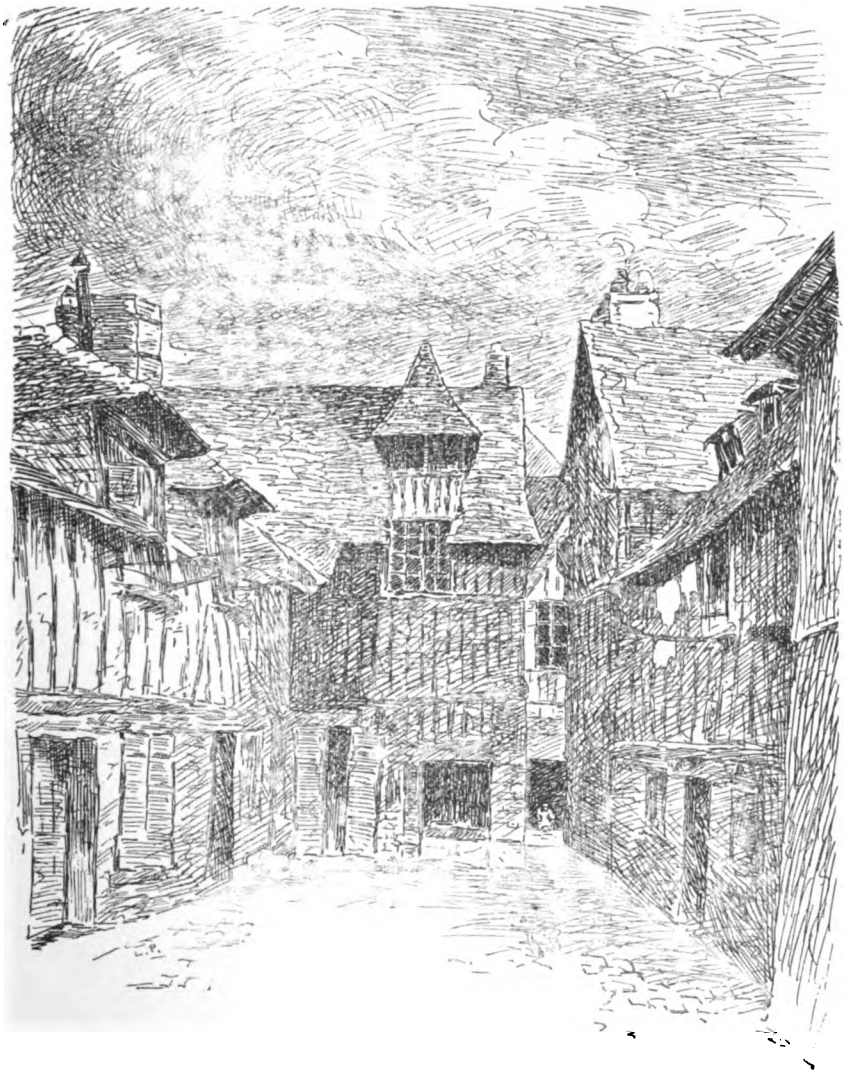

Lisieux. — Impasse d'Ouville (Cour du Manoir Carrey).

(Dessin de M. Léon Patrie).

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

d'une côte, tout à coup, voici, sous la voûte de deux marronniers, le porche enguirlandé de lierre, qui nous introduit dans la cour du château. Devant nous, au delà de douves qu'envahissent des mousses et des algues dorées, s'élève une construction d'un style charmant et bizarre : un pavillon d'entrée, flanqué de deux minces tourelles, prolongé à gauche par un bâtiment long, terminé lui-même par une tour. Tout cela construit en briques vertes émaillées, et en pierres blanches disposées en damier, avec des frises sculptées et des niches qui contenaient des statues. A droite, s'élève le pignon de bois d'une construction plus ancienne.

La cour intérieure, à cinq côtés, où nous pénétrons, nous réserve de séduisants détails. Le bâtiment du xve siècle qui occupe toute la partie Nord, en dépit des badigeons et des enduits dont on l'a tristement affublé nous charme encore par les débris des têtes d'animaux fantastiques qui ornaient ses poutres. Une porte a conservé ses clous (1) du xve siècle et sa serrure ouvragée.

En face, un cloître s'ouvre sur la cour par trois arcades sculptées. Il abrite encore les restes des statues tombales des seigneurs de Tournebu, expulsées de l'église au cours d'une restauration. Des frises à rinceaux courent sur la façade au-dessus et au-dessous des fenêtres du premier étage. La plus haute de ces frises porte cette inscription, en grandes lettres enlacées à des arabesques : « Finis laudat opus ». Le toit qui s'enlève au dessus a gardé des tuiles vernissées jaunes et vertes.

Dans la salle à manger déserte, devant la cheminée qui abrite encore un contrefeu orné des écussons de Bernières et de Tournebu, M. Pierre de Cenival évoque rapidement quelques-uns des seigneurs anciens de Livet.

Les premiers dont on puisse retrouver la trace sont des membres de la famille Tyrrel, descendants de ce Gautier Tyrrel, qui en l'an 1100, tua d'une flèche, à la chasse, par accident, Guillaume Le Roux, roi d'Angleterre et duc de Normandie.

Au xiie siècle, Baudouin Tyrrel, fils de Richard, fit don au doyenné de Lisieux des bénéfices de Saint-Germain-de-Livet.

(1) Décrits par R. Bordeaux. Serrurerie du Moyen-Age, 1858, in-4°.

Digitized by Google

Hugues Tyrrel confirma cette donation par une charte datée de 1201, se réservant les droits de juridiction, de banalité de moulin, corvées et aides coutumières, sur les hommes de la seigneurie.

La terre de Livet passa, dans le courant du XIVe siècle, avant 1388, à la famille des Louvet qui possédait déjà dans le pays, depuis le XIIe siècle, la seigneurie de Bonneville-la-Louvet. Un sceau pendu à une quittance du XVe siècle, à la Bibliothèque Nationale, nous a conservé leurs armes. L'écu portait trois têtes de loup. Une autre servait de cimier ; et deux loups pour supports.

En 1462, Livet passa à la maison de Tournebu (1), par le mariage de Pierre de Tournebu, seigneur de la Vacherie et de Saint-Vast, avec Jeanne Louvet, dame de Livet, fille de Guilbert Louvet, et de Marie de Mailloc.

Le petit-fils de Pierre de Tournebu, Jacques, Baron de Livet, augmenta ses domaines de la terre de Pontmauvoisin, toute proche, par son mariage avec Geneviève Le Pilois, héritière de cette seigneurie. Il servit avec distinction en Italie sous le règne de François Ier.

Tous ces seigneurs furent des féodaux campagnards, puissants, de mœurs rudes, et grands guerriers. Une légende que nous a fait connaître M. Ch. Puchot, révèle bien leur caractère et se distingue par une jolie saveur normande.

Un Tournebu, pour quelque félonie, se vit bannir de la Cour. Le roi de France lui défendit de se présenter devant lui à pied, à cheval ou en voiture. Un jour, le roi s'apprêtait à combattre un ennemi. On lui annonce que le seigneur de Tournebu, suivi de ses vassaux, est à la porte du camp et demande à combattre avec l'armée. « Comment, dit le roi, ose-t-il aller contre mes ordres ? — Sire, il n'est ni à pied, ni à cheval, ni en voiture ». Intrigué, le roi se rend à l'entrée du camp. Il voit le seigneur de Tournebu, entouré de ses hommes, tous montés sur quatre cents bœufs.

Tournebu salue le roi et lui demande la faveur de combattre

(1) Pour l'histoire de la famille de Tournebu voir l'article du dictionnaire de Moreri, de nombreux passages de La Roque : Histoire de la Maison d'Harcourt et Recherches sur la famille de Tournebu dans les *Mémoires, de a Soc. des Antiquaires de Normandie*, 1re série, t. X, p. 122.

Digitized by Google

pour lui, mais d'une manière indépendante et quand il croira le moment venu. Le roi accepte.

Au moment où les chances du combat sont indécises, le seigneur de Tournebu donne le signal. Les vassaux poussent leurs montures et les quatre cents bœufs s'élancent sur l'ennemi. La belle charge ! Naturellement, la victoire reste au roi de France.

La légende ajoute que les bœufs avaient été dressés à la course, dans le grand herbage de Saint-Germain-de-Livet.

Le petit-fils de Jacques de Tournebu, Robert de Tournebu, Chevalier, Baron de Livet, seigneur du Pont-Mauvoisin, du Mesnil-Eudes et autres lieux, hérita de sa mère Marie de Croismare (1), (descendante d'une famille qui avait occupé de grandes places au Parlement de Rouen,) des goûts plus intellectuels que ses prédécesseurs guerriers. Il fit des études juridiques et fut bailli de Lisieux. Il épousa le 11 Avril 1586, Madeleine de Seghizo, fille de Marc-Antoine de Seghizo (2), seigneur de Bouges en Berry, chevalier de l'ordre du roi, premier écuyer tranchant de la reine mère et capitaine de Vernon. Ces Seghizo, originaires de Modène, étaient venus en France avec Catherine de Médicis. La profitable parenté de Jean-Baptiste de Gondi, son premier maître d'hôtel leur valait des faveurs nombreuses. Madeleine de Seghizo était fille d'honneur de la reine-mère. Celle-ci, comme cadeau de mariage, donna à Robert de Tournebu un brevet de gentilhomme de sa chambre.

C'est à ces influences civilisatrices que nous devons la construction de la plus intéressante partie du château. Robert de Tournebu n'avait pas attendu son mariage pour commencer les travaux. Dès 1578, il éleva la chapelle seigneu-

(1) Armes des de Croismare : d'azur à un lion d'or passant.

(2) Les Seghizo portaient : bandé d'or et d'azur, de six pièces. Marc Antoigne Seghizo, fils de noble homme Jean-Baptiste Seghizo, Seigneur de Bouges, conseiller et maître d'hôtel de la Reine mère, épousa en 1538 D^lle^ Catherine Maignard, dame de Houville, seule héritière de Jean Maignard Seigneur de Houville, avocat du Roi au Parlement de Rouen et de N. Gombault. Le contrat fut reçu par Richard, notaire royal de la prévôté de Paris, en présence et de la volonté du Roi, en la garde duquel Catherine Maignard était chez la Reine. B. N. Cab. d'Hozier 310.

Les Maignard avaient pour armes : d'azur à la bande d'argent, chargée de trois quintefeuilles de gueules.

Le mss. fr. 5346 de la Bibl. Nat. p. 43, contient une copie du curieux testament de Jean Maignard, 1537.

Digitized by Google

riale attenant à l'église. Puis en 1584 le pavillon d'entrée du château. Le reste fut fini en 1588.

Robert de Tournebu eut deux fils, Anne (1), l'aîné fut seigneur de Saint-Germain-de-Livet et premier président aux requêtes du Parlement de Rouen. Son fils, André, capitaine de chevaux-légers, ne laissa pas d'enfants, mais ses nombreuses dettes nécessitèrent en 1658, après sa mort, la vente sur décret de son domaine. Ce fut la cause de volumineuses procédures qui ont au moins le mérite de nous donner une

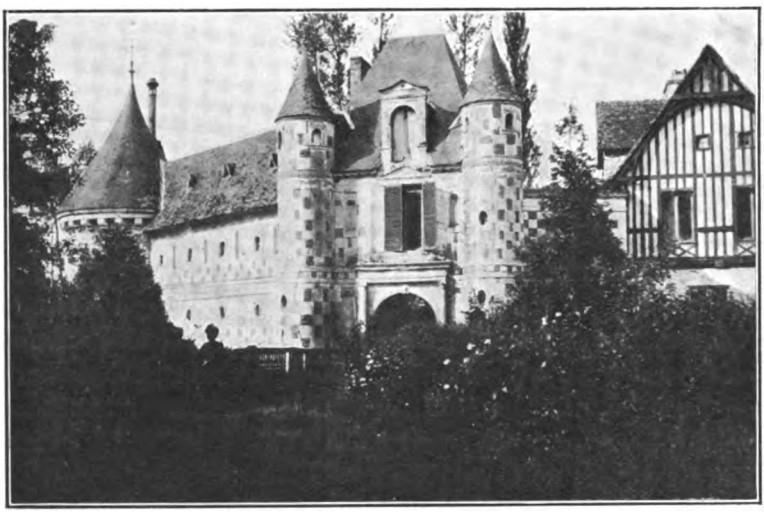

CHATEAU DE SAINT-GERMAIN-DE-LIVET. — *(Cliché de M. H. de Brébisson.*

description détaillée « du fief noble de Saint-Germain-de-Livet, relesvant de Monseigneur l'Evesque et Compte de Lisieux à cause de la baronnie de Glos, ayant le dict fief les droicts honorables en la dicte paroisse de Livet, droicts de chasse, de pesche, colombier, moulin à bled, garenne, court, usage et jurisdiction, forfectures, aubaines et tous autres droicts à nobles fiefs appartenans..... et consiste le dict domaynne non fieffé en un chasteau enc'os de bastiments à divers uzaages, avec une petite cour pavée, environnée de mottes et fossez plains d'eau, avec un pont levys, avec une basse

(1) Anne de Tournebu, épousa Françoise de Prunelé, fille de Charles de Prunelé, et de Madeleine Pinart.

Digitized by Google

cour encloze tant de murailles que bastiments » un jardin, deux bois de haute futaie sur les pentes des deux côteaux et plusieurs fermes. — Cinq fiefs nobles en relevaient, ceux du Breuil, d'Auge, du Routout, du Mont-aux-François et du Boulley.

Le château et la terre ne sortirent pas de la famille. Ils furent rachetés par Mre François de Tournebu, chevalier, seigneur du Pont-Mauvoisin, cousin-germain du défunt et fils d'Antoine de Tournebu, seigneur de Bouges, chevalier de l'Ordre et d'Elisabeth de Courtarvel de Pezé (1). Cet Antoine de Tournebu s'était remarié vers 1640 à Jacqueline de Gruel (2), déjà veuve deux fois, la première, de Gilles Vipart, baron de Silly, chevalier de l'Ordre, gouverneur de Montereau, et la seconde fois de Louis de Mion, chevalier, baron d'Auvillars. Antoine de Tournebu connut de grands ennuis, causés par les nombreux enfants issus des deux premiers mariages de sa femme. Car, tandis que Louise Marie de Mion tracassait sa mère à propos de rentes impayées, les sept enfants Vipart qui n'avaient à eux sept que 1700 livres de rente, prétendaient bien se faire donner quelque supplément par elle. Celle-ci jugeait avoir assez fait, en les élevant à ses frais « sans rien épargner, selon leur condition » et ne voulait rien entendre, gardant ses préférences et son argent pour les petits Tournebu derniers nés. Et les sept Vipart, pour obtenir ce qu'ils désiraient, se livraient aux plus coupables violences, s'emparant par force du château de Silly, en expulsant leur mère avec ses enfants et ses domes-

(1) Armes des de Courtarvel de Pezé : d'azur au sautoir d'or, cantonné de seize losanges de même, rangés trois et un, dans le sens de l'orle.

(2) Jacqueline de Gruel, fille d'Emmanuel-Philibert de Gruel, seigneur de Thouvoye, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordre de sa chambre et de Jeanne d'O.

Les de Gruel portaient d'argent à trois fasces de sable.

Il existait dans l'élection d'Argentan, une autre famille de Gruel, maintenue dans sa noblesse le 14 avril 1666. Elle descendait de Nicolas de Gruel, avocat à Exmes, mort avant 1562, et portait : d'azur à trois grues d'argent, becquées et membrées d'or, posées deux et un.

Cf. A. Chollet. Bulletin de la Soc. hist. et archéol. de l'Orne, 1901, t.XX, 2e fascicule, p. 203 à 211.

(3) Les de Vipart avaient pour armes : d'argent au lion de sable armé et ampassé de gueules.

Cf : Généalogie de la maison de Vipart en Normandie, dressée... par Mre François Augustin de Vipart, écuyer, sieur de Neuilly. S. l. 1751, in-4o.

Digitized by Google

tiques et repoussant avec pertes le lieutenant général de Pont-l'Evêque, chargé d'exécuter contre eux les arrêts du Parlement. Antoine de Tournebu finit sa vie en procédures pour sa femme, bien heureux encore d'avoir la paix, du côté des enfants du premier mariage du premier mari de a dame.

« Son fils François, l'acquéreur de Livet, épousa en 1651, Marie de Guitton, dont il eut deux fils. L'aîné, Pierre de Tournebu, racheta la baronnie de Tournebu près Falaise, qui était sortie de la famille, par mariage, vers le milieu du xve siècle. Sa femme, Elisabeth Le Couteulx, lui donna un fils, Jean-Henri qui fut ondoyé le 23 Septembre 1684, dans l'église Saint-Maclou de Rouen (1). On tarda à compléter les cérémonies; aussi le 7 Avril 1708, 24 ans après, dans l'église Saint-Sulpice à Paris, put-on assister au spectacle assez pittoresque du baptême de M. de Tournebu, mousquetaire du roi, demeurant rue des Canettes « chez M. des Fossés, maître en fait d'armes ». Le parrain et la marraine furent deux pauvres. Le nouveau baptisé fut fait prisonnier peu de temps après, à la bataille d'Audenarde.

Il mourut le 26 Juillet 1723, avant son père, qui laissa sa succession à Jacques de Tournebu, son frère, en 1731.

La petite fille de ce dernier, Marie Pierre de Tournebu, était encore très jeune quand elle hérita de lui en 1734. Elle épousa en premières noces Mre Pierre-François-Jean-Baptiste de Bernières, chevalier, seigneur de Mondrainville, puis, après 15 ans de veuvage, en 1788, âgée au moins de 60 ans, elle se remaria à (2) Louis-François-Pierre Louvel de Janville, président de la Chambre des Comptes de Rouen, qui n'avait guère que quinze ans de moins qu'elle. Les vertus de M. de Janville suppléèrent à ce que cette union avait d'un peu disproportionné. Son biographe (3) nous apprend que « beaucoup plus jeune que son épouse, il ne cessa toute sa vie d'avoir pour elle les attentions les plus marquées et de lui prodiguer les soins les plus tendres ».

(1) Bibl. Nat. Pièces orig. 3866.

(2) Armes des Louvel : d'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux coquilles d'or et en pointe d'un griffon du même.

(3) Pierre-Aimé Lair. Notice sur M. de Janville. A Caen de l'imprimerie de F. Poisson S. d. in-8°, 15 p.

Digitized by Google

Il fut, du reste, le plus délicieux des présidents ! Il se montra si débonnaire dans ses rapports avec les contrebandiers confiés à sa justice, qu'on lui fit quelques reproches en haut lieu. Et l'excellent homme répondit en se comparant à ces épouvantails qu'on met dans les arbres à fruits, plutôt pour effrayer les oiseaux que pour les tuer. Il s'occupait de culture et de jardinage, avait inventé une pomme de terre, composait patiemment un herbier et inscrivait des vers d'Horace ou de Virgile, aux portes de ses pépinières. Il mourut en 1808, âgé de 65 ans, laissant la vieille présidente confiée aux bons soins d'un certain chevalier de Saint-Louis qui eut garde de ne pas se laisser oublier dans son testament.

CHATEAU DE SAINT GERMAIN-DE-LIVET.
(Cliché de M. le Comte Becci).

C'est ce chevalier, Claude Joseph de Moyria que nous trouvons comme usufruitier du domaine, de 1810 à 1832. Après sa mort, le château revint à M. de Foucault (1) cousin de Mme de Janville. Il sortit de sa famille vers 1878, date à laquelle Mme du Bisson, née de Foucault, le vendit à Mme Goblet, grand'-mère du propriétaire actuel, M. Lesur.

Le château de Saint-Germain-de-Livet était resté presque intact et peu différent de l'état où l'avait laissé Robert de Tournebu. Mais vers 1860, il subit une restauration qui fit, mais en vain, pousser les hauts cris à M. de Caumont.

(1) Armes des de Foucault : d'or à la croix ancrée de sable, soutenue de deux lions affrontés de même, armés et lampassés de gueules.

Digitized by Google

On eut l'idée, pour ménager une vue sur « trois saules au milieu d'un pré à faucher » de raser les constructions, analogues à celles qui subsistent et qui fermaient les deux derniers côtés de la cour.

Il y avait, à l'angle sud-est de la basse cour, un charmant colombier octogonal du xve siècle décoré des écussons des Tournebu et des Mailloc (1). On ne lui fit pas grâce. Enfin la décoration intérieure fut refaite et mieux vaut n'en pas parler.

Une salle où nous pénétrons a gardé quelques débris de son antique beauté. Aux murs s'effacent lentement les derniers vestiges de ces fresques, où Pierre de Tournebu, sans doute, en souvenir de ses campagnes, fit représenter la bataille de Pavie. Des fantômes de guerriers se dressent encore devant les tours d'une ville forte. Aux poutres paraissent des rinceaux et des personnages pâlis. Entre les deux fenêtres, le corbeau qui soutient une poutre porte encore sculpté l'écusson des Tournebu : d'argent à la bande d'azur. A l'angle de la vieille cheminée, deux femmes regardant à une fenêtre ont été protégées par la poulie du tournebroche. Car la salle décorée par Pierre de Tournebu n'est plus aujourd'hui qu'une cuisine.

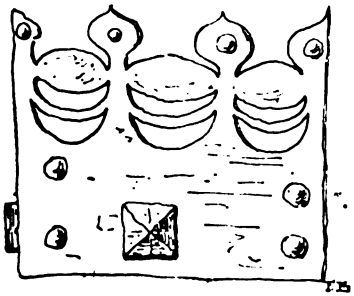

CHATEAU DE ST-GERMAIN-DE-LIVET
Verrou du xve siècle dans la cuisine

La visite se poursuit, très attristante, dans des appartement déshonorés par une polychromie lamentable. Quelques-uns ont conservé leurs pavages de carreaux vernissés du Pré d'Auge. Les dessins s'enlèvent en jaune ou en vert sur un fond brun rouge, ou en bleu vif sur un fond blanc. Mais on a eu la précaution de les badigeonner d'une couche d'ocre, qui leur permet de tenir leur place dans la laideur de l'ensemble.

L'église de Saint-Germain-de-Livet n'a pas eu un sort plus heureux. Arcisse de Caumont vit encore l'ancienne église

(1) Armes des Tournebu : d'argent à la bande d'azur.
Armes des Mailloc : de gueules à trois maillets d'argent.

Digitized by Google

romane à laquelle Robert de Tournebu avait ajouté, au XVIe siècle, une chapelle seigneuriale, dans le même style que le château. Vers 1865, presque tout cela fut démoli. Seule la porte de la chapelle de Tournebu demeure entière, avec ses bossages vermiculés. Au-dessus, dans un cartouche, se lit cette inscription : « Soli Deo, honor et gloria » et la date 1578.

Mais les trois statues où Robert de Tournebu, Madeleine de Seghizo et leur fils, Anne de Tournebu étaient représentés, agenouillés sur leurs tombeaux, malgré les protestations de

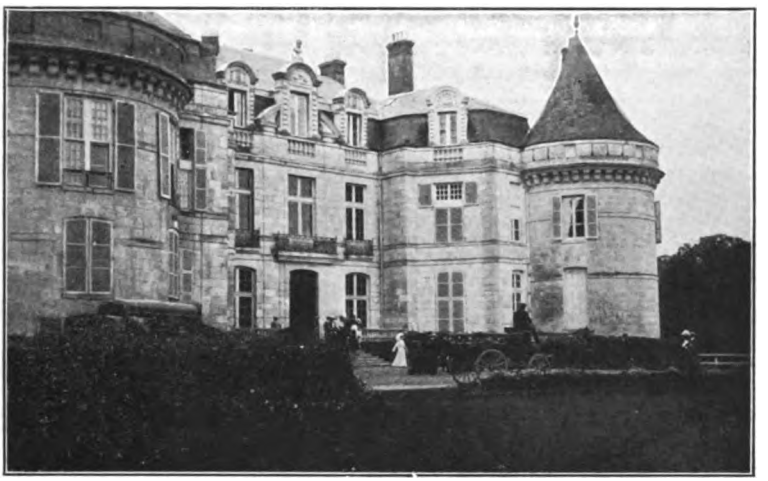

CHATEAU DE MAILLOC. — Façade principale *(Cliché de M. H. de Brébisson).*

A. de Caumont (1), ont été jetées dehors et le cloître du château abrite leur ruine irréparable.

Mailloc élève au milieu des prairies qu'arrose la rivière d'Orbec, une masse imposante, dans le style du XVIIe siècle, mais flanquée à ses quatre angles de quatre tours rondes probablement plus anciennes. Des fossés, maintenant comblés, entouraient autrefois la cour d'honneur et le château.

Devant le perron, M. le comte de Colbert-Laplace nous accueille. Il nous fait entrer dans un immense salon, tendu de

(1) A. DE CAUMONT. *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1860, p. 468-473.
A. DE CAUMONT. *Bulletin monumental*, 1861, p. 626.

Digitized by Google

tapisseries admirables, à sujets tirés de la Jérusalem délivrée. Là nous écoutons M. A. de Colbert-Laplace qui nous lit une étude très documentée sur Mailloc.

Après de gracieuses paroles de bienvenue, M. A. de Colbert-Laplace, appelant à l'aide la philologie, l'hypothèse et la légende, essaie d'éclaircir quelque peu la très intéressante mais obscure question des origines. Il nous emporte jusqu'aux époques problématiques où, bien avant l'occupation romaine, des aventuriers barbares, du nom de Mailloc, auraient abordé

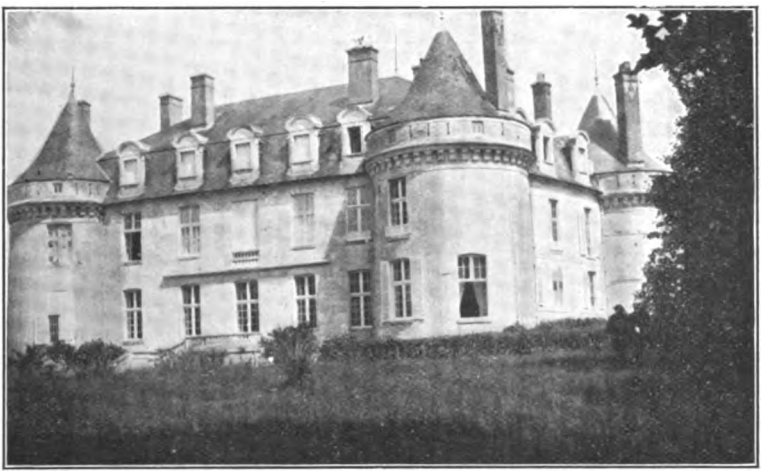

CHATEAU DE MAILLOC. — *(Cliché de M. H. de Brébisson)*

aux côtes gauloises, et, remontant les rivières, seraient venus s'établir ici.

Au XIe siècle, l'histoire apparaît avec Jean de Mailloc qui suivit en Terre-Sainte le duc Robert de Normandie. Il semble le plus ancien auteur connu d'une famille féodale qui se perpétua jusqu'au XVIIIe siècle. et s'éteignit en 1724, avec Mre Gabriel-René, marquis de Mailloc « riche et fort extraordinaire », dit Saint-Simon, mais qui fut en réalité un pauvre homme très malheureux. Fort riche, il l'était, si on n'avait égard qu'au nombre et à l'étendue de ses terres; mais tout cela était grevé de dettes si lourdes qu'elles pesèrent sur toute la vie du marquis de Mailloc. Il lui fallut d'abord disputer son beau marquisat de Mailloc à un président au Parlement de

Digitized by Google

Rouen, Bigot de Monville, qui semble avoir été peu scrupuleux. Pour cela, il fallait de l'argent. Le marquis de Mailloc en trouva en épousant une vieille dame, de vingt ans plus âgée que lui, Marie de Cheusses. Elle mourut en 1710. Gabriel-René la remplaça. Mais son légitime désir d'être l'aîné dans son ménage lui fit faire une union encore plus disproportionnée que la première. Le 7 juillet 1720, âgé de 70 ans, il épousa une jeune fille de 23 ans, Claude-Lydie d'Harcourt. Il mourut peu après, sans enfants, cela va sans dire, avec ce dernier chagrin d'être le dernier de son nom. Les lambeaux de sa succession furent âprement disputés.

Après la mort de Claude-Lydie d'Harcourt, le domaine fut acquis, le 27 mars 1760 par Sophie-Françoise Lalive de Bellegarde, comtesse de Houdetot. La propriétaire songea dit-on à y installer Jean-Jacques Rousseau. Elle ne mit pas ce projet à exécution et nous priva ainsi d'un bien intéressant chapitre des *Confessions*. Mailloc resta pour les de Houdetot une simple opération financière d'emploi de fonds. En 1785, il fut racheté par M. de Couvert de Coulons, président à mortier au Parlement de Normandie. Sa famille vendit Mailloc, en 1813 à M. le marquis de Portes (1) grand-père de M. le comte de Colbert-Laplace, propriétaire actuel.

Pendant une si longue série de siècles, Mailloc a connu des fortunes diverses. L'ancien château féodal, probablement très important, fut complètement détruit pendant la guerre de Cent ans. On releva les ruines, mais, vers la fin du XVIIe siècle le château était en si mauvais état que le marquis de Mailloc dût le faire réédifier en grande partie.

Mailloc connut encore de mauvais jours pendant la Révolution et le commencement du XIXe siècle Le château devint un grenier à foin et les splendides tapisseries qui ornent le salon servirent à boucher les trous de la toiture. En 1840, une restauration complète refit de Mailloc la belle demeure que nous admirons.

M. A. de Colbert-Laplace, à l'aide de documents originaux, a reconstitué entièrement l'histoire de Mailloc.

(1) Le marquis de Portes avait épousé Mlle de Laplace fille du marquis de Laplace, membre de l'Institut, pair de France. Leur fille épousa M. le marquis de Colbert-Chabanais.

Digitized by Google

Nous publions son travail à la suite de ce compte rendu. On y trouvera une foule de renseignements précieux sur les plans anciens du château, les détails de sa construction, ses chapelles, l'histoire féodale de la seigneurie, les fiefs dont elle se composait et qui en dépendaient et les redevances des vassaux.

Nous signalerons seulement ici deux droits pittoresques dont bénéficiaient les seigneurs. Pour le fief de Launoy, assis en la parcisse de Mailloc, le vassal devait « dix jours de garde à l'huys de la chambre de la dame de Mailloc toutes fois qu'elle gist de gésine, » et pour le fief de Saint-Denis, tenu de l'Evêché-comté de Lisieux, les seigneurs de Mailloc avaient droit à la

A Mailloc — *(Cliché de M. le Comte Becci).*

haquenée sur laquelle l'évêque était monté le jour de son entrée à Lisieux et qu'il abandonnait à la croix Saint-Ursin, pour faire son entrée à pied dans la ville.

La lecture achevée, M. le comte de Colbert, avec une amabilité extrême, nous guide à travers les objets d'art et les meubles de prix dont sa demeure est remplie. Les murs sont ornés de beaux tableaux et de portraits de famille parmi lesquels nous citerons celui du marquis de Colbert enfant, en lancier rouge, et un ravissant Boilly.

Il faut encore signaler des canapés de style Louis XVI, couverts de toile de Jouy à personnages et qui meublèrent

Digitized by Google

jadis le salon du célèbre Laplace ,de petites statuettes antiques de bronze, les bustes de Colbert, de Laplace et de Napoléon Ier par Chaudet.

Nous montons au premier étage. L'escalier, de grandes dimensions, porte dans sa rampe de fer forgé le chiffre de Lydie d'Harcourt, marquise de Mailloc. Au mur, une tapisserie du XVIe siècle nous présente une assemblée de femmes jouant de divers instruments de musique. Dans les chambres on remarque surtout un mobilier Louis XV de tapisserie au petit point qui est une merveille de grâce, et un lit de la Renaissance Italienne.

Le souvenir de Laplace (1) règne dans ces bibliothèques, admirablement installées où on conserve, avec son portrait, les livres et les papiers du grand savant.

On nous y montre aussi le bréviaire de Colbert, annoté de la main de son bibliothécaire Baluze.

Il faudrait encore noter bien des objets, les armes anciennes disposées en panoplies, ou les pavages du Pré-d'Auge qui ornent certaines pièces. Mais, la tâche serait trop longue, car Mailloc, par la splendeur de son ameublement, est digne de son passé et du nom doublement historique de son propriétaire.

Le déjeuner à Fervacques, dans la grande salle de l'hôtel du Soleil d'Or, méritera une place toute spéciale dans nos annales gastronomiques. La qualité des mets qu'on nous y servit autour de tables fleuries nous fit bénir l'hôtelier. Ici pour la première fois depuis que nous parcourons les auberges figura au menu un « trou normand » C'est-à-dire qu'entre le « gigot flageolets » et le « dindonneau sauce mayonnaise », nous fûmes invités à boire un petit verre de « Calvados »

(1) M. le comte de Colbert-Laplace, ancien secrétaire d'Ambassade, ancien député, conseiller général a été autorisé par décret du 21 décembre 1874 à relever le nom de son aïeul le marquis de Laplace.

P. Simon, marquis de Laplace, géomètre né à Beaumont-en-Auge (Calvados) 1749-1827. A 19 ans, prof. de mat. d'une école militaire. En 1784 examinateur de l'école d'artillerie, professeur aux écoles normales. Membre de l'Institut. Ministre de l'Intérieur ap. le 18 brumaire. En 1799, sénateur, puis président du Sénat, pair de France à la Restauration. Comte par Napoléon Ier. Marquis par Louis XVIII. — Ecrivain, complèta l'œuvre de Newton sur le mouvement des planètes et la gravitation universelle.

Son éloge à l'Institut par Fourier. (Bouillet).

Digitized by Google

excellent. Il faut perpétuer les vieux usages. Nous en profitâmes pour trinquer à nos santés réciproques, Et tout cela fut accompagné d'une gaité délirante. On affirme qu'un député s'y compromit jusqu'au calembour et que plusieurs personnalités, tant ecclésiastiques que littéraires, ne dédai-

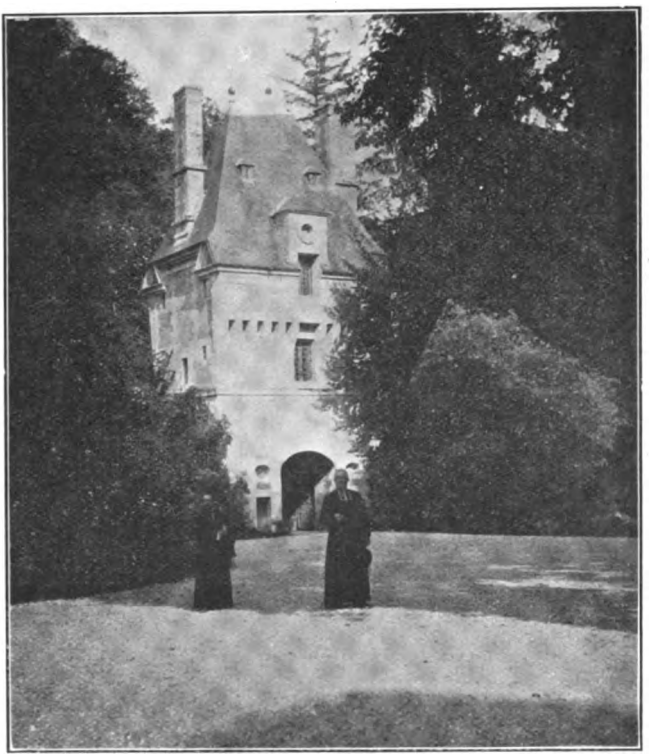

CHATEAU DE FERVACQUES. — Pavillon d'entrée.
(Cliché de M. H. de Brébisson).

gnèrent pas de le suivre sur ce terrain. Ce fut une heure inestimable.

L'avenue de vieux ormes qui mène au château, ayant mis en nous un peu de la gravité de ses voûtes, il nous fut facile de reprendre l'attitude qui sied pour admirer, au delà d'une rivière rapide et chantante, le pavillon fortifié du XVIe siècle qui défendait jadis l'entrée d'un pont-levis. Celui-ci a été remplacé par un pont de pierre, et, en dépit de la menace des

Digitized by Google

mâchicoulis, la porte accueillante est grande ouverte aux visiteurs.

En 1821, après avoir profité de l'hospitalité de Fervacques, M. Gérard, professeur à l'Ecole royale de Musique et membre de la société d'Emulation de Liège, exhala sa reconnaissance dans une lettre descriptive (1), remarquable par l'extrême simplicité de son style, comme l'établit cette déclaration préliminaire : « Je sais et je ne me dissimule pas tout ce qui me manque pour traiter dignement un pareil sujet ; aussi ne chercherai-je point à revêtir mes pensées et mes remarques de tous les ornemens de la poésie ; je n'invoquerai ni le Dieu de la lyre ni ses compagnes ; je n'irai point me prosterner aux pieds du Parnasse, pour y tremper ma plume dans l'Hippocrène, ... mais il est des déités plus humbles, par conséquent moins rétives, dont les secours me sont plus essentiellement nécessaires ; celles-là, je les appellerai sans cesse à mon aide, et, j'en suis certain, elles répondront à ma voix.

« Ainsi, sans désirer ni vouloir m'élever jusqu'à cette hauteur d'où l'aigle plane sur tout un pays qui se rappetisse sous ses yeux ; sans avoir les ailes d'un Zéphir pour franchir à l'instant ces espaces qui m'en séparent et aller les visiter de nouveau ; sans avoir dis-je, et sans envier la douce voix de Phylomèle pour ajouter à tous leurs charmes en les chantant, je poursuivrai la douce tâche que je m'impose, je donnerai une idée, quelqu'imparfaite et superficielle qu'elle puisse être, du séjour et de la belle contrée que vous habitez. »

Prenons donc M. Gérard pour guide :

« Je m'arrête un moment dans l'avenue, pour y écouter le claquet des moulins, lequel se joint au bruit des eaux qui fuient de tous côtés ; et avant de passer sur le ci-devant pont-levis, j'élève mes regards vers la tour à créneaux de l'antique castel attenant au château moderne, sous la voûte de qui l'on passe pour entrer dans la cour, dans cette grande cour qui ressemble à un jardin, par les tapis verts et par les massifs qu'elle renferme, comme et aussi parce qu'elle fait partie des jardins du côté de la rivière....

(1) GÉRARD. Lettre descriptive à M. le comte Astolphe de Custine, Paris, Kleffer, 1821, in-8°.

Digitized by Google

« J'entends à peu de distance le bruit sourd des cascades, de toutes ces eaux vives qui se roulent sur des cailloux, et viennent, de dehors, se précipiter dans les larges canaux qui ceignent en tous sens les jardins et le château : je me figure ouïr et revoir encore toutes ces naïades que tant de feuillages et d'épais buissons enveloppent de mystère ; toutes ces sources qui s'échappent en ruisseaux sinueux à travers les haies des vergers et semblent tenir à la vie par leurs murmures ».

Et M. Gérard continue par une minutieuse description « des milliers de plantes qui ornent de toutes parts l'utile potager, » des jardins, des ombrages, des cascades « et de cette retraite

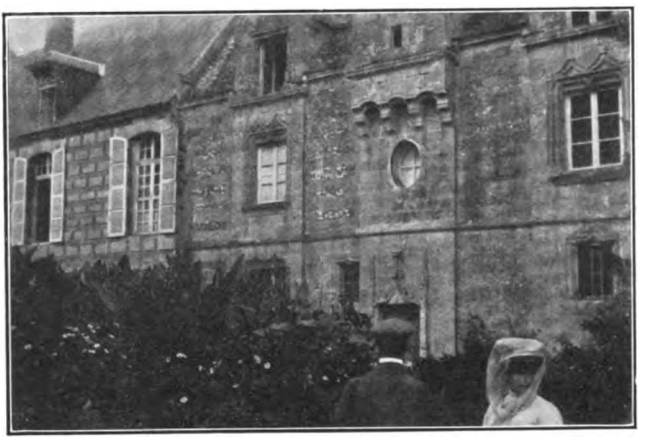

CHATEAU DE FERVACQUES — *(Cliché de M. le Comte Becci).*

chérie du comte Elzéar de Sabran (1) » ce berceau solitaire formé d'un beau frêne pleureur « lequel est placé là tout exprès pour aller lire ou rêver tranquillement ».

Comme au temps où M. Gérard venait ici promener son lyrisme, les eaux courantes de la Touques entourent le château d'une claire et vivante ceinture. Les arbres qui l'abritèrent ont seulement près d'un siècle de plus.

Le château de briques et de pierres à bossages qu'éleva le maréchal de Fervacques, sous le règne de Henri IV, s'allonge au fond d'une cour ombragée à l'ouest d'un énorme platane, qui laisse, au dessous de ses branches, la vue errer sur la vallée.

(1) Frère de la marquise de Custine.

Digitized by Google

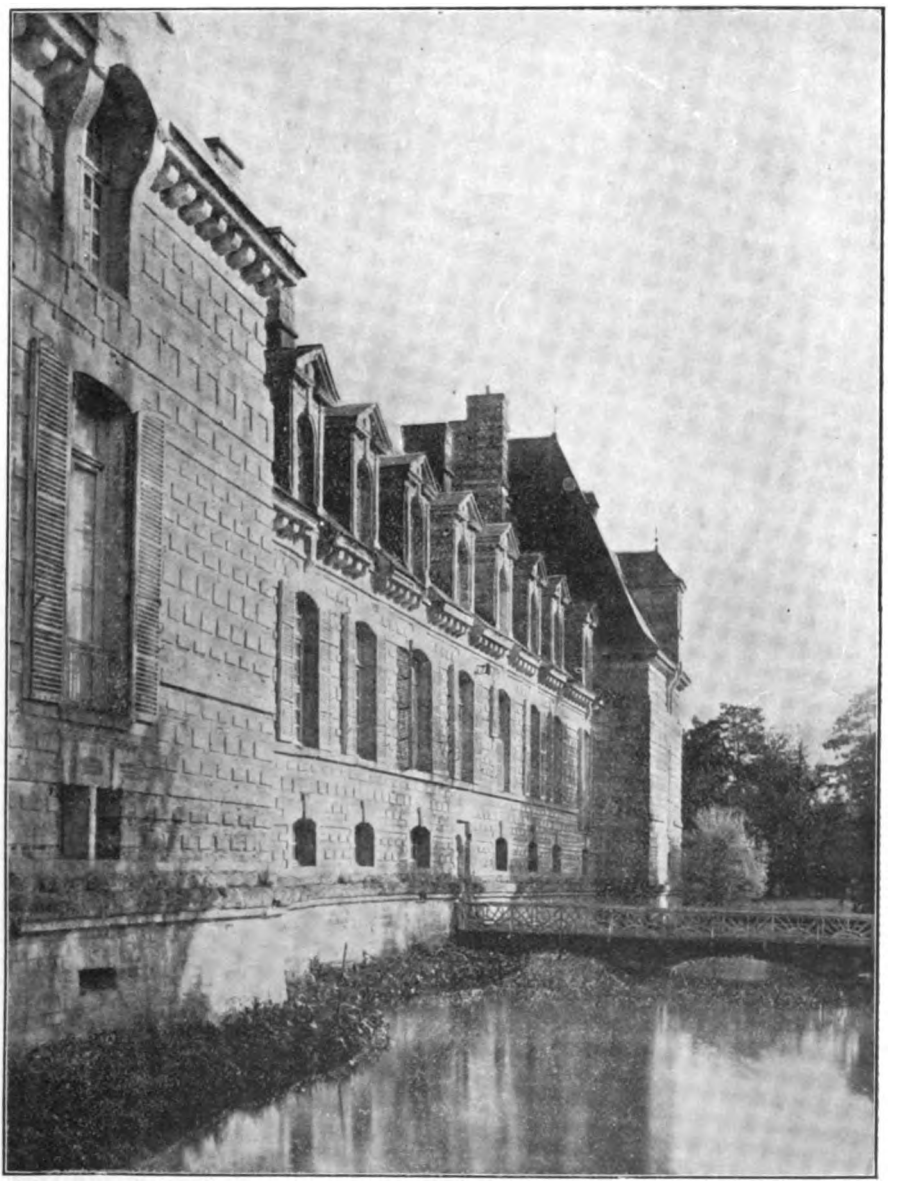

Chateau de Fervacques
(Cliché de M. Léon Piquot.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Vers l'est, une aile plus ancienne, des xve et xvie siècles, est soudée à angle droit. On voit à l'intérieur, dans l'ancienne salle des gardes, une belle cheminée et un plafond à poutres sculptées.

Montons les degrés du perron et entrons dans l'immense salle où, rangés autour du biliard, nous écouterons M. Tournoüer nous raconter l'histoire des seigneurs du lieu :

« Fervacques, fief de haubert, relevant de la baronnie d'Auquainville appartint du xiie au xve siècle à la famille de Brucourt.

« Après l'expulsion des Anglais, la seigneurie vint aux

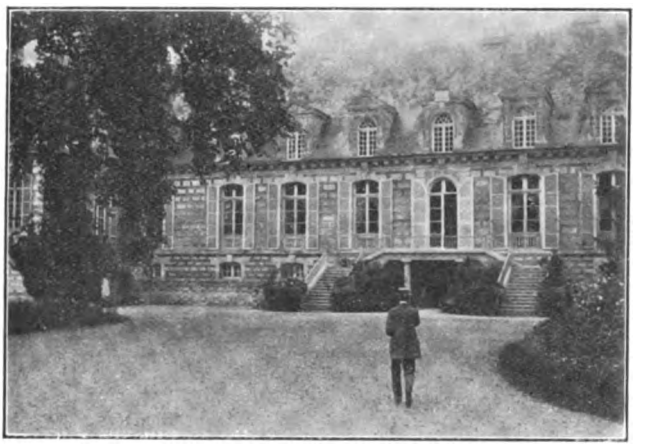

Château de Fervacques — *(Cliché de M. le Comte Bocci).*

mains de Guillaume de Hautemer (1), s^r du Fournet, héritier de Jean de Brucourt, et resta dans cette maison jusqu'au xviie siècle. L'un de ses membres, le maréchal de Fervacques, se rendit tristement célèbre au temps de Ligue, par la domination absolue qu'il exerça à Lisieux même et par les excès qu'il commit ou laissa commettre dans toute la région.

« Guillaume de Hautemer, comte de Château-Villain, baron de Grancei, s^r de Fervacques, naquit en 1538 de Jean de Hautemer et de Anne de la Baume. Dès sa jeunesse, il

(1) Les de Hautemer avaient pour armes : d'or à trois fasces ondées d'azur.

Digitized by Google

embrassa l'état militaire et se trouva à la bataille de Renti, gagnée en 1554 par Henri II. Peu de temps après, entraîné dans le parti huguenot, il se mit à la tête d'une bande de factieux, s'empara de Lisieux et du gouvernement de la ville, au nom du duc de Bouillon et au préjudice de Gui de Longchamp, sr de Fumichon, qui y commandait, pilla l'église cathédrale et mit dehors chanoines et prêtres, disant que la ville ne serait en repos que lorsque « la vermine de prêtraille » en serait chassée. Il devint la terreur des habitants (1), dispersant les trésors des églises, profanant les reliques, poursuivant de sa haine les catholiques, menaçant de mettre le feu aux quatre coins de la cité s'il ne pouvait en conserver le commandement. Il dut cependant calmer ses passions et modérer ses sentiments.

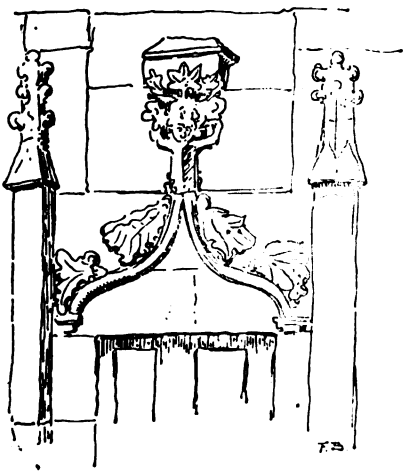

CHATEAU DE FERVACQUES.
Tour xve siècle. — Porte d'entrée.
(Dessin de M. F. Besnard).

« S'étant fait remarquer par sa bravoure incontestable à la bataille de Saint-Denis, en 1567, il fut créé chevalier de saint Michel puis reçut de Charles IX, le 8 juillet 1568, le gouvernement de Lisieux qu'il désirait tant, malgré le refus des habitants de le recevoir.

« En 1574 il servait comme maréchal de camp au siège de Domfront. Confident de François, duc d'Anjou, premier gentilhomme de sa chambre, lieutenant-général de ses armées aux Pays-Bas, il trompa la confiance des Flamands en voulant s'emparer par surprise d'Anvers où il était reçu en allié et ne dut son salut qu'au prince d'Orange qui le tint enfermé et

(1) Les Huguenots s'étaient emparés des biens de la cathédrale. Fervacques avait, dit-on, pris pour logis la maison canoniale du titre de saint Michel, sur le Friche aux chanoines, aujourd'hui place Hennuyer n° 1.
(Note de M. Ch. Puchot).

Digitized by Google

ne le renvoya que moyennant une rançon de 10.000 écus.

« Après tant d'aventures et après avoir pris quelque temps le parti de la Ligue contre les royalistes, Fervacques trouva l'appui de Henri IV qui se l'attacha, en reconnaissance de ses services et le combla d'honneurs. Il commanda de nouveau à Lisieux en 1592, assista le Roi aux sièges de Paris, Rouen,

CHATEAU DE FERVACQUES — *(Cliché de M. Ch. Gillet).*

Honfleur et Amiens, fut créé chevalier du Saint-Esprit en 1595, maréchal de France en 1597 et enfin lieutenant-général au gouvernement de Normandie en 1605.

Fervacques, à la fin de sa vie, chercha à réparer les torts qu'il avait causés principalement aux ordres religieux. Il fonda en 1612 une communauté de capucins à Lisieux et supporta en partie les frais de leur établissement. Il est regrettable qu'avec de si nobles retours au bien, sa vie n'ait pas été sans tache. Les historiens sont en général sévères pour lui et la mémoire populaire le ménage moins encore. Certaines anecdotes font du maréchal un monstre de férocité. Elles ne

Digitized by Google

sont sans doute pas authentiques, mais n'est-ce pas trop déjà qu'on ait pu les mettre à son compte. On rapporte, par exemple, qu'il aurait, un jour, tiré un coup de feu sur un couvreur, pour le seul plaisir de le voir tomber du toit. Une autre fois, il rencontre deux religieux et leur dit brusquement : « Il y a l'un de vous pour Dieu et l'autre pour le diable », et, plaçant la gueule de son pistolet sur la poitrine de l'un d'eux, il dit : « Renonce à ta foi » — « Je refuse » répond le moine — « Va donc à Dieu » poursuit Fervacques. Et il presse sur la détente. « Grâce, j'abjure ma foi » s'écrie le second moine — « Va donc au diable » et Fervacques le tue d'un second coup.

Ici, dans ce château dont il fit sa demeure principale, qu'il embellit et où il reçut Henri IV, nous ne nous souviendrons que de sa fidélité envers ce prince et de ses brillantes qualités militaires.

Guillaume de Hautemer mourut à Rouen le 14 novembre 1613. Son corps fut déposé en la chapelle de la Vierge de la cathédrale de Lisieux (1).

Il avait épousé en premières noces, 1568, Renée Levesque de Marconnay, et en secondes noces, 1599, Anne d'Aligre,

De ses trois filles, l'une Jeanne, épousa Claude d'Estampes, sr de la Ferté-Imbault, l'autre, Louise, d'abord Jacques de Hellenvilliers, puis Aymar de Prie, marquis de Toucy, la plus jeune, Charlotte, Pierre Rouxel, sr de Médavy. Fervaques échut à Louise et passa, après elle, à sa fille Charlotte, mariée en 1639 à Noël de Gallardon, fils du surintendant des finances, dont Charles Denis, prévôt de Paris, gouverneur du Maine et du Perche qui épousa, en 1677, Marie-Anne Rouillé du Meslay. De cette union naquirent sept enfants. Celui des fils qui eut Fervacques, Auguste-Léon, ne se maria pas et laissa la terre à l'une de ses nièces, Joséphine-Hortense, duchesse de Laval, morte en 1795. La révolution passée, ses héritiers le duc et le

(1) M. Charles Puchot nous a fait connaître une anecdote qui montre combien le souvenir du maréchal de Fervacques fut longtemps en aversion à Lisieux.

En 1793, le corps du Maréchal fut retiré de son tombeau, en même temps que ceux de plusieurs évêques, pour être porté à la fosse commune. Dans le transept, un homme qui portait à la main une bêche, lui coupa la tête en en lui reprochant le mal qu'il avait fait de son vivant.

Digitized by Google

vicomte de Laval et la duchesse de Luynes, par suite de l'indivision où ils se trouvaient, vendirent Fervacques qui fut morcelé.

Le château, avec ses dépendances encore considérables, fut acheté par Mme de Custine (1), fille de la comtesse de Sabran. Elle était veuve du chargé d'affaires à Berlin, puis ministre plénipotentiaire, condamné à mort le 3 janvier 1794, et belle-fille du malheureux général exécuté aussi par le tribunal révolutionnaire le 28 août 1793. Elle avait une admiration sans bornes pour Chateaubriand et lui fit sans tarder les honneurs de son habitation.

« Parmi les abeilles qui composaient leur ruche [au retour de l'émigration], lit-on dans les Mémoires d'Outre-Tombe, était la marquise de Custine, héritière des longs cheveux de Marguerite de Provence, femme de Saint-Louis, dont elle avait du sang. J'assistai à sa prise de possession de Fervacques et j'eus l'honneur de coucher dans le lit du Béarnais. »

Châteaubriand fit à Fervacques de nombreux séjours en 1804, 1805, juin 1806 avant de partir pour la Grèce. En 1821 encore, nous l'y retrouverons au mois de novembre. Il conserva toujours le souvenir de l'accueil qu'il y avait trouvé. De nombreux passages de ses mémoires en témoignent.

Au mois d'août 1804, il y présenta à Mme de Custine le poète Chênedollé, de Vire, très lié aussi avec Joubert et Fontanes. Il lui écrivait le 15 août :

« Je vais passer quelques jours chez Mme de Custine, au château de Fervacques, près Lisieux ; j'y serai d'aujourd'hui en huit, c'est-à-dire le 22 août ; la Dame du logis vous recevra avec plaisir. » A plusieurs reprises il revient sur son désir de l'y rencontrer. On se figure aisément le charme de ces rendez-vous dans le joli site de Fervacques. Châteaubriand y aurait composé, dit-on, plusieurs pages de ses *Martyrs*. Le souvenir

(1) Voir A. Bardoux. Madame de Custine. Paris Levy, 1888, in-8°.
Chedieu de Robethon. Madame de Custine et Châteaubriand. Paris., Plon, 1893, in-16.
La famille de Custine portait : d'argent à la bande de sable accompagnée de part et d'autre d'une cotice du même, ecartelé de sable semé de fleurs de lis d'argent.

Digitized by Google

de son passage ajoute, à coup sûr, un attrait de plus à la visite de cette belle demeure.

Fervacques passa au marquis de Custine (1). Inspiré peut-être par l'auteur du Génie du Christianisme, il écrivit des

CHATEAU DE FERVACQUES — *(Cliché de M. H. de Brébisson).*

ouvrages qui eurent grand succès, entre autres, l'Espagne sous Ferdinand VII et la Russie en 1839. Frappé dans de chères affections (2) il vendit ses domaines.

Une partie fut acquise en 1831 par M. le marquis de Portes, sénateur de l'Empire, père de Mme la comtesse de Montgomery,

(1) La marquise de Custine mourut à Bex, en Suisse, le 25 juillet 1826.

(2) Le comte Astolphe de Custine avait épousé le 15 mai 1821, Léontine de Saint Simon de Courtomer née le 12 février 1803. Elle mourut le 7 juillet 1823. Le fils né de leur mariage le 15 juin 1822, Louis-Philippe-Enguerrand mourut le 2 janvier 1826.

Digitized by Google

qui a bien voulu nous permettre de visiter aujourd'hui le château.

L'ameublement est digne de cette demeure historique. Des portraits, des meubles de Boulle, d'autres d'ébène incrustés d'ivoire, des fauteuils de tapisserie et, dans la salle à manger, une merveilleuse collection de faïences anciennes, sollicitent notre admiration.

Mais nous avons hâte d'entrer dans la chambre que hantent les grandes ombres de Henri IV et de Châteaubriand.

Le passage du roi à Fervacques, attesté par la tradition ne peut, à notre connaissance s'établir par aucun texte. Il y aurait bien, dit-on, écrit une lettre à la marquise de Verneuil, mais je n'en ai pas trouvé trace dans la correspondance de Henri IV (1). Il est du reste très vraisemblable que le roi ait accepté l'hospitalité du Maréchal, dans son château nouvellement construit. Je crois même ne pas me tromper en assignant à ce séjour la date de 1603, entre le 17 et le 27 septembre. D'après l'itinéraire publié à la suite des lettres de Henri IV, nous le trouvons à Rouen du 23 août au 4 septembre, le 5 à Motteville, le 13 à Dives. Du 13 au 17 il séjourne à Caen. Le 27 il est rentré à Saint-Germain-en-Laye. Dans l'intervalle, aucun document ne nous renseigne sur ses actes. N'a-t-il pas passé à Fervacques, qui se trouve justement sur le chemin du retour ?

On voit, dans la chambre, un portrait du roi. Le cadre porte, gravés, ces deux vers qui, pour être de la façon du Vert Galant, n'en valent pas mieux, mais qu'il composa dit-on, en venant, pour charmer les loisirs du voyage :

Volons, ventre singris ! La dame de Fervaques
Mérite du retour et de tendres attaques.

La chambre est immense et vraiment royale, pavée de carreaux vernissés. Des tapisseries couvrent les murs. Partout de beaux meubles anciens. « Mon lit était énorme, dit Château-

(1) Editée par M. Berger de Xivrey, ds la *Collection des Documents Inédits de l'Histoire de France.*

Voir aussi : Demiau de Crouzilhac (F.) Etude sur Fervacques, ds les *Mem. des Antiq. de Normandie* (1859). iv. 368 ; Caen 1861, in-8°.

Digitized by Google

briand ; le Béarnais y avait dormi avec quelque Florette : j'y gagnai le royalisme, car je ne l'avais pas naturellement. » Il occupe un angle de la pièce. Il a conservé ses merveilleux rideaux de soie blanche, brodés d'or et de soie, d'un travail admirable et d'une extraordinaire richesse.

Approchons-nous des fenêtres d'où Châteaubriand contempla une scène champêtre qu'il rapporte ainsi :

« La vue... s'étendait sur des prairies que borde la petite rivière de Fervacques. Dans ces prairies, j'aperçus un matin une élégante truie d'une blancheur extraordinaire ; elle avait l'air d'être la mère du prince Marcassin. Elle était couchée au pied d'un saule, sur l'herbe fraîche, dans la rosée ; un jeune verrat cueillit un peu de mousse fine et dentelée, avec ses défenses d'ivoire, et la vint déposer sur la dormeuse ; il renouvela cette opération tant de fois que la blanche laie finit par être entièrement cachée : on ne voyait plus que ses pattes noires sortir du duvet de verdure dans lequel elle était ensevelie. — Ceci soit dit à la gloire d'une bête mal famée, dont je rougirais d'avoir parlé trop longtemps, si Homère ne l'avait chantée. »

C'est dans ces prairies qu'il faut descendre, si l'on veut voir le château de Fervacques se dresser dans toute sa beauté. Les fossés qui baignent le pied des murs dégagent les lignes qui, vues de la cour, nous paraissaient un peu lourdes. L'ornementation très simple consiste seulement dans les bossages des pierres. Mais cette longue façade, entre ses pavillons carrés est de proportions si belles et la couleur de ses briques si harmonieuse dans la verdure, qu'il nous faut conserver de Fervacques une impression de calme splendeur.

Sur la place, devant l'hôtel, nous retrouvons nos voitures, qui nous emportent, le long de la vallée de la Touques. Nous traversons sans nous arrêter Notre-Dame-de-Courson, mais l'église de Moutiers-Hubert ne nous laisse pas indifférents.

Elle remonte, pour le gros œuvre, à la période romane. On y trouve l'appareil en feuilles de fougères et les contreforts plats caractéristiques. Mais les ouvertures ont été refaites. La fenêtre du chevet est à lancettes ; celles de la nef sont du XVIe siècle. L'une d'elles est assez remarquable par sa disposi-

Digitized by Google

tion. L'arc en tiers point y est inscrit dans une ouverture rectangulaire.

L'église est intéressante surtout par le dais du commencement du XVIe siècle, qui surmonte l'arc triomphal. Il rappelle celui de Saint-Germain-de-Clairefeuille, dont il n'a pourtant ni l'importance ni la perfection.

Ce dais, ou plutôt les trois dais qui s'unissent pour le composer, sont terminés à leur partie supérieure, par de petites galeries flamboyantes évidées à jour. Les panneaux sont couverts de peintures très fâcheusement restaurées. Le dais

MANOIR DE BELLOU — *(Cliché de M. H. de Brébisson).*

du nord représente le couronnement de la Vierge. Celui du centre porte les instruments de la passion et des scènes corrélatives ; celui du sud, très abîmé montre un saint Martin, patron de l'église.

C'est encore saint Martin, empanaché comme un personnage de tragédie, qu'on retrouve dans un curieux retable daté de 1668 qui décore le maître-autel.

Le bourg de Moutiers-Hubert a été très important au moyen-âge. Il posséda un tabellionnage royal et fut aussi le

Digitized by Google

siège d'une importante baronnie qui appartint à la famille Paynel.

A une époque plus rapprochée de nous, signalons les noms de messire Jean-Baptiste Deshayes, chevalier, sr de la Cauvinière, baron et patron des Moutiers-Hubert et de Saint-Pierre-de-Courson, en 1703 ; et de François-Dominique de Belleau, chevalier et patron de Moutiers-Hubert en 1728.

Puisque nous avons plus de temps qu'il ne nous en faut pour gagner Vimoutiers, M. le Président ajoute au programme une

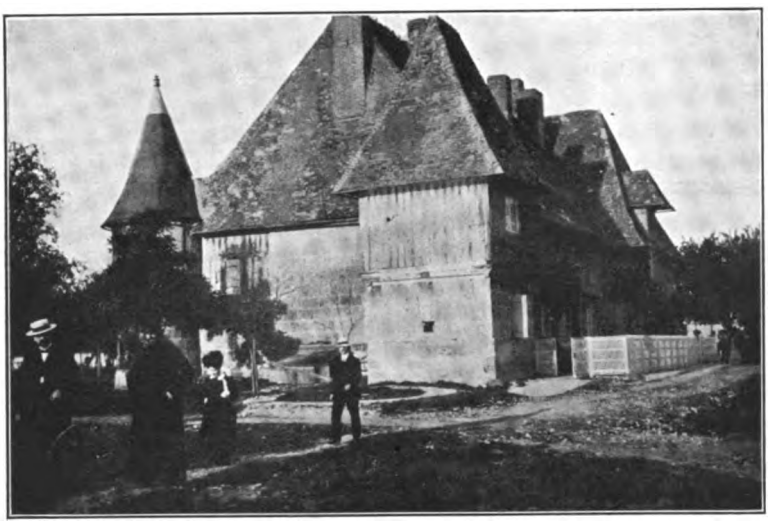

MANOIR DE BELLOU *(Cliché de M. H. de Brébisson).*

visite au manoir de Bellou qui est un charmant exemple d'architecture normande. Le rez-de-chaussée est bâti en pierres et briques. Au premier étage commence la construction de bois. Les vides sont remplis de briques plates disposées en arêtes. Des pavillons pittoresques, une lucarne sculptée, de grands toits mouvementés, couverts de tuiles et le colombier qui s'élève tout près de là, dans un verger, nous séduisent par un air campagnard qui s'allie à beaucoup d'élégance.

Le jour baisse quand nous arrivons à Vimoutiers. Nous visitons rapidement le musée, installé dans une salle de l'Hôtellerie des moines de Jumièges, belle maison de bois

Digitized by Google

du XVIe siècle, qui a été achetée en 1899 et restaurée par M. le baron de Mackau. L'objet le plus intéressant que nous y trouvions est le retable de l'ancienne église, rapporté ici lors de la démolition du monument. Nous y voyons aussi les collections que M. Bernouy a bien voulu exposer en notre honneur.

Notre zèle, chercheur d'aventures, ne redouterait pas un

VIMOUTIERS. — Cour de l'Hôtel de l'Ecu *(Cliché de M. l'Abbé Barret).*

plus long programme. Mais nous avons déjà épuisé toutes les curiosités du lieu.

Au dernier passage de notre Société à Vimoutiers, le 29 octobre 1896, la vieille église était encore debout, enrichissant la petite ville de la majesté de quatre siècles. Les vœux que nous avions faits pour sa conservation ne l'ont pas empêchée d'être abattue. A l'autre bout de la place, l'église neuve offre à nos yeux son jeune style du XIIIe siècle. Il faut en prendre son parti. Nous n'aurons ici ni plaisirs d'art, ni grands souvenirs historiques. Pourtant, Vimoutiers est un lieu plaisant où l'hospitalité est bonne. François Ier dut s'en apercevoir quand il y vint coucher le 26 septembre 1507. Et nous en avons une

Digitized by Google

preuve nouvelle, en écoutant les paroles de bienvenue qu'à la fin du dîner dans la salle des fêtes, M. le docteur Dentu, maire de Vimoutiers, nous adresse en un toast charmant.

TOAST DE M. LE Dr DENTU

Mesdames, Messieurs,

Après avoir parcouru les belles vallées de la *Touques* et de *l'Orbiquet*, si gracieuses, si riantes, différentes cependant sous leur apparente uniformité, vous voici ce soir les hôtes de notre bonne ville de Vimoutiers. Au nom de ses habitants qu'ici je représente, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue.

Si Vimoutiers ne peut comme Lisieux, offrir à vos regards curieux des choses antiques, de vieilles maisons, de vieux manoirs, si notre ville n'a pour vous retenir ni castels, ni châteaux, eh bien, Messieurs, soyez indulgents et souvenez-vous du proverbe :

« La plus belle femme du monde ne peut donner que ce qu'elle a. »

Vimoutiers, heureux de vous posséder, ne peut vous donner qu'une hospitalité toute pleine de cordialité et de sympathie, et c'est de tout cœur qu'en son nom je vous l'offre.

Monsieur Tournoüer se lève, répond à M. le Maire de Vimoutiers et le remercie, puis nous présente les excuses de ceux de nos collègues qui ne peuvent pas, cette année, prendre part à notre promenade : Mme la marquise de Saint-Pierre, Mme Paul Romet, M. et Mme Charles Romet, le vicomte et la vicomtesse Dauger, MM. Martin du Gard, Emile Picot, le vicomte de Broc, Félix Voisin, le vicomte du Motey, Descoutures, Ernest Le Comte, le baron André des Rotours, l'abbé Calendini, de Vigan, l'abbé Godet, Rivière, W. Challemel, de la Serre, Corneville, Gobillot, le baron d'Aboville, Choisnard. M. l'abbé de la Serre nous dit ses regrets de façon fort délicate en une lettre écrite sur une page blanche de notre Guide :

« Cher Monsieur,

« Voici pour moi la seule page que je puisse utiliser du charmant programme de la prochaine excursion. Souvenez-vous des absents ; c'est le devoir de l'historien et recevez les vœux que je forme pour le bon succès de vos promenades archéologiques. Retenu à Paris par le devoir d'état, je ne puis

Digitized by Google

ANCIENNE EGLISE DE VIMOUTIERS — *(Cliché de M. A. Lemarquand).*

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

que me rappeler avec grand plaisir les excursions auxquelles j'ai pris part. C'est surtout par les repas que j'ai fait de l'archéologie ; mais là encore, il y avait de bonnes et saines leçons de groupement provincial, de respect du passé, de poésie et de cordialité.

« C'est une œuvre sociale que vous faites et je sais qu'avec le nom des absents, ce grand devoir et ce beau programme resteront inscrits sur le memorandum de la Société. »

Le dîner s'achève, nous nous répandons de tous côtés à la recherche de nos demeures, et nos allées et venues, ce soir, animent un peu les rues paisibles.

TROISIÉME JOURNÉE (Vendredi 19 Août)

Nous quittons ce matin Vimoutiers (1), « par cet admirable chemin qui gravit la colline herbeuse, plantée de pommiers, abritant la petite ville, puis, par la route monotone des plateaux, bordée de haies épaisses, masquant la vue des herbages. De là, à certains moments, on a des échappées magnifiques sur les vallons qui vont à la *Vie*. Mais le paysage le plus agreste de cette agreste contrée, c'est le vallon des Champeaux. Imaginez un immense cirque, aux parois en pentes raides, tapissées d'herbages... puis d'innombrables pommiers couvrant les pentes, se pressant dans les fonds jusqu'au bord de deux étangs dans lesquels se mirent une église à la flèche d'ardoises, élancée, et une maison d'école ; église et école avec le cimetière forment tout le village des Champeaux. Cet abîme de verdure est d'un calme absolu ; sans quelques minces filets de fumée bleue, décelant les habitations cachées parmi les arbres, sans le bruit des battoirs des lavandières à une source sortie de la colline, on pourrait croire le pays désert...

« A un quart de lieue de l'église, à l'ombre de vieux poiriers

(1) Ardouin-Dumazet. Voyage en France. 2e série.

Digitized by Google

peut-être plus que centenaires, est une maison humble parmi les plus humbles de ces herbages, faite de torchis et de poutrelles entrecroisées ; une chaumière aux abords gardés par des barrières de bois brut, ne laissant qu'un étroit passage pour le visiteur, là naquit Charlotte Corday.... »

Jusqu'à ce jour, rien ne rappelait ici le souvenir de cette naissance. La tradition s'était évanouie en bien des mémoires et plusieurs historiens de Charlotte Corday se sont trompés sur son lieu d'origine.

Pourtant, l'acte de baptême, conservé aux Archives Nationales, ne peut nous laisser aucun doute.

« Ce vingt-huit de juillet mil sept cent soixante-huit, par nous soussigné curé, a été baptisée Marie-Anne-Charlotte,

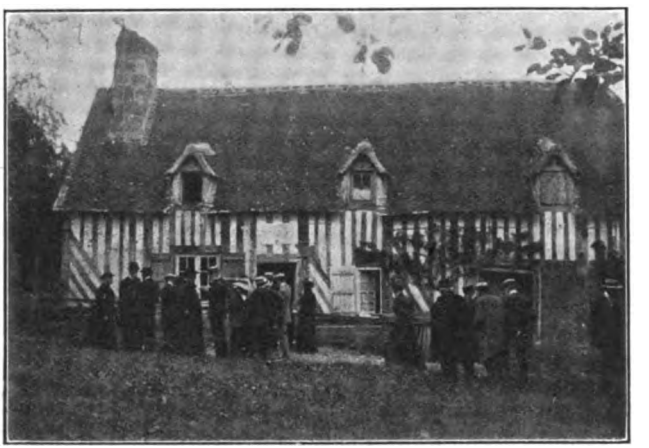

A LA MAISON NATALE DE CHARLOTTE CORDAY.
Pose de la Plaque commémorative *(Cliché de M. le Comte Becci).*

née d'hier du légitime mariage de messire Jacques-François de Corday, écuyer, seigneur d'Armont et de noble Dame Marie-Jacqueline de Gautier, son épouse ; le parrain, messire Jean-Baptiste-Alexis de Gautier, écuyer seigneur de Mesnival, la marraine, noble Dame Françoise-Marie-Anne Levaillant de Corday, le père présent :

« Ont signé : Levaillant de Corday, Gautier de Mesnival, Corday d'Armont, J. Pollard, curé de cette paroisse des Lignerits. »

Digitized by Google

LE RONCERAY. — Maison natale de Charlotte Corday — *(Cliché de M. A. Canivet).*

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

C'est donc bien ici, au manoir du Ronceray, logis de la famille de Corday, sur la paroisse de Saint-Saturnin des Lignerits, aujourd'hui supprimée, que notre héroïne vit le jour. Et, pour qu'il en demeure un visible témoignage, notre Société a fait poser sur la pauvre maison de colombage une plaque de marbre blanc.

Nous venons aujourd'hui la consacrer officiellement et, dans la salle ou Charlotte vécut, nous signons tous le procès-verbal de cette cérémonie : « Le vendredi 19 août 1910, les membres de la société Historique et Archéologique de l'Orne ont posé sur la maison du Ronceray une plaque commémorative de la naissance de Charlotte Corday, ainsi rédigée :

DANS CETTE MAISON DU RONCERAY
SUR LA PAROISSE DES CHAMPEAUX
EST NÉE, LE 28 JUILLET 1768,
MARIE-ANNE-CHARLOTTE DE CORDAY
DE JACQUES-FRANÇOIS DE CORDAY
ECUYER, SEIGNEUR D'ARMONT
ET DE MARIE-JACQUELINE DE GAUTIER

« Et ce, en présence de M. Boutigny, maire des Champeaux, et de M. l'abbé Maillard, curé de la dite paroisse.

« En foi de quoi ils ont signé. »

Suivent les signatures.

Puis M. Tournoüer nous montre une fort belle collection de portraits de Charlotte Corday qu'il a pu rassembler. Il est bien difficile de se faire une idée de ce que fut la jeune héroïne. Ses images, même les plus anciennes se ressemblent fort peu entre elles et les plus vraisemblables ne sont malheureusement pas les plus séduisantes. C'est dommage ! Les romantiques l'ont peinte si touchante !

M. de Brébisson, toujours si renseigné, lorsqu'il s'agit de traditions Normandes, nous communique une note intéressante :

« Charlotte Corday habitait à Caen, chez sa tante, Mme de Bretteville, presqu'en face l'église Saint-Jean. C'est de là qu'elle partit pour Paris, pour aller tuer Marat.

Digitized by Google

« Mon grand'père, Jean-Baptiste-Gilles de Brébisson, né à la Brébissonnière, paroisse de Saint-Symphorien, près Thorigny (Manche), le 22 juin 1760, fut orphelin à l'âge de 14 ans et vint habiter à Caen avec son tuteur.

« Il allait souvent chez Mme de Bretteville et il signa, le 8 mars 1793, avec Marie de Corday (car on ne l'appelait pas Charlotte), les pactions du futur mariage d'Augustin Leclerc, intendant de Madame de Bretteville.

« Pour preuve un calque, envoyé à mon père en 1870 par M. Chartel Vatel, neveu de M. de la Sicotière et auteur de Recherches sur Charlotte Corday.

« On verra que c'était peu de temps avant la mort de Marat (13 juillet 1793), et l'exécution de Charlotte Corday 17 juillet 1793). »

Nous reproduisons un calque de la signature autographe qui figure au bas du pacte de mariage.

Pendant que les signatures s'alignent à la suite du procès-verbal, quelques-uns d'entre nous sont montés au premier étage, à une sorte de grenier où, très probablement, naquit Charlotte Corday. Une vieille cheminée indique que cet appartement servit de chambre. Une chambre bien pauvre du reste, basse, étroite, obscure. Comme on comprend, en voyant sa maigre part de cadet, que Jacques-François de Corday, écuyer, sr d'Armont, ait été favorable à l'abolition du droit d'aînesse !

Le manoir de la Cocardière n'est plus qu'une ferme, mais, au rebours de ce qui se passe d'ordinaire, ce changement de destination ne lui a pas apporté la ruine, ni la déchéance. Il a trouvé en M. le baron de Mackau un propriétaire non seulement respectueux de sa charmante architecture, mais encore attentif à le restaurer avec une entière perfection.

C'est, comme Bellou, un vieux logis normand de bois et de briques posé sur un rez-de-chaussée bâti de pierres. Ici, la silhouette est plus simple. Une élégante tourelle rompt seule la ligne de la façade et la monotonie du toit.

Une grande salle sert de mairie à Guerquesalles. C'est là que M. Tournoüer nous réunit pour nous faire connaître le passé de la Cocardière.

Digitized by Google

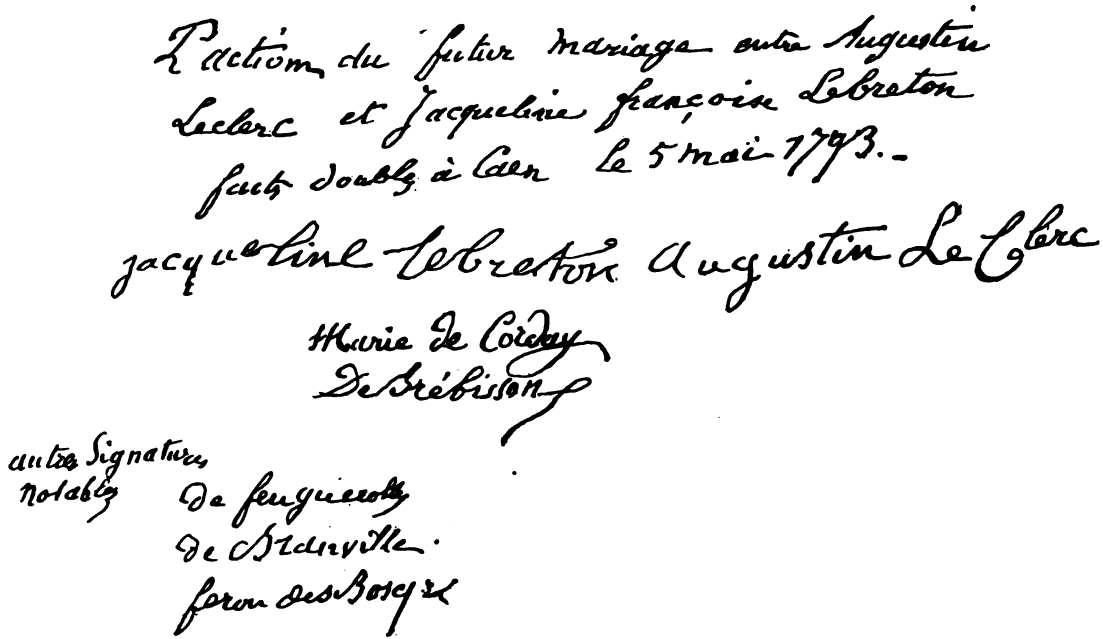

Signature de Charlotte Corday au bas du Contrat de Mariage d'Augustin Le Clerc, intendant de Mme de Bretteville.
(Communication de M. de Brébisson).

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Ce fief dépendait de la seigneurie de Guerquesalles, relevant elle-même du roi directement, et qui appartint aux familles de Beaulieu, de Bethomas (XVIIe s.) et du Bosc (XVIIIe s.)

Les recherches faites par M. l'abbé Jamet, ancien curé de Guerquesalles, dans les registres de l'état-civil, établissent que la Cocardière était, au commencement XVIIe siècle, possédée par la famille Le Lasseur (1).

En 1623, nous trouvons, dans un acte de baptême, Mre Jacques Le Lasseur, éc^r, s^r de la Coquardière, comme parrain

MANOIR DE LA COCARDIÈRE — *(Cliché de M. H. de Brébisson).*

d'un de Nollet. Jacques Le Lasseur vivait encore en 1651. Il avait épousé Marie de Calmesnil. Il en eut de nombreux enfants:

1° Guillaume Le Lasseur, qui suit.

2° Marie Le Lasseur, née en 1635.

3° Pierre Le Lasseur, éc^r, s^r du Bu, né en 1636.

4° François Le Lasseur, éc^r, s^r des Longchamps, prêtre, né en 1639.

5° Jean Le Lasseur, éc^r, s^r du Parc, né en 1643.

Guillaume Le Lasseur, éc^r, s^r de la Cocardière, né en 1632. Il mourut en 1689 et fut enterré dans la nef de l'église de

(1) Les Le Lasseur portaient : d'azur à six merlettes d'argent posées 3, 2 et 1.

Digitized by Google

Guerquesalles. Après lui, vient Pierre Le Lasseur, son fils sans doute, ou son frère ?

Pierre Le Lasseur mourut en 1706 laissant une fille, Anne Le Lasseur, mariée à messire Jean-Joseph de Mathan, seigneur et patron de Sainte-Marie-aux-Anglais, Pierrefitte, etc. En 1692, ils eurent un fils, Pierre-Auguste de Mathan, qui fut baptisé dans l'église de Guerquesalles. Le parrain fut Pierre-Le Lasseur, son grand-père.

En 1753, la Cocardière appartenait à messire Claude de Mathan, chevalier seigneur et patron de Sainte-Marie-aux-Anglais, Saint-Maclou, Pierrefitte-en-Cinglais, La Cocardière, Neuilly et autres lieux. Il habitait ordinairement le château de Carabillon (1). Il était fils de Jean-Joseph de Mathan et d'Anne Le Lasseur.

En 1771, Claude de Mathan, vendit la Cocardière et les terres qui en dépendaient à différents propriétaires : Pierre Jean Forges, François-Alexandre-Francillon Duparc. Vers 1840 le comte Vattier de Saint-Alphonse s'en rendit acquéreur. Son neveu, M. le baron de Mackau, la possède aujourd'hui.

Comme La Cocardière, Vimer dépendait du fief de Guerquesalles. Il appartenait au XVIe s. aux Richebourg. Les du Bosc (2) de Radepont leur succédèrent. Puis, au XVIIe siècle, la terre de Vimer arriva aux mains des de Nollet, dont une branche déjà possédait aux environs le fief de Mallevoue.

Louis-Baptiste de Nollet, ecr, sr de Vimer, vicomte du Sap, épousa Noble Dame Françoise des Hayes, dont :

1° Anne-Antoinette, née en 1684, religieuse bénédictine au monastère de Vimoutiers, morte à l'âge de 72 ans et enterrée en 1758, dans le cimetière des Bénédictines.

2° Marie-Françoise, née en 1686. Elle épousa en 1712 Charles-Félix du Bouillonney d'Orgères et mourut en 1721, âgée de 35 ans. De ce mariage naquit Charles-François du Bouillonney qui hérita de Vimer en 1763.

3° Louis-François, écr, sr de Vimer, qui suit.

(1) Voir sur la famille de Mathan M. de Brébisson. Etude sur Carabillon' — *Bulletin de la Soc. histor. et archéol. de l'Orne*, n° d'Octobre 1907, et surtout La Chesnaye-Desbois. Dictionnaire de la Noblesse.

(2) Sur la famille du Bosc, voir : Ann. de la Noblesse, de Borel d'Hauterive année 1890. Les du Bosc portaient : « de gueules, à la croix échiquetée d'argent et de sable, de trois rais, cantonnée de quatre lions d'or, lampassés d'azur.

Digitized by Google

4° Léonore-Anne } Toutes deux religieuses de saint
5° Louise-Marguerite } Joseph d'Orbec.

Louis-François de Nollet, écr, sr de Vimer (1685-1753), épousa Noble Dame Louise Le Vallois (1), dont :

1° Louise-Catherine (1733-1735).

2° François-Charles-Marie, né en 1734.

3° Jacques-Louis (1735-1742).

4° Louise-Françoise (1736-1763), mariée à Etienne des Moutis écr, sr de la Chevallerie.

5° Joseph-Louis-François, qui succéda à son père en 1753, mourut bientôt sans enfants, et laissa Vimer à sa sœur, Mme des Moutis.

Mme des Moutis mourut elle-même sans enfants en 1763, et Vimer passa alors à son cousin Charles-François du Bouil-

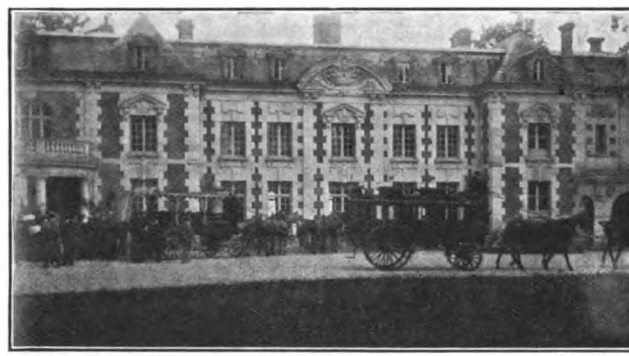

CHATEAU DE VIMER — *(Cliché de M. le Comte Becci).*

lonney, seigneur et patron d'Orgères. Celui-ci vendit le domaine en 1774 à René-Baltazard Alissant de Chazet, père de Mme la baronne de Mackau, sous-gouvernante des enfants de France.

Sa fille Anne-Angélique de Mackau, mariée au comte Vattier de Saint-Alphonse, lieutenant général et écuyer de l'empereur, posséda Vimer jusqu'à sa mort en 1870 et le laissa à M. le baron de Mackau.

Vers midi, nous entrons dans les avenues de Vimer et nous apercevons au loin la façade du château. Vimer a été, il y a peu

(1) Fille de N. le Vallois sr de Saint-Léonard, Vaudeloges, etc. et de Marie Jeanne Bertin.

Digitized by Google

d'années, restauré et agrandi avec autant de goût que de souci du confortable. On a respecté la disposition de l'ancien château Louis XIV, en l'encadrant dans de nouvelles constructions : à droite la chapelle, à gauche cette magnifique bibliothèque, immense et haute comme un temple, où M. le baron de Mackau entouré de ses petits-enfants, le vicomte et la vicomtesse Bernard de Bonneval, accueillent avec la plus exquise bonne grâc leurs soixante-dix invités.

Bientôt, nous passons dans la salle à manger où trois tables couvertes de fleurs sont dressées, devant d'admirables tapisseries du xve siècle, qui ornèrent jadis la tente de Charles le Téméraire devant les murs de Nancy.

Comment, à propos de l'hospitalité qui nous est offerte, ne pas évoquer les fêtes fameuses de la cour de Bourgogne ! Sans doute, le festin est moins pantagruélique que ces ripailles où les musiciens jouaient leurs airs, enfermés dans la croûte de gigantesques pâtés. Mais il est bien certain que depuis lors, l'art de la cuisine est en progrès et que jamais les hôtes de Charles le Téméraire ne furent si bien régalés que nous. De l'avis d'un connaisseur (1), jamais on ne fit correspondre une chère plus fine à l'abstinence du vendredi. Et la simplicité et le charme de l'accueil firent la réception encore plus inestimable.

Aussi M. Tournoüer fut-il très applaudi quand il exprima à M. le baron de Mackau, nos sentiments de gratitude.

TOAST DE M. TOURNOUER

Mon cher et très honoré collègue,

En ouvrant toutes grandes aux archéologues ornais, après leur tournée au pays d'Auge, les portes de votre belle habitation qui, pour vous, est l'écrin de souvenirs très chers à votre cœur, vous ne pouviez leur donner un témoignage de sympathie qui leur fût plus sensible ni plus agréable.

Cette sympathie, d'ailleurs, elle n'est pas d'aujourd'hui, car, l'un des premiers, vous avez su répondre à l'appel de nos fondateurs, encourager leurs efforts, vous intéresser à leurs travaux,

(1) Paul Harel. — L'excursion de la Société Archéologique de l'Orne. *Almanach de l'Orne* 1911.

Digitized by Google

si bien que nous pouvons, nous aussi, au sein de notre société vous considérer comme un doyen vénéré.

Je dis : nous aussi, puisque, partout où vous avez apporté le haut appui de votre dévouement et de votre expérience, au Parlement comme à l'Assemblée départementale vous êtes salué de ce titre glorieux qui prouve tout à la fois l'autorité de votre nom, la fidélité de vos convictions et l'attachement de ceux qui vous entourent. Seule votre activité toujours jeune, dont votre ami et le nôtre est l'affectueux témoin, pourrait en faire douter.

Puisse-t-elle demeurer ainsi longtemps encore pour le bien de ce pays qui ne peut se séparer de vous et pour la joie de vos petits-enfants.

Si Vimer a vu des tristesses, il a vu de douces journées, quand la maison s'est illuminée pour recevoir en épousée charmante celle qui fait son orgueil et sa gaieté, quand plus tard le parc fut envahi par la foule empressée d'amis qui venaient de partout vous fêter et vous acclamer, quand le poète aimé du logis associait si délicatement les muses à ces joyeux évènements.

Ces heures que vous nous offrez seront aussi de celles qui s'écoulent heureusement, parce que les archéologues ornais ont la grande satisfaction de vous apporter, à leur tour, l'hommage de leur attachement et de leur reconnaissance.

M. le baron de Mackau répondit d'une voix émue qui nous tcucha profondément :

Mon cher Président,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très honoré de recevoir, au déclin de ma vie, dans la vieille demeure de mes aïeux, si bien restaurée et rajeunie par mes enfants, si nombreuse, si savante et si gracieuse compagnie.

Mon cher Président, votre amitié bien connue pour votre vieux collègue vous a entraîné bien au-delà du vrai.

Oui, depuis un demi-siècle, j'ai consacré ma vie, mes efforts à ce pays qui m'a fait le très grand honneur de me conserver une inébranlable fidélité.

Oui, je me suis dépensé sans mesure par affection et par reconnaissance. Mais en comparant ce que j'aurais voulu faire et ce que j'ai pu réaliser, mon œuvre a été bien inférieure à tout ce que votre amitié m'attribue.

Je n'ai été que le serviteur de ce pays, le serviteur de ce Conseil général où je siège depuis 52 ans, où j'ai tant de plaisir à vous rencontrer, où vous êtes vous-même si apprécié pour la droiture de votre jugement et la clarté de vos rapports.

Je n'ai été que cela, et je ne mérite pas les éloges que votre amitié

Digitized by Google

vient de me décerner ; ils me remplissent de reconnaissance, mais aussi de confusion.

Je suis un admirateur de votre œuvre, de votre étude persévérante du Passé, dont nous pourrions tirer tant de profit en toutes choses si seulement nous savions le comprendre.

Je vous souhaite de continuer à la diriger avec cette compétence devant laquelle chacun s'incline, avec cette courageuse persévérance sans laquelle on ne fait rien.

Je lève mon verre, mon cher Président, en l'honneur de votre association, en votre honneur, en l'honneur des membres de la Société Historique et Archéologique qui ont bien voulu nous favoriser aujourd'hui de leur présence.

Pu s, sur un a r de chasse, M. Paul Harel nous chanta la Saint-Hubert.

I

Grand Saint Hubert, Légende et Poésie,
Toi qu'emportaient d'impétueux galops
A travers l'ombre et les bois d'Austrasie,
Où ton bras fort lançait des javelots ;
Jeune Aquitain, fils d'une noble race,
Comme l'ont fait nos arrière-neveux,
En saluant ta bravoure et ta grâce,
Nous t'invoquons : Daigne exaucer nos vœux.

II

Sauve d'abord, puisqu'on veut la détruire,
La Forêt, douce et bonne aux animaux.
C'est la Forêt qui seule a vu construire
Les vieux manoirs et les anciens hameaux.
Le champ reçoit l'engrais de ses feuillages.
Le grain gonflé déborde des boisseaux.
Et les torrents détruiraient nos villages.
Si la Forêt n'en maîtrisait les eaux.

III

C'est la Forêt qui protégeait nos vignes
Contre le vent, la brume, les frimas,
O saint Hubert, ne serions-nous plus dignes
De voir le cep vivre sous nos climats ?

Digitized by Google

De siècle en siècle on trinquait à la ronde
Et nos aïeux chantaient à l'unisson :
« Le vin de France a fait le tour du monde ! »
Oserions-nous démentir la chanson ?

IV

Par les chemins d'une terre asservie
Qu'enfin l'on voie, avec la liberté,
S'épanouir ces deux fleurs de la vie :
Le noble amour et la saine gaieté.
Refais en nous les hommes de naguère,
Ceux qui poussaient à l'heure du danger,
Le cri de chasse ou bien le cri de guerre
Devant la bête ou devant l'étranger.

V

Le ciel, un jour, au fond d'une ravine,
Fit éclater ce miracle à tes yeux :
Notre Seigneur avec sa Croix divine
Entre les bois d'un Cerf mystérieux.
Grand par la foi, grand par l'obéissance,
Toi, qui vécus solitaire et caché,
Nous faisons tous appel à ta puissance,
Bon Saint Hubert, sauve-nous du péché,

VI

Si nous devions quand même, au Purgatoire,
Brûler un peu de temps pour nos péchés
Laisse monter ensuite vers ta gloire
Tous les chasseurs avec tous les archers.
Les Saints, là-haut, brillent comme des phares :
Voilà pourquoi, Patron des gens hardis,
Nous voudrions, au fracas des fanfares,
Sous ta lumière entrer au Paradis !

Encore sous le charme de ces beaux vers sonores, nous nous répandons dans les salons meublés avec un goût si parfait qu'il faut l'appeler du raffinement. Ils sont peuplés de meubles historiques tels que la harpe de Mme Elisabeth et cette table à la Tronchin, de style Louis XVI, œuvre de David Roëntgen et faite sur les mêmes modèles que le bureau à cylindre offert

Digitized by Google

au roi par les Etats de Bourgogne et qui se trouve au palais de Versailles.

Quand nous rentrons à Vimoutiers, nous trouvons une déjà nombreuse assistance groupée dans la salle des fêtes où nous allons tenir notre séance solennelle.

Sur l'estrade prennent place, aux côtés du président, M. le baron de Mackau, MM. Laniel et Adigard, députés,

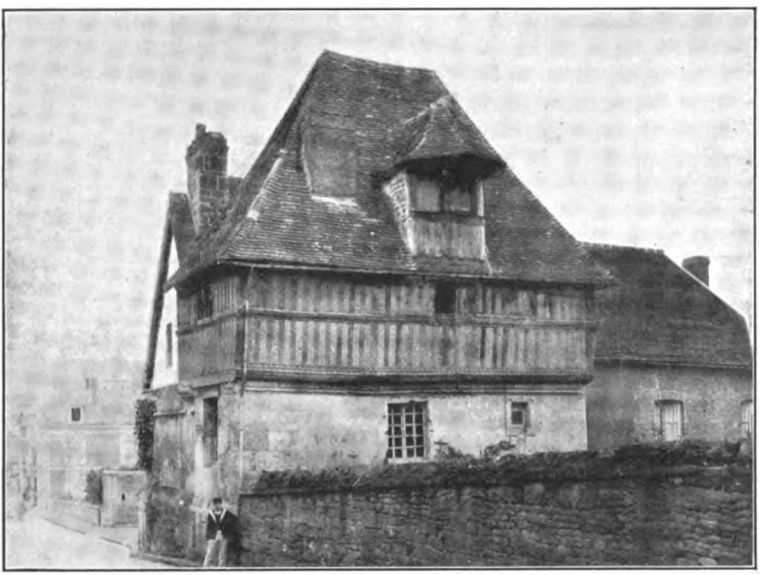

VIMOUTIERS — *(Cliché de M. l'Abbé Barret).*

M. le docteur Dentu, conseiller d'arrondissement, maire de Vimoutiers, M. le Curé de Vimoutiers, M. Pernelle, M. Paul Harel.

Dans son discours très applaudi, M. Tournoüer rappelle la première visite de la Société à Vimoutiers. Florentin Loriot en a fixé le souvenir en d'admirables pages. Notre collègue, M. Pernelle remplissait alors les fonctions de maire. Nous aimons à unir son nom à celui de son successeur M. Dentu. Les traditions de cordialité et de bon accueil n'ont pas varié.

M. le baron J. Angot des Rotours fait chaque année de son rapport sur les travaux de la Société un chef-d'œuvre de science et de délicate critique, d'une forme séduisante et parfaite. Il

Digitized by Google

nous parle surtout, aujourd'hui, de Charlotte Corday en évoquant les paysages familiers à son enfance, que nous avons contemplés ce matin.

Après une étude curieuse de M. Romain Le Monnier, *Le Trouïl, la Tuile et le Soufflet à feu*, M. Paul Harel lit avec un art inimitable une nouvelle extrêmement amusante et de haute saveur normande, *la Houppelande de M. le Curé.*

M. Pernelle, dans *Une reconstitution monastique* nous parle de la fondation à Vimoutiers d'un couvent de Bénédictines au XVIIIe siècle.

C'est à M. Charles Vérel qu'il est donné de terminer la séance. Très spirituellement, avec une verve réjouissante et je ne sais quoi de funambulesque qui lui vaut de nombreux applaudissements, il nous fait connaître la vie et les œuvres de M. Hippolyte Fortin, membre du Caveau. Nous aurions voulu faire entendre sa lecture à tous ceux qui, nous connaissant mal, seraient tentés d'accuser nos travaux d'une austérité trop grande. L'érudition ne nous empêche pas d'aimer la gaîté et la vie. Nos programmes font une large place aux lettres ; nous avons avec nous les humoristes et les poètes. Quelle preuve pourrait mieux montrer la vitalité de notre Société Ornaise !

P. DE CÉNIVAL.

Ont pris part à tout ou partie de l'Excursion :

Membres de la Société :

MMmes LE VAVASSEUR (Gustave).
SAINTE-PREUVE (la baronne de).
TIERCELIN.
TOURNOUER (Henri).
MM. ADIGARD.
BARILLET (Louis).
BARTH (Jacques).
BARTH (René).
BECCI (le comte).
BESNARD (Félix).

Digitized by Google

Bonneval (le vicomte de)
Brébisson (R. de).
Cénival (Pierre de).
Choisne (G.).
Commauche (l'abbé).
Creste (Georges).
Dallet (Alexandre).
Darel (l'abbé).
Deshayes (Louis).
Desvaux (l'abbé).
Foulon (Eugène).
Germain-Lacour (J.).
Gillet (Charles).
Guillaume (Joseph).
Harel (Paul).
Hulot (Paul).
Jamet (l'abbé).
La Bretèche (A. du Moulin de).
Lacroix (Fernand).
Langlois (Emile).
Lebourdais (Frantz).
Lecœur (E.).
Leroy (Henry).
Le Roy-White.
Macaire (Henri).
Mackau (le baron de).
Margaritis (Raoul).
Patrie (Léon).
Pernelle (Alfred).
Romet (Paul).
Rotours (le baron Jules des).
Sars (le vicomte A. de).
Tabourier (l'abbé).
Tournoüer (Henri).
Vérel (Charles).

Digitized by Google

Etrangers à la Société :

MMmes ADIGARD.
BECCI (la comtesse.)
BONNEVAL (la vicomtesse de).
CORDAY (DE).
CRESTE (Georges).
DESCOURS-DESACRES.
DESHAYES (Louis).
DONON (Pierre).
FOUCAULT (J.).
GILLET (Charles).
HULOT (Paul).
MARGARITIS (Raoul).
MOREAU (Alfred).
PERNELLE (Alfred).
RAMET (André).

MMlles BRÉBISSON (Mélite DE).
DESROSIERS.
FOUCAULT (Rachel).
RIVIÈRE (Thérèse).

MM. ADIGARD (Pierre).
BRÉ (Louis).
BRÉBISSON (Henri DE).
CÉNIVAL (Adrien DE).
CHÉRON (l'abbé), curé de Guerquesalles.
COLBERT-LAPLACE (le comte DE).
COLBERT-LAPLACE (A. DE).
CORDAY (DE).
DEBOUDÉ (Paul).
DENTU (le docteur), Conseiller d'arrondissement, maire de Vimoutiers.
DESCOURS-DESACRES (A.).
DESHAYES (Bernard).
FOUCAULT.

Digitized by Google

La Bretèche (Jacques de).
La Bretèche (Jean de).
Piquot (Léon).
Piquot (Gaston).
Puchot (Charles), secrétaire de la Société Historique de Lisieux.
Ramet (André).

Digitized by Google

DISCOURS

MESDAMES, MESSIEURS,

Il est de tradition ancienne, dans notre Société, qu'au début de toute séance solennelle, le président prenne le premier la parole, tout d'abord pour remercier, au nom de ses Confrères, la municipalité accueillante, et aussi, pour traiter, sous forme de discours, quelque sujet important d'intérêt local.

Je me bornerai aujourd'hui à la première partie de ma tâche, la plus agréable assurément, de crainte d'ajouter des longueurs et peut-être des redites, à un programme déjà très ample où la littérature se mêlera à l'histoire, sans entrer trop avant dans le champ de la fantaisie, où, tour à tour, il vous sera parlé des savants du présent et des souvenirs du passé, randonnée paisible au domaine de l'esprit et de la science à laquelle, je l'espère, vous prendrez plaisir, agrément et profit.

Aussi bien les luttes de ces jours derniers ont quelque peu, je l'avoue, détourné mon attention des vieux parchemins, non sans regrets de ma part, et vous m'excuserez d'avoir, pour une fois, sacrifié la plume aux exigences de mes électeurs.

***

Il est cependant une page d'histoire, liée intimement à celle de votre ville, que je dois évoquer en ce moment. Vous trouverez bon que je vous la rappelle, car elle fut écrite, il y a tantôt quatorze années, sur le livre d'or de vos Annales et des nôtres.

Le 29 octobre 1896, notre Société faisait, pour la première fois, son entrée à Vimoutiers, visitait ses monuments, banqua-

Digitized by Google

tait au Soleil d'Or et tenait séance à l'hôtel de ville. Elle arrivait au milieu de vous, sous le coup tout récent d'un deuil cruel. Un mois auparavant, son président, puis secrétaire général, Gustave Le Vavasseur, avait été enlevé à son affection et cette perte, survenue très peu d'années après celle de Léon de la Sicotière, la privait d'un chef et d'un ami très dévoué. Son impulsion, dès la première heure, s'était fait sentir fortement, tandis que sa parole puissante et son action bienfaisante exerçait une influence marquée sur notre œuvre provinciale. Sa verve poétique et charmante animait toutes nos réunions. Pour lui succéder venait d'apparaître une intelligence toute différente, portée surtout, par éducation et par goût, vers les délicatesses de l'esprit et de la plume. Homme de race et de distinction raffinée, d'élégance naturelle, Gérard de Contades, représentait parmi nous l'écrivain impeccable et l'historien sûr. Imbu de nos traditions, préparé à la présidence par les fonctions brillamment exercées de secrétaire général, il s'apprêtait avec l'espoir trop tôt déçu, que lui donnait sa jeunesse, à suivre les errements heureux de ses prédécesseurs et à mener longtemps les destinées de la Société. Il débuta à Vimoutiers par un hommage tant à la maison de Boisdeffre qu'au vaillant soldat auquel, après une très belle carrière passée en partie aux côtés de Chanzy et de Miribel, fut très justement confié, disait-il, la garde de l'armée et de la patrie. Boisdeffre ! nom qui fit « l'orgueil de notre province » et que nous saluons toujours avec fierté ! Beaucoup d'entre vous, j'en suis sûr, se souviennent de ce discours où notre confrère laissait parler son cœur bien français et savait corriger l'aridité de ses recherches par la souplesse de son langage et le charme de sa diction.

Ils se souviennent aussi de cette longue suite de travaux où nos Confrères parlèrent de l'expédition d'Alain, duc de de Bretagne contre Montgommeri, de sa mort tragique à Vimoutiers en 1040, de la défaite des Gautiers dans les environs, au temps de la Ligue, des vieilles abbayes de Saint-Evroult et de la Cochère, ils se souviennent des accents de nos poëtes en l'honneur de Gustave Le Vavasseur, des poésies arméniennes de Loriot et de la pieuse évocation de l'Angelus du soir qui termina la Séance.

Digitized by Google

La mort a aussi fauché dans les rangs de ces conférenciers de 1896. Après Contades, Henri Beaudouin, cet homme modeste et bon, érudit patient, secrétaire général modèle, s'en est allé, puis l'abbé Rombault, ce latiniste historien, dont la plume sans se lasser, transcrivait les textes les plus ardus, dont l'esprit curieux se tenait constamment en éveil et en observation; Florentin Loriot, cette âme de génie qui planait au dessus des misères humaines, et nous entraînait dans des envolées sublimes à la conquête des choses éternelles; l'abbé Barret enfin, le travailleur et le chercheur infatigable qui ne laissait aucun problème sans solution et faisait œuvre de bénédictin consciencieux et tenace.

A tous ces amis fidèles, je suis heureux de rendre un hommage de reconnaissance en ce lieu témoin de l'attachement qu'ils portaient à notre Société et du culte qu'ils avaient voué à leur province. Vous vous y associerez, Mesdames et Messieurs, car les honorer c'est honorer notre chère patrie Normande.

Depuis, notre Société, j'allais dire notre famille, s'est multipliée. Une génération nouvelle a surgi pleine d'ardeur et d'espérances, et par elle l'avenir est assuré. Elle continuera l'œuvre commencée en resserrant chaque jour davantage les liens d'affection qui unissent entre eux ses membres et grandissante, vigilante des traditions du passé, elle la transmettra à son tour à des successeurs animés des mêmes sentiments.

Mais, Dieu merci ! nombreux encore parmi nous sont les vétérans et ce m'est un doux devoir de saluer ici en votre nom, Messieurs, l'un d'entre eux toujours vaillant, toujours alerte. Nous retrouvons chez M. Pernelle la même ardeur et le même entrain qu'il y a quatorze ans, alors que, maire de Vimoutiers, il nous accueillait avec tant d'amabilité et nous faisait avec tant d'empressement les honneurs de la ville. M. le docteur Dentu ne m'en voudra pas si j'adresse mes premiers remerciments à son prédécesseur en souvenir de la vieille dette de reconnaissance que nous avons contractée envers lui. Il semble d'ailleurs que rien n'ait changé à Vimoutiers depuis notre premier séjour. Nous y recevons comme jadis les marques les plus cordiales de sympathie et nous

Digitized by Google

en reportons en toute justice sur vous, Monsieur le Maire, tout le mérite. Nous étendrons encore au delà si vous le permettez, notre gratitude, car non comme autrefois, bonne salle et bonne table ne suffisent plus à nos exigences d'archéologues ou d'historiens ; touristes d'un nouveau genre il nous faut encore bon gîte. Pour nous satisfaire pleinement, des maisons hospitalières se sont ouvertes comme par enchantement et je suis sûr que mes confrères emporteront de ces étapes excellentes le meilleur souvenir.

Quand je disais tout à l'heure que rien n'avait changé dans la vieille cité du duc Richard je me trompais, car les pages si puissantes de coloris que Loriot consacra à la visite de ses monuments me reviennent en mémoire : « A l'extrémité de la place publique, du côté de l'Orient, qui est le côté des origines, la vieille église se pose et s'affirme avec le relief un peu crû d'un bloc de sombre maçonnerie sur le ciel clair... Le clocher est carré, c'est un beffroi. Il est clos, hanté de quelque vieille cloche de bronze dont nous pourrions ouïr la voix fêlée, si elle allait s'éveiller d'un long dormir. Il a, sur sa mante ardoisée, des ouïes, des yeux, des lucarnes, une girouette pendante, des épis de plomb, des reliefs bizarres, des aspérités comme celles des crustacés. On se croirait en Norvège en face des vieux toits qu'habita primitivement le génie nautique et sombre des hommes du Nord. Cette église c'est la tradition, c'est le XVe, c'est le XVIe et le XVIIe s. ; c'est chacun de ces âges disposant la pierre en vue d'un but éternel... Cette église est comme une aïeule qui rêve, sous l'ardoise silencieuse, à d'anciennes amours, aux extrémités endeuillées de la joie ; elle est comme une ancêtre au cœur vigilant, dont la mémoire est pleine des trépassés comme l'église elle-même est pavée de tombeaux... »

Et notre Confrère ajoutait :

« La Société Archéologique de l'Orne a d'un vœu unanime demandé la conservation de ce témoignage lapidaire rendu par la petite cité de Vimoutiers au goût antérieur de ces grands siècles que nulle révolution ne saurait faire oublier à la France, qui s'oublierait elle-même en les oubliant. »

Nos regards cherchent aujourd'hui vainement la vieille église et son beffroi, visitée en 1896 pour la dernière fois.

Digitized by Google

Nous ne raviverons pas des regrets maintes fois exprimés car nous savons quels efforts furent tentés pour garder à Vimoutiers le souvenir à peu près unique de son vieux passé. Mieux vaut se tourner vers l'autre extrémité de cette même place où s'élance pâle et bleutée, dans sa belle nouveauté, dit encore Loriot, la jeune église. « Le granit, alternant avec la pierre blanche, sur sa claire façade, y figure je ne sais quelles échelles de Jacob ». A l'intérieur « les améthystes de ses verrières s'atténuent et se corrigent dans son pavé de mosaïque en d'harmonieux reflets. Le miroir du dallage fait penser à des transparences de marbres, à des diaphanéités d'albâtres. »

Dans quelques centaines d'années, si la Société Archéologique de l'Orne vit toujours, nos arrière-petits-enfants viendront de nouveau visiter à Vimoutiers la vieille Église, à moins qu'un sanctuaire plus vaste encore n'ait remplacé à son tour, l'édifice actuel. Ce qui ne changera pas non plus pour eux, ce sera l'accueil chaleureux des Vimonastériens dont nous éprouverons, j'en suis certain, de générations en générations, les douceurs et les bienfaits.

H. TOURNOUER.

Digitized by Google

RAPPORT ANNUEL

sur les Travaux de la Société

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce n'est pas un programme par trop austère que nous a préparé, pour cette après-midi, notre cher Président. Malgré le soin qu'il a dû donner à ses électeurs, qui ont eu le bon sens de renouveler, le mois dernier, son mandat de conseiller général, vous avez pu voir qu'il n'a pas négligé notre excursion. Cette séance vous montrera que, pour être des nôtres, il n'est pas nécessaire d'être chartiste. On n'exige à l'entrée de notre Société, l'épreuve d'aucune lecture courante de vieilles écritures, même quand ce serait sur un parchemin aussi bien conservé que le précieux *vidimus* de 1415 dont vient de s'enrichir notre musée et que nous devons à l'intelligente libéralité de M. J. Le Roy-White. On n'impose à aucun sociétaire l'obligation d'être pédant et ennuyeux. Au contraire, nous avons toujours aimé les gens d'esprit et les poètes qui, de leur côté, ne semblent pas se déplaire parmi nous. Ils suivent ainsi la tradition de notre inoubliable Gustave Le Vavasseur, dont la gloire de bon aloi n'est pas près de se voiler : on l'a constaté, le 24 Juillet dernier, aux fêtes argentanaises de *la Pomme*.

Notre vieux maître se fut sûrement intéressé, et il avait même témoigné jadis par une préface qu'il s'intéressait bienveillamment, aux curieuses recherches sur le parler de chez vous que M. Charles Vérel, joignant des récits et des dialectes en patois au dictionnaire qui en facilite la lecture, vient de publier sous ce titre : *Le bréviaire des Normands* (1) !

(1) Alençon, 1910.

Digitized by Google

Oh ! ce n'est pas un bréviaire par trop édifiant ou clérical. J'avouerai même, qu'à mon gré, abbés et moines y sont sur la sellette plus souvent qu'il ne conviendrait en un temps où la vie ne leur est pas douce en France. Et puis, notre spirituel confrère n'a vraiment pas flatté ses compatriotes, qu'il représente tantôt *renarrés*, tantôt *bônés*, à l'excès. Vous me direz que la comédie n'est pas un genre bénisseur, et qu'elle vise surtout à faire rire. D'accord, et je vous assure que l'auteur du *Bréviaire des Normands* y réussit.

Vous verrez tout à l'heure qu'il n'est pas le seul de nos confrères à cultiver le genre amusant. — Et pourtant nous n'avons malheureusement point parmi nous notre cher Wilfrid Challemel, qui vient de consacrer des pages émues et fines à Gérard de Contades, dont il a dressé la bibliographie en collaboration avec notre Président. — Et en écoutant Paul Harel vous songerez que la prose savoureuse lui est un délassement pour se reposer d'écrire de beaux vers, tels que ceux qui étaient applaudis en mai dernier, aux fêtes de Jeanne d'Arc à Rouen, ou bien le morceau de si fière allure dans lequel il vient de magnifier *Les faucheurs* (1).

Paul Harel ne m'en voudra certainement pas de ne vous signaler aujourd'hui comme livre de vers que celui d'un autre poète Normand, dont il s'est fait d'ailleurs, en quelque sorte, l'introducteur et le guide, M. Louis Peccatte. Voilà un paysan qui ne se cache pas de l'être. Il l'est par sa carrure et son mâle visage, par la blouse qu'il arbore bravement dans le portrait placé en tête de son volume, qu'il intitule *Ma Sauvagère* (2), par sa modeste maison familiale, par sa vie toute simple de tonnelier et de cultivateur, par sa langue vigoureuse et qui parfois donne une impression de vieux français, peut-être aussi par certains vers un peu rugueux et noueux comme des arbres trop émondés. Et c'est aussi un vrai poète. La mémoire de sa mère qu'il ne retrouve que dans ses visions de petit enfant, la mort d'une blonde de quinze ans, l'isolement d'une belle fille pauvre, qui peut-être ne rencontrera pas d'épouseur, une chaumière en ruine, une église de campagne, une vieille croix de carrefour, un

(1) *Correspondant*, 25 juillet 1910.
(2) Paris, Plon, 1909.

Digitized by Google

hêtre séculaire, le chemin tant de fois suivi du toit natal au bourg, voilà les thèmes qui l'attirent et qui l'inspirent bien. Il ne se borne pas à décrire. C'est un méditatif, qui fait sentir combien la vie rurale est propice au sérieux des pensées, à la profondeur des sentiments, à la fidélité des souvenirs.

II

Plus régulièrement encore qu'aux conteurs et aux poètes, votre Secrétaire général doit faire place dans son rapport à ceux dont les noms vont cesser de figurer sur nos listes. Depuis notre réunion d'août 1909, à Moulins-la-Marche, ceux qui nous ont quittés sont tous des vieillards. Ce n'est pas dire que nous les ayons vu partir sans regret.

Mme Eugène Lecointre, décédée à 72 ans, le 12 février dernier, avait pris sur nos listes la place laissée vide, en 1902, par son mari, le maire d'Alençon en 1871, et elle perpétuait dignement sa noble tradition. — Le 18 février, nous perdions à l'âge de 74 ans, M. Léon Hommey, qui avait fait partie de notre Société dès sa fondation. Au bord de sa tombe, notre confrère, M. Paul Romet, a rendu un éloquent et juste hommage à cet actif homme de bien qui, dans une vie très remplie par l'habile gestion de grandes affaires, trouvait le moyen de faire la part très large aux œuvres de dévouement. — Enfin, le 9 mars, nous était enlevé un confrère de 93 ans, mais qui avait gardé toute la vivacité de son aimable esprit et toute la sensibilité de son bon cœur, M. Eugène Poriquet, doyen d'âge du Sénat, où il était entré lors de la constitution de cette assemblée en 1876. Notre ami Germain Lacour a tracé de lui, en notre dernier Bulletin, un petit médaillon achevé ; et lorsque le président du Sénat, notre ancien préfet éphémère de 1871, M. Antonin Dubost, a prononcé son éloge, il a pu lui rendre ce beau témoignage que, des nombreux amis qu'il s'était attachés au cours de sa longue carrière, la vie lui en avait fait perdre beaucoup, mais que sa fidélité ne lui en avait jamais fait abandonner un seul.

Je suis bien tenté de joindre à la liste de nos défunts l'illustre érudit Bas-Normand, qui portait si allégrement ses 83 ans et qui ne s'est arrêté de travailler qu'au jour de

Digitized by Google

sa mort le 22 juillet dernier. Membre de l'Institut depuis 1858, administrateur général de la Bibliothèque Nationale de 1874 à 1905, Léopold Delisle eut toujours, à travers ses vastes explorations historiques, une prédilection marquée pour tout ce qui se rapportait à notre province. Aussi M. Tournoüer le décidait-il vite à à accepter d'être président d'honneur du Comité qui vient de se constituer pour élever un monument à la mémoire d'Orderic Vital, auprès des ruines de son ancienne abbaye de Saint-Evroult. Puisse quelque jour cette antique abbaye du pays d'Ouche être étudiée avec autant de savoir et de goût que vient de l'être l'abbaye de Jumièges par notre confrère M. Martin du Gard !

M. Emile Faguet assure (1) qu'il n'est pas du tout démocratique d'honorer les vieillards, ces représentants de la tradition, ces propagateurs de l'idée de respect. Ce serait tant pis pour la démocratie. Mais ici vous savez ce que valent les hommes d'élite, dont les années accroissent sans cesse l'expérience et la hauteur de vues, sans rien enlever à leur lucidité ni à leur dévouement. Le canton de Vimoutiers se sent fier d'être représenté, depuis 1858, par quelqu'un qui est, je crois bien, le doyen de tous les conseillers généraux de France et qui présidera quelque jour, la rentrée de la Chambre des Députés. Continuez, Messieurs, à honorer et à aimer les belles vieillesses !

III

C'est un exemplaire de remarquable longévité administrative que nous propose M. Louis Duval en publiant la biographie et un curieux mémoire de l'avant-dernier intendant d'Alençon Lallemant de Lévignen (2). Il avait 42 ans, lorsqu'il obtint ce poste, grâce à la protection du Cardinal Fleury. Il avait quatre-vingt-deux ans, lorsqu'il se décida à prendre sa retraite ; encore la prit-il à Alençon, où il mourut âgé de quatre-vingt-trois ans, le 26 février 1767. Il gouverna la généralité durant quarante années, de 1726 à 1766.

(1) *Le culte de l'incompétence*, Paris 1910.

(1) Annuaire Normand, 1910 et tirage à part. - Lallemant *de Lévignen, Intendant d'Alençon, Son mémoire sur la généralité d'Alençon en* 1727, 108 p.

Digitized by Google

Vous voyez combien notre pays conserve et attache. Car il semble bien que Lallemant de Lévignen aurait pu briguer, en manière d'avancement, une intendance plus honorable encore que celle d'Alençon. Fils, gendre et frère de fermiers généraux, il appartenait à une famille de puissants financiers, tel que fut au siècle précédent ce Louis Berryer, premier commis de Colbert, secrétaire d'Etat de Louis XIV, et en nos contrées maître de forges à Halouze, bâtisseur des Eglises de La Ferrière, Dompierre, Saires et Champsecret, curieux personnage qu'étudient à la fois M. Surville (1), l'infatigable collaborateur du *Pays Bas-Normand*, et M. l'abbé Albert Lafontaine (2), docteur ès-lettres.

Des frères de notre intendant, celui qui fut fermier général s'appelait Lallemant de Betz, du nom d'une terre voisine de Beauvais, où la princesse de Monaco allait faire dessiner, avec les conseils du duc d'Harcourt, des jardins romanesques dont il subsiste de délicieux restes (3). Un autre Lallemant de Nantouillet, obtint de Fleury une place d'intendant des domaines royaux que la reine sollicitait en vain pour Helvetius. Un autre, que l'on nommait Lallemant tout court, fut simplement évêque de Séez.

On ne saurait présenter ce dernier comme un prélat aussi lettré que son prédécesseur Bertaut, dont M. l'abbé Georges Grente, qui le connait à fond, ne craint pas de faire un lointain précurseur de Lamartine. Un avocat alençonnais qui avait l'esprit caustique, le présente comme assez mal bâti et d'une élocution difficile, mais ajoute que par compensation, « il pense bien, n'aime que les gens qui pensent bien, et n'en veut point souffrir d'autres dans son diocèse ». Ce fut en somme un très digne évêque. Il était visiteur général des Carmélites lors de sa nomination en 1728. Il publia, pour l'instruction de son peuple, un livre intitulé *La doctrine chrétienne*. Et lorsqu'en avril 1740, à quarante-neuf ans, il mourut chez l'un de ses frères à Paris, on le trouva revêtu d'un cilice.

Sur la longue administration de Lallemant de Lévignen,

(1) *Louis Berryer*, Flers, 1910, 78 p.

(2) Voir quatre articles dans *Le pays Bas-Normand* 1909 et 1910 et *Revue Hebdomadaire*, 24 septembre 1910.

(3) Voir *Autour de Paris*, par André Hallays, 1910.

Digitized by Google

je ne saurais m'étendre ici. Céda-t-il parfois à la tentation de s'immiscer trop dans les affaires cléricales ? C'est ce que permettrait de faire supposer, s'il est exact, le propos prêté à l'évêque Lallemant : « Mon frère, mêlez-vous de votre Intendance et non pas de mon Diocèse. » C'était sûrement un administrateur aimant bâtir et embellir, relevant ou édifiant volontiers des hôtels de ville, des hôpitaux, des églises, des fontaines. Son œuvre principale fut l'ouverture de grandes routes qu'il ornait volontiers d'obélisques aux inscriptions grandiloquentes, comme au haut de la rue Saint-Blaise à Alençon, ou bien à Saint-Remy-sur-Avre. Dans le latin d'alors, intendant est généralement traduit par *prætor*. Une fois, pourtant je relève le mot que Lebrun devait choisir pour désigner les successeurs des commissaires départis : Lallemant de Levignen est ainsi qualifié : *apud Alençonios rei politicæ præfectus* : ce qui est bien dire, non pas préfet de l'Orne, mais préfet d'Alençon, administrant une généralité beaucoup plus vaste que notre département actuel, et dont nous n'avons pas franchi les limites en allant visiter Lisieux.

IV

Sans m'attarder à d'intéressants articles parus dans notre bulletin, au compte-rendu de notre Excursion et aux Chroniques Ornaises de M. René Gobillot, aux études de M. A. Lemaître sur Vaugeois et ses seigneurs, de M. Ferdinand Olivier sur Saint-Léonard d'Alençon, de M. l'abbé Mesnil sur la forêt d'Ecouves, de M. Ch. Vérel sur Courtomer, de M. l'abbé Legros sur la troupe comique de Scarron à Arçonnay et aux fourches patibulaires d'Alençon, j'ai hâte d'arriver, pour notre dernière station, à la figure la plus marquante que nous ayons à évoquer en cette tournée, à celle que la grande histoire a baptisée Charlotte Corday, et qui s'appelait exactement Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont (2). Je n'ai pas à rappeler longuement l'acte rudement énergique qui l'a illustrée. Vous savez que le 13 juillet 1793, le jour même où à Brécourt

(1) *Loc. citat.*, p. 17.

(2) Elle signait Marie de Corday, comme on le voit dans la curieuse pièce dont M. de Brébisson vient de nous apporter la copie.

Digitized by Google

près Vernon, les troupes fédéralistes étaient dispersées sans presque avoir combattu, une jeune et belle normande arrivait à se faire introduire près du sanguinaire Marat et qu'elle lui plongeait un couteau dans la poitrine.

Rien ne la fait mieux connaitre que les deux dernières lettres qu'elle écrivit le mardi 16 juillet dans la prison de la Conciergerie. L'une est adressée à M. de Corday d'Armont, rue du Bègle, à Argentan. On y lit : « Pardonnez-moi, mon cher papa, d'avoir disposé de mon existence sans votre permission. J'ai vengé bien d'innocentes victimes, j'ai prévenu bien d'autres désastres... Adieu, mon cher papa, je vous prie de m'oublier, ou plutôt de vous réjouir de mon sort. La cause en est belle. J'embrasse ma sœur que j'aime de tout mon cœur, ainsi que tous mes parens. N'oubliez pas ce vers de Corneille :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud. »

L'autre lettre, beaucoup plus longue, est pour le citoyen Barbaroux, député à la Convention Nationale, réfugié à Caen, rue des Carmes. « C'est demain, porte-t-elle, à huit heures que l'on me juge : probablement à midi j'aurai vécu, pour parler le langage romain. » La prisonnière ne se trompait pas de beaucoup. Le mercredi 17 juillet c'est à la fin du jour, vers sept heures, par une éclaircie radieuse succédant à une pluie d'orage, qu'on la vit arriver, sa chemise rouge de condamnée faisant ressortir son fier et beau visage, sur la place de la Révolution, et que sa tête à peine tombée fut frappée par un aide du bourreau d'un ignoble soufflet.

Faut-il la glorifier comme une héroïne antique et lui dire avec André Chénier :

La Grèce, ô fille illustre, admirant ton courage
Epuiserait Paros pour placer ton image.
Auprès d'Harmodius, auprès de son ami,
Et des chœurs sur ta tombe, en une sainte ivresse,
Chanteraient Némésis, la tardive déesse,
Qui frappe le méchant sur son trône endormi?

Faut-il la blâmer, au nom des principes qui doivent, dans les circonstances ordinaires, régir notre conduite ? Je ne

Digitized by Google

les méconnais pas. Mais vraiment pour les opposer à Charlotte Corday, Marat, ses complices les révolutionnaires et leurs apologistes sont absolument disqualifiés.

Au lieu de disserter ou de déclamer sur l'acte, n'est-il pas plus intéressant d'étudier comment s'est formée l'âme qui l'a conçu et exécuté ? C'est ce que j'ai surtout recherché en lisant les deux ouvrages récents consacrés par M. Eugène Defrance (1) et par M. Henri d'Almeras à notre compatriote.

Il y avait bien, dans ses hérédités, de quoi lui faire une âme fière. Elle descendait directement du grand Corneille, ainsi que l'a établi le maître érudit que fut M. de la Sicotière, auquel nous devons un portrait fidèle et fouillé du père de Charlotte (2). C'était un gentilhomme de bonne race, de petite fortune et d'esprit très indépendant que M. de Corday d'Armont. Bien que défenseur ardent de certaines idées nouvelles, l'égalité des partages successoraux notamment, il ne se plia point à prêter serment à la constitution de 1791, lorsqu'il était premier maire du Mesnil-Hubert, après en avoir été le dernier syndic. Mais je ne saurais insister sur son rôle en cette magistrature communale. Si vous voulez savoir combien peut être neuve et instructive l'étude de la vie municipale pendant la Révolution, je vous renvoie au magistral ouvrage que M. Joseph Hamon vient de lui consacrer pour le canton de Passais (3).

Sur Charlotte Corday ont dû agir d'autres influences dont vous avez pu saisir quelque chose aujourd'hui. M. André Hallays, qui sait si bien voir et sentir tout ce qui fait le charme de la France, estime que lorsque l'on se rend aux lieux où vécut un personnage célèbre, ce qui émeut surtout ce sont « la couleur et les lignes du paysage qui lui fut familier... Si je pénètre dans son logis, poursuit-il, ce qui surtout me ravit c'est de pousser les volets d'une fenêtre et de découvrir soudain l'horizon sur lequel ses yeux se sont reposés. » (4)

(1) *Charlotte Corday et la mort de Marat*, Paris, *Mercure de France*, 1909.

(2) *Charlotte Corday*, Paris, Librairie des Annales.

Dans notre *Bulletin* de 1888 (p. 315-344) *Corday d'Armont petit-fils de Corneille et père de Charlotte Corday.*

(3) *La vie municipale dans les communes du canton de Passais pendant la Révolution.* Rennes, 1909.

(4) Discours à *Croisset*, au déjeuner Flaubert, 9 juillet 1910. Voir *Journal des Débats*, du 11 juillet.

Digitized by Google

En ce modeste logis du Ronceray, sur lequel notre Société a eu grandement raison de placer une plaque commémorative, vous avez pu avoir cette joie. Vous l'auriez goûtée aussi, sur l'ancienne paroisse de Mesnil-Imbert, au manoir, modeste encore, de Corday, mais d'où la vue s'étend au large sur la vallée d'Auge et où la fille de M. d'Armont passa la plus grande partie de sa jeunesse. Et désormais ne lierez-vous pas à l'idée que vous vous formez d'elle l'image d'un pays verdoyant et ondulé, aux habitations éparpillées et retirées, où l'on peut vivre indépendant et solitaire, et mûrir silencieusement des desseins réfléchis ou d'ardents enthousiasmes, d'un pays à la beauté discrète et pénétrante, dont la vision repassa peut-être le 17 juillet 1793, sur la fatale charrette, dans les yeux distraits de la condamnée ?

Un siècle environ après Charlotte Corday, et devant mourir comme elle à vingt-quatre ans, une autre Normande, qui n'a pas joué le moindre rôle politique, s'est montrée héroïque, elle aussi, mais d'une manière toute différente, d'une manière plus humble, plus douce et plus chrétienne. Je veux parler de cette Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus (1) qui le 30 septembre 1897, au modeste Carmel de Lisieux, expirait, on peut vraiment dire en odeur de sainteté, et dont la pauvre tombe, au sommet d'un colline verdoyante, est surmontée d'une croix de bois, noire et blanche, sur laquelle on lit cette phrase qui dit bien dans quelles dispositions elle s'en est allée à Dieu : « Je veux passer mon ciel à faire du bien sur la terre. » Cette assoiffée de pur amour eut ravi Fénelon. Elle aima tout ce qui est grand et beau, l'infini de la mer et le scintillement des étoiles, la poésie de la terre normande, la richesse de ses floraisons, la grâce de ses lointains : elle aima, et de ses ardentes prières elle aida, les vaillants missionnaires tels que ce Père Edouard Epinette (2) né à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, en 1878, mort à vingt-neuf ans en pleine Afrique, et dont notre confrère M. l'abbé Paul Commauche vient de retracer la vie généreuse ; elle aima et elle fera aimer les belles âmes qui sont la justification et la raison d'être de la création ; elle parvint à

(1) Voir *Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus* (1873-1897), histoire d'une âme écrite par elle-même, Bar-le-Duc, imp. de l'Œuvre de Saint-Paul.

(2) *Le Père Edouard Epinette*, Paris-Lille, Désile, 1900.

Digitized by Google

aimer jusqu'à la douleur et elle lui faisait bon accueil comme à un exercice d'amour. Enseigner à souffrir ainsi sans révolte, sans murmure, en paix et presque avec joie y a-t-il beaucoup de vies humaines qui n'aient pas besoin de cette leçon-là ?

Faut-il m'excuser d'avoir terminé, en vous parlant d'une telle âme, un rapport historique ? Je n'en crois rien. L'histoire, lorsqu'elle n'est pas superficielle, ne fait pas seulement attention aux faits d'armes, aux agitations politiques, aux luttes et aux révolutions industrielles. Elle découvre la valeur de tout ce qui entretient ou renouvelle la vie morale. Et de ce point de vue on entrevoit l'éminente dignité que peuvent avoir des existences très humbles en apparence. Les arrivistes et les orgueilleux peuvent faire du bruit dans la société humaine : ce sont les cœurs généreux et bons qui la vivifient, comme les sources parfois cachées dans la verdure qui leur doit sa fraîcheur.

Baron JULES A. DES ROTOURS.

Digitized by Google

UNE

RECONSTITUTION MONASTIQUE

Mesdames, Messieurs,

Quand, il y a quatorze ans, j'ai eu l'honneur de recevoir ici la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*, je la connaissais à peine.

Depuis qu'elle a bien voulu m'admettre parmi ses membres j'ai facilement compris l'utilité de son but, combien ses relations étaient agréables, combien intéressants ses excursions annuelles et les bulletins qu'elle publie. C'est pourquoi, profitant de votre trop court séjour parmi nous, je me permets de vous rappeler un événement presque oublié, mais qui se rattache aux Religieuses Bénédictines d'Argentan, dont la maison, disparue au moment de la Révolution, s'est reformée à Vimoutiers.

UNE RECONSTITUTION MONASTIQUE

La riche et puissante abbaye d'Almenêches, de l'Ordre de Saint-Benoît, avait jadis de nombreux prieurés suffragants entre autres ceux d'Argentan (1) et d'Exmes (2) et fournissait des supérieures (prieures ou abbesses), à des monastères, tels ceux de Verneuil et de Vignats (3).

(1) Fondé en 1623, sous Louise de Médavy, abbesse d'Almenêches, son frère fut évêque de Sées. Ce prieuré était connu sous le nom de N.-D. de la Place.

(2) Fondé en 1625 sous le nom de N.-D. des Loges, par Catherine de Bouillonné de la Bretonnière, religieuse d'Almenêches, et sa mère Suzanne de Bernardt.

(3) Fondé en 1534 par Guillaume Talvas, sieur de Bellême et d'Alençon. De ce prieuré sont sorties deux religieuses lors de la fondation, en 1650, du couvent des Bénédictines de Vimoutiers par Nicolas de James leur père.

Digitized by Google

Comme la maison d'Almenêches se trouvait trop isolée à la campagne, Louis XV, par ordonnance royale, transféra la mense abbatiale au Prieuré de N.-D. de la Place à Argentan qui prit alors le titre d'Abbaye royale d'Almenêches. Dès lors l'ancienne abbaye ne devint plus qu'une obédience, et fut gouvernée à titre de prieuré.

Lorsque la tourmente révolutionnaire força les religieuses à quitter leurs couvents, elles rentrèrent dans leurs familles ou cherchèrent un asile là où on voulut bien les recevoir, ce qui ne les empêcha pas de continuer l'observance de leur règle.

C'est ainsi que, au mois d'août 1792, Mme Charlotte de Bernard de Courménil, ancienne religieuse du prieuré d'Exmes, regagna son château situé dans cette paroisse d'où elle était originaire.

Là, elle confia l'éducation de son neveu à un élève ecclésiastique M. l'abbé Rozey, né à Vimoutiers le 21 décembre 1767 (1).

« C'était un homme d'une piété profonde, d'une remar-
« quable énergie de caractère et d'une grande sûreté de juge-
« ment. Il était en outre d'un rare esprit d'initiative et de
« décision (2) ».

Parvenue à un âge avancé, Mme de Courménil quitta son domaine et se retira à l'hospice de Vimoutiers où elle retrouva M. l'abbé Rozey, qui alors était vicaire(3). Comme depuis longtemps elle avait su l'apprécier, elle lui renouvela son projet de reconstituer la sainte maison d'Almenêches, et le pressa même pour mettre la main à l'œuvre. Bien plus, sentant ses forces diminuer, ayant à cœur de mener à bonne fin une telle entreprise, elle fit son testament qui, signé le 22 avril 1822, contenait les dispositions suivantes : « Je donne et lègue
« tous les biens meubles et immeubles qui composeront ma
« succession au jour de mon décès, à l'établissement à per-
« pétuité que je suis dans l'intention de former de Religieuses

(1) Il fit ses études au Séminaire du Saint-Esprit à Paris où il fut ordonné sous-diacre puis diacre. Mais c'est à Séez que Monseigneur de Boischollet le sacra prêtre le 24 septembre 1803 dans la chapelle de son palais épiscopal. Il fut nommé curé de la Chapelle-près-Sées.

(2) Note de la maison des Bénedictines d'Argentan.

(3) En 1822.

Digitized by Google

« Bénédictines qui seront chargées de l'éducation des jeunes « filles. — Si, lors de ma mort, il n'est pas encore formé, je « veux que ce legs soit employé à le créer ».

En présence d'une volonté si fermement exprimée, M. l'abbé Rozey fit le nécessaire. Dès le mois de juillet suivant deux anciennes religieuses professes de ce même prieuré d'Exmes, sœur Sainte Pélagie (Marie-Jeanne-Cécile de Robillard, née à N.-D. de Bellou-en-Houlme) ; sœur Sainte Ursule (Charlotte-Opportune Than, née à Exmes), puis Adélaide Tirot (1), religieuse converse de l'abbaye d'Argentan, vinrent se grouper autour de Mme de Courménil qui, dès lors, doit être considérée comme la première supérieure de cette communauté renaissante, sous la direction de M. l'abbé Rozey. Formée ainsi des anciens débris de celles d'Exmes et d'Argentan, elle continuait la famille de Sainte-Opportune.

La première cérémonie de vêture a eu lieu en 1823. L'année suivante Catherine-Félicité Hébert de Vimoutiers fit profession sous le nom de Sainte Opportune. Avec elle deux postulantes prirent le voile.

L'œuvre de Mme de Courménil grandissait : les vocations se multipliaient ; mais cette bonne religieuse chargée d'années rendit son âme à Dieu le 21 janvier 1826 (2). Elle eut cependant le bonheur de voir ses projets réalisés... du moins en partie, car sa succession donna prise à bien des difficultés : on prétend même qu'elle fût enlevée à M. l'abbé Rozey, le privant ainsi de ressources sur lesquelles il avait droit de compter. Il poursuivit quand même cette entreprise en engageant sa fortune personnelle et les dots qu'apportaient les religieuses.

A Mme de Courménil succéda comme supérieure Mme Sainte Opportune (née Hébert), qui conserva cette charge pendant vingt-cinq ans, et mourut le 12 février 1867. Elle tenait essentiellement aux observances de son Ordre, aussi l'appelait-on une « Règle vivante ». Pour se conformer aux dispositions testamentaires de Mme de Courménil, le 20 mai 1827, elle adressa à M. le maire de Vimoutiers, M. Vivier, une requête tenant à ce qu'elle fût autorisée à ouvrir une école pour

(1) Cette religieuse avait passé cinq mois en prison, pour avoir refusé le serment.

(2) Après 66 ans de vie monastique.

Digitized by Google

recevoir les jeunes filles du pays. Le conseil municipal consulté n'hésita pas à lui donner une réponse favorable.

Comme à ce moment les religieuses occupaient dans le haut de la rue du Perré un local trop restreint, elles achetèrent un immeuble d'une certaine importance comprenant plusieurs constructions, jardins et pâture (1). Il était situé en rive de la route nationale d'Alençon à Honfleur, près notre vieux collège que dirigeait alors M. l'abbé Oriot. Une des constructions avait été appropriée à usage de chapelle, comme il est encore possible de s'en rendre compte, malgré des modifications importantes et un replâtrage extérieur presque complet (2).

Les postulantes au noviciat devenant de plus en plus nombreuses, il fallut encore choisir un emplacement plus spacieux. Les dames religieuses hésitaient à agrandir celui qu'elles venaient d'acquérir, car leur seul désir était de pouvoir retourner à Argentan qui était bien le premier rameau d'Almenêches dont la branche puissante avait même remplacé le tronc de par la volonté de Louis XV (1732).

Sur leurs insistances souvent renouvelées, M. l'abbé Rozey fit des tentatives pour rentrer en possession de l'ancienne maison d'Argentan qui se trouvait dans le quartier Saint-Martin ; mais les propriétaires refusèrent toute négociation à ce sujet. Même résultat à Falaise. Enfin, sur l'indication de l'un de ses amis, M. Rozey fit l'acquisition dans le quartier Saint-Jacques d'une propriété assez vaste avec dépendances permettant de bâtir si le besoin s'en faisait sentir. C'est donc là que les anciennes Bénédictines d'Argentan, après avoir quitté Vimoutiers, retournèrent définitivement, c'est-à-dire, presque à leur point de départ.

La translation a eu lieu le 20 mai 1830. Elles étaient au nombre de douze professes avec trois postulantes. Le voyage

(1) Cette acquisition était alors cadastrée comme suit :

H	30	Pâture	14 a. 40 c.	33 a. 90 c.
H	31	Maison	1 a. 30 c.	
H	32	—	2 a. 70 c.	
H	33	Jardin	15 a. » »	

Sur un plan dressé en 1836, ces dépendances étaient cotées sous les nos 30, 31, 32, 33.

(2) Elle appartient aujourd'hui à M. Fleury.

Digitized by Google

se fit de très grand matin, en voitures fermées, de telle sorte que les pieuses Mères semblèrent n'avoir point franchi leur clôture.

Pendant les huit années passées à Vimoutiers, elles avaient joint à la vie contemplative qu'implique la règle de St-Benoît, l'éducation des jeunes filles qui s'est continuée à Argentan.

Plusieurs religieuses de Vimoutiers et des environs ont laissé dans cette maison une mémoire toute d'édification et de sainteté. Telles sont : Mme Saint-Louis, née Fortin de Vimoutiers, supérieure pendant treize ans; Mme Saint-Benoit, née Massillon du même endroit ; Mme Saint-Joseph, née Patey de Montfort, longtemps maîtresse des novices.

Moins heureuses que leurs sœurs d'Argentan, les Religieuses Bénédictines de Vimoutiers se sont, elles aussi, dispersées au moment de la Révolution, mais leur maison n'a pu se reconstituer. Les seuls débris qui en restent et qui accusent le XVIIe siècle révèlent leur existence.

C'est bien le cas de répéter ici :

« L'histoire n'est qu'un éternel recommencement ».

Enfin, Mesdames et Messieurs, maintenant que nous avons fait plus ample connaissance, puissions nous nous retrouver tous ici dans 14 ans.

A. PERNELLE.

Vimoutiers, 19 août 1910.

Digitized by Google

LE TROUIL, LA TUILE

ET

LE SOUFFLET A FEU

Un riche laboureur, sentant sa mort prochaine, fit venir... son notaire, ainsi qu'il est coutume au pays bas-normand.

Ce paysan, honnête homme, possesseur de terres au soleil, habitait loin de cette plantureuse vallée d'Auge dont nous avons admiré les verdoyants herbages, semés de précieux souvenirs historiques. Il vivait au bailliage de Mortain, en la paroisse Saint-Patrice du Teilleul.

Que vient-on, direz-vous, nous parler d'un *Horzain ?*

Il est admis, chez nous, qu'un homme cesse d'être un étranger dès qu'on peut par quelque côté le rattacher à une personne déjà connue. Aussi, nous hâterons-nous de dire que notre héros était compatriote de messire Pierre Crestey, fondateur d'hospices aux pays de Barenton et de Vimoutiers. Il était l'ancêtre d'une religieuse de la Providence, Sœur Marie-Célina, qui repose dans le cimetière de cette ville après avoir passé cinquante années de sa vie à instruire les enfants de Vimoutiers.

Dans une liasse de papiers anciens, qui nous furent confiés par cette digne sœur, se trouve un projet de lots et partages pour les trois enfants de Cordier, des Champs-Cordiers, dressé en mil sept cent soixante-quinze.

Les Cordier étaient gens cossus. Ils avaient joint à leur terre les dépendances d'une ancienne seigneurie : la Vivionnière ; acheté la Boucherie, jolie maison de pierres de taille, à mi-côte sur le versant méridional d'un étroit vallon que suit le vieux chemin de Domfront à Avranches, et qu'arrose un large ruisseau, jadis fertile en écrevisses... Hélas ! où sont les pêches d'antan ?

Digitized by Google

Trois garçons, trois maisons. Le père en attendant leur établissement, les gardait avec lui sur la terre de la Merrie, qu'il avait prise à bail, parce qu'elle était située au centre même de ses propriétés. Du tout il n'avait fait qu'une seule exploitation.

Les Cordier étaient donc de cette race de paysans normands qui par le travail, l'économie, par des alliances savamment préparées, des contrats solidement cimentés, avaient conquis l'indépendance, la fortune, et s'étaient élevés au rang de notables. Belle classe, en vérité, profondément religieuse et jalousement conservatrice, qui sauva notre province des horreurs de la démagogie.

L'on comprend que messire Ballin, percepteur des tailles et grand amateur de fricots, soit allé chercher femme en une semblable famille.

Dès sa première visite il dut être séduit par l'abondante composition de la batterie de cuisine des Cordier. Le premier lot — un tiers de l'ensemble — comporte, en effet : deux chaudrons d'airain, trois bassins d'airain avec leur queue de fer — nous les appellerions aujourd'hui des casseroles — la seringue, avec son étui !!!

Pourquoi, dans l'inventaire, ce dernier instrument figure-t-il parmi les ustensiles culinaires, entre la tuile à faire la galette et la poèle à frire ??? Ne cherchons point à pénétrer ce mystère. Nos aïeux ne livraient rien au hasard. Gens sages et précautionneux, ils savaient tenir toujours le remède à côté du danger.

Pénétrons donc dans la ferme de la Merrie, pendant que le père Cordier médite ses partages. Il a défilé devant ses abeilles et marqué seize ruches d'une branche de buis, seize autres d'un rameau de houx, et le restant d'un brin d'osier. Il encoche différemment les manches des houettes, des fossoirs et des pelles. Au fils qui recevra le grand chaudron d'airain, il donnera la petite marmite, et celle en quoi l'on met la cendre. Si le troisième garçon ne recueille point de marmite à soupe, il aura du moins les poêlons à bouillie, la rôtissoire, la chaudière à bouillir le cidre, l'entonnoir et le fusil.

Il est veuf, le pauvre homme, et c'est sa bru, Nannon Gasnier, l'épouse de Louis, son cadet, qui tient le ménage.

Digitized by Google

Nous sommes à la fin d'octobre. Tout le jour, Jacques et Jean-Baptiste ont labouré dans le champ aux Poüards. Jacques, l'aîné, tenait les mancherons de la charrue. Son jeune frère piquait les bœufs, deux Cotentins dressés au joug, qui, les semailles terminées, seront engraissés pour le carnaval ; deux bouvillons de remplacement tiraient en flèche, précédés par une vieille cavale blanche, paisible et douce. La nuit tombe. Pendant que les laboureurs rentrent leur attelage, la servante s'empresse au logis. La maîtresse descend la marmite de son billot et dose avec soin la graisse et le sel ; la fille découvre le tison demeuré sous la cendre. De sa couchette, située sous l'escalier, elle tire une poignée de paille. Le fagot est préparé, elle détache du clou, sous le corbeau de la cheminée, le soufflet à feu, le meilleur, celui que le maître acheta la quinzaine passée à la Saint-Denis de Mortain.

Celui-là n'est point asthmatique : une flamme claire illumine la vaste pièce, chasse les ombres accumulées sous les rideaux des grands lits à quenouilles, la lueur se reflète sur les quatre vantaux de l'armoire et sur les parois cirées des coffres. Un des garçons vient quérir la lanterne pour le père qui fait sa tournée aux étables. Huit vaches ruminent en attendant qu'on les vienne traire. Les sept génisses et les trois veaux sont demeurés sous les abris de la Boucherie.

Bientôt un bruit rythmique et sourd monte de la grange. Pan ! Pan ! Pan ! Avec de longs pilons de bois, court emmanchés, les fils Cordier martèlent avec énergie un bourrelet de filasse serré dans la pile, auge de bois formée d'un culot de chêne creusé. Ce rude travail achève de détacher les chenevottes de la fibre textile. Demain, l'étoupe sera peignée au sérang, puis filée au rouet, et finalement mise en écheveau sur le trouil.

Le Trouil ! Ce dévidoir manquait d'élégance. On en retrouve encore dans les combles des vieilles maisons. Il donne l'impression d'un axe de roue de brouette dans lequel on aurait planté quatre béquilles. Il tournait entre deux montants verticaux, roue de supplice pour les chambrières bavardes ou paresseuses. Car la longueur des branches du trouil était calculée de telle sorte que le fil passant sur les quatre branches avait une aune de longueur. Rien que par le compte des

Digitized by Google

brins de l'écheveau, la maîtresse mesurait le travail de la servante et la belle-mère jugeait de l'activité de sa bru.

Les bobines filées dans la journée, s'enroulaient sur le trouil à la veillée, quand le souper était desservi, alors que les hommes entouraient le foyer en grillant des châtaignes dans la harassoire et en dégustant le cidre doux.

C'était l'heure des contes.

Justement les Cordier possèdent depuis le commencement de la semaine un conteur intarissable, un charron qui a fait son tour de France. La récolte fut bonne ; ils vont augmenter leur matériel. L'ouvrier leur confectionne une charrette neuve. Déjà la verge et les cassoirs sont débités, ainsi que 24 rais. Les moyeux, immergés depuis longtemps dans le douet de la Merrie, sont durcis à point.

Le bois d'œuvre nécessaire est remisé dans la Chambre des Champs-Cordiers, près de la côtière nord. Il ne faudrait pas le confondre avec celui qui est contre la cheminée, lequel est du merrain à tonneaux.

Le père donne ses ordres pour le lendemain. Ses fils dresseront les raies du champ Dolent. Quant à lui, il triera dans la gresloire les blés de semence, et samedi, premier jour du décours de la lune, on pourra confier les graines à la terre.

Louis a rapporté un pot de poiré, de celui du tonneau de la grange, marqué de deux coches. Il en reste encore sept autres à déguster, tous pour l'alambic, sans compter les deux fûts de jus mitoyen pour la consommation de l'année.

Sa femme a couché leur unique enfant, la petite Anne, celle qui deviendra l'épouse de M. Ballin, percepteur. Et elle vient mettre en écheveau le fil de la servante.

Le charron regarde celle-ci du coin de l'œil et ricane :

— Ah ! ma fille, garde à vous. C'est du trouil, savez-vous, que dépendent les mariages.

— Parce qu'il sert à mesurer l'activité d'une femme ? demandent les fils Cordier.

— Pour cela et pour autre chose. Ainsi par l'effet d'un trouil, il s'en est fallu de bien peu que la fille de Nicolas Boisbunon, qui est l'épouse de François Liard, n'ait été la femme de Jean Tapedur, le charpentier.

— Ce mauvais ménager !

Digitized by Google

— Il était beau garçon, beau parleur, et si François jouissait de l'estime du père Boisbunon, le charpentier avait les préférences de la belle.

Plusieurs prétendants s'étaient retirés les uns après les autres et avaient laissé en présence ces deux derniers rivaux. Comment écarter François ? Jean Tapedur se le demandait tous les jours. Il n'en pouvait médire et n'osait le calomnier. Il aurait fallu trouver un moyen d'empêcher le jeune homme de continuer ses visites... et cela sans commettre de violence.

Un soir de décembre, peu de temps après le passage de la caravane de ferronniers qui conduisent leurs petits chevaux de bât en se rendant de la région de Tinchebray vers la Bretagne où ils écoulent leur marchandise, Nicolas Boisbunon rappela le souvenir de ce marchand qui s'en retournait seul sans ses camarades, avec le produit de son commerce dans les fontes de sa selle, et qui fut assassiné au carrefour des Landes-Mézenge.

On dit qu'il y revient, par les nuits de décembre, entre la Toussaint et Noël.

Jean Tapedur remarqua que cette histoire impressionnait fort son rival.

François ne reviendra pas demain, ni les soirs suivants, se jura-t-il.

Cependant le lendemain, à huit heures sonnantes, François Liard se remit en route pour aller chez Boisbunon. Il emportait sous sa blouse une bouteille de mère goutte destinée à fléchir le beau-père et à précipiter les accordailles.

Soudain, comme il approchait des Landes-Mézenge, il ralentit sa marche. Une lueur bleuâtre, sinistre, venait de scintiller à l'extrémité de la Lande... à l'endroit où l'on avait tué le ferronnier, au carrefour qu'il lui fallait traverser pour se rendre chez Nicolas.

Cette flamme de l'autre monde continua de briller... puis, sans qu'il pût savoir comment cela se faisait, une seconde langue de feu bleu se mit à vaciller, puis une troisième, puis quatre en forme de croix.

Plus de doute, c'était le revenant !

La croix de feu se balança au-dessus du talus, projetant des lueurs étranges sur les buissons d'alentour. Un bruit

Digitized by Google

caverneux, qui semblait l'éclat d'une voix souterraine acheva de terrifier le pauvre garçon.

Il demeura figé sur place, les yeux rivés sur la mystérieuse apparition. Il se signa, dit un *Ave*, les lumières ne s'éteignirent point. Bien au contraire, elles commencèrent à se balancer, puis à sauter les unes derrière les autres, enfin à tournoyer, dans une ronde infernale. Et la voix se fit plus distincte.

— Rebrousse chemin, téméraire ! Ne viens plus le soir par ces sentiers. Fuis les champs de Nicolas, car ce sol est maudit.

Et un long et affreux hurlement ponctua ce satanique avertissement.

François ne se le fit pas dire deux fois. Il tourna les talons et s'enfuit en courant, trébuchant sur les pierres et laissant choir sa bouteille de goutte qui se brisa....

Pendant ce temps, Jean Tapedur remportait triomphalement chez Guite, la fileuse, le trouil et le pot à beurre dont il s'était servi pour cette fantasmagorie.

Il avait attaché aux quatre branches de l'instrument des paquets d'étoupe imbibés d'eau-de-vie, emporté un tison dans un sabot, et des chenevottes pour lui servir d'allumettes. Quand il entendit les pas de son rival, il alluma ses torches et tourna la manivelle, tout en hurlant dans son pot de grès.

François ne reparut pas de la semaine chez Boisbunon. Jean Tapedur allait triompher !... Il eut la langue trop longue et il se vanta trop tôt de son stratagème.

Nicolas avait déjà jugé que le charpentier avait plus de babil que d'écus. Sa fille reconnut qu'il avait plus d'esprit que de cœur et elle fit avertir François qu'il serait le bienvenu.

***

— Bravo ! fait le père Cordier. Tu contes l'histoire avec un accent qui montre que tu serais capable, à l'occasion, d'en faire autant. Mais il est l'heure de se retirer, mes gars. La besogne nous attend demain.

Bientôt le silence règna dans la ferme de la Merrie. Louis et son épouse se glissèrent dans le beau lit à quenouilles de la côtière Nord. Jacques monta dans la chambre et s'étendit dans la grande couchette, sur la couette et le traversier de

Digitized by Google

plume mêlée, enhoustés de coutil. Le charron dormit dans la petite couchette de la dite chambre, sur la couette de massacre étant en icelle.

Quant au père Cordier, il s'étendit dans le grand lit à quenouilles, près du foyer.

Il songea longtemps avant de s'endormir, continuant ses partages. Et l'histoire du trouil lui fit penser aux sept livres de rente foncière que lui devait Nicolas Boisbunon. Car d'avoir des filles à marier n'enrichit guère, surtout quand on a une cave bien garnie au centre d'un crû réputé....

J. ROMAIN.

Digitized by Google

SILHOUETTES NORMANDES

Hippolyte FORTIN

Membre du Caveau

MESDAMES, MESSIEURS,

Si l'on en croit Chrétien, de Joué-du-Plain (1), et Canel, de Pont-Audemer (2), les paroisses normandes avaient coutume autrefois de se qualifier entre elles de façon peu charitable. On

HIPPOLYTE FORTIN

disait couramment : les *Chipotiers* du Boscrenoult, les *Brocanteurs* de Champeaux, les *Samsons* de Fresnay, les *Mendiants* d'Orville, les *Fraudeurs* de Saint-Germain-d'Aulnay, les

(1) *Almanach argentenois*, pour 1842. Caen, imp. Hardel, in-12, 267 pages.
(2) *Blason populaire de la Normandie*. Rouen, Lebrument, 1859, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

Croûtons de Crouttes, puis les *Buveurs* de Guerquesalles, qui ne buvaient qu'un coup à la fois, mais repétaient souvent, et enfin les *Fendants* de Vimoutiers, qui parlaient les premiers et se taisaient toujours les derniers.

Pour ma part, je l'avoue, je ne saurais faire grief aux Vimonastériens de l'intempérance de langage, qui leur fut reprochée par de méchants voisins : en bon normand, je me suis toujours méfié d'un homme qui parle peu, comme d'un chien qui n'aboie pas...

Au surplus, le cidre de la vallée d'Auge n'inspirait pas aux indigènes que des discours académiques et de beaux gestes oratoires : ils composaient des romances et des chansons. Les buveurs d'eau, plutôt rares dans la contrée, se contentaient d'écrire des complaintes. François Hue, né au Sap en 1776, devenu par la suite sacristain à Verneusses, ne recueillit pas moins, dans son entourage, de 180 chansons populaires, de 1798 à 1808 (1). Il serait difficile d'admettre qu'après ce travail considérable, François Hue ne fût pas devenu lui-même un pratiquant du Gai-Savoir, encore bien que nombre d'esprits cultivés estiment difficile... même la facture d'une complainte. Eh bien ! depuis l'année dernière, j'ai perdu là-dessus pas mal d'illusions. Un habitant de Vimoutiers rentrait à son logis et, au lieu de passer gentiment ses bras autour du cou de sa femme, il y mettait seulement les mains et comme disait le poète ambulant :

Il la serra si fort
Qu'il lui donna la mort

Au point de vue poétique, c'était d'une simplicité grande, et la Cour d'assises trouva le geste des plus naturels.

Pourtant Vimoutiers avait pris, vers 1830, une place marquante dans l'histoire de la chanson, en la personne d'un jeune auteur, à la fois audacieux et prudent ; audacieux : il ne craignait pas de critiquer, dans ses couplets, l'usage immodéré des hauts bonnets et des papillottes ; prudent : il ne livrait aux dames que ses initiales, J. P., et se faisait imprimer au

(1) *La Muse au village* et les *chansons villageoises* recueillie par François Hue, Bernay, Veuclin, 1887.

Digitized by Google

loin, à Falaise. Je comprends si bien cette inquiétude et cette discrétion, que je ne dirai pas de mal des chapeaux féminins de l'an de grâce 1910 et ne me permettrai point de critiquer les entraves des jupes, susceptibles pourtant de rendre, à nos dames, la vie bien dûre en certaines circonstances. Sur ce point donc, prendrai-je l'attitude réservée d'Harpocrate, un monsieur qui, chez les Egyptiens, occupait l'emploi peu récréatif de dieu du Silence.

***

Louis-Hippolyte Fortin, né à Vimoutiers le 19 septembre 1817, fils d'un modeste artisan (1), fit ses études au petit collège et devint clerc d'huissier chez Me Hersan. Mais, il convient de le supposer, on n'était pas encore au temps où Stanislas Férouelle, cafetier à Chambois et candidat à la députation en 1848, pouvait chanter « la noblesse et la douceur des huissiers. » Le jeune Fortin, en effet, se dégoûta vite de la procédure et voulut se livrer à d'autres études ; il franchit alors la porte de Me Roussel, où de brillants panonceaux semblaient dire, selon le mot de Balzac : « Ici respire un notaire ! » Nouvelle déception : il fallait écrire des rôles du matin au soir... Aussi, accablé par ces débuts difficiles, l'adolescent ne craignit pas, après réflexions, de pasticher dans son cœur cette devise d'un célèbre breton : « Notaire ne puis, huissier ne daigne, avocat serai ».

Bientôt, un ami de la famille Fortin facilitait au jeune Hippolyte le moyen de parvenir à ses fins. Il le fit admettre dans un établissement d'instruction à Paris, où il profita s bien des leçons de ses maîtres, qu'il obtint le diplôme de bachelier ès-lettres et, en 1841, celui de licencié en droit. Pendant ses études, à la Faculté, il travailla pour le théâtre et écrivit, en collaboration avec Charles Potier, une pièce, *Emma*, qui eut un certain succès. Il payait ainsi son tribut à la nature puisque, au dire de Villemessant : « Tout homme a sa pièce dans le ventre ».

Néanmoins, Fortin se sentit la nostalgie du pays natal et

(1) Son père était corroyeur.

Digitized by Google

surtout le désir impérieux de revenir auprès des siens. Il se fit alors inscrire au barreau d'Argentan (25 janvier 1842), et voulut être attaché, comme avocat, au tribunal de commerce de Vimoutiers. En 1847, il entrait au Conseil municipal et, l'année suivante, ses opinions républicaines le désignaient comme adjoint au maire. A cette époque, il publia plusieurs brochures qui le mirent en rapport avec Lamartine ; les curieux trouveront sur la vie politique et municipale de M. Fortin tous détails utiles dans l'histoire de Vimoutiers, écrite par notre érudit confrère, M. Pernelle. Mais la fréquentation à Paris de quelques célébrités avait développé, chez le jeune avocat, le goût de la peinture et des belles-lettres, comme en témoignaient sa superbe galerie de tableaux et son admission au Caveau, cette académie de la chanson dont il devait, à la fin de sa vie, devenir l'honorable doyen.

***

Le Caveau fut fondé en 1737 par Collé, Piron et Gallet ; ils se réunissaient deux fois par mois, à frais communs, carrefour de Buci, dans un cabaret, alors en vogue, à l'enseigne du *Caveau*, dont l'association a pris le nom.

A côté des fondateurs, on voyait le moraliste Duclos, Crébillon fils, si égrillard et si spirituel ; Moncrif, Rameau, Saurin, le noir Crébillon père qui, à table, voyait tout en rose ; Gentil Bernard, le voluptueux chanteur de l'art d'aimer ; Laujon, Panard, le roi des coupletiers, etc.

En 1793, les *Dîners du Vaudeville*, composés en partie des anciens membres du Caveau, lui succèdèrent et cessèrent d'exister en 1800, pour reparaître bientôt sous le nom de *Caveau Moderne* ; les réunions, présidées d'abord par Laujon et ensuite par Désaugiers, se tenaient au *Rocher de Cancale* et se continuèrent jusqu'en 1816.

La société comptait alors parmi ses membres : Désaugiers, Armand Gouffé de Beauregard (1), l'arrière grand-oncle de

(1) M. Gouffé de Beauregard a composé beaucoup de chansons dont les plus célèbres sont, je crois, *Le Corbillard* et *Plus on est de fous plus on rit.*

Digitized by Google

M. Henri Tournoüer, notre Président, Antignac, Jouy, Dupaty, etc., et dans les dernières années, Bérenger.

En 1816, la politique s'attachait au *Caveau Moderne* et les circonstances difficiles qui signalèrent l'époque de la Restauration, dispersèrent de nouveau les chansonniers. Cependant, en 1827, ils se réunirent encore sous le nom de *Réveil du Caveau*, pour se séparer un an après la mort de Désaugiers.

Enfin, en 1834, la Société s'est reconstituée et continue depuis cette époque l'œuvre de ses devanciers (1).

Vieillot, l'éditeur populaire, présenta M. Fortin au Caveau en 1855, comme visiteur ; puis, en 1857, avec le parrainage d'Auguste Giraud et de Justin Cabassol, il devenait membre de cette société, laquelle était si fermée que, l'année suivante, elle comptait seulement onze membres correspondants en province et à l'étranger. Le Caveau tenait alors ses banquets, le premier vendredi de chaque mois, chez Allard-Pestel, restaurateur, rue Saint-Honoré, 248.

La première chanson de Fortin, *Ni jamais, ni toujours*, se trouve dans le recueil de 1858, mais notre biographié ne tardait pas, en outre, à se faire de l'acrostiche une sorte de spécialité. L'un des plus curieux est dédié à Jules Janin :

Janin... sache le bien, quand de l'Académie
Un talent vrai cherche à franchir le seuil
Les envieux toujours contestent son génie
Et souvent leurs clameurs l'écartent du fauteuil ;
Sans en être blessé, ris-toi de leur sottise.

Jadis Piron comme toi ne fut rien :
Au Caveau qu'il fonda, viens en épicurien
Narguer tous leurs arrêts que l'opinion brise :
Ici chante avec nous... Nos chants, notre gaîté
Ne valent-ils pas bien leur immortalité ? (2).

(1) *Almanach de la Chanson*, par les Membres du Caveau, illustré de cent gravures. Paris, 1859, Pagnerre, éditeur, rue de Seine, 18 ; 192 pages.

(2) *La Chanson française*, Histoire de la Chanson et du Caveau, par Charles Coligny. Paris, Calmann-Lévy, 1876. Sept numéros seulement, l'auteur étant mort à la peine.

Digitized by Google

La personnalité de M. Fortin, en tant que membre du Caveau m'intéressait depuis déjà longtemps lorsque, en 1888, je pris le parti de lui demander certains renseignements bibliographiques. Il me répondit le 29 novembre :

« Je n'ai point publié de volume, mais 12 de mes chansons et romances furent gravées chez Vieillot, en 1862, et 11 autres, de 1864 à 1868, chez l'éditeur Le Bailly. J'ai fait la musique de ces chansons et romances, avec ou sans accompagnement de piano. Depuis ma réception au Caveau, je n'ai manqué qu'une fois à composer la chanson qu'il demande annuellement à chacun de ses membres sur un mot donné, et tiré au sort dans une série destinée à former un volume sur un sujet spécial. Cela fait donc, depuis 1858, où je fis la première, 30 chansons, indépendamment de plusieurs autres imprimées dans les volumes ordinaire du Caveau ».

Je ne dirai rien, Mesdames et Messieurs, des romances de M. Fortin, comme *Chante petit oiseau*, la *Pâquerette*, etc. ; elles sont maintenant bien vieillottes, aussi démodées que les crinolines, leurs contemporaines, et les châles nuptiaux des grand'mamans, dont nos excellentes et pratiques bourgeoises couvrent les tables de leurs salons. C'est que les versificateurs ont véritablement trop abusé du rossignol, des petits moutons et des vertes prairies, comme les savants ont un peu tué la poésie de nos fleurs champêtres en les baptisant injurieusement de noms tirés du grec et du latin.

Le temps est loin, n'est-ce pas, où le poète Anacréon se mouchait délicatement... quand il voulait respirer le parfum des roses !...

***

Frank-Liria, pseudonyme d'une de nos plus charmantes châtelaines, a tracé, avec beaucoup d'esprit d'observation, le portrait du jeune homme qui sent battre son cœur : « Attentif à plaire bien plus qu'il ne le peut, dit-elle, le véritable amoureux perd l'usage de ses moyens naturels, il s'embourbe, il patauge, il s'assied sur son chapeau, il jette à terre la pelle à feu avec un bruit discordant et se montre en ses discours fort préoccupé du temps qu'il fait (1) ».

(1) Frank-Liria (Mme la comtesse Françoise de Turenne d'Aynac, née de Fitz-James) : *Idéal et vérité*. Paris, 1884, Charavay, édit., in-8° 232 p.

Digitized by Google

Ce qui était vrai dans la haute société, fréquentée par rank-Liria, ne l'était pas moins chez les paysans du canton de Vimoutiers, observés par Hippolyte Fortin, dans sa chanson *L'Amoureux de Fanchette*, créée par Berthelier, le célèbre comique :

On dit comm'çà qu'l'amour enivre,
Je l'crois bin, car j'n'y vois qu'du feu,
Quand on aim' tant qu'çà, c'est pus vivre
Qu'on est donc malheureux, mon Dieu !...
V'là huit heur's et dans l'clos à Marthe
Fanchett' m'attend... et c'est là-bas !
Mais pour y aller, faudrait que j'parte
J'n'os'pas ! (4 fois)

M. Fortin me semble moins heureux dans sa chanson de Saint-Yves, dont les sentiments sont assez osés, ce qui m'amène à conclure avec Alcide Touzez : « C'est agréable d'avoir de l'esprit... on a toujours quelques bêtises à dire ». Et puis, entre nous, je ne vois pas bien pourquoi tous les avocats se mettraient sous la protection de Saint-Yves, car si cet aimable breton faisait profession de défendre la veuve et l'orphelin, c'est qu'il y avait d'abord d'autres avocats pour les attaquer...

***

J'ai lu toutes les chansons de M. Fortin, ou à peu près ; j'en ai retenu deux, les meilleures à mon sens, qu'il ait composées : *Au coin du feu* et *Ici bas rien n'est complet.*

Pour aujourd'hui, je ne lirai que cette dernière :

I

Le bonheur que chacun rêve
Sur terre est bien rare, hélas !
Adam et notre mère Eve
L'ont vu crouler sous leurs pas ;

Digitized by Google

Cette erreur du premier homme
Produit encor son effet;
Grâce à la maudite pomme
Ici bas rien n'est complet.

II

Voulant doubler sa fortune
Un avare, jour et nuit,
Travaille sans crainte aucune
Pour sa santé qu'il détruit;
Mais à peine de la roue
A-t-il atteint le sommet,
Que la goutte au lit le cloue
Ici-bas rien n'est complet.

III

Qu'un ambitieux gravite (1)
Les échelons du pouvoir
Il flatte, il rampe, il s'agite :
Curieux spectacle à voir.
Est-il entré dans la meute ?
L'idole qu'il courtisait
Tombe à plat devant l'émeute
Ici-bas rien n'est complet.

IV

Un vieux richard est aux anges :
Sa femme d'un nouveau-né
Le dote... que de louanges
Pour ce père fortuné !...
Mais le bambin sur la face
Lui semble avoir un reflet
Des traits du voisin d'en face
Ici-bas rien n'est complet .

(1) Barbarisme. Il faut : *gravisse.*

Digitized by Google

V

Qu'un savant édite un livre
Plein de faits... très sérieux
Le monde érudit l'enivre
D'articles élogieux.
Mais par malheur son libraire,
Dépositaire discret,
N'en vend pas un exemplaire :
Ici-bas rien n'est complet.

VI

Pour ma pauvre chansonnette
Dois-je espérer un succès ?
Je n'en sais rien et je guette
Un sourire sur vos traits.
Vous me voyez hors d'haleine.
Mais quoi ? Qu'entends-je ? Un sifflet !
C'était ma foi bien la peine !
Ici-bas rien n'est complet.

***

Le 11 décembre 1888, M. Fortin m'écrivait : « Je retrouve un exemplaire d'une chanson qui vient d'être reçue au Caveau et qu'un de mes amis, imprimeur (1), a voulu reproduire ; je vous l'adresse ci-jointe. Elle date d'au moins trente ans et avait été faite, avec six couplets seulement, à la suite d'un acte d'intolérance de notre curé, qui n'avait pas voulu, un jour de Sainte-Cécile, laisser entrer dans l'église la cantinière de notre compagnie de pompiers. Pour la chanter au Caveau et lui donner un regain d'actualité, j'y ai ajouté le 7e couplet ».

Pas un instant il ne m'est venu à l'esprit de rechercher le nom de ce prêtre, qui témoignait si peu de sympathie à cette société d'homme dévoués, fiers et résolus. J'ai appris à les connaître à Saint-Ouen-sur-Iton, où M. Guillemare, doyen des maires de France et d'Algérie, se plaisait à doter des

(1) Mr G. Daverne, imprimeur à Beuzeville.

Digitized by Google

rosières. Cet habile homme, que j'ai beaucoup fréquenté, avait des idées bien personnelles sur les conditions à remplir par les candidates : pour recevoir la couronne blanche et toucher la dot, il fallait, au préalable, avoir accompli une sorte de noviciat, comme cantinière, dans la compagnie des Sapeurs de Saint-Ouen !... En affirmant ce fait, sans doute paraîtrai-je peu digne de foi, mais

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable

D'ailleurs, toutes ces demoiselles sortirent indemnes de cette rude épreuve, et chaque fois, M. Guillemare aurait pu dire avec Corneille :

Ce n'est qu'en ces assauts qu'éclate la vertu
Et l'on doute d'un cœur qui n'a point combattu.

Mais il préférait célébrer leurs mérites en des discours impérissables ou leur consacrer des poésies, dont les vers se terminant invariablement par des participes passés, mesuraient de 13 à 18 pieds.

En résumé, je m'estime heureux d'avoir pu découvrir à Saint-Ouen, un document capable de justifier l'admiration de M. Fortin pour les cantinières, sentiment auquel, du reste, je m'associe très volontiers.

***

Un fait d'intérêt purement local vint, en 1863, inspirer la muse de M. Fortin : l'inauguration de l'usine à gaz, qui prononçait la déchéance des chandelles fabriquées au moule et à la baguette.

Bien que le moment fut défavorable — la Saintonge, venait de nous envoyer sa chanson du *Pied-qui-remue* — les couplets de M. Fortin obtinrent un succès si considérable que, en 1868 et en pareille circonstance, ils donnèrent l'idée à un rhétoricien de Sées, ville dont l'abbé Maunoury avait fait l'Athènes bas-normande, de composer un poème latin que je conserve

Digitized by Google

dans mes collections (1). Je dirai seulement la dernière strophe, où plusieurs de mes confrères retrouveront, je crois, certaines figures de connaissance. Prêtez, je vous prie, une oreille attentive :

Decrocq *pater cum* Beaulavon
Soret *quoque cum sociis*
Festum gazi concinite
In æternum et usque-quaque !

Je pourrais disserter plus longtemps sur les œuvres si variées et si nombreuses de M. Hippolyte Fortin (2), mais j'ai peur d'avoir déjà mécontenté notre Président, qui n'aime pas les bavards : « Vous voudrez bien ne parler que pendant 10 à 15 minutes » m'a-t-il écrit, et j'ai si peur d'avoir dépassé la mesure que mes yeux n'osent en ce moment se croiser avec les siens.... Aussi bien vais-je achever ma notice en style télégraphique.

***

M. Fortin, adjoint dès 1848, fut nommé maire de Vimoutiers le 14 novembre 1869 par son ami, M. de Forcade-la-Roquette, alors ministre de l'Intérieur, et en 1870 « contre les exigences de vainqueur, dit M. Pernelle, il défendit ses administrés avec habileté, une présence d'esprit et une fermeté qui furent couronnées de succès ; Vimoutiers devint ainsi exempt des lourds sacrifices que beaucoup de villes eurent à supporter. » Puis, en 1894, sa santé l'ayant contraint à donner sa démission de Maire, il se consacra dès lors aux œuvres charitables. « La bonté, disait Octave Feuillet, est le grand charme des vieillards : c'est la coquetterie des cheveux blancs ».

M. Fortin mourut en sa maison, place aux Moines, le 22 octobre 1899. Ses obsèques furent grandioses et, sur sa tombe, des

(1) Ce poème anonyme est intitulé : Bénédiction de l'usine à gaz de Sées : *Carmen vociferandum in illâ occasione.*

(2) On trouvera la nomenclature des œuvres de M. Fortin dans la *Bibliographie du canton de Vimoutiers*, publiée par MM. le comte Gérard de Contades et l'abbé Letacq. Paris, Champion, 1893.

Digitized by Google

notabilités prononcèrent des discours qui allèrent droit au cœur des amis de cet homme de bien. M. le baron de Mackau fit ressortir le patriotisme de M. Fortin et sa noble attitude pendant la guerre ; M. Pernelle vanta l'homme charitable, l'administrateur dévoué pendant 25 ans ; M. Boschet, maire d'Argentan, célébra le doyen du barreau, dont la noble et longue carrière fit le plus grand honneur à la corporation, par une grande intelligence, un beau langage, une conception prompte et nette des affaires.

En terminant, Mesdames et Messieurs, je crois me faire l'interprète de mes confrères de la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*, en demandant à la municipalité de Vimoutiers de vouloir bien perpétuer la mémoire de l'un de ses enfants les plus méritants et les plus distingués, en donnant à l'une de ses rues le nom d'*Hippolyte Fortin*. Elle peut être sûre que, le jour du baptême, les poètes et les chansonniers viendraient en aide aux dames de Vimoutiers, soucieuses de tresser des couronnes à l'aimable vieillard qui, pendant si longtemps, chanta leurs charmes et leurs vertus.

Le Sap, juin 1910 Charles VÉREL.

Digitized by Google

SOUVENIRS
D'UN COLLECTIONNEUR

Le passage de la *Société Historique et Archéologique* de l'Orne à Vimoutiers m'a semblé une occasion favorable pour rendre hommage à un vieux collectionneur, qui a été mon ami après avoir été celui de mon père. Ce bon et aimable vieillard est venu terminer sa longue existence dans cette charmante ville. M. Charles Gasnier était né, non loin d'ici, à Orbec le 9 août 1799. Il était pharmacien et directeur des postes ; plus tard il abandonna la pharmacie et fut appelé à diriger le bureau de postes de Falaise.

Les correspondances n'étaient pas aussi nombreuses qu'elles le sont actuellement ; le service était assuré avec un seul aide et il restait encore des loisirs. Cela permit à M. Gasnier qui était très affable de se faire d'agréables relations et de rechercher les vieilles faïences, les gravures et les livres. C'était, si je puis m'exprimer ainsi, un précurseur, car il a commencé à collectionner à une époque où l'on avait peu de concurrence et où l'on pouvait acquérir de belles choses à des prix raisonnables. Il semblerait qu'Orbec sût donner à ses enfants le goût des belles choses. Un autre vieil ami né aussi à Orbec, Lottin de Laval, avait réuni une première collection qu'il vendit. Le prix de la vente lui permit de faire un de ses grands voyages.

Lorsque l'âge de la retraite arriva pour le directeur des postes de Falaise (1) il ne voulut pas, comme ses amis le demandaient, rester dans cette ville. M. et Mme Gasnier allèrent donc habiter aux environs de Paris. Quand on n'est plus jeune on fait difficilement de nouvelles connaissances ; et peu d'années après

(1) On sera étonné de me voir donner à M. Gasnier le titre de Directeur, qui actuellement est réservé aux chefs de service d'un département. A l'époque où il prit sa retraite les bureaux étaient dirigés par des directeurs et non par des receveurs comme ils le sont maintenant.

Digitized by Google

ils se décidèrent à venir se fixer à Vimoutiers où habitait la famille de Mme Gasnier; en effet elle était la sœur de M. Laniel, père du député actuel de Lisieux. C'est là que, dans une jolie demeure qu'ornaient les collections, qu'ils ont fini leurs jours entourés de leurs parents et de leurs amis.

Ayant des goûts semblables je suis revenu bien souvent visiter ce vieil ami, je voyais ses belles faïences et je prenais des croquis des plus belles pièces. Je ne vous raconterai pas tous mes voyages ici, mais je tiens à rappeler un séjour que je fis avec deux collectionneurs bien connus, MM. de Liesville et Dupont-Auberville. Nous parcourûmes tous les environs pour aller voir de beaux épis, que l'on ne voulait pas vendre alors et qui sans doute ont actuellement disparu. Nous fîmes de bonnes trouvailles dans le pays et chez M. Ridel qui commençait alors à joindre à son commerce de meubles, celui des antiquités.

M. Gasnier est décédé à un âge très avancé le 8 décembre 1896. Il avait donc 97 ans et quatre mois car il était né le 9 août 1799. Dans ses dernières années il était presque aveugle; il m'écrivait encore, son écriture était devenue très grosse et très tremblée, mais cependant lisible.

Ses collections ont été vendues à Argentan par le Commissaire-priseur au mois de mars 1897. Elles ont produit seize mille francs (1); je crois qu'elles auraient atteint à Paris un chiffre plus élevé. Il les avait données à une nièce qui avait eu des revers de fortune.

Sans vouloir vous donner une analyse complète, je tiens cependant à vous dire un mot des collections.

La céramique était représentée par 150 pièces environ, mais il y avait une dizaine de pièces hors ligne.

Un plat oblong à bords contournés représentant une noce de village ($0^m41 \times 0^m30$). Je laisse parler un critique, M. Louis Deuley.

Il existe dans une petite ville du département de l'Orne, à Vimoutiers, un collectionneur qui a beaucoup milité; nous voulons parler de M. Charles Gasnier, ancien directeur des Postes.

(1) Mes remerciements à nos aimables confrères MM. Pernelle et Deshayes pour les renseignements qu'ils ont bien voulu me donner.

Digitized by Google

Au milieu des pièces de faïence remarquables composant sa collection, il en est une qui a fixé plus particulièrement notre attention : c'est un plateau en faïence de Rouen, de l'époque dite rocaille ; il représente une noce de village, et cette charmante composition est entourée d'un cartouche, d'une vigueur et d'une réussite exceptionnelles; aux angles on aperçoit des animaux fantastiques qui rehaussent encore l'éclat de ce beau cadre.

La noce est précédée de deux musiciens qui paraissent se démener beaucoup pour le plus grand plaisir des invités. Un homme au menton retroussé, déjà courbé par l'âge et appuyé sur un long bâton, donne le bras à la fiancée, une gracieuse jeune fille vêtue d'une robe à ramages, dans le goût du temps. Viennent ensuite le fiancé et les invités, en tout treize personnages; des visages honnêtes comme Greuze savait les composer, et dont son « Accordée de Village » donne une idée.

Sur la hauteur, on aperçoit une petite église devant laquelle se tient le prêtre, attendant les gens de la noce.

Nous avons vu les sphères monumentales du Musée de Rouen ; les pièces ocrées dont les amateurs sont si friands, les pièces bleues dites à broderies, une des gloires de la fabrication Rouennaise ; Eh bien ! après avoir contemplé toutes ces richesses, nos yeux aiment à se reposer sur le plateau de M. Gasnier.

Il en est glorieux et il a raison, car aucun collectionneur ne peut lui opposer une pièce plus charmante.

Un grand et superbe plat rond en faïence de Rouen polychrôme, armoiries doubles avec couronne de marquis ; supports : deux lions (diamètre, 52 centimètres).

Un autre plat Rouen camaïeu bleu avec fleurs de lis en réserve (diamètre, 52 centimètres).

Deux beaux plats de Moustiers et quatre remarquables assiettes de Rouen.

Je ne puis citer toutes les pièces, mais je tiens à vous parler d'un plat qui n'a pas été vendu à Argentan. Ce plat de Nevers a été publié par l'*Art pour tous*. On lui donne divers titres, mais je l'ai surtout entendu appeler la *Discorde au banquet des Dieux* ; je le laisse décrire par M. Deuley :

Thésée, après une irruption dans l'Attique, se lia avec

Digitized by Google

Pirithoüs qui, quelque temps après, se maria à Hippodamie, fille d'Adraste, roi d'Argos, et invita à ses noces Thésée, Hercule, ainsi que les principaux chefs des Lapithes et des Centaures.

La plus grande abondance ayant régné pendant le repas, il en survint une orgie complète ; et les Centaures, échauffés par les vapeurs du vin, finirent par insulter jusqu'à la jeune mariée. Euryte, l'un deux, voulut même l'enlever ; mais les Lapithes, ayant à leur tête Pirithoüs, leur roi, Hercule et Thésée, en prirent la défense et bientôt la mêlée devint épouvantable, etc., etc. (Extrait de la *Mythologie pittoresque* d'Odolant Desnos).

Dans un plat nivernais de 51 centimètres de diamètre se détache en bleu, sur un fond jaune d'ocre, une scène mythologique des plus singulières et des plus émouvantes : c'est l'enlèvement d'Hippodamie par les Centaures.

Le peintre nous conduit au fort de l'action. Déjà Hippodamie est dans les bras d'Euryte, chef des Centaures ; elle tend des mains suppliantes vers les combattants afin sans doute de trouver des libérateurs. Au fond du tableau, on aperçoit de nombreux fers de pique ; et sur l'un des côtés, deux hommes engagent une lutte à mort ; l'un a le glaive à la main, et l'autre, Hercule, se dispose à lancer une flèche empoisonnée. Non loin d'Euryte, une femme à cheval suit avec anxiété les péripéties du combat.

Cette scène d'une belle ordonnance d'un dessin correct, produit un grand effet et annonce une grande fougue d'artiste.

Est-ce une ombre au tableau ? La bordure, qui serait belle pour un plat de médiocre importance, contraste par sa simplicité avec la richesse de la composition centrale ; elle est divisée en huit tranches dont quatre représentent en bleu, sur un fond blanc, des petits paysages, et alternent avec des semis de violet.

Nous devons constater qu'il existe un plat similaire, ou peu s'en faut, au musée de Cluny ; il est inscrit sous le n° 1235 au catalogue de 1875, avec cette mention : « Faïence de Nevers. — Plat en camaïeu bleu. — Combat des Centaures et des Lapithes. »

L'inscription placée au revers de ce plat est ainsi conçue :

Digitized by Google

« Trouble arrivé aux noces de Pirithoüs et de Hippodamie par Euryte, cruel chef des sanguinaires Centaures 1682. »

M. Gasnier est l'heureux possesseur du plat à la noce que nous avons décrit dans l'annuaire des collectionneurs de 1882-83, et que nous tenons pour une pièce unique, dédaignant, s'il en existe, les reproductions plus ou moins réussies de copistes ou de faussaires.

En résumé la collection de M. Gasnier, formée lentement, sans bruit, mais avec goût, mérite d'être visitée ; outre une belle réunion de faïences anciennes, elle comprend des meubles, des statuettes, des livres et des gravures ; et nous ajouterons pour terminer, que le visiteur est toujours certain de trouver chez l'aimable collectionneur, une urbanité parfaite un accueil des plus empressés et des plus sympathiques.

Ce remarquable plat avait été acheté 16 francs par un ami, qui le lui avait cédé au prix coutant. M. Gasnier l'ayant fait estimer apprit qu'il vallait au moins 500 francs. Il le fit copier à l'aquarelle par un peintre de Vimoutiers et cette copie bien encadrée donnant aux visiteurs l'illusion du plat ; il rendit cette belle pièce à son ami.

La bibliothèque peu nombreuse contenait presque tous les bons ouvrages sur la céramique, les beaux-arts et l'histoire de la Normandie. Une chose unique c'est l'album que M. Assegond avait fait faire : 94 dessins à l'aquarelle par Ecalard et que M. Gasnier acheta en 1873. Voici ce que la presse en disait alors :

Le *Moniteur des Arts*, un journal de Nice et les journaux de Rouen, ont entretenu dernièrement leurs lecteurs d'un magnifique album d'aquarelles céramiques par M. Assegond, fondateur et conservateur du musée de Bernay, était disposé à aliéner.

Cette œuvre remarquable, exécutée par des artistes en renom, devait à tous les points de vue exciter les convoitises des amateurs.

Outre qu'elle est précédée d'un long autographe de M. André Pottier, notre savant et regretté maître, elle compte bon nombre de planches reproduisant des spécimens hors-ligne et inédits jusqu'à ce jour.

La place de ce monument, élevé à la gloire de l'ancienne

Digitized by Google

fabrication Rouennaise, semblait être marquée d'avance dans un de nos musées Normands ; aussi est-ce avec regret que nous avons constaté l'indifférence des musées de Rouen et de Bernay.

L'honneur de l'acquisition revient à un amateur distingué de Vimoutiers (Orne), M. Gasnier, dont chacun connaît la belle collection en œuvres d'art de toute nature.

Aujourd'hui encore nous pensons que ce splendide recueil deviendra, dans un temps plus ou moins rapproché, la propriété d'un musée Normand ; M. Gasnier, dont nous connaissons le désintéressement, voudra suivre les généreuses initiatives de MM. André Pottier, à Rouen ; Levéel, à Paris et Assegond, à Bernay, en contribuant, lui aussi, à une fondation artistique dans son voisinage.

Tous nos vœux sont pour Lisieux, qui a été jadis un centre de fabrication important, dans le temps où Palissy, l'habile potier et ses dignes émules, sont venus y implanter leur admirable industrie.

Lisieux, qui ne possède point de musée céramique, doit regretter amèrement d'avoir laissé émigrer tant de belles pièces, des faïences et des poteries uniques, qui devaient rester dans la contrée comme de glorieux souvenirs du passé.

Bernay, le 5 décembre 1873.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les tableaux et gravures et je n'ai qu'un regret c'est de ne pouvoir dire où sont passés les pièces les plus remarquables de cette collection. Du reste mon but était de rendre hommage à un vieil et bon ami qui le méritait bien.

Je dois rappeler un souvenir de Vimoutiers : vers 1866, une servante d'une vieille dame, en nettoyant un grenier, trouva un objet qui l'intrigua ; après l'avoir bien lavé, elle y vit des personnages. Cette trouvaille ne fut pas longtemps ignorée et M. Ridel dont j'ai parlé déjà, reconnut que c'était un ivoire ancien. Il eut beaucoup de peine à décider la dame à se défaire de ce polyptyque et il le lui échangea contre un meuble ; je crois qu'il lui donna une table de salle à manger. Il ne tarda pas à le vendre à Paris 5 ou 6.000 francs. Cet ivoire fut revendu 50 à 60.000 francs à M. Basilewski. Il figura

Digitized by Google

à l'Exposition de 1867 dans le musée retrospectif. La Revue illustrée donna un dessin de ce beau polyptyque avec un article de M. J. Laurent-Lapp qu'il est intéressant de publier :

« Nous donnons un spécimen de la sculpture sur ivoire au treizième siècle tiré de la collection si riche de M. Basilewski. Ce travail est d'un ouvrier français et a été exécuté dans la Basse-Normandie.

L'invasion des barbares avait fortement compromis les destinées de la statuaire. La grande sculpture n'avait pas de représentant ; par contre la petite sculpture était à la mode. Les grands personnages avaient l'habitude de s'envoyer des diptyques d'ivoire, sur la table extérieure desquels on sculptait de petits bas-reliefs qui rappelaient une circonstance mémorable quelconque : un mariage, un baptême, un succès quelconque devenaient l'occasion d'autant de diptyques. Pendant deux siècles les artistes ne vécurent que de ce genre de travail.

Il est difficile de classer suivant l'ordre chronologique les nombreux diptyques du treizième siècle. Tous ces livres d'ivoire où les scènes de la Passion sont figurées, ne se distinguent que par la proportion des personnages. C'est toujours une histoire empruntée à l'Evangile, qui sert d'inspiration à l'artiste. Tout le drame de la Passion se développe dans ses différentes phases, mais avec des nuances d'interprétation qui varient du Moyen-Age à la Renaissancel

Dans tous ces bas-reliefs qui n'ont qu'un seul plan, l'ivoire est toujours profondement fouillé de façon à laisser peu de surface, sans accidents. La lumière brisée produit dans les cavités les effets les plus heureux.

Cette façon de travailler l'ivoire est en parfait accord avec l'architecture contemporaine, qui se fait remarquer par les détails de son exécution et les clartés de son plan. Le polyptyque de M. Basilewski donne une idée de cet accord.

Les personnages sont subordonnés aux dispositions architecturales. La Vierge accompagnée de deux anges, occupe le centre de la partie inférieure ; à sa droite s'agenouillent les trois rois Mages placés dans les trois arcatures du volet. Sur les autres volets sont représentés d'autres scènes d la vie de la Vierge. Au centre de la galerie supérieure est assis

Digitized by Google

le Christ, montrant ses plaies. A côté de lui deux anges portent les instruments de la Passion. D'un autre côté, il est prié par la Vierge, de l'autre côté par saint Pierre.

Ce polyptyque est certainement un des plus curieux échantillons d'un art perdu, et perdu sans que la grande statuaire y ait gagné.

Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que rien ne prouve que ce beau polytpyque ait été sculpté en Normandie. Il y a bien longtemps que l'on sculpte l'ivoire à Dieppe, mais je ne puis affirmer qu'il y eut déjà des ivoiriers en cette ville au treizième siècle. Je voudrais pouvoir le dire pour l'honneur de notre province mais je n'ai aucune preuve. Ce beau polyptyque n'est même plus en France ; il est parti pour la Russie avec toute la collection Basilewski, achetée, je crois, par le tzar.

R. DE BRÉBISSON.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

M. l'Abbé RICHER

Aumônier de la Providence d'Alençon

Le 25 Juillet 1909, un deuil très douloureux frappait la Société Historique et Archéologique de l'Orne. L'un de nos confrères les plus laborieux, les plus savants et les plus aimés, M. l'abbé Richer, aumônier de la Providence d'Alençon, mourait à l'âge de 65 ans, terrassé en quelques jours par une maladie de foie. Rien ne faisait pressentir une fin aussi prochaine, car bien que depuis plusieurs mois sa santé parût fléchir, son infatigable activité ne s'est pas ralentie un seul instant. C'était une nature de fer sur laquelle l'âge et la souffrance semblaient n'avoir aucune prise.

Jamais vie ne fut plus remplie que celle de M. l'abbé Richer. Tour à tour vicaire, professeur, curé, aumônier, il fit preuve dans ces différents ministères d'un dévouement sans mesure. A Alençon, il fut un véritable accapareur de travail ; son ministère à la Providence, bien que très occupé, ne suffisait pas à l'absorber ; il apportait encore un concours actif au Bureau des Œuvres diocésaines, aux Congrès diocésains, au Cercle Catholique, à l'Adoration nocturne, à la Maîtrise de Notre-Dame, à l'Œuvre des Pélerinages de Lourdes, à la Presse Catholique, à la Société Historique de l'Orne. Quand les intérêts religieux ou le progrès des Sciences étaient en jeu, on eût dit qu'aucun labeur ne lui coûtait, qu'aucun effort n'était au-dessus de sa volonté. Notre rôle se bornera à rappeler les services qu'il a rendus à notre Société et à parler de ses recherches scientifiques et littéraires.

Ce n'est pas sans émotion, on le pense bien, que j'écris ces lignes. Si la mort de M. l'abbé Richer a été un grand deuil

Digitized by Google

M. L'ABBÉ RICHER.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

pour tous ceux qui ont pu apprécier les dons de son intelligence et les qualités de son cœur, personne peut-être ne l'a ressenti plus vivement que moi-même. Une communauté de goûts scientifiques, des relations qui dataient de plus de trente ans, des rapports presque journaliers, depuis qu'il habitait Alençon, avaient créé entre nous des liens si intimes, qu'ils n'ont pu se briser sans me laisser des regrets, que le temps ne saurait affaiblir.

Alphonse-Philibert Richer naquit à Mieuxcé, le 22 Août 1844. A peine âgé de trois ans, il vint habiter chez sa grand'mère, à Alençon, sur la paroisse de Montsort. C'est là que s'écoula son enfance jusqu'à son entrée au petit Séminaire de Sées en 1855.

A l'école primaire il fit preuve d'une intelligence ouverte, avide d'apprendre ; ses progrès furent rapides. Ce n'était pas cependant un élève modèle : d'un naturel ardent, il délaissait volontiers la classe pendant les beaux jours de l'été pour parcourir nos plaines. Il se plaisait dès lors à poursuivre les papillons, à observer les plantes et les insectes, dont sans doute il ne connaissait pas les noms, mais qui par leurs formes, leurs couleurs variées ou leurs habitudes captivaient déjà son attention. Il visitait souvent, m'a-t-il dit, le lambeau de granite qui affleure dans les prés de la Gravelle, non loin du ruisseau du Gué-de-Gesnes, et qui aux premiers jours ensoleillés du printemps présente une flore et une faune entomologique des plus curieuses.

Sa vocation ecclésiastique se décida de bonne heure ; elle fut encouragée par un catéchiste éminent, M. l'abbé Turcan, vicaire à Montsort, plus tard supérieur du grand Séminaire de Sées, qui développa chez le jeune Richer les germes de la vie chrétienne. M. l'abbé Poirier, à qui les diocèses de Séez et du Mans sont redevables d'une trentaine de vocations ecclésiastiques, lui donna les premières leçons de latin, et il entra en septième au petit Séminaire de Sées. Doué d'aptitudes également heureuses pour les Lettres et pour les Sciences, il tint constamment un des premiers rangs dans une classe qui comptait plusieurs sujets d'élite ; je puis citer le R. P. Pichon, ancien missionnaire au Canada, le savant bénédictin Dom Fromage, continuateur de l'*Année liturgique*, le Dr Goulard,

Digitized by Google

connu dans le monde savant par ses recherches sur la flore des Pyrénées et de la Corse (1), l'abbé Leveau, qui fut plusieurs années principal du Collège de Mortagne (2).

Il eut pour professeur au petit Séminaire, M. l'abbé Chichou, qui par la dignité de sa vie, son dévouement et son zèle, a laissé parmi nous une mémoire vénérée (3). M. Chichou, encouragé par les savants de l'époque, entre autres le P. Debreyne et De Brébisson, introduisit au Séminaire l'étude des Sciences naturelles, y fonda un Musée et un Jardin botanique. Alphonse Richer, choisi comme préparateur, mit tous ses efforts à bien seconder son maître, au grand avantage de sa propre instruction, et il acquit en Zoologie et en Botanique des notions très étendues. Les Sciences naturelles, qui offrent sans cesse de nouveaux éléments à notre désir de connaître, convenaient à son esprit d'une curiosité passionnée ; il s'y attacha avec une prédilection marquée, et dans tous les postes, où il fut appelé, leur consacra une partie de ses loisirs.

Ce ne fut pas d'ailleurs un spécialiste, qui se laisse absorber par un objet unique afin de l'approfondir davantage. Une grande facilité d'assimilation, une mémoire heureuse et tenace lui permettaient de mener de front plusieurs études à la fois. Il était naturaliste avant tout, mais il cultivait aussi les Sciences mathématiques et physiques, l'Histoire et l'Archéologie. Cette grande facilité de passer d'un travail à l'autre fut, il faut l'avouer, sa pierre d'achoppement ; il laisse sur l'Histoire naturelle du pays une foule de notes à l'état d'ébauches, d'observations incomplètes, qu'il serait difficile d'utiliser. Si moins jaloux de tout embrasser, il se fut cantonné, au moins plusieurs années de suite, sur le même sujet, il eut creusé un sillon bien plus profond et apporté une part autrement importante à l'édifice scientifique. Si bien doué qu'on soit, le vieil

(1) Cfr. *Notices* sur le Dr Goulard, par M. l'abbé H. Olivier. *Bulletin de Géographie botanique*. Le Mans, octobre-novembre 1900, — par M.T. Husnot, *Revue bryologique*, Cahan (Orne), 1894, n° 5, p. 80: — par M.G.LeVavasseur, *Almanach de l'Orne* pour 1895, p. 115.

(2) *Notice sur M. l'abbé Leveau*, par M. l'abbé Josse, *Semaine Catholique de Sées*, n° du 17 novembre 1892.

(3) A.-L. Letacq, *Notice bibliographique sur M. l'abbé Chichou, curé-doyen d'Exmes, auteur* d'Eléments d'Histoire naturelle, Bellême, G. Levayer 1905, in-8°, 6 p. — Extrait du *Bull. de la Société percheronne d'Histoire et d'Archéologie.*

Digitized by Google

adage reste toujours vrai : *Pluribus intentus minor est ad singula sensus.*

Au grand Séminaire où « il ne s'étudia qu'à passer inaperçu », M. Richer édifiait ses condisciples par sa régularité et son amour de l'étude. La Théologie et l'Écriture sainte plurent à son esprit positif, avide de clarté, ennemi juré du vague et du sophisme ; il y acquit des connaissances solides. Aussi plus tard le kantisme, qu'on décorait du nom de modernisme, afin de ne pas effrayer les timides, n'eut pas d'adversaire plus résolu. Il se refusait, malgré certaines influences, à concilier le dogme catholique avec un système qui veut faire passer l'Incarnation du Christ, ses miracles, sa Résurrection pour des événements symboliques.

Il avait la même aversion pour l'évolutionnisme en Histoire naturelle. Les espèces vivantes, pas plus que les espèces fossiles, ne lui ayant donné de preuves de mutation, il est demeuré convaincu de la stabilité des formes organiques sorties des mains du Créateur. Appuyé sur l'observation et l'expérience, s'en tenant aux faits, il n'a admis à aucun titre cette « naïve théorie, comme dit Henri Fabre, si triomphante dans les livres, si stérile en face des réalités (1). »

Ordonné prêtre le 21 Décembre 1867, M. l'abbé Richer fut nommé vicaire à Bellême. Comprenant tous ses devoirs, il n'en négligeait aucun ; il préparait avec soin ses catéchismes et ses instructions et s'efforçait d'attirer les fidèles à l'église par de belles cérémonies. La dignité de sa vie, sa loyauté, sa droiture eurent bien vite gagné la confiance des familles, et bien qu'il ne soit resté que deux ans à Bellême, son souvenir n'y est pas encore éteint.

Cette fidélité au devoir est encore un des côtés à mettre en relief dans la vie si occupée de M. Richer. Son ministère et plus tard ses leçons, les progrès de ses élèves étaient avant tout sa préoccupation. Les recherches scientifiques ou historiques ne venaient qu'au second plan, mais il leur consacrait tous ses loisirs, sans jamais connaître ni congés, ni vacances, ni d'autres délassements. « Je n'ai pas fait le vœu, comme mon patron

(1) J.-H. Fabre, *La Vie des Insectes*, Paris, Ch. Delagrave 1910, in-8°, p. 48.

Digitized by Google

« saint Alphonse, de ne pas perdre mon temps, disait-il « joyeusement, mais je l'accomplis quand même de mon « mieux. »

Ses aptitudes et ses connaissances acquises le désignaient pour l'enseignement. Il fut successivement professeur au petit Séminaire de la Ferté-Macé (1869-79), au Collège de Mortagne (1879-82), au petit Séminaire de Sées (1882-91). Véritable encyclopédie vivante, il fut chargé, tour à tour, des classes de français, de latin, des mathématiques, des sciences physiques et naturelles, de l'histoire et de l'archéologie. Il démontrait avec clarté et intérêt ; ses leçons ont profité à de nombreux disciples.

Il ne perdait pas un instant. A la Ferté-Macé, il s'occupa surtout de Botanique avec MM. Chichou et Léveillé. Il fit aux alentours de cette ville, dans la forêt d'Andaine, dans les gorges de Villiers, à Bagnoles, aux étangs d'Antoigny et de la Sauvagère, dans les marais de Briouze une série d'excursions des plus fructueuses. Déjà en 1847, de Brébisson, Gahéry et Durand-Duquesnay avaient exploré les environs de la Ferté, de Juvigny et de Bagnoles et recueilli quelques espèces intéressantes ; le résultat de leurs recherches fut inséré dans la deuxième édition de la *Flore de Normandie* (1849). Les professeurs du Séminaire de la Ferté ont beaucoup ajouté à ces observations ; mais c'est M. Richer qui a apporté la plus forte contribution. Il fit même à ce sujet une communication au Congrès de l'Association normande, qui se tint à la Ferté Macé en 1874.

Il fallait à M. l'abbé Richer une occasion comme celle-ci pour se produire, autrement le fruit de ses travaux serait resté inaperçu. Il recueillait des échantillons, prenait des notes, mais sans une circonstance favorable ne livrait pas ses recherches à l'impression.

Ce peu d'empressement, qu'il mit à les communiquer, fut cause qu'on ne respecta pas toujours ses droits de priorité. Telle est, par exemple, la découverte du monument mégalithique le plus curieux du département de l'Orne, l'*Allée couverte* de la Bertinière, à la Sauvagère. Elle fut reconnue et décrite pour la première fois par M. Richer en 1874. Chargé

Digitized by Google

du cours d'Archéologie au petit Séminaire de la Ferté, il parlait un jour des pierres druidiques et des légendes qui s'y rattachent, quand un de ses élèves lui signala dans les environs une Grotte-aux-Fées, objet d'épouvante pour les gens du pays, qui la disaient hantée par des nains malfaisants et des lièvres fantastiques. Ayant appris de Buffon « qu'il n'y a homme si simple dont les observations ne soient bonnes à recueillir », M. Richer s'empressa de vérifier cette indication et, bien que la grotte fut en partie enfoncée en terre et cachée par des broussailles, il n'eut pas de peine à reconnaître une allée couverte, analogue à celles qu'on signale à Villiers, dans l'Oise, à Bagneux (Maine-et-Loire), à Mettray, près Tours, à Essé, (Ille-et-Vilaine), etc.

Ce fut une occasion pour M. Richer de se mettre en rapports avec M. de la Sicotière. Il fit une description et un dessein du monument de la Bertinière et les lui soumit ; il était utile, en effet, que l'autorité de M. de la Sicotière fut acquise à une découverte archéologique aussi importante. Celui-ci fit à M. Richer le meilleur accueil, confirma sa détermination et encouragea ses recherches avec cette bienveillance, que n'oublieront jamais les travailleurs, qui ont eu le bonheur de le connaître.

Six ans plus tard, M. de Contades ayant fait dégager la Grotte-aux-Fées de la terre et des arbustes, qui la cachaient, put se rendre un compte plus exact du genre et de l'importance du monument ; c'était bien une allée couverte, composée de lignes parallèles de pierres juxtaposées debout sur une longueur de près de quinze mètres, recouvertes de tables de deux à trois mètres de largeur, et aboutissant à une chambre sépulcrale, qui communique à la galerie par un étroit orifice. M. Jules Tirard, M. Blanchetière, M. Louis Duval s'empressèrent de publier ces intéressants résultats dans les journaux du pays. M. de Contades lui-même en fit une description très détaillée qu'il communiqua à des Sociétés scientifiques (1);

(1) Comte DE CONTADES, *Monuments celtiques ; L'Allée couverte de la Bertinière*, Bull. de la Soc. scientifique Flammarion d'Argentan, 1re année, 1883, p. 282-284. — L'auteur donne la nomenclature de tous les articles publiés sur le même sujet.

Digitized by Google

mais le nom de celui qui avait découvert ce beau mégalithe ne fut jamais prononcé. Je suis heureux de lui rendre cette justice.

Au Collège de Mortagne, où il fut chargé de la 1re classe de français, M. l'abbé Richer trouvait deux collègues qui s'intéressaient à l'Histoire naturelle, le principal M. l'abbé Leveau, son condisciple et son ami, et l'un des professeurs M.l'abbé Le Dien (1). Les fonctions de M. Leveau ne lui laissant aucun loisir, c'est avec M. Le Dien que M. Richer s'occupa de travaux scientifiques et plus particulièrement de Botanique. Ils firent ensemble des recherches sur la flore des sols calcaires qui environnent Mortagne et visitèrent les plus riches localités du voisinage, la forêt de Réno, le Val-Dieu, la forêt du Perche, les marais et les étangs de la Trappe. M. Richer avait même rédigé un catalogue des plantes du pays, qui, comme la majeure partie de ses écrits, est resté dans les cartons.

Des observations plus approfondies lui eussent fourni des points de comparaison bien intéressants entre la végétation du Bocage, qu'il venait de quitter, et celle du Perche qu'il étudiait avec assiduité. Il aurait certainement saisi les différences des deux flores très caractéristiques, malgré la faible distance qui les sépare, l'une rappelant dans ses traits généraux la flore atlantique, l'autre se rapprochant davantage de la flore continentale.

Mais c'est surtout à la Géologie que M. Richer consacrait à Mortagne ses moments libres. De concert avec Bizet, conducteur des Ponts-et-Chaussées à Bellême, et auteur de nombreux

(1) Le Dien (Albert-Alexandre), né à Argentan le 22 Août 1852, ordonné prêtre le 18 Décembre 1880, fut successivement professeur au collège de Mortagne, curé de Fel, curé de Coulmer et curé de Bouvrou ; démissionnaire le 15 Mars 1896, il se retira en son lieu natal, où il mourut le 22 Juin suivant. Il s'est occupé de Botanique, de Géologie et d'Histoire locale. Il n'a rien publié en Histoire naturelle. Possesseur d'un très précieux manuscrit intitulé *Histoire de la ville d'Orbec et de son bailliage*, par Jobey, avocat et maire d'Orbec (1776), il avait commencé à l'imprimer dans les *Echos du Calvados, de l'Eure et de l'Orne* (Journal d'Orbec, hebdomadaire), n° du 14 Décembre 1892. Cette publication qui eut rendu de grands services à l'Histoire de notre pays (le bailliage d'Orbec comprend 13 paroisses du canton de Vimoutiers), fut interrompue vers le milieu de l'année 1893.

Digitized by Google

travaux sur les terrains du pays (1), il explora les formations variées, qui s'étendent autour de l'ancienne capitale du Perche. Les difficultés que présente l'étude d'un sol très tourmenté n'eurent d'autre effet que d'exciter son ardeur et son zèle. Infatigable dans ses courses, observateur plein de sagacité, M. Richer parcourut, le marteau à la main, toute cette région où l'oxfordien, le corallien, la glauconie, la craie de Rouen, l'argile à silex souvent remaniée, le limon des plateaux forment une série de dépôts successifs, mais ayant subi aux temps géologiques des bouleversements, qui en rendent l'étude assez ardue. Le calcaire à Astartes dont les différentes assises, d'ordinaire difficiles à délimiter, recouvrent en majeure partie les cantons de Mortagne et de Bazoches-sur-Hoesne, fut pour lui l'objet d'un examen spécial. Attentif à tous les faits, ne négligeant aucun détail, M. Richer acquit par ses observations patientes et minutieuses une connaissance approfondie des différents étages du terrain corallien. Quand la Société Linnéenne de Normandie, à laquelle il n'appartenait pas encore, vint en 1881 visiter la région d'Échauffour, de Cisai et d'Orgères, qui repose presque toute entière sur le calcaire à Astartes, il fut invité à l'excursion et donna les indications les plus circonstanciées sur les traits caractéristiques de cette formation dans l'Orne. Le professeur de Géologie de la Faculté des Sciences de Caen, Morière, en fut émerveillé : « Monsieur l'abbé, lui dit-il, je vous inscris d'office « parmi les membres de la Société Linnéenne. »

L'Archéologie l'intéressait toujours ; elle lui fournit à Mortagne le sujet d'un de ses meilleurs travaux. Le 10 décembre 1880, dans un champ appelé les Meurgers, dépendant de la ferme de la Simonnière, à Villiers-sous-Mortagne, où déjà on avait trouvé quelques vestiges de l'époque gallo-romaine, des terrassiers mirent au jour, au milieu d'autres débris antiques, une belle mosaïque en trois couleurs, rouge, blanche et noire, mesurant environ trois mètres cinquante de long sur trois mètres de large.

(1) A.-L. Letacq, *Notice sur Paul Bizet, conducteur des Ponts et Chaussées à Bellême et Géologue*, Mortagne, Impr. de l'*Echo de l'Orne*, 1901, in-8°, 8 p. Extrait des *Documents sur la province du Perche*, Avril, Juillet 1901.

Digitized by Google

Le bruit de cette intéressante découverte ne tarda pas à se répandre à Mortagne. Aussitôt informé, M. l'abbé Richer se rend en toute hâte à la Simonnière pour étudier la mosaïque en place, mais déjà les ouvriers et l'avidité maladroite des curieux l'avaient à peu près détruite.

Ce mécompte ne le décourage pas : il s'agit, en effet, de sauver une pièce du plus haut intérêt pour l'Histoire de l'époque gallo-romaine dans nos contrées, et aucun travail ne va désormais lui coûter. Il reste encore un lambeau de la bordure du côté Ouest et çà et là quelques hexagones et losanges. En combinant ces fragments de forme parfaitement géométrique, M. Richer arrive, après bien des tâtonnements, à reconstituer, presque en entier, le dessin de cet œuvre d'art. Puis il interroge les ouvriers, examine les pans de murs que les fouilles ont fait découvrir, étudie leur direction et relève un plan au moins approximatif de l'établissement romain de Villiers. On se trouvait, en effet, en présence d'une villa bâtie dans un site très agréable et installé avec tout le confort que les riches Romains voulaient pour leur demeure. La mosaïque elle-même, à en juger par un petit aqueduc trouvé tout près de là formait le pavé d'une salle de bains. Une médaille de Tetricus, empereur de 268 à 274, découverte dans un pan de mur, permit de fixer l'époque de la construction.

M. l'abbé Richer fit connaître cette découverte par un article inséré dans l'*Echo de l'Orne* (n° du 16 Décembre), et qui fut reproduit dans la majeure partie des journaux de la région. Informé des trouvailles faites à la Simonnière par cet article et par d'autres communications de l'auteur, M. de la Sicotière s'empressa d'envoyer une note descriptive à la Société des Antiquaires de Normandie. Aux vacances de Pâques suivantes (1881), il se rendit aux Meurgers, guidé par M. l'abbé Richer lui-même, dont il loue « l'extrême obligeance et le savoir aussi étendu que modeste », et recueillit dans cet examen sur place les matériaux de son mémoire sur la mosaïque de Villiers et le monument, dont elle faisait partie. (1).

(1) L. DE LA SICOTIÈRE, *La Mosaïque de Villiers*, Bull. Soc. des Antiquaires de Normandie, T. XI, 1881 et 1882, p. 518-547 avec 2 pl. Tir. à part, Caen, F. Leblanc-Hardel, 1883, in-8°, 32 p. et 2 pl.

Digitized by Google

Des recherches récentes, faites par la Société percheronne d'Histoire et d'Archéologie, ont entièrement confirmé les vues de MM. Richer et de la Sicotière. Une nouvelle mosaïque de quatre mètres carrés, trouvée à la Simonnière en 1901 avec des débris de poterie, de tuiles à rebords, de peintures murales, etc., une médaille en bronze de Crispina Augusta, femme de Commode, et une autre en argent de l'empereur Volusien, témoignent d'une façon indubitable qu'il y avait là un important établissement gallo-romain (1).

Les trois années que M. l'abbé Richer passa à Mortagne avaient été fécondes en travaux scientifiques; il s'en promettait d'autres. Il s'attachait à cette contrée du Perche si intéressante par son sol, ses richesses naturelles, ses monuments, ses souvenirs historiques, lorsqu'en 1882 la direction du Collège de Mortagne fut confiée à la Congrégation de Tinchebray. M. Richer devint professeur au petit Séminaire de Séez.

Les regrets, qu'il avait de quitter Mortagne, furent un peu compensés par la joie qu'il éprouvait de rentrer comme professeur dans une maison, où il avait laissé comme élève les meilleurs souvenirs, d'y retrouver MM. Courval, Maunoury, Blin, Rombaut, ses anciens maîtres, toujours aimés, toujours vénérés. En disciple fidèle, il s'était inspiré de leurs leçons dans son enseignement et il avait suivi leurs exemples par sa piété et son amour du travail; il allait se montrer leur digne collègue.

Durant les neuf années que M. Richer passa au petit Séminaire, il eut à professer successivement la première classe de Français, la sixième et les Mathématiques. La préparation qu'exige l'enseignement de matières aussi diverses absorbait la majeure partie de son temps ; mais il savait glaner.

Ses recherches personnelles furent très variées; il passe des fleurs aux insectes, des insectes aux mollusques, des mollusques à la géologie ; ses collections s'augmentent, ses notes s'accumulent ; mais rien n'est connu du public par la voie de

(1) H. Tournouer. *Les Fouilles de la Simonnière (en Villiers-sous-Mortagne)*, Bulletin des Amis des Monuments ornais, 1901, n° 4, p. 142.

Digitized by Google

l'impression. M. Letellier mit à profit ses observations sur la Géologie des environs d'Alençon et de la forêt d'Écouves ; ils firent même ensemble un certain nombre d'excursions à la Ferrière-Béchet, à Tanville et au Bouillon (1).

Ses études géologiques aux environs de Séez étaient assez avancées lors du Congrès de l'Association Normande tenu dans cette ville du 2 au 6 Octobre 1889, pour qu'il put fournir des indications détaillées sur le sol de la région, ses fossiles, sa composition chimique, le parti que l'agriculture pouvait en tirer. Il est à regretter que l'*Annuaire Normand*, 1890, p. 48, n'en ait publié qu'une simple analyse et beaucoup trop succincte pour en donner une idée exacte.

On n'a même pas parlé du petit duel géologique qui eut lieu à la suite de cette communication entre l'abbé Richer et cet excellent Loriot, qui ne comptait que des amis parmi nous. C'était une manie chez Loriot, poète et littérateur de grand mérite, de s'occuper de questions scientifiques pour lesquelles il n'avait pas la moindre vocation. Homme d'imagination, il se laissait séduire par les hypothèses les plus fantastiques, sans se préoccuper le moins du monde de les concilier avec les faits ; l'autorité des savants les plus illustres ne comptait pas pour lui. Ainsi M. Richer ayant, à l'occasion de l'origine des collines d'Écouves, cité les observations de M. de Lapparent, Loriot s'empresse de prendre la parole, non pour s'attarder à des questions de Géologie locale (*aquila non capit muscas*), mais pour combattre les théories scientifiques les plus incontestées. M. Richer eut beau lui montrer combien les faits, que nous avions sous les yeux, confirmaient ces doctrines; Loriot ne voulut rien entendre. Pour lui la formation des montagnes devait être attribuée, non aux plissements de l'écorce terrestre, mais aux sédiments déposés par les vagues de la mer pendant les plus violentes tempêtes (*sic*). Ces paroles, je n'ai pas besoin de le dire, furent accueillies par les rires de toute l'assemblée et nous levâmes la séance au milieu de la

(1) A.-L. Letacq, *M.-J. Letellier, sa vie, ses travaux scientifiques, Lecture faite à la séance publique de la Société Historique et Archéologique de l'Orne, tenue à Argentan le 19 octobre* 1898. Bull. de cette Société T. XVIII (1898), p. 453-473. Tir. à part, Alençon E. Renaut-de Broise, 1898, in-8°, 23 p.

Digitized by Google

plus franche gaieté. Quant à Loriot lui-même, il resta un peu plus dans son opinion qu'il n'était auparavant.

Le 1er Septembre 1891, M. l'abbé Richer recevait sa nomination à la cure de La Rouge. Sans regarder en arrière, sans même paraître surpris de ces fonctions nouvelles et imprévues, il se mit résolument et joyeusement à l'œuvre. Comme partout, il se montra l'homme du devoir, et si le succès ne répondit pas toujours à ses efforts, du moins il ne négligea rien pour rendre son ministère fructueux.

« Le Compte-rendu des *Conférences diocésaines* de cette époque relate in-extenso un Rapport qu'il rédigea sur les *Moyens d'attirer et de retenir les fidèles aux offices du soir dans une paroisse de campagne.* Toute sa vie il se livra à ce genre de travaux avec une consciencieuse application. »

M. Richer ne resta que trois ans à La Rouge, mais assez pour se faire estimer et regretter de tous ses paroissiens; le 27 Mai 1894, il était nommé aumônier de la Providence d'Alençon. Il fut accueilli avec une vive sympathie dans notre ville, où il était connu depuis son enfance et ne comptait que des amis.

Il se montra jusqu'à la mort dévoué à son obscur mais utile ministère. Il ne refusait aucun service : pendant longtemps il fut chargé de compléter, pour la partie scientifique, la préparation des novices au brevet de capacité. Durant ses dernières années, déchargé des soins du pensionnat par suite de la fermeture des Écoles de la Providence, il s'occupa plus particulièrement de l'éducation des sourds-muets.

C'est à Alençon que la Société Historique et Archéologique de l'Orne, dont il était un des membres fondateurs, fit appel à son érudition et à son zèle. Nommé membre du Comité de lecture le 11 Octobre 1894, quelques mois seulement après son arrivée, il devint secrétaire-adjoint le 3 Mai 1900 et bibliothécaire-archiviste le 15 Janvier 1903. Ces dernières fonctions lui étaient particulièrement chères: il aimait les livres, lisait beaucoup, prenait des notes et se trouvait ainsi en mesure de fournir sur une foule de questions des renseignements bibliographiques. Très assidu à nos séances, il n'y

Digitized by Google

en avait guère, où il ne donnât des preuves de son érudition variée. On lui doit aussi l'installation de notre bibliothèque dans la maison d'Ozé.

A Alençon les Sciences naturelles ne furent pas négligées par M. Richer ; nous revîmes ensemble nos meilleurs stations, le Mortier, les Rablais, la Noë-de-Gesnes, les Aulnais, les bois de l'Ile, l'étang de Saint-Denis, Champfleur, Bourg-le-Roi, etc., à la piste des plantes, des mollusques ou des insectes. Plusieurs fois même, en chercheurs que rien ne rebute, nous avons exploré pendant les mois de Décembre et de Janvier, et par les froids les plus rigoureux, les carrières souterraines de Coulonges-sur-Sarthe, qui recèlent un si grand nombre de Chauves-Souris.

M. l'abbé Richer avait sur le terrain une grande sûreté de coup d'œil : rarement un fait intéressant lui échappait. Au mois de mai 1909, plusieurs naturalistes du Mans s'étaient réunis à leurs confrères d'Alençon, pour étudier, au point de vue de la faune et de la flore, les bois de la Noë-de-Gesnes, en Arçonnay. Bien que déjà souffrant (c'était quelques semaines avant sa mort), M. Richer consentit à nous accompagner, et ce fut encore lui qui fit les meilleures trouvailles.

L'Histoire locale prit à Alençon la majeure partie du temps, dont M. Richer pouvait disposer; il s'attacha principalement à la question des Écoles primaires avant 1789. On croyait que l'instruction des ouvriers et des paysans était un bienfait de la Révolution Française, et que le peuple croupissait auparavant dans l'ignorance la plus absolue. C'était un mensonge historique qu'il fallait réfuter en montrant par des textes inédits que, jusque dans les plus petites paroisses, l'État, l'Église ou même de simples particuliers s'occupaient des Écoles autant qu'aujourd'hui.

M. l'abbé Richer entreprit alors de faire pour le département de l'Orne des recherches analogues à celles qui avaient été publiées sur la Seine-Inférieure, l'Eure et l'Eure-et-Loir, pour ne parler que des régions avoisinantes. La tâche était longue et ardue ; il fallut s'initier à la paléographie, dépouiller une quantité énorme de manuscrits à la Préfecture et à l'Évêché, parcourir dans un grand nombre de paroisses les Registres des baptêmes et des mariages, pour se rendre

Digitized by Google

compte du nombre des personnes qui savaient lire et écrire ; aucune difficulté ne l'arrêta. La vertu du savant, a-t-on dit, est la persévérance comme celle du laboureur la patience.

C'est ainsi qu'il a réussi à publier sur les Écoles d'Alençon et de son arrondissement, de Domfront, de Saint-Bômer, de Gacé, etc., une série de monographies ou au moins de documents, qui témoignent qu'avant la Convention on s'occupait sérieusement chez nous d'instruction primaire, que les écoles étaient nombreuses, fréquentées avec assiduité, et les élèves bien instruits par des maîtres dignes sous tous rapports de leur noble mission.

Ces imprimés ne sont toutefois qu'une assez faible partie des notes manuscrites qu'il laisse et qui ne tarderont pas, je l'espère, à être mises au jour par notre jeune, mais déjà savant confrère, M. l'abbé Lemée, curé de la Ferrière-Béchet. M. Lemée a beaucoup ajouté aux matériaux recueillis par M. Richer, et il sera bientôt en état de prouver, pour notre pays, ce que l'ambassadeur de Venise écrivait au doge en 1535 : « Il n'est « personne en France, si pauvre qu'il soit, qui ne puisse « apprendre à lire et à écrire. »

On doit encore citer parmi les travaux d'érudition de M. l'abbé Richer l'impression des deux premiers fasciculés du *Pouillé du diocèse de Séez*, rédigé en latin par l'abbé Savary, secrétaire de l'Évêché sous Mgr Néel de Christot. Nous avons publié le premier en commun ; le second est de M. Richer seul. On ne s'imagine guère tout ce qu'il faut de temps, de minutieuse attention pour collationner un manuscrit comme celui-là, faire les tables, mettre le tout en état d'être livré à l'imprimeur, et ensuite corriger les épreuves. La Société Historique de l'Orne demanda ce nouveau service au dévouement de M. l'abbé Richer ; il l'accepta avec empressement.

La période révolutionnaire, si riche en documents et encore si peu connue chez nous, avait été également l'objet de ses investigations. Il recueillit des notes sur la vente des biens nationaux, en particulier sur celle des presbytères et des églises, et sur l'Histoire du Clergé ; il prêta une collaboration très active aux recherches de M. le chanoine Blin, dont la mort

Digitized by Google

toute récente cause tant de regrets à la Science historique et à ses amis (1).

Il pratiquait du reste, comme on l'a dit, « une large hospitalité intellectuelle, toujours accessible et serviable, toujours prêt sans en faire parade à communiquer son acquis, sans compter avec ce que sa complaisance pouvait lui coûter de recherches, de veilles et de démarches. »

La plupart de ceux qui profitaient de ses recherches se faisaient un devoir de le rappeler ; il en est quelques-uns cependant, qui semblent avoir été moins scrupuleux : on s'étonne, par exemple, de ne pas trouver le nom de M. Richer dans un volumineux ouvrage documentaire sur la Ferté-Macé publié en 1901, car il a fourni à l'auteur une bonne partie des matériaux. Cependant M. Richer ne songeait pas à s'en plaindre ; quand il avait rendu un service, on eût dit qu'il restait l'obligé, tant il s'en montrait heureux.

C'est surtout aux prêtres, qui partageaient ses goûts pour l'étude, que M. Richer était empressé de répondre, quand ils faisaient appel à son concours ; jamais ils ne s'adressaient à lui en vain. Il ne négligeait rien pour exciter leur ardeur et encourager leurs recherches, car il savait que la Science est l'auxiliaire de la Foi, qu'elle honore l'Église et le Clergé, permet des relations qui dissipent bien des erreurs et des préjugés, et qu'enfin la grande sauvegarde du prêtre dans le monde c'est le travail. « Grégoire VII, dit Ozanam, voulant « un clergé saint le voulut savant. »

La dernière année de la vie de M. Richer fut consacrée à des recherches bibliographiques sur la bienheureuse Marguerite de Lorraine. Pour le procès de canonisation, l'autorité diocésaine ne crut rien mieux faire que de lui confier le travail très absorbant de réunir et d'analyser tous les documents imprimés ou manuscrits concernant sa vie et l'histoire de son culte. Il se donna tout entier à cette œuvre d'Hagiographie, ne reculant devant aucun labeur, faisant, malgré la diminution de ses forces, de longs séjours à la bibliothèque et aux Archi-

(1) Le chanoine GUESDON, *L'abbé J.-B. Blin, chanoine-archiviste de la Cathédrale de Séez*, Séez, imp. Leguernay, 1911, in-12, 8 p. Extrait de la *Semaine Catholique de Sées*, n° du 10 mars 1911. — A.-L. LETACQ, *M. le chanoine Blin*, Journal d'Alençon, n^os des 11 et 14 mars 1911.

Digitized by Google

ves, et quand la mort l'a frappé, il avait terminé sa tâche.

La maladie, dont il se sentait atteint, eût sans doute été un motif très légitime de s'excuser, mais pour M. Richer le travail était devenu une seconde nature et il ne l'abdiqua qu'à la dernière heure. On eut dit qu'il avait fait sienne la devise de Mgr Dupanloup : « Vivre et mourir en travaillant. »

Cette vie si active s'inspira toujours d'une vive piété, plus ferme que tendre, il est vrai. Ceux qui n'ont vu chez M. Richer que l'homme d'étude et l'homme d'action, ne s'imaginent pas à quel point il fut homme intérieur, c'est-à-dire vrai prêtre. Il ne manquait aucun jour de s'acquitter de tous ses exercices spirituels, y donnant tout le temps voulu et y apportant tout le soin et l'application possibles. L'Union apostolique, qui demande à ses membres d'être des séminaristes à vie, n'eut pas d'associé plus fidèle : il se souvenait du mot du curé d'Ars : « Si on gardait toute sa vie la régularité du Séminaire, on vivrait saintement. » J'ai retrouvé dans ses papiers les notes qu'il écrivait de temps en temps, surtout au moment des retraites, sur le travail de perfection auquel il se livrait sans cesse ; elles ont été pour moi le sujet d'une grande édification.

L'obéissance, qui est la vertu sacerdotale par excellence, le trouva toujours prêt ; il accepta sans hésiter tous les postes pour lesquels l'autorité ecclésiastique fit appel à son dévouement, mais ne sollicita jamais aucune faveur. Il ignorait l'ambition et ne voyait dans les fonctions, qui lui étaient confiées, que de nouveaux devoirs à remplir.

Fontenelle a dit d'un savant de son temps : « Son caractère « était celui que les Sciences donnent ordinairement à ceux « qui en font leur unique occupation, du sérieux, de la simpli- « cité, de la droiture. » Ne dirait-on pas que cette phrase a été écrite pour M. l'abbé Richer ? J'en appelle aux souvenirs de tous ceux qui l'ont connu. S'il jouissait de l'estime et de la confiance générales, ne le devait-il pas à sa franchise et à sa loyauté ?

Il était très recherché pour sa conversation, émaillée de mots heureux, de saillies spirituelles, toujours intéressante à cause de ses connaissances variées. Il aimait la discussion, et si quelqu'un émettait un sentiment qui ne lui parut pas bien établi,

Digitized by Google

l'objection ne se faisait pas attendre, et même il prenait volontiers la thèse contraire. Si ses expressions étaient toujours courtoises, il ignorait en revanche l'art de ménager les personnes, et quels que fussent le rang, la qualité et le nombre de ses antagonistes, il luttait pied à pied, exposant ses preuves, répondant à toutes les difficultés et restant d'ordinaire le dernier champion.

Les études scientifiques qui sont le partage du petit nombre, l'habitude qu'il avait de se promener en cherchant des plantes et des insectes ou en cassant des pierres, sa maison transformée en bibliothèque et en musée lui valurent de bonne heure un renom de singularité. Il ne s'en défendait point et même ne faisait rien pour ne pas le mériter. « Quand on a bien du « mérite, disait Fontenelle, c'en est le comble que d'être fait « comme tout le monde ». M. Richer avait beaucoup de mérite, mais il ne prétendit pas excéder la mesure.

M. l'abbé Richer vit arriver la mort sans crainte. Son existence éminemment sacerdotale était, en effet, la meilleure préparation à paraître devant Celui qui doit rendre à chacun selon ses œuvres. La vie présente n'avait été pour lui, j'emploie une expression de Le Play, que le poste où il s'efforça de gagner son classement dans la vie future. Aussi quand son confesseur, M. l'abbé Dupuy, lui dit sans ambages que sa fin était proche et que l'heure était venue de recevoir les derniers sacrements, il répondit sans s'émouvoir : « C'est bien ». Mais cette parole de résignation confiante, cette tranquillité devant la mort ne sont-elles pas le digne couronnement d'une telle vie ? On se souvient alors du mot de la Sainte Écriture en parlant des justes : *Visi sunt oculis insipientium mori, illi autem sunt in pace* (1).

Les obsèques de M. l'abbé Richer furent célébrées à Notre-Dame d'Alençon, le mercredi 28 Juillet, sous la présidence de M. l'abbé Dumaine, vicaire général, son condisciple et son ami. Une centaine de prêtres occupaient le chœur, une foule très considérable emplissait la nef. Cette assistance en disait long sur les sympathies dont notre cher disparu jouissait parmi

(1) Ils ont paru mourir aux yeux des insensés ; ils sont néanmoins dans la paix, *Lib. Sap.* 3.

Digitized by Google

le clergé du diocèse et dans la population alençonnaise. La Société Historique de l'Orne était représentée par son président, M. Tournoüer, et par plusieurs membres de son bureau, MM. Tomeret, Macaire, Leboucher, Gilbert.

Au cours de la cérémonie, M. l'abbé Lemonnier, archiprêtre de Notre-Dame, a donné lecture d'une lettre de Mgr Bardel, évêque de Sées, rendant hommage à la mémoire de celui « qui appartenait à la catégorie des travailleurs et des dévoués » et « qui fut un vrai serviteur de l'Eglise et des âmes », puis il a retracé la vie si instructive et si bien remplie de M. l'abbé Richer, et traduit en termes éloquents les regrets de tous.

La Semaine catholique du diocèse de Sées, (n° du 1er Août) a reproduit *in-extenso* la lettre de Mgr Bardel et l'éloge prononcé par M. le Curé de Notre-Dame.

Cfr. *Journal d'Alençon* : Notice nécrologique (n° du 27 juillet) et récit des Obsèques (n° du 29), par M. Pierre Hardy ; Deuxième Notice (n° du 5 Août), par M. l'abbé Gatry. — *Petit Patriote de Normandie et du Maine* (n° du 29 Juillet), Nécrologie par M. le chanoine René Guérin. — L'*Indépendant de l'Orne* (n° du 25 Juillet au 1er Août), Notice par M. le chancine Guesdon ; c'est l'article le plus intéressant et le plus complet ; j'y ai fait plusieurs emprunts marqués par des guillemets. — *La Croix de l'Orne* (n° du 1er Août). — *Almanach de l'*INDÉPENDANT DE L'ORNE, pour 1910, p. 135.

Liste des Ecrits de M. l'Abbé Richer

— Liste des plantes rares des environs de la Ferté-Macé. *Annuaire Normand*, 1875, p. 263-265: (en collaboration avec M. l'abbé Léveillé).

— La Mosaïque de Villiers. L'*Echo de l'Orne*, Mortagne, n° du 6 Décembre ; article reproduit par M. de la Sicotière dans *Bull. Soc. Antiq. de Normandie*, T. XI (1881-82), p. 518.

— Bénédiction d'une statue de Notre-Dame de Lorette à Montsort. *Semaine Catholique de Sées*, n° du 14 Décembre 1894.

Digitized by Google

— Bénédiction de la chapelle des Petites-Sœurs-des-Pauvres à Alençon. *Ibid.*, n° du 14 février 1896.

— Dispersion de la Providence de Sées pendant la Terreur. *Bull. Soc. Hist. et Archéol. de l'Orne*, T. XVI (1897), p. 439-447.

— L'Instruction primaire avant la Révolution dans l'arrondissement actuel d'Alençon. *Ibid.* T. XVIII (1899), p. 363-373.

— Écoles d'Alençon au xve siècle. *Ibid.* T. XIX, p. 199-202.

— Une école de Filles à Gacé au xviiie siècle. *Bull. Soc. Hist. et Archéol. de l'Orne*, T. XXI (1902), p. 311.

— Pouillé de l'ancien diocèse de Séez, rédigé en 1763, par Jacques Savary, chanoine prébendé de Colombiers, secrétaire de l'Évêché et publié par les soins de la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*, T. I. Évêques et Chapitre ; doyennés de Sées et de Macé. *Alençon, Manier*, 1903, in-8°, VIII-205 p. (En collaboration avec M. l'abbé Letacq).

— Dito T. II, Doyennés d'Alençon et de la Marche, *Alençon, Impr. Alençonnaise*, 1908, in-8°, 226 p.

— Notice sur M. l'abbé Hommey, auteur de l'Histoire du docèse de Séez. *La Croix de l'Orne*, Flers, n° du 15 avril 1900.

— Excursions dans le Passais et dans le Maine. *Ibid.* T. XXV (1906), p. 11-78 (en collaboration avec M. Tournoüer).

— Écoles de filles à Domfront et Saint-Bômer. *Ibid*, id, p. 103-118.

— Excursion archéologique dans le Perche. *Ibid.* T. XXVI (1907), p. 9-86. (En collaboration avec M. Tournouër.)

— Société Historique et Archéologique de l'Orne (25e anniversaire de la Société). *Almanach de l'Orne*, pour 1908 (57e année), Alençon, Lecoq et Mathorel, p. 85-95.

Nombreux articles anonymes dans la *Croix de l'Orne*, l'*Indépendant de l'Orne* et l'*Almanach de l'Indépendant*.

A.-L. LETACQ.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

Josias BÉRAULT

Commentateur de la Coutume de Normandie

ET SUR

Le Mesnil

Domaine patrimonial des BÉRAULT

La famille Bérault apparaît dans le pays d'Ouche dès le commencement du XVIe siècle. Le plus ancien représentant de cette famille que nous puissions citer est Nicolas Bérault, mentionné dans un aveu rendu au duc d'Alençon par René de Bretagne en 1509 (1). Un acte de 1512, relevé par Ch. de Robillard de Beaurepaire dans ses notes manuscrites, qualifie ce personnage, écuyer, seigneur du Mesnil (paroisse de Saint-Martin d'Écublei), du Boisbaril (aujourd'hui réuni à la commune de La Barre-en-Ouche), de La Brunelière (paroisse de Saint-Sulpice-sur-Risle), du Roule (ce nom est commun à un certain nombre de petits fiefs ; nous ne savons duquel il s'agit ici) et des Aulnais (probablement paroisse de Saint-Martin d'Écublei). On voit par le même acte qu'il avait épousé Françoise de Saint-Aignan.

Nicolas II, fils de Nicolas Ier, était avocat dès 1512. Il se disait, lui aussi, seigneur du Mesnil, (2) Celui-ci, qui ne ne vivait plus le 13 août 1566, eut pour fils Nicolas III, qualifié seigneur du Mesnil et du Boisbaril dans un acte du 27 mars 1584 (3), Une fille, Marie Bérault, épousa Michel

(1) Vaugeois, *Histoire de L'Aigle*, 1841, p. 573.

(2) A. Le Maréchal, *Documents tirés des minutes du tabellionage de Rugles* 1901, n° 152

(3) Ad. Le Maréchal, *Documents*, 1901, n° 321

Digitized by Google

Faucon, à qui elle porta la terre des Aulnais. Elle était morte le 19 janvier 1610.

Nicolas III mourut en 1594, laissant trois fils : Christophe, avocat au parlement de Normandie (1), Jean, enfin Josias, qui est resté célèbre comme jurisconsulte. Le 18 juin les trois frères procédèrent au partage des biens laissés par leur père, partage qui avait été préparé par Josias (2). L'aîné, Christophe, eut pour son lot la terre ou ferme du Boulay (paroisse de Saint-Sulpice-sur-Risle). Il continua de vivre à Rouen, et il y publia en 1625 un traité interprétant certains usages forestiers (3). La seigneurie du Mesnil échut au second fils, Jean, qui vécut sur sa terre et ne joua pas de rôle important, Josias, qui fait le sujet de cette notice, reçut pour sa part la « sieurie et ferme » de La Brunelière, ou Brunetière (paroisse de Saint-Sulpice-sur-Risle).

Une fille, Marthe Bérault, morte avant le 16 octobre 1637, n'eut aucune part dans les biens paternels.

Josias était né en 1563, puisque son portrait, gravé par Léonard Gaultier en 1614, lui donne l'âge de 51 ans. Le lieu de sa naissance est approximativement indiqué par Maximilien Des Mésières en tête d'une pièce latine qui accompagne le portrait du jurisconsulte dans l'édition de la *Coustume reformée* publiée en 1614 : *Allusio urbis Aquilae et auctoris, juxta eandem nati, ad avem Aquilam.* Ainsi Josias était né *près* de L'Aigle : il avait certainement dû voir le jour dans le manoir seigneurial du Mesnil. Le poète dit à la vérité dans un de ses distiques : *Natus is est Aquilae;* mais il est gêné par la mesure

(1) Christophe avait été reçu avocat depuis plusieurs années déjà. Nous savons qu'en 1589, après la révolte des Rouennais, il avait cherché un refuge à Caen avec beaucoup de magistrats de Rouen (Arch. de la Seine-Inférieure, C. 2290).

(2) La minute est conservée par Me Henri Leroy, notaire à L'Aigle.

(3) Des || Droits de || Tiers et Danger || Grurie & Grairie || Par Christofle Berault || Aduocat au Parlement de Rouen. || *Multa renascentur quæ iam cecidere.* || *A Rouen.* || *De l'Imprimerie de Dauid du Petit* || *Val, Imprimeur & Libraire* || *ordinaire du Roy.* || M. DC. XXV [1625]. || Auec Priuilege dudit Seigneur. In-8 de 112 pp. en tout.

Le titre porte la marque de Raphaël du Petit-Val.

Les pp. 3-5 contiennent une épître. « A messire François de Bretignieres, conseiller du roy en ses conseils d'Estat et privé, et son procureur general au parlement de Normandie. »

Biblioth. nat., F. 26650 et 46471. — Biblioth. de l'Institut, L. 293.

Digitized by Google

du vers, et ne peut s'exprimer aussi nettement que dans le titre de la pièce.

Josias fut, comme son frère aîné, avocat au parlement de Normandie. Il fait lui-même allusion à une affaire plaidée par lui le 9 février 1595 (1). Il eut d'abord quelques veilléités d'entrerdans les ordres et obtint, comme clerc, en 1599, la chapellenie de Saint-Sever en la cathédrale de Rouen (2). Avait-il renoncé au protestantisme, auquel la plupart des Bérault, étaient attachés, ou n'en fit-il profession que plus tard? C'est ce que nous n'avons pu élucider. Toujours est-il qu'il ambitionna bientôt des fonctions judiciaires. Il fut pourvu, le 9 août 1606, de l'office de conseiller aux Eaux et Fortês au siège de la Table de marbre du Palais à Rouen, devenu vacant par le décès de maître Claude Février (3). Il versa, le même mois, 2.000 l. t. pour prix de son office, plus 108 l. t. pour droit de marc d'or. Les provisions furent enregistrées le 7 septembre 1606, et lui-même fut reçu et prêta serment le 11 septembre (4).

Il est curieux de noter qu'un voisin des Bérault dans la paroisse de Saint-Martin d'Écublei, Jean Des Mignières, licencié ès droits et sieur du Boisbertre, avait déjà siégé à la Table de marbre. D'abord lieutenant général en la vicomté de Verneuil (il remplissait ces fonctions dès 1563) (5), puis grand maître enquêteur des Eaux et Forêts au bailliage de Rouen (6), Jean avait obtenu des lettres de noblesse pour ses services en 1596 (7). Il était qualifié maître particulier des Eaux et Forêts quand il fut impliqué dans des poursuites exercées contre tous les officiers de la Table de marbre en 1598. Il se tira heureusement de ce mauvais

(1) *Coustume reformée*, éd. de 1632, in-fol., p. 300.

(2) Le 8 juin 1599, à Rouen, Josias donne procuration pour la prise de possession de la dite chapellenie (Arch. de la Seine-Inférieure, G. 3539).

(3) Claude Février était un lettré, il était même poète, comme tant de magistrats normands à cette époque. On a de lui des vers latins et français dans le *Tombeau de feu noble homme maistre Richard Le Gras.*

(4) Arch. de la Seine-Inférieure, C 1284 (*Invent.* p. 121).

(5) Le Maréchal, *Documents tirés des minutes du tabellionage de Rugles*, 1901, n° 39.

(6) *Ibid.* n° 390 (document du 7 septembre 1595).

(7) Farin, *Histoire de Rouen*, 1738, I, II, p. 10.

Digitized by Google

pas, et put céder son office à Pierre Corneille (le père du poète), qui obtint du roi des provisions datées du 5 mai 1599 (1).

Celui qui fut le grand Corneille venait de naître quand Josias Bérault entra en fonctions. Dès lors sans doute il songeait à publier des commentaires sur la Coutume de Normandie, et il avait commencé à recueillir la jurisprudence. La rédaction d'un tel ouvrage dut en effet exiger plusieurs années d'un travail assidu. Avant Bérault, Guillaume Terrien, lieutenant général au bailliage de Dieppe, avait fait un *Commentaire du droict civil, tant public que privé, observé au pays et duché de Normandie*, qui avait paru chez Jacques Du Puys, à Paris, en 1574, in-fol., au moment où l'auteur venait de mourir. Un autre avocat, Jacques Le Bathelier, sieur de L'Aviron, avait aussi élaboré un commentaire de la Coutume de Normandie qui fut publié en 1599 chez Raphaël Du Petit-Val, à Rouen, par les soins du président Claude Groulard. Bérault voulut produire une œuvre plus méthodique et plus complète. Il ne s'agissait pas d'une interprétation théorique des textes, mais d'un exposé pratique de la jurisprudence, article par article, Cet exposé devait être conduit jusqu'au jour où le manuscrit serait remis à l'imprimeur. Le plan du compilateur était en réalité celui qui a été mis plus tard à exécution, pour notre Code civil, dans les grands recueils auxquels restent attachés les noms de Dalloz et de Sirey.

La première édition fut imprimée dans le courant de l'année 1611. C'est à tort que Frère et les bibliographes qui l'ont suivi, même Brunet, disent que les commentaires de Bérault virent le jour en 1606. L'erreur est empruntée à l'avant-propos de la grande édition donnée par Richard-Gontran Lallemant en 1776. Le libraire rouennais n'avait eu sous les yeux que les dernières éditions du travail de Bérault, il ne s'était pas attaché à rechercher les éditions, moins complètes qui avaient paru d'abord, et n'en connaissait même pas les dates exactes.

Voici la description de l'édition originale :

La || Coustume || reformée du Pays || et Duché de

(1) E. Gosselin, *Pierre Corneille (le père), maître des Eaux et Forêts, et sa maison de campagne* (extr. de la *Revue de Normandie*), 1864, in-8, p. 16.

Digitized by Google

Norman- || die, anciens ressorts || & enclaues d'iceluy. || Par M. Iosias Berault conseiller aux sieges de l'Admirauté & eaux & forests en la || table de marbre du Palais à Rouën & aduocat au Parlement de Normandie. || Auec || Vn indice bien ample des matieres contenues tant és Commentaires qu'en ladite Coustume. || *A Rouen,* || *De l'Imprimerie* || *De Raphael du petit Val, Libraire & Imprimeur ordinaire du Roy* || M. D. C. XII [1612]. || Auec Priuilege de Sa Maiesté. In-4 de 8 ff. lim., 904 mal chiffrées (la dernière porte 907), 1 f. non chiffr. pour la fin du texte, et 18 ff. pour la *Table des principales matieres* et l'*Extraict du privilege.*

Le titre est orné des armes du duché de Normandie.

Le f. *a ij* contient une épître de Josias Bérault *Clarissimo viro, domino Alexandro Falconio, equiti, domino de Ris, La Borde, Messy etc., in sanctiori regis consistorio consiliario, et in Normannca curia suprema praesidi supremo.* Cette épître est datée de Rouen, *cal. Januarii.*

Les ff. *a iij-b i* v° sont occupés par un *Avant-Propos au lecteur,* suivi (fol. *bi* v°-*biij* v°) de stances françaises, signées de Jac. Denyau avocat, d'autres stances, signées de Mathieu Bosquet, avocat au parlement ; d'un sonnet signé : R. B., ad., et d'une pièce latine de Jacques Denyau.

Au f. *b iiij* est la *Table des titres ou chapitres.*

L'erreur dans la pagination se produit après le p. 128. La page suivante est cotée 132, au lieu de 129, et l'erreur se continue jusqu'à la fin.

Le privilège, daté du 11 novembre 1611, est accordé à *Raphaël Du Petit Val* pour six ans, à partir du jour où l'impression aura été terminée. L'enregistrement est daté de Rouen, le 12 décembre même année.

Bérault avait obtenu du parlement de Rouen, le 19 août 1611, un premier privilège, dont il n'est pas fait mention ici. Voy. E. Gosselin, *Glanes,* 1869, p. 140.

Bibl. nat., F. 13486. — British Museum. 503. e. 4.

Dans sa préface Bérault nous donne quelques renseignements sur la manière dont il a connu la jurisprudence. « J'ay tiré les arrests, dit-il, des recueils anciens et modernes que des personnages d'entendement, les uns juges en ce parlement, les autres bons et celebres advocats, avoyent pris la peine de rediger par escrit. J'en ay pris aussi sur les registres du greffe de la cour, autres sur les originaux et copies, autres que j'ay veu

Digitized by Google

prononcer aux audiences, dont plusieurs ont esté donnez selon les conclusions prises par monsieur Du Viquet, premier advocat general du roy, lequel par l'espace de vingt-deux ans a plaidé tant au parlement de Paris que grand conseil, avec reputation, et depuis, promeu a l'estat d'advocat general du roy au parlement de Normandie, l'exerce en grand renom de probité, doctrine et eloquence. Si en quelques uns se trouve de l'erreur au date ou ailleurs, comme il peut estre advenu, cela procede de ceux qui les ont transcrits devant moy, dont neantmoins j'ay purgé le vice au mieux qu'il m'a esté possible par la verification que j'ay faite de la plus part sur les registres... »

La seconde édition de la Coustume parut en 1614 sous le titre suivant :

La || Coustume || reformée du Pays || et Duché de Normandie, || anciens ressorts et || enclaues d'iceluy. || Auec les Commentaires, Annotations, et || arrests donnez sur l'interpretation d'icelle, remarquez || Par M. Iosias Berault, Conseiller aux sieges de l'Admirauté & eaux || et forests en la table de marbre du Palais à Roüen & aduocat || au Parlement de Normandie. || Auec vn indice bien ample des matieres contenues tant és Commentaires qu'en ladite Coustume. || Seconde Edition. || *A Rouen*, || *De l'Imprimerie de Raphael du Petit Val* || *Chez Dauid du petit Val, libraire* & *Imprimeur ordinaire du Roy* || M. DC. XIIII [1614] || Auec priuilege de Sa Maiesté. In-4 de 10 ff. lim., 1064 et 6 pp., plus 18 ff. pour la *Table* et le *Privilege du roy.*

Le titre est orné des armes du duché de Normandie. Il est suivi de l'épître à Alexandre de Faucon de Ris (f. *a ij*), de l'*Avant-Propos au lecteur* (ff. *a iij-bi* r°) ; d'un avis de l'*Imprimeur au ecteur*, relatif à la seconde édition (f. *b i* v°) et des pièces encomiastiques lesquelles sont plus nombreuses. Voici le détail de ces pièces : 23 vers hexamètres latins de Jacques Denyau, avocat au parlement de Normandie (1) ; 6 distiques latins de Jean Cordier avocat

(1). Ce personnage était peut-être parent de Jacques Denyau, conseiller au parlement de Bretagne.

(2). En 1585 le poète dauphinois Jean-Édouard Du Monin adressait déjà des vers à Jean Cordier, qu'il appelait « episcopontius » (*Phoenix*, 1585, fol. 131.)

Digitized by Google

du roi à Pont-l'Évêque (*Joan. Corderius, in Episcopontia praefect. regis fiscique advoc.*); une épigramme latine, en 12 vers, de Guillaume Des Mesières, avocat à L'Aigle (1) ; 2 distiques latins de Maximilien Des Mesières (2) ; des stances françaises (13 strophes de 6 vers) de Jacques Denyau, avocat en parlement, des stances (10 quatrains) de Mathieu Bosquet avocat, en parlement (3); un sonnet de R. Belin, avocat en parlement (4).

Au f. *c i* v° est la *Table des titres ou chapitres.*

Le f. *c ij*, blanc au r°, est occupé au v° par un portrait de « Josias Berault, a l'âge de cinquante et un an, année M.DC.XIIII. » Ce portraits est signé : L., *Gaultier* (5) *incidit.* 1614.

Le privilège et l'extrait des registres du parlement sont les mêmes qu'en 1612.

Bibl. nat., F. 13187. — Biblioth. d'Amiens, *Jur.* 500.

L'ouvrage était si pratique, le résumé des arrêts y était si clair et d'une si complète impartialité, que le succès ne se fit pas attendre. Le volume fut recherché des conseillers, des avocats au parlement et de tous les officiers appartenant aux juridictions inférieures. Bérault vit bientôt qu'une réimpression allait être nécessaire et il s'occupa de la préparer.

Nous somm s moins bien moins renseignés sur la vie de Josias que sur ses ouvrages.

(1). Guillaume parait avoir composé 4 vers latins et 4 vers français, datés de 1582 et signés G. D. A. [Guillaume Desmesières, avocat) qui se lisaient autrefois dans l'église Saint-Martin de L'Aigle. Voy. J. F. Gabriel Vaugeois, *Histoire de L'Aigle*, 1841, p. 335.

(2) Maximilien des Mezières était le fils Guillaume. Il avait été baptisé en l'église Saint-Jean de l'Aigle le 4 février 1595 (registre paroissiaux). Il n'avait donc que 19 ans.

Le testament de Maximilien Des Mesières, ci-devant curé de Bourth, maintenant prieur du Chailloué, testament daté du 1er novembre 1661, figure dans les minutes de Me Henri Leroy, à L'Aigle. Il ressort d'un acte du 8 novembre qu'il eut pour héritiers : Thomas de Fougy, prêtre, et ses frères, fils d'Alexandre de Fougy, conseiller du roi, vicomte de Conches. François Morel, prêtre, curé de Saint-Jean de L'Aigle, et Pierre de Guéroult, prêtre, curé de Saint-Denis d'Herponcey, eurent aussi un intérêt dans la succession (même étude).

(3). Josias Bérault fait lui-même allusion à des plaidoiries prononcées par Mathieu Bosquet en 1610 (*Coustume*, éd. de 1632, p. 565) et en 1612 (*ibid.* p. 52).

(4). Robert Belin, avocat en parlement, soutint en 1613 un procès contre Jeanne d'Abancourt *Coustume*, éd. de 1632, p. 139).

(5). Leonhard Walter, ou Galter, de Mayence, qui avait pris le nom de Léonard Gaultier depuis qu'il était établi en France, avait commencé à graver vers 1575. Il disparut vers 1628. Le graveur normand Michel Lasne fut probablement son élève.

Digitized by Google

Un curieux document conservé aux archives de la Seine-Inférieure nous donne pourtant quelques renseignements sur Bérault et sur sa femme, Renée Le Marchand. A la date de Pâques (30 mars 1614), le trésorier de l'église Saint-Vivien déclare avoir reçu : « rue de l'Espée, de noble homme Me Josias Berault, conseiller du roy en la Table de marbre au Palais à Rouen, ayant espouzé dame Regnée Le Marchand (1), ladite Le Marchand representant par acquisition Me Guillaume Le Noble, advocat, ledit Le Noble representant, aussi par acquisition, noble homme Jean de Quievremont, sieur de Costillan, la somme de six l. t., pour une année escheue au terme de Pasques 1614, arrierage de pareille somme de rente fonciere que ledit tresor a droict de prendre et avoir par chacun an sur ung tenement de maison, court, jardin et heritage a luy appartenant, siz en ladite rue, joygnant d'ung costé Me Symon de Gouberville, notaire en la court ecclesiastique, heritier en partye de deffunct Guillaume de Gouberville, representant messieurs de Nostre Dame de Ronde, et, d'austre costé, le sr de La Pierre (2). »

(1.) Les Le Marchant occupaient un rang distingué à Rouen et à Caen. Le 30 janvier 1468 (n. s.) Bérenger Le Marchant, licencié en théologie, avait reçu du conseil de ville de Rouen un don de 40 écus d'or pour subvenir aux frais de sa thèse de docteur (Arch. de Rouen, A 8 ; *Invent.*, p. 65). Il devint chanoine de l'église cathédrale et fut en 1494 et 1500 député aux États de Normandie (Farin, *Hist. de Rouen*, éd. de 1731, I, II, pp. 129, 130). Antoine Le Marchant, seigneur de Gripon, fut reçu conseiller au parlement de Rouen le 22 novembre 1525 ; il mourut le 22 octobre 1561, ayant épousé une Bauquemare, puis une Brécé (Fleury Vindry, *Les Parlementaires français au XVIe siècle*, I, 1910, p. 265). Jean Le Marchant, seigneur d'Outrelaise, que Farin appelle Gaspard, fut reçu le 6 mars 1572, avocat général à la Cour des Aides de Rouen ; il mourut, à 82 ans, le 1er septembre 1621 (Jacques de Cahaignes, *Éloges des citoyens de Caen*, éd. de 1880, p. 64). Noël Le Marchant, avocat au parlement de Rouen, est cité par Bérault à la date de 1613 (*Coutume*, éd. de 1632, p. 8). Ce dernier était vraisemblablement proche parent, père ou frère de Renée.

Pour les Le Marchant de Caen, voy. l'édition citée des *Éloges* de Jacques de Cahaignes, pp. 63, 64, 382.

(2). Arch. de la Seine-Inférieure, G. 7776, fol. 38 Vo. Nous devons la copie de cette pièce à notre ami M. Pierre Le Verdier. La recette fait suite à une recette provenant d'un enterrement, et M. de Beaurepaire, analysant rapidement le compte, a cru qu'il s'agissait ici de l'enterrement de Josias Bérault (*Invent.*, série G, tome VI).

Josias ne demeurait pas rue de l'Espée. D'après les notes de Ch. de Beaurepaire, que son fils a bien voulu nous communiquer, il habitait en novembre 1598 sur la paroisse Sainte-Croix des Pelletiers. En

Digitized by Google

Les pièces encomiastiques citées plus haut nous font connaître quelques-uns des amis de Bérault ; mais il est à croire qu'il entretenait de bonnes relations avec tous ses confrères, dont il prend toujours soin de rapporter exactement les noms. Josias, qui semble être devenu ou redevenu protestant, comme les autres membres de sa famille, occupait certainement aussi une place importante dans l'église réformée de Rouen. C'est de ce côté que nous pouvons espérer découvrir

JOSIAS BÉRAULT

sur lui quelques renseignements nouveaux. Sa vie laborieuse ne paraît pas avoir été marquée par des incidents tumultueux. Tout ce que nous pouvons dire de lui c'est que, à peine avait-il donné la seconde édition de la *Coustume*, il en prépara une troisième, qui parut six ans plus tard, et dont voici la description :

La || Coustume || reformée du Pays || et Duché de Normandie, || anciens ressorts et || enclaues d'iceluy. || Auec les

décembre 1605 il avait changé de quartier et habitait rue Saint-Nicaise, près de la rue de l'Espée, mais dans un autre ilot de maison. En 1620 Josias demeurait encore rue Saint-Nicaise.

Digitized by Google

Commentaires, Annotationes || & Arrests || donnez sur l'interpretation d'icelle. || Remarquez || Par M. Iosias Berault Escuyer, Conseiller és sieges de la table de || marbre du Palais, & Aduocat au Parlement de Normandie. || Auec vn Indice bien ample des matieres contenues tant és Commentaires qu'en ladite Coustume. || Troisiesme Edition, corrigée || & augmentée par l'Auteur. || *A Rouen*, || *De l'Imprimerie de Dauid du Petit Val* || *Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy.* || M.DC. XX [1620]. || Auec Priuilege de Sa Maiesté. In fol de 8 ff. lim., 810 [lisez 808] pp. et 16 ff. pour la *Table* et le *Privilege du roy.*

Le titre, imprimé en rouge et en noir, porte les armes de Normandie.

Les pièces liminaires sont les mêmes que dans l'édition précédente, si ce n'est que l'avis relatif à la seconde édition n'a pas été reproduit.

Le portrait est placé au f. *b ij*, dont le v° est blanc.

Le privilège, daté du 8 juin 1617 et enregistré à Rouen le 26 janvier 1618, est accordé à *David Du Petit Val* pour dix ans à partir de l'achevé d'imprimer.

Bibl. nat., F. 2471. — Bibli. d'Abbeville, *Jur.* 1806. — Bibl. d'Amiens, *Jur.* 502. — Bibl. de Douai, *Jur.* 887. — Bibl. du Mans, *Jur.* 518. — Bibl. de Rennes, *Jur.* 2817.

Le succès des commentaires de Bérault lui suscita un concurrent. Jacques Godefroy, sieur de La Commune, avocat en la vicomté de Carentan, composa sur le même plan un ouvrage auquel il donna le même titre. Jacques mourut le 20 janvier 1624 (1) ; mais son neveu prit soin de faire imprimer le manuscrit (2). Bérault fut très irrité de cette publication. Il s'en plaint avec amertume dans la quatrième édition de la *Coustume*, édition que nous allons faire connaître :

(1). Frère, *Manuel du bibliographe normand*, II, p. 29.

(2). *Commentaires sur la coustume reformée du païs et duché de Normandie, anciens ressorts et enclaves d'iceluy, par Jacques Godefroy.* Rouen, David Du Petit Val [ou Jean Osmont], 1626. In-fol.

L'ouvrage est dédié, comme celui de Bérault, au premier président Alexandre de Faucon de Ris.

Le manuscrit original autographe est conservé à la Bibliothèque de Rouen (ms. 884).

Digitized by Google

La || Coustume || reformée du Pays || et Duché de Normandie, || anciens ressorts et || enclaues d'iceluy. || Auec les Commentaires, Annotations || & Arrests donnez sur l'interpretation d'icelle. || Remarquez || Par M. Iosias Berault Escuyer, Conseiller és sieges de la table de || marbre du Palais. & Aduocat au Parlement de Normandie, || Auec vn Indice bien ample des matieres contenuës tant és Commentaires qu'en ladite Coustume. || Quatrieme et derniere Edition, || reueuë & augmentée par l'Autheur || *A Rouen* || *De l'Imprimerie de Dauid du Petit Val.* || *Imprimeur* & *Libraire ordinaire du Roy.* || M. DC. XXXII [1632]. || Auec Priuilege de Sa Majesté. In fol. de 8 ff. lim., 868 [*lisez* 866] pp. et 20 ff. pour la *Table* et le *Privilege.*

Le titre, imprimé en rouge et en noir, est orné des armes du duché de Normandie.

Le f. *a ij* contient l'épître latine à Alexandre de Faucon, chevalier, seigneur de Ris, La Borde, Messy, etc., conseiller au grand conseil et premier président du parlement de Normandie.

Les ff. *a iij-a iiij* sont occupés par l'*Avant-Propos au lecteur* et par un avis de l'*Autheur sur cette quatriesme et derniere impression de son livre.*

Dans cet avertissement Bérault dit que son œuvre, après avoir eu trois éditions, est recherchée pour une quatrième, et qu'il ne veut pas entreprendre d'y ajouter quelques grâces. « Aussi mon dessein, ajoute-t-il, n'est point de la charger de plus d'ornement, non plus que mon desir qu'elle soit plus estimée, amplement satisfait de l'honneur de mon travail, attendu qu'il n'est pas inutile à cette province, et qu'il m'a produit des envieux dont l'émulation, au lieu d'estouffer le merite de ce livre, le rend aujourd'huy plus recommandable. C'est la raison qui m'oste tout sujet de me plaindre du sieur Godefroy et de méditer aucune invective contre son Commentaire sur la Coustume, puisque l'on reconnoist l'oyseau duquel la corneille d'Horace avoit emprunté de si belles plumes. Je n'avois donc dessein d'employer en cette derniere impression que certaines animadversions dessus les notes assez improprement observées de ce compilateur moderne...; mais, depuis, me voyant en main bon nombre de beaux arrests, notables questions et decisions, avec quelques corrections en certains passages, je n'ay point craint d'encourir du blasme en vous les offrant comme fruits de

Digitized by Google

l'arriere saison de mon âge et comme un vin plus meur et defequé qu'il n'estoit aux premieres éditions ».

Au f. *e i* est la *Table des titres ou chapitres*, puis viennent (ff. *e i* v°-*e iiij*) les vers adressés à Bérault par ses amis. Ces pièces encomiastiques sont ici plus nombreuses que précédemment. Les hexamètres de Jacques Denyan sont suivis de 6 distiques grecs de Jean Cordier. En dernier lieu est une longue pièce laudative en vers français octosyllabiques, signée de l'imprimeur D. Du Petit Val.

Le v° du f. *e iiij* est blanc, au moins dans les exemplaires que nous avons sous les yeux.

Le privilège, dont le texte est imprimé au v° du dernier f., est accordé à *David Du Petit-Val* le 23 octobre 1629 ; il est d'une durée de six ans à partir du jour où l'impression aura été terminée. A la suite de ce texte est un *Extrait des registres de la cour de parlement* en date du 14 octobre 1631. — A la fin de la *Table* et d'une note indiquant les *Animadversions contre Godefroy* on lit : *Achevé d'imprimer le* 20' *d'avril mil six cens trente-deux.*

Bibl. de l'Institut, I, 22. — Bibliothèque du Mesnil.

On a vu que Josias Bérault était né en 1563. Il avait donc environ 68 ou 69 ans au moment où parut la quatrième édition de la *Coustume ;* ce fut la dernière à laquelle il put donner ses soins. D'après Frère, le célèbre jurisconsulte serait mort, vers 1640, à Saint-Fulvien, près de L'Aigle ; mais Frère n'indique pas où il a puisé ce renseignement, qui est absolument inexact. Il n'existe aux environs de L'Aigle aucune localité appelée Saint-Fulvien. Le bibliographe aura mal transcrit le nom de Saint-Sulpice, paroisse sur laquelle était située la terre de La Brunelière où Josias dut finir sa vie. Quant à la date de sa mort, elle doit être avancée jusqu'en 1633. A la vérité, les actes concernant les Bérault ne sont pas inscrits dans les registres des églises catholiques et nous n'avons pu y recourir ; mais un acte du 6 juin 1633, acte dont Me Henri Leroy, notaire à L'Aigle, possède la minute, nous apprend que Josias était mort et que son neveu, Siméon de Bérault, avait renoncé à la succession en faveur de son fils mineur. Jacques de Bérault. Renée Le Marchand vivait

Digitized by Google

encore et une instance allait s'ouvrir entre elle et les héritiers de son mari.

La Coustume de Normandie accompagnée des commentaires de notre auteur reparut encore en 1648 chez Jacques Besongne, à Rouen, in-fol. (1), et en 1660, chez le même libraire et dans le même format (2). L'édition de 1660 contient toujours l'épître dédicatoire au premier président Alexandre de Faucon de Ris et l'avertissement qui précède la réimpression de 1632 ; mais les vers encomiastiques ont été réduits. La pièce latine de Jacques Cordier en 6 distiques, les pièces de Guillaume Des Mesières, de Maximilien Des Mesières et de David Du Petit-Val ont seules été conservées.

En 1684 plusieurs libraires rouennais s'associèrent pour donner un grand recueil dans lequel étaient réunis les commentaires de Jacques Le Batelier, sieur d'Aviron, de Josias Bérault et de Jacques Godefroy (3).

Cette édition suffit pendant près d'un siècle aux jurisconsultes normands ; ce ne fut qu'en 1776 que l'imprimeur privilégié Richard-Gontran Lallemant la fit de nouveau reproduire sous ce titre :

Commentaires sur la Coutume de Normandie, Par MM. Bérault, Godefroy & la Paraphrase de M. d'Aviron. Nouvelle Edition, augmentée d'Observations sur la Jurisprudence du Palais. Tome premier [—second]. *A Rouen, De l'imprimerie privilégiée. A Paris, chez Knapen, Libraire, sur le Pont Saint-Michel, Humblot, Libraire, rue S. Jacques, Le Boucher, Libraire, sur le Quai des Augustins.* MCC. LXXVI [1776]. 2 vol. in-fol.

Tome premier : 5 ff. lim., iv et 762 pp., plus lxxxiii pp. de *Table* (non compris le f. blanc qui précède le titre). — L'épître dédicatoire au garde des sceaux, est précédé d'un en-tête gravé en taille douce par *N. Le Mire* et daté de 1776. Cette épître, est signée : Lallemant.

(1.) Cinquième édition. Biblioth. d'Amiens, *Jur.* 503.

(2) Sixième édition. Biblioth. nat., F. 2422.

(3.) La Coutume de Normandie, commentée par Josias Berault, Jacques Godefroy et d'Aviron, avec diverses remarques, annotations, arrêts, recueillis par les mêmes. *A Rouen, Chez la veuve Antoine Maurry* [ou *Chez David Berthelin*], 1684. 2 vol. in-fol.

Biblioth. de Douai, *Jur.* 888 (Ve Maurry.) — Biblioth. nat., F. 2427-2428 (D. Berthelin).

Digitized by Google

Dans l'avertissement qui suit il est parlé des divers commentaires de la coutume de Normandie. Le plus ancien qui soit cité est le commentaire publié en 1599 à Rouen, chez Raphaël Du Petit-Val et dont l'auteur, resté inconnu pendant un certain temps, est Jacques Le Bathelier, seigneur du fief d'Aviron. On l'attribua d'abord au président Groulard ; mais Berroyer et Laurière, dans leur *Bibliothèque des Coutumes*, ont révélé le nom du véritable auteur, Groulard n'ayant été que l'éditeur. Il est ensuite parlé du commentaire de Josias Bérault qui *parut sept ans après celui de d'Aviron, en* 1606, *Rouen, David du Petit-Val, in-quarto.* Nous avons déjà relevé cette assertion tout à fait inexacte. Lallemant, parle ensuite du mérite de Bérault comme jurisconsulte. Il aurait fait ces commentaires à l'âge de 51 ans et dans l'espace de vingt-six ans il se serait fait 4 éditions de son commentaire, dont 3 in-folio. La 5e parut en 1650, plus ample que les précédents ; mais la meilleure serait celle de 1660. Dans cette dernière on voit en marge une croix ou une main, indiquant : la croix, les additions faites par M. Heuzé, avocat au parlement, la main, celles de M. Le Sueur, aussi avocat. A la fin on a ajouté plus de 50 arrêts et 3 plaidoiries de l'avocat général Le Guerchois. En 1626 paraît le Commentaire de Jacques Godefroy, sieur de La Commune, avocat en la vicomté de Carentan. En 1684 on réunit pour la première fois en un seul corps d'Aviron, Bérault et Godefroy. L'éditeur de ce *corpus* fut M. Andrieu. Le libraire donne des détails sur cette édition de 1684.

Le 5e f. lim. contient : l'Approbation donnée à Rouen par le censeur L'Alouette le 20 juin 1774 ; le texte du privilège accordé pour douze ans au sieur Lallemant, imprimeur, premier échevin de la ville de Rouen ; la *Table des titres ou chapitres de la Coutume.*

Les 2 ff. paginés i-iv sont occupés par un avant-propos au lecteur.

Les lxxxiij pp. de la *Table* sont imprimées à 2 colonnes.

Tome second : 2 ff., 806 pp. imprimées à 2 colonnes et xcix pp. de *Table* imprimées de même.

Biblioth. nat., F. 2423-2424. — Biblioth. de l'École de droit à Paris, 46.

Les jurisconsultes n'ont plus aujourd'hui que de rares occasions de consulter la Coutume de Normandie et les commentaires dont elle a été l'objet ; mais le nom de Josias Bérault a survécu. Il n'est pas sans intérêt d'achever de faire connaître sa famille et les propriétaires qui ont possédé après elle le domaine du Mesnil.

Nous ne savons quand mourut Renée Le Marchand, femme de Josias ; tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'elle sur-

Digitized by Google

vécut à son mari. Josias eut pour héritier son neveu Siméon, qui, lui-même, se désista en faveur de son jeune fils Jacques.

Fils de Jean Bérault, Siméon de Bérault, écuyer, sieur du Mesnil et du Boisbaril, est cité dès le 26 février 1626 (1). Le 12 juillet 1633, on le voit intervenir en faveur de son fils mineur pour lui assurer la succession de défunt Josias (2). Siméon passe sa vie dans son « manoir seigneurial » du Mesnil. Nous le trouvons engagé dans diverses affaires, achetant ou vendant des terres et soutenant des procès (3).

La date de la mort de Siméon ne nous est pas connue. Une mention que nous avons relevée dans les registres paroissiaux de Saint-Martin d'Écublei à la date du 22 septembre 1678, se rapporte à un accord intervenu entre « M. Du Mesnil » et les habitants de Saint-Martin d'Écublei au sujet de l'entretien du passage de la Risle ; mais rien n'indique s'il s'agit encore de Siméon, ou si M. Du Mesnil est son fils.

Jean Bérault, outre son fils Siméon, avait eu une fille, Marie de Bérault, qui épousa Jean de La Maugère, sieur de Saint-Jacques, qui demeurait sur la paroisse de La Barre-en-Ouche. Celle-ci est dite veuve dans un acte du 21 octobre 1640 (4).

Jean de La Maugère ne semble pas avoir laissé d'enfants. La terre de La Maugère passa aux petits-neveux de sa femme.

Bérault, sieur de La Maugère, eut pour femme Louise de Challenge, veuve de Siméon Le Venier, sieur de La Grondière. Celle-ci émigra au moment de la révocation de l'édit de Nantes, et mourut à Southampton le 8 janvier 1718 (5). Sa

(1) Siméon de Bérault, sieur du Boisbaril, « soi disant personne noble », fait appel aux commissaires du régalement des tailles en la généralité de Rouen contre les habitants de Saint-Martin d'Écublei, élection de Verneuil. (Notes de Ch. de Robillard de Beaurepaire.)

(2) Minutes de Me Henri Leroy, notaire à L'Aigle.

(3) Actes des 12, 19, 23 juin et 16 octobre 1637, 18 avril et 14 septembre 1638, 6 novembre 1640 (minutes Leroy) ; 17 janvier 1641 (Bibl. nat., ms. fr. 26779, dossier 6379, fol. 223 ; 15 juillet 1649, 16 févr. 1650 (minutes Leroy) ; 20 janvier 1654 (Bibl. nat., ms. fr. 26779, dossier 6379, fol. 3); 3 janvier et 6 mars 1662 (minutes Leroy) ; 3 octobre 1664 (ms. fr. 26779, dossier 6379, fol. 5) ; 7 juin 1671 (minutes Leroy) ; 4 décembre 1678 (registres paroissiaux de Saint-Martin d'Écublei, I, fol. 120 v°) ; 23 avril 1679 (*ibid.*, à la date) ; 26 février et 9 août 1682 (ms. fr. 26779, dossier 6379, fol. 7, 22).

(4) Minutes Leroy.

(5). David C. A. Agnew. *Protestant Exiles from France, chiefly in the reign of Louis XIV*, I, 1886, p. 414.

Digitized by Google

sœur Élisabeth Bérault de La Maugère continua d'habiter la terre de La Bruneliere ou Brunetière, paroisse de Saint-Sulpice-sur-Risle. Nous connaissons d'elle au acte passé à L'Aigle le 17 mai 1722 (1). Elle signa aussi au contrat de mariage de Pierre-Laurent Mallard de Maimbeville avec Marie-Thérèse de La Pierre, le 29 avril 1723 (2). Il ne semble pas qu'elle ait jamais été mariée.

Nous revenons à la descendance de Siméon. Jacques, peut-être mort avant son père, paraît n'avoir eu qu'une fille, Élisabeth de Bérault, qualifiée « noble dame », laquelle abjura le protestantisme, et fut la femme de Gabriel Turgot, écuyer, sieur de La Cluse. Elle est dite veuve le 12 août 1694 (3).

Élisabeth porta aux Turgot le domaine du Mesnil. Elle eut quatre enfants, savoir :

1. Louis Turgot, écuyer, sieur de La Cluse, parrain de Louis Le Velu à Saint Martin d'Écublei le 12 avril 1688 (4) ; mandataire du même Louis Le Velu, sieur de Clairefontaine, le 21 février 1722 (5) ; habitant au Mesnil et qualifié chevalier les 29 avril et 11 mai 1723 (6) ; parrain de Louis-Eustache Mallard de Maimbeville à Saint-Martin-d'Écublei le 2 février 1726 (7).

2. Isaac Turgot, demeurant au Mesnil et cité avec son frère les 29 avril et 11 mai 1723. Il est parrain de Gabrielle-Louise-Augustine Mallard de Maimbeville à Saint-Martin-d'Écublei le 29 juin 1727 (8).

3. Marie Turgot, mariée le 12 août 1694, en l'église de Saint-Martin-d'Écublei, à Alexandre de La Pierre, écuyer, seigneur de Saint-Antonin-de-Sommaire (9). Alexandre est qualifié chevalier, seigneur de La Lavellière, seigneur et patron de Saint-Antonin-de-Sommaire et autres lieux, dans un acte du 11 mai 1723 (10).

(1). Biblioth. nat. ms fr. 26779. dossier 6379, pièce 2.
(2). Minutes de Me Henri Leroy à L'Aigle.
(3). Reg. paroissiaux de Saint-Martin d'Écublei, II, fol. 73 v°.
(4). *Ibid.*, II, fol. 28.
(5). Minutes de Me Henri Leroy, à L'Aigle.
(6). *Ibid.*
(7). Reg. paroissiaux de Saint-Martin d'Écublei, III, p. 121.
(8). Reg. paroissiaux, III, p. 135.
(9). *Ibid.*, II, fol. 73 v°.
(10). *Ibid.* III, p. 98.

Digitized by Google

4. Henriette Turgot, mentionnée dans l'acte du 11 mai 1723.

Louis et Isaac Turgot étant morts sans postérité, Le Mesnil échut à leur sœur Marie. Celle-ci n'eut elle-même qu'une fille, Marie-Thérèse de La Pierre, laquelle épousa le 11 mai 1723, à Saint-Martin-d'Écublei, Pierre-Laurent Mallard, chevalier, seigneur de Maimbeville, originaire de la paroisse de Massé, diocèse de Séez, fils de Guillaume Mallard, chevalier, seigneur des Magnans, et de noble dame Marguerite Chardon (1). Le contrat de mariage avait été passé à L'Aigle le 29 avril précédent (2).

Pierre-Laurent Mallard, qualifié écuyer, chevalier, seigneur de Maimbeville et de Saint-Lambert, seigneur et patron de Saint-Jacques de La Barre et autres lieux, mourut au Mesnil le 24 mars 1748 (3). Sa veuve mourut au même lieu le 22 avril 1757 (4). De leur mariage étaient nés trois enfants, savoir :

1. Louis-Eustache Mallard de Maimbeville, né au Mesnil le 1er février 1726, baptisé le 2 février à Saint-Martin-d'Écublei (5), cité le 14 novembre 1747 comme demeurant en sa terre du « Meny » (6). Il fit reconstruire l'ancien manoir de 1765 à 1768 (7) ; il fut élu maire de Saint-Martin-d'Écublei le 7 janvier 1790 ; il resta en fonctions jusqu'en juillet 1791 (démissionnaire le 3 juillet, il signait encore le 17) (8). Il mourut à Villemonble près Paris le 1er vendémiaire an VII (22 septembre) 1798 (9).

2. Gabrielle-Louise-Augustine Mallard de Maimbeville, baptisée à Saint-Martin-d'Écublei le 29 juin 1727 (10); mariée,

(1). Reg. paroissiaux, III, p. 93.
(2). *Ibid.* ; Minutes de Me Henri Leroy à L'Aigle.
(3). Reg. paroissiaux de Saint-Martin d'Écublei, III, p. 82.
(4). *Ibid.*, III, p. 585.
(5). Reg. paroissiaux, III, p. 121.
(6.) Minutes de Me Henri Leroy à L'Aigle.
(7). Les dates de 1766 et 1767 sont inscrites sur les deux colombiers.
(8). Reg. municipaux, aux dates.
(9). Reg. des décès de Saint-Martin d'Écublei, acte transcrit en 1825.
(10). Reg. paroissiaux, III, p. 135.

Digitized by Google

au même lieu, le 18 août 1746, à Claude-Samson de Fontaines, seigneur de Coudehard (1).

3. Henry-Gabriel-Pierre-Hyacinthe Mallard de Maimbeville, baptisé à Saint-Martin d'Écublei le 3 octobre 1735 (2).

Louis-Eustache Mallard n'ayant pas eu de postérité, sa sœur porta aux Fontaines le domaine du Mesnil.

Narcisse-Samson de Fontaines, fils de Claude-Samson, était né en 1751. Il fut capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. Il remplit les fonctions de maire de Saint-Martin d'Écublei de 1813 à 1823. Il mourut au Mesnil le 20 février 1830, ayant épousé : 1° Anne-Solange de La Lande; 2° Marthe Allard de Saussay (3).

Narcisse-Samson eut pour fils Augustin-Alexandre-Narcisse de Fontaines, né en 1790, officier de cavalerie, chevalier de la légion d'honneur, maire de Saint-Martin-d'Écublei de 1825 à 1828, résidant ordinairement au Mesnil, mort à Paris, rue des Filles-Saint-Thomas, n°18, le 30 avril 1838 (4). Sa femme, Henriette-Louise-Catherine de Seran était fille de Camille-Léonor, comte de Seran, baron d'Andrieu, général de brigade, mort dans sa 92e année, le 2 janvier 1863 et inhumé à Saint-Martin d'Écublei.

Augustin-Alexandre-Narcisse de Fontaines eut quatre enfants, savoir :

1. Auguste-Charles-Xavier de Fontaines, né en 1821, chevalier de l'ordre de Pie IX, mort le 15 mai 1875, inhumé à Saint-Martin-d'Écublei. Celui-ci, devenu propriétaire du Mesnil à la suite d'un partage en date du 27 octobre 1867, avait épousé Marie-Claire de Jousselin, qui lui survécut.

2. Marie-Henriette de Fontaines, née au Mesnil le 8 novembre 1822, mariée au même lieu le 19 septembre 1841 à Aimé-Louis, marquis d'Orceau, baron de Fontette, né à Ducy (Calvados) le 25 novembre 1812, et y demeurant.

(1.) Reg. paroissiaux, III, p. 370. — Coudehard est une commune du département de l'Orne, canton de Trun.

(2.) *Ibid.*, III, p. 229.

(3.) Reg. de l'état civil.

(4.) L'acte de décès le dit âgé de 47 ans ; l'épitaphe au cimetière de Saint-Martin d'Écublei porte 49 ans.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

3. Caroline-Camille de Fontaines, née au Mesnil le 19 juillet 1824.

4. Thérèse-Antoinette de Fontaines, née au Mesnil le 2 novembre 1829.

La veuve d'Auguste-Charles-Xavier de Fontaines et ses enfants : Marie-René-Xavier de Fontaines, mari de Fanny-Cécile de La Lande, Emmanuel-Marie-Gaston de Fontaines et Marie-Mathilde de Fontaines, femme de Marie-Pierre-Emmanuel, comte de Bertier, officier, se décidèrent à vendre le domaine du Mesnil qui depuis plus de trois siècles était resté dans la même famille. La propriété fut acquise par M. le comte Auguste Vanden Brule et Marie-Alexandrine Varinot, sa femme, le 15 septembre 1877. Elle fut achetée ensuite par : M. René Frémy et Mme Jeanne-Adèle-Marie Baude, sa femme (15 septembre 1884) ; M. Alfred Hue et Mme Marie-Adélaïde Guérin, sa femme (28 juillet 1902) ; M. Auguste-Émile Picot et Mme Marie-Berthe Greuell, sa femme (16 octobre 1905).

Les renseignements que nous venons de donner sur les Bérault et leurs descendants sont clairement résumés dans le tableau généalogique qui suit.

ÉMILE PICOT.

Digitized by Google

MAILLOC

Entre Lisieux et Orbec, à peu près à égale distance de ces deux villes, le château de Mailloc dresse sa massive architecture au fond de la vallée. Situé sur la rive droite de *l'Orbiquet*, à environ 60 mètres de la rivière, il affecte la forme générale d'un parallélogramme flanqué aux quatre angles de grosses tours rondes, de diamètres un peu inégaux.

Suivant la tradition locale, chacune des tours serait placée sur le territoire d'un des quatre villages de Mailloc ; l'usage les a donc appelées du nom du Saint, patron de chacun de ces villages, et l'on trouve au N. la tour Saint-Denis, au S.-E. la tour Saint-Julien, au S. la tour Saint-Pierre, et au N.-O. la tour Saint-Martin.

En réalité, le château se trouve entièrement sur la commune de Saint-Julien-de-Mailloc, les communs et l'enclos encore indiqué au cadastre sous le nom de basse-cour sont sur celle de Saint-Pierre-de-Mailloc.

Il ne faut cependant pas mépriser la tradition. Si d'un côté nous n'avons jamais pu vérifier son affirmation, aussi loin que les archives conservées en France nous aient permis de remonter, d'un autre nous avons constaté qu'elle a une origine déjà ancienne.

Le « samedy vingt cinq avril 1697 » Gabriel-René de Mailloc, marquis de Mailloc, disait dans l'aveu qu'il faisait de son marquisat :

« Le domaine non fieffé consiste premièrement en un chasteau flanqué de quatre tours entourrés de fossés plein d'eau, assis aux parroisses *de Mailloc* et *Saint-Pierre dudit Mailloc ;* une haute et basse cour remplie de plusieurs bâtiments, aussi clos de fosses pleins d'eau, un colombier à pied, dans laquelle cour il y a une ancienne chapelle ou l'on dit et célèbre la sainte messe, dans laquelle le curé *de Mailloc* vient

Digitized by Google

dire la petite messe le jour Saint Sacrement faisant la procession générale et le curé de Saint-Pierre vient aussi celebrer la grande messe avec la procession en laquelle on fait et distribue le pain bénit aux assistants, laquelle grand'messe est chantée avec diacre et sous-diacre, et estoit anciennement ledit chasteau *assis sur les parroisses de Mailloc, Saint-Pierre, Saint-Martin et Saint-Denis dudit Mailloc.* » (1)

Les Archives Nationales, possédent la suite presqu'ininterrompue des aveux de Mailloc depuis 1394 ; tous déclarent que le chef du fief est assis en la paroisse de Saint-Pierre-du-Tertre (2). Il faudrait donc remonter plus haut pour trouver le château assis sur quatre paroisses différentes. Néanmoins, la formule employée par le marquis de Mailloc est intéressante ; c'est elle dont les gens du pays se servent encore de nos jours pour désigner les villages. La tradition fait justice de la légende des quatre Mailloc. De tous temps il n'y a eu qu'un Mailloc, c'est Saint-Julien, et les autres paroisses jusque vers 1680, se sont appelées : Saint-Pierre-du-Tertre, Saint-Denis et Saint-Martin-du-Val-d'Orbec.

Le château actuel n'est qu'un vestige maintes fois remanié de constructions plus considérables. Détruit pendant la guerre de Cent Ans, au moment ou le duc de Clarence avait été mis en possession de la vicomté d'Orbec, il n'était plus cité que pour mémoire dans les aveux de 1455 et de 1462 (3).

(1) Arch. Nation. P. 876-100.

(2) Archives Nation. P. 308. folio 127. III° XLII. aveu du 2 décembre 1394. « Du roy n. e. Sire, a cause de la vicomté d'Orbec. Je Jehan de Mailloc escuier seygneur dud. lieu de Mailloc tieng et adveue à tenir, mouvant par foy et hommage lige ledit fieu de Mailloc et toutes ses apparten. dont le chief d'icellui fieu est assiz en la parroisse de Saint-Pierre du Tertre en lad. vicomté d'Orbec et s'estend en lad. parroisse et es paroisses de Mailloc de Saint-Denis-du-Val-d'Orbec, de Saint-Martin-du-Val-d'Orbec, de Notre Dame-de-Livet, du Besnerey, de Saint-Germain-de-la-Campaigne, de la Chappelles les Grans, de Meulles, de Saint-Jehan-de-Livet. »

(3) Archives Nation. P. 308. II° XXVIII (vicomte de Conches et de Bretheuil), fol. XXXII.

« Du roy nc. Sire. Je Jehan de Mailloc, chevalier, seigneur du lieu confesse et advoue a tenir par foyet par homâge, le fief et terre de Mailloc o ses appartenances et appendences par un fiefentier, dont le chief est assis en la parroisse de Saint-Pierre-du-Tertre en la vicomte d'Orbec, *ou il souloit* avoir chastel et basse court clos a eaux et à fossez que mes hommes sont tenuz curer. »

Le seigneur de Mailloc, ajoute plus loin, au sujet de revendications sur lesquelles nous aurons à revenir « moy estant et demourant au party du Roy. n. d. s. et ma terre lors occupée par les Anglois. » « Le vingt-huitiesme jour d'octobre de l'an de grace mil CCCC cinquante cinq. »

Digitized by Google

Pierre de Mailloc le mentionne de nouveau en 1484 (1). Nous pensons que, depuis cette date, le château n'a pas connu de ruine aussi complète que celle qui a été signalée plus haut. C'est donc dans le sens de restauration, que nous prenons le mot de réédification, employé par le marquis de Mailloc dans son testament. Voici ce qu'il disait, faisant allusion à une dette contractée pour racheter sa terre : « Puisque sans ce secours je n'aurois pas été en état de retirer cette terre que j'ai décorée du titre de marquisat et fait reediffier le château qui étoit en ruine, ce qui m'a coûté de grosses sommes ».

Nous ne pouvons rien trouver qui explique cette ruine. Mailloc a connu des jours d'abandon et de misère, c'est certain. Le père du marquis de Mailloc a dilapidé la fortune de ses ancêtres, et son caractère, tel qu'il nous apparaît au travers des procédures interminables, qui aboutirent à la mise en vente du fief de Mailloc, est celui d'un homme peu scrupuleux et retors. Néanmoins, nous savons qu'au milieu du XVIIe siècle Mailloc existait et qu'il montrait encore des signes d'une certaine opulence. Un abandon de vingt ans, au plus, n'eût pas suffi à faire écrouler ses épaisses murailles.

Les commissaires chargés de vérifier la noblesse de François Achart, fils de François Achart chevalier, seigneur du Pin, et de Noble Dame Madeleine de Mailloc, qui demandait à être reçu chevalier de saint Jean de Jérusalem, s'étaient en effet transportés au château de Mailloc « le 19 de may 1647... et étant entrés dans la grande salle dudit château ils avaient vu les armes de Maillot aux sommiers et planchers de ladite salle, qui étoient 3 maillots d'argent en champ de gueules, qu'ils y avoient aussi vu celles de Monchy qui étoient 3 maillots d'or en champ de gueules, celles de Bruslard my parties avec celles de Chevalier (2) ; qu'étant allés à la chapelle dudit

Archives Nat. P. 295. V^e LXI, aveu du « XXVIIIe jour de juing l'an de grâce mil CCCCLXII ». Le copiste ecrit ainsi Mailloc « Maillocq » la signature reste « de Mailloc » répetition textuelle de l'aveu de 1455, cet aveu est baillé par le même « Jehan de Maillocq chlr.

(1) Archives Nation. P. 295. cote ancienne V^e XL.

(2) Bibliothèque Nationale. Fonds manuscrits, Fonds bleus — 10.

Contrat de mariage du 15 sept. 1587 de François de Mailloc s^r baron du lieu et de Sailly (Cailly) en Caux, Coroyer, Fours-en-Vimeu, du Quesnoy, etc. Assisté de sa mère Charlotte de Monchy avec Marie Bruslart fille de Pierre, seigneur de Crosne, Genlis, Abecourt, Opsonville et de Madeleine Chevalier, assistée de damoiselle Isabelle Bourdin, aïeule paternelle.

Digitized by Google

château ils avoient vu en la vitre du chœur les armes pleines de Mailloc et my parties avec celles de Monchy ; que de là étans allés en l'église paroissiale de Saint-Julien de Maillot, messire Cristofle le Parc, prêtre vicaire de ladite église leur avoit fait voir dans le chœur d'icelle une tombe en pierre sur laquelle étoient écrits ces mots :

Cy gist hault et puissant seigneur messire françois de Mailloc, chevallier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, Conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, Seigneur et baron de Cailly, Fours en Vimeu, chastellain de Mailloc, seigneur de Saint-Martin et de Saint-Pierre, la bellerie (?) et autres seigneuries, mestre de camp d'un Régiment françois pour le service de Sa Majesté. Enterré dans le chœur de ladite Eglise, le huictième jour de novembre mil six cents vingt quatre (1).

De plus à la date du 21 mai 1661, un acte mentionnant une transaction intervenue entre Pierre de Mailloc seigneur d'Emalleville et Gabriel de Mailloc, chevalier, seigneur dudit lieu, ajoute pour ce dernier, « et demeurant ordinairement en son château de Mailloc. » (2)

Les reg stres de l'état-civil conservés à la mairie de Saint-Julien prouvent d'ailleurs que le château a été habité, jusqu'en 1682, par Gabriel de Mailloc et sa famille.

Nous ne pouvons douter de la parole du marquis de Mailloc, au sujet des grandes sommes qu'il a consacrées à la « reedification » du château ,mais nous constaterons, en rapprochant l'aveu de 1697, des aveux donnés en 1536 et en 1568 par Jean de Mailloc, Ec. (3) et Nicolas de Mailloc (4) chevalier, qu'il n'a pas changé la forme générale de la demeure de ses pères ; ceux-ci disent en effet qu'il y à « chastel et basse court en doubles fossez ». C'est à peu près ainsi que Mailloc est parvenu à Mme Angélique de Portes, marquise de Colbert-Chabanais, petite-fille du savant Laplace et mère du propriétaire actuel.

Un Viollet le Duc, pourrait parler avec précision là ou nous

(1) Biblioth. Nation. fonds manuscrits. Carrés d'Hozier.

(2) Bibliothèque Nation. Fonds manuscrits. Mailloc. Fonds bleus. 11.

(3) Cueulloir des recettes seigneuriales de la chastellenie. — Bibliothèque de Mailloc. Liasse 68, cote 4. (Les liasses n'existent plus).
Archives Nationales. P. 296 1.

(4) Archives Nationales. P. 295 *bis* 1.

Digitized by Google

ne pouvons que signaler, en avouant notre incompéteence, ls quelques particularités qu'un examen attentif des constructions nous a fait relever. Les fondations, qu'une récente réparation à mises au jour sont faites d'un béton remarquable par sa dureté, et les caves, quoique baignées en partie par un fossé et creusées dans un sol rempli de sources, sont parfaitement séches (1).

La tour Saint-Pierre repose sur un caveau long et voûté, tandis que sous les autres tours, se trouvent des caves de même forme qu'elles ; la voûte de la tour Saint-Denis est en petites briques, le plancher du rez-de-chaussée de la tour Saint-Martin repose sur de grosses poutres qui apparaissent dans le souterrain. Cà et là, dans les murs de près de deux mètres d'épaisseur, une étroite meurtrière.

Du côté Sud, les parties basses des constructions sont en pierres dures, tout le reste est en pierre du pays, très friable et s'abîmant facilement à la gelée.

La façade principale, donnant sur l'ancienne haute cour, qui s'est appelée depuis cour d'honneur, présente deux petits pavillons d'un style plus moderne, accolés aux tours Saint-Denis et Saint-Julien, qui contiennent entre eux le perron. Un de ces pavillons, près de la tour Saint-Julien, renferme un escalier tournant ancien, dont les marches montrent encore quelques pavés du pré d'Auge.

L'escalier du 1er au second étage également pavé en pré d'Auge, est mieux conservé, il semble être de la même époque. L'escalier principal, d'une proportion et d'un dessin harmonieux, est de la fin du XVIIe ou du commencement du XVIIIe siècle. Sa rampe en fer forgé porte le monogramme H. qu'on doit attribuer à Claude-Lydie d'Harcourt, marquise de Mailloc et femme de Gabriel-René.

La famille de Houdetot, qui avait acquis, le 27 mars 1760, le marquisat de Mailloc, mis en vente après la mort de Claude-Lydie de Harcourt, par les héritiers des successions Mailloc et Harcourt, (2) ne semble pas avoir habité le pays. L'achat

(1) Un puits est creusé dans la pièce servant aujourd'hui d'office.

(2) 1° Demoiselle Louise de Harcourt de Beuvron, légataire de Claude Lydie de Harcourt, femme de Gabriel-René de Mailloc.

2° Jean-François Bongleux, bourgeois de Paris curateur à la succession, bénéficiaire de Renée-Catherine de Toustain, veuve de Louis-Jérôme de

Digitized by Google

fut fait au nom de Sophie-Françoise Lalive de Bellegarde, comtesse de Houdetot.

L'amie de Jean-Jacques, aurait voulu, paraît-il, installer son « cher citoyen » à Mailloc. Aucune suite ne fut donnée à ce projet, et Mailloc resta pour les Houdetot, une simple opération financière d'emploi de fonds.

Il fut donné en 1775, en avance d'hoirie à César-Louis-Marie-Ange de Houdetot, fils de Sophie, « suivant le contrat dudit Houdetot avec Louise Perrinet sa première femme (1) ».

Ce Houdetot, avait embrassé la carrière des armes, et en 1778 il se trouvait aux Indes avec le bailli de Suffren. La mort de la charmante Louise Perrinet de Faugnes, survenue en 1781, et le nouveau mariage de César de Houdetot avec une personne des Iles, Joséphine de Céré en 1784, rendirent nécessaires des arrangements de fortune. Mailloc fut mis en vente de nouveau en 1785, et acheté par le président Couvert de Coulon. « Le tiers coutumier fut versé à J.-B. Levavasseur, mandataire dudit Houdetot et de Joséphine Céré son épouse ». (2)

L'occupation de Mailloc par les Houdetot est donc une période de délaissement (3), et il paraît bien peu probable que des dépenses concernant le luxe aient été faites par eux (4).

Nous devons cependant au vicomte de Houdetot un document fort intéressant, intitulé « Livre de recette ou Cueuilloir des rentes seigneuriales de la chastellenie de Mailloc, membre dépendant du marquisat dudit lieu ».

Nous trouvons là, outre la division du fief en aînesses,

Bristagniette de Chateigner, pour les biens dudit sieur de Mailloc au lieu et place de Gilbert-Allere de Langheac et dame Elisabeth de Melun sa femme, héritière de Gabriel de Melun, héritier lui-même de François-Joseph Toustain marquis de Carency et de Catherine de Mailloc épouse de Bonnet de Latour de Montgommery, héritiers dudit sieur de Mailloc.

3° Charles Lemoine de Longueil et son épouse Claude-Charlotte Legoux des Grais.

4° Les enfants du précédent, héritiers de Legoux des Grais qui avait acquis les droits de ladit Catherine de Mailloc. — (Titres de propriété).

(1) Id. Titres depropriété.

(2) Id.

(3) *Archives municipales de Saint-Julien* : Quoique le comte de Houdetot et sa femme eussent été parrain et marraine des cloches de l'église paroissiale, ils n'assistèrent point à la cérémonie, et déléguèrent leurs pouvoirs à Jean de Crevecœur chel. seigneur de Sœquences ? 24 juillet 1762.

(4) Id. Cependant le 10 nov. 1760, mourait au château de Mailloc Gabriel-Jacques Saint-Jean, originaire de Caen, peintre au château de Mailloc.

Digitized by Google

l'inventaire des titres de la chastellenie depuis le xve siècle (1), en analyse sommaire.

Pour en terminer, avec les mutations de propriétaires du château de Mailloc, nous dirons, que la famille de Couvert de Coulon le posséda de 1785 à 1813. Sous la révolution, la veuve du président de Coulon ne l'habita pas (2), et fut obligée de démembrer la propriété pour vivre. La belle ferme des Bellières, dont les seigneurs aimaient à citer la contenance et « l'hôtel à demourer » fut vendue « au citoyen de la Barre, notaire public à Rouen, avec une portion du bois taillis de Mailloc nommée les dix acres « par contrat du 2 germinal an 3 (3).

Hélène Le Cordier veuve Couvert, avait du reste été soustraite de la 1 ste des émigrés d'après les ordres du district de Lisieux. La nouvelle en parvint le 13 septembre 1792, et fit cesser les perquisitions faites au château en vertu des ordres du recteur des domaines nationaux à Orbec (4).

Mailloc, ne fut donc point bien national et les héritiers du président de Couvert le vendirent en 1813 au marquis de Portes (5).

La restauration du château commence vers 1840. Les tristesses de la période révolutionnaire et cinquante ans de non habitation en avaient fait un grenier à foin, les belles tapisseries qui ornent aujourd'hui le grand salon, l'ancienne grande salle, servaient à boucher les trous de la toiture.

L'inventaire des lieux porte un pavillon à usage de chapelle.

(1) Les pièces sont dispersées ou détruites, le 12 sept. 1292 quelques-unes furent brûlées, dans le pillage du château par les habitants de Courtonne la Meurdrac, les autres furent portées conformément à la loi à la municipalité par le jardinier du château, dans un sac, le 19 brumaire an II.

(2) Arch. Mun. Certificats de résidence de la citoyenne Couvert à Dieppe (29 octobre 1792) ; à Saint-Jacques-sur-Darnetal. 29 termidor an II.

(3) Id. Demande motivée de réduction d'impôt.

(4) Id.

(5) Titres de propriété. — Vente par 1° Gabriel de Grimouville, époux de Louise-Cécile-Delphine de Couvert en 1re noces femme de L. Cyrille de Capendu de Boursonne, propriétaires pour 1/2.

2° J.-B. Bernard-Alexandre de Couvert héritier de son épouse M. de Couvert, propriét. pour 1/4.

3° Le Cordier Bigars de la Lande, au nom de sa petite-nièce Mlle de Convert, propriét. pour 1/4.

Digitized by Google

Les anciens du pays, se rappellent en effet de ce bâtiment, qui se trouvait dans la cour d'honneur à quelques vingt mètres de la tour Saint-Julien.

Cette chapelle datait de fort loin et avait déjà été détruite. Jehan de Mailloc escuier la désigne ainsi dans son aveu du « second jour de décembre l'an mil CCC IIII xx et XIIII la chapelle située au manoir dud. lieu de Mailloc ». (1)

En 1455, Jehan de Mailloc cheval. disait (2) « à cause de mondit fief j'ay droit heredital de présenter toutesfois qu'il escheet aux églises de Saint-Julien-de-Mailloc et de Saint-Denis-du-Val-d'Orbec et mesme à la chappelle du chastel de Mailloc fondée au nom de Mong^r de Saint-Nicolas sans ce que personne le me puisse ou dye empescher ».

Un contrat de fieffe du 3 juin 1465, nous apprend qu'à cette date la chapelle était démolie (3).

Les aveux postérieurs mentionnent l'existence de la chapelle, mais nous savons, que bien souvent les seigneurs, pour maintenir leur propriété intacte, relataient des droits s'appliquant à des choses disparues.

La visite des commissaires que nous avons citée en 1647, nous fait croire, par les armoiries placées en la vitre du chœur, Mailloc et Monchy, que cette chapelle Saint-Nicolas avait été restaurée sinon réédifiée par Nicolas de Mailloc, qui, le 8 juin 1563 avait épousé Charlotte de Monchy, fille de François et de Jeanne de Vaux (4).

(1) Arch. N. P. 308. folio 127, III° XLVII.

(2) Arch. Nat. P. 308, folio XXXIII.— II° XVIII. (Ve de Conches et Bretheuil).

(3) « Cueuilloir, etc. Mailloc ». Liasse 71e cote 1re.
Contrat de fieffe fait par le seigneur de Mailloc à Ollivier du Roqueray d'une pièce de terre apartenant à la chapelle Saint-Nicolas dudit lieu de Mailloc par 10 s. et 1 chapon qu'il payera aux chapelains de lad. chapelle dont ledit seigneur était patron : (à présent démolie). le 3 juin 1465

(4) B. Val. Carrés d'Hozier : 5 juin 1563 : Contrat de mariage dudit Nicolas de Mailloc qualifié haut et puissant seigneur châtelain de Mailloc, du Val-d'Orbec-Saint-Martin et Saint-Denis, des Bellières, fils de noble et puissant seigneur messire Jean de Mailloc, cheval., seigneur et châtelain desdites terres et de haute et puissante dame Louise Queret, dame et propriétaire de Fours en Vieux (?) ses père et mère accorde le 5 juin 1563 avec damoiselle Charlotte de Monchy, fille de feu noble et puissant seigneur François de Monchy, seigneur de Montcaurel et de Hocencourt et de Jeanne de Vaux.— Contrat passé devant Jean Quesnel et Nicolas Vauquel. notaires royaux en la prévoté de Vieux.

Digitized by Google

Le dernier des Mailloc déclarait en 1697 (1) : « A cause de mondit marquisat, j'ay droit de présenter toutes fois qu'il eschet aux églises de Mailloc, Saint-Denis, Saint-Martin et Saint-Pierre dudit Mailloc, ainsi qu'à la chapelle de Mailloc et à celle qui est dans la grande avenue dud. château ».

Les archives municipales de Saint-Julien de Mailloc nous apprennent que le 20 septembre, « d'après les troubles et fractures ce jourd'huy arrivés sur les cinq heures du soir au chasteau de Saint-Julien de Mailloc » la chapelle avait été sérieusement dévastée par les habitants de Courtonne-la-Meurdrac. « Plusieurs chaises » avaient été « jettez dans les mottes par des croisées de ladite chapelle » ainsi que « plusieurs meubles de différentes espesses ».

Vers 1850, d'après les souvenirs peu précis qui ont été conservés, cette chapelle existait encore. C'était un petit pavillon insignifiant en briques, qui servait d'habitation à un employé de la propriété, faisant pendant à un autre pavillon. La nature des matériaux, nous permet de penser, que le grand bâtiment, aujourd'hui à usage d'écuries est de la même époque.

C'est une longue bâtisse couverte en tuiles, réunie par un petit appentis récent à un pavillon, dont elle était primitivement isolée.

Les remaniements faits pour l'approprier à sa destination se voient parfaitement, et il n'est pas difficile de reconstituer l'édifice primitif.

Du côté extérieur à la basse cour, aucune ouverture n'avait été ménagée, sinon de nombreuses meurtrières percées dans le 1er étage. Il y avait là, un organe de défense, composé d'une épaisse muraille, dont les ouvertures convenablement disposées, permettaient un champ de tir très suffisant pour les armes de l'époque (fin du XVIe commencement du XVIIe siècle). Un large fossé plein d'eau renforçait cette fortification, et enveloppait le pavillon isolé dont nous avons parlé. Placé en saillie comme une tour, il flanquait d'un côté la ligne du bâtiment, longue d'une cinquantaine de mètres, et de l'autre, commandait les « vannes rouges » distributrices des

(1) Archiv. Nation. P. 876-100.

Digitized by Google

eaux dans les fossés du château (1). Du côté de la basse cour, plusieurs portes à plein cintre, et des fenêtres permettaient d'habiter et d'utiliser cette coustruction. La porte centrale est surmontée d'armoiries sculptées dans la pierre du pays. Le temps les a rendues indéchiffrables, cependant au-dessus du reste d'un écusson incliné, on croit apercevoir les traces du cimier des Mailloc, qui était une énorme tête de loup.

De beaux arbres entourent maintenant ce bâtiment, couvrant l'emplacement de la chapelle Saint-Nicolas, et s'harmonisant heureusement avec l'avenue du château, rétablie en 1890. Cette dernière, jadis, aboutissait à la chapelle appelée bien souvent à tort, chapelle Saint-Gourgon ou chapelle du château (2); l'avenue n'a pas été prolongée jusque-là, mais une double rangée d'arbres séculaires en conserve par endroits le tracé. Deux autres avenues symétriques venaient converger à l'entrée de la cour d'honneur. Celle de droite, en regardant le château était le chemin de l'église Saint-Julien à Fervaques.

Suivant M. de Caumont, la chapelle du bout de l'avenue date du XVIe siècle. Nous ne pouvons dire, si elle s'est élevée sur des fondations plus anciennes. Les pouillés cités par M. de Formeville la mentionnent ; de nos jours elle est encore l'objet d'un pèlerinage pour la guérison de certaines maladies. Tous les ans, le dimanche de la Nativité de la Vierge, le Curé de Saint-Julien y vient dire la messe paroissiale. C'est probablement à cause de cette cérémonie, coïncidant avec l'assemblée qui termine la foire annuelle du pays dite de Saint-Gourgon, qu'un usage récent a fait quelquefois improprement appeler cette chapelle Saint-Gourgon (3). Elle est en effet dédiée à Notre-

(1) Au commencement du siècle dernier, le chemin de l'église de Saint-Julien à Fervaques longeait le bâtiment des écuries, et venait tourner au pavillon pour aller passer la rivière à gué. Il suivait ainsi les fossés des côtés, N.-O. S.-E., et S.S.E , de la dite basse-cour.

(2) Située, sur la route de Lisieux Orbec, au carrefour des chemins de la Quentinière et vieille route d'Orbec.

(3) Archives municipales — depuis un temps immémorial les habitants non seulement des communes voisines mais encore des arrondissements et départements voisins se réunissent en grand nombre le 8 septembre de chaque année à une chapelle située en cette commune et établie sous les hospices (sic) de Notre-Dame de la Délivrande, » le Conseil municipal le 6 sept. 1819 disait encore « que cette assemblée est en très grande vénération dans le pays depuis un temps dont on ignore l'origine ».

Et décidait d'y adjoindre une foire qui aurait lieu le 6 septembre.

Cette foire fut permise par ordonnance royale du 9 mai 1821.

Digitized by Google

Dame de la Délivrande ou de Délivrance. Les seigneurs de Mailloc en étaient patrons, c'est pour cela aussi sans doute, qu'on la dit à tort, chapelle du château. Le nom de chapelle de Mailloc est plus exact, car elle est effectivement située sur la paroisse de Maillcc (Saint-Julien).

Une ancienne tradition devait se rattacher à cette modeste construction. Nous voyons en effet figurer dans l'inventaire des titres de la chatellenie de Mailloc, « deux certificats donnés par les paroissiens de Saint-Julien et Saint-Pierre de Mailloc, par lesquels ils attestent que de tous temps les jours de Pâques fleuries et de Pâques après les Vespres, ils vont à la chapelle du Bout de l'avenue prier Dieu pour l'âme des défuns seigneurs de Mailloc et pour la prospérité des vivans ; et ramenent le seigneur à son château (1) ». Les seigneurs de Mailloc avaient une dévotion particulière pour Notre-Dame de la Délivrande. A la date du « 7 aoust 1624 » l'inventaire désigne sous la cote 5 de la liasse 71, un contrat de « fondation faite à la *chappelle* de Notre-Dame de la Délivrande (scise à la paroisse de Douvre), par mondit seigneur. » La correction faite est peut-être une erreur de la part du copiste peu au courant des dénominations locales. En tous cas, nous sommes en présence d'un acte de dévotion occasionné par la maladie qui devait emporter dans la tombe « hault et puissant seigneur François de Mailloc », inhumé le 8 novembre suivant dans le chœur de l'église Saint-Julien.

Un testament daté de 1700, montre que les mêmes volontés se retrouvent dans l'arrière-petit-fils de François. « Je désire », dit Gabriel-René, « que mon corps soit inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Julien-de-Mailloc en Normandie, et pour cet effet qu'il y soit porté (sans grande cérémonie) (2) au cas

(1) Cueuilloir, etc. Liasse 71e cote 9 — 14 aoust 1697.

Archiv. Nat. P. 876. — 100 aveu de G. René de Mailloc. « Plus sont mesdits vasseaux de Mailloc subjects et accoustumés de me reconduire accompagnés de leur curé quand je vay à l'église dudit lieu le jour de Pasques fleurie et pasques, dans la chapelle de Mailloc, fondée sous l'intercession de Notre-Dame de la Délivrande, scize au bout de la grande avenue de mon chasteau et le sr curé de St-Pierre de m'y venir querir et de là me reconduire jusques dans mond. chasteau accompagné aussi des parroissiens de lad. parroisse ».

(2) Rayé.

Digitized by Google

que je meurs ailleurs (sans cérémonie) (1), ni pompe publique, qu'il assiste à l'inhumation jusques au nombre de cent pauvres si faire se peut, auxquels il sera donné à chacun une pièce de dix sols ou la valeur, et les pauvres de mon marquisat seront préferez aux autres qui s'y pourront trouver. En outre je donne et lègue aux plus pauvres desdites paroisses de mon marquisat la somme de mille livres, lesquels pauvres seront choisis par les quatre curez desdites paroisses, lesquels en donneront un état à mon éxécuteur testamentaire.

Je veux et ordonne qu'il soit dit pour le salut de mon âme à la chapelle Notre-Dame de *Délivrance* bâtie dans l'enceinte de mon château de Mailloc, tous les jours une messe pendant un an sans discontinuer, et que l'on commence à la dire aussitôt que l'on saura le jour de mon décès, pourquoi il sera donné deux cents livres au curé de Saint-Julien de Mailloc pour faire ledit annuel, et, il ne pourra dire ces messes ailleurs que dans ladite chapelle, et le prêtre qui les dira priera la Sainte Vierge pour moi... comme ayant toujours eu recours à elle dans les besoins et nécessités ou j'ai été.

Plus, je donne et lègue à ladite chapelle 150 livres de rente à prendre sur ma ferme de la Caplette, ce qui joint à 50 livres que (feu) (2) ma chère femme Dame Marie-Henry de Cheusses (m'a dit avoir) (3) aussi donné à ladite chapelle par son testament fait la somme de 200 livres ; pourquoi je veux qu'elle soit fondée desdites 200 livres de rente, et prie mon exécuteur testamentaire de faire ladite fondation le plus tôt qu'il se pourra, à la charge que la nomination du chapelain appartiendra au seigneur de Mailloc, lequel chapelain sera tenu dire une messe basse dans ladite chapelle tous les jours et non ailleurs, à mon intention et celle de (ladite feu Dame H. de Cheusses) (4) ma chère femme ; à l'exception d'un jour ouvrier par semaine qu'il pourra prendre pour vaquer à ses affaires, et les jours de la fête de la Vierge il sera tenu de célébrer une grand'messe et pour ce, de se faire assister d'un autre prêtre, qu'il aura soin de satisfaire honnêtement.

(1) En marge.
(2) En marge. (La marquise de Mailloc vivait encore, elle mourut en 1718.)
(3) Rayé.
(4) En marge.

Digitized by Google

Je veux qu'il soit mis dans le chœur de Saint-Julien-de-Mailloc, sur la fosse où mon corps aura été enterré, une tombe de pierre de Lierre toute des plus dures, où mon nom, mes armes et mes qualités telles que je les porte seront mises dessus par un sculpteur, et en cas que je sois mort sans enfants (qu'il y soit fait mention que je suis le dernier des mâles de la branche aînée de ma famille, et qu'il n'y a plus de cadet de Mailloc que le seigneur de (Malleville proche Evreux) (1), de Tours en Vimeu (de Mons. le cheval. de Mailloc son frère) (2) en Picardie. » (3)

Nous n'avons pas craint de faire cette longue citation. Elle permet de connaître mieux celui que Saint-Simon, appelle un peu dédaigneusement et bien superficiellement « le vieux marquis de Mailloc, riche mais fort extraordinaire » (4). Nous aurons à parler de l'épouvantable roman que fut la vie de cet homme, malgré les apparences, mais nous devons signaler dès à présent l'amertume hautaine, de ce dernier descendant, d'une famille illustre. Déjà vieux, étant né en 1652, et marié à une femme de 20 ans plus âgée que lui, il ne pouvait supporter l'idée de voir sa race disparaître.

La volonté qu'il manifeste que l'on grave sur sa tombe qu'il est le dernier des mâles de la maison de Mailloc, ne doit pas, il semble, être imputée seulement à une vanité, qui cependant était bien dans son caractère. Il faut plutôt supposer qu'il veut saper à tout jamais les prétentions d'une autre famille de Mailloc, originaire d'Orbec, qui commençait à s'élever singulièrement, et qui par un hasard singulier devenait propriétaire des fiefs que la grande famille de Mailloc avait possédés plusieurs siècles auparavant (5).

Ces Mailloc d'Orbec, lieutenants-civils et criminels, procureurs au siège de la vicomté d'Orbec avaient été anoblis en septembre 1612 par lettres du roi accordées à la prière de la reine sa mère, et à la recommandation du seigneur de Fervac-

(1) Rayé.

(2) Rayé.

(3) Bibl. Nat. Fonds Mailloc. P. orig. 102.

(4) Saint-Simon, édit. Sautelet (1830), tome XVIII — 207.

(5) Bibl. Nat. Maillot la Morandière. Carrés d'Hozier.

Digitized by Google

ques maréchal de France, lieutenant général au gouvernement de la Normandie à Ives Maillot seigneur des Esteux, procureur. « Sur ce que ce Maréchal avoit fait entendre à la reine régente mère de S. M. combien ledit sieur des Esteux s'estoit fidellement comporté au devoir de sa charge et s'estoit fait remarquer pour son insigne afection au bien et avancement des afaires du feu roi Henri le Grand » (1). Ces lettres enregistrées en la Chambre des Comptes de Normandie permettaient à ces Maillot, de porter des armes timbrées, « d'argent à un maillet de sable, et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or ». Ces Maillot finirent par s'appeler de Mailloc dans le courant du XVIIe siècle ; plusieurs occupèrent du reste des charges fort honorables dans l'armée, l'église et la magistrature (2).

Quoique le texte imprimé du testament de Marie Henry de Cheusses (3) marquise de Mailloc ne porte pas de trace de fondation à Notre-Dame de la Délivrance, l'inventaire porte un accord du 29 mars 1719, entre le seigneur de Mailloc et le Curé de Saint-Julien à ce sujet (4).

Suivant la volonté exprimée par Gabriel-René de Mailloc, les seigneurs de Mailloc conservèrent le patronage de cette chapelle, et ce droit fut exercé en 1760 par Louise de Harcourt de Beuvron, héritière de la marquise de Mailloc, et en 1787 par le président de Couvert de Coulons (5).

La vénération dont cette chapelle était l'objet fut pour elle une sauvegarde pendant la révolution. — Le 7 juin, « comme le sieur Curé et les habitants de ladite commune sortaient de ladite chapelle de Mailloc en faisant la procession du Saint-Sacrement comme à l'usage ordinaire, » on « a vu un homme, qui

(1) L'officier du baillage d'Orbec, qui contresigne les actes de l'état-civil signe de Mailloc, depuis 1678.

(2) Mailloc, seigneurs de la Morandière, des Esteux, de Montfort, de la Riveraie, Toutteville, Mesnil-Guillaume.

(3) Bibl. Nat. Pièces originales, fonds Mailloc — 116.

(4) Cueuilloir etc., liasse 71, cote 11 : Accord fait entre ledit seigneur de Mailloc et M. le curé de Saint-Julien dud. lieu, concernant la fondation faite par le testament de dame Marie Henry Descheusses première épouze dudit seigneur de Mailloc, à la chapelle du Bout de l'avenue du château nommée la Notre-Dame de la Délivrande, le 29 mars 1719.

(5) Insinuations ecclésiastiques par M. l'abbé Piel.
Registre XXVII — n° 260.
Registre XLI — n° 138.

Digitized by Google

n'a pas voulu saluer le Saint-Sacrement ni se prosterner. » Le Commandant de la Garde Nationale « l'a interpellé au nom de la loi en lui disant, pourquoi ne vous êtes-vous pas humilié ? » Cet homme répondit brusquement « qu'il n'a pas vu de Saint-Sacrement, et qu'il ne veut pas s'humilier et qu'il n'y est pas obligé », le Commandant ordonna à quatre volontaires de la procession de le conduire au corps de garde (1).

Ainsi donc, à la veille des journées sanglantes de septembre, Saint-Julien-de-Mailloc n'avait pas encore rompu avec la tradition. Si quelques scènes de violence se sont passées dans la commune il est à remarquer qu'elles ne furent ni du fait des habitants, ni de celui des communes circonvoisines. La municipalité, tout en se conformant à la loi, il faut lui rendre cette justice, sut conserver un calme et une dignité qui reposent des surenchères révolutionnaires qu'on est habitué de trouver ailleurs.

Sans la vente faite en 1793, par Mme de Couvert, de la ferme des Bellières, le domaine actuel représenterait à peu près celui que Gabriel-René de Mailloc avait constitué, et dont nous allons suivre la formation à travers les âges.

L'aveu de 1394 est peu détaillé, et nous ne devons pas nous en étonner. Après la conférence d'Amiens, où le « dit Roy Edouard mit les mains entre celles dudit Roy Philippe, fut par son seigneur de fief baisé en la bouche... sembloit, que toutes choses fussent apaisées pour longtemps, quand une étincelle inopinée embrasa le royaume si avant, qu'elle l'a cuyde consummer, et ce feu dure plus de cent ans, encores y en des fumées... Robert d'Artois trouvé coulpable d'une faulseté de lettre »... au sujet du comté d'Artois adjugé à sa tante Mahaud s'était retiré en Angleterre et avait poussé le roi Edouard III à revend quer la Couronne. Phillipe de Valois n'avait rien négligé pour résister à l'agression. « Aussy l'espargne d'argent en tel temps est mauvais ménaige » Mais les règnes de Jean le Bon, de Charles V, et « la calamité du règne de Charles sixiesme (qui) a esté plus grande que de nul des autres roys de la troisième lignée régnante jusques à

(1) Archives municipales.

Digitized by Google

présent » (1) avaient fait de la Normandie un pays où l'on ne savait à qui obéir. La vallée de l'*Orbiquet* était une voie de pénétration trop commode pour être négligée par les Anglais. Aussi, pendant cette désastreuse époque, les hommages sont-ils rendus au roi « de France et d'Engleterre » ou au roi de France, et quelquefois aux deux.

Cet aveu de 1394 donne comme extension du fief, Saint-Pierre-du-Tertre, Mailloc, Saint-Denis et Saint-Martin-du-Val-d'Orbec, Saint-Etienne-du-Besneray, Saint-Germain-la-Campagne, Capelles-les-Grands Meulles, Saint-Jean-de-Livet.

« Et d'icellui fieu sont tenus plusieurs fieux nobles, c'est assavoir le fieu du Mesnil (Myrelet ?), le fieu de Courtonne que tient à présent Jehanne de Mailloc veuve de Monsgr Godeffroy de Bigars jadis chevalier, le fieu Masselin de Berengerville, que tient Néel de Mailloc, escuier,le fieu de Launoy que tient Henry de Pierreficte escuier à cause de sa femme, ledit fieu des Esteux que tient Pierres de Mellicourt, escuier à cause de sa femme, le fieu de Chaumont que tient Jehan le Chambellent à cause de sa femme, et le fieu de Saint-Denis que tient Robert du Bois Hibout, escuier et duquel fief de Saint-Denis ledit seigneur de Mailloc fait l'omaige à Révérend Père en Dieu Monsgr l'evesque de Lisieux ».

Il faut ajouter à cela, le patronage « de deux églises à cure et d'une chappelle, c'est à savoir la cure de Saint-Jullien-de Mailloc et celle de Saint-Denis-du-Val-d'Orbec et la chapelle située au manoir de Mailloc. Duquel fieu peut avoir de rente six vings livres tournois de rentes en deniers par an et cent chappons ou environ, les autres revenues et domaines en moulliin, prez, jardins, terres labourables et non labourables, rivière et estant que l'on estime valloir par an..... livres tournois ou environ.

Et lequel fief de Mailloc ledit Jehan de Mailloc tient du roy mond seigneur par foy et par homaige lige par un fieu entier pour lui et pour ses puisnez et en doit quarante jours de garde à la porte du chastel d'Orbec en temps de guerre, avec les reliefs et garde quant les cas escheent, etc. ». (2)

(1) Du Tillet.

(2) Arch. N. P. 308, folio Ve, VII — IIIo LVII.

Digitized by Google

Le même jour, le 2 décembre l'an mil CCC. IIII xx et quatorze, le seigneur de Mailloc donnait le dénombrement du fief de la Chapelle-Yvon, qui lui donnait le patronage de l'église.

C'était, on le voit, un riche propriétaire, et de plus, un homme avisé qui semble par une équivoque rattacher au fief de Mailloc des terres qui n'ont jamais fait partie du domaine constitutif du fief.

Les fiefs des Esteux, de Chaumont, et de Saint-Denis pour avoir été en la propriété des seigneurs de Mailloc, n'étaient point parties intégrantes du fief de haubert entier, qu'était la seigneurie de Mailloc. Nous voyons au contraire, ces membres de fief changer fréquemment de propriétaires et sortir même de la famille. Tandis que Mailloc « impartable et individu » s'est transmis, selon la coutume de mâle en mâle, jusqu'à Gabriel-René de Mailloc (1).

Du reste l'aveu de Jehan sire de Ferrières pour le fief de... en la vicomté d'Orbec en 1380, portait que (2) « Jehan de Mailloc escuyer, seigneur dudit lieu de Mailloc, tient de moy un quart de fieu nomé le fieu de Chaumont, assis à Capelles, etc. et m'en est tenu f. e. foy et homage avec telles faisances côme à (homaige) peut et doit appartenir, et X jours de garde qt. il escheet » (au château de Chambrais).

Quoique les Mailloc semblent avoir été propriétaires, de toute antiquité, sur les paroisses de Saint-Germain-la-Campagne, Capelles, et environ, nous ne les y voyons pas posséder de fief entier, et le plus souvent ils sont les vassaux d'un autre seigneur. Ainsi dès 1320, on trouve un Jehan de Mailloc tenant à Saint-Germain-la-Campagne, un quart de fief, de Jehan d'Orbec (3).

En 1406 et jusqu'à la fin du xve siècle. Jehan de Mailloc et ses héritiers tiennent de la famille d'Orbec, le fief du Coudray, de la Fontaine, de la Grue, mouvants du fief du Plessis assis à Saint-Germain-la-Campagne (4). La Grue est même reven-

(1) Coustumes du pays de Normandie 1588 — CCCXXVI.
Tous fiefs nobles sont impartables et individus : néanmoins quand il n'y n'y a que des filles héritières, le fief de haubert peut estre divisé presque en huit parties, etc.

(2) Arch. Nat. P. 294 · — CXXVI.

(3) Formeville — Histoire du Comté-Evêché de Lisieux.

(4) Archiv. Nat. P. 294 · CXIII. — CXVII — XVI.

Digitized by Google

diquée en 1437 par Thomas du Buisson, « les héritiers de Jehan de Mailloc tiennent dudit Escuyer, ung quart de fief nomé le fief de la Grue assis en la parroisse de Saint-Germain-de-la Campagne et de Cappelles ou environ » (1).

Une branche des Mailloc était établie cependant à Saint-Germain-la-Campagne dès 1399, et y possédait le fief du Feugueray dont « Thomassin du Gal escuier, fils et héritier de Monsgr. Raoul du Gal jadis chevalier faisait le dénombrement le 8 février 1391 » (2).

Ce demi fief fut à Colin de Mailloc en 1407 (3), que Jean de Mailloc en 1455, qualifiait « d'oncle de mon père. » La fille de ce Colin, Marie de Mailloc qui épousa en 1427, Jean de Tournebu en donnait l'aveu en 1453 (4).

Pierre de Tournebu après le décès de Guillebert Louvet et de Marie de Mailloc, desquels il était héritier, à cause de Jeanne Louvet sa femme, fit le partage de leurs biens en 1462(5) Cette terre était possédée en 1498 par Nicolas Gosset cheval. au droit de sa femme Catherine de Heudreville (6).

Une autre portion de fief, possédée par les Mailloc à Saint-Germain-la-Campagne, et revendiquée par eux dans leurs aveux jusqu'au milieu du xvie siècle, ne semble pas non plus jamais avoir été partie intrégrante du fief, comme on en pourra juger par le bail suivant (7) : « Jehan Hamon, bourgeois de Bernay, garde du scel des obligations de la vicomté d'Orbec, etc., etc.

Guille de Mailloc escuyer est venu devers nous et au congié de justice nous a pris en nostre main pour six ans commençant à la saint Michel, « 1432 jusqu'à la saint Michel 1438 », c'est assavoir les fiefs terres rentes, revenues héritaiges manoirs, maisons, coulombiers, etc., toutes choses quelconques appar-

(1) Arch. Nat. — P. 308. III° LVI. Jehan de Friardel Ecuyer disait en 1406 — Jehan de Mailloc par paraige (tient) un autre quart de fief nommé le fief de la Grue (Saint-Germain et Cappelles).

(2) Archives Nat. P. 294 · — XX.

(3) P. 308 fol. VI xx V et P. 294 · — XXIX.

(4) P. 308 — CI.

(5) Histoire de la maison d'Harcourt, t. I, page 277.

(6) Arch. Nat. P. 294 2 — LXVI.

(7) Bibl. Nat. pièces originales, fonds Mailloc.

Digitized by Google

tenant aux fiefs de Mailloc en icelle parroisse d'Orgère, assis à Saint-Germain-de-la-Campaigne, de Chaumont assis à Capelles-les-Grans, et leurs appartenances et apendences, aux priz et somes de vingt livres tournois, que ledit Guille sera tenu paier pour chacun de ces six ans » à la recette d'Orbec (1).

Jehan de Mailloc en 1455, dit cependant :

« J'ay une brance de mondit fief de Mailloc assis en la parroisse de Saint-Germain-de-la-Campagne —laquelle brance Guillaume de Mailloc mon frère tient à présent » (2).

Pierre de Mailloc en 1484 déclarait que « Maistre Nicolas de Mailloc pbre, mon fré en tient (du fief de Mailloc) une porcion de fieu nomé les Orgeries en la parr. de Saint-Germain de la Champaigne » (3).

Plus tard, Nicolas de Mailloc filsJean, a propos du même fief, avouait qu'une branche du fief à Saint-Germain-la-Campagne, « nommé les Orgeretz de paravant engaigé par mon deffunct père à deffunct Pierres Desperiers, duquel elle a esté retirée et en est à présent tenant Claude de Garencières, escuyer (4). »

Enfin Louis d'Orbec fils Guy, montre que les terres, que les Mailloc tiennent de lui, à cause du fief du Plessis, sont bien dépendantes de lui en 1533.

« Ledit fief du Couldray que souloit tenir par cy devant Jehan de Mailloc, Ec., lequel de Mailloc ou ses hoirs l'auroient vendu et depuis a este retraict et reuni audict fief par clameur de bourse a droit seigneurial» (5): Jehan d'Orbec un peu plus

(1) Parties essentielles de ce bail :

Sera tenu ledit preneur de labourer et composter bien et deument de bon compost les terres labourables des dits fiefs comme terres voisines, et tenir et maintenir les manoirs, maisons, coulombiers des dits fiefs en bon et suffisant estat de closture et couverture ledit temps durant ; et acquitter ledit fief de toutes les rentes charges services et faisances qu'ils sont tenus faire led. temps durant. » Le roi se réserve le patronage du lieu, l'échéance des douaires, gardes, etc.

« Ne pourra ledit preneur coupper ou faire coupper ni prendre aucunement du bois desdits fiefs sinon pour lechauffaige desdits manoirs et sous tenements des édiffices d'iceulx. » (22 décembre 1433).

(2) Arch. Nat. P. 308, fol. XXXII.

(3) Arch. Nat. P. 296 *bis* 1.

(4) Id. P. 295 *bis* 1, cote ancienne XX.

(5) Id. P. 296 *bis* 1.

Digitized by Google

tard emploiera une formule curieuse « les représentants le droit d'un surnommé de Mailloc en tiennent par foy et par homage — le fief de la Fontainé » (1).

Cette multiplicité d'actes rend bien difficile notre tâche.

Il faut admettre avec la justice, qui en fit etat, qu'effectivement une branche du fief de Mailloc se trouvait à Saint-Germain-la-Campagne(2), et nous ne tenterons pas d'expliquer comment cette branche sortit du fief, contrairement à la coutume.

Nous trouverons même difficulté pour les terres situées sur le plateau de Meulles, fief des Esteux et de la Morandière, et pas plus que précédemment nous n'essaierons d'établir de lien les rattachant au fief de Mailloc (3).

Le fief de Courtonne n'était aussi qu'un arrière fief dépendant du fief de Courtonne appartenant à la famille de Belleaue (4), qui le denommait petit fief de Courtonne.

(1) Id. P. 296 *bis* 2, fiefs situés à Saint-Germain-la-Campagne.

(2) Arch. Nat. P. 876 — 101 — avis du procureur général sur la demande de pleine et dernière main levée (1694) — il s'appuie sur « gages pleges de la chastellenie de Mailloc au seigneur Nicolas de Mailloc tenus le XV mai g V^c LXIIII; est fait mention par iceux que ledit de Mailloc tient en sa main faute d'homme une branche du fief de Mailloc scize à Saint-Germain-de-la Champaigne dont étoit anciennement prenant Guillaume de Mailloc frère de Jean de Mailloc ».

(3) Arch. Nat. P. 308 — III^c LVI. Aveu de friardel 4 décembre 1406 « Henry de Mailloc Esc. (tient) par paraige aussy un quart de fief nomé le fief de la Morandière ass. en la parr. de Meulles. »

Le fief des Esteux que Jean Mailloc en 1394 dit être tenu du fief de Mailloc par Pierre de Mellicourt est déclaré être tenu par ledit Pierre de Mellicourt du fief friardel.

— Archives N. P. 294 · VIII xx XI aveu du fief friardel par Thomas du Buisson Ec. : « le fief des Esteulx..... qui fust a Pierre de Mellicourt a cause de damoiselle Colette de Neufville sa femme par certain transport que fist ja piescha le seigneur de Mailloc par ung mariage ».

On y lit encore : « Le seigneur de Mailloc tient ung quart de fief assis en la paroisse de Meules nomé le fief de la Morandière ». 6 may 1487.

(4) Arch. Nat. P. 308 — fol. XXXIII — Aveu de 1455. « Marguerite de Bigars en tient ung demi-fief nommé le fief de Courtonne dont le chief est assis en la parroisse de Saint-Pierre-du-Tertre et s'estend es parroisses desdits Saint-Jullien-de-Mailloc et de la Chappelle-Yvon. Auquel fief y a court et usaige, hommes hommaiges, reliefs XIIIe rentes en deniers, grains œufs oyseaulx qui vallent par chacun an en toutes choses XX liv. ou environ. Duquel fief je suis tenu faire porter l'omaige pour ladicte Marguerite aux hoirs Richard de Belleaue à cause de leur fief de Coutonne, lesquels le portent au roy mond. seigneur. » P. 295 2 — V^c XL aveu de 1484 (Pierre de Mailloc) même formule, le fief était tenu par Jehan le Seneschal.

P. 876. — 100. Gabriel-René de Mailloc disait : Item : est tenu de mon marquisat le petit fief de Courthonne assis parr. Saint-Pierre-de-Mailloc, par 1[2 fief de haubert.

Digitized by Google

Quant au fieu Masselin de Berengerville, il faut, peut-être penser qu'il est le même que celui qui fut nommé la Masselinée. Jehan de Mailloc, chevalier dit en 1455 « Les doyen et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Lisieux tiennent de mondit, fief de Mailloc ung fief entier nommé le fief de la Masselinée, qui fust à Colin de Mailloc, oncle de mon père, par son trépas escheu a dame Marie de Mailloc, dame de Tournebu laquelle a vendu ledit fief à deffunct messire Pierre Cauchon en son vivant evesque de Lisieux lequel evesque l'a depuis donné auxdit doyen et chapp. moy estant et demourant au party du Roy m. d. seigneur et ma terre lors occuppée par les Anglois et de present ay fait prendre en ma main ycellui fief sur lesdits doyen et chappitre pour les congtraindre d'en vuider leurs mains et m'en baillet home qui m'en fait mes devoirs. Duquel fief le chief est assis en la parr. de Saint-Martin-du Val-d'Orbec et s'estend es parroisses de Saint-Jehan-de-Livet, Saint-Denis-du-Val-d'Orbec, Notre-Dame du Corps de bugle et du Mesnil-Guillaume ; lequel souloit estre tenu de moy par paraige qui de present est dehors pour ce qu'il a este vendu et mis hors de la lygne. Auquel fief a et appartient court et usaige en basse justice, hommes, etc., et peut valloir en toute revenue XL l. t. et duquel fief m'est et sera deu foy et hommaige, reliefs, aides de reliefs XIIIe et aides coustumières quant ils escheeront avec vingt jours de garde du nombre des XL jours que je doiz à la dicte porte d'Orbec. En cas que par le roy mond. seigneur et par son congié ne leur seroit souffert ledict fief par moy deschargeant dudit office et que mon consentement y fust après mis » (1).

Il fut sans doute fait droit à cette requête, car en 1697, Gabriel-René de Mailloc tout en avouant que relevaient deson marquisat la Masselinée et le Clos Michel ou du Coq, ajoutait à propos du différend ci-dessus « pourquoy ils (doyen et chapitre), sont obligés par chacun an le 13e jour de may à dire et célébrer un obit pour lesdits seigneurs de Mailloc parents et amis suivant la transaction passée entre eux et ledit m^re Jean de Mailloc, chevalier, à Lisieux par devant Thomas Le Carpentier et Jean le Saive (?) tabellions le 13e juin 1465 » (2).

(1) Arch. Nat. P. 303, folio XXXIII.
(2) Arch. Nat. P. 876. 100

Digitized by Google

Il n'est plus question des vingt jours de garde ; déjà dans l'aveu de Pierre de Mailloc (1484), on lit : « et lequel fief... a esté amorty par le roy Charles deffunct à qui Dieu pardonne et à icelle cause, ne sont plus subjects (doyen et chap.) à moy faire les foy et homâges reliefs XIIIe ne vingt jours de garde que ledit fieu estoit tenu faire à ma descharge du nombre de quarante jours que j'estois tenu fé à la porte d'Orbec en préced. dud. admortissement » (1).

Le fief de Saint-Denis était tenu de l'évêché-comté de Lisieux (2). On voit au commencement du XIVe siècle, un Henry de Mailloc seigneur de. Saint-Denis Cette terre fut par la suite a différents seigneurs, mais par une convention du 20 octobre 1416, les seigneurs de Mailloc devaient continuer à en faire l'hommage aux évêques de Lisieux ; ils conservèrent ainsi le droit à la haquenée ou mule, sur lequel l'évêque était monté le jour de son entrée à Lisieux, et qu'il abandonnait à la Croix-Saint-Ursin pour faire son entrée à pied dans la ville (3).

Le marquis de Mailloc ne manque pas de relever ce droit. « A cause de mon marquisat, j'ay droit d'avoir la mulle et haquenée sur laquelle l'evesque et comte de Lisieux est monté lorsqu'il fait son entrée en ladite ville de Lizieux ou qu'il prend possession de son evesché, laquelle m'apartient come *aveu* dudit évesché ». (4)

(1) Id. P. 295 . — V^c x L. P. 876 — 101. « Ayant été payé l'amortissement au roy et LL écus d'or au seigneur, suivant la quittance du IIIe novembre 1458.

(2) Cartulaire de l'évêché de Lisieux. — Biblioth. municipale de Lisieux. Messire Jehan de Mailloc chl. pour Guillaume Fouquet tient et rent hommaige d'ung fief de chevallier assis. parroisses de Saint-Denis et Saint-Martin-du-Val-d'Orbec nommé le fief de Saint-Louis qui anciennement soulloit estre au baillage de Rouen, en ressort de la vicomté du Pontautou en la chastellenie du Pont de Larche. Et de présent est en bailliage d'Evreux en la vicomtë et chastellenie d'Orbec (19 octobre 1452).

(3) Formeville. Histoire de l'ancien Eveché-Comté de Lisieux.

(4) Arch Nat. P. 876 — 100.
Ceuilloir des rentes, etc. (Mailloc), liasse 71, cote 3.
Sentence rendue aux assises d'Orbec par laquelle on voit qu'un seigneur évêque de Lisieux avait donné une haquenée au seigneur de Mailloc lors de son entrée à son évêché le 1561.
Id. François de Mailloc tient quitte dame Charlotte de Hautemer veuve du sieur baron de Medavy comme tutrice de Yvonne de Roussel de Médavy,

Digitized by Google

L'avis du procureur général, au sujet de la demande de main levée faite par Gabriel-René en 1698, mentionne trois accords faits en 1618, 1622, 1693, entre l'évêque de Lisieux et le seigneur de Mailloc au sujet de cette monture. « Dans le dernier desquels messire Leonor de Matignon reconnait que la mule ou hacquenée... appartient au sieur de Mailloc et non à celui de Saint-Denys, suivant les anciens titres » (1).

Par le même acte Léonor de Matignon reconnaissait aussi « que le droit de présenter au bénéfice dudit Saint-Denis appartient aussi audit seigneur de Mailloc à cause de la seigneur rie de Mailloc ».

La situation particulière du fief de Saint-Denis a donné lieu à des contestations nombreuses.

Le fief, en 1514, avait été vendu ; Robert de Coulomb en était acquéreur. Le bailli d'Orbec par sentences du 17 mai et 4 juillet 1514, condamna ce dernier à payer à l'Evêque de Lisieux, les droits seigneuriaux qui lui étaient dus, le sieur de Mailloc reconnaissant n'avoir conservé aucun droit sur ce fief (2).

L'inventaire des titres de Mailloc (3) mentionne des « écrits faits entre les seigneurs de Mailloc et de Saint-Denis sur les différents qu'ils avaient pour les tenures et droits de leurs fiefs ».

Sour le nom de fief Fouquet, ou Fouques ? Saint-Denis fut réuni au marquisat (4), après avoir fait quelque temps partie de la baronnie de Mailloc.

sa fille héritière absolue de messire François de Roussel évêque et comte de Lisieux son oncle de la hacquenée cheval ou mule appartenant audit seigneur de Mailloc, et qui lui était due par ledit évêque, à cause dudit évêché, en faisant son avènement à ycelui, 1618 et Arch. Nat. P. 876, 102.

Archives Nationales. P. 876. 101.

(1) Arch. Nat. P. 876, 101.

24 sept. 1622. Extrait contenant la délivrance de la haquenée avec la selle et bride.

(2) Formeville.

(3) Liasse 71, cote 6 *bis*.

(4) Cueilloir, etc. liasse 68, cote 11. Information par M. le premier avocat du roi du baillage d'Orbec pour l'absence de M. le procureur du roi dud. baillage sur les lettres patentes accordées par Sa Majesté, à messire Gabriel-René de Mailloc, contenant l'érection de la chastellenie dud. lieu de Mailloc en marquisat, et l'union à celui des fiefs de Saint-Denis, d'Auge et Duval, auquel tous les vassaux d'iceux ont consenti. 20 octobre 1694.

P. 876. 100 — de ladite terre de Mailloc relevait anciennement par hom-

Digitized by Google

Le fief de Launoy, assis en la paroisse de Mailloc était un quart de fief valant XIII l vres, « en toute revenue » « avec XX acres de terres tant en jardins, près que domaines et terres labourables, duquel quart de fief m'est deu foy et hommaige, reliefs XIIIe aides coustumières quant le cas s'offre et VII liv. X sols t. par chacun an avec dix jours de garde à l'uye de la chambre de Madame de Mailloc toutes fois qu'elle gist de gesine et lequel quart de fief est present en ma main par deffault de homme » (aveu de 1455) (1). Ce fief qui possédait « court et usaige » en basse justice était incorporé en 1484 au domaine de Mailloc (2).

Du fief du Mesnil, situé en la parroisse de Saint-Pierre-du-Tertre dépendait le patronage de l'église. En 1455 il y avait « hostel, place ou soulloit avoir collombier ». Ce fief, mouvant sans aucune espèce de doute de Mailloc, déchargeait ce dernier fief de 20 jours de garde au château d'Orbec ; il possédait un arrière fief nommé le fief de la Rivière, qui donnait droit au patronage de l'église de Saint-Martin. A cette époque Guiffroy Des Haulles, à cause de sa femme Louise de Bigars, tenait le fief du Mesnil, et la présentation à l'église de Saint-Pierre était alternative « entre lui et Marguerite de Bigars son ante ». Comme tenant du fief de la Rivière on trouvait Marie de Bigars, fille de Godefroy de Bigars.

En 1484, le fief du Mesnil était aux mains de Jehan d'Orgistre et le fieu de la Rivière par le trépas de Marie de Bigars était passé dans celles de Pierre de Mailloc et de Jehan de Martaineville. Ce fief fut « par moi (Nicolas de Mailloc) réuni et incorporé à mond fief de Mailloc comme dit est par acte passé par devant le bailli d'Evreux en la vicomté d'Orbec, en date du ...jour de... mil V^c » (3).

Ce fief du Mesnil, comme celui de Mailloc possédait moulin

mage et aveu plusieurs fiefs réunis ou incorporé des longs temps a droit de fief ou autrement scavoir dans la parroisse de Mailloc celui de Launoy par un quart de fief, dans la parr. de Saint-Pierre, celui du Mesnil par un plain fief de haubert dans celle de Saint-Martin, celui de la Rivière, par un tiers chef de haubert dans celle de Saint-Denis celui de Fouquet par un fief de chevalier (aveu de 1697).

(1) Arch. Nat. P. 308, f° XXXIII.

(2) Id. P. 295 · — V^c XL. « mais de p.nt j'ay acquis led. fieu et côprins à mon demaine dud. fieu de Mailloc » (aveu de Pierre de Mailloc.)

(3) Arch. Nat. P. 295 *bis* 1.

Digitized by Google

banal. Les intérêts des parties avaient été réglés ainsi que suit (aveu de 1455) (1). « Auprès dudit hostel des Bellières soulloit avoir ung moullin moullant qui de p.nt est en ruyne et non valloir, duquel mes hommes sont moultiers quant il est en estat, et mesme ceux du fief du Mesnil y sont tenus venir mouldre par ressort, en cas que le moulin dudit lieu du Mesnil ne soit moulant, et lors que mondit moulin estoit en estat me estoient duz viron soixante boisseaulx d'orge par aucuns de mes hommes, hommés boisseaulx sext ers, dont il ne me revient rien pour le présent..., etc. »

Pierre de Mailloc en 1484 avait remis son moulin en état. Le dernier des Mailloc possédait plusieurs moulins. Le vieux moulin banal de Mailloc n'existait plus, « il y avait aussi sur le douet de Mailloc un moulin à blé qui de présent est en ruines », par contre il avoue « un moulin à blé assis sur ladite parroisse de Saint-Pierre que fait moudre lad. rivière d'Orbec ».

Ce moulin est encore existant, la roue a été enlevée ; le bâtiment, de construction très ancienne fait partie des locaux de la ferme du château, située sur Saint-Pierre. Malgré nos recherches, il nous a été impossible de savoir si ce moulin est le même que celui du Mesnil. Il peut y avoir doute, car il y avait un autre moulin ancien, situé sur un petit affluent de gauche de l'Orbiquet, également sur Saint-Pierre. Cependant, la mention frequemment trouvée d'un pont du Mesnil, pont qui suivant toute apparence devait se trouver près du moulin de ce nom, et qui était situé sur la rivière, semble devoir écarter le moulin du Val, du nombre de ceux qui pourraient avoir éfé le moulin banal du Mesnil.

Le marquis de Mailloc, possédait en outre un autre moulin à blé, à Saint-Denis.

Voici ce qu'il dit à propos de ces moulins, j'ai les « droits d'assujettir mes vassaux à la banalité de mes moulins, à l'amenage des meules d'iceux, prises dans l'un des quatre ports de Normandie » (2).

En 1455, Jean de Mailloc avouait un arrière fief de plus, celui de Livet. Il était du reste en procès à ce sujet avec Cardin

(1) Id. P. 308 — fol. XXXIII.
(2) Arch. N. P. 876 — 100.

Digitized by Google

d'Auge « lequel dist qu'il est tenu de lui à cause de sa terre de Saint-Martin-de-la-Lieue (1) ».

Les seigneurs de Mailloc durent avoir gain de cause en l'Echiquier, car les aveux suivants font toujours relever le fief de Livet de celui de Mailloc. En 1484 Jacques Labbé en était tenant et au XVIe siècle les hoirs de Franqueville.

La propriété non fieffée, le domaine, a peu varié. Quoique l'aveu de 1394 ne porte pas le détail, on y trouve comme en 1455 un étang un moulin et un bois, qui impliquent la possession de la ferme des Bellières.

« A iceluy fief (de Mailloc) a et appartient ung autre hostel et demeure nommé les Bellières assis en la parroisse de Mailloc, duquel hostel sont et appartiennent environ cent acres de terres labourables comprins les jardins du lieu qui peuvent valloir de ferme chacun an cinq solz tournois l'acre.

« Item auprez dudit hostel ay environ quatre vingts acres de boys qui se vent aucunes fois quant il est en couppe raisonnable, et sont en tiers et dangier du Roy mond. seigneur, et de chascune acre y peut valloir la couppe en temps deu et raisonnable soixante solz tournois ou environ (2). Item — moulin des Bellières (voir plus haut).

Item ausprès dudit hostel des Bellières soulloit avoir ung estang a poisson lequel est de present en non valloir (3). »

Cette terre des Bellières varia peu de contenance dans le courant des siècles, Gabriel-René de Mailloc l'estime à 150 acres.

Au XVIe siècle les seigneurs de Mailloc possédaient encore un manoir à Saint-Denis, nommé la Cahotière, ou Cabotière? avec une quarantaine d'acres de terre.

Ils avaient droit de colombier à « tous leurs dits hostieulx ». Mais depuis la guerre de Cent ans il n'y en avait plus qu'à Mailloc. Autour du château, au commencement du XVe siècle, il n'y avait que peu de terre.

« Audit fief sont et appartiennent auprès dudit chastel environ vingt acres de terre tant en bois, prez que jardins plantéz de pommiers » (4).

(1) Arch. Nat. P. 308 — fol. XXXIII.

(2) Nommé le bois de Mailloc, encore de nos jours de la contenance indiqué ou environ.

(3) Existait en 1394.

(4) Aveu de 1455.

Digitized by Google

Des achats, dont l'inventaire des titres de la chastellenie de Mailloc portent les traces, vers la fin du XVIe et au XVIIe siècle, augmentèrent le domaine, et en 1697, Gabriel-René de Mailloc disait : « Je possède tout en un tenant tant en cours, jardins, parc, prés, bois que terres labourables le nombre de cent soixante-huit acres de terres scituées et assises sur les parroisses de Mailloc et Saint-Pierre dud. Mailloc, au milieu desquelles est basty mon chasteau ».

De plus, au fief de Mailloc était attaché le droit de rivière et de pêche depuis le gort de la Rosière (1) jusqu'au pont du Mesnil-Guillaume.

Il n'y eut point de contestation jusqu'en 1463, époque à laquelle André de Saint-Ouen, qui avait épousé Jehanne du Buisson, fille et héritière des seigneurs de Tordouet, prit possession de l'héritage de sa femme (2). La question n'était pas tranchée en 1484, à cette époque Pierre de Mailloc disait :

« J'ay droit de ryvière qui m'apartient en la rivière d'Orbec, depuis le *pont de Mailloc*, jusques au pont du Mesnil-Guillaume, et sy ay droit de pescher en lad. ryvière en tant qu'il y en a du fief du Mesnil appartenant de present à Jehan d'Orgistre et en preced. à Jacques Deshaulles, depuis le pont du Mesnil jusqu'au pont de Mailloc, Et oultre je dy avoir droit de pescher en ladicte ryvière depuis le gort de la Rosière jusques aud. pont du Mesnil, duquel droit je suis en procès en l'eschiquier de Normandie à l'encontre dud. *seigneur* de Tordouet. »

L'Echiquier donna sans doute tort aux seigneurs de Mailloc. Gabriel-René marquis de Mailloc déclare en 1697, « droit de pesche dans la rivière a moy appartenant, passant auprès de mon château, depuis le gort de la Rosière, jusqu'au pont de Mesnil-Guillaume, et neant moins je n'en jouis a present que depuis le dessous du moulin de la Chapelle-Yvon, auquel lieu, il y a de toute antiquité des Esseaux ou vannes servant à faire baigner mes prés ».

Les revenus féodaux en deniers, avoués VI xx livres tournois en 1394 n'avaient pas augmenté, malgré la variation de la valeur de la livre. L'érection de la seigneurie en marquisat,

(1) Arch. Nat. P. 295 — IIIE XLI.
(2) Arch. Nat. P. 295. — IIIE LLI.

Digitized by Google

et son agrandissement par la réunion de plusieurs fiefs, avaient porté les rentes seigneuriales à « cent quarante et une livres dix sept sols ».

A la même date (1697) les redevances en nature étaient : 170 chapons, 41 guelines, au lieu de quatre vingt chapons, 20 guelines, auparavant, 714 œufs au lieu de quatre cents dus en 1455, 1484, etc.

3 boisseaux de blé, mesure d'Orbec } au lieu de quatre
17 boisseaux d'orge id. } reez de froment.

142 boisseaux d'avoine dont il y a vingt des dits boiseaux à reez à cause du friche de la Rigaudière, au lieu de cent dont 20 à causedu frîche de la Rihaudière, (1) 1[2liv. de cire vierge, au lieu de quatre livres en 1484. Les aveux anciens portent en plus une livre de poivre au terme saint Michel.

Les vassaux étaient obligés au curage des mottes. Ce fut pour mettre fin à la répugnance qu'ils avaient à accomplir cette corvée, que le vicomte d'Houdetot permit de la racheter, et taxa ceux, qui ne s'étaient pas prêtés à cette transaction, à 1 sol par acre, en remplacement.

Gabriel-René de Mailloc explique en quoi consistaient les servages, prières , corvées, etc., simplement énoncées par ses prédécesseurs.

« Corvées d'hommes comme aussy de bestes gisantes sur les fiefs dépendants dud. marquisat deux fois l'an, plus sont mes vassaux subjects au fannage de mes prez, comme aussi à garder mon chasteau en temps de guerre » (2).

Je soulois avoir droit et possession immemoriale de prendre et cueillir et lever par chacun an depuis la veille de saint Julien midy jusqu'au lendemain midy six deniers, ou la bride de chaque cheval passant par le grand chemin tendant d'Orbec à Lisieux, le grand chemin de Chambrais audit Lisieux et chemin

(1) Rigaudière ou Rihaudière ? de nos jours la dénomination es Rigaudière.

(2) Cueilloir, etc.... Liasse 71. cote 7.
Lettre de la cour adressée au vicomte d'Orbec pour contraindre les habitants des villes et paroisses de Saint-Juliens-de-Mailloc, Saint-Estienne-du-Besneray, Saint-Martin, Saint-Denis-du-Val-d'Orbec Saint-Pierre-du-Tertre, N.-D. de la Chapelle Yvon et autres paroisses circonvoisines de faire la garde au chasteau dud. lieu de Mailloc en temps de guerre, 5 fév. 1523.

Digitized by Google

du Sap à Lisieux, et autres chemins traversant mond. marquisat, et deux deniers sur chaque homme portant bâton ».

Le fief de Mailloc, basse justice, possédait un « prevost tournoyant », les seigneurs pouvaient faire crier leurs « plez à Orbec quand il me plaist » (1) et il y avait pretoire ou « place nommée atrier au bas fort d'Orbec (2) ».

Nous ne savons à quelle espèce d'aides pouvait se rattacher l'obligation suivante trouvée dans l'inventaire des titre de la chastellenie, (sans date, rangée en la liasse 71,cote 8,après 1538)

« Sept pièces d'écritures par lesquelles sont condamnés les vassaux de Mailloc, de Saint-Pierre, Saint-Martin, du Besnerey et Livet (N.-D. ?) à donner une robe à Mme de Mailloc, veuve du sieur de Mailloc, qui coûte suivant l'inventaire huit cents livres dix sols ».

Nous avons vu quels patronages étaient héréditaires dans la maison de Mailloc, en raison de leur fief. Le marquis de Mailloc entiché de tous ses droits les relatent avec vanité, suppléant ainsi au silence de ses prédécesseurs.

— « Je soulois », dit il « aussi avoir droit à lad. terre de faire venir du sel, de la salline de la terre et fief de Trouville scis en la mer, près de Touques, les tenants duquel fief, étaient obligés de fournir messagiers pour porter ledit sel au château de Mailloc, sur la rivière d'Orbec, pour l'amortissement duquel droit je dois être livré le premier à la gabelle de Lisieux

— Item. — A cause de mondit fief de Trouville dit de Mailloc pour avoir été possédé par mes prédécesseurs et avoir fait partie de ma terre de Mailloc, scitué en la paroisse Saint-Jean de Trouville vicomté d'Auge, sergenterie de Honfleur, le seigneur dud. fief à droit quant le roy part du chasteau de Touques de le convoyer jusqu'au couvert de la forest dud. lieu et pour cela est tenu d'avoir le tiers d'un gant blanc ».

En échange de ces prérogatives, les chatelains doivent au roi, hommage, reliefs, treizièsmes et 40 jours de garde au chastel d'Orbec, mués au XVIIe siècle en service de ban et d'arrière-ban, et 5 sols de rente pour le fief d'Auge acquis par Gabriel-René.

(1) Aveu de 1455-1697.

(2) Aveu 2 — 1697 de 1484.

Digitized by Google

Après avoir fait partie du baillage d'Evreux et de la vicomté d'Orbec, peut-être auparavant du baillage de Rouen, la chastellenie de Mailloc était devenue au XVIIe siècle partie intégrante de la généralité d'Alençon, élection de Lisieux.

Il faut maintenant parler de ceux qui habitèrent si longtemps la terre de Mailloc. C'est une tâche ingrate, car la famille de Mailloc malgré sa grande fortune et ses alliances n'a jamais rien fait que l'histoire doive retenir.

Sa présence sur la terre normande, l'ancienne Neustrie, remonte si haut qu'on ne peut fixer de date certaine comme origine, et qu'il faudra quelque peu voyager dans le domaine des hypothèses.

Dans son remarquable article consacré à Mailloc dans la Normandie Monumentale, le vicomte Rioult de Neuville dit « Mailloc est un nom d'homme, et chose étrange il appartient exclusivement à la langue gaëlique. »

Ce nom de Mailloc se retrouve en effet, dans les actes de saint Gildas ; et est celui d'un fils de Conan Meriadec, 1er roi de l'Armorique (1). Conan, avait été transporté par les Romains, avec une grande foule de jeunes bretons en Armorique vers l'an 383 de notre ère.

Ce Mailloc, n'a certainement aucun rapport, avec le Mailloc fondateur de la famille qui nous occupe, car il est dit qu'il retourna dans le pays de ses ancêtres, à Lyuhès, où il fonda le couvent d'Ellemaille. Mais il est intéressant de trouver la confirmation de l'assertion de M. de Neuville.

On retrouve *ce nom*, défiguré il est vrai, comme prénom, dans certains vieux actes : Melloc, Malloc, Melot, peuvent fort bien provenir de Mailloc modifié par une orthographe qui s'inspirait de la manière locale, de prononcer.

De nombreux endroits se sont appelés Mailloc, et il serait téméraire de penser que la même famille leur a donné son nom, car ils sont quelquefois à des distances considérables l'un de l'autre. Les Mailloc, situés dans l'ancienne Normandie sont

(1) Preuves pour servir à l'histoire de Bretagne par Dom Hyacinte 1742, tome I, colonne 188.

Mailocum quoque, qui a patre sacris litteris traditus et in eis bene edictus, relicto patre atque rebus paternis abrenuntians, venit lyuhes in pago Elinail, ibique monasterium edificans... in pace quievit.

Digitized by Google

aussi assez nombreux (1). Pour eux, la question est encore plus délicate, car ils ont été possédés par des familles Mailloc qui sont peut-être des branches cadettes de la même famille. Il n'en est pas de même pour la communauté de Mayoc, à l'embouchure de la Somme, près du Crotoy, qui fut réunie à cette ville en 1369, et dont parlent les ordonnances royales de 1340, 1350, 1357, 1369. Il y a eu aussi en Picardie une famille de Mayoc, qui sous Philippe-Auguste, est représentée par le chevalier Gilles de Mayoc, qui doit le service au Roi à cause des terres qu'il tient de lui près de Saint-Quintin.

De nombreux individus nullement parents ont donc porté le nom de Mailloc ; puisque ce nom est d'outre mer, il faut croire que des aventuriers du nom de Mailloc, sont venus, en des temps dont on a perdu la mémoire se fixer d'abord sur les côtes gauloises, ce qui explique la simultanéité des deux Mailloc, aux embouchures de la Touques et de la Somme.

Il n'est donc nullement nécessaire de faire du premier des Mailloc, un compagnon de Rollon. Les passages d'Angleterre en Gaule étaient assez nombreux, même avant l'arrivée des Romains, pour qu'on puisse trouver rationnel, que le fondateur de la famille ait pu créer son établissement, avant l'apparition des Normands.

Quoi qu'il en soit le petit fief de Mailloc, à l'embouchure de la Touques appartenait encore aux Mailloc au commencement du XIIIe siècle. En 1214 le fief de Mailloc était un quart de fief tenu de Robert de Nollent ; en 1257 Guillaume de Mailloc, le possédait comme huitième de fief mouvant du fief de Guillaume d'Angerville (2). Nous avons vu Gabriel-René de Mailloc, relever cette filiation au sujet de son privilège pour le sel, dans l'aveu de 1697.

Nous croyons donc que le premier établissement des Mailloc, a été à Trouville, conformément aux habitudes des pirates, sur le bord de la mer qui les avait apportés, et qui en cas

(1) autres. lieu Maillot à St-Croix Grand Tonne, chateau de Maillot. N. de Bonneville la Louvet. Carte au 6 ·.000. Le fief de Bonneville la Louvet dependait de l'évêche de Lisieux. Il fut tenu par la famille de Mailloc. La confusion du T et du C facile à faire peut dans une certaine mesure expliquer la variation de l'ortographe.

(2) Antiquaires de Normandie.

Digitized by Google

de danger leur offrait l'asile le plus sûr qu'ils puissent trouver.

Nous ne pouvons dire comment ils sont venus s'établir dans la vallée de l'Orbiquet. Il faut simplement remarquer que l'Orbiquet continue la Touques, et qu'il était assez dans l'habitude des migrateurs du Nord, de remonter les cours d'eau. Leur venue dans la vallée d'Orbec fut probablement postérieure à l'introduction du christianisme dans cette région. La seule paroisse qui a porté le nom de Mailloc a pour patron St-Julien. La tradition locale veut qu'elle soit moins ancienne que les paroisses de Saint-Martin, Saint-Denis et Saint-Pierre dediées suivant l'usage des premiers chrétiens aux apôtres des Gaules et au chef de l'Eglise.

Il ne faut pas chercher le nom de Mailloc, dans la liste des guerriers qui accompagnèrent le duc Guillaume en Angleterre, ni leurs armes dans la salle des croisades à Versailles. Cependant un Jean de Mailloc, suivit Robert de Normandie en Terre Sainte.

Les rôles de l'Echiquier, en 1180, mentionnent un Roger de Mailloc. Vingt ans plus tard, des Mailloc semblent servir avec loyauté, le triste Jean Sans Terre. « Sachez, dit ce dernier, à Richard de Wilkier, que nous avons quitté Henri de Mailloc de 20 liv. d'Angers tant de sa dette que des usures des Juifs pour s'acheter un cheval ». Falaise 31 janvier (120?) (1).

La somme énorme dont il s'agit, environ deux mille francs de notre monnaie, prouve qu'il s'agissait d'un cheval de bataille.

Quelques mois plus tard, Jean Sans Terre mandait au bailli du Pontaudemer « de remettre à Henri de Mailloc, la terre qui fut à Elye... » (2).

Les rôles de Philippe-Auguste portent que Guillaume de Mailloc possédait un fief (3) mouvant d'Erchanfrai, et un fief de tenu de l'évêque de Lisieux (fief de Saint-Denis) (4). Vers 1320 M. de Formeville, cite un Jean de Mailloc,

(1) Antiq. de Normandie.

(2) Antiquaires de Normandie.

(3) *Scripta de feodis ad regem spectatibus et de militiis ad exercitum a vocando e Philippi Augusto registes excerpta. — feoda — Bartholomi Drogonis feoda moventira Erchanfrai — ipse dominus tenet quator feoda et dimidiam in suo domino quorum partes subscriptæ sunt.*

Wilhelmus de Malloc octaviam partem feodi.

(4) *Episcopus Lexoviencis profeodis XX militès feodum. Guillelmus de Malloc — unum feodum miles.*

Digitized by Google

qui « tient un membre de fief prisé 100 liv. de rentes plus 40 jours de garde audit chastel d'Orbec ». Il s'agit là du fief de Mailloc dont les rentes sont dites dans les aveux 1394 et suivants, VI xx l., l'arrière fief tenu par Jehan de Pierreficte, qui est aussi mentionné, désigne du reste bien clairement cette terre.

Le cartulaire de l'évêché de Lisieux donne à la date de « l'an degrâce mil, CCC et trente le jour d'après la saint Nicolas d'estey, » une transaction faite par « Jehan de Mailloc ecuier, qui recongnut de sa bonne volonté que il avoit vendu et octroié à fin de héritage à Révérend Père en Dieu Monseg. Guy de Harecourt evesque de Lisieux par la grâce de Dieu dix et huit soulz tournois d'annuel rente que Gervays de Cantepie à cause de sa fême et Raoul Alabarbe et Pierres Dumont fa soient et devoient audit escuier d'an en an par raison des héritages et des tenemens que eulx tenoient dudit escuier assis en la parroisse du Cordebugle... pour douze livres tournois tous frans et quittes audit escuier dont il se tint pour bien poié. Et promist ledit escuier pour soy et pour ses hoirs au Révérend Père et à ses successeurs ladicte vente si comme devant est dit garantir et deffendre contre tous et delivrer de tous empeschements envers tous ou eschangier se mestier en estoit, value a value par la coustume de Normandie, etc. ».

Soit que Mailloc eut à cette époque fait partie de l'apanage des rois de Navarre (comté d'Evreux), soit que de la vicomté du Pontautou, il n'ait été que proche voisin, Jean de Mailloc seigneur de Mailloc embrassa le parti de Charles le Mauvais. Il est au nombre des trois cents chevaliers à qui le roi Jean pardonna en 1360 (1).

Vers la fin du XIVe siècle, les Mailloc sont nombreux, en Normandie, et il est difficile de les identifier.

En 1382, Richart de Mailloc par procuration de son frère Henry donne l'aveu de la Cambe, franche tenure (2), et pour lui-même, le denombrement de Sainte-Croix Grand'Tonne (3).

Le roi Charles dans une lettre cite également en 1386, le

(1) Histoire de la maison d'Harcourt.

(2) Arch. Nat. PP. 24 renvoie au registre C. 5 partie f° 18.

(3) Arch. Nat. PP 21 renvoie au registre C. 5 partie f° 19.

Digitized by Google

1er février, un Richart de Mailloc ; probablement le même (1).

« Charles roy de France au vicomte de Caen... Come nous te ayons pieça mandé et enioinct que tu levasses et exploitasses diligemment a nostre profict tous les emoluments et revenues de ta recepte, et par especial entre les autres les raencons et autres droits de certains Anglois arrivés avent en la ville et parroisse de Langronne es termes de ta vicomte, etc... et que tous les deniers d'iceulx emolumens et revenues tu envoyasses sans delay en nostre tresor à Paris, etc... neanmoins tu en as esté ..?.. et negligent et qui pis est as souffert que Richart de Maillot et Robert de Folleville ont levé et receu de fait et contre raison de leur simple autorité ou au moins sans nostre volonté plusieurs de nosdiz deniers especialement ceux desd. raencons et autres drois desdiz Anglois, etc... ne te les ont renduz ne restituez, nous te mandons et comettons que veues les presentes tu recoives diligement tous nosdis deniers, etc... en congtraignant à ce en faisant congtraindre vigoureusement et sans respit ? les diz escuyers ».

Le fils de ce Jean de Mailloc, qui prit parti pour le roi de Navarre, et qui est qualifié de chevalier dans les journaux du trésor de Philippe VI de Valois (2), occupait Mailloc en 1394, ainsi que le fief de la Chapelle-Yvon. Il mourut vers le commencement de 1416, car à la date du 8 février de cette année on trouve un hommage rendu au roi par « Jehan, seigneur de Mailloc et de Courbespine (3), Chevalier.

Or en 1406 et en 1419, Jeanne de Peroy dame dudit lieu et de Sacquenville, veuve de Guillaume Daubeuf, cheval. parle dans ses denombrements du Peroy et de Sacquenville, d'un Jean de Mailloc, écuyer ; son neveu, qui tenait d'elle par

(1) Bibl. Nat. Pièces orig. Mailloc. (1)

(2) Jules Viard. — Les journaux du trésor de Philippe VI de Valois « *Johonnes Chauvelli thesaurarius guerarum pro denariis solutis domino Johanni de Mailloc milite, pro residuo vadiorum suorum et duorum scutiferorum de sui comitiva deservitorum in exercitu Ploermelli in Britannia a XIX a januarii MCCC X L II usque ad XXam ejusdem mensis*, etc... 1350 ».

(3) Arch. Nat. P. 264-678. — A la différence de l'aveu qui pouvait être demandé plusieurs fois l'hommage ne se rendait qu'une fois.

Art. CVI de la Coutume « Foy et hommage ne sont deubs que par la mort ou mutation de vassal, et non par la mort ou mutation du seigneur ».

Digitized by Google

parage (1) un demi fief de haubert, lui donnant le droit alternatif avec elle de présenter à l'église de Sacquenville (2).

Il s'agit donc là, il semble, d'un Jean de Mailloc different de celui qui possèdait le fief de Mailloc, et qui lui était parent, car il doit être l'auteur de la branche de ces Mailloc-Sacquenville qui fit parler d'elle au XVIe siècle. Louis de Mailloc de Sacquenville, portant, trois maillots d'argent sur fonds de gueules avait été reçu chevalier de Malte en 1540. Il prit part en 1581 au soulèvement des frères contre leur grand maître Jean de la Cassière. Prétendant que les facultés de ce dernier avaient baissé, ils lui avaient imposé un lieutenant, Mathurin de l'Escar dit Romégas. Louis de Mailloc le confident de Romégas, fut envoyé près du Pape, en ambassade, pour faire approuver ce mouvement.

De son côté, Jean de la Cassière avait réussi à envoyer auprès du Souverain Pontife, une contre ambassade, qui arrivée la première, obtint une enquête. Suivant l'ordre du Pape, Jean de la Cassière vint à Rome, et Romégas dut d'abord résigner ses fonctions, avant d'être reçu en audience.

Sa mort désorganisa le parti rebelle, et il ne resta plus aux chevaliers factieux qu'à faire acte de soumission publique au grand maître.

Mailloc s'étant approché de lui, et se contentant de lui demander sa main à baiser fut apostrophé par le cardinal de Montalte qui lui cria : « A genoux, chevalier rebelle, sans la bonté de votre digne grand maître, il y a plusieurs jours qu'on vous aurait coupé la tête dans la place Navone » (3).

Ce fut le dernier des Mailloc-Sacquenville. Les généalogies (4) lui attribuent deux sœurs, Charlotte qui épousa Gilles le Doyen, seigneur de Haufort, Saquenville, et du Coudray. Et Jeanne qui fut femme de Nicolas Morel, éc., seigneur de Catreville. Un psautier du XVIe siècle, conservé à la Bibliothèque Mazarine, qui appartint à Sœur Marie de Pardieu et à

(1) Coutume de Norm. CXXVII. « La teneure par parage est, quand un fief noble est divisé entre filles ou leurs descendants à leur représentant.

(2) Arch. Nat. P. 308 XXXIX et III.

(3) Histoire des chevaliers de Malte. — Abbé Vertot.

(4) Bibl. Nat. Pièces originales fonds Mailloc.

Digitized by Google

Sœur Suzanne de Mailloc, sa nièce, religieuses au couvent de Saint-Thomas-d'Aquin (1), nous apprend que Louis avait une troisième sœur.

Sa mère était en effet Peronne de Pardieu, sœur de la religieuse ; elle avait épousé en 1521, Jean de Mailloc, seigneur de Sacquenville, fils lui même de Jean et de Marguerite des Planches (2).

La présence de Maillocs dans le voisinage d'Evreux, peut s'expliquer, par l'existence d'une branche puînée — dont un des représentants fut Monseigneur Guillaume que du Moulin (3), met de gueules à trois maillots d'argent, et a un lambel d'azur. Ce lambel, indique bien une branche cadette de la famille des seigneurs de Mailloc.

Nous croyons, que cette branche s'établit dans le XIVe ou au commencement du XVe siècle dans les environs d'Evreux par suite de l'emploi de lieutenant du maître des eaux et forêts « es terres que souloit tenir en France monsg. le roy de Navarre » rempli par plusieurs membres de la famille de Mailloc (4).

(1) Bibliotheque Mazarine 381 (786). Renseignements dus à l'obligeance de Monsieur Tournoüer.

(2) Marguerite des Planches faisait hommage en 1518 du fief de Vipriquant (seigneurie du Pontaudemer)pour son fils Cristophe. Ce fief appartenait en 1573 à Guillaume de Mailloc, héritier et fils de Cristophe.
Arch. Nat. PP. 21.

(3) Histoire par M. Gabriel du Moulin, cure de Maneval. M. DC XXXI.
Catalogue des seigneurs de Normandie, et autres provinces de France, qui furent en la conqueste de Hierusalem. sous Robert Courte-heuze, etc. Monsier Jean de Mailloc, de gueulles à trois maillots d'argent M. Guillaume de Mailloc semblable a un label d'azur.

(4) Ordonnances Royales de Charles VI. — A tous ceulx que ces presentes lettres etc. Nicolas de Mailloc lieut. général de noble homme monseigneur Jehan de Garancières, maistre et enquesteur pour le roy nostre sire, des eaux et forets ès terres que souloit tenir le roy de Navarre etc. « (Exemption accordée aux habitants d'Evreux de payer pour la destruction des loups). — 1400 après Pasques.
Bibl. Nat. Pièces originales : *a*) « Colart de Mailloc lieut. général de Jehan de Garencières chevalier, maistre et enquesteur des eaux et forêts terres etc. » tire un reçu de 25 l. de Filleul, vicomte de Conche. 1386.
b) « Colart de Mailloc lieut. général de nosseigneurs les maistres des eaux et forest ès pais de Normendie et en Picardie aux viconte etc... d'Evreux ou a son lieutenant salut : noble hôme Jehan de Mailloc escuier seigneur du lieu ? a vendu de nostre congié à Jehan Alleaume la (coutume livrée) d'une tasse de bois contenant XVII acres seant en la paroisse de Peroy etc. 1401.

Digitized by Google

Un Guillaume de Mailloc avait épousé Guillemette du Mesnil, fille et héritière du chevalier Bertran du Mesnil. En 1449, il faisait hommage au roi du Breuil-Paignart, mouvant de Conches et de la Sergenterie de la Ferrière-sur-Risle. Pour cette dernière, la formalité était faite par procuration et accomplie par Robert de Mailloc son frère. Le Breuil-Paignart et la sergenterie fieffée, comme aussi le demi fief du Mesnil-au-Vicomte, le Moulin-Chapel, le fief de Honnetteville provenaient de la famille du Mesnil, comme il est dit dans les aveux de 1451 et 1455 (1). Du fief de Honnetteville relevait le Boulay-Morin, tenu « en parage... a moy appartenant, dit Guillaume de Mailloc, a cause de madite femme, et de present est icelui fieu revenu en ma main et en doy porter l'omage à Madame de Laval, a cause de sa terre et seigneurie d'Acquigny comme elle dit et en est de present procès entre elle et moy ».

Une branche de cette famille fut seigneur du Boulay-Morin et se termina en quenouille au commencement du XVIIe siècle, après avoir fourni des Mailloc du prénom de Abraham et Isaac, ce qui semblerait dénoter que cette branche adhéra à la nouvelle religion.

La sergenterie de la Ferrière-sur-Risle, appartenait en 1532 à Barbe de Mailloc veuve de Guyon Berenger, chl.

En 1499 le Breuil-Paignart appartenait à Guillaume de Mailloc prêtre, et en 1506 à Guillaume Garin (2), également prêtre. Le dernier Mailloc possesseur d'Honnetteville, est Nicolas prêtre, qui en fit hommage en 1498.

Les Mailloc fixés dans la vicomté de Falaise y possédaient le fief de Canivet. Le dernier fut Cristophe qui en fit hommage en 1518 (3).

c) Henry de Mailloc escuier lieutenant général de Caen pour noble hôme yon de Garencières chastellain et capitaine de Caen, certifie à tous à qui il appartient que maistre Guille (le mire ?) gouverneur et maistre de l'artillerie du chastel dudit lieu de Caen a visitte et deuement gouverne et par chacun jour visitte gouverne etc... le trait et artillerie dudit chastel et se occupe par chacun pour continuellement et suffisemment à ce faire etc. — Ce III décembre 1402

(1) Archives Nationales. P. 2951 — IIII°, IIIIxx XV — III° IIIIxx XVI IIII° IIIIxx VXII — V° — V° VII.

(2) Ce Garin descendait d'une Guillemette du Mesnil. En 1463 Jehan Guarin faisait l'aveu de honecteville « a cause de deff. Guillemette du Mesnil ma mère ». Arch. Nat. P. 2943-VIIxxx.

(3) Arch. N. PP. 24.

Digitized by Google

La famille de Mailloc (1), si nombreuse qui avait couvert de ses membres deux ou trois départements actuels de la Normandie, se trouvera par une fatalité digne de remarque, réduite au commencement du XVIIIe siècle à la seule branche aînée, et à une autre branche cadette sortie d'elle quelques cent ans avant.

Cette branche aînée, dont nous avons déjà quelque peu parlé, se trouvait déjà sur le sol du domaine actuel, en 1307, époque ou un Jean de Mailloc comparaît a l'Echiquier de Normandie. Le descendant de ce Jean de Mailloc, à la fin de la guerre de Cent ans, voyait son château détruit, la chapelle Saint-Nicolas en ruines, ses colombiers aussi « sauf au Mailloc ».

(1) Il faut encore signaler une branche sortie de Colin de Mailloc dont la filiation conservée à la B. Nationale, sans date, et même sans prénom, ne peut que montrer les attaches de cette branche avec la vicomté et le pays d'Orbec. Est-ce le même Colin de Mailloc qui possédait en 1399 le Feugéerray, e était frère de Jean. seign. de Mailloc (1394) ? L'échiquier de Caen de 1397, mentionne Robin et Colin de Mailloc, Éc. frères.

Colin de Mailloc, seigneur de Saint-André-en-la-Marche près... et de Ferrières (arrondissement d'Evreux, à environ 20 kilom. S. O. de cette ville épouse Guillemette.

|

... de M. épouse Jeanne d'Orbec

|

... de M. épouse ...de Friardel.

|

... de M. épouse ...du Mesle.

|

... de M. épouse Marie d'Anfernet.

|

... de M. épouse Jeanne de Heudreville.

|

... de M. épouse Marie de Drosay.

|

... de M. épouse Louise de Houdetot.

|

... de M. épouse Louise Le Sec.

|

... de M. épouse Antoinette Filleul.

|

Alienor de M. épouse Ambroise Mallet, seigneur de la Nobleterre.	Marie de M. femme de Guillaume Gui... seigneur du Bois Laval.	Louise de M. femme de Jean Michel, seigneur du Bosc.	Charlotte de M. ép. : 1° Richard Mahiel, seigneur de Leschallard 2° Gabriel de Nollent, seigneur de Bienfaite ; 3° Charles de Bois Normand.

Digitized by Google

Celui-ci avait peut-être été conservé par les Anglais pour servir de liaison aux bastilles qu'ils occupaient dans le pays (1). Aussi Jean de Mailloc clame-t-il que ces désastres lui sont arrivés, parce qu'il avait tenu le parti de la France. Nous ne voulons pas l'accuser d'avoir joué un double jeu, mais un document de 1436, émanant du roi d'Angleterre montre qu'un Jean de Mailloc n'avait pas négligé non plus, de faire valoir ses intérêts, auprès du parti ennemi.

« Henry par la grâce de Dieu roy de France et d'Angleterre à nos amez et féaux gens etc. salut et dilection. — Receue avons humble supplicaon de notre bien aimé Jehan de Mailloc, Ec., comme a cause du fief et terre assis en lad. vicomté d'Orbec il nous soit tenu faire foy et hommage et bailler par escript son adveu et denombrement pour lui et ses sous tenants, tenu de la baronnie de Ferrières laquelle chose il ne pouvait bonnement faire pour les perils et dangiers de la guerre, etc. » Un délai de un an lui était donné à la date du 3 décembre 1436 « pour son fief du Tenney ».

Le sceau de ces Mailloc est ainsi décrit : « 3 maillots posés 2 et 1 avec comme supports 2 léopards et cimier une teste de loup ».

En 1474 (Eschiquier Evreux), il est fait mention d'une Marguerite de Tournebu, veuve de Jean de Mailloc, chevalier, elle devait être la femme de ce Mailloc, qui malgré les ruines causées par la guerre était encore un propriétaire considérable. Au même Echiquier ont voit « messires Jacques et Jean d'Estouteville contre Jean Postel ayant pouvoir de messire de Ferrières et d'Estouteville, Jean le Gris, Henry Maunoury, Jean Bonenfant, Raoul et Jacques de Rupière et Jean de Chaulieu tous prétendans la succession de messire Jean de Mailloc chev. et ayant pris bref de prochain hoir ».

C'est qu'en effet, les d'Estouteville, étaient barons de Gacé, et Jehan de Mailloc tenait de ladite baronie, des terres importantes.

(1) La Heaulière, appartenant à Mme du Campart (à Saint-Martin-de-M.) passe pour avoir été une de ces bastilles, quoique nous croyons les constructions plus anciennes ; le Vigneral, en ruines, au-dessus d'Orbiquet, appelé aussi — Godfar —(nous n'avons que rarement entendu donner ce nom) en aurait été une autre.

Digitized by Google

« De madicte baronnie (1), messire Jehan de Maillocq chev. soy portant héritier de deffuncte dame Jeanne Daunou en son vivant vesve de feu mess. Jacques d'Aurichier tient le fieu et terre de Chaumont près Gacé, par un fief entier de haubert...

Et a cause de sadicte forest de Chaumont qui anciennement partist du corps de la madicte baronnie est l'un des sept fossiers de Normendie. A cause de laquelle fosse a droict de forgier fer a plaine bature et de avoir en sadicte forest sept ouvriers ouvrant en boys et ung pourteur pour faire charbon pour l'usaige de ladicte forge, et tout ce qu'ils peuent faire de boys pour ladicte forge ne doit ne tiers ne dangier jaçoit ce que en vente ou autre œuvre fors pour les ediffices de l'ostel. ladicte forest soit en tiers et dangier en aucune partie, et l'autre partie est en aumôsne dont ledit chevalier fait certaines redevances es religieux de Saint-Andrieu-de-Gouffé comme l'en dit, etc. Item. lui et ses hommes sont subgects prendre mesures et essefs a la mesure et essef de madicte baronnie.

Item. et avecques ladicte terre de Chaumont est adioinet et incorporé le fief de grantval, etc....

...Et par raison d'icelle terre de Chaumont le seigneur dud. lieu a droit de presenter a l'eglise et chapelle dud. lieu de Chaumont et est tenu estre en ma compagnie au servicedu Roy en son host quant il lui plaist faire crier un ban ou arrière ban ou à la garde mondit chastel de Gacé aux plaisirs du roy mond. Seigneur ».

Le fief de Chaumont retourna vers 1499 aux d'Estouteville (2), et après eux aux Matignon qui en donnaient encore l'aveu en 1752, en des termes presqu'identiques (3). Après Jean de Mailloc, chevalier, seigneur de Mailloc, Courbes, spine, etc., son fils Pierre, fit hommage au roi de ses terres

(1) Arch. Nat. P. 308 — IIe xx IIII. — Aveu de Gacé 1456.

(2) En 1499, G. d'Estouteville disait : que Chaumont lui appartenait « par aubenage et ligne esteinte, dont il est en procès en l'echiquier avec Jehan Mannoury chevalier ».

(3) Arch. N. P. 894 — 13. Nous citons une variante, qui pourra expliquer le texte de 1456. « J'ay droit de faire forger fer a plaine batture, etc... et un porteur pour faire charbon pour l'usage de ladite forge, et tout ce qu'ils peuvent faire de bois, quoiqu'il soit mis en vente ou en autre œuvre, excepté pour les édifices de l'hôtel... ne doit ni tiers ni danger ». (1752).

Digitized by Google

entre les mains de Louis d'Harcourt, évêque de Bayeux, patriarche de Jérusalem et chancelier (1). Une confusion assez grande s'établit ici, créée par les nombreuses pièces, se rapportant à Pierre de Mailloc et les généalogies, qui lui donnent pour successeur, son fils Jean de Mailloc, mort avant 1485 (2).

Quoi qu'il en soit, vers la même époque, en 1489 (3), Henry de Mailloc, fils Guillaume faisait l'hommage du fief de la Chapelle-Yvon, et en 1494, un Pierre de Mailloc, éc., remplissait cette formalité à cause de Guillemette de Grosmenil, sa femme, « pour raison du fief de la Tourelle, où jadis seoit le château Sohier mouvant de Montivilliers. » (4)

(1) Histoire de la maison d'Harcourt. Pierre de Mailloc Escuyer seigneur de Mailloc, fait hommage, de la terre de Mailloc tenue de la vicomté d'Orbec, entre les mains de l'évêque de Bayeux, faisant fonctions de chancelier et de garde des sceaux, 1471. Tome I, page 439.

Cueuilloir, etc., liasse 68, cote 1 *bis*. Acte de main levée accordée a Pierre de Mailloc, le 26 mai 1472, après avoir fait les foy et hommage pour raison de sa dite seigneurie de Mailloc le 9 décembre 1471. Le délai a lui accorde jusqu'au 1er décembre de la dite année 1472 pour donner le denombrement de sa dite seigneurie de Mailloc par la mort arrivée a messire Jean de Mailloc son père. 26 mai 1472.

Archives Nation. P.295· cote ancienne Vo XL. — Aveu de Pierres de Mailloc, escuier du fief de Mailloc le XXVIIIe jour de aoust l'an mil IIIIc IIII xx et quatre.

Cueuilloir..., liasse 68, cote 3. — Lettres accordées a messire Pierre de Mailloc, seigneur dud. lieu concernant la réception des foi et hommage qu'il fit au roy en la personne de son 1er chancelier au moyen que ledit seigneur donnera toutes fois et quantes, aveu et denombrement de sad. terre et seigneurie de Mailloc à la Chambre des Comptes — 27 août 1484.

Id. liasse 68, cote 2. Lettres accordées à messire Pierre de Mailloc, seigneur dud. lieu, par MM. de la Chambre des Comptes du Parlement de Paris, concernant la réception de l'aveu et dénombrement qu'il a rendu à la dite Chambre des Comptes de la terre et seigneurie de Mailloc ainsi que pour ses foi et hommage qu'il a faits en la personne du chancellier. — 30 aoust 1484.

Maison d'Harcourt. — Echiquer de Normandie. Procès entre Pierre de Mailloc, contre Odon et René de Saint-Ouen.

(2) Bibl. Nat. — Fonds manuscrits Mailloc.

(3) Arch. Nat. Hommage de la Chapelle-Yvon, par Henri de Mailloc fils Guillaume, Ecuyer. PP. 24.

(4) Arch. Nat. PP. 20 — II g XLIX. Date du 21 août 1494.

Voici du reste ,les nombreux actes se rapportant aux Mailloc à cette époque.

1473 Hommage de Canivet, par Jean de Mailloc, Éc. mt de Falaise.

1475 Aveu de Canivet, par Jean de Mailloc.

1482 Aveu du fief de Honnetteville, par Nicolas de Mailloc.

1484 Hommage de Canivet, par Jean de Mailloc.

1487 Aveu du Breuil Paignart (Conches), par Guillaume de Mailloc, 25 mars, homage du Breuil Paignart par Guill. de Mailloc, prestre.

Digitized by Google

Il nous est impossible d'identifier ces personnages, et nous n'avons cité qu'à titre documentaire, les renseignements qui les concernent.

Pierre, seigneur de Mailloc, dut mourir vers cette époque, ainsi qu'on le voit, par « l'information faite des biens de feu messire Pierre de Mailloc, éc., pour la garde noble de ses enfants », qui est de 1495 (1).

Son petit-fils Nicolas, était destiné à recueillir du chef de sa femme une immense fortune. Il avait épousé, vers le commencement du XVIe siècle, Suzanne Mannoury, fille de Jean du Tremblay dit Mannoury, seigneur du Mont de la Vigne, capitaine de Lisieux, Evreux et Exmes, et d'Austroberte de Dreux. Ce n'était pas la première fois que les Mailloc s'alliaient à cette puissante famille, et les mariages que nous leur avons vu contracter les apparentaient d'ailleurs à toutes les familles considérables de Normandie. La mort des deux frères de Suzanne, la fit unique héritière des biens de son père ; c'est vraisemblablement la raison qui fait dire à M. de Neuville que la réédification de Mailloc est consécutive à cet apport de richesse dans la branche aînée de Mailloc. Il est fort probable en effet, que le château, réparé hâtivement après la guerre de Cent ans, dut subir au commencement du XVIe siècle, d'importantes transformations, qui en firent une place fortifiée, que les habitants des paroisses circonvoisines devaient garder en temps de guerre (arrêt de 1523) (2).

Jean de Mailloc, le jeune, fils de Nicolas, fut sr de Saint-Denis, il épousa Antoinette des Meserets ou de Mezières (veuve en 1570) et fut le père de cet Haimon de Mailloc, connu dans l'histoire des guerres de religion sous le nom de Saint-Denis-Mailloc.

L'aîné des fils, nommé Jean (3), s'était marié à Louise

1498 Hommage du Bois Normand, en la champaigne du Neufbourg, par Jeanne de Mailloc, veuve de Jean de Gouvys.

1498 Hommage du Breuil Paignart, par Guillaume de Mailloc, prêtre.

1498 Hommage de Canivet, par Jean de Mailloc.

(1) Cueuilloir, liasse 71, cote 2.

(2) Cueuilloir, liasse 71, cote 4.

(3) Hommage par Jean de Mailloc, Ecuyer, fils de Nicolas de Mailloc, pour raison des fiefs et seigneuries de Mailloc mouvant d'Evreux et de Chasteau Sigier, à Saint-Ubin-en-Caux, mouvant de Montivilliers du 18e may 1530. Arch. Nat. PP. 20 — IIII g XVIII. Aveu de 1538 — Arch. Nat. P. 296.

Digitized by Google

Quieret, dame de Tours et Corroy-en-Vimeux, et par sa mère baronne de Cailly, châtelaine de Saint-Germain, etc.

La famille des Quieret, établie en Picardie est connue par l'amiral de France Hues Quieret, qui avec Nicole Behuchet perdit en 1340 (juin), la bataille navale de l'Ecluse (1).

Le fils de Jean de Mailloc et de Louise Quieret, Nicolas leur succéda dans les terres de Mailloc (2), Corroy, Quesnoy, Cailly, etc., il avait pour frères Jacques, seigneur du Mont de la Vigne et André (3).

Nicolas de Mailloc dut servir le roi en ses armées. A la date du « 15 may 1562 », un certificat est donné « par Antoine roy de Navarre, 1er pair de France et lieutenant-général pour le roy, sur tous les pays et terres de son obéissance, à Nicolas de Mailloc, seigneur dud. lieu, du service par lui fait en équipages d'armes et chevaux, à Sa Majesté en l'occasion lors présente, et en cette considération le décharge, ensemble Louise Queiret, sa mère de la contribution du ban et arrière-ban » (4).

L'année 1562, on le sait, fut pour la Normandie, marquée par les excès de toutes sortes, commis par les religionnaires, et par le soulèvement de la province.

Les seigneurs de Mailloc restèrent catholiques ; et du reste semblent s'être toujours tenus en dehors des mouvements politiques, ayant pour prétexte la religion.

L'année suivante (1563), Nicolas de Mailloc épousait Charlotte de Monchy. Le livre des recettes de la chastellenie de Mailloc, les montre, lui et sa femme, et surtout elle pendant son veuvage s'occupant en bons propriétaires terriens de

(1) Jean Quieret, épousa Françoise de Mailloc, sœur de Jean, seigneur de Mailloc.

(2) Arch. Nat. Homage par Nicolas de Mailloc, chevalier, fils de Jean de Mailloc, pour raison de la chastellenie de Mailloc [illegible] du Mesnil mouvant d'Orbec, 1568 : PP. 22.

Aveu et denombrement le XVIII octobre Vo LXVIII. P. 295 *bis*.

Aveu de Boissay m. de Gournay, baillage de Rouen, 1568. — PP. 24.

Aveu de Saint-Germain-sous-Cailly, 1568. — PP. 24.

(3) Cueuilloir... liasse 70, cote 3. Contrat de vente par noble homme messire Nicolas de Mailloc, seigneur et chastellain dud. lieu à noble homme Jacques de Mailloc, seigneur de Mont-de-la-Vigne, de tous les biens meubles qui pouraient lui échoir de la succession de feu messire André de Mailloc, en son vivant, Ecuyer, leur frère, 1573.

(4) Bibl. Nat. Carrés d'Hozier (Mailloc).

Digitized by Google

l'administration de leurs domaines (1). Leur fils François, qui épousa Marie Bruslard, fille du seigneur de Genlis, continua leur œuvre d'amélioration. C'est probablement à lui et à sa mère, que la ferme de la Caplette, faisant encore partie de la propriété, doit sa forme actuelle (2).

Par les pièces mentionnées dans l'inventaire de la chastellenie, on voit qu'en 1575, Charlotte de Monchy, était traitée de veuve.

Un certificat donné par « Pierre, seigneur, prêtre, curé de la paroisse Saint-Germain-sous-Cailly », le 23 novembre 1590, déclare que « depuis quatre à cinq ans » Charlotte de Monchy est veuve de Nicolas de Mailloc (3). Une erreur doit s'être glissée dans la copie de ce document, destinée à l'établissement du procès-verbal de la noblesse paternelle et maternelle de François Achart (4).

Une des sœurs de François de Mailloc, Diane, épousa François de Riencourt, éc., seigneur d'Orival, de Bergicourt,

(1) Cueuilloir... liasse 70, cote 4.

Contrat de franchissement fait par noble et puissant seigneur messire Nicolas de Mailloc, seigneur dud. lieu à noble homme Jean Dumonchel seign. dud. lieu, de deux cents livres de principal de rentes faisant moitié de 400 livres de rente tournois à quoi led. seigneur de Mailloc, était obligé envers led. seigneur de Monchel, 6 septembre 1567.

Liasse 70, cote 4 *bis*. — Vente par Phillebert Valregnier fils de Jean, a noble dame Charlotte de Monchy, veuve de feu messire Nicolas de Mailloc, d'un corps de bâtiment à usage de pressoir situé à Saint-Julien-de-Mailloc.— Le 20 octobre 1575 ?

Id. cote 5. — Vente par Phillebert Vauregnier a noble dame Charlotte de Monchy, veuve, etc., d'un corps de bâtiment à usage de grange, scituée à Saint-Julien-de-Mailloc (1576 ?).

(2) Liasse 70, cote 6. Echange fait par le seigneur de Mailloc, et les sieurs Guillaume et Michel dits Douville de deux pièces de terre, scituées à Mailloc, et pour contréchange, ledit seigneur à baillé auxdits Douville, une pièce de terre labourable située à Saint-Denis, a prendre en plus grande pièce nommée la Couture Saint-Denis. — 23 juin 1595.

Id. cote 7. — Appert-Henry Buisson, avoir baillé en échange ,a noble et puissant seigneur François de Mailloc, chev., seigneur dud. lieu, une pièce de terre labourable, assise à Mailloc, contenant 6 v. 1/2 perches et pour contréchange, ledit seigneur a cédé et abandonné aud. Henry Buisson, une pièce de terre en labour, à prendre en plus grande pièce nommée la Couture Saint-Denis, assise en ladite paroisse et contenant aussy 6 vergés 1/2 perches.

Id. cote 8. Echange fait par Guillaume Gonnor et Marguerite Douville, sa femme, à messire François de Mailloc, d'une pièce de terre de labour, appartenant à lad. sa femme et pour contréchange ledit seigneur leur donna une vergée et demie de terre aussi en labour a prendre en plus grande pièce nommée la Couture Saint-Denis. — 27 juin 1595.

(3) Bibl. Nat. Carrés d'Hozier.

(4) Bibl. Nat. id., A la date du 10 octobre 1584, François de Mailloc est déclaré passé âge, à Orbec.

Digitized by Google

Graville, Beaucamp, Rambures, Bignacourt, gentilhomme ordinaire du duc d'Anjou, frère de Henri III.

L'histoire de Bretagne (1) de dom Maurice, donne la copie d'une commission du 6 novembre 1557, donnée à MM. de Boyseon et de Coetnisan, pour conduire et faire passer des troupes en Ecosse. Un des capitaines commandant les cinq enseignes « de gens de guerre à pied qu'il plaist à S. M. envoyer au royaume d'Ecosse pour le secours d'iceluy » s'appelle Maillo.

Il se pourrait que ce fut un cadet de Mailloc, et qu'il s'agisse de Charles de Mailloc (2), fils de Nicolas et de Suzanne Man-

(1) Dom Hyacinthe Maurice, tome II. — CCXXXIX.

(2) B. N.

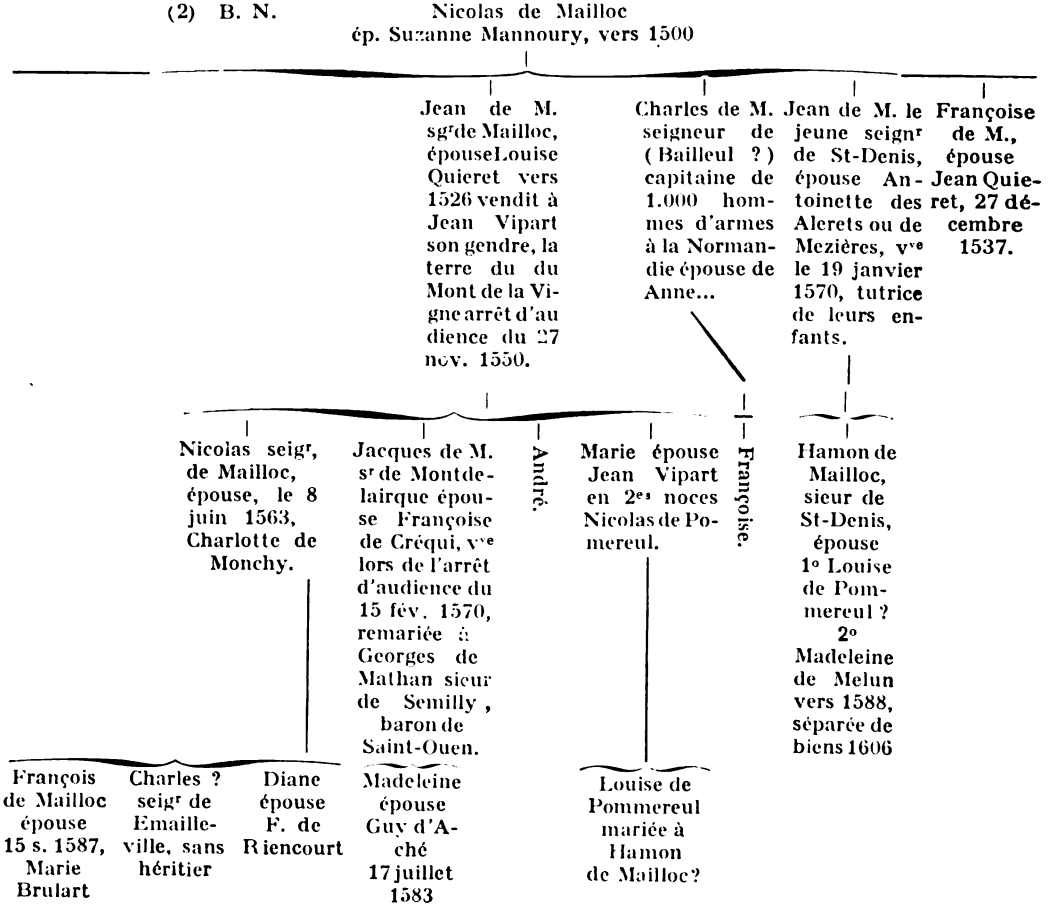

Digitized by Google

noury, qui fut capitaine de 1.000 hommes d'armes à la légion de Normandie. Cette troupe levée par commission du roi, signée le 14 août 1562, fut sans doute composée avec le reste des bandes envoyées en Ecosse et rentrées en 1560.

Une grande dame, Madeleine de Melun, dame des Landes et de Normanville, veuve de Louis de Champagne tué à la bataille de Coutras, s'éprit du neveu de Charles de Mailloc, et lui donnait sa main vers 1588. Il s'appelait Hamon de Mailloc, et était fils de Jean de Mailloc le jeune. L'armorial donne comme femme à un Hamon de Mailloc, Louise de Pommereuil, fille de Nicolas, seigneur du Moulin-Chapel, porte enseigne à la cle de Mr de Carrouges, puis capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, gentilhomme de la Chambre du roi Charles IX, chevalier de Saint-Michel en 1568, et gouverneur de Rouen en 1575, marié vers 1560 à Marie de Mailloc. Les armes attribuées à Hamon de Mailloc sont d'argent à un maillet de sable, au chef d'azur surchargé de trois quinte feuilles d'or. Ce ne sont pas celles de la famille de Mailloc, mais celles des Mailloc d'Orbec, qui à cette époque ne pouvaient prétendre à une si haute alliance (1).

Cet Hamon de Mailloc, est bien l'aventurier le plus remuant qu'on puisse trouver. Floquet dans son histoire du parlement de Normandie en fait un véritable brigand.

En 1594, il était en Bretagne (2) ; « comme le roy fut de retour à Paris, mondit sieur de Saint-Luc supplie Sa Majesté d'envoyer en Bretagne, le colonel Hay, homme très digne de sa charge avec les cinq enseignes de Suisses, propose d'y

(1) Hamon de Mailloc, sieur de Saint-Denis, épousa après la bataille de Coutras Madelène de Melun (vers 1588), d'autre part Marie de Mailloc, veuve de Jean Vipart, épousa vers 1560, Nicolas de Pommereul, dont une fille Louise fut mariée à Hamon de Mailloc, seigneur de Saint-Denis. Ce mariage aurait pu se faire en 1580, et la dame de Saint-Denis n'avoir vécu que peu de temps. Il n'est donc pas impossible que Louise de Pommereul fut la 1re femme de Haimon de Mailloc, fils de Jean le jeune. Une remarque consignée dans la généalogie Mailloc (Bibl. Nat.) dit que Madeleine de Melun, épouse pe Hamon de Mailloc « fut séparée de biens, arrêts du 22 mars 1582 et 19 avril1606 ».

La date de 1582 ne peut valablement s'appliquer à Madeleine de Melun la bataille de Coutras étant de l'année 1587.

(2) Histoire de Bretagne. — Dom Hyacinthe Maurice tome II, CCCVII. Mémoires de Jean du Matz seigneur de Tirchant et de Montmartin. Relation des troubles arrivés en Bretagne depuis 1589 jusqu'en 1598.

Digitized by Google

mener 12 à 15.000 hommes, sous les trois régiments, savoir celui de Saint-Denis-Mailloc, de la Touche, de Nonant, etc. » Avec son régiment Haimon de Mailloc faisait avec M. de Saint-Luc, le siège de Comber « avec peu de progrèz, car les ennemis faisoient de rudes saillies et dépouillie par deux fois les trenchées gardées par les régiments des sieurs de Saint-Denis-Maillot et de Lignery, et leur tuèrent nombre d'hommes » (1).

Ce même Saint-Denis-Mailloc, avait pris part aux opérations relatives au siège de Rouen, et était venu de Picardie rallier le roi à Pont-de-Larche, en 1592, avec 600 arquebusiers à cheval (2). Cette même année une mésaventure était arrivée à sa cousine Charlotte de Monchy, dame de Mailloc. Ayant eu besoin de se rendre à Rouen, dans son hôtel, elle avait obtenu de Mayenne un sauf-conduit pour elle et ses gens. Un homme accusé de crime se glissa dans sa suite. Le Parlement le fit écrouer, malgré Mayenne qui disait « qu'il vouloit et entendoit que cet homme fut mis en liberté ; que quand il auroit tué douze hommes, estant venu à Rouen sur l'assurance de son passe-port il ne devoit estre mis prisonnier. » Tout ce que Mayenne put obtenir, fut que cet homme donnerait caution de se représenter à la justice (3).

Hamon de Mailloc, quoique qualifié de seigneur de Saint-Denis, ne semble pas avoir habité son üef, qui dans l'aveu de 1580 de la temporalité de Lisieux est dit être tenu pour Guillaume Fouquet (4). Cependant il vint dans le pays avec le maéchal de Fervacques et fut même gouverneur de Lisieux. Sa présence déjoua une conjuration ourdie par Lambert de

(1) Histoire de Bretagne, tome II. page 447, 1595. Siège de Combourg, par le maréchal d'Aumont. « La blessure du maréchal laissa le commandement du siège à Saint-Luc qui ne se pressa point de faire dresser l'artillerie, car il voyait bien à la brave défense des assiégés qu'il serait obligé de lever le siège. En effet, ils faisaient presque tous les jours des sorties et nettoyèrent chaque fois la tranchée, malgré la résistance des régiments de Saint-Denis Maillot et Ligneris ».

(2) Histoire de la Ligue, par Victor de Chalambert.

(3) Floquet. Histoire du Parlement de Normandie.

(4) Bibl. Nat. Carrés d'Hozier. Procuration générale donnée le mardi 21 mars 1600 par haut et puissant seigneur Mre Aimon de Maillot, chlrd, seigneur de Saint-Denis, Monteilles et de Miserei. Capitaine de cent chevaux legers de l'ordre du roi, gouverneur des villes et château de Conches, demeurant au château de Normanville près Evreux, à dame Madeleine de Melun, sa femme, dame des Landes et de Normanville, etc.

Digitized by Google

Saint-Philbert, le soldat Jeanjean, Gilles Cochon et le boulanger Anfrie qui avaient projeté de rendre la ville à la Ligue.

Le roi Henri IV, pour reconnaître ses services ou pour payer sa tranquillité lui fit une pension. La bibliothèque nationale possède un reçu de « Hamon de Mailloc, sieur de Saint-Denis, gentilhomme ordinaire du roi » de 2.400 livres pour sa pension de l'année 1609. Isaac de Mailloc sr du Boullay, gentilhomme de la suite de Son Altesse, émargeait également en 1606, 1612 et 1614, au budget des libéralités royales.

L'activité guerrière de Haimon de Mailloc ne put sans doute s'accommoder du repos. Il porta le trouble dans son propre ménage. Sa femme obtenait en 1606 la séparation de biens (1). C'était une mesure prudente pour l'avenir de leur fille Madeleine, qui devait en 1618 épouser François de Lyée, seigneur du Coudray, Saint-Jean-de-Livet et Heurtevent, et qui put au moins apporter en dot, les terres de sa mère, les Landes et Normanville. Hamon de Mailloc, en effet, à la mort de Henri IV, saisit l'occasion de reprendre sa vie d'aventures. A la tête de gens armés, il s'empare de Conches, puis de la tour d'Exmes « faisant de là de fréquentes sorties, commettant de grands excès, extorsions, violences, sur les pauvres habitans du pays » (2). La pacification mit fin à cette vie, pourtant pleine de charmes pour Hamon. En 1621, ses biens furent confisqués et donnés à un de ses alliés les plus proches, le comte de la Suze (3). Par un caprice de la destinée, sa petite-fille, Madeleine de Lyée devait plus tard s'éprendre de Gautier de Costes, plus connu sous le nom de la Calprenède et l'épouser en troisièmes noces.

Plus tranquille, François de Mailloc, son cousin, s'occupait avec sa femme Marie Brulart du gouvernement de ses terres. Sa vie fut courte, ainsi qu'il en résulte de l'acte de main levée accordé le 25 septembre 1602, aux enfants mineurs de feu messire François de Mailloc. » (4)

(1) Bibl. Nat. Fonds bleus : Hamon de Mailloc seigneur de Saint-Denis, épouse Madeleine de Melun dame des Landes et Normanville et de Lermigny fut sépa.Ée de biens : arrêt du 22 mars 1582 etdu 19avril1606.L'arrêt de 1582 ne peut s'appliquer à Hamon de Mailloc.

(2) Floquet. Histoire du Parlement de N.

(3) Normandie Monumentale. — Art. Mailloc par le vicomte Rioult de Neuville, page 147.

(4) Cueuilloir. — Liasse 68, cotes 5 et 6.

Digitized by Google

Sa veuve s'était remariée dès 1603, à François de Ravetot (1). L'aîné des enfants, François, fut chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Mailloc, baron de Cailly, du Quesnoy, Tours. Il épousa le 10 mai 1610, Françoise Le Brun, fille de Jacques Le Brun, seigneur de Sallenelles.

La fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe, marquent l'apogée de la famille de Mailloc. Quoique ses représentants paraissent avoir aimé leur bien de famille, et s'y complaire, quoique leur passage sur cette terre soit marqué généralement par des transformations utiles de la propriété, ils ne pouvaient échapper à l'attirance de la Cour. Charlotte de Monchy, dame de Mailloc, avait été nommée dame d'honneur de Catherine de Médicis, sa belle-fille, Marie Brûlart, le fut aussi par brevet du 20 septembre 1587, leurs maris étaient chevaliers de l'ordre, gentilhommes de la chambre ; leurs descendants furent de même pourvus de ces charges futiles de Cour.

Obligés sans doute par leurs fonctions à séjourner quelquefois à la Cour, ces nobles de province que les calamités des guerres les plus affreuses n'avaient pu entamer vont en cent ans disparaître, ruinés à moitié, par les procès incessants que le besoin d'argent faisait naître à chaque succession. Portant des titres plus ronflants que ceux de ses pères, le dernier des Mailloc, marquis, comte et baron, partira de ce monde, n'ayant pas acquitté ses dettes, et laissant la terre de Mailloc grevée de charges, qui n'ont pu être éteintes qu'au milieu du XIXe siècle.

Il serait trop long de raconter par le menu les luttes d'avocats au sujet du partage des héritages. Il suffit de dire qu'en 1674, on discutait encore au sujet de la succession de Marie Brulart, morte en 1631 pour qu'on puisse facilement comprendre, les frais énormes nécessités par ces tournois procéduriers. Avec le temps, généralement les ayants droit avaient augmenté, nécessitant une division plus grande de ce qui avait échappé aux gens de loi.

(1). Cueilloir : Contrat de fieffe fait par monseigneur François de Ravetot, au nom de dame Marie Brulard son épouse en précedent lui veuve de feu monseigneur François de Mailloc à Ursin Vauregnier d'un corps de bâtiment à usage de pressoir et grange situé à Saint-Julien-de-Mailloc, à la charge par le dit Vauregnier de faire un chapon de rentes seigneuriales.

Digitized by Google

Le partage des terres étant limité par la coutume, il fallait ou bien les vendre à vil prix, ou bien les attribuer à quelques héritiers, à charge par eux de servir des rentes aux autres hoirs, à moins que leur fortune, chose rare, ne leur permit de s'affranchir.

Il semble bien, que la décadence de la maison de Mailloc, soit due en partie à ces causes. François de Mailloc commence la série de ces transactions, donnant lieu à des reprises lointaines. Il partage avec son frère puîné Pierre, la succession de leur oncle, Mailloc-d'Esmailleville. Il lui « cédoit Emalleville, Bomicourt et Montreuil et ledit Emalville lui cédoit le reste de la succession, *reservé à ce* qu'il pouvoit en prétendre en la terre de Tours, dont leur mère Marie Brulart jouissait à son décès (1631) (1) ». Ce Pierre de Mailloc gentilhomme ordinaire du roi fondait par son mariage avec Claude de Mailly célébré en la « présence du roy, de la reyne, plusieurs princes et princesses », la branche cadette d'Emalleville qui subsistait encore au XVIIIe siècle.

La femme de François de Mailloc, et Claude de Mailly entamèrent des procès au nom de leurs enfants au sujet de ce partage, et la solution définitive n'intervenait qu'en 1661, par une transaction du 21 mai « entre messire Gabriel de Mailloc chevalier, seigneur du lieu demeurant ordinairement en son château de Mailloc », et son cousin Pierre de Mailloc, seigneur d'Emalleville. Ce dernier « fils unique de Pierre de Mailloc, escuyer de mes Dames de France, reine d'Angleterre et souveraine de Savoie, enseigne de la c^ie de gendarme de Monsieur le Connetable », se mariait le 2 may 1638 à Marie de Monthomer, assisté de sa mère Claude de Mailly, femme en 2e noces de Jean de Bellengreville chelr, seigneur de Buleux.

François, seigneur de Mailloc ne négligeait pas d'arrondir sa terre, achetant à ses vassaux des prés, des labours (2).

(1) Bibl. Nat. fonds bleus.

(2) Cueilloir, *liasse* 70, *cote* 12 — Vente par Charles Buisson à mondit seigneur de Mailloc d'une pièce de terre en nature de pré scize audit lieu.

Id. cote 15, vente par Francois Vauregnier audit seigneur de Mailloc d'une pièce de terre en labour et pasture contenant 1 à 2 v. nommée les Vallées. 8 juin 1617.

Id. cote 16, vente par Pierre Buisson audit seigneur, d'une pièce de terre en labour, scize audit lieu et une vergée, nommée les Vallées. 8 juin 1617.

Digitized by Google

Il règle aussi avec l'évêque de Lisieux les différents au sujet de la haquenée (1), il accompagne en 1620 le roi dans son voyage à Caen d'une manière magnifique. Simon le Marchand, bourgeois de Caen dit : « Puis passa (le roi) à Dives qui n'est qu'à cinq lieues de Caen, sa royalle générosité l'ayant porté à faire ce jour là, douze grandes lieues de pays. Le baron de Mailloc, vint au-devant de lui avec cent chevaux » (2).

François de Mailloc, mourait à la fin de l'année 1624, laissant sa veuve Françoise Le Brun avec trois enfants : Charles-Gabriel qui fut baron de Maillocet de Cailly, seigneur de Sallenelles, gentilhomme et 1er veneur de Gaston d'Orléans (brevet d'août 1643), Jacques de Mailloc, seigneur de Sallenelles, qui fut tué en 1657 et Françoise qui épousa Philippe de Rupière, seigneur de la Cressonnière. La fille de cette dernière fut mariée à J.-B. de Goth, marquis de Rouillac, de Miradoux et autres lieux, duc d'Epernon.

Françoise Le Brun, se remaria à Maximilien le Fauconnier, éc., seigneur de Cordonney. La pauvre femme trouva en son fils aîné, une nature difficile ; et les dissentiments paraissent avoir été sérieux. Un acte du 2 mai 1658, exclue « Gabriel de Mailloc, éc., de la succession de sa mère, Françoise Le Brun, s'en étant rendu indigne par les persécutions atroces qu'il lui fit souffrir » (3). Peut-être, faut-il voir quelque exagération dans cet acte, des intérêts nouveaux ont pu sans doute porter Françoise Le Brun à des extrémités regrettables pour la postérité issue de son premier lit. Le peu que l'on connaisse de son caractère la montre chicanière, son nom se trouve fréquemment dans les procès, mais elle paraît aussi avoir eu

Id. cote 17, vente par Michel Blandel à mondit seigneur de deux pièces de terre en labour situées audit lieu de Mailloc. 8 juin 1617.

Id. cote 18, contrat de subrogation fait par André Deshayes Ec. sieur de Launoy audit seigneur de Mailloc de la condition par lui retenue d'un contrat de vente de quatre acres de terre situés à Saint-Julien-de-Mailloc par lui faite à François Droulin et à son frère. 15 avril 1617.

(1) Arch. Nat. P. 876. Accord en 1618 entre le seigneur de Mailloc et l'Evêque de Lisieux au sujet de la haquenée.

Id. Autre accord du 24 septembre 1622, et acte contenant la délivrance faite de la haquenée avec la selle et bride, sur laquelle ledit seigneur Evêque fait son entrée à Lisieux.

(2) Journal de Simon Le Marchand, bourgeois de Caen, page 89.

(3) Cueilloir, liasse 71, cote 7.

Digitized by Google

une âme généreuse. Un extrait du registre hérédital de Guillaume Fillon et Simon Roulland tabellions à Varaville porte qu'à la date « du lundi matin 13e jour d'octobre 1642 à Berville, au manoir sieural dud. lieu fust presente haulte et puissante dame Françoise Le Brun, veuve de haut et puissant saigneur messire François de Mailloc, vivant saigneur et chastelain dudit Mailloc, baron de Cailly-en-Caux, Tours, etc., conseiller du Roy en sa Cour d'estat, saigneur ... de camp d'un régiment francois entretenu pour ledit service de S. M., dame de Sallenelles, Amfreville, Breuille, Venoix, G... la Luzerne et es parties de baudie? laquelle de son bon voulloir et sans aucune contrainte et pour la bonne amittiez quel porte à damoiselle Mary Odrien, damoiselle Defosse, damoiselle suivantte de laditte dame de Mailloc depuis 18 années, etc., a donné... la somme de 2.000 livres » à la demoiselle Defosse pour la marier et au cas ou elle-même décèderait avant le mariage « elle consent à accorder qu'elle fasse payer lad. somme sur ses héritiers » (1).

La succession de Françoise Lebrun, fut réclamée par de très nombreux héritiers, et donna lieu à des consultations judiciaires, où l'on voit Anne de Mailly, femme de Louis de Martainville, marquis d'Estouteville, Florimond Brulard, chevalier, marquis de Genlis, etc., et Gabriel de Mailloc, qui semble peu se soucier de l'acte qui le déshérite (1668-1671). C'était du reste un original, marié à une femme qui ne le lui cèdait en rien, Renée de Créquy. Cette union contractée en 1641, semblait par sa fécondité, devoir assurer à tout jamais la posterité de la branche aînée de Mailloc. Six filles et trois garçon vinrent successivement augmenter le ménage, prouvant au moins, que si l'ordre et l'union n'y existaient pas, au point de vue gérance de la fortune, l'affection n'en n'avait pas toujours été absente.

Les archives municipales contiennent quelques actes de baptême des enfants et petits-enfants de Gabriel de Mailloc, signés du prêtre-vicaire qui fit la cérémonie, R. Convenant, un enfant du pays. Le 26 juillet 1654, Françoise de Mailloc,

(1) Bibl. Nat. Pièces originales. Bréville, Vernoix, Amfreville, etc. près Sallenelles, à l'embouchure et sur la rive droite de l'*Orne*.

Digitized by Google

fille de hault et puissant seigneur messire Gabriel de Mailloc, baron et de dame Anne-Renée de Créquy son épouse « fut nommée par damoiselle Françoise de Rupière, fille de mons^r de Survie, sa marénne et son parrin, mons^r le marquis d'oraison, fils de mons^r le baron de Livarot. »

En 1658, on trouve l'acte d'ondoiement d'une autre fille ; en 1663, le 2 octobre, « Madame la comtesse de Créquy, « marrène » et le baron du Pin « parrin » tenaient sur les fonds Marie de Mailloc.

En 1665, Alexandre de Mailloc « aagé de quatre ans neuf mois six jours » déjà ondoyé par le curé de Mailloc, nommé Duhoulley « a reçu par moy curé de ladite parroisse, la cérémonie du saint baptême et a esté nommé Alexandre par hault et puissant seigneur messire Alexandre de Crequy, chevalier conte de Berniole (Bernieulles) et de Clery, baron de... et autres seigneuries et par haute et puissante dame Renée de Ruppière, espouze de messire Charles de Mellun, visconte de Gand ».

Ces demoiselles de Mailloc furent religieuses, comme deux autres puînées Anne et N. L'aînée des filles, Renée, avait épousé en 1669, Philippe Toustain, comte de Carancy, une autre nommée Catherine fut la femme en 1717 de J. Bonnet de Montgomery. La comtesse Toustain de Carency semble avoir souvent vécu à Mailloc. Le 9 novembre 1672, ses enfants, Alexandre et Renée-Catherine, étaient baptisées à Mailloc, par Jean de Drien, abbé de Sourdac, les parrains et marraines étaient pour le premier Alexandre, comte de Crequy, Bernieulles, Champ-de-Bataille, Combon et Renée de Ruppière, vicomtesse de Gand, pour la seconde, Charles de Melun, vicomte de Gand et sa grand'mère, Renée de Crequy, dame de Mailloc. Alexandre de Carency, devait être inhumé dans le chœur de l'église, le 5 avril 1674 « auxdites présences de Jean Fague, Pierre Daniel et autres qui ont dit ne scavoir signer ».

Ces actes de l'état-civil, semblent montrer que Mailloc, au milieu du XVIIe siècle, était le centre de réunion de la famille, d'autres pièces dénotent qu'on y menait une vie large, et que le château recevait de nombreux hôtes.

Digitized by Google

« Claude Saindidier (1), écuyer a esté inhumé en l'église de Saint-Julien-de-Mailloc, devant l'hostel de la Vierge, le vingt-et-un d'octobre, mil six cent soixante, lequel faisoit son habitude de vivre depuis deux mois au chasteau de Monsieur le baron de Mailloc, lequel nous a dit pendant son vivant estre nay et natif du païs de Limanville ? en Lorraine ».

En 1692, naissait au château, la fille de « Nicolas Gorges borgeois de Lisieux » ; elle fut nommée Renée par « son parrin monsieur le Marchis de Mailloc et sa marrène Renée de Touttin ».

La famille de Mailloc semble du reste être bien considérée dans le pays. Le 21 février 1658, « le fils de Jean Goran et Françoise Perier », fut nommée Gabriel, par « Monsieur le baron de Mailloc le jeune, et damoiselle Renée de Mailloc ». « Honneste homme François Le Bas, sieur de la Rivière » et sa femme Catherine Auvré demandaient en 1663, au jeune baron de Mailloc d'être parrain de leur fille ; il avait comme commère, damoiselle Anne Labbé.

La lecture de ces documents fait penser à la vie calme et sereine, d'un riche seigneur, aimé de ses vassaux, et entouré de l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

Les faits quand on les examine de près, se chargent avec les pièces de procédure qui les expliquent, de modifier cette opinion. Les quatre filles puînées furent religieuses, ce qui indique moins une vocation qu'une nécessité. Les garçons, réduits par la mort prématurée de deux d'entre eux, au seul Gabriel-René de Mailloc, ne firent pas souche. L'aîné cependant mort après 1680, ayant dépassé trente ans, n'était pas marié. Sa disparition aurait du pousser ses parents à hâter le mariage du second, Gabriel-René, destiné à être le chef de la famille, et l'unique mâle de la maison de Mailloc, après la mort de son frère cadet, arrivée aussi après 1680.

Il n'en fut rien, et les pièces juridiques, vont dans une certaine mesure nous donner idée, de ce qui se passait derrière la façade de respectabilité que nous présente les archives municipales. En 1668, sans doute, au sujet de l'héritage de sa mère, le seigneur de Mailloc était en procès ; il présente à S. M. un placet « expositif qu'on s'est emparé de tous ses

(1) Arch. Mun.

Digitized by Google

papiers » et obtient un acte de reagrave concernant lesdits papiers (1). Cette malchance, et plus vraisemblablement son incapacité dans les affaires, comme il l'avoue lui-même en 1680, à la Chambre des enquêtes (2), lui fait confier le soin de ses affaires à sa femme. Celle-ci est traitée durement par la partie adverse. « La dame de Mailloc debvoit se dispenser de reproduire une seconde fois la prétendue debte dont elle veut charger le douaire de la deffuncte dame Descourdonnet, (Françoise Le Brun), à cause et du chef de deffuncte dame Marie Bruslard, femme en premières noces de messire François de Mailloc, 1er du nom, etc ».

La dame de Mailloc, dit-on, « avoit dissimulé et entièrement altéré la vérité des faits » dans la requeste du 3 mars 1674 ; on sait d'ailleurs ce qu'on peut attendre d'elle, et elle n'a pas d'autre but que de faire naître des incidents. N'a-t-elle pas d'ailleurs excipé « d'une prétendue équivoque » entre les noms de Bouchard et de Bruslard, pour sortir de ce pas (3).

Mal conseillée, ou peut-être, comme semble l'insinuer son mari, de connivence avec le président Bigot, elle fait si mal les affaires de sa maison, que Gabriel de Mailloc révoque sa procuration. « L'estat ou elle a mis leurs affaires lui fait soubçonner dit-il, qu'elle s'est laissée surprendre et circonvenir... ladite dame de Mailloc ayant jusqu'à présent esté de grande intelligence avec Mons. Bigot ».

Ce Bigot, président à mortier au parlement de Rouen, n'est sans doute pas l'homme affreux, que dépeint Gabriel de Mailloc, mais c'était un gros créancier, ce qui explique le peu de ménagements que garde envers lui le seigneur de Mailloc (4). « Le president Bigot, forma le dessein de s'approprier à vil prix la terre de Cailly , dessein plus ambicieux que juste puisqu'il ne lui estait pas dû un sol »; et il fit saisir cette terre, sous le nom d'un conseiller de la grande chambre au parlement de

(1) Arch. Nat. P. 876-102.

(2) Bibl. Nat. P. Originales. En la Chambre des enquêtes Gabriel de Mailloc, chevalier, baron de Mailloc, disant et certifiant que le défaut de lumières et d'expériences dans les affaires du palais, lui ayant fait avoir une trop cordiale confiance pour dame Renée de Crequi son épouse, il lui a remis sa procuration entre les mains, etc.

(3) Bibl. Nat. P. O.

(4) La famille Bigot était connue pour son goût pour les lettres, un Bigot rassembla une bibliothèque estimée du monde savant.

Digitized by Google

Rouen. M. Bigot veut « desoler et ruiner la maison de Mailloc ». « Il achepte les debtes de la maison de Mailloc sous des noms interposés, et entre autres la dette d'un nommé Frangue pour laquelle il a fait faire une cession au nommé... » Il saisit Sallenelles, et sous le nom d'un homme de paille, la terre de Berville, pour lesquelles il fit faire des baux judiciaires, et s'en rend acquéreur sous différents noms. Il fait encore plus que cela, il tend un piège dans lequel tombe la dame de Mailloc, etc.

Gabriel de Mailloc ne devait pas voir la triste fin de ces procédures, il mourait en 1681, et fnt inhumé le 21 novembre de cette année dans le chœur de l'église de Saint-Julien-de-Mailloc (1).

Son fils Gabriel-René, se trouvait en face de difficultés presqu'insolubles. De 1682 à 1698, une longue collection de « surséances et de mains levées » témoigne qu'il ne pouvait faire ses foy et hommage ni le dénombrement d'une terre, qui avait été saisie, et dont en 1687 il obtenait la retrocession du bail judiciaire (2).

La terre de Mailloc, fut néanmoins mise en adjudication par décret de 1691, et le sieur Bigot s'en rendit acquéreur (3).

Selon son droit (4) Gabriel-René, avait retiré son fief « dudit lieu de Mailloc, relevant de S. M. pour la vicomté d'Orbec et lui appartenant par clameur lignagère sur le sieur Bigot, conseiller ord. au parlement de Paris, qui s'en étoit rendu adjudicataire au decret qui en avoit été fait sur feu messire Gabriel,

(1) Archives municipales. « Messire Gabriel de Mailloc seigneur et baron dudit lieu et autres seigneuries a esté inhumé dans le cœur de l'église dud. lieu le vingt unyesme de novembre mil six cent quatre vingt et un par moy Philipe... prêtre vicaire de ladite paroisse, de Messire Guill. Auvre ? prêtre, et autres témoins qui ont refusé signer ».

(2) Cueuilloir..., liasse 70, cote 23. Retrocession par François Lecomte, d'un bail judicier dont il était adjudicataije par sentence rendue au baillage d'Orbec le 24 dudit mois et an, des terres et sieuries de Mailloc et Saint-Denis à Messire Gabriel-René de Mailloc, seigneur dudit lieu.

(3) Id. Liasse 71, cote 13.

(4) Coutume de Normandie CCCCLI. Tout héritage, ou autre chose immeuble soit propre, ou aquest, vendu par deniers, ou fieffé par rente racquitable à prix d'argent peut être retirée, tant par le seigneur féodal, immédiat, que par les lignagers du vendeur jusques au septième degré iceluy includ, dedans l'an et jour de la lecture et publication du contrat.

CCCCLIII. Et si lecture et publication n'en a esté faicte, le contract est clamable dans trente ans, etc.

Digitized by Google

baron de Mailloc son père » (1). L'acte de « foy et hommage ne fut que du 15 septembre 1695 (2). Le 26 desdits mois et an, Gabriel-René demandait à Messieurs de la Chambre des Comptes de Normandie, d'être déchargé « des amendes qui pourraient être contre lui, faulte d'avoir donné aveu et dénombrement de sadite terre de Mailloc, ayant égard à son service actuel dans les armées du Roy » (3).

Effectivement, Dangeau à la date du samedi 28 juin 1692 dit « M. de Maillot, aide de camps de M. de Soubise a eu la cuisse percée, et quelques autres officiers blessés comme aussi des soldats. »

Entre ces deux dates, en 1693, Mailloc était érigé en marquisat par lettres patentes du roi, « pour en jouir ledit seigneur de Mailloc et ses enfants nés ou à naître en loyal mariage données au mois de mars » (4).

Le testament du marquis de Mailloc, apporte quelques précisions sur la vente de Mailloc. « Et comme par le retrait lignager, que j'ai fait de la terre de Mailloc, dit-il, laquelle avoit été vendue par decret au baillage d'Orbec et adjugée pour le prix de 90.000 livres à M. Bigot de Monjuille, conseiller au parlement de Paris, il n'y en a eu qu'une somme de trente mille livres, qui soit provenue de ma famille, à laquelle somme fut liquidée le tiers coustumier qui m'appartenoit et à mes cadets, dans les terres ayant appartenu à feûe dame Françoise Le Brun de Sallenelle, mon ayeulle paternelle, comme ayant renoncé à la succession de mon père, les autres 50.000 liv. pour parfaire les dites 90.000 livres que j'ai rendues à Monsieur Bigot, m'ayant été prêtées de bonne foi, sous des conditions que mon honneur et ma conscience, m'obligent d'exécuter et dont mes héritiers ne peuvent se plaindre.... je veux et entends pour l'acquit de ma conscience et satisfaire aux justes et équitables promesses que j'ai faites, que cette somme de 50.000 livres soit reprise sur le plus clair de mes biens, et spécialement sur ladite terre et marquisat de Mailloc, et qu'elle

(1) Arch. Nat. P. 895, cote 1. Dispense d'informer du marquisat de Mailloc. 18 juin 1697.

(2) Cueuilloir... Liasse 68, cote 13.

(3) Id., liasse 68, cote 14.

(4) Id., liasse 68, cote 9.

Digitized by Google

soit distribuée à scavoir à M. le marquis de Culant, petit neveu de ma chère femme 15.000 livres, à Madame Trudaine, aussi sa petite nièce, épouse de (feu) M. Trudaine, conseiller d'Estat, prévot des marchands, aussi 15.000 livres, aux deux demoiselles Fumée à chacune 5.000 livres, et les 10.000 livres restantes à la petite de Bellefonds, dont la mère a épousé en secondes noces, M. de Sarrobert, capitaine des chasses de M. le Duc, toutes trois aussi petites nièces de ma chère femme, et s'il arrive que la petite de Bellefonds vienne à mourir avant d'être mariée, les dites 10.000 livres reviendraient aux demoiselles Fumée.

Au cas ou, l'héritier « qui aura le marquisat de Mailloc n'eut point d'argent pour leur payer ladite somme (de 50.000 livres) » Gabriel-René prie les destinataires de se contenter de 25.000 livres de rentes, partagées, au prorata de la distribution.

Par ces dispositions on voit facilement d'où vient l'aide qui permit à Gabriel-René de Mailloc de rester sur la terre portant son nom. L'argent lui fut fourni par sa femme Marie-Henry de Cheusses. C'était un mariage de raison. Dangeau dit en parlant du marquis de Mailloc (3 juillet 1720) : « Il avait épousé en premières noces la dame de Loury, qui était fort vieille et fort riche, et qui lui avait fait de grands avantages. » La nouvelle dame de Mailloc avait environ soixante ans et son mari était de vingt ans plus jeune. Le testament nous apprend encore que ce dernier avait tenté un autre mariage, il voulait qu'il soit mis « es mains de messire Rolland-François de Kerhoen de Coetensan, évêque d'Avranches, 10.000 livres à partager entre les héritiers d'une dame de qualité parente ou alliée dudit sieur évêque à laquelle je les ai autrefois dépensées dans la vue qu'elle avoit que je l'épouserois, ce que n'ayant point voulu faire, il est juste et raisonnable que lad. somme leur soit rendue, et je l'aurois fait de mon vivant si la situation de mes affaires me l'avoit pu permettre ».

La nécessité lui fit choisir le mariage le plus avantageux, mais ce n'était guère que reculer les difficultés. La dame de Cheusses dans son testament disait (23 février 1710) : « Je prie

Digitized by Google

mon très cher mari, au nom de Dieu, à rendre après sa mort à ma pauvre famille tout ce que je lui ai donné savoir : 40.000 livres aux quatre fils de mon neveu de Cheusses ; 10.000 livres à mes petites nièces de la Forêt, autant à mes petits neveux de Granné, et les autres 20.000 livres à ma nièce de Bellefonds et à ma filleule, etc., et pour ce qui est des 50.000 livres que mon mari me doit, je le prie d'en assurer, 20 000 l. à mon neveu de Culand et 10 000 à mes deux nièces Fumée, etc.

Je prie mon très cher mari de me faire ce plaisir et faire son testament au plutôt, afin que j'aie avant de mourir la consolation de le voir ; j'en mourrai s'il plaist à Dieu plus en repos ».

Les procès engagés pour les successions du marquis et de la première marquise de Mailloc, apprennent que le 23 septembre 1719, Gabriel-René, avait abandonné sans aucune garantie aux héritiers de sa femme de Cheusses 62.000 livres, restant à payer desdites 80.000 livres données par le contrat de mariage, moyennant 3.000 livres ue rentes viagères. Ce fut une levée d'héritiers contre la deuxième marquise de Mailloc, Claude-Lydie d'Harcourt. Un avocat constate mélancoliquement qu'une douairière enlève plus de 25.000 livres de rente ; et qu'il reste aux héritiers plus de 150.000 livres de dettes. Quoique en apparence l'un des plus riches seigneurs de France, par la mort de ses oncles Crequy, le marquis de Mailloc semble n'avoir jamais pu se débarrasser des dettes dont sa famille l'avait chargé. Ses biens, marquisat de Mailloc, seigneurie et terre du Champ de Bataille, terre et comté de Clery-sur-Somme, terres et seigneuries de Maurepas et Forest, près Clery, sont estimées au moins un million, et sont dites « des plus belles terres » (1).

Cette fortune territoriale lui permit d'épouser, quoique âgé de 70 ans, une jeune fille de 23 ans, portant un ues plus beaux noms de France.

Le 7 juillet 1720, devant les notaires Bailly et Lefevre était signé le contrat « de mariage de haut et très puissant seigneur messire Gabriel-René de Mailloc, ancien baron de Normandie, marquis de Mailloc, comte de Clery, Crequy-sur-

(1) Bibl. Nat. P. orig. 126.

Digitized by Google

Somme, marquis du Neufbourg en partie, baron de Combon, seigneur du Champ de Bataille, etc., demeurant à Paris, en son hôtel, rue du vieux Coulombier, d'une part :

Très haute et très puissante dame Marie-Anne-Claude Bruslard, veuve de très haut et très puissant S. Monseigneur Henry d'Harcourt, duc d'Harcourt, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, capitaine d'une compagnie des gardes ordinaires du corps de Sa Majesté, etc., et très noble et très puissant Henry d'Harcourt, comte de Thury, tuteurs de Claude-Lydie de Harcourt, fille de md. seigneur, etc.... lad. demoiselle assistée de messire Hubert de Mauclerc, bourgeois de Paris, son tuteur onéraire, demeurant en l'hôtel de la maréchale d'Harcourt, Grande Rue, faubourg Saint-Honoré, etc. »

Par l'agrément du roi Louis XV et encore en la présence de très haute et très puissante Elisabeth-Charlotte, duchesse douairière d'Orléans, veuve de Philippe, frère du roi Louis XIV.

De Philippe d'Orléans, régent et son épouse Marie de Bourbon, Louis d'Orléans, duc de Chartres, Anne-Palatine de Bavière, veuve de Jules de Bourbon, prince de Condé, cousins dud. seigneur marquis de Mailloc, Françoise de Bourbon, veuve de Louis, duc de Bourbon, gouverneur de Bourgogne, cousin dudit seigneur, futur époux, etc., etc.

C'était on le voit un beau mariage, ou la famille royale ainsi que les plus grands seigneurs de la Cour avaient tenu à assister. Du côté de la future, étaient nommés Angélique de Fabert, son aïeule, épouse en 2es noces de François d'Harcourt, marquis de Beuvron, et en 1res noces de Charles Brulard, marquis de Genlis, le duc de la Meilleraye et Madeleine Letellier-Louvois sa femme, le prince de Monaco, ses cousins Le Veneur, marquis de Tillières, les Fabert, etc.

Au point de vue pratique et prosaïque, c'était une mauvaise affaire, l'apport de la future consistait en 100.000 livres en billets de banque, et un don de 100.000 livres de la maréchale d'Harcourt, s'acquittant ainsi des comptes de la succession du maréchal d'Harcourt.

La maréchale avait prêté 160.000 livres le 1er juin de la même année au marquis de Mailloc pour rembourser une

Digitized by Google

créance de 200.000 livres due aux sieurs Danton Deschamps, et Robinot, secrétaire du roi. Le jour de l'obligation fut passée quittance, portant subrogation en faveur de la maréchale d'Harcourt, laquelle « a délivré a lad. demoiselle d'Harcourt, expédition de lad. obligation et expéditions des deux quittances la mettant et subrogeant en ses droits. » Ainsi la future n'apportait que les 100.000 livres qui lui appartenaient en propre.

Le marquis de Mailloc mourait en 1724, sans enfants, comme il était à prévoir, laissant une succession âprement disputée.

Nous ne pouvons dire, si les vœux exprimés par son testament furent remplis. Ils sont d'un brave homme, mais vu la pénurie d'argent ou il se trouvait, il est à craindre qu'ils ne purent l'être.

« Outre ce qui se trouvera dû de gages à tous mes domestiques, officiers et gardes-bois, que j'aurai lors de mon décès, qu'il leur soit payé à chacun une année de leurs gages et appointements, et attendu que la femme et fille aînée de la Pierre qui a la conduite des harnois que j'ai au château de Mailloc m'ont rendu service et m'en rendent actuellement audit château de Mailloc où elles demeurent, sans qu'elles ayent de moi aucuns gages certains, mais seulement les gratifications que je leur fais de tems en tems je leur donne... à la mère deux cents livres, et à la fille 200 écus, valant 600 livres pour aider à la marier, lesquelles 600 livres seront mises entre les mains de M. de la Perdrielle, curé de Saint-Pierre-de-Mailloc, auquel je connais assez de piété pour vouloir prendre la peine de les placer utilement pour elle, et les lui faire profiter jusqu'à ce qu'elle se marie .. ne voulant point que son père en ait en aucune manière, l'administration... au sieur Flamang mon Seneschal gruyer de ma terre du Champ de Bataille trois cents livres, etc. »

L'acte d'inhumation de Gabriel-René, marquis de Mailloc, aux archives de Saint-Julien-de-Mailloc, dit qu'il était « décédé au champ de bataille le onziesme octobre mil sep cents vingt quatre, reconduit à Mailloc par le sieur curé de Sainte-Oportune, a esté inhumé dans le cœur de l'église dud. Mailloc par

Digitized by Google

Monsieur le Curé du Besnerey, en présence du sieur Curé d'Orbec (?) et du sieur Curé et vicaire dud. Mailloc, plusieurs autres paroissiens et assisté des Confreries dudit Mailloc Saint-Pierre et Saint-Denis, le vingt trois dudit mois d'octobre 1724 » signé Pouplu-Chemin.

Une partie des intentions du dernier des Mailloc était donc ainsi respectée. Dort-il encore sous les dalles du chœur de l'église ? nous en doutons. L'inventaire de l'église, du 25 floréal an 2, porte un cercueil de plomb pesant « viron 200 livres ». Ce devait être celui qui avait servi à ramener dans son fief le grand seigneur qui avait pu connaître la vanité de cousiner avec les rois de France, mais qui certainement avait eu moins de bonheur sur terre que le moindre de ses vassaux. Les archives sont muettes sur le sort de ce cercueil. S'il n'a pas été réclamé, par les autorités étrangères à la commune, pour faire des balles, on peut-être assuré, qu'il n'a pas été violé, mais la tyrannie des autorités supérieures, et la crainte qu'elles répandaient dans les campagnes, nous laisse supposer qu'il n'en a pas été ainsi.

Il convient de terminer là, l'histoire de la terre de Mailloc. De la mort de Gabriel-René, à la Révolution, les propriétaires se sont succédés, sans avoir fait partie de ce pays de traditions, ou vivent encore les descendants des anciens propriétaires d'aînesses. Soit de plein gré, comme les d'Houdetot, soit forcés par les circonstances comme les Couvert, ils furent moins que des horsins et véritables étrangers en villégiature, ils n'ont rien laissé de leur personnalité ni de leur influence.

La période contemporaine, qui s'ouvre avec le XIXe siècle, n'a pas le recul suffisant pour donner aux menus faits qui s'attachent à la nouvelle vie de l'antique Mailloc, l'intérêt qu'on veut bien accorder aux choses du passé.

COLBERT-LAPLACE.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Normandie, par A. Albert-Petit (un volume in-8° de viii-256 p., avec gravures hors texte, Boivin et Cie Editeurs, 5, rue Palatine, Paris, 3 fr.)

Au moment du millénaire de la Normandie, cet élégant volume qui s'adresse à tous et qui est accessible à tous, ne peut être que le bienvenu. Croirait-on qu'il n'existait jusqu'ici aucune histoire d'ensemble de la Normandie? Celle-ci, sous sa forme alerte mais soignée et précise, paraît donc appelée à combler une lacune. Tout appareil d'érudition en a été écarté mais les gens du métier n'auront pas de peine à s'apercevoir qu'il ne s'agit pas d'une œuvre de circonstance. L'auteur professeur d'histoire dans un grand lycée de Paris, est au courant des travaux qui ont paru avant le sien et ne se fait pas faute d'y ajouter sur plus d'un point. Bien qu'il ait caché sa documentation avec autant de soin qu'on en met parfois à l'étaler, on sent qu'il a bâti sur un terrain solide.

Ajoutons qu'il est normand, comme l'éditeur et l'imprimeur, qui ont mis leur amour-propre à présenter sous l'aspect le plus attrayant cette monographie de leur « petite patrie ».

Tous ceux qu'intéresse, non seulement la Normandie, mais l'histoire régionale, apprécieront ce spécimen d'histoire provinciale. Voici du reste un extrait de l'avant-propos où l'auteur exprime ses idées sur ce sujet :

« On comprend de plus en plus la nécessité d'intéresser le grand public à l'histoire régionale, trop longtemps réservée aux seuls spécialistes. Elle donne un caractère plus vrai, plus vivant, plus concret, à l'histoire générale ; elle peut contribuer grandement à enrayer l'exode des campagnes vers la ville, de la province vers la capitale. Il est bon qu'un peu de patriotisme local flotte autour du clocher ou du beffroi natal. En s'intéressant au rôle joué par leurs aïeux dans le grand

Digitized by Google

drame national d'où l'unité de la France est sortie, les habitants de nos anciennes provinces retrouvent leurs titres de noblesse.

« Aucune n'est plus riche à cet égard que la Normandie. Au cours de ses dix siècles d'existence, elle a tenu une place qui déborde même le cadre de l'histoire nationale. Les Normands sont les derniers envahisseurs qui aient pu s'établir en France. Ils sont arrivés à l'heure où la civilisation gallo-romaine avait encore assez de prestige pour polir leur rudesse, mais n'avait plus assez de prise pour briser leur originalité. Ils se sont affinés sans s'amollir, ce que peu de « barbares » ont su faire. Le rayonnement des Normands dans le monde est un des phénomènes caractéristiques des deux siècles qui suivent leur établissement dans leur nouvelle patrie. Et ce rayonnement a profité finalement à la France et à l'esprit français, dont les Normands furent à cette date les plus brillants représentants.

« Les Normands, c'est une justice que chacun s'accorde à leur rendre, n'avaient pas uniquement l'humeur aventureuse : ils avaient le génie organisateur. Partout où ils ont passé, ils ont laissé autre chose que le souvenir de leurs grands coups d'épée. Les historiens anglais se plaisent à reconnaître ce que la puissante greffe normande a redonné d'élan et de vigueur au vieux tronc anglo-saxon. Le « miracle canadien » est de même un miracle normand. Si quelques milliers de colons français abandonnés et comme perdus sur l'autre rivage de l'Océan, ont pu maintenir envers et contre tous leur langue, leurs mœurs et leurs traditions, c'est par un prodige de volonté et de ténacité. Ce n'est rien enlever à leur gloire que d'en attribuer une part au sang normand qui coule dans les veines de la plupart d'entre eux ».

Eglise Saint-Merry, de Paris. — Histoire de la Paroisse et de la Collégiale, 700-1910, par M. l'abbé Baloche, premier vicaire de Saint-Merry.

L'auteur, un ornais, est originaire de Flers. Ce titre s'ajoutant à celui de son laborieux et intéressant travail semble bien mériter l'attention de la Société.

Digitized by Google

De plus, notre diocèse tient l'histoire de St-Merry par un pan de son manteau. Un des Curés de cette paroisse, en effet, a été évêque de Sées. Ce fut Claude de Morennes «le politique». Après avoir joué un rôle dans la Ligue, ce ligueur converti assista Henri IV à son abjuration à Saint-Denis.

Outre ce souvenir particulier, beaucoup de familles normandes ou ornaises ayant habité ou habitant encore ce quartier peuvent aussi rattacher les leurs à cette importante paroisse, *une des quatre filles de Notre-Dame de Paris* dont le Chapitre et le Pape seuls étaient supérieurs.

M. l'abbé Baloche a, comme historien, un talent de précision remarquable qui n'enlève rien au charme du style : il tient constamment éveillée l'attention, la curiosité du lecteur.

Son ouvrage à 2 vol. in-8° de 500 pages chacun, avec planches, cartes et portraits.

On souscrit chez l'auteur, 76, rue de la Verrerie, Paris.

Prix de la souscription 20 fr. ; elle sera close le 31 juillet et l'ouvrage paraîtra en octobre 1911.

M. l'abbé Baloche a déjà donné l'histoire de la Chapelle et de la rue Saint-Bon, en un petit opuscule très intéressant.

L. ROBET.

Le Gérant : F. GRISARD.

Digitized by Google

DOCUMENTS

Dans l'une de leurs dernières séances les membres de notre Société ont décidé d'ouvrir désormais dans chacun de nos Bulletins trimestriels une nouvelle série de publications qui aurait pour titre : DOCUMENTS.

Ils estiment en effet que, jusqu'ici, il n'a pas été tenu compte assez, sinon à la suite de certains travaux comme pièces justificatives, des sources mêmes de l'histoire qui constituent pour les travailleurs consciencieux des éléments de premier ordre et ne se trouvent pas toujours à leur portée dans les Archives publiques ou privées.

Un essai avait été pourtant tenté par M. Frédéric Duval qui eut l'excellente pensée d'extraire des Archives anglaises l'indication des documents normands concernant l'ancienne généralité d'Alençon et d'en donner une liste chronologique dans notre Bulletin. Ce relevé fut accueilli avec le plus vif intérêt. Aussi ne doutons-nous pas que la publication régulière, avec pagination spéciale et tables permettant la formation de volumes distincts, ne réponde au désir de la plupart de nos Confrères. (1)

Ces *documents* débutent par l'état de la série Q, formée aux Archives Nationales. C'est au R. P. Ubald d'Alençon que nous le devons et son travail est le point de départ de relevés du plus haut intérêt dans les autres séries du même dépôt. M. Paul Marais, conservateur à la Bibliothèque Mazarine, s'inspirant de la même idée, nous fera aussi

(1) Nous adoptons la pagination en chiffres romains et nous établissons cette série de façon qu'elle puisse facilement être détachée. Lorsqu'il y aura matière suffisante pour former un volume, nous adresserons à nos membres le titre et la table.

Digitized by Google

connaître les manuscrits normands conservés dans les précieuses Archives dont il a la garde, et d'autres Confrères nous ont déjà adressé ou promis la copie fidèle de pièces importantes se rattachant soit à des familles soit à des localités ou à des faits de la Généralité.

Ainsi un champ de recherches nouveau est ouvert à l'activité et au zèle de nos vaillants collaborateurs. Nous leur demandons d'alimenter cette série de communications variées, en mettant un soin rigoureux à la transcription des pièces qui leur tomberaient sous la main et en éclaircissant au besoin le texte par des notes précises de façon à en augmenter l'intérêt et à en rendre la lecture plus facile. Loin d'être aride, cette publication, par la diversité même des sujets qu'elle touchera, saura attirer l'attention de nos lecteurs, leur procurer des bases solides de travaux et rectifier, s'il est besoin, leurs erreurs. Elle sera de plus la sauvegarde de nombreuses pièces d'Archives dispersées çà et là dont la perte est toujours à redouter. Enfin, outre l'intérêt local qu'elle présentera, elle pourra apporter sa contribution à l'histoire générale à laquelle notre région en maintes circonstances a été si particulièrement mêlée.

H. T.

Digitized by Google

I

Inventaire de la Série Q¹ 872-891 des Archives nationales de Paris relative au département de l'Orne.

La Série Q¹ des Archives nationales à Paris est une collection factice, rangée par départements. Elle est formée de pièces assez modernes ; aucune ne remonte avant le XIIe siècle. Presque tout date du XVIIe et du XVIIIe siècle. Les documents qui composent cette série viennent du Contrôle général, du Bureau de la ville de Paris, de la Chambre des Comptes, des établissements écclésiastiques, ou enfin des archives des princes et des seigneuries.

Un inventaire sommaire (et manuscrit) en a été rédigé par M. Sœhnée.

Le département de l'Orne embrasse les cartons cotés Q¹ 872-891 inclusivement. Les pièces les plus anciennes remontent au XIVe siècle. Les cartons 872-884 ont trait à l'état des domaines ; les trois suivants 885-887 aux Eaux et Forêts et les derniers 888-891 aux Droits et Offices supprimés au XVIIIe siècle.

En tête de l'analyse de chaque carton on trouvera ici un résumé succinct indiquant les noms des cantons. Les noms de lieux ont été transcrits suivant l'orthographe des pièces inventoriées. On les identifiera facilement en se reportant à l'excellent travail de notre confrère M. Louis Duval, *Essai sur la topographie ancienne du département de l'Orne.* Alençon 1882.

Digitized by Google

Q[1] 872

DOMFRONT : *Athis, Domfront, La Ferté-Macé.* 1429 à 1775. — Onze dossiers et 134 pièces.

Copies d'anciens titres du domaine de Domfront : Engagement de la vicomté de Domfront (1600) — Officiers de D. — Etat du revenu.

Vente de deux pièces de terre, appelées les Vieilles Ventes de l'Hermitage d'Andaine, et le Vivier du Roy, à Judic de Broon (1594).

Contrat d'acquet d'une rente annuelle de 9. s. t. par l'abbaye de Lonlay sur le Moulin du Perron, passé devant Gosselin, notaire à Alençon. 29 décembre 1429.

Bail à rente de 150 acres de terre, appelées les Ventes, Patoutes en la forêt d'Andaine, à Gilles et Jean Mesanges, à la charge d'une rente annuelle de 6 deniers t. par chacun acre. 13 juillet 1481.

Concession et usage d'eau à Domfront fait par le bureau des finances d'Alençon à Jean Gaubert, à la charge d'une rente perpétuelle de 20 s. 11 juin 1668.

Avis du Grand Maître et dire de l'Inspecteur des domaines sur la propriété de la fontaine des Bains de Bagnoles, avec les maisons, terres et prés qui en dépendent, par Pierre Hélie écuyer s[r] de l'Epigneux (1736 et 1737). Procès-verbal de remise à l'Intendance des titres qui établissent cette propriété, par le s[r] Hélie (15 octobre 1718).

Vente des fiefs d'Avelines, Le Maignan et de Houssemaine sis en paroisses d'Avrilly, la Haute-Chapelle et Lucé, par les commissaires généraux du Conseil, à André Halley de Clerbourg, moyennant 10.780 l. 1er juillet 1676.

Établissement d'une école de charité à Montilly (canton d'Athis). Requête du curé Du Rosel de Beaumanoir tendante à être autorisé par le Roi à fonder un maître d'école dans sa paroisse. Avis et lettres, 1772.

Adjudication du domaine de Durcet et de Sainte-Opportune, adjugé par les commissaires généraux du Conseil à la veuve Anzeray moyennant 800 l. 14 mai 1703.

Concession de deux fiefs de Brault et Boudinière situés

Digitized by Google

paroisse de Durcet, par l'abbaye de Villers-Canivet au sieur Thiboult de Durcet, moyennant 3.000 fr. une fois payés et une rente annuelle de cent boisseaux de blé froment. Décembre 1775. Papiers divers y relatifs.

Contrat de vente et d'adjudication de la terre et baronnie de la Ferté-Macé, et pièces diverses y relatives — Expédition d'un contrat passé devant Me Sauvage et son confrère, notaires à Paris, par lequel Mr Nicolas-Louis d'Argouges, chevalier de Rânes, a vendu à Mre Charles-Louis d'Argouges, marquis de Rânes, la baronnie de la Ferté-Macé avec toutes ses appartenances et dépendances, moyennant 40.326 l. 13 s. 4 d. 10 juin 1761. — Grosse en parchemin d'un arrêt du Conseil d'Etat par lequel le roi accepte la remise faite à S. M., par le marquis de Rânes, de la baronnie et domaine de la Ferté-Macé et autres domaines y énoncés moyennant 47.801 l. 13 s. 4 d. 19 juillet 1774. — Expédition en parchemin de la quittance de la somme énoncée, donnée par le marquis de Rânes au sieur de Magnanville (97 pièces).

Q[1] 873[1]

Domfront et Argentan : *La Ferté-Macé, Saint-Gervais de Messey, Juvigny, Passais, Argentan et Exmes*, 1586, 1594-1787. — Douze dossiers et 71 pièces.

Concessions de terrains dans la commune d'Argentan. Déclarations fournies au greffe de l'intendance d'Alençon.

Concession d'un terrain faisant partie du château d'Argentan. Copie collationnée de lettres patentes par lesquelles le roi fait concession aux sieurs du Theil et des Rosiers d'une place vaine par la démolition du château d'Argentan, à la charge d'une redevance annuelle de 8 l., avril 1634. — Plan par terre du château.

Expédition de la déclaration fournie au greffe de l'intendance d'Alençon par le procureur fondé de Claude d'Aumont, contenant l'énoncé des titres de propriété d'une place à faire un jardin, sis fossés d'Argentan, à lui fieffée par les trésoriers du Bureau des finances le 24 avril 1684, moyennant une rente annuelle de 20 s. 12 septembre 1718.

Digitized by Google

Rapport fait au Conseil et Bon pour expédier des lettres patentes qui permettent à l'abbaye d'Almenêches de vendre au duc de Coigny la terre de Saint-Silvain près de Caen. 28 juillet 1787. Pièces relatives.

Pièces (26) relatives à l'échange des domaines d'Argentan et Exmes entre Monsieur frère du roi, qui a donné en contre-échange de ces domaines la forêt d'Argentan, et les sieur et dame de Cromot, échange ratifié par lettres patentes du mois d'août 1776. Rôle des fiefs mouvans de la seigneurie d'Argentan dressé le 24 décembre 1613.

Projet d'arrêt du Conseil d'Etat rendu en l'instance pendante audit Conseil entre la dame de Courtomer, le comte de Rânes et l'inspecteur général du domaine, qui déclare celui du Pré de la Frete faire partie du domaine de la Ferté-Macé. 7 janvier 1755. Mémoires, avis et lettres (7 pièces).

Renseignement sur les Bruyères, et communes de Saint Marc et Mantilly. Procès-verbal de l'adjudication provisoire faite par le subdélégué de l'intendant d'Alençon, des Bruyères. 18 août 1749.

Procès-verbal d'évaluation par les commissaires généraux du Conseil du fief de la Fontaine Ozane, canton de Juvigny. Février 1594.

Minutes et expéditions de deux arrêts du Conseil qui ordonne la vente des domaines de Chambrun-le-Normant, les Brières-Vertenoës, sis en la paroisse de Saint-Maurice, canton de la Ferté-Macé, au marquis de Laval, moyennant 13.733 l. 6 s. 8 d. 22 juin 1718.

Minute d'un contrat de revente du domaine de Saint-Maurice par les commissaires généraux du Conseil au sieur Crozat, moyennant une rente annuelle de 103 l. 14 janvier 1734.

Q[1] 873[2]

Domfront : *Passais.* 1540. — Une liasse et 223 piéces en parchemin. Sceaux.

Déclarations censuelles pour héritages et propriétés situées dans les paroisses de Mantilly et Epinay données au roi et reine de Navarre, duc et duchesse d'Alençon, en 1540.

Digitized by Google

Q[1] 874

ARGENTAN : *Argentan*. 1405-1774. — Quinze dossiers et 203 pièces.

Contrat d'échange de la terre du Pin près d'Argentan. 20 mai 1715.

Procès-verbal d'adjudication provisoire par l'intendant d'Alençon d'une terre nommée la Mare-Jaquette en la paroisse de Silly. 27 février 1753 (18 piéces).

Copie collationnée d'un arrêt du Conseil portant suppression d'une redevance de 34 boisseaux de froment et 51 boisseaux d'avoine que les habitants de Moulins étaient tenus de payer au duc de Vendôme pour droit d'usage dans la forêt de Gouffey dépendant du domaine d'Argentan. 24 mars 1687.

Minute ministérielle d'un arrêt du Conseil qui ordonne la revente de deux places vaines et vagues et en bruyères, situées hors et dépendantes de la forêt de Gouffey, au sieur Jules-David Cromot, à la charge d'une redevance annuelle annuelle de 10 sols par chaque arpent. 6 avril 1760 (6 pièces).

Concession du fief, terre et seigneurie de Fourneville située dans l'étendue de la vicomté d'Auge, par lettres patentes de Louis, duc d'Orléans, au sieur Robert Detin, écuyer, seigneur de Villeretz, à la charge d'une rente annuelle de 36 l. tournois, 13 janvier 1491.

Rapport fait au Conseil et Bon pour expédier des lettres patentes qui permettent à l'abbaye de Silly d'aliéner à titre d'échange les fiefs de Montaigu, Courzeron, Chagny et Cougy, au sieur Cromot. janvier 1762.

Renseignemens sur la concession faite au sieur Kolly d'un domaine de 200 acres de prairies, situées paroisse de Sarceaux, par les commissaires généraux du Conseil, à la charge d'une rente annuelle de 780 l. 11 septembre 1750.

Vente et adjudication par les commissaires généraux du Conseil au sieur Taconnet des bois appelés la forêt d'Andaine, moyennant la somme de 275.477 l. 8 s. 1658. — Jugement des commissaires du Conseil. 3 avril 1631.

Domaine et fiefferme de Beaumais dépendant du domaine d'Argentan, dont le sieur Deschamps demande par requête

Digitized by Google

la revente aux offres qu'il fait de payer au domaine une redevance annuelle de 4.000 l. 5 septembre 1774.

Contestation entre le duc de Montpensier et les religieux de Troarn au sujet de l'opposition formée par ces religieux à la vente de toutes les terres vaines et vagues, prés, etc. étant dans la vicomté d'Auge, dont le duc de Montpensier est héréditaire. 17e siècle. 8 pièces.

Fief et vavassorie nommée au Cauchois et autres héritages situés paroisse de Moulins, adjugés provisoirement par l'intendant de la généralité d'Alençon le 17 janvier 1758, en exécution d'un arrêt du 12 novembre 1757, à laquelle adjudication le sieur Pretot de Grandmenil s'est opposé, attendu qu'il en jouissait en vertu des Lettres patentes du mois d'octobre 1702 dument enregistrées, par lesquelles le roi lui avait cédé cette vavassorerie à perpétuité. 45 pièces.

Domaine d'Aulnou-le-Faucon. 31 pièces. 1594-1777. — Contrat de vente et d'adjudication à François d'O de la baronnie d'Aunou. 14 février 1594 — Copie collationnée d'une quittance par laquelle Marguerite de Lorraine, veuve en premières noces d'Anne de Joyeuse et en secondes noces de François de Luxembourg, reconnaît avoir reçu de Germain Cousin, syndic de François d'O, la somme de 21.000 l. pour la terre et baronnie d'Aulnou-le-Faucon, 6 avril 1615.

Minute d'un contrat de revente par les commissaires généraux du Conseil du domaine d'A. au sieur Auguste de Sainte-Foy, chevalier d'Arc, pour une rente annuelle de 1670 l. et à charge de rembourser au sieur Blarce, ancien engagiste, une somme de 29500 l. 5 sept. 1768.

Aveu des fiefs de la Sauvagère et de la Coulonche par le sieur de Sarceaux. 17 septembre 1405.

Remise d'une rente de 10 l. t. à prendre sur la terre et seigneurie de Merle-Raoul en la vicomté d'Argentan. 24 juillet 1444.

Liasse de papiers, de requêtes, mémoires, répliques d'instance entre le Sr de Saint-Martin et les duc et duchesse du Maine, sur la question de savoir si ces derniers engagistes du domaine d'Argentan sont en droit de retirer le marais et les étangs de Baise, revendus en 1639 au sieur de Saint-

Digitized by Google

Martin ou si les duc et duchesse du Maine sont fondés à contester audit sieur de Saint-Martin la possession des droits honorifiques des paroisses de Sarceaux et de Mauvaisville 79 pièces, 1580-XVIIIe siècle.

Q1 875

ARGENTAN : *Briouze, Ecouché.* 1304, 1594-1767. — Six dossiers, 93 pièces.

Echange entre l'évêque de Sées Néél de Cristot et le sieur d'Avesgo de Coulonge, de fiefs dans les communes de Laleu, Coulonges et Saint-Aubin d'Apnay, Mai 1756.

Domaines de Fontenay et Tanques. Vente à Jean Lefevre sieur de Laubrière. 27 février 1594.

Vente au sieur Gouhier (François-Odet-Henry) 27 février 1759. 16 pièces.

Modération de la taxe de Confirmation à laquelle le prince de Lambesc avait été compris au rôle du 3 décembre 1709, de 1800 l. à 400 l. pour le fief ferme de Saint-Hilaire (canton de Briouze), anciennement aliéné du domaine. 28 juillet 1715.

Vente du fief de Saint-Hilaire et ses dépendances, sis en la paroisse dudit lieu, à Jerôme Vauquelin, moyennant 220 écus sol et 22 écus pour les deux sols pour livre, 21 septembre 1594.

Pièces (34) relatives à l'instance au Conseil d'Etat d'entre l'inspecteur du domaine et le sieur d'Orglandes, possesseur de la baronnie de Briouze, sur la domanialité de la dite terre.

Vente et adjudication du domaine de Goulet au sieur Jean Lefaure sieur de Laubrière. 27 février 1594.

Vente au même de la seigneurie de Cuigny et de Pellainville. 27 février 1594. — Arrêt du Conseil qui maintient Joseph-Nicolas Desbrosses dans la possession et jouissance des seigneuries de Goulet, Cuigny et Tainville sur l'offre par lui faite de payer 24.000 l. 22 mars 1766.

Digitized by Google

Q¹ 876

ARGENTAN · *Exmes, La Ferté Fresnel*, 1444-1778. — Neuf dossiers et 106 pièces.

Arrêt de la chambre des comptes à Rouen portant décharge à Jean Quesnel tenant du roi le moulin de Fresnay et deux pièces de terre contenant une acre et demie, assises en la vicomté d'Argentan desquels est tenant ledit Quesnel, à savoir de 6 l. tournois en une partie et 28 s. 8 d. tournois et 4 boisseaux de blé, le tout de rente par an, depuis le terme de Pâques 1441 jusqu'en l'an 1446 inclus, à la charge par ledit Quesnel de rétablir ledit moulin. 11 décembre 1444. — Autre arrêt portant mandement au vicomte d'Argentan de faire livrer audit Quesnel une meule pour ledit moulin en payant ce qu'elle vaudrait de plus de 30 sols. 12 décembre 1444.

Sentence qui permet entre autres choses au baron de la Ferté-Fresnel de jouir de deux touches de bois en la sieurie de la Ferté-Fresnel. 4 août 1464.

Rapport au Conseil et procès verbaux de visite et d'arpentage d'une pièce de terre en herbage, située en la paroisse de la Roche Nonant, cédée au roi en échange d'une pièce de bois pour être mise en culture. 3 avril 1728.

Vente d'une pièce de terre appelée le parc de Themart et autres joignant ledit parc, par les commissaires généraux au sieur de Nointel pour 3.300 l. 24 novembre 1678. — Plan.

Contrat de vente à Gaspard-Erard Legris de Montreuil de la fiefferme de Gonnor et Desportes, sise en la paroisse de Croisille et Orgères en la vicomté d'Orbec. 10 juin 1676 — Vente de la même au sieur de Roncherolles, à la charge d'une rente annuelle de 52 l. 11 septembre 1749.

Rentes dues à l'abbaye de Silly sur des héritages situés dans la seigneurie de Fougy. — 10 pièces, XVII-XVIIIe siècle.

Déclaration donnée par le procureur général du Parlement de Rouen, conformément à l'édit de juillet 1693, relatives à des héritages divers situés dans les paroisses du Pin, de la Cochère, de Chagny et Silly. — Imprimé.

Haras du buisson d'Exmes. Minutes ministérielles des arrêts du Conseil relatifs à l'établissement des haras du

Digitized by Google

Buisson d'Exmes, aux acquisitions et échanges des terrains nécessaires audit établissement. Etats et autres pièces de renseignements. Plan du Haras (51 pièces). Le premier acte mentionné est de 1715.

Vente de 560 arpens de bruyère, à Glos, à Edme-David Leteure. 18 novembre 1762.

Minute ministérielle d'un arrêt du Conseil rendu contradictoirement entre les habitants et communautés de Glos, Mesnil-Guillaume, Saint-Martin de Maillot et Saint-Jean de Livet, par lequel le roi déboute ces communautés et maintient le sieur Royer dans la possession des terres à lui concédées par arrêt du 20 octobre 1762, et contrat passé en exécution de celui du 18 novembre 1762. 16 pièces.

Q[1] 877

ARGENTAN : *Gacé, Le Merlerault, Mortrée.* 1404-1788. — Neuf dossiers et 110 pièces.

Aveu et dénombrement du fief entier de Neufville-sur-Touques, ensemble fief membre de fief appelé le fief du Buisson, fourni au roi par Robert du Bois Bernard, écuyer, Attache de la chambre des comptes sur ledit aveu. 19 janvier 1404.

Revente du pré du Moutier, sis en la paroisse de Marigny, au sieur Nicolas de Blessebois, moyennant une rente annuelle de 10 l. 26 mars 1749.

Minute de l'arrêt du 16 avril 1748 qui ordonne la revente des Marais de Saint-Martin d'O. 16 avril 1748. — Procès verbal de l'intendant. 18 juillet 1748.

Revente et adjudication des héritages dits Laurent des Bruyères en la paroisse de Marigny ou Saint-Loyer au sieur de Blessebois, sieur de la Garenne, moyennant une rente annuelle de 10 l. 5 septembre 1748.

Echange entre l'abbaye de Saint-Vandrille et le sieur de la Brière, suivant lequel l'abbaye cède 15 acres enclavées dans le fief du Gilet Bernard et une prairie de six acres, contre deux petites fermes sises en la paroisse de Saint-Vandrille, enclavées dans les terres de l'abbaye. 31 juillet 1784.

Digitized by Google

Rapport et bon pour confirmer la cession faite à la demoiselle Matignon par l'évêque de Lisieux du fief et seigneurie de la chapelle du Mont Genouïl, canton de Gacé. 23 février 1788.

Requête au Conseil du sieur de Tachères, prieur de Sainte-Gauburge, et de Claude de Malard, pour faire un échange de quelques fonds sis audit lieu. Permission accordée. Novembre 1774.

Vente et aliénation de 8.000 arpents 24 perches de terre vaines et vagues en quatre pièces joignant les communes de Vrigny et de Saint-Christophe, aux sieurs Guerrier et Guerrier de Lormoy, en vertu d'un arrêt du conseil du 26 mars 1762, à la charge d'un cens annuel et perpétuel de 15 s. pour chacun arpent. Pièces relatives aux oppositions survenues à ladite aliénation de la part de plusieurs communes, Le Cercueil, Tanville, Saint-Hilaire-la-Gérard, Bray, Marigny et Montmerrey. 81 pièces.

Q[1] 878

ARGENTAN : *Putanges et Vimoutiers.* 1400-1787. — Neuf dossiers et 167 pièces.

Aveu du fief des Retailles (près le Sap), par Jehan du Rouyl. 3 janvier 1400. Attache de la chambre des comptes sur ledit aveu.

Les Bruyères de Croutes. Pièces relatives aux oppositions formées par divers à la vente des Bruyères, ordonnée par arrêt du conseil du 22 mai 1762, et à l'arrêt du 10 juin 1766 qui, faisant droit sur les dites oppositions, déclare n'y avoir lieu à la vente ordonnée par le premier arrêt. 1482-XVIIIe s. — 95 pièces.

Publication et affiches concernant la vente et aliénation d'une bruyère contenant 20 acres située paroisse d'Orville. 1754.

Rapport au Conseil et décision portant permission au sieur Pierre-Marin Heurtaux, curé de Rabodanges, de céder deux petites portions de terre assises audit lieu. 3 mars 1787.

Vente d'une bruyère appelée la Bruyère Commune de

Digitized by Google

12 à 13 acres de la paroisse d'Orville à Gilles Louvet et autres moyennant une rente annuelle de 76 l. 21 août 1755.

Titres de propriété de la baronnie de Bazoches, vicomté de Falaise 1483. Deux pièces. — Bail à ferme pour 10 ans des fruits, profits et revenus de la même. 28 juin 1485.

Engagement des halles du bourg du Sap fait au sieur Geslin de Belcourt le 18 septembre 1688. — Pièces de la contestation y relative entre le sieur Frère, lieutenant de police du bourg du Sap, et le sieur Degrieu de la Fontaine lors propriétaire, qui a été jugée par arrêt du 30 août 1729 et qui a confirmé le sieur Antoine dans la jouissance des halles.

Domaine des Prez du Vivier et des Vallées faisant partie de la forêt de Bazoches. — Instance entre le procureur général de Monsieur frère du roi et le sieur Guy-Louis Faucon de la Cigogne. — Arrêt de réunion au domaine de ces deux prés. XVIIe-XVIIIe siécle. 17 pièces.

Revente des bruyères de Leffrie contenant 200 arpents, situées paroisse de Bazoches, par les commissaires généraux du Conseil au sieur Henry-François de Rabodanges, moyennant une rente annuelle de 78 l. 17 janvier 1743.

Q[1] 879

ALENÇON : *Alençon*. 1452-1780. — Vingt-deux dossiers et 211 pièces.

Arrêt du Conseil du 7 février 1772 concédant des parties du parc du château d'Alençon pour y percer des rues et y faire diverses constructions et des casernes. — Plan.

Arrêt du conseil qui réunit les biens de la duchesse de Guise au domaine. 3 avril 1696.

Arrêt qui ordonne que le baillage d'Alençon, le bureau des finances et autres juridictions seront à l'avenir placées dans le château d'Alençon. 22 septembre 1770. — Autre arrêt du même jour qui approuve l'alignement de la nouvelle route d'Alençon au hameau du Pont Percé, proche le village de Condé-sur-Sarthe, faisant partie de celle de Paris en Bretagne. — Lettres relatives à ces matières (1)

1. Il y avait dans ce dossier, jadis, un plan géométrique de la ville, des faubourgs et des environs d'Alençon. Ce plan est maintenant dans E. 2465. Il y en a aussi un autre dans N. III. 17, toujours aux Arch. Nat.

Digitized by Google

Copie collationnée d'un contrat passé devant François Ledonné et Jean Prudhomme, notaires à Alençon, par lequel Gabrielle Saunier, veuve de René Guérin, sieur de la Vallée, a vendu au trésor de l'église de Saint-Léonard de la ville d'Alençon une maison située dans la rue du Val-Noble de la ditte ville. 22 janvier 1740.

Mémoire, lettres, décision du Conseil pour permettre au Carmélites, nouvellement établies à Alençon par lettres patentes de 1780, d'acquérir une petite maison attenante à leur couvent qui n'a que 16 pieds de largeur du côté de la rue et 23 pieds du côté du jardin. 1782.

Rapport fait au Conseil et décision pour expédier des lettres patentes qui permettent aux Carmélites d'Alençon d'acquérir une maison privée du sieur Poullain de Martenay pour le prix de 20.240 l. rue de la Juiverie. 1780 (1). 28 pièces.

Vente de trois pièces de terre appelées les petits prés de la Dame, les prés de la Queüe, faisant partie du domaine d'Alençon, à François Duval, bourgeois à Paris moyennant 14.050 l. 10 mars 1718.

Aliénation à Marie-Elisabeth Guille des Buttes de trois moulins banaux de la ville d'Alençon affermée 4.100 l. 12mai 1718. — Requête de la même, tendante à faire annuler les sentences du juge de police d'Alençon des 12 et 19 août 1732 10 décembre 1737. — Procès verbal des dires de la même et des habitants et boulangers d'Alençon et projet d'arrêt du conseil, qui décharge le fermier des moulins banaux d'Alençon de l'obligation d'avoir un commis qui enregistre jour par jour et date les grains qui leur sont apportés. 8 juillet 1738.

Minute d'un contrat de vente et adjudication à Antoinette Vincent, veuve de Jean Fournier, de deux fours banaux (rue du Bercail et carrefour des Etaux à Alençon) de la coutume du Blé de ladite ville, et de la coutume de l'Egrun, d'une pièce de terre nommée le Préchangé, du pré Ramberge en la paroisse de Hambon proche Alençon, et du pré de la Roche du Sollier en la paroisse de Saint-Germain, moyennant 45.840 l. 2 juin 1718.

1. Les Carmélites d'Alençon furent fondées grâce à la protection de « Madame Louise », la bienheureuse fille de Louis XV.

Digitized by Google

Bon du roi pour la confirmation de l'adjudication au profit de Jean Taillepied, brigadier de la maréchaussée, d'une maison en masure située faubourg de Cazault près la porte de Sées, moyennant 33 l. 10 d. de rente annuelle et perpétuelle. 1767.

Providence d'Alençon. Requête des Sœurs pour obtenir des lettres patentes leur permettant d'acquérir la maison dans laquelle elles demeurent. 1777. — Mémoire pour les mêmes Sœurs. — Requête au Roi du curé (Loiseleur), marguilliers (Leconte de Betz et Louis Aubert) et fabrique de N.-D. d'Alençon. — Décision du conseil qui autorise les Sœurs de la Providence à acquérir la maison située place du Plénître. 7 mai 1777. 9 pièces.

Bon du roi pour le don demandé par le nommé Rousseau, propriétaire de l'auberge du More, d'un terrain pour pouvoir augmenter son commerce. 1732. — Plan (1).

Requête de la municipalité d'Alençon, tendante à obtenir le don du terrain qui fermait autrefois le parc du château d'Alençon, lequel terrain est aujourd'hui coupé par la grande route de Bretagne et pour y construire des halles couvertes et y tenir les foires. 1771.

Copie collationnée de deux contrats passés devant les notaires d'Alençon. Par le premier, François et Françoise Houssemaine ont vendu à la confrérie de Toussaint, érigée en l'église Saint-Léonard d'Alençon, une maison et ses dépendances sur la rue des Marais. Par le second, Elisabeth des Ormes a vendu à la même confrérie une maison voisine de la précédente, également sise rue des Marais. 16 octobre 1739 et 2 juillet 1747.

Four banal de la porte de Sarthe d'Alençon. René Pillon fournit les titres de propriété. 27 juillet 1718 : acte d'adjudication à Guillaume Cheron (18 mars 1489), sentence réglant le partage des rues entre ce four et le four des Etaux (18 mars 1501), aveu de 1567, etc.

Copie d'une déclaration fournie au greffe de l'intendance d'Alençon par Jacques de Salle, huissier, époux de Marie

1. L'auberge du More est aujourd'hui (1910), le café Lansmant, à l'angle de la rue St-Blaise et la rue Cazault.

Digitized by Google

Toutain, établissant en sa faveur la propriété d'une maison et place située proche la porte de Sées sur le fossé. 16 août 1718.

Aveu et dénombrement de divers héritages situés à Alençon et Essay rendu au duc d'Alençon par l'abbaye de Perseigne. 20 avril 1452.

Domaine d'Alençon. Bail du domaine d'Alençon au profit de Pierre Pellet pour six années à commencer du jour de Saint-Rémy 1637 moyennant 12.500 l. par année. — Compte-rendu par Charles Renoult du tiers du revenu des domaines d'Alençon. 25 avril 1713. — Lettres patentes qui autorisent le frère du roi à faire dresser le terrier de la vicomté d'Alençon-Versailles, 11 août 1779. 16 pièces.

Etat des immeubles servant à l'exploitation de la ferme des gabelles dans toute l'étendue de la direction d'Alençon. 1771.

Renseignements sur les biens dépendants de la successsion de Mme l'Electrice Palatine (fille de la duchesse de Toscane et petite fille de Gaston d'Orléans frère de Louis XIII) (1). — Ordonnance du bureau des finances qui a réuni ces biens aux domaines. — Arrêt qui annule cette ordonnance et décide que l'Empereur sera mis en possession desdits biens. 24 juin 1749.

Murs, fossés et remparts d'Alençon. — Concession de diverses portions de ces terrains. — Procès verbaux de représentation, au greffe de l'intendance, des titres de propriétés, maisons et jardins sis sur lesdits remparts, fournies par Philippe Duval, sieur de la Semée, Jerémie Dubois, Jean Boullemer, le P. Davrigny, jésuite, Pierre Camusat, Louis-Paul Menjot de Champfleur, Thomas Lecomte, René-François Poullain de Brustel, Jacques-Michel Paillard de Larré, Pierre Duval du Coudray, Henri de Marcilly de Larré, Gilles Lorieux, etc. — Corps de garde de la porte de Sées 1724. — Projet d'arrêt du conseil ordonnant la vente des terrains depuis la porte de Sées jusqu'à la rue du Cours. 1726. — Devis de refection du mur d'enceinte près la porte de Sées. 1727. — Plan d'une tour. 58 pièces.

1. Morte en 1743. C'est elle qui possédait l'hôtel de Guise, aujourd'hui la préfecture.

Digitized by Google

Domaine de Carentan. Contrat d'acquisition 1612. — Transaction en faveur du sieur Frotté de Couterne. 1775. 9 pièces.

Q[1] 880

ALENÇON : *Alençon et Carrouges*, 1401-1773. — Vingt-trois dossiers et 120 pièces.

Deux pièces de terre situées au village de la Dormie, paroisse de Valfrembert. 1746.

Aveu et dénombrement du fief de Saint-Ouen-le-Brisoult fourni en la chambre des Comptes par Jean Panthouf, écuyer. 9 juin 1401.

Baux (5) emphythéotiques d'héritages sis à Saint-Germain-du-Corbéis et Montsort. 9 janvier 1485, 12 juillet 1486, 21 octobre 1487.

Pièces relatives à l'échange d'une terre entre le sieur Valfrembert, chapelain de la chapelle Notre-Dame, dans la paroisse Saint-Denis-sur-Sarthon, et le fondateur de cette chapelle. 1769.

Amortissement de rente sur le moulin à vent et métairie du Noyer, fief de Chesnay et seigneurie de la Motte. 8 octobre 1594.

Droits de la rivière de Sarthe en fonds et rives avec la pêche depuis le grand moulin d'Alençon jusqu'au moulin d'Ozé. Vente à Louis Dumoulin, comte de l'Isle pour 1350 l. 22 juin 1718.

Baux (5) emphythéotiques d'héritages sis à Semallé et Saint-Germain du Corbéis. 8 mars 1466, 23 janvier 1470, 8 mars 1489 et 20 juin 1497.

Baux (14) emphythéotiques d'héritages sis à Saint-Germain-du Corbéis. 1488, 1496, 1497, 1519, 1521, 1525.

Baux (9) à rente d'héritages sis à Hauterive et à Milly. 12 mars 1466. — 17 juin 1489.

Pièces (11) relatives à l'acceptation par le curé de Sainte-Marguerite-de-Carrouges d'une maison offerte par Marie le Royer pour y établir une école. 1764.

Revente des communes de Cherchenay (Clerchenay ?) (1)

1. Sans doute le Chesnay, canton de La Fresnaye (Sarthe), tout proche d'Alençon.

Digitized by Google

joignant la forêt d'Alençon, au profit de Charles-François de Montmorency-Luxembourg et de Nicolas Blessebois, sieur de la Garenne, contenant 153 arpents et demi et un demi quartier, à la charge de payer au domaine 38 l. de rente annuelle et de rembourser les finances payées par les anciens engagistes. 1750.

Don à vie du fief de Sainte-Anestaise en la vicomté d'Alençon au profit de Jean Stain. 8 octobre 1443.

Rapport au conseil sur la fiefferme d'Amblanville possédée par le sieur de Beaurepaire. 5 juillet 1716.

Acquisition par les bénédictines de Montsort de la terre et métairie de la Boulaye située en la paroisse de Challange devant Racinet, notaire à Montsort, sur Guy-Antoine de Saint-Simon. 23 janvier 1727, — et de la terre et métairie de la Héronnière dont le chef est situé à Hauterive, sur Louis-Charles-François Poret de la Challerie et Marie de Chabot son épouse (5 novembre 1730).

Baux à rente d'une maison jardin et domaine de la Couverie. Don viager de la terre du Plessis. 1470-1487.

Le Pré de Fresne et de Moire. Aliénation à l'abbé de Preval. 1709.

Adjudication à Gaspard Brisard d'un terrain vide au lieu de la Grande Sarthe à la charge de payer au domaine 5 l. de rente annuelle. 30 septembre 1733.

Vente et adjudication à Abraham Cardel d'une pièce de terre nommée les longs Prés ou Prés du Prince, à Semallé, affermée jadis à François Louvel, puis au sieur Chesnay, moyennant 2600 l. 2 juin 1718.

Vente par Pierre Chambey, journalier à Radon, de la moitié d'une maison et ses dépendances, à la confrérie de la Présentation de Notre-Dame d'Alençon, sise en paroisse de Valfrembert au lieu de la Croix-Hutin, par contrat passé devant François Ledonné et Jean Prodhomme, notaires à Alençon, 26 juin et 18 septembre 1741.

Vente à la même confrérie d'une maison sise à Valfrembert à la Croix-Hutin, par Jacques Dupont, m^e^ perruquier. 11 décembre 1731.

Revente des landes du Bourg, paroisse de Tanville, par

Digitized by Google

les commissaires du conseil au profit de René-François le Roy, du Cercueil, à la charge payer 54 l. de rente annuelle au domaine et de rembourser les finances payées par les anciens engagistes. 29 janvier 1750. 8 pièces.

Titres de propriété et déclaration fournie au greffe de l'Intendance de la généralité d'Alençon par André Sautel, marchand, de la propriété d'un pré en la prairie d'Alençon nommé le Pré-le-Comte, 1er juillet 1718. 8 pièces. 1594-1718.

Titres de propriété, concession d'un terrain situé dans le lieu de Carthaguène d'environ 400 pieds de long et de 40 de large joignant la rivière de Sarthe, dépendant du domaine d'Alençon, au profit de Jacques Fromentin, négociant, à charge de payer un cens annuel et perpétuel de 2 s. et de continuer en outre d'acquitter la rente de 18 l. portée par le procès verbal d'adjudication du 8 octobre 1740. 16 novembre 1773. 24 pièces (1).

Q1 881

ALENÇON : *Le Mesle-sur-Sarthe.* 1455, 1621, 1774. — Trois dossiers et 153 pièces.

Vente d'un arpent ou environ de terre labourable situé à Bursard par Jacques Daniot, maçon, et Jeanne de la Marre, son épouse, demeurant à Notre-Dame de la Place à Sées, au clergé de diocèse de Sées, moyennant 150 l., par contrat passé, devant Le Fevre et Loison, notaires à Sées. 5 décembre 1739.

Déclaration fournie par Robert Gallot, chapelier à Essay, pour justifier la propriété de 40 toises de terre à lui fieffé proche l'étang d'Essay, et nommée Savarme. 12 septembre 1718.

Domaine d'Essay, Sainte-Scolasse, Moulins, Bonmoulins (151 pièces) : Essay et Sainte-Scolasse. 1593-1725. 13 pièces — Noms des gentilhommes qui font des rentes à la recette d'Essay — Etat ou revenu d'Essay. 1724 — Les halles, la coutume, le four, le moulin d'Essay. 1754. — Copies de lettres patentes des ducs d'Alençon en 1455 et 1578 et ordonnance du sieur de Fleury, grand maîstre et surintendant, général des Eaux et Forêts de France du 17 juin 1603, données

1. Un des propriétaires en 1734, Jacques Hébert, orfèvre à Alençon.

Digitized by Google

en faveur des habitants de plusieurs paroisses (Saint-Georges des Ventes-de-Bourse, Escheufley, Mesnil-Broust, Saint-Pierre-de-Neuilly, Mesnigniou, Essay, Montperroux, Saint-Martin d'Hauterive, Saint-Pierre-de-Vandes, Bursard, Aunay, Aulnou, Marchemaisons et Boitron), pour prendre du bois dans la forêt de Bourse. — Vente des Prés-Lecomte, l'herbage Merderel, le pré de la prairie d'Essay, l'étang Paillerot, les prés d'Epinay, la moitié du fief commun de Mortrée et la rente de 36 l. sur le moulin Buhoust, le fief Augibain et la sergenterie Jean Duchesnay. 1675-1698. — Abandon au roi des parties du domaine d'Essay par le marquis de Thibouville 1773-1774. — Vente à Louis de Marignac, maréchal de France, et à Catherine de Médicis, sa femme, des chatellenies, terres et seigneuries d'Essay. 15 mars 1621.

Q¹ 882

MORTAGNE : *Bellême, Laigle, Longny, Mortagne.* 1386-1787. — Vingt-six dossiers et 133 pièces.

Vente de 4 acres de terre en labour sise en la paroisse de Reveillon, à François Malherbe pour 185 écus sol et 4 s. de rente sieuriale. 14 novembre 1594.

Arrangements faits entre le sieur Le Roux, premier valet de chambre du comte d'Artois, et les habitants de Reveillon et de Mauves au sujet de chemins à construire. 1787.

Aveu et dénombrement du fief de la Poithemynière et dépendances relevant du roi à cause de sa seigneurie de Bellême. 6 mai 1575.

Aveu et dénombrement du fief de la Pagnerie, en la Chapelle-Souef, relevant des terres et seigneuries des Feugerets et de la Poithemynière. 10 mai 1606.

Représentation par les héritiers du sieur de Leschamps des titres de propriété du domaine du Pont à la Dame. 15 janvier 1719.

Echange entre l'abbaye de la Trappe et le sieur de Prépotin, de trois fiefs : Contrebis, la petite Trappe à Origny-le-Butin, le fief de la Bréfaudière ou des Hayes-Mallets à Longny, plus une pièce de terre en Saint-Hilaire près Mortagne, 1769.

Digitized by Google

Concession d'une chambre haute et grenier au dessus sis à Mortagne rue de la Haute-Folie, à charge de 20 s. de rente, à Pierre Fouquet, tanneur. 26 septembre 1747.

Déclaration des religieux de la Trinité de Mortagne des titres de propriété d'un moulin et étang à côté du château de Mortagne, 7 octobre 1718.

Aveu et dénombrement du lieu de la Boullehière en la Chapelle-Souef, relevant de la seigneurie de la Roche. 19 juin 1594.

Echange fait entre les religieux de Saint-Eloi-les-Mortagne et le sieur abbé Coupart, d'une maison appartenant audits religieux contre trois pièces de terre. 1787.

Echange entre la dame de Boisemont et l'Hôtel-Dieu de Mortagne de terrains sis à Longny. 1779.

Aveu et dénombrement du fief des Loges relevant en plein fief de la grande seigneurie de la Poithemynière. 26 février 1607.

Terres dépendantes du prieuré de Saint-Martin de Marmoutiers, près de Bellême. 1767.

Réunion au domaine des Halles, péages, travers, rentes domaniales dépendant des domaines de Mortagne et Verneuil. 1729.

Domaine de Bellême, Mortagne et La Perrière. Actes de ventes. 1646, 1718, 1719, 1747.

Reventes de 12 acres de terre sis à Mesnil-Hermé au sieur Nicolas Blessebois, sieur de la Garenne. 29 janvier 1750.

Transaction entre dame Malmains de Montauban et les de la Ferté pour raison de partage au sujet des terres de Tubeuf, Crepon, la Béhardière et Brezollettes. 1386.

Adjudication de l'étang de Rosnel mis en prés à Courgeon pour 270 l. de rente, à Gilles Hocquart. 14 mars 1737. 18 p.

Déclaration des héritages situés au Vieux Bellême par Louis Le Breton, seigneur du Vieux Bellême, à la dame de Courville. 19 mai 1557.

Aveu et dénombrement du fief du Cormier, paroisse de la Chapelle-Souef, relevant de la seigneurie des Feugerets et de la grande Poithemynière. 22 novembre 1600.

Réunion du domaine de la chapelle de Sainte-Catherine de Poitou, située en la forêt d'Ecouve dans le ressort de la

Digitized by Google

maîtrise d'Alençon, au corps de la dite forêt appartenant au roi. 29 août 1741.

Aveu et dénombrement du fief de la Fouchère, paroisse d'Apenay, relevant de la seigneurie de la grande Poitevinière. 28 octobre 1602.

Echange entre le titulaire de la chapelle de Saint-Jean desservie dans l'église de Fresnay et le sieur l'Eturny, marchand audit lieu, d'une maison sise audit lieu contre une sise au bourg Saint-Victor. 22 novembre 1777.

Bon et hommage fourni au roi de la seigneurie de la Bevrière-Gaubert relevant du château de Bellême, — 1597-1603. 8 pièces.

Adjudication au sieur des Acres, marquis de Laigle, de rentes sur 4 ténements en Saint-Martin-de-Laigle, le Buat, Notre-Dame-de-Ray et Ecorcey moyennant 500 l. 7 novembre 1697.

Terrier général du baillage de Mortagne. Déclarations de 1658 à 1660. 52 pièces.

Q[1] 883

ALENÇON : *Le Mesle-sur-Sarthe et Sées*. 1593-1789. — Vingt-quatre dossiers et 128 pièces.

Terres situées à Beaufort près les tuileries des bruyères du côté de Sées. Revente au profit de Levêque de la Comtelrie. 29 janvier 1750.

Métairie de Chailloué et maison à Mortagne. Acquisition par l'abbaye de la Trappe. 1770-1774.

Echange entre le sieur Bresset et le prieur curé d'Argentan, par lequel le sieur B. cède une terre, nommée le petit champ Duplessis, aud. prieur contre la pièce de la Perrière ou de la Marre. Mai 1763.

Vente des bruyères de la Chapelle en la paroisse de ce nom, au profit de N. Blessebois. 1749.

Vente du domaine d'Hauterive, moulin banal, le pré du gué et autres dépendants, au profit de Jérôme Louis Parat pour 14.080 l. 9 février 1719.

Aliénation du fief de Saint-Germain d'Epinay par l'abbaye de Saint-Martin de Sées au sieur Dussieux, à charge d'une rente de sept septiers de blé froment, mesure de Paris. Mai 1789.

Digitized by Google

Arrêt qui condamne divers particuliers à payer des rentes en grains sur la terre de Lasserie, de la Picottière et autres sis paroisse de la Perrière et près de Sées. 8 juillet 1749.

Vente à Jacques Placide de Chateauthierry de la haute justice de Saint-Léger-sur-Sarthe par démembrement de la vicomté d'Essay, moyennant 3.600 l. 7 juillet 1718.

Accensement de la commune des Epinay, paroisse des Ventes, à Pierre-Antoine Lefrançois. 1779.

(Aveu et dénombrement du prieuré de Saint-Paul-le-Vicomte. Q[1] 1021).

Vente de la ferme du champ des Courfures paroisse d'Aunou, à Etienne Arnaud. 1749.

Echange entre l'abbaye de Saint-Martin de Sées et le marquis de Viennay d'une métairie en la paroisse du Val contre des terres au même lieu. Juillet 1771.

Domaine du château du Mesle-sur-Sarthe. 37 pièces.

Domanialité d'un terrain vague paroisse de Macé. 11 pièces.

Vente de 23 arpents de terre aux Tertres du Bouillon, à Charles-Ulrich-Daniel Kolly. 1750.

Vente d'une pièce de tertre aux Tertres du Bouillon à Nicolas Blessebois. 29 janvier 1750.

Vente au s[r] de Boybons de la seigneurie et baronnie de Sées pour 3.000 écus en principal et 300 écus sol pour les 2 sols pour livre, 13 juin 1594.

Concession d'un terrain hors de la porte de Rouen à Sées à François-Anselme Dufossey. 12 février 1754.

Maison située à Sées paroisse Saint-Gervais. Bail, transport de rente, procurations. 1787.

Concession d'un terrain au bout de la rue des Cordeliers à Sées, à Jean Got s[r] de la Bouverie. 6 septembre 1757.

Concession de deux petites tours et d'un rempart à Sées au profit de Charles Pichon. 6 février 1725.

Concession d'un terrain attenant les murs de la ville de Sées, à François Bourdon. 24 septembre 1726. 10 pièces.

Vente de l'herbage du Rigours près d'Essay à Henri-Georges Robert. 23 août 1753.

Vente à Nicolas Blessebois d'une terre nommée les Friches de dessus les Etangs et moulin de Bouillon près Sées. 29 janvier 1750.

Digitized by Google

Q[1] 884

MORTAGNE : *Moulins-la-Marche, Rémalard, le Theil et Tourouvre.* 1501-1788. — Onze dossiers et 265 pièces.

Liasse d'aveux ou déclarations passés à la seigneurie de Fay, chatellenie d'Essay, sous la sergenterie de Sainte-Scolasse à la vicomté d'Alençon, d'héritages sis en la paroisse de Fay depuis le 3 juillet 1500 jusqu'au 30 août 1788 (211 pièces).

Adjudication du bois du Breuil, en Bonmoulins, à Jacques Arnel pour 6464 l. 1657.

Aveu et dénombrement du fief du Bouillon en Saint-Germain de la Coudre, mouvant du roi à cause de son château de Bellême. 1597.

Aveux et dénombrement d'héritages près de Fay fournis par les héritiers Boid à la seigneurie de Fay. 1627-1776. 22 pièces.

Aveu de terrain, grange et tasserie situés au village de Ménil-Gauthier, relevant de la Seigneurie de Fay. 1615-1770.

Fief de Saint-Hilaire. Réduction de taxe. 1711.

Transaction entre Léonor d'Orléans, duc de Longueville, et Philippe de Croy, duc d'Arschot, au sujet de l'éviction de la quarte partie de la seigneurie de Longny. 1566.

Vente de deux pièces de prés sis à Saint-Germain-de-la-Coudre à Philippe-Jean Guestre de Préval. 1703.

Inféodation des bruyères de Vertemottes, en Saint-Maurice et Normandel, au profit de Charles de Courseulles. 1705.

Vente d'une maison à Remalard au s[r] d'Andelaw par le curé et les habitants dudit lieu. 1784.

Q[1] 885

Eaux et Forêts. — DOMFRONT : *La Ferté Macé, Domfront et Passais.* — ARGENTAN : *Argentan, Ecouché, Briouze, Exmes.* 1581, 1731-1783. — Treize dossiers et 48 pièces.

Domfront, 1731-1783. — Six dossiers et 14 pièces.
Forêts de la maîtrise de Domfront 1731 — Visite des bois de l'hôpital de Domfront, à la Haute-Chapelle 1783 — Bois de l'abbaye de Lonlay (bois de l'abbé, bois des allées) 1777 — Forêt de la Ferté Macé, 1737 — Bois des terres qui dépen-

Digitized by Google

dent du bénéfice et de la prestimonie de l'Etre au Boucher, paroisse de l'Epinay, 1783 — Arbres de l'enclos des bénédictines de Domfront 1783.

Argentan, 1581, 1757-1783. — 107 dossiers et 34 pièces.

Bois communaux du Pin 1763 — Bruyères et communaux de Saint-Hilaire, Montmerry situés en différentes paroisses 1757-1758 — Bois de l'abbaye de Silly à Survie, 1781 — Bois de l'abbaye Sainte-Claire d'Argentan 1761-1763 — Bois communaux de Serans 1758 — Bois des bruyères du Gué d'Arnette près Faverolles, Saint-Hilaire-la-Gérard, Montreuil et les Yveteaux. — Plan. 1758-1759 — Forêt de Gouffé, d'Argentan et bois Vardon. Six plans.

Q[1] 886

Id. Argentan : *La Ferté Fresnel, Gacé, Le Merlerault, Mortrée, Putanges, Trun, Vimoutiers.* 1676-1789. — Dix sept dossiers et 56 pièces.

Bruyères de Saint-Christophe, Francheville et Vrigny — Bois dépendants de l'abbaye de Saint-Evroult — Bois du prieuré de Saint-Antoine du Doigtbuzot, sis en la paroisse de Saint-Evroult — Bois de la cure de Chaumont — Batiments et bois du prieuré de la Genevraye, en la paroisse du même nom — Bois de l'abbaye Saint-Etienne de Caen, en la paroisse de Trun — Bouquet de bois, sis paroisse de Bazoches, et appartenant à l'abbaye Saint-Jean de Falaise — Bois de l'abbaye de Saint Wandrille, sis à Pontchardon et Ticheville — Bois de l'évêché de Sées, paroisse de la Beslière — Bois du prieuré de Grandmont, paroisse de la Beslière — Bois du prieuré de Ticheville — Bois de l'abbaye Saint-Etienne de Caen, sis à Rabodanges — Bois des bénédictines de Vimoutiers près dudit lieu.

Q[1] 887

Id. Alençon : *Alençon, Carrouges, Le Mesle, Sées.* — Mortagne : *Belléme, Longny, Mortagne, Moulins-la-Marche, Nocé, Pervenchères, Rémalard, le Theil, Tourouvre.* 1462, 1622-1784. — Vingt-sept dossiers et 160 pièces.

Digitized by Google

Bois sur la Pijaudière paroisse de la Rouge dépendant de l'abbaye de N.-Dame de la Ferté Bernard — Bois du prieuré de Moutiers — Arbres des fermes de la Mercerie et de Longué en Mongaudry dépendant de l'hopital de Mamers — Bois de l'abbaye des Clairets, sis paroisse de Creton et de Masle — Bois du prieuré de Cavrue près Maison-Maugis — Bois du prieuré de Dame-Marie, sis paroisse dudit lieu — Bois de l'abbaye royale de N.-D. d'Arcisse, sis à Moulicent — Bois de l'abbaye de la Trappe à Apres, Soligny, les Genettes, Prépotin et Contrebis — Bois du Breuil dans la grurie de Moulins — Forêt de Bellême. Plans — Bois de la cure de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême — Forêt de Bources près Bellême — Forêt du Perche et de Reno.

Titres de l'abbaye de Thiron, du prieuré de la Madeleine de Reno, de l'hotel Dieu de Mortagne, des propriétaires des domaines de la Ventrouze de Belleperche, et de partie des Bois taillis de la fosse aux Loups, paroisse de Maison-Maugis, (Guillaume Chouet) constatant leurs droits d'usage dans la forêt du Perche — Titres des héritiers Nicolas Tremblay, propriétaires des forges et fourneaux de l'étang de Gaillon et du domaine de Tourouvre. 88 pièces.

Alençon. Bois de Sainte-Catherine de Poitou dont on propose la réunion à la forêt d'Ecouves — Bois du prieuré de Saint-Martin de Sougé (la Ribotière), paroisse d'Hesloup — Bois de la cure de Saint-Elier — Bois des terres des bénédictines d'Alençon — Usagers des forêts de la maîtrise d'Alençon, 1745 — Usagers d'Essay et des Ventes-de-Bourses dans la forêt de Bourses 1723 — Bois de la commanderie de Mouliourt ordre de Saint-Lazare, à Neauphe et Bursard — Bois de l'abbaye Saint-Martin de Sées, à Mesnilgault — Forêt de la Gastine — Arbres des chapelles Saint-Roch et Sainte-Geneviève, à La Lacelle — Bois de l'hopital d'Alençon, à Mesnil-Erreux — Fossé, prairie et herbage de Merdrel, et de Paillerot, et Mesnil-Broult — Projet du nouvel aménagements à introduire en la forêt d'Ecouves.

Q[1] 888

Titres des droits et offices supprimés — Orne (*et Calvados et Eure*). 1593-1762. Trente sept dossiers et 131 pièces.

Digitized by Google

Justice de Couterne — Rente de la paroisse du Vey (Calvados) — Droit de pêche dans l'Orne — Rente de Saint-Martin d'O — Sées — Ranes — Mamers — Flers — Ecouves — Sergenterie de Laigle — Essay, — Saint-Silvain — Sainte-Scolasse — Breteuil et Lire (Eure) — Glos — Laigle — Orbec (Calvados), Argentan — Vimoutiers — Abbaye de Lonlay — Landigou — Justice de Lonlay-le-Tesson — Antoigny — Méhoudin — Baronnie de la Ferté Macé (40 pièces), etc.

Q[1] 889

Id. Argentan. 1702-1734. — Vingt-un dossiers et 52 pièces.

Office de messager voiturier d'Argentan à Rouen — Justice dans les paroisses de Mesnil-Briouze, Saint-André-de-Briouze, Saint-Denis, le Repas, Chenedouit, Mesnil-Guillaume, Sainte-Honorine, Grandménil, Lignou, Pointel, le Champ-de-la-Pierre — Justice de Briouze — Haute justice de Grés — Justice de Tallonnay — Haute justice du Sap-André — Justice de Rânes, Montreuil, Faverolles, Saint-Georges d'Annebecq, de Saint-Pavin — Haute justice de Gacé, Rozenlieu, Coullemer, le Tilleul, Lignières, Mardilly, Grandval, la Chapelle-Montgenouil, Touquete, Mesnil-Vicomte, la Trinité-des-Lettiers, le Douet, Artus, Samesle, Montfort, Orgères, Chaumont, N.-D. du Bois, Croisil, Noyer, Mesnard, Champ-Haut — Justice de Saint-Hilaire, Sainte-Honorine-la-Guillaume, Nécy, les Autrieux, Saint-Malo, le Sac, la Fresnaye-au-Sauvage, les Yveteaux, Vitray, Saint-Pierre-de-Sommaire, Saint-Nicolas de-Sommaire, Laigle, Saint-Brice, Saint-Maurice, Saint-Ouen-sur-Mer, Lougey, Mesnil-Jean, Bazoches, Putanges, Sainte-Croix, Carnettes, Pomont, Cisay et Saint-Aubin près Cisay, Fougy.

Q[1] 890

Id. Alençon. 1702-1780. — Trente deux dossiers et 119 pièces.

Greffe civil et criminel d'Alençon — Justice de Saint-Denis et Gandelain, de la Ferrière Béchet, Saint-Aubin d'Apenay, Bure, Bursard, Chailloué, la Chapelle, Sainte-Marguerite de Carrouges, Saint-Sauveur, Mesnil-Scelleur,

Digitized by Google

Saint-Martin l'Aiguillon, Saint-Hartin des Landes, La Chaux, Aunou, Saint-Ouen de Sées, Neuville, Le Mesle sur Sarthe, Marchemaisons, la Roche, Ciral, Saint-Ellier, la Laule, Livaye, Rouperroux — Droits des domaines de Saint-Germain, Saint-Pierre et la Place de Sées et le Bouillon — Justice de Semallé, Trémont, Valfrembert, Hauterive, Joué du Bois, Laleu, Saint-Laurent de Beaumesnil, Montchevrel, Sainte-Marie la Robert, La Motte Fouquet, Saint-Patrice, Magny, le Chalange, Saint-Ouen le Brisoult, Coulonges, Beauvin, Grès — Droits de péage d'Alençon et de travers du Ciral et du Merlerault.

Q[1] 891

Id. MORTAGNE. 1702-1721. — Vingt six dossiers et 84 pièces

Justices de Bubertray, Tourouvre, Randonnay, Brezolette, la Poterie, Tubœuf, Saint-Ouen, Saint-Martin des Prés, Saint-Aubin sur Iton, Saint-Michel la Forêt, Crulay, Chanday, Coulimer, Saint-Victor, Saint-Marc de Reno, la Chapelle Montligeon, Villiers, Loisail, Feins, Saint-Hilaire, Saint-Sulpice, Laigle, Livet, Saint-Langis, Parfondeval, Mauves, N. D. d'Aspres, Saint-Martin d'Aspres, la Chapelle, Ecornay, les Genettes, Augaise, Saint-Michel de Sommaire, Saint-Sulpice, Saint-Martin d'Ecubley, la Chaise Dieu, Origny le Roux, Saint-Martin du Vieux Bellême, Saint-Cyr, Saint-Frogent, Suré, Peuvré, Marcilly, Saint-Martin de Groye, Saint-Martin de Nocé, Saint-Jean de la Forêt, Courthiout, Vaunoise, Bellavilliers, Eperray, Origny le Butin, Colonard, Dancé, Pervenchères, Saint-Jouen de Blavo et Viday, le Pin, Réveillon, Comblot, Sérigny, le Theil, Saint-Marc de Coulonges, Bazoches sur Hoesne, Courbon, Courgeon, Courcerault, Damemarie, Saint-Martin du Douet, Apenay, Saint-Germain de Martigny, Saint-Germain de la Coudre, Aube, Saint-Antonin de Sommaire, Saint-Symphorien, Bivilliers, Barville, Courgeoust.

P. UBALD d'ALENÇON.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

Séance du Jeudi 19 Janvier 1911

Présidence de M. Henri Tournoüer, Président

Le Jeudi, 19 janvier 1911, à deux heures et demie de l'après-midi, la Société Historique et Archéologique de l'Orne a tenu séance dans la salle de sa Bibliothèque, à la Maison d'Ozé, sous la présidence de M. Tournoüer, Président.

Etaient présents : MM. l'abbé Bricon, l'abbé Darel, Descoutures, l'abbé Desvaux. Louis Duval, Max Fazy, Gateclou-Marest, Gilbert, le chanoine Guérin, Langlois, l'abbé Mesnil, le vicomte du Motey, Pichon, Vallée.

Se sont fait excuser : Mmes la comtesse d'Angély, la baronne de Sainte-Preuve, Mlle Robet ; MM. de Beauregard, de Brébisson, l'abbé Beudin, Creste, le vicomte Dauger, l'abbé Desmonts, le chanoine Dumaine, Urbain de France, Gobillot, l'abbé Guerchais, Leboucher, Lebourdais, le comte Le Marois, le comte Rœderer, Paul Romet, le baron Jules des Rotours, le comte de Souancé.

M. Hamon, présenté en dernière séance est élu membre de la Société. Il adresse à M. le Président une lettre de remerciements à cette occasion.

M. Paul Anjubault, peintre-décorateur à Alençon, est présenté par Mme la baronne de Sainte-Preuve et M. l'abbé Desvaux.

Mme Lebourdais, du Pin-la-Garenne, par Mme la baronne de Sainte-Preuve et Mme Henri Tournoüer.

Digitized by Google

M. le Président annonce la mort de notre collègue, M. l'abbé Gourdel, curé de Saint-Hilaire-de-Briouze, membre de notre Société depuis 1893, dont plus d'une fois les études très documentées ont enrichi notre Bulletin. Parmi les chercheurs et érudits ornais contemporains il est de ceux dont la bibliographie est des plus considérable.

Après la tristesse très ressentie de cette perte, il y a à signaler parmi les nôtres des joies familiales et des distinctions dont nous nous réjouissons tous.

M. Loutreuil, le grand industriel de Moscou, originaire de Sées, qui s'intéresse si généreusement au bien et aux œuvres de notre pays, vient de recevoir la rosette d'Officier de la Légion d'Honneur.

M. le vicomte du Motey a été honoré par l'Académie de Rouen, du prix Lareinty (*1.000 francs et une médaille d'or*), pour son ouvrage : *Guillaume d'Orange et les origines des Antilles Françaises*, déjà couronné par l'Académie Française.

Mlle de Brébisson qui a pris part à plusieurs de nos excursions et notamment à la dernière, épouse M. de la Garanderie.

Mlle Marguerite de France, fille de M. Urbain de France, est fiancée à M. le comte de Prunelé.

Le fils de notre collègue M. Pierret doit également épouser Mlle Aubé.

M. le Président leur adresse, au nom de tous, nos vœux de bonheur avec nos félicitations.

Puis, après avoir annoncé la démission de M. Montembault, ancien magistrat à Domfront, il est heureux de constater que l'état de notre Société est très prospère. Elle compte actuellement 295 membres, et suit une progression ascendante depuis plusieurs années. Voici d'ailleurs le tableau de cette progression, dressé depuis dix ans : 25 nouveaux membres en 1900 ; — 13, en 1901 ; — 10, en 1902 ; — 25, en 1903 ; — 20, en 1904 ; — 13, en 1905 ; — 9, en 1906 ; — 13, en 1907 ; 16, en 1908 ; — 17, en 1909 ; — 21, en 1910.

Le dernier Bulletin de 1910, et le premier de 1911, vont paraître presque simultanément. — Ils vont contenir les

Digitized by Google

notices de Dom Denis, sur les bénédictins originaires du diocèse de Sées ; — un article de M. l'abbé Legros, curé d'Arçonnay ; le travail de M. Lechevrel, sur la jeunesse de Gustave LeVavasseur au collège de Juilly; — celui de M. l'abbé Boissey, sur la chapelle de Frédebise; — continuation de la monographie de M. Olivier, sur l'église Saint-Léonard d'Alençon ; — les notices nécrologiques de MM. de Neufville et Darpentigny. Le compte-rendu de l'excursion de 1910 à Lisieux et Vimoutiers sera fait par M. de Cénival.

M. de Brébisson écrit qu'il va terminer en février et mars son étude sur le kaolin d'Alençon.

M. Hubert, étudiant en pharmacie à Domfront, signale au Musée des Antiquaires de Normandie, à Caen, un diplôme sur parchemin, catalogué sous le n° 1000 et ainsi décrit : Diplôme délivré à la ville d'Alençon pour l'exemption à perpétuité de payer les tailles. » Il a été délivré par le roi François Ier, en 1514, 1515 nouv. style.

M. l'abbé Legros, curé d'Arçonnay, communique plusieurs extraits des archives d'Arçonnay :

— Neuf juin 1739. — Mariage de Messire Pierre-Jean de Frotté, fils de Samuel et d'Anne-Suzanne de Cléray, avec Anne-Françoise-Henriette de la Pallu, fille de Jean-François et d'Anne-Catherine Duval.

— Trente juillet 1520. — Quittance de l'abbé de Perseigne, à François Péron, sgr. de St-Pater.

— Premier mai 1514. — Nomination de François Péron, sgr. de Saint-Paterne, comme contrôleur de la maison de Guy, comte de Laval.

M. le Président communique deux factums intéressant l'abbaye de Sainte-Geneviève de Montsort :

— « Factum pour les Abbesse, Religieuses et couvent de Sainte-Geneviève, de l'ordre de Saint-Benoît, établies à Montsort, fauxbourg d'Allençon, appelantes et demanderesses en requeste es lettres de revision,

« Contre Messire Charles Calais de Vançay, sgr. de Brestel, fils et héritier de défunte dame Geneviève de Flotté, veufve de

Digitized by Google

deffunt Messire Charles Calais de Vançay, aussi seigneur de Brestel, intimé et deffendeur. »

S. l. n. d. (vers 1662) 16 pages in-4° (bibliot. Nat. 4°, F. 3, 33456).

Le monastère de Sainte Geneviève fut fondé le 2 Juillet 1636, par Sœur Renée de Vansay, religieuse professe à l'abbaye de Montmartre. A la mort de sa mère, en 1662, des difficultés de succession surgirent au sujet de la dot qu'elle avait constitué à la dite Sœur, pour la fondation de son monastère.

— « Mémoire pour les Dames Abbesse, Prieure et Religieuses bénédictines de Sainte-Geneviève de Montsort, au fauxbourg d'Alençon, deffenderesses et demanderesses.

« Contre Dame Catherine Le Comte de Nonant, veuve de Me Erard Bouton, comte de Chamilly, demanderesse du règlement de juges.

« Et contre Me François d'Anché-Bouton, comte de Chamilly et Me Louis Duplessis-Châtillon, marquis de Nonant, défendeur en assistance de cause. »

Paris, 1714, 8 *pages in folio*.

Il s'agit de la succession de dame Marie Dauvet, veuve de Jacques Le Comte de Nonant. Contestation au sujet du paiement d'une rente constituée par la dite Dame en 1655 au profit du monastère de Montsort, où deux de ses filles étaient religieuses.

(Bibl. Nat. f° F3 11529).

M. le Président signale une brochure de notre confrère, M. l'abbé Loiseau, curé de la Chapelle-Souëf, sur la vie de saint Gilles, le saint dont le culte est si populaire, particulièrement dans le Perche et aussi dans la région d'Alençon, — également un recueil de poésies publié par M. Lerévérend, professeur à Lisieux, qui s'annonce comme un littérateur d'avenir. M. Paul Harel s'en fait le parrain dans une préface très laudative.

Le *Journal des Débats* (n° des 3, 6, 11 et 18 janvier) a donné, sous la signature de M. Paulowsky, une série d'articles intéressants intitulés *Normandie inconnue*, sur l'industrie minière.

Il se publie dans plusieurs paroisses de la région des Alma-

Digitized by Google

nachs qui seront plus tard une mine de précieux renseignements pour l'histoire locale. A noter particulièrement ceux d'Auguaise, Vingt-Hanaps, Arçonnay, Longny, Le Theil, etc...

Plusieurs de nos collègues doivent donner des conférences à Paris, au Cercle du Luxembourg :

— Le 6 Mars, le R. P. Séjourné, sur la Mer Morte, étude géographique et biblique ;

— Le 15 Mars, à trois heures, Paul Harel, sur la Vènerie et les chansons de chasse ;

— Le 5 Mai, à trois heures, l'abbé Sornin, curé de Saint-Évroult, sur l'ancienne Abbaye et Orderic Viial.

Une Société nouvelle, qui nous intéresse surtout parce qu'elle a pour vice-président, notre distingué collègue, M. Émile Picot, membre de l'Institut, vient de se fonder à Paris. Elle a pour but d'assurer la reproduction des plus beaux manuscrits à peintures conservés dans les dépôts publics de la France et de l'étranger. Elle se propose de combler ainsi une lacune sur l'importance de laquelle il est à peine utile d'insister.

A la suite de l'incendie de la *Bibliotheca Nazionale* de Turin, survenu en 1904, il fut émis de toutes parts le vœu que les manuscrits les plus précieux fussent photographiés, afin d'être préservés de disparition complète en cas de désastre.

C'est précisément ce qu'entreprend la Société française de reproduction de manuscrits à peinture. Elle prend l'initiative de constituer par des procédés photographiques appropriés, un vaste *corpus picturarum manuscriptorum codicum* et d'assurer ainsi la conservation des plus magnifiques spécimens de la peinture au Moyen-Age, sans oublier les manuscrits persans à miniatures, dont la beauté est si appréciée des amateurs. Le Président de cette Société est le baron Eugène Fould-Springer. La Vice-Présidence est partagée entre MM. Émile Picot et Henri Omont. Le comte Alexandre de Laborde en est le Secrétaire.

M. le Président s'informe quelle suite a été donnée au vœu émis par M. l'abbé Desvaux, dans la dernière séance, pour

Digitized by Google

l'identification des vieux logis et la conservation des souvenirs qui reposent seulement sur la mémoire des vieillards.

Une innovation va être introduite dans la rédaction du Bulletin. Ce sera l'ouverture d'une série consacrée spécialement à la reproduction des documents. Elle sera particulièrement appréciée des travailleurs, et sera plus utile au développement de l'histoire locale, que toute étude d'ordre restreint si intéressante qu'elle puisse être. D'ores et déjà des matériaux de première valeur lui sont préparés. C'est un inventaire dressé par le R. P. Ubald, des documents ornais de la série Q[1] des Archives Nationales. M. Marais, conservateur à la Bibliothèque Mazarine, a fait de son côté, à notre intention, le relevé des documents normands, conservés en ce dépôt.

M. l'abbé Desvaux rappelle qu'autrefois notre collègue, M. Besnier, archiviste du Calvados, avait bien voulu nous offrir comme une suite du *Pouillé de Séez*, pour les paroisses détachées du diocèse d'Évreux et rattachées au diocèse actuel de Séez, par l'organisation concordataire du siècle dernier. C'est une ressource extrêmement précieuse qu'il faut procurer le plus tôt possible à ceux qui s'occupent des monographies paroissiales en cette région.

M. le Président, à propos du discours de Maurice Barrès prononcé à la Chambre des députés, sur la conservation des églises, fait envisager combien cette question devient inquiétante devant l'incurie ou l'esprit d'hostilité de certaines municipalités. M. Barrès mentionne er ce discours les difficultés contre lesquelles se butte à Messei notre éminent collègue, M. de Marcère, pour la reconstruction du clocher de cette paroisse qui menace ruine.

M. le Vicomte du Motey signale à ce propos l'état ruineux d'un bas-côté de l'église Notre-Dame d'Alençon, auquel il n'est appliqué aucune mesure de conservation. M. du Motey, est prié de présenter une étude de cette situation avec un projet de vœu.

M. l'abbé Beudin a envoyé une demande de renseignements

Digitized by Google

sur Jacques d'Alleaume, dont la famille a des ramifications en la paroisse de Laleu. Cette demande sera communiquée à M. le comte de Souancé, qui a mentionné ce nom dans son analyse des actes paroissiaux des églises d'Alençon.

Mlle Robet signale une cloche très curieuse employée à l'hippodrome de Caen, pour sonner le départ des chevaux. Quelque Société Archéologique du Calvados, ne pourrait-elle prendre des mesures pour conserver cette cloche, en lui donnant un usage ou un asile plus convenable ?

M. Gateclou-Marest a été chargé de présenter un vœu pour le classement dans les monuments historiques du tribunal de commerce, l'une des curiosités artistiques et archéologique de la ville d'Alençon.

M. Descoutures dit que ce vœu a été présenté il y a trois ans, sans qu'il y ait été donné aucune suite.

M. Gateclou-Marest voudra bien demander à MM. les Membres du Tribunal qui s'intéressent à la question de formuler à nouveau leur désir, pour que la Société leur aide à en obtenir la réalisation.

M. le Chanoine Dumaine ayant exposé le désir que cette année la Société choisisse, comme but d'excursion, la région de Tinchebray et de Vire, M. le Président estime que ce quartier ayant été jusqu'ici laissé en dehors de nos investigations, il y aurait intérêt à le visiter. M. le chanoine Dumaine, l'historien très informé du bocage normand, s'offre très aimablement à nous servir de cicerone à travers les curiosités historiques et archéologiques de ce pays, dont il possède à fond chroniques et légendes.

M. Gilbert, trésorier, donne lecture du compte de l'année précédente, avec pièces justificatives à l'appui. Décharge lui est donnée avec des félicitations pour son habile et très dévouée gestion. Le budget de l'année 1911 est d'autant mieux approuvé qu'il semble assurer l'extinction d'une dette de la Société contractée pour l'impression du Pouillé de Séez.

Il est ensuite procédé à l'élection pour le remplacement des membres sortants du bureau.

Digitized by Google

A l'unanimité moins une voix pour chacun, sont élus : M. Henri Tournoüer, président ; MM. Wilfrid Challemel et le chanoine Dumaine, vice-présidents ; M. Gilbert, trésorier ; M. Pichon, trésorier-adjoint ; M. Leboucher, bibliothécaire ; M. Vallée, bibliothécaire-adjoint ; MM. Louis Duval et Paul Romet, membres du comité de publication : MM. l'abbé Desvaux, Gilbert, le comte Le Marois, membres de la Commission du Musée.

La séance est levée à quatre heures.

Le secrétaire :

Abbé DESVAUX.

Séance du 11 Février 1911

Sous la Présidence de M. Henri TOURNOUER

Le samedi 11 février 1911, la Société Historique et Archéologique de l'Orne a tenu séance dans la salle de la bibliothèque à la Maison d'Ozé, sous la présidence de M. Tournoüer, président.

Étaient présents : Mme la Baronne de Ste-PREUVE, Mlle ROBET ; MM. ANJUBAULT, l'abbé DESVAUX, le chanoine DUMAINE, Louis DUVAL, de FARCY, Max FASY, Paul de la FORTINIÈRE, Urbain de FRANCE, GATECLOU-MAREST, GILBERT, LEBOUCHER, l'abbé LEGROS, le vicomte du MOTEY, PICHON, TOMERET, TOURNOUER, VALLÉE.

Excusés : Mme la comtesse D'ANGÉLY, MM. l'abbé GUERCHAIS, LE ROY-WHITE, Paul ROMET, ADIGARD, Louis BARILLET, Jacques et René BARTH, de BRÉBISSON, Georges CRESTE, le vicomte DAUGER, René GOBILLOT, MACAIRE, le comte LE MAROIS, le baron Jules des ROTOURS, le R. P. UBALD D'ALENÇON.

Digitized by Google

M. le Chanoine DUMAINE et M. Louis DUVAL présentent la candidature de M. Athanase MARRE (Grande Rue), à Moulins-la-Marche.

M. de France offre de donner sur la famille d'Alleaume les renseignements sollicités dans la dernière séance.

M. le Président signale la thèse de M. Beszard sur l'origine des noms de lieux habités du Maine. C'est un volume important où l'on trouve maint renseignement se rapportant à notre région Alençonnaise.

M. le Président annonce que les membres de la Société habitant Paris y tiendront séance le 9 mars. La réunion prochaine à Alençon se fera le vendredi 17 mars.

M. le Baron des Rotours promet un de ces articles très courts tant appréciés par les lecteurs du Bulletin. Il s'agit d'*Un exercice d'histoire normande au Collège d'Alençon en* 1740.

M. des Rotours est chercheur de renseignements sur le voyage impérial de 1811, à Cherbourg, dont il s'occupe en ce moment, et il fait appel à l'obligeante collaboration des Sociétaires.

M. le Chanoine Dumaine demande ce qu'ont pu devenir les *Heures de Marguerite de Lorraine* données à l'impératrice Marie-Louise, lors de son passage à Argentan, en 1809, par une religieuse survivante de l'abbaye de Ste-Claire de cette ville. Pour répondre à cette question, il y aurait à rechercher si la princesse les a emportées en Autriche, puis à Parme. Sont-elles en quelque dépôt public de France, ou de l'étranger, ou bien sont-elles passées par héritage dans la descendance de l'une ou de l'autre des deux familles morganatiques de l'ex-impératrice, les Neipperg ou les Bombelles. M. le baron de Mackau, notre éminent collègue, est l'un des représentants de la dernière.

M. René Gobillot écrit pour demander quelques renseignements sur l'origine du tableau de Restout conservé au Musée d'Alençon.

M. l'abbé Desvaux répond que lorsque Mme de Genlis vint à la chartreuse du Val-Dieu, en 1788, avec les princes

Digitized by Google

d'Orléans ses élèves, parmi les œuvres d'art qu'elle y admira, figure un tableau de Restout qu'elle signale dans ses *Mémoires*. Comment ce Restout aurait-il eu un sort différent du grand tableau de Philippe de Champagne, l'*Assomption de la Vierge*, d'un autre du même artiste, *la Trinité*, des quatre grandes peintures de René-Nicolas Jollain, qui sont venus du Val-Dieu décorer la grande salle de notre Hôtel de Ville ou enrichir son musée de peinture. Le numéro 8 du Musée d'Alençon *Saint Bernard et le duc d'Aquitaine*, (Jean Restout, 1729) ne peut être que le Restout du Val-Dieu.

M. le Vicomte du Motey signale, au greffe du tribunal d'Argentan une copie de la *Réforme des Forêts* par de Marle. Il avait également mentionné un plan de la Forêt d'Andaine du XVIIIe siècle conservé à l'administration des Eaux-et-Forêts.

M. Gateclou-Marest ayant été chargé d'attirer l'attention de la Société sur le projet de classement du Tribunal de Commerce d'Alençon, lecture est donnée d'une lettre de M. Lemée, président de ce tribunal, datée du 14 janvier 1911, reprenant la demande de classement faite sans résultat en 1903.

M. Max Fazy dit que cette pétition sera soumise à l'approbation du Conseil Général, dans sa session d'avril.

M. le Président parle d'une circulaire du *Comité des Amis des monuments de France*. Adhésion est votée au mouvement provoqué par cette circulaire, et M. le Président s'engage à nous tenir au courant de ces différentes manifestations et résultats.

M. le Vicomte du Motey déplore l'état de délabrement de la toiture et de la charpente de l'église Notre-Dame, pour lesquels au dire de l'architecte, M. Simil, s'imposerait non pas une simple restauration, mais une réfection complète.

M. Leboucher s'engage à porter la question à la séance du Conseil Municipal qui va se tenir incessamment.

M. le Président fait part d'une demande de renseigne-

Digitized by Google

ments adressée par Mme Oursel pour un supplément à son dictionnaire de Biographie Normande.

M. Hubert, de Domfront, a envoyé une charte de François Ier concernant Alençon, comme il a été dit en dernière séance. Copie de cette charte sera insérée au Bulletin.

M. Hubert signale au Musée des Antiquaires de Normandie un petit cachet en bronze, de forme ovale, qu'il attribue au XIVe ou au XVe siècle. Ce cachet imprime la figure ou plutôt le buste d'un personnage et au dessous les anciennes armoiries de Domfront, soit une tour au lieu des trois qui figurent sur le blason municipal actuel. Quelle est l'origine de ce cachet ? Il fut acheté jadis à l'historien Domfrontais Caillebotte par un membre de la Société des Antiquaires et donné par lui au Musée de cette Société vers 1820. Notre jeune confrère promet d'en envoyer quelques empreintes pour notre Musée Alençonnais.

Le maire de Crulay, **M. Duchaussoir** a écrit à M. le Président qu'il avait fait continuer les fouilles et déblayer l'excavation découverte près du presbytère de cette commune. On a pu pénétrer ainsi dans une galerie sur laquelle s'ouvrent deux passages plus petits que l'on a estimé être des cachots. Les extrémités de cette galerie sembleraient, dit-il, avoir été détruites intentionnellement. On sollicite une nouvelle visite de M. le Président pour déterminer l'importance et indiquer l'attribution des nouvelles explorations.

M. l'abbé Letacq a envoyé une très complète biographie de M. l'abbé Richer. Elle sera insérée au prochain Bulletin.

M. de Castilla a rédigé une notice sur Gabriel Le Veneur, évêque d'Evreux et Abbé commandataire de Saint-Evroult.

M. le Chanoine Dumaine a trouvé dans une charte du XIe siècle mention de saint Guillaume Firmat, chanoine de Saint Venant de Tours, l'un des saints du Passais Normand.

M. Marais archiviste paléographe, conservateur à la Bibliothèque Mazarine, a terminé son travail d'analyse des documents Normands conservés dans le dépôt dont il a la

Digitized by Google

garde. Ce travail sera inséré dans la partie documentaire de notre Bulletin le plus tôt qu'il sera possible.

M. l'abbé Legros apporte son étude : *Les petits côtés de l'histoire : Episodes à Arçonnay pendant la Révolution.*

M. le Président parle des fêtes du Millénaire de la Normandie. Elles sont divisées en deux parties, dont la première se passera à Paris, célébrée par la colonie Normande si considérable de la capitale. La seconde partie évoluera à Rouen autour d'un congrès historique divisé en cinq sections. Toutes communications devront être envoyées avant le 30 avril.

M. Louis Duval, à la demande faite par M. le Président de nous voir collaborer à ce congrès, dit qu'il y aurait à examiner une question préjudicielle et très litigieuse. Le diocèse de Sées, et conséquemment l'Alençonnais était-il compris dans le territoire cédé aux Normands par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, dont le texte n'est pas venu jusqu'à nous ?

Alençon avait son autonomie, son échiquier qui ne relevait pas du Parlement de Normandie.

M. le Vicomte du Motey fait observer à l'appui de cette remarque, que Yves de Creil, le premier seigneur connu de Bellesme fut investi par le roi de France de Bellême et d'Alençon.

M. Adigard écrit que ce congrès devant être hors pair, il importait que notre Société y fut représentée par quelques membres et un travail important. Cette instance ne parait pas déterminer de promesses fermes de collaboration.

M. le Président appelle à l'ordre du jour le projet d'excursion qui doit se réaliser au mois d'Août entre les 28 et 31 de ce mois, dates qui semblent recueillir l'assentiment général.

M. le Chanoine Dumaine nous dit alors tout l'intérêt qu'il y aurait à visiter la région de Tinchebray, Vire, Cerisy-Belle-Etoile et les environs, quartier qui a été laissé jusqu'ici en dehors de nos explorations. L'assemblée générale pourrait se tenir à Tinchebray, qui offrirait à notre étude le Champ

Digitized by Google

Henri, les restes du Vieux Château, l'église romane de Saint-Rémy, aujourd'hui désaffectée, pour employer le jargon courant, l'église des Montiers avec des sculptures provenant de l'abbaye de Cerisy-Belle-Etoile, et quelques pierres tombales intéressantes ; dans l'église neuve, trois œuvres de Le Harivel-Durocher. De là, on se rendrait aux ruines de l'abbaye de Cerisy. Vire nous montrerait la Porte de l'Horloge, l'église Notre-Dame, la maison d'Olivier Basselin, les Vaux de Vire, les églises Saint-Thomas et Sainte Anne et le Musée municipal.

Remerciments sont adressés à M. le Chanoine Dumaine pour son intéressante communication et la promesse qu'il veut bien nous faire d'être notre cicérone en cette région dont il a fait revivre les souvenirs dans son grand ouvrage sur *Tinchebray et sa région au bocage Normand.*

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire

Abbé DESVAUX

Séance tenue à Paris le 9 Mars 1911

Sous la Présidence de M. Henri TOURNOUER, Président

Le jeudi 9 mars 1911, à quatre heures de l'après-midi, s'est tenu à Paris, au siège de l'Union Bas-Normande et Percheronne, 22, rue Vaneau, une réunion des membres de la Société Historique et Archéologique de l'Orne.

Ils avaient répondu très nombreux à l'appel de leur Président

Etaient présents : MM. ADIGARD, le vicomte d'ANTERROCHES, Louis BARILLET, Jacques BARTH, le comte BECCI,

Digitized by Google

le vicomte DE BROC, Pierre DE CÉNIVAL, le comte DE CHARENCEY, Georges CRESTE, Frédéric DUVAL, Charles GILLET, René GOBILLOT, Joseph GUILLAUME, GUESNON, DE LA SERRE, E. LECHEVREL, Alfred LEGER, Louis LEGER, Alfred LEMAITRE, LEMARQUANT, LE ROY-WHITE, LOYSEL DE LA BILLARDIÈRE, DE MALLEVOUE, Emile PICOT, J. PIERREY, le comte RŒDERER, le baron Jules DES ROTOURS, ROULLEAUX-DUGAGE, le comte DE SOUANCÉ, TOURNOUER, le R. P. UBALD et Etienne DEVILLE, membre de la Société libre de l'Eure.

Avaient exprimés leurs regrets d'être absents : MM. le docteur CACHET, FOUCAULT, GERMAIN-LACOUR, KERCHNER, LACROIX, MARAIS, Maurice PIERREY, Albert RIVIÈRE, le baron André DES ROTOURS, TRIGER, Etienne VOISIN, Félix VOISIN, GAETAN GUILLOT,président de la Société d'Archéologie de la Manche, à Saint-Lô.

M. le Président remercie nos confrères d'être venus aussi nombreux. Puisque nos réunions à Paris obtiennent un tel succès, elles devront être renouvelées, au moins une fois chaque année; cette heureuse affluence est une des preuves de la vitalité de la Société. Celle-ci s'affirme encore par des faits.Comme pour la publication du *Pouillé,*dont deux volumes ont paru et dont quatre restent à paraître, c'est à l'initiative de divers membres que sont dus les trois projets dont l'examen est inscrit à notre ordre du jour : Dictionnaire Historique de l'Orne, Histoire populaire de Normandie, Monument à Orderic Vital.

M. le Président expose que le projet de Dictionnaire Historique de l'Orne vient de M. Emile Picot, membre de l'Institut, que nous sommes heureux de voir aujourd'hui parmi nous. Ce projet présente un très grand intérêt. Sans doute, pour la région Percheronne de l'Orne, le travail est déjà en partie fait, puisque M. de Romanet et M de Souancé préparent un dictionnaire qui ne tardera pas à paraître. On étudiera comment combiner ces deux publications. Mais nous pourrions dès maintenant commencer les recherches étendues et minutieuses, mais non arides, qu'exigera cette œuvre, et les distribuer par cartons, entre nos confrères et

Digitized by Google

autres collaborateurs de bonne volonté. Les meilleurs modèles à proposer sont : le *Dictionnaire d'Indre-et-Loire* et province de Touraine par M. Carré de Busserolles, le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port, le *Dictionnaire de la Mayenne*, par l'abbé Angot. M. le Président signale les services que pourra nous rendre le relevé, dressé en 1847, par l'administration des postes, des communes et hameaux de notre département, classés alphabétiquement par arrondissement. Le relevé comprend quatre volumes conservés à la Bibliothèque Nationale.

M. Emile Picot tient à dire combien il sera heureux de voir paraître le travail annoncé sur la région percheronne. Le nôtre ne venant qu'après, pourra l'utiliser de même que d'autres travaux en préparation, par exemple le *Pouillé* du diocèse d'Evreux dont on semble vouloir s'occuper.

M. le Comte de Souancé approuve entièrement le projet de dictionnaire départemental, et ne voudrait pas qu'il fut entravé en rien par le travail préparé pour le Perche.

M. des Rotours se demande si la combinaison la plus simple ne serait pas pas de procéder par arrondissement, comme dans le relevé de 1847. Il n'y aurait plus ainsi de double emploi. Nous entreprendrons Alençon, Domfront, Argentan ; pour l'arrondissement de Mortagne, le travail de MM. de Romanet et de Souancé y pourvoirait.

M. le Président estime qu'l faut laisser les deux publications absolument distinctes, et que pour le moment il y a lieu seulement de se prononcer sur l'opportunité de préparer un Dictionnaire Historique du département. Elle est proclamée par le vote unanime de la réunion.

M. le Président rappelle que l'idée de composer une histoire populaire de notre département a été émise par M. Romain Le Monnier. Il donne lecture d'une lettre fort intéressante dans laquelle notre confrère explique et précise son projet-ouvrage populaire et simple, mais non sec ni aride, plutôt une sorte d'épopée normande, les résumés de périodes historiques étant suivies de pages transcrites de nos meilleurs auteurs.

Digitized by Google

M. LE PRÉSIDENT cite un ouvrage de ce genre composé pour la Bretagne par MM. du Cleuziou et de Calan, destiné aux écoles libres, et dont la préface exprime bien des idées qui sont nôtres.

D'un échange d'observations présentées par MM. Pierre ADIGARD, Emile PICOT, Frédéric DUVAL, DE LA SERRE, le Vicomte DE BROC, J. DES ROTOURS et G. CRESTE, il résulte que l'assemblée, tout en jugeant excellente l'idée de M. R. Le Monnier, ne pense pas que notre Société puisse entreprendre une pareille œuvre. D'ailleurs, on ne voit pas nettement dans l'exposé du projet quel serait au juste l'objet de cette histoire — le département de l'Orne, ou la Normandie, ou la Basse-Normandie ?

M. LE PRÉSIDENT rend compte enfin des démarches qu'il a faites pour faire aboutir le projet de monument à Orderic Vital, projet qu'avait émis M. l'abbé Sornin, curé de Saint-Evroult, à la suite de notre visite aux ruines de l'antique abbaye. Léopold Delisle, peu de mois avant sa mort, avait donné sa chaleureuse adhésion à cette idée. Sa réalisation viendra bien l'année qui suivra les fêtes du Millénaire Normand. Déjà sont constitués un *Comité d'honneur* et un *Comité d'organisation.* Le Conseil Municipal de Saint-Evroult a adopté en principe l'érection d'un monument. Et le 5 mai, au cercle du Luxembourg, à Paris, M. l'abbé Sornin, fera une conférence avec projection sur le vieux monastère d'Orderic Vital.

M. LE PRÉSIDENT annonce le congrès qui se tiendra à Rouen, en Juin prochain, pour les fêtes du Millénaire et espère que plusieurs membres de la Société pourront s'y rendre.

Il invite aussi à prendre part à notre excursion de la fin d'août : nous visiterons Tinchebray, Vire et Flers, région pittoresque et riche de monuments.

La séance est levée à six heures et demie.

Baron J. A. DES ROTOURS.

Digitized by Google

Séance du 17 Mars 1911

Sous la Présidence de M. Henri TOURNOUER, Président.

Le Vendredi 17 Mars 1911, la Société Historique et Archéologique de l'Orne a tenu séance dans la salle de sa bibliothèque à la Maison d'Ozé, sous la présidence de M. Tournoüer président.

Etaient présents : Mme la baronne de SAINTE-PREUVE, Mme TOURNOUER, Mlle ROBET, MM. DE BRÉBISSON, Cte CASY, DESCOUTURES, l'abbé DESVAUX, DINGREVILLE, DE FARCY, de la FORTINIÈRE, Urbain DE FRANCE, GATECLOU-MAREST, GILBERT, LEBOUCHER, l'abbé LEGROS, l'abbé MÉLIAND, l'abbé MESNIL, le vicomte DU MOTEY, Paul ROMET, l'abbé SORNIN, TOMERET, TOURNOUER, Robert TRIGER.

Excusés : Mme la comtesse D'ANGÉLY, MM. Paul ANJUBAULT, l'abbé BOISSEY, l'abbé BRICON, DALLET, Louis DUVAL, le Chanoine DUMAINE, l'abbé GUERCHAIS, le Chanoine GUÉRIN, LECHEVREL, le comte LE MAROIS, LE MONNIER, l'abbé LETACQ, LEBOURDAIS, le comte RŒDERER, SAVARY, l'abbé TABOURIER.

M. ATHANASE MARRE, de Moulins-la-Marche, présenté en dernière séance est admis parmi les membres de la Société.

M. PRIMOIS, du Pont-Œuvre, à Saint-Evroult, est présenté aujourd'hui par MM. l'abbé Sornin et Dingreville.

M. le Président annonce le décès de M. le chanoine Blin, archiviste diocésain, membre de la Société depuis son origine ; de M. Loutreuil ; de Mlle Bigot-Pontmesnil.

M. LE CHANOINE BLIN fut vice-président de notre Société Il a publié autrefois dans le Bulletin plusieurs articles de première valeur comme documentation. Auteur de nombreuses publications d'histoire et d'hagiographie diocésaine, ses travaux honorent à la fois le clergé et le département. Ils reste-

Digitized by Google

ront l'un des plus solides monuments de l'érudition et de la science religieuse en notre région. Resterait à trouver quelqu'un pour publier les notes très nombreuses et très inédites qu'à laissées M. le chanoine Blin sur l'histoire du clergé Sagien, la vie de la bienheureuse Marguerite de Lorraine et le culte des saints autrefois honorés dans le diocèse, et qui n'ont pu trouver place dans notre liturgie actuelle, faute de documents suffisants, au temps où fut rédigé le nouveau propre du bréviaire.

M. Loutreuil était le fils d'un cultivateur de Neuville-près-Sées. Parti de son village, à l'âge de 24 ans, en 1857, comme simple comptable dans la société des chemins de fer russes, il s'était élevé à l'un des postes les plus considérables. Pendant près d'un demi-siècle, son nom a été mêlé aux créations industrielles les plus diverses : chemins de fer, ciment, brasseries, sucreries et raffineries, impression sur indienne, industrie de la soude, métallurgie, etc. Il tenait l'un des premiers rangs dans la colonie française, dont il était le doyen. En même temps, il restait fidèle à son pays de Sées, où il favorisait l'agriculture par les plus généreux encouragements. Son concours était largement acquis à toutes les œuvres destinées à honorer la terre natale : rachat de la Maison de Corneille, restauration de la Maison d'Ozé, Millénaire de la Normandie, etc.

M. Auguste Loutreuil est mort à Val-Mont-sur-Territet (Suisse). Il a légué en mourant 100.000 fr. à l'Institut Pasteur ; 1 million à la Caisse des recherches scientifiques ; 2 millions et demi, à l'Université de Paris ; 3 millions et demi à l'Académie des Sciences. Membre de notre Société depuis 1887, il en vivait trop éloigné pour en connaître les besoins et comme tous nos autres confrères décédés, lui aussi dans ses générosités princières, il n'a pas songé à lui faire une petite part qui eut comblé les vides de notre budget et eut permis d'organiser notre Musée et facilité des publications trop longtemps attendues.

Une petite exposition particulière, exclusivement consacrée à Charlotte Corday, vient de s'ouvrir à Rouen. Parmi les œuvres qu'elle comprend, il faut citer quelques estampes

Digitized by Google

anglaises rares dans l'iconographie de Charlotte Corday. Tout d'abord *The Death of Jonn-Paul Marat*, peinte par D. Pellegrini et gravée par Nicolas Schiavonetti, le graveur italien qui a gravé de nombreuses pièces sur les personnages de la Révolution, entre autres avec Pellegrini, un portrait du Dauphin. Dans cette estampe, Charlotte Corday, portant un fichu bleu, est représentée, poignardant Marat, renversé sur un canapé.

L'autre pièce anglaise est intitulée : *M. Anne Charlotte Corday « vas barn at St Saturnin was guillotined in Paris the 17 th July* 1793 ». Cette estampe fut dessinée par J. Beys et porte comme nom de graveur cette désignation : *Idnar-pilaf*. Charlotte Corday est représentée en robe blanche, au haut de l'échelle qui conduit à l'échafaud. Elle est accompagnée d'un officier de la garde nationale et tend ses mains liées de corde au bourreau, les bras nus, coiffé du bonnet phrygien. A côté, on aperçoit les montants et le couperet de la guillotine. Cette pièce, semblable à une autre qui figure à la vente de Bellegarde, est fort intéressante.

Citons encore : un curieux dessin calligraphique, entouré d'ornements en traits de plume, représentant Charlotte Corday en turban et portant l'inscription : *Composé à la plume par Le Roy* ; un autre dessin à la sanguine, la représentant en bonnet normand ; deux petites gravures à la manière noire : *Charlotte Corday dans sa prison*, écrivant sa lettre d'adieux à son père, et la *Mort de Marat*, assassiné dans sa baignoire en « sabot », qui se vendaient, rue de la Boucherie N° 26 ; le portrait en médaillon bien connu, par Duplessis-Bertaux ; une curieuse gravure allemande représentant Charlotte Corday en turban et portant l'inscription : *Zu funden in Nuremberg ber C.-W. Boch*, d'après une miniature prise par C. W. Boch, en 1793 ; une gravure de Metzmacher d'après le tableau de Giroux en 1848, et une gravure anglaise de Stocks, d'après le tableau moderne *The toilet of Ch. Corday* de E.-M. Ward.

M. Dallet a envoyé une notice sur la paroisse de Saint-Germain-la-Campagne (Eure), qui faisait partie de la Généralité d'Alençon. Elle sera insérée au Bulletin.

Digitized by Google

M. Savary envoie également pour le portefeuille de la Société trois quittances, signées de Françoise de Quératy (7 Avril 1714), Françoise de Charbec (12 Décembre 1720), Françoise de Lapallière (3 Mai 1741), abbesses de Saint-Antoine de Domfront.

M. l'abbé Vieules, curé de Nages, dans le Tarn, sollicite à nouveau des renseignements sur les cépages médievistes de l'Alençonnais et du Perche.

M. l'abbé Bricon signale les travaux tout récents de deux compatriotes ornais. 1° Un article sur Duns Scot, paru dans le *Dictionnaire de Théologie Catholique*, (Vacant-Mangenot), par le R. P. Raymond de Courcerault (L. P. Brault), capucin, gardien du couvent de Kadi-Keuï, à Constantinople. Cet article contenu dans les XXXIe et XXXIIe fascicules, s'étend de la colonne 1865 à la colonne 1947 et est par conséquent très important. Ces deux fascicules sont parus en 1910.

2° — Un volume de la collection : *Les Saints* : *St Patrice*, in-12 (librairie Lecoffre), par l'abbé Riguet, curé de Saint-Denis de l'Hôtel (Loiret). L'auteur, qui est originaire de Préaux, et ancien élève du Petit Séminaire de Sées, a dédié son livre *à ses parents, à son maître vénéré, M. l'abbé Patrice, curé de Préaux.*

M. Louis Duval envoie pour publier dans la Série : *Documents*, les *Statuts de la Confrérie de Notre-Dame, à Courmesnil*, 1607.

Le R. P. Ubald d'Alençon fait don de la photographie d'une miniature du *ms. Gallicus* 369 de la bibl. roy. de Munich. fol. 2 b, ms. intitulé : *Des cas des nobles hommes et femmes.*

Elle représente le lit de justice tenu à Vendôme, en 1458. Le duc d'Alençon, accusé d'avoir conspiré avec les Anglais contre la France, est condamné à mort, le 10 Octobre 1458. Dans la scène, Charles VII préside. Devant lui sont Dunois, vêtu de rouge tenant le bâton d'or à la main et le chancellier Guillaume Jouvenel des Ursins en manteau d'écarlate orné de trois boucles d'or, le chaperon blanc de magistrat autour du cou. A la droite du roi, sur un banc plus élevé, le jeune

Digitized by Google

Charles de France (qui devint le duc de Guyenne) âgé de 12 ans, puis Charles d'Orléans, le poëte, portant un chapeau noir. Le duc de Bourbon est à côté de lui. Au dessous de ces princes qui siègent comme pairs laïques, sont assis quelques hauts dignitaires de la couronne. Devant Charles de France est Yves de Scepaux, premier président du Parlement et les deux présidents, Robert Thiboust et Elie des Tourelles, tous trois en chaperons blancs. A la gauche du roi, le banc supérieur est occupé par les Pairs ecclésiastiques : Jean Jouvenel des Ursins, archevêque de Reims, et les autres. L'abbé de Saint-Denis, Philippe de Gamaches est au bout du banc, près de la porte, en costume de bénédictin. Au centre du tableau, assis presque par terre, les gens du Parquet, le procureur général, Jean Dauvet, les avocats du roi, Jean Barbin et Jean Simon.

Au fond, devant le chancelier, le greffier criminel, Hugues Allegret, vu de dos, lit la sentence.

Ce Jean d'Alençon était « le gentil duc » qui combattit aux côtés de Jeanne d'Arc. Son procès était un « procès de tendance ».

La miniature en question a déjà été reproduite dans *le Boccace de Munich*, de M. le comte P. Durrieu, planche I, avec description, page 51-55. Elle mesure 340^{mm} sur 280^{mm}.

Ainsi que l'indique d'ailleurs le P. Ubald, plusieurs membres déclarent l'avoir vue également dans la *Revue archéologique* (Décembre 1855, p. 509-520) article de Vallet de Viriville.

M. de Brébisson apporte son travail sur le kaolin d'Alençon avec les croquis des plus belles pièces exécutées avec ce kaolin.

M. le Président envoie nos félicitations à notre collègue, M. Guillochim, maire d'Argentan, qui vient de recevoir les palmes académiques.

M. Paul Harel vient de faire paraître un nouveau volume : *Hobereaux et Villageois*, Paris, Jouve, 1911, contenant quelques nouvelles, dont nous avons déjà apprécié la saveur normande. Il a donné le 15 Mars dernier, au cercle du Lu-

Digitized by Google

xembourg, à Paris, une conférence sur *La Vénerie et les chansons de chasse*, qui a obtenu le plus grand succès.

Dans une conférence faite à Bernay, sur le « Patrimoine artistique de la France et sa conservation », le capitaine Engelhard demanda « que toutes les sociétés, qui à un titre quelconque, ont souci que les trésors de notre archéologie nationale ne dépérissent plus, se groupent, qu'elles aient un comité central à Paris, et des sous-comités dans chaque chef-lieu de département »... Cettte proposition sera reprise au congrès du Millénaire, à Rouen.

La *Société d'histoire Contemporaine* vient de publier, sous le titre de « Paris pendant la Terreur », les rapports des agents secrets du ministre de l'Intérieur (1 volume, 27 Août 1793 au 25 Décembre 1793). Parmi ces agents figure :

Rousseville (Pierre-Henri), prêtre, né à Mortagne. Son père qui était commerçant, fit de mauvaises affaires. Un de ses frères mourut à l'armée du Rhin, un autre servit dans l'armée du Nord. Lui se consacra d'abord à l'enseignement de la philosophie et des mathématiques, fut professeur, en 1789, au collège Louis-le-Grand, vicaire à Bagnolet, puis desservant au Bourget. Il prit part à la révolution du 31 Mai 1792 et abdiqua la prêtrise. Il devint secrétaire du comité de salut public de Paris, fut destitué. Chargé de missions dans les départements, dont l'Orne, il rédigeait des rapports. Il s'attacha à Robespierre, fut emprisonné, sauva sa tête. Plus tard, il reprend sa besogne d'espion, dans la police secrète. On ignore comment il finit.

M. le Président demande l'avis des sociétaires présents sur l'utilité d'ouvrir dans le Bulletin une série nouvelle et de pagination spéciale pour la publication de documents de l'histoire régionale. Déjà le R. P. Ubald a promis son concours pour l'inventaire de la partie ornaise aux Archives Nationales. M. Marais et M. Hubert feront même besogne, le premier à la Bibliothèque Mazarine, le second, pour ce qui intéresse l'histoire de son pays de Domfront.

M. l'abbé Legros analysera certains documents de la Justice de Paix de Bourg-le-Roi.

Digitized by Google

La création de cette série, dont il avait été parlé en dernière séance, a de nouveau recueilli l'assentiment général.

M. Paul Romet signale dans le travail du comte de Montbel : *Sur les routes de l'exil*, mémoires inédits publiés par son petit-fils, M. Guy de Montbel (Revue hebd. 21 Jan. 1911) un passage intéressant l'histoire et l'abbaye de la Trappe.

« J'appris dans la suite, écrit M. de Montbel, que j'avais été la cause d'une visite domiciliaire faite par les ouvriers de Laigle, pendant la nuit du 30 Août, au monastère de Notre-Dame de la Trappe du Val (*sic*). Menaçant les religieux de leurs fusils, ces ouvriers s'écriaient avec fureur : « L'ex-ministre Montbel est caché dans vos murs, livrez-le ou nous mettons le feu au couvent ». — Il n'est jamais venu ici, répondit le Supérieur avec calme, vous pouvez vous en convaincre en visitant la maison.

« Ils bouleversèrent fort inutilement le monastère et ne découvrirent aucun personnage politique. Le seul suspect qu'ils arrêtèrent fut un manuscrit latin. Les meneurs n'y comprenant rien, déclarèrent que s'était probablement une correspondance contre-révolutionnaire avec l'étranger. Le cahier incriminé fut solennellement remis au Préfet, comme une pièce des plus importantes, comme une preuve accablante de la conjuration des Trappistes. C'était un traité de théologie. Après leur habile exploit, ces héros ne pouvaient prétendre à un repas bien somptueux dans l'asile de l'abstinence. Ils se contentèrent donc de prendre ce qu'ils trouvèrent et firent main basse sur les simples légumes du jardin, qui auraient suffi pendant un mois à la nourriture des religieux. Je servais ainsi de prétexte à la consommation fort peu légale de tous les choux et de tous les artichauts des Trappistes. »

M. Emile Picot fera un discours sur M. Léopold Delisle, au Millénaire de la Normandie qui doit se célébrer à Rouen.

M. le Baron Jules des Rotours donnera un travail sur les divisions de la Normandie.

Lecture sera donnée d'une étude sur Orderic Vital, par M. Etienne Deville.

Digitized by Google

M. le Vicomte du Motey a donné dans le journal l'*Indépendant* un article sur ce sujet avec aperçus nouveaux.

M. le Président à propos du nom d'Orderic Vital, qui vient d'être prononcé, annonce que le comité va s'occuper activement de l'érection d'un monument au chroniqueur de Saint-Evroult, de façon que cette érection ait lieu l'année prochaine. M. l'abbé Sornin fera sur ce sujet une conférence au cercle du Luxembourg, le 5 Mai prochain.

Le congrès de la Société Française d'Archéologie se tiendra cette année, du 19 au 25 Juin, àReims, Laon, Soissons, Langres et Châlons-sur-Marne.

Un syndicat d'initiative vient d'être créé à Nogent-le-Rotrou, pour signaler et mettre en valeur les beautés pittoresques et autres curiosités du Perche.

Mme Oursel de Rouen continue de solliciter des renseignements sur les auteurs ornais pour le supplément de sa *Biographie Normande.*

M. Eugène Lefèvre-Pontalis vient d'être nommé professeur d'archéologie à l'Ecole des Chartes en remplacement du Comte de Lasteyrie.

Une série d'articles « *Une Normandie inconnue* » vient de paraître au *Journal des Débats*, sous la signature de *A. Pawlowski.* C'est une étude très documentée sur le *Bassin minier de la Basse- Normandie* (*Journal des Débats.* Nos des 2, 6, 10, 18 Janvier 1911).

La protestation de Maurice Barrès pour la défense des églises menacées de destruction amène à l'examen des projets laissés en souffrance dans notre département.

Actuellement, il y a instance pour le classement du Tribunal de commerce d'Alençon, et des demandes ont été faites pour les églises de Médavy (?) Almenesches, Exmes, Montgaroult Tournay-sur-Dives, Sentilly.

A propos de l'état de délabrement signalé à la toiture de Notre-Dame d'Alençon, un devis de 10.517 fr. 16 pour la

Digitized by Google

réparation des deux versants de la nef, a été présenté au Ministère, par l'architecte, M. Simil, le 10 Octobre 1910. On attend la décision pour saisir de la question le conseil municipal.

Des travaux très urgents de consolidation et d'aménagement intérieur doivent être faits au Tribunal d'Argentan. 4.500 fr. ont été votés par le Conseil Général, l'Etat parfera la somme nécessaire : 20.000 fr. seraient indispensables pour une restauration complète.

Pour l'église de Saint-Cénery-le-Géret les dépenses d'entretien seulement ont été accordées, soit 600 fr. Le rapport de l'architecte, M. Sandret, est au ministère, dont on attend toujours l'approbation.

Dans l'église du Douet-Arthus, sur le territoire de la commune de Heugon, il existe plusieurs objets classés : deux dais d'autel du xve siècle avec sculptures et peintures sur bois, une statue de la Vierge, l'épitaphe funéraire d'un curé, également du xve siècle. On déclare qu'il y a impossibilité de les laisser dans le vieux sanctuaire, lui-même si pittoresque et d'un réel intérêt archéologique, parcequ'il tombe en ruines et que la municipalité et les habitants de l'ancienne paroisse refusent de l'entretenir. La statue et l'épitaphe seront transportées dans l'église de Heugon, solution déjà bien regrettable, mais les autels à dais sont actuellement repoussés, sous prétexte de manque d'emplacement, alors que les petits autels de l'église de Heugon, sont deux très vulgaires pièces de menuiserie moderne dénuées de toute espèce d'intérêt. M. Simil propose de placer les dais au dessus des stalles des charitons, mais il faudrait pour cela enlever les torches de charité, car leur dimension menacerait d'endommager ces dais. Ces torches sont d'ailleurs hors d'usage, la confrérie n'existant plus. M. le curé s'y refuse. M. Simil demande au ministère de désigner l'endroit où les objets classés devront être transportés, par suite de ce refus, qui provoque la protestation et l'expression de vifs regrets de la part des sociétaires présents à la réunion.

La municipalité de Tinchebray a demandé le classement

Digitized by Google

de la vieille église de Saint-Rémy, dont elle voudrait utiliser le chœur, pour l'Hôtel de Ville. Ce classement a été refusé.

M. Robert Triger demande si dans l'Orne des églises ont été récemment classées ; dans la Sarthe, depuis trois semaines, trois églises viennent de l'être.

M. le Président a été informé par M. Simil qu'aucune demande n'a pu aboutir : 60 dossiers dorment, quand seront-ils réveillés ?

Une feuille d'adhésion à la pétition de M. Barrès sera envoyée à chaque sociétaire, qui sera prié de la signer et de vouloir bien recueillir des signatures des personnes étrangères à la société, s'intéressant à la question.

M. Robert Triger signale l'exposition qui se prépare au Mans, qui contiendra une partie rétrospective des plus curieuses. Il espère que les Membres de la Société pourront y organiser une journée de visite pour Juillet.

Une réunion des membres de la Société Historique et Archéologique de l'Orne résidant à Paris, a été tenue le 9 Mars dernier, au siège de l'Union Bas-Normande et Percheronne, 22, rue Vaneau. Ils s'y sont rencontrés au nombre de 32. Le procès-verbal de la séance rédigé par notre secrétaire général, le baron Jules des Rotours, nous est communiqué par M. le Président. Il sera inséré au Bulletin en son lieu et date.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le secrétaire,

Abbé DESVAUX.

Digitized by Google

UN POETE AU COLLEGE

Les Années de Jeunesse de G. LE VAVASSEUR

Souvenirs d'enfance, impressions de collège, de quelque nom qu'on les décore, ces sortes d'autobiographies avant la vie doivent une part de la faveur qu'elles obtiennent à la curiosité qui s'attache aux débuts des grands hommes. Mais toute histoire d'âme a son intérêt, même et surtout s'il s'agit d'une âme d'enfant. Mettre en relief l'état d'esprit d'un collégien exilé vers 1830 loin de la terre natale, étudier en même temps les débuts d'un poète aimé : telle est la double esquisse que je voudrais tenter à propos de Le Vavasseur.

Pendant de longues années les fêtes scolaires et les banquets ramenèrent à Juilly un petit homme, qui semblait aux élèves, fort extraordinaire. Les anciens l'annonçaient aux nouveaux qui en rêvaient longtemps à l'avance comme de quelque fantastique M. de Crac. C'est que pendant cinquante ans Le Vavasseur revint à son vieux collège, toujours le même. Son front s'élargissait, le romantisme de ses cheveux allait s'apaisant mais, il riait toujours. Lui aussi, comme son frère aîné en poésie, La Fontaine, eut été tenté de pêcher les poules par les fenêtres (1). Il ne s'embarrassait pas de son âge, et

(1) Par la plus étrange de toutes ses distractions, M. de la Fontaine s'était cru appelé à la vie oratorienne, il était entré à l'Institution de Paris le 14 avril 1611. Quelques semaines après, le Père de Verneuil recevait le novice à Juilly pour le préparer à la vêture. Plus tard le fabuliste avouait à Boileau qu'il lisait « *plus volontiers Marot que Rodriguez* ». Sa grande distraction consistait à faire descendre du haut de sa fenêtre, au bout d'une

Digitized by Google

chaque année, comme un lutin d'Hoffmann, il apportait à nos ainés toutes les variétés du rire humain.

***

Le 7 août 1833, après la distribution des prix, où ses lauriers furent médiocres, G. Le Vavasseur dit adieu à son vieux collège d'Argentan. L'écolier songeait à la longue harangue de son principal maître Guiton de Surosne, aux heures très douces passées dans la chambre de son jeune professeur M. Halbout. Il revoyait s'estomper dans le lointain la silhouette aimable et frêle de son maître de danse Napoléon Hurturelle « un radical barbare ailé d'une désinence aimable ». Gais ou tristes les souvenirs bourdonnaient à ses oreilles : « Te rappelles-tu, il y a deux ans, les *trois glorieuses*, les drapeaux blancs, œuvre de Chennevières, arborés sur les bureaux, les cocardes tricolores attachées aux quinquets, l'étude toute entière hurlant la *Marseillaise*. C'est de cette fenêtre que tu vis l'arrivée du convoi royal à Argentan. » Le drapeau blanc s'en allait pour toujours escorté des souvenirs de la vieille France. Les rues regorgeaient de soldats, les cours de canons, le collège était encombré de généraux. Les écoliers se montraient du doigt La Rochejacquelin, le Balafré et d'autres. A cette pensée les yeux de l'enfant se mouillaient de larmes. Son cœur devait être un des derniers où le culte désintéressé de la Monarchie resterait debout et inaltéré.

Pendant les vacances de 1833 Mme Le Vavasseur faisait inscrire son fils à Juilly. Comment fut-elle amenée à envoyer ses enfants dans l'antique Académie royale (1)? A défaut de motifs puisés dans des raisons ou des relations de famille,

longue corde, sa barrette remplie de mie de pain, jusque dans la basse-cour pour attirer la volaille et rire tout à son aise des mœurs querelleuses et gloutonnes de « la gent qui porte crête ». Un ordre du P. Bourgoing qui ne péchait pas par excès d'indulgence le rappela à ses devoirs le 28 octobre. Il était invité à se rendre à Saint-Magloire pour y « *étudier sa théologie* ». Cette retraite acheva de lui dessiller les yeux, il quitta l'Oratoire pour n'y plus revenir. Cf. *Mémoires Manuscrits de l'Oratoire.* — *Annales de la Société historique et archéologique, de Château-Thierry*, 1874. Ch. Hamel, *Histoire de l'abbaye et du collège de Juilly. Jules Gervais. Paris*, 1888.

(1) Le 2 mars 1638, le roi Louis XIII donnait au collège des Oratoriens le titre d'Académie royale et le privilège d'associer les armes de France sans lambel au blason de l'Oratoire.

Digitized by Google

deux choses suffiraient à l'expliquer. Douée de connaissances supérieures, la mère du poète « cent fois plus royaliste que tous les rois ensemble, Saint Louis excepté, et peut être Louis XIV, sous réserves » voulait pour ses fils une éducation traditionnaliste et française, une formation sérieuse; mais d'accord avec les directeurs de Juilly elle ne croyait pas que le régime d'un collège dût être sous le rapport religieux celui d'un petit séminaire. Elle se contentait « d'une piété franche renfermée dans les habitudes, les pratiques essentielles qu'un chrétien exact à ses devoirs peut et doit même conser ver toute sa vie » (1). C'était là précisement la règle de vie que les nouveaux directeurs du collège s'efforçaient d'imposer à leurs élèves.

MM. de Scorbiac et de Salinis avaient pris en octobre 1829 le collège qui périclitait aux mains de ses derniers directeurs. La Révolution de 1830 vint bouleverser leur œuvre récente et réduire de moitié le nombre de leurs élèves. M. de Salinis, pour conjurer le péril, comprit la nécessité de recruter un personnel de choix et demanda conseil à Lamennais. La congrégation naissante de Saint Pierre reçut asile à Juilly. Lamennais y rejoignit ses disciples le 15 octobre 1830, mais bientôt la tête lourde de doute, d'orgueil et de colère (2) il quitta pour toujours M. de Salinis.

Le Vavasseur ne connut point à Juilly l'auteur des *Paroles d'un Croyant*, mais il subit sa hantise d'une manière étrange. Il a peint dans ses souvenirs « ce petit abbé souffreteux et malingre, vieilli avant l'âge, soucieux, aphone et généralement triste » (3). C'est que souvent l'enfant erra dans l'allée discrète qui glisse le long du lac et qui a gardé le nom de Lamennais. Quand le soleil couchant allongeait l'ombre des tilleuls et quand les feuilles tombaient sous le frisson du soir, le poète revoyait dans sa promenade favorite l'homme pâle, débile, aux yeux profonds. Le vent qui pleurait secouait

(1) Collège de Juilly, *Prospectus août 1831*, p. 2.
Mgr de Salinis. Discours sur le plan des Etudes Religieuses *16 août 1831 passim.*

(2) Cf. lettre inédite à la comtesse de Senftt. 31 octobre 1830 :
« Je me meurs d'épuisement, mes forces sont usées ».

(3) G. Le Vavasseur, *M. de Salinis, La Picardie*, février 1861, p. 7.

Digitized by Google

sa longue douillette noire et berçait l'éternelle mélancolie de sa pensée.

***

Le 24 octobre 1833, Mme Le Vavasseur conduisait Gustave, 76, rue de Bondy. C'était un matin brumeux d'automne, le froid humide tombait d'un ciel gris.

Le front encore chaud de l'adieu de sa mère,
Un pauvre enfant songeait, plein d'une angoisse amère ;
Le crépuscule était plein de bruits agaçants,
Des paquets empilés roulaient dans tous les sens ;
Pendant qu'on les chargeait, bourgeois et pédagogues
Défendaient leurs colis avec des airs de dogues ;
Des chevaux hennissaient dans l'ombre, un gros luron
Leur donnait la réplique en mâchant un juron...

.....

... L'enfant c'était moi... L'homme avait nom Vivien.
Je le vois souriant à son fouet qu'il décroche,
Atteler ses chevaux efflanqués à son coche,
Où je crois lire encore, sur le panneau vieilli,
En caractères noirs : *Service de Juilly.*

Le nouvel élève prit place dans la diligence, il avait déjà revêtu comme ses camarades l'uniforme de drap d'Elbeuf bleu de roi, avec le collet droit et les boutons aux armes du collège. Le cocher « *Nul s'y frotte* » mit son bonnet de fourrure, fit claquer son fouet et les lourds véhicules chantés par Murger s'ébranlèrent jetant aux bourgeois endormis la chanson joyeuse de leurs grelots.

L'agitation du début fut de courte durée et bientôt le silence lugubre des jours de rentrée remplaça les joyeux éclats de rire. La Brie s'étendait muette et nue sous le brouillard. La route était triste, une trouée d'arbres offrait ça et là, à la vue, sa masse roussie, barrée de bouleaux argentés. Parfois un village aux maisons claudicantes et vieillottes s'étageait sur les deux côtés du chemin. Une brume sans

(1) G. Le Vavasseur. Banquet des anciens élèves de Juilly, 11 mai 1875.

Digitized by Google

couleur s'alourdissait ; un silence absolu berçait toute cette solitude navrée. Gustave se souvint toujours de ce premier voyage.

Un grand chemin perdu dans la brume d'automne,
Déroule son ruban blafard et monotone :
Tout le long du pavé, des bennes dont les bœufs
Pétrissent en tout temps le sol gras et bourbeux,
Partout un océan de terres labourées,
Dont nul vent n'assouplit les pesantes marées,
Pas d'arbres, pas d'oiseaux, sauf un corbeau chagrin
Qui pille en croassant une meule de grain
Le Mesnil Amelot... puis Thieux, puis le collège... (1)

Comme la nuit tombait le poète entra à Juilly. Il vit pour la première fois ces vastes bâtiments expressifs d'une pensée grave où domine un souci d'ordre. L'antique abbaye parfumée de prières et de sacrifices projetait sur l'infini du ciel ses corps de logis aux fenêtres uniformes. Du fouillis des toits verdis de mousse montait ainsi qu'une prière la vieille chapelle. Là-bas dans le parc les marronniers s'alignaient avec des gestes protecteurs de surveillants débonnaires.

***

Dès le lendemain commença pour Le Vavasseur la vie studieuse qu'il allait mener pendant quatre ans. Longtemps après il se plaît à revivre à Juilly : « Notre enfance laisse quelque chose d'elle-même aux lieux embellis par elle, comme une fleur communique son parfum aux objets qu'elle a touchés » (2). Il aimait à voir passer doucement devant ses yeux comme dans un miroir toutes les heures de la journée :

Le cadre sous la main je peignais à mesure,
Et voici mes croquis refaits d'après nature (3).

(1) G. Le Vavasseur. *Inter amicos*, p. 236.
(2) Chateaubriand. *Mémoires d'Outre-Tombe* T. I, p. 210.
(3) *Inter amicos*, p. 245.

Digitized by Google

Voici au dortoir le lit qui fut le sien, où il dormit de si purs et de si paisibles sommeils ; sous la lueur falote et dansante de la petite veilleuse, le réveil que la cloche inhumaine scande de sa voix enrouée :

Avec un bruit strident l'avant quart se décroche,
L'heure sonne. A deux mains applaudissant la cloche
Le préfet nous réveille impitoyablement,
Et finit par lancer suivant le règlement,
Un *Benedicamus Domino* formidable.
J'en sais, de fort dévots, qui le donnaient au diable
Le plus vaillant enfin dans ses draps s'étirait,
Le *Deo gratias* sur sa lèvre expirait.
Les paresseux — j'en fus — hélas ! — j'en suis encore,
Craignant de se piquer aux roses de l'aurore,
Tenaient leurs yeux fermés dans l'espoir de rêver,
Mais il fallait toujours finir par se lever.
Agacés par le bruit des clés sur nos couchettes,
Nous sortons, mi-vêtus, de nos blanches cachettes,
Et moitié par contrainte et moitié par devoir,
Nous complétons nos rangs aux portes du dortoir (1).

Voici à l'étude le vieux banc amolli par un long usage et que l'habitude rendait aussi doux qu'un fauteuil.

L'étude du matin c'était bien la meilleure
Que de fois, le matin, j'ai fait en trois quarts d'heure,
L'ouvrage de trois jours, quand j'étais obligé
D'achever pour la classe un devoir négligé (2).

Le professeur de 3e était alors M. Colin, docteur ès-lettres. Humaniste délicat, charmant causeur, il était parfois fantasque et bizarre; les jours d'orage revenaient souvent. Le perpétuel sourire du maître s'éteignait comme un rayon disparu, le nez s'allongeait sur la lèvre ; c'était la tempête, un *jour de lune* disait Gustave :

En classe, il va falloir réciter ses leçons,
Je n'y saurais songer, encore sans frissons,
Moi, qui n'ai pas ouvert mon livre, comment faire !
Je me lève penaud, j'ânonne, je diffère,

(1) *Inter amicos*, p. 245.
(2) *Id.*, id.

Digitized by Google

Mais il faut en finir, sur mon livre entrouvert
Je jette un œil furtif, si j'étais découvert
Je regarde au plafond... devant moi... vers la table...
J'ânonne de plus belle, un voisin charitable
Me souffle.... J'ai fini. C'est grâce à ce secours,
Que sans jamais savoir, je répondais toujours,
Et que n'ayant appris, grec, latin, vers, ni prose,
J'ai, je ne sais comment, retenu quelque chose (1).

A de certains moments les rapports entre le maître et les élèves étaient tendus au point de se rompre. Le temps n'était plus où maître Patruel, démontrait à l'écolier, à genoux, de sa verge pliante son délit *a posteriori*. Le martinet, qui jadis avait fouetté Jérome Bonaparte, se trouvait depuis longtemps « *remisé au musée* ». Mais aux grands écarts les grandes répressions. M. Duflot, un de ces surveillants austères que nos collégiens appelaient « *des chiens de cour* » remplissait impassible les fonctions de gêolier et ouvrait :

Le cachot ténébreux, claustrale solitude,
Où le gouvernement enfermait son *Latude*

Souvent M. Colin temporisait et le bon esprit revenait comme le soleil après l'orage. Heureuses fautes vraiment, qui amenaient les douceurs des pardons et la joie des retours. Les fâcheries et les réconciliations n'entrent-elles pas dans les meilleures amitiés comme un levain de reconnaissance et de dévouement ?

***

Le Vavasseur, à cette époque, n'a rien d'un Socrate, ni d'un Epictète. C'est un bon écolier fort en thème, mais très jovial. Il aime la gymnastique et les exercices violents, leste comme un écureuil c'est un grand joueur de barres; il en convient d'ailleurs plus tard dans des strophes à lui-même.

(1) *Inter amicos*, p. 257.

Digitized by Google

Mais de ma lourde machine,
Nature oignant les ressorts,
Me fit une souple échine,
Et des jarrets assez forts (1).

Non moins infatigable au sommeil qu'à la table, Gustave, est beau mangeur sans être gourmand. Il approvisionne de vivres sa baraque et partage gaiement avec ses camarades les succulents pâtés fabriqués avec un art exquis par sa bonne grand'mère Mme Renault de la Renaudière. Quand il entre à l'infirmerie, c'est au lendemain des vacances pour « *indisposition* ». La tisane de sœur Marthe a tôt fait de guérir tous les maux, même la nostalgie. Enclin d'ailleurs aux grasses matinées, peu sensible aux injonctions de la cloche, la bonne Sébastienne, à la voix éraillée, il a toutes les qualités et tous les défauts qui font aimer un camarade. Il montre dès lors ce cœur exquis tout trempé de tendresse délicate et forte, pleine de pudeur aussi qu'il garda jusqu'à la fin.

***

Sans avoir rien de commun avec le *Petit Chose* de Daudet G. Le Vavasseur vécut parfois lui aussi des heures d'angoisse et de tristesse. Juilly n'était pas « la noire geôle de jeunesse captive » dont parle Montaigne, mais les barreaux de la cage, parfois trop visibles, agaçaient l'oiseau prisonnier. « Les murs de la prison, dit J. Aicard, ne peuvent sourire aux captifs que par le cœur des geoliers... ce sont les cœurs des maîtres qu'il faut humaniser (2). »

Cette pédagogie du cœur et de l'amour si aimable en théorie mais si difficile en pratique, MM. de Scorhiac et de Salinis l'avaient merveilleusement comprise. L'enfant plus tard le reconnaîtra en termes émus. « Certes, je ne suis pas disposé

(1) *Poésies fugitives*, p. 7. Cette passion de la gymnastique lui demeura longtemps. Charles Beaudelaire, son illustre ami, le surprit une fois se tenant en équilibre sur un échafaudage de chaises, s'évertuant à répéter en amateur des tours exécutés la veille par des professionnels. M. Prarond se souvient d'avoir frémi le voyant un beau matin prendre pour trapèze le bras de fer d'une poulie en avant d'un grenier et s'y suspendre par les pieds, la tête en bas, dans le vide.

Cf. comte de Contades, « *Débuts Littéraires* », *Inauguration du Buste de Le Vavasseur*, p. 26.

(2) Jean Aicard. *L'âme de l'Enfant*, p. 35.

Digitized by Google

à jouer la vieille comédie des hypocrites regrets, et à mettre un habit neuf au lieu commun des douceurs du collège... C'est une épreuve salutaire et nécessaire. Mais je ne serai démenti par personne, si je dis que nos deux aimables maîtres ont tout fait pour nous adoucir les déboires et les ennuis de l'internat. Je les vois encore dans mes souvenirs, plus punis eux-mêmes que les coupables, quasi honteux — les grands cœurs — de la honte de leurs enfants, insensibles aux réclamations méticuleuses des maîtres subalternes, usant du droit de grâce comme de paternels souverains, généreux jusqu'à la prodigalité, tendres peut-être jusqu'à la faiblesse. S'ils nous furent trop doux, que Dieu leur pardonne! *Beati mites* (1). »

Je n'écris pas ici pour chercher l'occasion d'établir, à l'avantage des établissements libres une comparaison entre l'esprit de famille qui anime ses membres et l'esprit purement administratif qui semble présider ailleurs. Mais je ne peux m'empêcher de me rappeler les doléances tant de fois exprimées par les grands maîtres de l'*Alma mater* sur la tristesse de ses lycées.

Le Vavasseur dès cette époque avait à Juilly des amis dévoués. Mais son culte pour son frère Léon devient presque paternel. Je m'explique cette affection profonde depuis le jour où j'ai vu le portrait de Léon, âgé de 25 ans. Je n'oublierai jamais ce regard enlaçant de femme ou de jeune apôtre où s'allient de la timidité et de l'audace, de la candeur et de la sécurité, avec je ne sais quoi d'ingénu et de rusé, d'irrésistiblement passionné et de chaste.

L'enfant avait choisi sa part, dès les premiers jours de son jeunesse, il avait entendu l'appel du maître et son ambition était allée du côté des saints et de l'amour immesuré...

***

Le 23 octobre 1834, Gustave entrait en seconde (2). L'année

(1) G. Le Vavasseur. *de Salints*, p. 6 et 7.

(2) L'année précédente avait été féconde et couronnée de succès. Je relève sur le *Palmarès* du 11 août 1834 les prix et mentions suivantes : Instruction Religieuse : *mention honorable* Dissertation Historique (*id*). Narration Française : *Prix de 2e classe.* Version latine : *Prix de 2e classe.* Thème Latin : *Prix de 1re classe.*

Digitized by Google

scolaire s'ouvrit par une retraite dont il garda longtemps le souvenir. Quelques jours auparavant l'enfant écrivait à à sa mère.

« Nous allons avoir un prédicateur qui n'est pas seulement le plus grand de la France mais du monde entier, je ne sais pas si tu en as entendu parler. Il s'appelle M. Combalot » (1) Les accents rudes et familiers de l'apôtre retentirent sous les voûtes noircies où la fantaisie multicolore des vitraux teintait de rêves les prières des adolescents. L'ombre recueillie du sanctuaire se peupla des évocations du moderne Bridaine (2).

« L'enfance, dit un philosophe veut être élevée dans le culte de la beauté *in hymnis et canticis* » (3). Faire de la religion le charme de la vie telle était la grande pensée de M. de Salinis. Il s'attacha de bonne heure à donner aux cérémonies religieuses tout l'éclat possible. L'antique chapelle lui semblait trop étroite et trop triste. C'est pour cela qu'il transforma en un sanctuaire plus souriant la salle des fêtes.

Parmi ses plus chers souvenirs, lorsque le vieux collège se dresse devant lui, Le Vavasseur revoit la grande chapelle. Elle se dessine avec un charme infini sur l'horizon de sa jeunesse. Voici le pavé sur lequel il pria à l'âge où l'on prie comme l'on joue, comme l'on aime. Ses larmes ont coulé peut-être sur la dalle verdie, mais il est doux de revoir les lieux où l'on a pleuré.

Lorsque nous y faisions la prière du soir,
A travers les vitraux, du haut du gable noir,
On eût dit que sur nous glissait avec mystère
Un souffle de terreur pieuse et solitaire.
Les stalles se peuplaient de spectres noirs et blancs,
Que la lune éclairait de ses rayons tremblants (4).

Chaque matin les écoliers allaient à la messe. M. de Salinis

(1) Lettre inédite citée par M. Alfred Poizat. *Inauguration du Buste* de *Le Vavasseur*, 14 mai 1899.

(2) Cf. Hamel. *Histoire de l'Abbaye et du Collège de Juilly*, p. 427.

(3) Ravaisson cité par M. Maurice Barrès dans *Les Amitiés Françaises*.

(4) *Inter amicos* p. 257.

Digitized by Google

y faisait une courte méditation, le reste du temps on chantait des cantiques. Le souvenir reste précis chez le poète de ces chants lestements élevés :

Où sa voix robuste
Faisait plus forte hélas que juste
Second ténor (1).

M. Jacontin, l'honorable maître de chapelle était traditionnaliste dans le choix de ses morceaux, Gustave goûtait fort peu le charme désuet de ces mièvres cantilènes. Espiègles, étourdis, malicieux, ses camarades avaient l'oreille tendue à toutes les critiques.

Vous souvient-il comment en chantant des cantiques,
Il en était certains où nous nous amusions,
A souligner les mots et les allusions.
Ainsi que des tribuns que le diable électrise
Nous disions aux tyrans : *Censeurs je vous méprise*
Ce sont là de tes coups, révolte, instinct maudit ;
Le cantique en pâtit et dut être interdit,
Tant nos jeunes gosiers semblaient tressaillir d'aise
En chantant cette étrange et pâle *Marseillaise* ! (2)

***

L'année de seconde fut d'ailleurs heureuse pour le poète. C'est le moment exquis des espoirs sans nuages, du travail sans fatigue. On lit pour s'instruire et non pour répéter. On peut étudier en amateur et pour l'amour de l'art. L'abbé Harriet était fait pour ce travail, tant il apportait d'esprit, de grâce et de nonchalance studieuse dans sa façon de faire la classe. Gustave garda de lui un profond souvenir. Il le décrit à sa mère avec sa large face réjouie, rose comme une aurore, le crâne vaste et dénudé, le nez monumental bien portant et charnu, un nez bourbonien, un peu empaté, un peu démocratisé par plusieurs années de loyalisme constitutionnel, le buste très haut sur des jambes très courtes. A

(1) Juilly. *Banquet du 7 mai* 1883.
(2) *Inter amicos*, p. 324.

Digitized by Google

part les leçons, la classe n'avait rien d'ennuyeux ; chaque saison ramenait ses auteurs classiques.

L'hiver nous traduisions Cicéron ou César,
Nous répétions Virgile et Racine au hasard.
Nous allions de Pindare à Rousseau Jean-Baptiste,
D'Horace le folâtre à Despréaux le triste,
Saupoudrant nos cerveaux du classique trésor,
Que l'on avait pour nous réduit en poudre d'or.
Quand venait le printemps une sève nouvelle,
Semblait en nous grisant, nous troubler la cervelle.
Les prosateurs latins, les poètes français
Se fondaient au soleil des romans écossais,
Et nos régents charmés au milieu du silence
Nous lisaient Walter Scott...

C'était l'auteur à la mode. Gustave raconte à ce sujet une plaisante histoire. M. Menjaud, le professeur de mathématiques apportait à sa tâche une ardeur exclusive qui fatiguait les humanistes. Un jour, au sortir de la classe, le docte abbé monte à l'infirmerie avec sa boite à craie et son éponge. Plus de tisane, il faut attendre qu'on en fasse. Par hasard, un volume erre sur la table ; c'est *Quentin Durward* ; M. Menjaud le repousse nerveusement, en haussant les épaules. Le maudit livre s'ouvre à la première page. Le savant lit le titre, tourne le feuillet, oublie son rhume et le temps qui fuit. Il lit, il lit toujours, midi sonne, il n'entend pas la cloche. A quatre heures grisé de prose et mort de faim, il s'effondre sur un fauteuil.

Alors comme un noyé perdu qui se retrouve,
Il sortit en disant : « Qu'est ce que cela prouve ? »
— Tout et rien bon abbé, vous pouviez sans errer,
Ajouter : c'est cela qu'il fallait démontrer (1).

Les heures passaient rapides quand M. Harriet pris d'un accès lyrique lisait à ses élèves l'*Idole* ou la *Curée*. Romantique certes il l'était le brave abbé, mais par un retour inconséquent aux choses surannées, il manifestait un goût très vif

(1) *Inter amicos* p. 251.

Digitized by Google

pour les vers latins. Les vers latins... encore une vieille chose qui s'en va ! Gustave en aimait le charme discret, les formules lointaines. Le latin dans les mots ne brave pas seulement l'honnêteté, mais il triomphe aussi de la timidité. Il permet d'exprimer ce que le français ne saurait qu'assombrir. Les autres alignaient péniblement dactyles et spondeés à l'aide du *Gradus*. Pauvre dictionnaire, pénible escalier du Parnasse aux gradins duquel on cherche des synonymes et des bouts de vers.

Le Vavasseur écrivait des distiques comme Ovide sans y prendre garde. Un premier prix de vers latins récompense ses efforts le 12 août 1835 (1).

Le poète plus tard composera quelques odes latines qu'il semera comme des fleurs exotiques parmi le gros bouquet de ses poèmes. Les anciens élèves de Juilly écoutèrent avec respect dans leur banquet de 1881 un toast en deux langues *Salus bilinguis* (2). C'est en vers latins que Le Vavasseur dédie ses livres à la bibliothèque de son vieux collège. Je relève sur un exemplaire des « *Poésies Fugitives* » la gracieuse strophe suivante qui s'inspire d'une exquise légende.

Juliacense infans mea labia in fonte lavavi,
Inde puer cecini, virque senexque cano.
Gallica si græcæ præstat Genovefa camænæ,
Noster Castaliam fons superare valet (3).

Cet autre encore aux délicieux balancements.

(1) Gustave avait en outre les prix et mentions qui suivent : Dissertation religieuse : *Mention honorable*, Narration française, *Mention honorable*. Narration Latine : *Prix de 2e classe*, Version Latine : *Prix de 2e classe*. Mention honorable d'*Anglais*. Mention honorable d'*Astronomie*.

(2) *Inter amicos*, p. 271 et 257.

(3) Sainte Geneviève avec sa compagne Céline parcourait la plaine brûlée de soleil. Défaillante, et prise d'une soif ardente, elle s'agenouilla sur le sol et ses larmes firent jaillir une fontaine miraculeuse. Le bruit du prodige se répandit dans la contrée, une pieuse chapelle y réunit les malades de l'âme et du corps. Le petit ermitage fit place vers 1150 à un monastère de chanoines réguliers de St Augustin. L'eau qui jailllit ainsi sous les larmes de la sainte alimente tous les services intérieurs du collège. Jamais malgré sa fraîcheur extrême elle n'incommode les élèves qui la boivent après de longues promenades et des exercices violents.
Cf. Hamel. *Histoire de l'Abbaye et du Collège de Juilly*, p. 23, 24, 25.
Dom Duplessis. *Histoire de l'Eglise de Meaux*, p. 628.
A. Mony. *La Légende de Juilly*, p. 7.
Gallia christiana. T. VIII, p. 1676.

Digitized by Google

Patris i liber, liber ad sodales,
Te vetus noscet mea risu alumna ;
Inter ignotos positus premeris,
Inter amicos (1).

Certes tout le monde à Juilly n'était pas latinisant. Pour beaucoup les humanités n'étaient qu'un fardeau pénible. Ceux-là auraient pu prendre à leur compte le portrait de l'écolier rêveur qui porte *sous son bras* bien plus que dans sa tête :

Horace et les festins, Virgile et les forêts,
Tout l'Olympe, Thésée, Hercule et toi Cérès,
La cruelle Junon, Lerne, et l'hydre enflammée
Et le vaste lion de la roche Némée (2).

Mais du moins les plus tièdes humanistes rapportaient toujours quelque chose de la fréquentation des anciens, ne fût-ce que cet élargissement de l'âme, qui se sent agrandie d'avoir donné l'hospitalité aux grandes pensées, aux nobles sentiments qui font l'honneur de l'humanité. Plus une œuvre est classique, et plus elle est générale et plus elle est humaine, et, partant, plus elle est en rapport avec les facultés neuves encore de l'adolescent, où s'ébauche déjà l'homme de demain. En d'autres termes, il y a une harmonie préétablie entre ce qui est éternellement vrai, éternellement beau, comme le beau et le vrai classiques et l'âme de l'enfant, avide de savoir et d'aimer. Inséparablement unies la raison et la beauté pénètrent ensemble dans les esprits formés à l'école des classiques. (3)

M. Harriet d'ailleurs était pour ses élèves un conseiller fidèle, un ami dévoué. Sa règle tenait dans un seul article : être partout où étaient ses enfants. Ce contact de tous les instants, ces relations nécessaires, avantages et inconvé-

(1) *Lex dono auctoris* des œuvres complètes n'est pas non plus sans valeur :

A teneris annis tentavi scribere versus,
Discipulus Musae Musa Juliacensis eram ;
Proximus en tumulo dispersos colligo flores
Et cunis pueri voveo dona senex...

(2) V. Hugo. *Les Rayons et les Ombres. Sagesse* III

(3) Cf. Ed. Montier. *L'âge enclos dans un collège libre. Préface.*

Digitized by Google

nients de la vie de famille, amenaient quelquefois des heurts mais toujours l'amitié. Chaque attention, dirait-on, sème dans les cœurs un peu d'amour, et cet amour prend racine, grandit, et réunit un jour les âmes, quelque lointaines qu'elles soient, comme les feuilles et les fleurs de deux glycines. L'éducateur catholique qui a renoncé aux joies de la famille a des réserves de tendresse paternelle. Et quant à l'amitié qu'il reçoit en échange de ses soins il ne la retient pas en égoïste, il en profite pour élever l'âme du disciple aimé jusqu'à la hauteur des grands devoirs.

***

Gustave avait besoin de cœur affectueux pour le comprendre et le bercer. Il avait formé avec quelques-uns de ses camarades une société très douce : « *Les Unis* ». Charles Letaillandier, Edouard Rossignol, Eugène Boquet-Liancourt (1) furent des heureux initiés. « Nous avons décidé, écrit ce dernier à sa mère, de nous appeler par nos prénoms, nous réservons les noms de famille pour les indifférents ; le prénom c'est le nom du cœur » (2). La famille a ses amitiés de frères, mais trop souvent l'intérêt les affaiblit et les brise, la politique a ses amitiés de parti mais la plus légère divergence d'opinion les relâche, seules les amitiés de collège sont à l'épreuve du temps. Elles n'ont ni tiédeurs ni vicissitudes, parce qu'elles sont nées dans les premiers jours d'une conformité complète de goûts et de sentiments, parce qu'elles se sont fortifiées par la douce habitude de sentir et de penser en commun, parce que les âmes ont été jetées dans le même moule et se sont nourries de la même sève...

C'est avec une noble fierté que G. Le Vavasseur passe en revue ses amis d'enfance: « Quand je regarde autour de moi

(1) Né à Meaux en 1819, Charles Boquet-Liancourt fit à Juilly d'excellentes études. Esprit primesautier, plein de distinction, il a laissé de curieux travaux d'histoire locale : *Discours du Roy Bon-Sens* 1860. *Biographie de Sauvé de la Noue*, comme de nombreux articles dans *le Journal de Seine-et-Marne*. Il s'était mis à recueillir tous les souvenirs de Meaux, ouvrages, brochures, gravures, portraits, médailles, sceaux. Ses collections d'une extrême richesse et d'une grande valeur ont été léguées par Mme Boquet-Liancourt à la Bibliothèque du collège de Juilly.

(2) Boquet-Liancourt. *Lettre Inédite*, 25 mai 1835.
Cf. Boquet-Liancourt. *Journal Inédit*, 11 mai 1835.

Digitized by Google

et que je compte mes anciens camarades, j'y vois des soldats sans peur, des prêtres sans reproche, des ministres, des hommes d'état, d'utiles et modestes fonctionnaires ; j'y vois des inutiles, des oisifs, des pauvres diables, des poètes ; mais à notre éternel honneur, il n'est sorti de nos rangs, que je sache, ni un agioteur ni un charlatan : quelques-uns sont morts au champ d'honneur, d'autres dans leur lit, d'autres à l'hopital ; aucun n'est mort deshonoré (1).

Fidèle à ses amis le poète le fut toujours. Ils le savent les nombreux pèlerins de la Lande-de-Lougé. Pour eux, à toute heure, le manoir ancestral, comme un Trianon austère et rustique, ouvrait sa large porte.

Le Vavasseur écrira plus tard à propos de ces liaisons :

Et qui donc briserait ces liens surhumains
Que n'ont pu dénouer de leurs subtiles mains,
Ni les enfants bénis ni les femmes aimées ?

Le poème se prolonge avec mélancolie en grands vers tristes comme un horizon sévère de terres labourées, mais d'où monte le souvenir ainsi qu'une matinale alouette.

***

Deux mois plus tard Le Vavasseur devenait en *rhétorique* l'élève de M. Bernier. Le jeune régent était un admirateur enthousiaste de V. Hugo. Par les soirs brumeux d'hiver quand le brouillard effaçait les toits du vieux collège et emmitoufflait les arbres plaintifs, il lisait lentement à ses élèves *L'enfant grec* ou les *Djinns*. En écoutant ces vers si nouveaux, chacun croyait ouïr son propre cœur soudain sonore, chacun reconnaissait ses propres pensées comme des fleurs écloses et sorties de la nuit.

Nous sentions resplendir et s'échauffer notre âme,
Aux beaux vers, dont sur nous il secouait la flamme ;

(1) *Mgr de Salinis*, p. 6.

Digitized by Google

Et quand il eut fini, nous écoutions toujours :
Sans éteindre nos cœurs par de tiédes discours,
Le professeur reprit et nous lut tout le livre.
A travers quarante ans ton souvenir m'enivre
Jour de naïve joie et d'admiration,
Où sous le souffle chaud de l'inspiration,
L'âme ardente et ravie en extases mentales,
Je m'endormis bercé par les *Orientales* (1).

Le 14 mai 1836, Gustave écrivait ses premiers vers. Oh, les premiers vers soignés comme une parure de dentelle, recopiés sur un gros cahier dans le silence de l'étude. Qui donc ne les a pas écrits par un soir de tristesse ? Ils sont adressés à la vision impalpable et lointaine, faits de mots doux comme des caresses, tendres comme des baisers. Mais qu'importe cela n'a rien de grave c'est un réflexe inconscient, une association de termes dont le *Dictionnaire de rimes* est le plus souvent responsable. « Dans toutes ces affaires-là, disait M. Bernier c'est toujours la rime qui amène le sentiment. (2) »

Ils naquirent un matin de printemps et le poète ne les oubliera jamais (3)

.... Arbres du parc, à votre ombre
Dans le feuillage épais et sombre
Des rameaux verts,
J'aimerais à refaire encore
Le petit nid qui vit éclore
Mes premiers vers.

Ils étaient bien une douzaine
Pauvres petits formés à peine
Et mal tournés.
Malgré des grimaces étranges,
Vous étiez beaux comme des anges
Mes premiers nés.

Quelques jours après, Le Vavasseur était reçu membre de l'académie Malebranche (4).

(1) *Inter amicos*, p. 253.
(2) Boquet-Liancourt. *Journal Inédit* p. 6.
(3) *Inter amicos*, p. 244.
(4) Fondée au mois de novembre 1648 par le Père de Verneuil, la *société d'honneur* du collège de Juilly prend le titre d'académie. Pour en faire partie

Digitized by Google

M. de Bonald, lorsqu'il vint le 17 août 1829 comme ministre d'Etat présider la distribution des prix de la nouvelle maison de Juilly, demandait le rétablissement de l'ancienne Académie Oratorienne. M. de Salinis répondait à son désir. La nouvelle conférence des Hautes Études est inaugurée en novembre 1831. C'était dans la pensée de son fondateur quelque chose d'intermédiaire entre le collège et le monde, la transition de l'enfance à l'âge d'homme. Les résultats répondaient à ses espérances et Saint-Marc-Girardin reconnaissait « que les élèves de Juilly moins forts en latin que leurs camarades des Lycées de Paris accusaient cependant un plus grand développement de l'intelligence». (1) Quels furent les travaux de Gustave au courant de cette année ? Je ne saurais les déterminer d'une manière exacte, une médaille d'argent (2) récompensait le 17 août 1836 une longue étude sur « *La Lutte au* xve *siècle entre la France et l'Angleterre* » (3)

Ce goût des études historiques que nous voyons naître chez le poète, il le conservera toujours. Il était traditionnaliste, aimant la France de la bonne manière, tendre à tous les élans du cœur de la Patrie, amoureux passionné de sa langue et de ses vieux conteurs. Tandis que d'autres lisaient Shakespeare et Gœthe, lui retournait de son petit pas feutré

il fallait présenter un devoir personnel soit en prose, soit en vers. Le jour de réception le nouveau venu *faisait sa révérence* dans un discours plus ou moins original. Le costume spécial des académiciens était le justaucorps la culotte de pinchinna cotté bleu, le gilet de drap rouge, la cravate de mousseline blanche garnie de dentelles, le chapeau caudebec noir en poils de chameau, les bas noirs drapés, l'épée et les aiguillettes d'or à l'épaule gauche.

Cf. Hamel. *Histoire de l'Abbaye et du Collège de Juilly*, p. 245 et 255.

G. Lefèvre. *Histoire de l'Académie Malebranche.* Bulletin du collège, 25 décembre 1905.

Archives Manuscrites de l'Académie Malebranche de Juilly, Série H. n° 105, 107, 109.

(1) Distribution des Prix. *Palmarès. Discours de M. de Bonald*, p. 3. Saint-Marc-Girardin. *Lettre Inédite*, 5 août 1856.

(2) C'était la plus haute faveur réservée d'après les statuts aux travaux remarqués dans l'année. Sur une des faces était gravée l'entrée du collège avec cette exergue : *Conférence des Hautes études du collège de Juilly.* Sur l'autre, le nom du titulaire au milieu d'une couronne de laurier surmontée d'une croix lumineuse avec la devise : *Ardere et lucere.*

(3) Je relève d'ailleurs sur le Palmarès du 17 août les prix et nominations qui suivent : Mention honorable de *Dissertation Religieuse.* Prix de 2e classe d'*Histoire Littéraire.* Mention honorable de *Discours Français.* Prix de 2 classe de *Discours Latin.* Mention honorable de *Version Latine.* Prix de 1re classe de *Poésie Latine.* Mention honorable de *Grec.* Mention honorable d'*Anglais.*

Digitized by Google

de souris vers les vieilles bibliothèques du temps de Louis XIII. Il affectionnait la chasse aux documents, il aimait les parchemins poudreux, il les mettait en œuvre avec autant d'art que les réminiscences de l'antiquité latine.

Dans la terre rouge et noire
De l'histoire,
Chacun fait à sa façon
La moisson.

Gerbes fécondes qu'il range
Dans sa grange,
Et d'où sort abondamment
Le froment.

Lorsqu'au cours de ses recherches érudites, il rencontrait quelque figure injustement oubliée, c'est avec une joie indicible qu'il en secouait la poussière comme d'un portrait de famille aimé. Avec quel empressement n'a-t-il pas remis en lumière les traits si caractéristiques de Mézeray, d'Hortense des Jardins, de Chrétien des Croix. Comme il s'émeut en parlant du vieux poète qui dans son *Intermède Héroïque*, pièce étrange à la poésie jaunie, aux rimes effilochées, a présenté, le premier, Jeanne d'Arc comme l'incarnation sublime de la patrie française (1). Le Vavasseur a bien exprimé le relief, la figure, la couleur, la senteur de la terre Normande parce qu'il savait, parce qu'il comprenait admirablement son passé.

***

Le 6 janvier 1836, la conférence des *Hautes Etudes* recevait un jeune homme blond, timide et de modeste apparence. Montalembert venait de quitter Solesme et mettait la dernière main à *la Vie de Sainte Elisabeth*. La figure de la sainte se dessinait lentement sur son fond de légendes comme dans les tableaux des vieux maîtres Allemands elle se détache parmi les roses. Ce livre n'était pas simplement suivant le

(1) Comte de Contades. *Inauguration du Buste de Le Vavasseur*, p. 58.

Digitized by Google

mot de Villemain « un ouvrage de talent », c'était mieux encore, un acte de foi, une prière. Par un soir sombre d'hiver le jeune pair de France vint passer quelques heures à Juilly. *Un poème inédit de M. de Lamartine*, tel était le sujet de sa conférence.

— « Avez-vous lu *Jocelyn* l'abbé » ? — « Oui, Madame, il y a du génie, du talent, de la facilité » (1) cette malice de Musset n'est que l'expression de l'opinion en 1836. Le public d'alors juge comme une simple histoire d'amour cette épopée de l'homme intérieur. Montalembert certes ne se contenta pas d'une critique aussi hâtive. Nul mieux que lui ne dut comprendre l'esprit de *Jocelyn*. De sa voix chaude et vibrante il retraça à ses jeunes auditeurs les phrases successives de cette ascension d'âme qui rappelle *Polyeucte*. Les plus jeunes se laissèrent bercer par le rythme enchanteur du vers, d'autres suivirent pas à pas les progrès de l'âme de Jocelyn, ses détachements successifs et répétés, ses renoncements patients et doux au bonheur, sa douceur à la souffrance, jusqu'à cette sérénité finale qui n'étouffe pas la douleur mais qui sait la porter pleine et pure en son sein. Le Vavasseur garda de cette soirée un souvenir inoubliable.

Lamartine venait de finir un poème,
L'ouvrage était sous presse, et, poète lui-même,
Le jeune pair venait nous donner la primeur,
Du chef-d'œuvre qu'allait révéler l'imprimeur.
Avec quel appétit, quelle ardeur enfantine,
Et virile à la fois,nous goutions Lamartine,
Quel traité de la Harpe et quel cours de Rollin
Valent Montalembert expliquant *Jocelyn* (2).

La séance se termina par le punch traditionnel. La flamme violette, en reflets capricieux dansa sous les portraits jaunis, le faro cher à Gérard de Nerval pétilla dans les verres.

(1) A. de Musset. *Il ne faut jurer de rien*. Acte II, S. 3.
(2) *Inter amicos*, 253.

Digitized by Google

Les poètes grisés de leur littérature,
Faisaient de loin risette à leur gloire future,
Nous nous couchions en paix et le front abrité
Sous l'idéal laurier de la célébrité (1).

La société des Hautes Études est maintenant moins exubérante, les liqueurs anciennes ne sont plus servies dans le salon de la vieille marquise, le thé convient mieux aux estomacs délabrés. Mais qu'importe, puisqu'on y rit toujours. Comme leurs devanciers, les académiciens d'aujourd'hui rêvent et croient dans l'avenir.

Pendant les deux dernières années de son séjour au collège, Le Vavasseur fut un des habitués du salon de Mme de Salinis. Elle habita Juilly tout le temps qu'y séjourna son fils; grande dame, elle l'était certes, d'une distinction exquise et d'une maternelle bonté. Son salon était ouvert aux élèves pendant les récréations. C'était une pièce charmante aux pastels surannés, aux fleurs discrètes. Dans de grands médaillons les ancêtres souriaient campés en leur pourpoint de soie (2). Il me semble revoir avec Le Vavasseur le clavecin, entendre les airs lents et naïfs du vieux Lulli ou les menuets berceurs comme ces chansons que ma bonne grand'mère appelait des *endormeuses*.

Sans doute Gustave avait pu trouver dans sa famille des exemples de toutes les vertus. Dame Henriette Renault de la Renaudière avait habitué son petit-fils à la distinction qu'il garda toujours. Mais le poète puisa comme tant d'autres dans la société aimable et spirituelle de Mme de Salinis une politesse exquise. M. du Lac écrivait un jour : « J'ai vu Juilly souvent et longuement. Une chose y frappait tout d'abord, les élèves y étaient bien élevés, on se demandait comment des enfants si jeunes pouvaient avoir acquis à ce dégré l'art si difficile du savoir vivre. Il fallait pour le comprendre les voir groupés autour de Mme de Salinis, dont à certaines heures, sacrifiant volontiers leurs récréations, ils envahissaient les appartements » (3).

(1) *Inter amicos*, 256.
(2) M. de Salinis, p. 5.
Hamel. Histoire de l'Abbaye et du Collège, p. 423.
(3) H. du Lac. Université Catholique, t. XXIII, nº de janvier 1847.

Digitized by Google

Au mois d'août 1837 Gustave terminait ses études classiques et prenait son diplôme de bachelier:

En ce temps, bachelier depuis une semaine,
Il me semblait entrer dans la famille humaine
Mon habit me gênait, mais j'en étais tout fier (1).

Tel il sourit encore dans un pastel fané. Il se détache dans la pénombre avec ses longs cheveux bouclés coiffés du feutre romantique ; redingote, gilet et cravate à la Musset, comme s'il eut voulu mettre tout son esprit dehors, comme s'il se fut empanaché de sa prose à la Louis XIII (2). Mais au fond des yeux une petite lueur narquoise avertit que le Normand n'est pas dupe et qu'il veut qu'on le sache. Tout Le Vavasseur est dans ce détail. De peur qu'on ne l'accusât de s'être laissé emporter par son imagination, il s'appliquait à se moquer de lui-même. Ses amis savent que les larmes le gagnaient facilement. Il n'a montré tant d'esprit que parce qu'il avait trop de cœur à cacher.

Cette sensibilité fut mise à rude épreuve quand le poète dût quitter Juilly. Qui ne se rappelle les dernières heures vécues au collège ! Chaque instant détache quelque chose de notre vie. Notre âme s'éparpille comme le duvet des graines de clématites et s'accroche aux rampes des escaliers, aux fronts des galeries, aux tilleuls des cours. Nous ne partons pas entièrement. Il nous faut revenir en ces lieux pour retrouver notre âme intégrale.

G. Le Vavasseur, je le disais plus haut, revint souvent à Juilly. Il ne quitte plus maintenant ces illustres et charmants ombrages peuplés par la mort et le génie. Il a sa place parmi les ancêtres aimés et son buste sourit près de Chênedollé (3). Il se détache admirable de ressemblance et de vie. C'est bien

(1) *Inter amicos*, p. 265.

(2) Alfred Poizat, loc. cit. p. 13.
Le Palmarès du 16 août 1837 lui attribue les prix et mentions qui suivent : Médaille de l'Académie. Mention honorable de *Dissertation religieuse.* Prix de 2e classe, *Histoire de la Philosophie.* Mention honorable, *Philosophie de l'Histoire.* Mention honorable d'*Anglais.* Mention honorable de *Physique.* Mention honorable d'*Astronomie.*

(3) Charles-Julien Lioult de Chênedollé entrait à Juilly le 10 novembre 1781. Il en sortait le 25 août 1788.

Digitized by Google

le port de la tête à l'expression puissante et railleuse, presqu'encore le rayonnement des yeux. L'art si savant et si personnel de son ami E. Leroux, l'a reproduit tel que pouvaient le désirer ceux qui l'ont aimé. C'est ici qu'il veille désormais. Les cris stridents des élèves viennent frapper aux vitres de sa fenêtre plus bruyants que les abeilles, ces « balles d'or » dont parle Flaubert. Le poète indulgent sourit à leurs ébats et semble rêver d'eux dans l'antique salle des Bustes :

Où ces grands lauréats reposent dans la gloire.

JOSEPH LECHEVREL.

Digitized by Google

PETITS COTÉS DE L'HISTOIRE

ou Épisodes à Arçonnay et aux Environs

PENDANT LA RÉVOLUTION

S'il est vrai que nos merveilleuses cathédrales (1) ne sont pas dues seulement aux hardies conceptions de savants architectes, au ciseau exercé de tailleurs de pierre émérites ou d'habiles sculpteurs, à l'art consommé de maîtres maçons en renom, mais encore qu'elles sont l'œuvre des travaux communs sinon grossiers de simples ouvriers et d'humbles manœuvres, n'en pourrait-on dire autant de l'Histoire, et plus particulièrement de l'histoire locale.

Là aussi, en effet, pour la construction de ces superbes et majestueux monuments nationaux, tout autres sans doute mais ni moins remarquables ni moins grandioses, chacun n'apporte-t-il pas l'appoint de sa collaboration selon la nature de ses ressources, la valeur de ses documents, et l'effort sinon de son talent qui parfois fait défaut, du moins de son patriotisme et de sa bonne volonté ?

Voilà pourquoi nous aussi, très inhabile et téméraire ouvrier, nous n'avons pas craint d'essayer de collaborer à ce grand œuvre, par l'apport faible et impuissant non pas même

(1) Si remarquables en effet qu'un humoristique confrère dans une série d'articles très appréciés put un jour mettre dans la bouche de deux ouvriers visitant la superbe cathédrale du Mans cette spirituelle boutade : « Le beau monument ! s'écrie l'un d'eux, le beau travail ! — Oui, riposte l'autre, mais ça n'a point été fait ici ; les gars du Mans n'sont pas f...ichus d'en faire autant. » Boutade à rapprocher de cette jannoterie que la marquise de Créquy, dans ses *Souvenirs*, absolument apocryphes du reste, attribue faussement à Léonor II de Matignon, depuis évêque de Lisieux. « Lorsque l'abbé de Matignon fut arrivé chez son oncle, l'Évêque de Lisieux, on s'empressa de lui montrer la cathédrale en lui disant que c'étaient les Anglais qui l'avaient bâtie : « Je voyais bien, dit-il avec un air dégoûté, que cela n'avait pas été fait ici... » (*Société Hist. et Arch. de l'Orne*, janvier 1911, p. 36. *Excursion archéologique*, par de Cénival).

Digitized by Google

d'une pierre (1), mais d'un tout petit grain de sable, en publiant ici une série d'articles bien modestes et sans prétention sur les *petits côtés de l'histoire.*

Plus d'un lecteur trouvera sans doute que ces notes, eussent eu grand intérêt en restant, (ce qui eut été leur vraie place), reléguées dans nos cartons, plutôt que de venir encombrer les colonnes d'une savante Revue dont les abonnés, pour si bienveillants qu'ils soient, pourront à bon droit s'étonner de les rencontrer égarées en semblable compagnie, toutes confuses elles-mêmes d'un si docte voisinage.

Tel est bien aussi notre sentiment ; et certes, ces imparfaites chroniques n'eussent jamais eu l'honneur de la publicité si de pressantes et trop bienveillantes sollicitations d'amis (2) fort compétents, mais ici surtout très-indulgents, n'avaient eu, trop facilement peut-être, raison de nos résistances.

Ce sera là notre excuse.

Puissent cependant ces menus faits, si peu intéressants et surtout si inhabilement présentés qu'ils soient, contribuer à nous rapprocher les uns des autres, nous faire aimer mieux notre Patrie, chérir davantage notre clocher !

I. SANS COCARDE

C'était pendant la Terreur.

Par une belle journée de Mai, sous les rayons ardents d'un soleil aux reflets d'or, un voyageur suivait la route de Beaumont à Alençon.

Négligemment vêtu, l'air débraillé, (3) le chapeau sur

(1) Qui ne serait peut-être que le pavé de la fable.

(2) Que M. Robert Triger et M. Henri Tournouër, les si appréciés Présidents des Sociétés historiques et archéologiques du Maine et de l'Orne veuillent bien recevoir ici, avec notre excellent et docte ami M. l'abbé Letacq, l'expression de nos remercîments pour la bienveillance avec laquelle ils n'ont cessé d'encourager nos modestes recherches.

(3) Le costume était un signe d'aristocratie, et par conséquent d'incivisme s'il décelait de l'aisance ou seulement un peu de recherche. Étaient considérés comme aristocrates les gens bien mis (*Un séjour en France de* 1792 *à* 1795, *lettres d'un témoin de la Révolution française, traduites par H. Taine*, 3e *édit. p.* 43. — Ces lettres très curieuses et très instructives ne portent pas de nom d'auteur. On sait seulement qu'elles ont été écrites

Digitized by Google

l'oreille, notre homme s'en allait gaîment, sifflant un air civique (à cette époque troublée, il était prudent d'afficher des opinions révolutionnaires).

Arrivé au village d'Arçonnay, il est tout à coup accosté par le procureur de commune :

Halte-là. Ton nom. — Jean Mariette.

D'où viens-tu ? — De Saint-Paul-le-Vicomte (1).

Où vas-tu ? — A Alençon.

Ton passe-port ? — Je n'en ai point.

Ta cocarde ? — Je l'ai laissée à la maison.

C'est bien. Suis-moi.

Et le procureur, qui n'a pas l'air de plaisanter avec la loi, ni de prendre ses fonctions à la légère, amène sur le champ notre voyageur à la maison municipale, où il le place en état d'arrestation.

Incontinent mise au courant des faits la municipalité, qui siégeait alors en permanence, procède à son tour à l'interrogatoire du prévenu.

Alors, citoyen, c'est bien exact, tu n'as point de passe-port ?

— Ma foi non, je ne savais pas que ce fût nécessaire.

Mais au moins tu sais bien que tout citoyen doit porter une cocarde ? — Çà, oui, je le sais.

Mais alors où est-elle ? montre-la. — Je n'en ai point.

Et pourquoi ? — J'ai oublié de la prendre ce matin.

Comment cela ? — J'ai changé de coiffure ; et ma cocarde est restée au chapeau que j'avais hier.

Non satisfaits de cette réplique, qui leur semble quelque peu narquoise et inventée pour les besoins de la cause, nos officiers municipaux, sceptiques, paraissent peu convaincus.

Echangeant entre eux des paroles significatives et des regards rien moins que rassurants pour leur prisonnier, ils

par une Anglaise qui passa en France les années les plus troublées de la période révolutionnaire. (Note du vicomte de Broc).

Avoir plusieurs vêtements est un manque de civisme, et c'est déjà beaucoup d'en avoir un seul. On publia que quiconque avait deux habits en devait porter un à sa section pour habiller un bon républicain et assurer le règne de l'égalité (*Souvenirs de trois années de la Révolution à Lyon*, par Nolhac, p. 132.

(1) Petite commune aujourd'hui réunie à La Fresnaye (*Gabriel Fleury. Les fortifications du Sonnois du* X*e au* XII*e siècle*, 1887, p. 44 ; et *Mamers sous la Révolution*. Tom III, p. 24 et suiv.

Digitized by Google

vont sans doute agir de rigueur à son égard, peut-être le faire conduire au District, quand soudain un second personnage fait irruption dans le bureau municipal.

Depuis un mois à peine domicilié dans la commune, le nouveau venu, François Mallet (1), a appris à l'instant (les

(1) Ce François Mallet ne serait-il point le même que celui que nous voyons à Champfleur à cette époque, et qui, le 24 février 1792 vient trouver les officiers municipaux et notables de la commune, et leur déclare que « la veille, au marché d'Alençon, un citoien lui aurait dit que le Curé de Champfleur aurait menacé de quitter la parroisse si on ne mettait point fin aux propos et aux divisions qui se formaient en icelle, et que ne voulant point exposer les citoyens ni sa personne même, il aimait mieux abandonner sa place. » En conséquence de cette déposition, la municipalité fait défense à Joseph Marchand, prêtre non assermenté, de dire la messe dans leur église, et le renvoie de la commune après lui avoir délivré un sauf-conduit.

Quelques jours auparavant, des bruits séditieux étaient venus aux oreilles du procureur de la commune qui, le 13 février parlait en ces termes devant e Conseil rassemblé : « Messieurs, jusqu'ici, votre commune, garantie des effets du fanatisme, a joui d'une tranquillité profonde. Je vois avec douleur qu'elle commence à se troubler. Des femmes, aveuglées par des prêtres réfractaires, colportent des libelles séditieux, outragent le culte chéri de nos pères, excitent la fermentation. Nous sommes menacés d'une explosion prochaine. Notamment, une personne a dit avoir lu dans un livre qui circule que lorsque Jésus-Christ descendait sur l'autel, à l'instant où M. le Curé de cette paroisse consacrait, c'était la condamnation de tous les habitants, que tous ceux qui avaient été à confesse à ce Curé et avaient communié de sa main avaient fait des sacrilèges. Je requers que la personne incriminée d'avoir tenu ces propos, comparaisse à votre tribunal. »

Et aussitôt la garde nationale amenait la femme en question qui se défend fort bien du reste, disant avec raison que « les consécrations faites par les prêtres constitutionnels étaient bonnes, mais les confessions nulles et sacrilèges » ; ce qui n'empêche pas ses juges d'occasion, moins bons théologiens qu'elle, de la condamner à 3 livres d'amende pour les pauvres, à être distribuées par le Curé qu'elle attaque, parce que, disent-ils, elle a colporté des libelles séditieux, tenu des propos allarmans, outragé le culte catholique, apostolique et romain, excité dans la commune entière, notamment dans le bourg, une vive fermentation, grièvement attenté au respect dû aux loix, en niant la légitimité du Pasteur qu'elles nous ont donné, suivant l'usage de la primitive église ; ils considèrent enfin que le fanatisme lui a tellement exalté le cerveau et troublé la raison, qu'elle doit être rangée dans la classe des insensés et des furieux ; et regardent ses propos comme une imbécillité de sa part et comme un acte tendant à soulever les habitans contre leur légitime pasteur reconnu et déclaré tel par l'Etat. »

Ce jugement peut-être un peu long, mais qu'il nous a semblé intéressant de reproduire, et qui n'a rien à voir avec celui de Salomon, ne nous en rappelle-t-il pas de plus récents, tout aussi forts et aussi grotesques, rendus par des juges de la Cour de Cassation, n'ayant rien à envier aux avocats ou juges en sabots de nos plus modestes bourgades, au moment de la Révolution Devant de tels juges, il n'aurait pas fait bon de n'avoir pas la *cocarde* obligatoire !

Ce Curé dont il est ici question, Guillaume Letourneur, était un triste personnage qui avait usurpé la place du Curé de Champfleur, Me Barbé de la Hogue lorsque celui-ci eut refusé le serment schismatique, ainsi que son vicaire Michel Cibois, et qui tous deux s'exilèrent emportant l'estime et la

Digitized by Google

nouvelles se répandent vite au village) qu'on vient d'arrêter Jean Mariette, et il accourt déposer en sa faveur.

Alors, tu connais le ci-devant prévenu, lui demande le citoyen maire. — Je crois bien, il est actuellement à mon service.

Est-il bon citoyen, au moins ? — Comme vous et moi.

N'a-t-il point donné des preuves d'incivisme ? — Jamais, en aucune circonstance.

S'est-il soumis aux lois de la République une et indivisible ? — Oui, toujours, partout et en tout.

En pourrais-tu apporter ici des preuves ? — Oh ! c'est bien facile. Tiens, citoyen maire, consulte les registres municipaux de Saint Paul-le-Vicomte, district de Mamers, canton de la Fresnaye, département de la Sarthe, et tu y trouveras inscrit le nom du ci-devant, comme faisant partie de la garde nationale de ladite commune.

Ça, c'est vrai, s'écrie à ce moment Jean Mariette, à preuve que, pas plus tard qu'hier, on faisait encore l'exercice sur la place d'armes, à côté de l'arbre de la liberté.

Tais-toi, on ne t'interroge plus, interrompt brusquement un des citoyens administrateurs, lequel s'adressant audit Mallet :

Alors, en vertu de l'art. 9 de la loi du 28 Mars 1792, que tu connais sans doute, pourrais-tu bien te porter caution et te déclarer le répondant du ci-devant ?

confiance de la population. Barbé de la Hogue fut du nombre des 162 prisonniers aux Cordeliers de Laval, 20 juin 1792. Déporté dans l'île de Jersey en 1793 avec 402 de ses confrères du diocèse du Mans, il fut, avec 16 autres prêtres, à raison de l'âge ou des infirmités, exempté de partir pour l'Angleterre. N'ai pu me procurer aucun renseignement sur sa mort ni sur son vicaire, l'abbé Cibois. Un *Ordo* manuscrit rédigé par Barbé de la Hogue pour 1796, est déposé au secrétariat de l'ancien Evêché du Mans. Je n'ai pu me le procurer ; il est sous séquestre. Quant à Guillaume Letourneur, craint et honni de la population, il apostasia complètement, livra ses lettres de prêtrise, quitta bientôt la paroisse, devint fonctionnaire au Mans, se maria, et mourut sans se rétracter, en 1842, juge d'instruction à Mamers. Peut-être n'avait-il jamais eu la vocation, et fut-il ordonné par un Évêque intrus, comme on en vit trop à cette malheureuse époque.

(*Reg. mun. de Champfleur*, 13 et 24 février 1792).

Chronique paroissial de Saint-Paterne.

L'église du Mans pendant la Révolution, par Dom Piolin, t. VII, p. 452, 492 ; t. VIII, 593, 604).

Digitized by Google

— Oui, bien volontiers et de grand cœur ; car je le jure, c'est un bon citoyen.

Et devant cette fière déclaration, qui ne manquait pas d'une certaine crânerie (car en ces temps maudits une telle attitude pouvait causer à son auteur l'emprisonnement et même la mort), la municipalité se déclare enfin satisfaite (1) et renvoie son prisonnier, non sans toutefois lui donner de patriotiques conseils · « Tu peux te retirer, dit-elle à son « détenu d'occasion. Rentre chez toi avec ta caution. Mais « à l'avenir, aie soin de te procurer une cocarde et souviens-« toi de te munir d'un passe-port. C'est la loi. Actuellement, « tu le sais, c'est exigé de tous les citoyens. Un bon sans-« culotte, ne l'oublie pas, ne doit pas sortir sans cocarde (2) ».

Tout heureux d'en être quitte à si bon compte, (3) notre

(1) Les municipalités d'alors, terrorisées, se voyaient obligées de prendre des mesures et d'afficher des sentiments que la plupart du temps elles réprouvaient ; mais il y allait de leur liberté et de leurs biens, parfois de leur vie ainsi que de celle de leur famille.

(2) S'il répugnait à beaucoup de citoyens de garnir leur coiffure d'une cocarde, d'autres, au contraire, pour s'en affubler, n'hésitaient pas à recourir des atrocités.

Tout le monde connaît ce fait authentique, arrivé à Gacé lors des féroces assassinats commis sur la personne de quatre ecclésiastiques. Un homme du Sap-Andé, qui avait « une veste blanche, un chapeau rond et les cheveux roux » coupa l'oreille d'une des victimes, et au moyen d'une épingle, l'attacha à son chapeau en guise de *cocarde*. Ce genre de trophée, dont on vit plusieurs fois les révolutionnaires faire parade, était d'un usage assez fréquent parmi les calvinistes, à la moitié du XVIe siècle. Conduits par un nommé Bidard, les calvinistes sortaient d'Alençon à portes fermantes, et s'en revenaient le lendemain chargés des dépouilles des églises qu'ils pillaient et dévastaient. Et non contents de profaner ainsi les églises, ils rançonnaient les prêtres et les curés, et quand ceux-ci ne pouvaient et ne voulaient pas leur donner de l'argent, ils leur coupaient les oreilles. Lamothe-Tibergeau, autre chef fameux de ces brigands, portait une écharpe ou bandoulière de ces oreilles humaines.

(3) Tout le monde ne s'en tirait pas si facilement. Témoins les faits suivants : A Mamers, après la prise de la Bastille, le peuple instruit de ce qui s'était passé dans la capitale, s'arme, prend la *cocarde* tricolore, et l'impose de force aux prêtres, aux nobles et aux bourgeois. Un officier retraité, M. de Beauvoir, va être étranglé pour refus d'obéissance, sans les supplications du premier juge Mamertin qui le raisonne et l'amène à capituler. Un laboureur, Aguinet, pour avoir refusé de porté la *cocarde*, est promené, nu jusqu'à la ceinture, dans toutes les rues. Il serait mort sans le dévouement de sa femme, qui malgré un état de grossesse assez avancé, le défend avec héroïsme, et l'arrache finalement aux violences de la multitude, vaincue par la faiblesse même de la malheureuse (*Bourg-le-Roi*, par le Dr Jouin, p. 329).

Un berger, nommé Jean Lefebvre, âgé de cinquante ans, et demeurant à Roiville, en Normandie, comparut le 24 mars 1794 devant le tribunal

Digitized by Google

libéré, sans se le faire dire deux fois, se retire prestement, remettant à plus tard son voyage à Alençon si révolutionnairement interrompu.

Et tout en cassant une croûte assaisonnée d'œufs, de fromage et de lard (1) et fortement arrosée d'un pot de

révolutionnaire de Dieppe, qui ne put réussir à l'intimider, comme le prouve son interrogatoire.

On lui demande pourquoi il ne portait pas la cocarde. « — Je ne suis « pas cocardier. — Etes-vous citoyen? — C'est une risée que ce mot-là. Je « suis chrétien, baptisé ; les citoyens ne le sont pas. »

On lui demande encore pourquoi il n'avait pas de cocarde au moment de son arrestation. — « Je crois que ça ne fait pas grand'chose ; on n'en a « pas pour mendier sa vie, et je pensais qu'on pouvait aller aussi honnête- « ment sans cocarde qu'avec une cocarde. — Je vous représente que la « loi veut que tous les Français aient une cocarde. — La loi ! une belle loi « que l'on détruit tous les jours, puisqu'il n'y a plus de religion, qu'on détruit « les églises. qu'on ne veut plus qu'on dise la messe. — Avez-vous assisté « à la plantation d'un arbre de la liberté ? — Il y a sept ou huit mois. je « travaillais à Saint-Just ; on plantait un arbre de la liberté ; je m'y suis « trouvé comme les autres, mais je n'en ai pas vu d'autres. — Avez-vous « crié : Vive la République ? — Je n'ai jamais crié cela. — Etes-vous bon « citoyen, bon républicain ? — Je suis bon citoyen dans la loi où nous avons « tous été élevés, et je viens ici comme les autres ».

Inutile d'ajouter que ce brave homme qui, poussé à bout, comme tant d'autres, par les excès de la Révolution, au lieu de se défendre des accusations portées contre lui, n'hésitait pas à braver ses juges par la franchise de ses réponses et sa courageuse attitude, fut condamné à mort.

(*La France pendant la Révolution*, par le vicomte de Broc, Tom 1er p. 355).

Jeanne Fougère, femme Chadouteau, âgée de trente-six ans, concierge de l'évêque d'Angoulême est condamnée à mort et exécutée le jour même de son jugement pour avoir dit entr'autres propos, qu'on faisait porter la cocarde à tout le monde, et qu'on la ferait porter bientôt aux chiens.

(*Les victimes de la Terreur du département de la Charente*, p. 141, par le Docteur Gigon. p. 141).

La ville de Lyon venait de tomber, en 1793, au pouvoir du parti révolutionnaire, après une héroïque résistance. Une jeune fille refusa d'arborer la cocarde qu'on lui demandait de porter : « Ce n'est point la cocarde que « je hais, dit-elle aux juges ; mais puisque vous la portez, elle me paraît « le signe du crime et ne peut aller à mon front ».

Un des juges fit signe alors au guichetier d'attacher la cocarde à son bonnet : « Va, lui dit-il, tu es sauvée ». Mais elle la détacha aussitôt : « Je vous la rends », dit-elle, et elle marcha à la mort.

(*Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements*, par Wallon, III, 156.)

Dans le département des Deux-Sèvres, des commissaires envoyés chez la citoyenne Dufay de la Taillée constatèrent solennellement dans leur procès-verbal qu'on avait trouvé chez elle « des écheveaux de fil blanc, pelotonnés en forme de cocarde ». Ils y virent un indice contre-révolutionnaire (*La justice révolutionnaire à Niort*, par Antonin Proust, 1879, p. XVI.

(1) C'était alors, comme aujourd'hui encore, la nourriture habituelle à la campagne, surtout aux repas moins principaux, tels que les 10 heures, la collation. C'est ainsi qu'à cette époque, des patrouilles de la police municipale de Bourg-la-Loi procèdent à l'arrestation de plusieurs citoyens qui,

Digitized by Google

cidre (1) chez son patron, devenu son libérateur, il put tout à son aise méditer avec ce dernier sur les beautés du nouveau régime, se disant que ce n'était vraiment pas la peine d'avoir fait une révolution et versé déjà tant de sang pour en arriver à ce degré d'imbécillité et de servitude : ne plus pouvoir sortir de chez soi sans cocarde ni passe-port (2), tout comme une vulgaire pipe de cidre.

au mépris de la loi se trouvaient, après 10 heures du soir, chez un hôtelier du pays, devant une table garnie de cidre, d'œufs, de fromage et de lard (*Reg. mun. de Bourg-le-Roi*).

(1) Depuis une trentaine d'années surtout, l'usage du cidre, introduit en notre pays dès le XIIe siècle s'était beaucoup généralisé, remplaçant avantageusement la mauvaise piquette du pays. Nos vignes normandes d'ailleurs étaient à peu près complètement disparues, non pas à cause des changements de température, mais grâce à des moyens de transports et de transactions beaucoup plus faciles. C'est au milieu du XVIIe siècle, en effet, que l'on ouvrit en France de grandes voies de communications qui donnèrent à l'industrie et au commerce extérieur un développement considérable. La route de Paris au Mans par Mortagne fut construite en 1736, celle d'Orléans à Saint-Malo par Alençon (route de Mamers et de Bretagne) en 1750, et à la même époque celle de Bordeaux à Rouen par Tours, Le Mans, Alençon, Sées, Nonant, Gacé, Monnai. Ces voies ayant mis notre pays en communication facile et rapide avec le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Bordelais, la culture des vignobles fut abandonnée, car on pouvait alors remplacer aisément la piquette qu'ils donnaient par des vins exquis et salutaires à cet âge d'or où les progrès de la chimie n'avaient pas encore appris aux fabricants la manière de les frelater. Encore aujourd'hui, tout en ne dédaignant pas un verre de bon vin, nos populations préfèrent leurs excellents cidres aux bons vins des meilleurs crus. (*Pourquoi et à quelle époque a-t on abandonné la culture de la vigne dans le Perche et la Basse-Normandie.* Communication faite à la séance publique de la Société historique et archéologique de l'Orne tenue à Rémalard le 6 sept. 1900. *Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne.* Tome XX, 1900, p. 480. *Tir. à part. Alençon. Alb. Manier*, 1900, in-8, 6 p.) par M. l'abbé Letacq, *officier d'Académie.*

A notre époque, soi-disant égalitaire, de trafics éhontés de décorations de toute sorte, il est reposant de voir briller sur la soutane d'un prêtre aussi modeste que méritant, et on est fier de pouvoir saluer sans crainte une décoration mille fois méritée et due au seul talent.

(2) Cet épisode, que l'on pourrait croire fantaisiste et inventé de toutes pièces, tellement l'odieux le dispute au grotesque, mais que l'on peut lire en entier dans le *Registre des Délibérations Municipales d'Arçonnay*, 20 mars 1793, n'est pas, on l'a vu plus haut, un fait isolé ni particulier à Arçonnay. Aux exemples déjà donnés, nous allons ajouter quelques faits pris aux environs :

— Le 6 août 1792, arrestation par les gardes nationaux de *Béthon* du citoyen Etienne Ory, originaire de Pezé-le-Robert, accusé par Louis Fromentin, garçon d'écurie à l'auberge où pend pour enseigne : *Le Grand Dauphin*, à Alençon, d'avoir tenu de mauvais propos, entr'autres d'avoir dit que n'aïant ni *cocarde* ni *passe-port*, il s'en foutait, et ce en présence de Marie Alloux, femme de Nicolas Thureau, aubergiste à l'auberge du *Point du jour*. (Cette auberge, qui n'existe plus depuis longtemps, était tenue alors par Nicolas Thureau, le grand-père de M. Thureau, actuellement

Digitized by Google

Son premier soin, en arrivant chez lui, fut sans doute de se procurer des cocardes de rechange (le prix en était abordable, 5 sols pièce, a-t-on vu plus haut) et d'en piquer à tous ses chapeaux.

secrétaire de la mairie de Béthon, et ancien facteur, qui nous a aimablement communiqué les registres de Béthon)... Oüy le procureur, ledit Ory n'ayant point de cocarde, et ledit Fromentin, n'ayant point de passe-port, sont conduits par des fusiliers au juge de paix de St-Pater....

— Le 15 sept. 1793, la garde nationale de *Béthon* amène à la municipalité un homme à qui l'on demande son passe-port et sa cocarde. Aïant répondu qu'il n'en avait point, *qu'il n'étoit pas homme* non plus, mais s'appeloit Victoire Bizet, de Fresnay, femme de Michel Cosneau, domicilié à Alençon. Cet homme, qui est une femme naïant ni passe-port, ni certificat, ni cocarde. est conduite au juge de paix d'Alençon. (*Reg. mun. de Béthon*, aux dates susdites).

— Le comité de surveillance de *Bourg-la-Loi*, ci-devant Bourg-le-Roi, c'est assemblé ce jourd'hui dimanche 20 oct. 1793, pour libérer ci i liavait lieu à arrestation sur la veuve Prodhomme, domiciliaire de notre susdites communes, sur diférans propos quail a tenu contre la Constitution, pour avoir dit il lia quail que temps quel désirait de tou son cœur que lenemi extérieur ariva dans nos foyers, quails ce rendroit et livreroit à lui avec satisfaction, et encore aujourd'hui sortant au commencement de la messe n'ayant point sur elle de *cocarde*, ce qui lui a été remontré par diférans citoiens avec toutte la dousseur possible, elles a répliqué à ces mêmes quail ce foutait de nos bougres de cocardes. Pourquoi notre bureau asemblé a aresté qu'elle méritoit par cest differant propos être regardée comme suspecte et avons jugé à propos de la faire arestées conduire dans la maison d'arrêt du chef-lieu de districte... *Bourg-le-Roi*, par le docteur Jouin, 1909, p. 358).

— Ce jourd'hui 6 vendémiaire an 3, (27 sept. 94) la municipalité de Durcet, (Orne) réunie à la maison commune, se sont presentés les citoyens soldats du bataillon en station à Domfront et en détachement à Messey, qui ont conduit à notre dite maison commune une citoyenne pour n'avoir point de *cocarde*. Interpellée ladite citoyenne de nous dire son nom et demeure, et pourquoi elle ne portoit point de cocarde, si elle en faisoit mépris ou non. Sur quoi nous a répondu qu'elle en faisoit si peu mépris que, s'étant aperçue, de l'avoir perdue en venant à Durcet, elle en avoit acheté une autre qui étoit alors à sa coëffe, et nous a dit s'appeler la femme du citoyen Portier, agent national à Briouze. Interpellés les citoyens volontaires de nous déclarer si la réponse de la citoyenne Portier étoit sincère et s'ils n'avoient point été insultés par elle, nous ont déclaré principalement un auquel ladite citoyenne avoit dit : « Quitte mon homme ou je te vas donner par la gueule » que ladite citoyenne avoit acheté une cocarde et l'avoit mise dans sa bavrette ; demandé au citoyen pourquoi il tenoit ledit Portier, a répondu que led. Portier demandoit à voir la loi, et que c'est pourquoi il vouloit le conduire à la maison commune pour lui faire voir, afin de s'assurer à quel endroit la femme devoit porter la cocarde. La municipalité, l'agent national entendu, vu que la loi n'a pu être trouvée, a condamné provisoirement ladite femme Portier à la somme de *trente sols*, prix de *six cocardes*, sauf à plus grandes peines, si la loi a prononcé. (Voir *Le Centre de Houlme*, par l'abbé Gourdel, curé de St-Hilaire-de-Briouze, Tom II, p. 192).

Comme on le voit, la municipalité de Durcet était plus... sévère que la nôtre, car si notre Jean Mariette fut forcé d'interrompre son voyage, plus heureux que la femme Portier, il n'eut du moins rien à débourser.

Digitized by Google

Et jamais plus il ne dut entreprendre de voyage sans avoir pris la démocratique précaution de garnir la poche de sa veste d'un passe-port en bonne et due forme (1) et sans s'être muni d'un couvre-chef orné d'une large et vaste cocarde aux plus criardes couleurs (2)

Dieu nous préserve de voir le retour de semblables excès,

(1) Les passe-ports n'étaient pas tous bons, et il n'était pas toujours facile de s'en procurer. C'est encore Bourg-la-Loi qui nous l'apprend :

Sur les 10 h. du matin s'est présenté au secrétariat Pierre Guiard, pour obtenir un passe-port : le secrétaire ayant douté qu'il fut de ce canton et le soupçonnant de la 1re réquisition, nous président, agent et adjoint de Bourg-la-Loi, étant en la salle des séances, avons, sur l'avertissement du secrétaire, passé en la chambre du secrétariat où nous avons trouvé ledit Guiard, lequel nous avons interpellé de nous dire son âge, sa demeure et sa profession, s'il avoit des papiers : il a répondu avoir 28 ans, de Juillé, et conjointement avec sa mère qui est veuve, s'occupant d'agriculture, nous a exhibé une dispense de service; le voyant de la 1re réquisition, avons décidé qu'il seroit conduit sous bonne et sûre garde aux généraux ou commandant la force armée à Alençon demain ; à l'effet de quoy l'avons confié au citoyen Gilles Huet capitaine de la garde nationale qui s'est chargé de le faire conduire et garder.

Mais le lendemain, 6 h. du matin, se présente tout penaud le susdit Gilles Huet lequel a dit qu'ayant déposé hier soir en l'appartement où se tient le corps de garde le nommé Pierre Guiard ; après l'avoir fait garder dans e jour par plusieurs fusiliers, il l'avait laissé entre les mains de ceux destinés pour le service de la nuit, qu'au moment où le caporal commandant le poste a ouvert la porte pour changer la garde, (n'était-il point de connivence avec le prisonnier ?) le détenu s'est évadé et a pris la fuite, et malgré les recherches et poursuites faites, il a échappé à leurs soins sans que le déclarant ni ceux de sa garde aient pu le rejoindre ni découvrir par où il a pu diriger sa course (*Registre municipal de Bourg-la-Roi*, 16 *floréal an IV*).

Heureux encore ceux dont l'arrestation n'était pas maintenue ou qui pouvaient s'échapper. Mais combien furent condamnés à mort. N'en citons que l'exemple suivant pris entre mille :

Un mendiant, conducteur de bestiaux, nommé Ducastel et âgé de cinquante ans, est traduit devant le tribunal d'Evreux, le 26 avril 1793. On lui observe qu'il est sans *passe-port* et ne s'est pas conformé aux lois. Il répond « qu'il ne connaît que la loi du Roi ; que s'il n'y a plus de roi, il en reviendra un, et qu'il soutiendra sa couronne ». Les juges le déclarent coupable « d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires tendant au « rétablissement de la royauté, et d'avoir dit dans sa défense que les prin- « cipes du jour étaient tous mauvais ».

Il fut exécuté deux heures après sa condamnation.

(*Notices pour servir à l'histoire de la Révolution dans le département de l'Eure*, par L. Boivin-Champeaux, p. 103.

(2) En lisant ces épisodes, l'on se prend à regretter que la citoyenne Portier qui pourtant, on l'a vu, n'avait pas froid aux yeux ni la langue dans sa poche, n'eût pas mis sa menace à exécution, en administrant une maîtresse râclée à ceux qui s'étaient permis de l'arrêter ; et certes ce n'est pas nous qui aurions blâmé Jean Mariette s'il avait eu la crâne idée d'agir de même !

Digitized by Google

et des temps néfastes où la canaille trône au pouvoir, pendant que les honnêtes gens sont traînés en prison ou jetés sur les chemins de l'exil ! Abbé LEGROS

QUESTIONS (1)

I. — *A l'angle du chemin de Béthon, à une lieue d'Arçonnay, se trouve une Croix de Lorraine, en granit, haute de 50 centimètres. Que signifie cette Croix ? N'y aurait-il point une relation avec Marguerite de Lorraine ou avec un Henry de Bourbon que le Chartrier de Maleffre fait connaître comme propriétaire à Béthon, à la fin du XVe siècle ?*

II. — *Au carrefour d'une route, près de Fyé (Sarthe), se trouve une autre Croix, de 2 mètres 50 de haut, en granit, avec le bâton et le coquillage de pélerin. Ne serait-ce point en souvenir d'un pélerin de Saint-Jacques de Compostelle ? Je vois, en effet, dans les registres des délibérations municipales de Bourg-le-Roi que deux habitants de cette localité, deux frères, sont allés faire un pélerinage en ce lieu saint, et ont donné leurs biens à la fabrique de Bourg-le-Roi, dans le cas où ils ne reviendraient pas, ce qui est advenu. Mais pourquoi alors cette Croix ne serait-elle pas plutôt sur Bourg-le-Roi ?*

III. — *Un de nos confrères saurait-il qui était Marie de Grimaudet, veuve de Thomas Duval, écuier, sieur de la Croix, et comment et à quel titre elle était, en 1671, propriétaire de la maison d'Ozé qu'elle louait, à cette époque, à Marguerite du Bouchet, de Maleffre, veuve de Richard Labbé, sieur des Ostieux, Ce Thomas Duval était fils de Thomas, sieur du Noyer, Conseiller du Roi, assesseur au Siège présidial et de Marthe Bizeul. Ces familles se rattachaient-elles par un lien quelconque à celle des Lecoustellier ?*

Abbé LEGROS, Curé d'Arçonnay.

(1) Nous croyons utile de faire place, à la fin de chacun de nos Bulletins, aux *questions* et *réponses* que nos Confrères voudront bien nous adresser à l'avenir, désireux de ne rien négliger pour donner de plus en plus de vie, d'intérêt et de variété à nos publications tout en nous maintenant dans le domaine historique ou archéologique qui est nôtre. Nous ne saurions donc trop engager nos Membres à se servir de ce moyen excellent de recherches, employé déjà avec succès en d'autres Revues et destiné à stimuler l'activité et le zèle des travailleurs. H. TOURNOUER.

Digitized by Google

La Chapelle de Frèdebise

La chapelle de Saint-Jean-Baptiste de Frèdebise fait partie du domaine de ce nom, dans la paroisse de Lonlay-l'Abbaye.

Avant la Révolution, Frèdebise appartint durant cinq ou six siècles à la famille Le Court ; au XVIIe siècle il fut acheté par Le Frère de Maisons, dont les descendants le revendirent en 1830 à M. Duchesnay de Chanu. Plus tard il fut acquis par M. Labiche, sénateur de la Manche, et est entré dans l'héritage de sa fille Jeanne, mariée à M. le Dr Bonnot.

Au sujet de cette chapelle, voici ce qu'écrivait en 1892 M. H. Le Faverais, juge au tribunal de Mortain, l'un des membres les plus connus de la Société Historique et Archéologique de l'Orne :

Rien ne justifie que Frèdebise ait été une paroisse très ancienne pouvant remonter aux Mérovingiens. Au reste, la chapelle Saint-Jean-Baptiste de Frèdebise ne figure que comme *chapelle* sur la carte de Cassini ; elle ne figure pas sur la carte de Delisle.

Quoi qu'il en soit, la chapelle de Frèdebise accuse déjà une origine fort ancienne, l'époque du XIIIe ou XIVe siècle... Petites fenêtres en style ogival trilobé ; sur l'une d'elles, à gauche en entrant, près l'autel, sont figurées les armes des Le Court ; au chevet, fenêtre en fer de lance et avec tympan. Deux pierres tombales des seigneurs du XVIIIe siècle : l'une à l'entrée de la chapelle, avec les armes de Le Frère de Maisons, mort le 23 juillet 1734, l'année même où le logis actuel, construit par lui, venait d'être terminé ; l'autre, encadrée dans le mur de la chapelle, en entrant à gauche et près de l'autel, est celle de Renée de Gravelle, épouse de le Frère de Maisons, morte en 1751.

Digitized by Google

L'autel est sculpté avec statuette en pierre d'une Vierge debout, type du XIVe siècle, style de Notre-Dame de Paris. On y voit

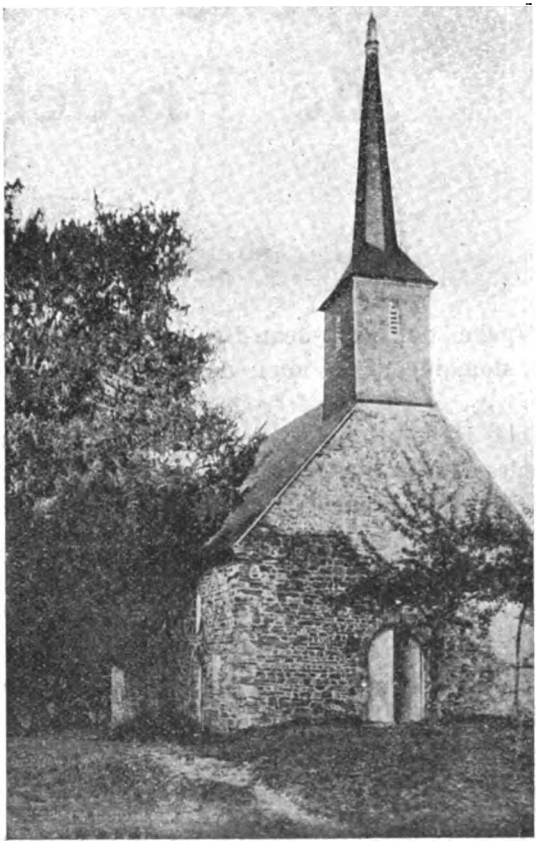

LA CHAPELLE

également un bas-relief représentant le calvaire ; le tombeau d'une châtelaine du XVIIe siècle, représentée avec deux anges à ses côtés et un lévrier couché à ses pieds (1).

(1) Cette châtelaine a été longtemps désignée, par un certain nombre, sous le nom de *sainte Bresolle* et regardée comme telle.

Ce devait être la fille d'un marquis de la Brésollière, seigneur suzerain de Frèdebise, famille qui a eu plusieurs alliances avec les Le Court. Ce qui a pu donner lieu à cette légende a été sans doute la réputation de vertu et de charité de cette châtelaine. Elle était et elle est encore invoquée pour les enfants atteints du *mal du carreau*.

(Note de M. Le Faverais).

Digitized by Google

Le lambris de cette chapelle est complètement décoré de peintures à fresques, qui ne devaient pas manquer d'une certaine élégance. On remarque en même temps, au milieu de ces peintures, les traces nombreuses de noms devenus illisibles, effacés qu'ils ont été, avec les fleurs de lys qui les entourent, à l'époque de la Révolution, et détériorés tout à la fois, de même que la peinture, par l'action du temps.

Ces noms devaient être, comme ceux que l'on remarque encore à l'ancienne chapelle des *Ledin*, gouverneurs de Domfront, seigneurs de la Châlerie, en la paroisse de la Haute-Chapelle, les noms des possesseurs successifs de Frèdebise ou des familles qui leur étaient alliées.

Plusieurs ifs entourent cette chapelle. Leur base usée par la vétusté, qui a nécessité il y a plusieurs années la destruction d'un de ces ifs énormes, indique leur ancienneté, qui est aussi grande, sinon plus que celle de la chapelle.

Ainsi parlait M. Le Faverais, non sans de très bonnes et solides raisons. Pourtant il se trouve un contradicteur, c'est M. Gilles de la Rivière, prêtre, se qualifiant *curé ou chapellain de Saint-Jehan-de-Froidebise* et plaidant contre messire Jacques Lemesnager, curé de Lonlay.

C'était en l'an 1504. Le curé de Lonlay prétendait avoir des droits sur les oblations faites à la chapelle de Frèdebise, se basant sur ce fait qu'elle était située sur le territoire de sa paroisse. Le chapelain répondait que ces prétentions n'étaient pas justifiées, attendu que la chapelle, quoique enfermée dans la paroisse de Lonlay, avait toujours été considérée et traitée comme indépendante. De là, procès devant les juges de l'échiquier d'Alençon. Mais laissons parler M. Gilles de la Rivière, dans le mémoire par lui présenté à Messieurs du Conseil (1) :

Pour respondre aux propos bailley par devers vous mes très honnourés seigneurs messieurs dud. conseil par messire Jacques Lemesnaiger pbre soy portant curey dud. sainct Saulveur de Lonlay, demandeur en matière de provision, alencontre de venerable et circonspecte personne maistre Gilles de la Rivière pbre curé ou chapellain de la chapelle de sainct Jehan de Froidebise assise en manoir dud. lieu. Avecques luy adjoinct Thomas Lecourt escuier, seigneur temporel d'iceluy lieu de Froidebise et patron à cause de sad. seigneurie de lad. chappelle. Respondent et remonstrent lesd. deffendeurs les faictz et raisons par eulx cy après declairés.

(1) Ce document avec beaucoup d'autres nous a été communiqué par M. Bonnot.

Digitized by Google

Premièrement

Pour par lesd. deffendeurs fonder leur droicture en monstrant qu'à bon et raisonnable tiltre led. de la Rivière curey ou chapellain de lad. chappelle, a tousjours jouy et possédey lesd. oblations ainsi que ses predecesseurs ou aultres à leur droict ou tiltre de la fondation et dotation d'icelle chappelle ou aultre juste tiltre consécutivement de tout temps ancien qu'il nest mémoire d'homme au contraire, les ont paisiblement jouyes, perceues et possédées, dont à suffire ils obaissent infourmer ou deuement ensaigner de lad. pocession jusque adce que est advenu na pas trop long temps en l'endroit de maistre Jacques Martin pbre curey prochain predecesseur dud. Lemesnaiger dud. lieu de Lonlay, qui en meust procès, sur quoy se fisrent acordz et appointementz, dont led. Lemesnaiger en a produyt aucuns, sans faire production d'un certain devrain appoinctement entre led. Martin et messire Jehan Havas pbre curey ou chapellain prochain predecesseur de lad. chappelle dud. de la Rivière, lequel devrain appoinctement fait la destruction de toute la production de partie, ainsy que cy après sera clairement remonstrey et que led. Lemesnaiger ne s'en peult aucunement esjouir ne aider.

Affin donc très honnourés seigneurs que par voz nobles descriptions et meures déliberations soit plus facillement entendu la pure loyaultey de ceste presente matière, est à parler et remonstrer de la fondation, noblesse, qualitey, aage et antiquitey de lad. chappelle, qui se prouve par son inspection et ainsy qu'il est notoire et renommey en paiz aagée de fondation ou institution de lad. cure de Sainct Saulveur de Lonlay de plus de trois cens ans, car il n'y a pas plus de deux cens cinquante ans ou environ que lad. cure de Sainct Saulveur de Lonlay fut instituée, comme il est renommey en paiz et qu'il est portey par chartre se led. Lemesnaiger en voullait faire apparoir.

Laquelle paroisse de Lonlay, Froidebise et aultres pays prochains habitant de la grande forestz de Lande Pourrie anciennement estoient paiz forrain et de desert, comme l'abbaye dud. lieu de Lonlay encore à l'occasion de ce se nomme Notre-Dame du Desert. Esquelles forestz des seigneurs à qui elles appartenaient furent fondées plusieurs chappelles anciennement lesquelles sont de présent propres cures, et y en a plusieurs habitantes lad. chappelle de Froidebise joignant lad. forrest de Lande Pourrie qui a present se nomment chappelles curres, comme Gier, le Fresne, Saint Clement et Saint Barthelemy ; lesquelles chappelles sont de present paroissialles et ne sont subgettes à aucune revisitation, etc. Par quoy ce cogneu et que lad. chappelle de Froidebise est ainsnée de fondation comme de trois cens ans ou aultre long temps en oultre lad. cure de Sainct Sauveur de Lonlay, s'ensuit bien que led. Mesnaiger

Digitized by Google

soy portant curey dud. lieu ne doibt riens avoir ne demander èsd. oblations.

Et aussi led. Lemesnaiger combien qu'il se die curey dud. Lonlay sy n'est-il que serviteur des religieux d'iceluy lieu pour avoir la charge de faire le service et l'administration au peuple de lad. parroisse et ne prent que ung certain prix portey par chartre en lad. abbaye pour lad. subgettion, recours à lad. chartre se led. Lemesnaiger la veult monstrer, car anciennement lesd. religieux comme il est manifeste et notoire en paiz, avaient l'administration du peuple de lad. parroisse, lesquelz religieux emportent quasi tout le revenu d'icelle parroisse, qui serait partant à eulx à demander droicture èsd. oblations et non aud. demandeur se à raison dud. lieu de Lonlay aucune droicture y pouvait estre demandée, ce qui est clair et apparent que non, desquelz religieux les plus gens de bien prieurs et les plus anciens congnoissant lad. chartre que lad. seigneurie de Froidebise n'est à eulx en riens submise, et que lad. chappelle est fondée en precedent lad. cure de Lonlay comme dict est, ont dict et declairey que led. curey ne doibt riens avoir ne prendre èsd. oblations.

Après lesquelles choses, pour monstrer qu'il ne doibt estre jugié faire de la matière offrante comme il pourrait estre faict en plusieurs simples chappelles, etc, est expédient entendre et considérer que anciennement monseigneur de Rohan baron de Bretaine seigneur de Guemeny de Laval, de Chateaubriant, de Champlain, de Montauban, et en Normandie baron de Lambeaux, de Vacy, seigneur de Tracy, Saint Vigor des Mons, en la vicomté de Dampfront, seigneur de Sept-Forges, du Bouslay, du Boisdemaine, et en iceluy temps dud. lieu de Froidebise, du Boishalley et de la Pallu, avecques aultres grans tiltres et seigneuries, comme il est vrai que les successeurs dud. seigneur entre aultres seigneuries ont rendu par adveuz anciens led. lieu de Froidebise à très hault et puissant prince monseigneur le duc d'Alençon, comme le tout est commun, notoire et renommey en paiz, et qu'il apparestroit en cas de doubte, lequel seigneur dessusd. fut la fondation et dotation de lad. chappelle, laquelle cause, sil n'y avait d'aultres raisons ne pourroit produyre effect, faisant entendre que lesd. oblations apparteinssent aud. Lemesnaiger en regart àl'auctorité d'un sy grand homme fondateur de lad. chappelle, dont led. Lecourt represente le droict au cas offrant.

Item est à noter et entendre que les rentes dotées par led. seigneur en faisant lad. fondation sont toutes rentes nobles assises en plusieurs grans sgries passantes par main de aisney déclairées par les adveuz desd. seigneurs .

Et plus oultre à raison de lad. fondation sont deues chacune sepmaine trois messes à lad. chappelle. C'est asscavoir la messe ordynaire chacun dimanche et les deux aultres en dedans de la

Digitized by Google

sepmaine à la discreption desd. fondeurs ou d'eux representans le droict avecque les trois messes ordynaires du jour de Noel, c'est asscavoir la messe de menuyt, du point du jour et la messe ordynaire dud. jour, le tout dit et celebré en lad. église par lesd. curés ou chappellains, sans ce que led. seigneur de Froidebise soit subget aud. curey de Lonlay ne à quelques droitures de lad. paroisse, car il y a en lad. chappelle place de pbresbitaire, cymetaire, lieu pour ensepultures dehors et dedans, comme il est accoustumé ainsy le faire d'anciennetey à ceulx de lad. maison de Froidebise, ainsy que preuvent les tombes en lad. église, entre lesquelles y a ung tombeau levey merchey à or et aasur, autant richement qu'il y ait en église cathédrale de tout le paiz sur une des dames de la ligne des fondeurs de lad. chappelle, lequel tombeau apparest aagey de plus six cens ans.

Item de toute anciennetey l'imaige du crucifix, de Nostre Dame, de Saint Jehan l'Apostre, soulz les bras dud. crucifix, avecques l'imaige Nostre Dame à ung des costés sont en lad. église ystoriez autant excellentement que l'on scauroit trouver en place et plus que aud. lieu de Lonlay prouve l'inspection ded. choses. Il est apparessant derrière le maistre autel comme anciennement y avoit sacraire à lad. chappelle, sur lequel autel y a croix portative ancienne et libvres anciens en lad. église pour tout service ordynaire comme à propre parroisse en laquelle chappelle en corps de la massonnerie d'icelle y est d'anciennetey le benoistier de carrol enflechey et entravey.

Et fut anciennement lad. église dédiée d'un cardinal, ainsi que prouvent les mercs de lad. dédicasse encore à present à or et aasur, avecques les vitres et lucarnes de lad. chappelle ainsi merchées richement par excellence plus que milles des aultres de tout le paiz, laquelle chose n'est point à lad. église de Lonlay, car jamaiz ne fut dédiée.

Item il est général et commun qu'en toutes les aultres chappelles, tant en la vicontey de Dampfront que es aultres lieux habitans de lad. chappelle de Froidebise, qui ne sont de sy noble fondation, comme dessus est declairey, les curés des parroisses où sont assises led. chappelles qui sont et ont estey propres cures desd. curés auxquels appartiennent les dismes d'icelles, ce qui n'est pas au regart dud. demandeur, car il n'est que serviteur desd. religieux, comme dit est, ne prennent ne n'ont acoustumé avoir les oblations desd. chappelles, comme est la chappelle Saint Laurent, la Ferrière, la Mote des Grandz Arsouvre, sainct Aulvieu, et plusieurs aultres tout à commun. Par quoy par plus forte raison avecques les principes, maximes et premisses dessus touchées, s'ensuit directement que à tort et sans aucune raison apparente, led. demandeur travaille lesd. deffendeurs pour le faict desd. obla-

Digitized by Google

tions et par consequent que en icelles il ne doibt avoir ne demander aucune droicture.

Et n'y a homme d'entendement qu'ait veu et visitey led. lieu, congnoissant les dignités de lad. chappelle, qui ne se donne merveilles comment led. Lemesnaiger demande aucune droicture esd. oblations. Et aussi seroit chose rude à entendre sans qu'il fust subgect à l'entretenement des ymaiges et aultres choses de lad. église et qu'il peust raisonnablement avoir lesd. oblations.

Et pour respondre aux articles du propos de partie, et premièrement adce que led. demandeur a dit qu'il est fondey en droict commun et general à avoir lesd. oblations, etc., respondent lesd. deffendeurs en eulx avoir de la pocession desd. oblations tousjours jouye par led. chappellain comme ses predecesseurs en precedent le debat dud. Martin avoient acoustumé jouyr et posseder icelles oblations paisiblement et sans aucune difficultey au droit et tiltre de la fondation et dotation de lad. chappelle ou aultre juste tiltre par temps qu'il n'est memoire d'homme au contraire, comme dessus est obbay fournir ou deuement ensaigner et comme il seroit prouvey de certain du temps d'un nommé Chauvin à soixante ans passés ou environ qui pour led. temps estait curey de Banvou et de lad. chappelle curey ou chappellain, jouyssoit desd. oblations, dont tel est encore vivant, qui luy porta lesd. oblations jusques aud. lieu de Banvou, sans aucun différent. Et depuiys led. temps sans contredit lesd. oblations ont esté jouyes par lesd. chappellains successivement jusques en l'endroit dud. Martin, ainsi que plusieurs des habitans dud. lieu et aultres l'ont veu et aperceu et qu'il est tout notoire en paiz. Et aussi du temps d'un nommey Chocquet prochain predecesseur dud. Martin, qui fut environ l'espace de XX ans curey dud. Lonlay, lequel Chocquet en precedent qu'il congneust l'auctorité et dignitey de lad. chappelle voullut dire lesd. oblations à luy appartenir, et après se trouva sur les lieux avecques luy messire Robert Mondin pbre, pour lors serviteur du chappellain de lad. chappelle, lequel Chocquet après cesd. choses dist qu'il ne demandait rien èsd. oblations. A quoy luy fut dit par led. Mondin qui estoit ancien qu'il les avoit long temps jouyes soulz led. chappellain et qu'il avoit tousjours acoustumé les veoir jouyr et posseder ausd. chappellains, ainsi qu'il seroit prouvé en cas de doubte par ceulx qui vidrent led. cas. Considéré laquelle pocession et jouyssance desd. choses par lesd. chappellains, comme dessus est obbay et remonstrey que lad. chappelle precede de fondation de si long temps, comme dessus est dit, lad. cure de Sainct Saulveur de Lonlay, à raison duquel aage, obstant les guerres et fortunes qui pendant led. temps ont eu cours en paiz, les lettres, chartres et ensaignemens de lad. chappelle ont estey perdues, fors lad. pocession et jouyssance desd. choses, dient lesd. deffendeurs que du droit commun alleguey par led. demandeur il ne s'en

Digitized by Google

pourroit aucunement aider · ne esjouyr, parce que lesd. choses vallent pour desroguer toute generalitey, car saucun a perdu sa chartre il ne doibt pas pourtant perdre sa droicture, jouste ce qu'il est escript en coustume. Et aussi led. demandeur qui se dit curey dud. Lonlay, comme dessus est remonstrey, ne se peult ainsi absolutement dire curey dud. Lonlay, *nisi subalternative et non de generalissimo*, c'est asscavoir : soulz lesd. religieux qui ne demandent rien èsd. oblations. Joingt avecques ce la generalitey des aultres chappelles prochaines habitantes qui ne sont de sy noble fondation, comme dessus est remonstrey, que les chappellains d'icelles jouyssent et possèdent les oblations desd. chappelles, par quoy, etc.

Nous arrêtons ici la citation, le reste ne présentant aucun intérêt au point de vue historique.

Nous ignorons comment le procès se termina et à qui les juges donnèrent raison. On sait seulement par divers actes cités dans le livre de M. Le Faverais, qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles les seigneurs de Frèdebise considéraient leur domaine comme faisant partie de la paroisse de Lonlay, les chapelains eux-mêmes ne le contestaient pas d'ailleurs.

En 1690, un autre chapelain de Frèdebise, Me Olivier Louvel, plaidant cette fois contre le fisc, fait également valoir, à l'appui de sa réclamation, l'antiquité de la chapelle, « bastie fondée et dotée il y a plus de sept ou huit cent ans, comme il se remarque et qu'il ne recognoist par les ansiens vestiges, par une cloche qui est en ladite chapelle sur laquelle il paroist une ansienne escripture et chyffre qui y sont empreins. Mesme par trois grois viels ifs qui sont plantez proche lad. chapelle qui paroissent y estre il y a plus de six cent ans ».

Nous ne savons pas davantage l'issue de cette querelle. Du reste la chose ne paraît pas avoir une grande importance au point de vue qui nous occupe. Car il est peu probable que les juges aient entrepris de fixer l'âge de la chapelle. Ils auront vraisemblablement basé leurs arrêts sur d'autres considérations plus faciles à vérifier.

Quoi qu'il en soit, reprenons les dires énoncés plus haut, dans les actes de 1504 et de 1690.

Tout d'abord il convient de remarquer que les chapelains susdits ne représentent pas leur église comme n'ayant point

Digitized by Google

subi de modifications plus ou moins considérables dans le cours des siècles. Au contraire Me de la Rivière nous avertit qu'en des temps plus anciens il y avait une sacristie au chevet de l'édifice, là où maintenant est la grande fenêtre. Me Louvel parle aussi d'anciens vestiges témoignant de son antiquité.

Il est vrai que Me de la Rivière attribue au bénitier, à l'image du crucifix et à la statue de Notre-Dame un âge exagéré. Cela prouve qu'il n'était pas un archéologue consommé, mais n'infirme pas les autres preuves qui pourraient être apportées en faveur de l'antiquité de la chapelle.

Dans son ensemble actuel, la construction accuse bien le XIVe siècle, les objets cités plus haut sont de cette époque, ainsi que la crédence, dont Me de la Rivière ne fait pas mention. Quant au tombeau dont il parle en le déclarant remarquable, il est impossible d'en juger, pour la raison qu'il n'existe plus. Il aura probablement été détruit à l'époque des guerres de religion. Celui que l'on voit à présent ne porte aucune date, mais il ne semble pas remonter plus haut que le XVIIe siècle, et le nom donné par le peuple à la châtelaine dont il recouvre les restes vénérés confirmerait cette appréciation.

Il est dommage que Me Louvel n'ait pas réussi à lire l'inscription gravée sur la cloche (1), qui devait être assez petite, vu l'exiguité du clocher. Aucun homme oncques ne la lira, par la raison que l'infortunée tintenelle a été jetée dans le creuset par les révolutionnaires, sans respect pour son âge vénérable.

Restent les ifs. Ils étaient trois ; le plus gros fut abattu il y a une vingtaine d'années, parce qu'il menaçait de s'écrouler; le plus considérable des deux autres mesure plus de six mètres de tour à hauteur d'homme. Il serait évidemment téméraire de fixer leur âge, ce serait même tout à fait impossible, à plusieurs siècles près. Nous avons vu plus haut qu'en 1690, Me Ollivier Louvel leur attribuait déjà plus de six cents ans (2). S'il était dans le vrai, cela nous ramènerait à la fin du XIe siècle. Mais encore une fois ce sont des témoins douteux.

(1) Son successeur Me Bertrand Challes, sans pouvoir lire exactement les chiffres, prétendait qu'ils indiquaient une date antérieure à l'an mil.

(2) Son successeur Me Bertrand Challes osait même dire *mille* ans.

Digitized by Google

Il est un objet dont on n'a pas parlé, c'est l'autel, dont M. Le Faverais semble n'avoir vu que le revêtement en bois. Celui-ci est apparemment du XVIIe siècle, et la partie qui forme le rétable est bien sculptée. Mais si l'on enlève les nappes, on constate que la table se compose d'une seule pierre. Seul ce détail prouve au visiteur que la chapelle a été consacrée ; car les croix à or et azur signalées par Me de la Rivière ont entièrement disparu.

Cette table d'autel est très large en regard de sa longueur ; et si l'on écarte les boiseries, on constate qu'elle repose sur un massif triangulaire, pendant que ses angles antérieurs sont soutenus par deux colonnettes, comme elle en pierre blanche.

Ces colonnettes n'ont aucun rapport avec le style du XIIIe ou XIVe siècle, elles doivent être plus anciennes.

Enfin, en sortant de la chapelle, si l'on examine attentivement les fenêtres latérales, on s'aperçoit que plusieurs d'entre elles ont leurs montants composés de pierres qui paraissent plus vieilles que leurs ogives.

En résumé nous sommes portés à conclure de tout ce qui précède qu'avant la chapelle actuelle de Frèdebise il en existait une autre, non ogivale, qu'on s'est servi des pierres de la première pour bâtir les fenêtres latérales de la seconde. Cela expliquerait comment Me de la Rivière et Thomas Lecourt seigneur de Frèdebise prétendaient que leur chapelle remontait au XIe siècle, et même au-delà, tandis qu'aujourd'hui elle porte la marque du XIVe.

L. BOISSEY,

Curé de Beauchêne.

Digitized by Google

Un Exercice d'Histoire Normande au Collège d'Alençon en 1740

Le lundi 4 avril 1740, les honnêtes gens d'Alençon étaient invités, pour deux heures et demie de l'après-midi, à une petite solennité scolaire, au collège royal que tenait alors la Compagnie de Jésus, et qu'elle devait diriger vingt-deux années encore. Ce ne pouvait être une fête d'un caractère bien divertissant, puisque l'on entrait dans la semaine de la Passion. Ce ne pouvait être non plus un de ces examens de fin d'année, explications publiques d'auteurs latins ou grecs, comme celui des 30 et 31 août 1743, dont l'abbé Paul Barret nous présenta jadis (1) le curieux programme. C'était tout simplement un exercice d'histoire, mais, ce qui doit nous plaire particulièrement en cette année où tout Normand se sent fier d'avoir un passé de mille ans à revendiquer, un exercice d'histoire normande.

C'est grâce à un heureux hasard de reliure que nous en avons gardé trace. A un recueil de notes parfois assez informes de deux ecclésiastiques du XVIIIe siècle, Leluaux-Mancellière, prêtre habitué à Notre-Dame d'Alençon, et J. Pelé, vicaire du Bourg le Roy, recueil intitulé à la Bibliothèque Nationale *Histoire d'Alençon* (2), est joint un mince imprimé de 16 p. in-4°, qui donne tout l'argument de cet *exercice sur l'histoire de Normandie.*

(1) Voir dans notre *Bulletin* de 1894 (p. 331-336). *Les études classiques au collège royal des Jésuites d'Alençon au* XVIIIe *siècle.*

(2) Nouvelles acquisitions françaises 10.557.

Digitized by Google

Louis Olivier, d'Alençon, dira le prologue. Puis, avec lui, deux autres élèves, Charles-Louis Davesgo Douilly, de Saint-Aubin-Dapenay (*sic*) et Jean-Louis Gougeon, d'Alençon, « exposeront en détail les traits les plus curieux de l'Histoire de Normandie, depuis les premières Courses des Normans Payens, tant en France qu'aux autres Pays, jusqu'à sa réunion au Royaume de France ; et depuis sa réunion jusqu'à nos jours. Ils parleront de ceux qui s'emparèrent de la Neustrie sous Charles le Simple, de leurs Guerres, de leurs Victoires, de leurs Conquêtes et Trophées aux Royaumes d'Angleterre, de Naples et de Sicile, aux Duchez de Calabre, d'Antioche et de Galilée, et autres Principautez d'Italie et d'Orient. Ils fixeront les événements de toutes ces choses selon l'ordre chronologique. Ils montreront les différens changemens qui sont arrivés dans les mœurs des Normans. Ils feront une description Géographique de la Normandie, le caractère des Ducs qui l'ont gouvernée, mention des Lieux qui possèdent les précieux restes de leurs Ducs et des Guerres dont tout ce pays fut autres fois le Théâtre. Ils diront la succession Généalogique et Chronologique des ducs d'Alençon. Enfin ils ne laisseront rien à désirer pour la parfaite intelligence de cette Histoire, la plus remplie de faits mémorables ».

On la divisait en deux grandes périodes, la première finissant et la seconde commençant à l'an 1216. C'est la date de la mort de Jean sans Terre, roi d'Angleterre et quatorzième duc de Normandie. Mais c'est de 1204 qu'il faut, comme on fait d'ordinaire, dater la réunion de notre pays au royaume de France, puisque c'est alors qu'il fut entièrement conquis par Philippe-Auguste. Quoiqu'il en soit de son point de départ, l'histoire de la Normandie province française était menée par les jeunes élèves du collège d'Alençon jusqu'au règne de Louis XV. Ils exposaient sa division judiciaire en baillages, administrative en généralités et élections et sûrement aussi, pour commencer, sa division en haute et basse. Ils devaient répondre à cette patriotique question : « Que direz-vous du génie et de la valeur des Normans » ?

On voit, par ce vieux programme de fête scolaire, que l'histoire provinciale n'était pas négligée chez les Jésuites

Digitized by Google

d'Alençon. Elle fut cultivée aussi dans d'autres collèges du même temps, comme en témoignent une *Histoire de Bretagne, par demandes et réponses*, par M. E. Gaschinard, Principal du collège de Machecoul (Nantes, 1773), une *Histoire abrégée du duché de Bourgogne, à l'usage du collège de Dijon* (Dijon, 1777), une *Histoire abrégée du Comté de Bourgogne* (Franche-Comté) *à l'usage des collèges*, (Besançon, 1780). Ainsi, non seulement les érudits disciples de Mabillon constituèrent à plusieurs de nos provinces des annales copieusement documentées, mais celles-ci furent vulgarisées, en quelque manière, dans l'instruction secondaire, au cours de cet actif XVIIIe siècle qui, malgré ses insouciances et ses défaillances, fit tant de bonne et belle besogne française.

BARON ANGOT DES ROTOURS.

Digitized by Google

RECHERCHES GÉOGRAPHIQUES & HISTORIQUES

SUR LA

FORÊT D'ÉCOUVES

(Suite et Fin)

FORÊT D'ÉCOUVES SOUS LA RÉVOLUTION

François-Jacques Druet Desvaux, maître particulier des forêts de la ci-devant maîtrise d'Alençon, Durand Jean, Pierre, greffier de la maitrise.

Décret de la Convention Nationale du 13e jour de pluviose an II de la République Française une et indivisible, qui ordonne une coupe extraordinaire de bois dans les forêts de la République.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du Comité du Salut public, décrète :

Art. Ier. — Il sera procédé incessamment à une coupe extraordinaire de bois dans toutes les forêts existant sur le territoire de la République.

Art. 2. — Chaque propriétaire sera tenu de faire couper cette année la partie de bois qui aurait dû être mise en coupe l'année prochaine.

Art. 3. — Les corps administratifs seront tenus d'adresser à la Commission des subsistances et des approvisionements des états de toutes les coupes qui devront être faites en exécution du présent décret, tant dans toutes les forêts nationales, que dans les bois et forêts des citoyens.

Digitized by Google

Art. 4. — Ils rendront pareillement compte des mesures qui auront été ou qui seront prises pour en assurer l'exploitation.

Art. 5. — Les corps administratifs seront tenus de pourvoir sans délai, à l'exploitation des coupes dans les bois et forêts de particuliers qui refuseraient ou négligeraient d'y faire procéder.

Art. 6— Les bois qui proviendront de cette coupe extraordinaire pourront être mis en réquisition, par la Commission des armes et poudres de la République, suivant les besoins qu'elle en aura pour les forges, fourneaux, usines, ateliers ainsi que pour se procurer la potasse nécessaire à la fabrication des salpêtres.

Visé par l'inspecteur : signé P.-J. Monnet, collationné à l'original pour Nous, Président et Secrétaires de la Convention nationale à Paris le 17 pluviose an II de la République une et indivisible.

Signé. — Dubarau, Président, Eschasseriaux aîné et Bassat, Secrétaires.

Ce décret est suivi d'une lettre aux « citoyens administrateurs provisoires de la cy-devant maîtrise d'Alençon. »

« Le ministre des contributions publiques nous charge de fixer votre attention sur ces décrets ; il vous recommande de vous concerter incessamment avec les corps administratifs pour l'exécution du premier (13 pluviôse), de veiller très exactement à ce que les communes se conforment aux assiettes qui seront faites de cette coupe extraordinaire dans leurs bois et n'en outrepassent pas les limites. Si les circonstances exigent cette mesure, le Salut public commande la conservation des forêts : il est donc de l'intérêt général de prendre garde qu'elle ne reçoive plus d'extension que la loi n'a voulu lui en donner.

Les corps administratifs et les municipalités veilleront à la conservation des intérêts que les lois ont remis entre leurs mains et nous espérons que cet ensemble d'efforts fera cesser ces dilapidations, ces désordres effrayants qui compromettraient même les approvisionnements actuels.

Nous mettrons avec plaisir sous les yeux du ministre le

Digitized by Google

compte satisfaisant, que vous vous empresserez sans doute de nous rendre du succès de vos soins et de votre vigilance assidue, l'intelligence, l'exactitude à remplir ses devoirs distinguant un agent ordinaire ; c'est à son ardeur, à sa persévérance, pour surmonter les obstacles dans les moments difficiles que l'on reconnaît l'esprit vraiment patriote, le vrai républicain. »

Salut et fraternité : Signé : Boucaut.

BOIS OU TAILLIS LIMITROPHES D'ECOUVES

En principe, la forêt d'Ecouves ne mesure que 7531h.19, mais en fait, avec les bois avoisinants qui s'y rattachent, elle couvre un espace de plus de 14 000 hectares.

De la forêt d'Ecouves partent diverses ramifications « bois et taillis » situés en dehors du périmètre qui ont appartenu ou qui appartiennent encore à des particuliers. L'origine de la plupart de ces réserves est fort ancienne, comme on peut le constater au procès-verbal de Réformation des E. et F. de 1667 par les aveux des possesseurs ou de leurs délégués qui furent produits à cette époque.

Iº Bois de Chaumont. — Je ne parlerai pas des bois de Chaumont, dont il est fait mention à la notice « Ermitages d'Ecouves » (1) ni des Bois de Roche Elie et de la Haie dont 14 hectares, 5 ares furent vendus au profit de l'Etat le 11 germinal an VII comme ayant appartenu à l'émigré Courdemanche. Odolant-Desnos que j'ai consulté, m'oblige cependant à insérer une note :

« Après la mort de Robert IV, le dernier descendant de la maison de Bellême, Helle ou Alix, sa tante, Aimeric, vicomte de Châtelleraut et Robert Mallet donnèrent à Philippe-Auguste Alençon et ses dépendances, la forêt d'Ecouves, celle de la Ferrière, celle de *Chaumont* et *de la Roche Eloi* (sic) ; quatre paroisses au-delà de la Sarthe qui comprenaient le

(1) L'abbé L. Mesnil. *Les Ermitages d'Écouves* (Bull. de la Soc. hist. et arch. Année 1906, p. 296, tir. à part. Imprimerie Alençonnaise, rue des Marcheries.

Digitized by Google

terrain appelé Helou. Ces quatre paroisses étaient Helou, Saint-Germain-du-Corbie, Saint-James et Saint-Barthélemi. Ces deux dernières ont été réunies, la première à la cure de Helou et la seconde à celle de Saint-Germain. On ne scait pas le temps précis où ce changement est arrivé. Saint-James était encore paroisse au mois de juin 1513 et en 1553 ; elles ne sont plus que ed simpleschapelles (1er Reg. du Cont. du domaine de la vicomté d'Alençon, fol. 33).

Les mêmes seigneurs s'obligèrent de plus de faire détruire à la volonté du Roi la forteresse d'Essey et celle de la Roche-Mabile (Bry de la Clergerie, Hist. du Perche, p. 232).» (Mémoire de l'Echiquier. T. I., p. 51).

IIo *Bois de la Haie du Froust.* — Les bois de la Haie qui portent ce nom de Haie, parce qu'ils sont des contreforts en saillies ou des fermetures de la forêt comme d'autres prennent le nom de Marche qui signifie : *limite* ou *passage* d'un pays en un autre (1) avaient, d'après Odolant-Desnos citant Masseville, T. VIII. p. 340, environ deux lieues de tour (mesure ancienne). Ils appartenaient en 1667 à Messire Léonard de Matignon, Evêque et Comte de Lisieux (2), à

(1) La Marche, *Marchia*, *Marcha*, Marche signifie borne, limite, frontière, ou passage d'un pays en un autre. On a donné ce nom à un grand nombre de lieux qui servaient de limites à l'État dont ils dépendaient. L'officier qui commandait s'appelait *comes limitis* et plus tard *marchio* (mot d'origine allemande) *de Marcha*. On donne ce nom à un très petit canton de Normandie qui servait de ce côté-là de borne, de limite et de frontière à la Normandie, vis-à-vis du Royaume de France et en particulier vis-à-vis du Comté du Perche qui était mouvant de la France. Ainsi on ne peut faire remonter la dénomination de la Marche ou des Marches au dessus du traité conclu à Saint-Clair-sur-Epte, l'an 912.

(2) Mgr Léonor (Ier) de Matignon, issu d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de Bretagne, troisième des fils de Charles, sire de Matignon et de Lesparre, comte de Thorigny, de Gacé et de Scelles, marquis de Lonray, etc., et Conseiller du Roi en ses Conseils et chevalier de ses ordres, gouverneur de Granville, Cherbourg et Saint-Lô, lieutenant-général au gouvernement de Normandie et de Eléonore d'Orléans, fille d'Eléonor, duc de Longueville et de Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, comtesse de Saint-Paul, fille unique de François de Bourbon, comte de Saint-Paul, cousine-germaine d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, père de Henri IV, fut pourvu à l'âge de vingt et un ans, au mois de juillet 1625, de l'évêché de Coutances. Il fut sacré au mois d'août 1633, à Alençon, dans l'église de Notre-Dame, par Mgr François Péricard, évêque d'Avranches, assisté de son frère, l'Évêque d'Evreux et de leur neveu, Henri Boivin, évêque de Tarse, coadjuteur d'Avranches, et de Jean-Pierre Camus, ancien évêque de Belley

Digitized by Google

cause de la terre du Tertre dépendant de son Marquisat de Lonray. A la date du 6 mai 1667 a comparu pour sa personne Me Louis Frémont, avocat et sénéchal du sieur Evêque de Lisieux, lequel a présenté les titres de propriété.

1re pièce. — Aveu rendu à Jacques de Silly, écuyer, sieur de Lonray par Robert d'Angerville d'un quart de fief nommé la *Haye du Froust* assis dans la paroisse du Froust en date du 13 avril 1480, dans lequel fief il y a 302 acres de bois. — Le 13 avril, après Pâques de l'année 1480, le Seigneur d'Angerville avait eu un procès avec Colin de Meurdrac, Seigneur de Damigny et Jean de Silly, Seigneur de Lonray ; il rendit aveu au premier le 13 avril 1480 et déclara tenir son fief de la Haie du Froust par parage de Colin de Meurdrac qui lui-même tenait celui de Damigny de celui de Lonray.

2e pièce. — Grosse en parchemin de contrat du 21 mai 1486, passé par les tabellions de Saint-Sylvin, par lequel noble

qui prononça un discours très éloquent. Il fut transféré en 1646 à l'évêché de Lisieux, vacant par la mort de Mgr de Cospean ; il en prit possession en personne le 30 décembre 1648. Il installa dans le bourg de Livarot, en 1650, un monastère de religieuses bénédictines, tirées de l'abbaye de Montivilliers, dont le siège fut transféré à Vimoutiers, par des lettres-patentes du mois d'août 1686.

Il faisait sa demeure, pendant la grande partie de l'été au château de Lonray. A la fin de l'année 1676, il se démit de ses fonctions en faveur de son neveu qui lui succéda sur le siège épiscopal de Lisieux. Il prit sa retraite au château de Gacé et il mourut le 14 février 1680, âgé de 76 ans, à Paris, à l'hôtel d'Entragues, où il logeait pendant ses séjours dans la capitale. Son corps fut inhumé dans la cathédrale de Lisieux, près de l'autel de la Sainte Vierge.

Mgr Léonor (II) de Matignon, second des fils de François, sire de Matignon et de la Roche-Goyon, comte de Thorigny, de Gacé, de Montmartin, etc., chevalier des ordres du Roi, gouverneur des villes et châteaux de Cherbourg, Granville et Saint-Lô, lieutenant général de la province de Normandie et de Anne Malon de Bercy, fille de Charles, seigneur de Bercy, Conflans, Charenton, etc., maître des requêtes et président au grand conseil, vint au monde à Thorigny, le 5 septembre 1637 ; il fut sacré le 14 mars 1677 dans l'église du Noviciat des Jésuites de Paris, par Mgr Charles-Maurice Le Tellier, archevêque, duc de Reims, assisté de Mgr François de Nesmond, évêque de de Bayeux, et de Mgr Gabriel-Philippe de Froulai, de Tessé, évêque d'Avranches. Son frère, Jacques de Matignon, fut évêque de Condom.

Mgr Léonor de Matignon mourut à Paris, en son hôtel de Matignon à l'âge de 76 ans et fut inhumé dans la cathédrale de Lisieux. L'oncle et le neveu furent toujours très attachés aux doctrines orthodoxes et ne donnèrent jamais dans les idées gallicanes (M. H. de Formeville, histoire de l'ancien Evêché-Comté de Lisieux, T. II. p. 268-283, Lisieux, typographie veuve Emile Piel, Grande-Rue, 63 ; 1873).

Digitized by Google

homme Robert d'Angerville, écuyer, sieur de Granville vend à Jacques de Silly, écuyer, le fief, terre et seigneurie du Froust avec toutes ses circonstances et dépendances, moyennant 500 liv. — Charles d'Angerville voulut retirer ce contrat, mais il se désista de son retrait, moyennant un supplément de finances qui fut payé en présence de son père vendeur, le 13 septembre 1489. Le fief suivit toujours le sort de Lonray et entra dans la composition du Marquisat érigé par lettres patentes du mois d'avril 1644 (Odolant-Desnos).

3e pièce. — Contrat du 16 juin 1571, passé devant les tabellions d'Alençon par lequel noble Dame Françoise de Daillot, épouse de Haut et Puissant Seigneur Messire Jacques de Matignon, baron de Lonray, Comte de Thorigny, accorde la baronnie, château, fief, terre et seigneurie de Saint-Cénery, ainsi qu'il se poursuit et comporte le bois de haute futaie, appelé la Garenne de Saint-Cénery.

4e pièce. — Aveu du 22 décembre 1654, rendu à la Chambre des Comptes de Rouen par l'Evêque de Lisieux dud. Marquisat, terre et seigneurie de Lonray dans lequel est fait mention que dud. Marquisat dépend le fief du Froust où il y a 300 acres de bois.

L'Evêque de Lisieux est maintenu en 1667 dans sa possession de la Haie du Froust. — Au 6 juin 1681, le Seigneur de Matignon a pour homme d'affaires M. Nicolas Seguret.

M. le duc de Montmorency a vendu en 1783 les bois de la Haie du Froust à M. Ruel de Forges, dès 1770, avocat du Roi au bureau de finances d'Alençon qui avait épousé N... Collet. Ruel figure dans le rôle de la taille du Froust pour 1790, comme exploitant ses bois de la Haie à l'imposition de 168 liv.

Ces bois ont appartenu depuis à M. M. Donon et sont devenus à partir de 1907, la propriété de M. Charles Romet, négociant à Alençon, qui y a fait construire un château.

III° *Bois taillis des Tertres de Montpelé et Roc- Mausant en Radon.* — Le texte du procès-verbal des dehors porte cette indication : « Sur une petite lisière plantée en bois-taillis appartenant à Me Jean Cardel, avocat au Parlement de Rouen, faisant partie d'une fieffe de 33 journeaux ou environ,

Digitized by Google

nommée les *Tertres de Montpelé et de Roc Mausant* sur laquelle il y a environ 4 journeaux de bois-taillis qui règnent au long du fossé de la dite forêt en la possession de laquelle nous avons maintenu led.. Cardel, tant, parce que la plupart est en bruyères que, parce qu'elle n'est pas enclavée dans la forêt. »

IV° *Bois de la Gaucherie en Radon.* — « Citons encore le rapport consigné au procès-verbal : « Parce que les bois de la Gaucherie sont adjacents et joignant immédiatement la dite forêt d'Ecouves, nous nous sommes fait représenter par le concierge de la maison d'Avoise les pièces et titres qui en justifient la propriété :

« 1re *sentence du dernier juillet* 1587, rendue par M. Léon Ferreur, Lieutenant général des Eaux et Forêts de la Maîtrise d'Alençon, entre les avocat et procureur du Roy demandeurs en saisie d'une part et Gabriel Du Quesnel Chevalier, sieur d'Avoise et de Coupigny défendeur, d'autre part sur ce que les dits avocat et procureur du Roy avaient fait saisir tout le dit bois d'Avoise comme étant sujet à tiers et danger — par laquelle sentence main levée est faite des dits bois taillis et bois de haute futaye comme exempts de tiers et de danger.

« 2e pièce, 20 juillet 1600. — Sentence rendue par le Maître particulier des Eaux et Forêts d'Alençon entre le dit Procureur du Roy, d'une part, saisissant le bois d'Avoise comme prétendant qu'il était sujet à tiers et à danger, et le dit sieur du Quesnel, d'autre part, et les nommés Jean Bigot et Pierre Pierre qui avaient acheté la coupe, aussi deffendeurs — pour laquelle est ordonné que du Quesnel et les dits marchands disposeront du bois ainsi qu'il aviseront, — comme exempts de tiers et de danger.

« 3e pièce, 28 janvier 1631. — Aveu rendu au Roy par Marguerite du Quesnel de la dite terre et Seigneurie d'Avoise, à cause de laquelle il est dit par le dit aveu qu'il lui appartient les bois et garennes des Gaucheries tenus et sujets à disme de la cure de Radon et encore deux droits de franchise aux

Digitized by Google

forêts d'Ecouves et Bois-Mallet et y peut prendre bois pour son chauffage en ses maisons d'Avoise et Goincières, bois pour bâtir et réédifier icelles maisons, moulins et pressoirs des dites terres et fiefs et autres droits de toutes chasses en icelles forêts, de bêtes à cornes avec droit de panage, paturage de ses bestiaux à nourrir en ses terres.

« La 4e pièce, 29 mai 1637 — Jugement rendu par Me de Thiersault, Maître des Requêtes, commissaire député par le Roy pour la Réformation, réunion, jouissance, vente et revente ou supplément de son domaine sous le ressort de la Chambre des Comptes de Normandie, sur la requête de Pierre Vavasseur adjudicataire du revenu du fief et terre noble d'Avoise et Goincières appartenant à Mre Charles de la Fontaine, sieur de Cormeilles, et tuteur de Jean de Crève-Cœur, par lequel jugement le dit Vavasseur qui est renvoyé à l'assignation à lui donnée à la requête de Me Antoine Maldent, qui avait traité avec Sa Majesté pour la réunion dud. domaine et déclaré lesd. bois de la Gaucherie, exempt de tiers et de danger envers Sa Majesté, conformément à la susd. sentence du 31 juillet 1587.

La représentation faite des dites pièces ne pourra servir pour ce qui concerne le droit de tiers et danger — parce que la sentence a esté rendue par un petit officier, lieutenant général de la Maîtrise qui a voulu frustrer le Roy et que pour justifier l'exemption et que ces bois étaient à disme envers le Curé de Radon, l'on avait produit une simple copie d'un aveu rendu le dernier juin 1451 par Jean d'Avoise au duc d'Alençon, dans laquelle copie l'on prétend qu'il était fait mention que de lad. terre d'Avoise dépendait un bois taillis, sujet à disme, et l'autre pièce que l'on a rapportée lors de cette sentence, n'était qu'un contrat du 1er février 1576, par lequel un Curé de Radon avait vendu la disme du bois, de sorte que ce contrat n'estoit daté que de onze années auparavant, lad. sentence de main levée, en quoi il est aisé de juger qu'elle n'est que l'ouvrage de la prévarication du Procureur du Roi de la Maîtrise et du juge qui l'a rendue, n'y ayant aucune apparence qu'il eut été planté de main d'hommes ni raison pour laquelle on puisse soutenir qu'il soit plutôt exempt du

Digitized by Google

droit de tiers et de danger que les bois de la Haye du Froust, la Chapelle, Fontaine-Riant et autres.

Sur quoy nous avons donné acte au Procureur du Roy de sa remontrance et protestation et maintenu sous le bon plaisir de Sa Majesté les sieurs Jacques et Jean Gravé, enfants et héritiers de défunt Jean Gravé, sieur de Launay, à présent possesseurs de la terre et Seigneurie d'Avoise en la possession et jouissance du bois sauf et sans préjudice au Procureur de se pourvoir ainsi qu'il avisera pour l'intérêt de Sa Majesté, à cause du droit de tiers et de danger par lui prétendu sur les bois pour raison de quoy les parties contesteront par devant nous en la manière accoutumée. »

Vo *Taillis nommé le bois de Forge.* — Le bois taillis nommé le bois de Forge appartenait en (1667) en partie au sieur Gravé à cause du fief de Hertré. Il y eut contestation d'exemption de tiers et de danger.

VIo *Taillis de la Touche.* — J'ai parlé dans une autre notice de ces taillis dont la propriété est restée dans le domaine privé ainsi que des Rouillys actuellement en Vingt-Hanaps, mais dépendant autrefois de Feugerets (1).

VIIo *Taillis des Bourbes.* — Ces taillis vendus par M. Thomas Du Val, sieur du Noyer, au nom du sieur de Fleury, grand maître des Eaux et Forêts, sont réunis en 1667 au corps de la forêt comme étant enclavés dans la dite forêt malgré les revendications du sieur Taunay qui s'en disait légitime possesseur par acte du 7 juin 1633.

VIIIo *Bois de la Haie de la Chapelle.* — On lit dans la vie de Saint-Hugon, évêque de Rouen, mort en 730 qu'un homme de considération nommé Berthe donna à ce Prélat quelque portion du village de Damigny, situé dans l'Exmois, dans la centenie d'Alençon et *une terre nommée Vande dans la centenie de Séez* (Art., Alençon, Calimas). C'est au dessus de

(1) L'abbé L. Mesnil. — LA TOUCHE EN VINGT-HANAPS, Bul. de la Soc. Hist. et Arch. Année 1905, p. 563-579, tir. à part. Imprimerie Alençonnaise, rue des Marcheries.

Digitized by Google

cette terre de Vande et du ruisseau qui lui donne son nom que se trouvent échelonnés les bois de la Haie de la Chapelle qui appartenaient à la famille d'Aché.

Avant de rappeler les titres de propriété, reportons-nous aux notes de Calimas qui nous donnent les pièces justificatives sur leur origine, à propos de Saint-Germain de Sées dont les d'Escures étaient fondateurs.

Olivier de Larré avait accordé vers l'an 1200, suivant certaines redevances plus ou moins banales, des droits sur la terre et le fief d'Escures par le mariage d'Alix de Larré, fille de Thomas avec Pierre d'Aché. Cette branche d'Aché étant éteinte, le fief est passé dans la maison de Morel, au droit de leur mère qui était de la famille d'Aché.

Nous savons par ailleurs que la Maison d'Escures avait des droits sur les bois de Fontaine-Riant, autrement dits de la *Haie des Roches.*

Du nom de cette famille est venu pour la paroisse voisine, annexe de Saint-Germain de Sées, dite du *Marché*, celui de Saint-Laurent d'Escures.

Les bois d'Aché, dit Odolant-Desnos, tirent leur nom de la famille Morel d'Aché, qui les posséda de temps immémorial et les possède encore. (Aché, d'où était l'origine de cette famille était un château, situé près d'Alençon dans l'ancienne paroisse de Congé ; le château a été reconstruit par M. le Comte de Beauregard, qui l'habite actuellement).

Les d'Aché étaient alliés aux d'Estienne, famille très nombreuse qui comptait les : d'Estienne de Vigneral, — d'Estienne du Bel, — d'Estienne du Taillis, — d'Estienne de Montfort, — d'Estienne de Colleville.

En 1417, Jean d'Aché, surnommé le *Petit Galois* avait la garde du Château d'Alençon et ne put résister, malgré sa vaillance, aux efforts des Anglais qui prirent la ville. En 1449, ce fut à Aché que Jean Moignet vint trouver le jeune Duc *Jean* II, pour lui apprendre que les bourgeois voulaient secouer le joug de la domination anglaise, ce qui arriva le jour même.

Après cette longue disgression sur la famille, revenons aux bois de la Haie de la Chapelle, sans chercher à en déterminer les limites.

Digitized by Google

M. François Julien Morel d'Escures d'Alençon, demeurant rue de Bretagne, héritier de M. Claude Louis Morel d'Escures écuyer, Seigneur de Saint-Gervais-du-Perron, fut mis en pleine propriété, possession et jouissance des bois de la Haie de la Chapelle, le 22 août 1815, par François Jacques Druet des Vaux, Inspecteur des Eaux et Forêts, après la mise sous le sequestre national en vertu des lois de la Révolution et sous la régie de l'administration des Eaux et Forêts. Pour marquer la confiscation, on lit, en effet, au Registre d'assiette des Bois d'émigrés, à la date du 1er prairial an VI. — « Bois d'Aché ,commune de la Chapelle-près-Sées, sequestré sur le citoyen Morel d'Escures, père d'émigré — vente nommée la Haye de la Chapelle, — coupe ordinaire de l'an VII, — 49 arpens. » et au 11 germinal, an VII, — « sequestré sur le conseiller Morel d'Escures, porté sur la liste des émigrés, — 33 hect. 18 ares ».

A l'époque de la reprise de possession, on estime à 223 hect. la contenance des bois qui s'étendent jusqu'à la rivière de Mesnil-Gault.

Avant la Révolution, d'après un plan conservé dans la famille d'Escures, on porte à 472 arpents les bois d'Aché et à 32 arpents les Bruyères de la Chapelle, de la même dépendance situées au nord.

Les Registres de la Réformation des Eaux et Forêts de 1667 assignent une quantité de 295 acres de bois, tenus du Seigneur d'Alençon, sujets à tiers et danger et divisés en cinq ventes qui se décomposent ainsi : 1° *une vente nommée Launay au-dessus du Vivier de la Houssaye*, près le Bouillon, — 2° *La Vente du Douaire*, contenant 60 ares, — 3° *Montabel*, — 4° *Bois Vinot*, — 5° *La Vente du Tertre*.

Il y a à remarquer dans ces bois, au sud, la *Noë Gloriel* et au nord, près des Bruyères de la Chapelle, la *Noë de Pierre Puysant*, et au vosinage de cette dernière le *Camp de César*, la chapelle et le prieuré de Mesnil-Gault (1) et l'ancienne route de Carrouges à Sées.

(1) L'abbé L. M. Mesnil. — Les Ermitages d'Ecouves, Bul. de la Soc. Hist. et Arch. Année 1906, p. 283, tir. à part. Imp. Alençonnaise, rue des Marcheries.

Digitized by Google

Citons maintenant les aveux :

1° Celui du 28 octobre 1406 rendu au duc d'Alençon par Jean d'Aché le Brun, des fiefs de hautbert, d'Escures et de Larré.

2° Un autre rendu le 27 octobre 1581 par Gallois d'Aché pour les mêmes fiefs soumis à tiers et danger, « dans lesquels aveux est faict mention que dans le fief d'Escures il y a quantité de 295 acres de bois ou environ ».

Et par les pièces justificatives présentées, les réclamants sont maintenus en 1667 dans tous leurs droits sauf les charges obligatoires de tiers et danger.

IX° *Bois de Fontaine-Riant et de la Haie des Roches* — Les titres de propriété de M. Charles d'Angennes Seigneur de Fontaine-Riant sont ainsi établis par les Registres de 1667 :

1° Aveu du 27 mai 1516, rendu à noble homme Jean d'Aché, Seigneur du fief d'Escures, par Noble personne Réné de Silly et de demoiselle Rénée de Beauvoisien, sa femme, du fief et Seigneurie de Fontaine-Riant « auquel est dit qu'il y a un bois nommé La Haye des Roches » non tenus (porte le dit aveu) à tiers et danger de très-hault et très puissant prince Monseigneur le Duc d'Alençon auquel est attaché l'acte de réception fait d'iceluy aux plaids de la dite Seigneurie d'Escures le même jour.

2° Un autre aveu du 9 juillet 1549 à Noble homme Gallois d'Aché, Seigneur du Grand Escures, par Noble personne Louis de Rabodanges, Chevalier, — dame Jeanne de Silly, son épouse, comme héritière de Jacques de Silly, Evêque de Séez, mort le 24 mai 1536, — Denis d'Angennes Chevalier et dame Jacqueline de Silly, son épouse, — les dites dames, filles et héritières de défunte dame Rénée de Beauvoisien, dame de Fontaine-Riant du fief de Fontaine-Riant, mariée en premières noces à Charles Bâtard d'Alençon et en secondes noces à Réné de Silly, Seigneur de Vaux, qui, de ce second mariage avait eu un fils François de Silly marié à Anne de Pré-en-Pail, d'où est issu Jacques de Silly, oncle de Jeanne dont il s'agit plus loin (d'après la généalogie établie par Maurey d'Orville).

Digitized by Google

3° Aveu du même fief et terre noble de Fontaine-Riant, suivant les termes du 1er aveu rendu le 20 novembre 1625 à Me Gallois d'Aché, Seigneur du Grand Escures par Noble et Puissante Dame Françoise d'Auberville, mariée ou fiancée en premières noces à Albert d'Angennes, fils de Réné d'Angennes et de Louise de Raillart, Seigneur de La Loupe, tué au siège d'Amiens — (Françoise d'Auberville était âgée seulement de 9 ans, il était mort avant qu'elle ne fût nubile). — mariée en secondes noces à Louis d'Angennes son frère, Chevalier, Seigneur de La Loupe, de Cheville et de Sainte-Colombe de Gaprée — Conseiller du Conseil d'Etat et privé du Roi par lettres du 6 novembre 1615, Capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances par commission du 7 novembre de la même année, mort le 7 mars 1623 — il avait épousé Françoise d'Auberville, veuve de son frère aîné par dispense mentionnée dans les lettres de 1610 — entérinée le 7 août 1611, fille unique d'Odet d'Auberville, Seigneur de Cantelou, (près de Caen), de Vaux, de Fontaine-Riant, de Saint-Pierre de Jonquiers et de Mesnil-Auger, et de Marie de Rabodanges, petite fille de Louis de Rabodanges, Chevalier, Seigneur de Crevecœur et de Jeanne de Silly.

De ce mariage sortirent Gabriel d'Angennes, mort au berceau, — Charles d'Angennes, colonel du Régiment de Normandie qui eut pour héritière de cette terre de Fontaine-Riant, sa cousine germaine Marie Lhermite de Dieville, maréchale de Montesquiou — Jacques d'Angennes, Seigneur de Marville, mort sans postérité, — Louis d'Angennes, Seigneur de Vaux, mort en 1718, ayant embrassé le parti de l'église, — Réné d'Angennes Chevalier de Malte, tué aux lignes d'Arcs, — Jean, dont on parle plus loin (1).

En 1667, existait aussi un contrat du 3 août 1647 contenant l'acquisition faite par Haut et Puissant Seigneur Me Jean d'Angennes, Chevalier, Seigneur de Fontaine-Riant, de François de Seronne, écuyer, Seigneur d'Escures, de trois pièces de terre en nature de bois taillis de 250 arpents, ainsi qu'ils se poursuivent situées en Saint-Germain de Sées, sujets

(1) Maurey d'Orville : *Recherches historiques sur la ville de Sées*, p. 165 et 165.

Digitized by Google

à tiers et danger, vulgairement appelés *les Bois d'Escures* ; — la 1re nommée la *Vente de l'Aulne* contenant 100 arpents, ainsi qu'ils se contiennent, joignant d'un côté la Haie de la Ferrière, d'autre côté le Seigneur acquéreur, d'autre bout le *Bois Caresme* ; — la 2e la *Vente de Prusles* contenant 60 arpents, joignant d'un côté la Haie de la Ferrière et de l'autre le Chemin tendant de la *Forestrie* à Sées ; — la 3e et dernière nommée la *Vente de la Petite Roche* autrement dit *Quatre Fontaines* contenant 90 arpents joignant des deux côtés et d'un bout le Seigneur acquéreur d'autre bout Jérôme Louvel, sieur de Rifaudey, et le tertre du Bouillon.

Xe *Le Ballu, Bois Taillis.* — Les bois de Ballu situés dans le Cercueil et Tanville furent érigés en 8e de fief par lettres du mois de mai 1769 et par les mêmes lettres unis au fief de Médavy, pourquoi est fait au domaine d'Alençon 6 liv. 10 sols de rente.

« La partie des bois située sur le Cercueil est bornée au levant par les Noës du Ballu en pâture ou le Chemin du Pissot au Champ Germain, ailleurs plus au couchant par une petite partie des Communes ou Bruyères Louvet, — (les habitants des cinq communes de Montmerrei, Brai, Saint-Hilaire-la-Gérard et Tanville, possesseurs usufruitiers de la Commune en 1789, ayant en commun et indivisément la jouissance des Bruyères Louvet), — la même partie du bois est bornée au midi par les Noes du Ballu ou le Chemin du Petit Pissot à travers le Ballu au Champ Germain ; sur une autre ligne un peu moins au nord par la rive gauche de la rivière de Blanche Lande, puis au-dessus de la formation ou de la tête de cette rivière par la portion du Bois située sur Tanville, laquelle portion doit être de 53 acres et trois quarts ; — au couchant par la Gâtine ou le Bois Leveque, au nord par une partie des Communes ou Bruyères ; — et au levant par le chemin de la Moinerie au Pissot. » C'est dans cette partie que se trouvait la chapelle Saint-Gilles (1).

« Toute la partie occidentale de ce bois, située tant sur

(1) L'abbé L. M. Mesnil, — Les Ermitages d'Ecouves, Bul. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne. Année 1906, p. 286, tir. à part. Imp. Alençonnaise, rue des Marcheries.

Digitized by Google

Tanville que sur le Cercueil et séparée de la partie orientale, par une ligne qui part de la Guimboiserie ou du bout oriental des Communes et va se terminer à peu près au gué d'Aprelle, un peu au couchant de la Fontaine du Puisserot appelée aujourd'hui La Fontaine au Loup à l'endroit ou le Chemin Rouge traverse le ruisseau du gué d'Aprelle, avait été usurpée sur les Bruyères ou Communes Louvet. — Les officiers du domaine de François de Valois, duc d'Alençon, nonobstant les pertes et les réclamations des possesseurs et usagers des dites Bruyères, fieffèrent le 8 janvier 1582 cette partie des dites Communes à Cyprien Chaignon pour le Seigneur de Médavi, moyennant six deniers de cens et rente et 30 sous par arpent de denier d'entrée envers le domaine ducal. » — En 1667, ces bois taillis auraient appartenu à Monseigneur le Maréchal de Grancey.

« D'après la déclaration des biens de la Maison de Médavi situés sur le Cercueil en 1791, conformément à la loi des 20, 22 et 23 novembre 1790, tout le Ballu, comme il est présentement, tant sur le Cercueil que sur Tanville, contient 467 acres ou 748 arpents, ce qui revient à 382 hectares, — la partie située sur Tanville est de 63 acres et 3 vergées ou 86 arpents ou tout près de 44 hectares, — la partie située sur le Cercueil est de 413 acres et 3 vergées ce qui fait à peu près 662 arpents ou 337 hectares, — 874 déciares un peu moins de 338 hectares.

Le revenu net moyen présumé de cette partie est porté à 900 livres dans les états indicatifs des propriétés et les matrices de Rôle du Cercueil, mais elle vaut bien 2800 livres de revenu.

La partie de ce bois qu'on appelle les Avanris, était labourée autrefois ; elle a été plantée en bois en 1768 ; on l'appelle ordinairement à présent *Les Plants*.

L'impôt foncier du Ballu monte à environ 520 livres pour l'an 9.

La portion du Ballu située sur le Cercueil produit environ 650 cordes de bois à charbon par an, les bonnes et mauvaises coupes compensées, — la corde a 8 pieds de long ou de couche, 4 pieds de haut et 30 pouces de large qui est la longueur du

Digitized by Google

bois ; elle vaut 4 francs, sur quoi il faut diminuer 10 sous ou 50 centimes pour la façon. Cette portion donne par an aussi environ 10.000 bourrées à fourneau à chaux de 30 sous le cent, la façon payée, laquelle est de 10 sous. Si la bruyère n'était point enlevée de ce bois, il donnerait par an depuis environ 40 jusqu'à 60.000 bourrées de fourneau à chaux »(1).

A l'époque de la Révolution, les Bois de Ballu furent mis sous séquestre comme ayant appartenu à l'émigré Thiroux-Montregard ; ils étaient sous la garde du citoyen Prevost, lorsque au 27 ventose de l'anII, furent décidées la vente de 57 arpents de bois âgé de 14 ans et les coupes des Grandes-Bruyères, et qu'au 9 thermidor anIII, furent vendus 63 arpents, 30 perches de bois et au onze germinal anVII fut établie pour l'anVII la coupe de 15 hectares 91 ares.

XI° *Bois de la Gâtine.* — Les bois de la Gâtine qui sont, au dire d'Odolant-Desnos à 2 lieues de Sées et ont deux lieues de circuit, (mesures anciennes) joignent les Bois de Ballu. Monsieur le duc de Vendôme en jouissait par engagement en 1664.

XII° *Bois l'Evêque.* — A quelque distance se trouvent les Bois l'Evêque que Monseigneur François de Médavi (2) revendique (1667) comme dépendant du revenu temporel de l'Evêché de Sées.

(1) Julien Lefrou : Ms. conservé par M. Lepitre, maire du Cercueil, intitulé *Tableau indicatif de la commune du Cercueil*, 2e Reg. petit in-8° de 184 p. — Cfr. Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne. Année 1906, p. 317. — Notice sur Julien Lefrou. Abbé Letacq. tir. à p., 20 p. Imprimerie Alençonnaise.

(2) Mgr François Rouxel de Médavi, évêque de Sécz, puis archevêque de Rouen, était le neveu de Mgr François Rouxel de Médavi, 49e évêque de Lisieux (1598), lequel, était fils de Jacques Rouxel de Médavi, IIe du nom, seigneur de Médavi, d'Occagne et de Chaumont, chevalier des ordres du Roi, gouverneur d'Argentan, lieutenant général au gouvernement du duché d'Alençon et du comté du Perche, et de Perrette Fouques, fille de Guillaume, seigneur de Mannetot et du Mesnil-Loger.

Les bulles de l'Évêque de Lisieux accordées par le pape Clément VIII, sont datées du 12 mars 1598 ; mais il ne prit possession de l'évêché, dont il avait été pourvu, que le 25 mars, fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge 1600, dans l'église collégiale de Saint-Martin du Merlerault et trois mois après par procuration donnée à M. Bouchard, un des chanoines, dans l'église de Lisieux. Il n'exerça ses fonctions épiscopales qu'à distance jusqu'en 1613, à la mort du maréchal de Fervaques, arrivée à la fin de cette année, car le

Digitized by Google

Les bois l'Évêque et de Grandmont dépendent actuellement de la succession de M. Poriquet.

M. Poriquet possédait les bois l'Évêque, de la Gâtine et de Grandmont en vertu du partage de la succession de son père, reçu par Mes Bertrand et l'Hotelerie, notaires à Paris, le 6 novembre 1861.

Les bois l'Évêque avaient été acquis par M. Poriquet, père, du domaine de l'Etat par suite de l'aliénation autorlsée par la loi du 25 mars 1831, suivant procès-verbal d'adjudication dressé à la Préfecture de l'Orne le 31 août 1833.

Les bois de Grandmont avaient été acquis dans les mêmes conditions le 21 novembre 1834.

Les bois de la Gâtine, dépendance de la forêt d'Ecouves, avaient été acquis également de l'Etat le 3 septembre 1855 (1).

Les bois de Momont qui tirent leur nom du fief Maumont, étaient tenus pour un tiers, en 1782 de la baronnie de Fleuré par Rolland Jerôme.

A l'ouest, à la lisière des bois l'Évêque, se trouve une enclave dont l'accès est très difficile. Comme traces du passé, on y remarque une prairie ,propriété de M. Coupigny, acquéreur d'un nommé Simon et des bâtiments en ruines appartenant à M. Victor Barbey. C'est l'ancien apanage des religieux de Grandmont.

Bailleul qui nous a laissé des notes sur Grandmont, nous signale avant 1782 (2), sur le territoire de la Bellière, un antique prieuré :

« On voit, dit-il, dans cette paroisse, une ancienne église servant à l'usage de grange qui fut autrefois celle d'un prieuré

maréchal qui l'avait fait nommer à cet Évêché, pour des alliances de famille, avait usurpé le palais épiscopal et la meilleure partie des revenus de l'Evêché.

Mgr de Médavi mourut à Rouen, dans l'Hôtel de Lisieux, le mardi 8 août 1617. Son corps fut transporté à Médavi, paroisse de notre diocèse, où il fut inhumé (Hist. de l'ancien Evêché-Comté de L isieux, par M. H. de Formeville, .t II. p. 241-244).

(1) Je dois ces indications à l'obligeante éruditi on de Me Letouillard, notaire à Mortrée.

(2) « Paroisses de l'élection d'Argentan dont est chargé de la recette le sieur Bailleul qui a fait les extraits cy-après :

« Fiefs et extensions de fiefs de chaque paroisse, noms et armoiries des Seigneurs, propriétaires et patrons : extrait d'un registre servant aux che-

Digitized by Google

dépendant de l'Ordre de Grandmont, monastère bâti dans le lieu nommé Grandmont à cause de cet établissement. Cette communauté était sous la règle de S. Benoît. »

Odolant Desnos nous donne l'origine de ce prieuré (Dict. de l'Orne, la Bellière, t. II, pag. 617).

ÉTAT ACTUEL DE L'ANCIEN PRIEURÉ DE GRANDMONT
Cliché de Me Letouillard, Notaire à Mortrée.

« L'abbaye de Grandmont fut fondée en 1074 ou 1076 par Etienne d'Auvergne (*ex titulo prioratus Bellariae*) (1) ».

vauchés de MM. les officiers de la ditte élection, fait pendant le reigne de Louis-Auguste de Bourbon, comte d'Eu et d'Argentan, décédé le 14 may 1736. A la suite des extraits dudit registre le soussigné a ajouté des notes histo riques particulières à chaque paroisse.

« J'appartiens à J. P. F. Bailleul d'Argentan, 1782 ».

(Copie du manuscrit conservée par Me Letouillard, notaire à Mortrée).

(1) Saint-Etienne de Muret, fonda dans le XIe siècle l'ordre de Grandmont. Il choisit en 1076 la forêt de Marche dans le diocèse de Limoges pour y faire sa demeure et y établit un monastère sous la règle de saint Benoît. Cet ordre s'appelle de Grandmont, parce qu'après la mort de saint Etienne, ses religieux se retirèrent à Grandmont dans la même province du Limousin vers 1139. Le pape Jean XII tâcha de rétablir cet ordre qui avait dégénéré de sa première ferveur et érigea Grandmont en abbaye, n'ayant eu jusqu'à lui que des prieurs qui la gouvernaient (Hist. de l'établissement des ordres religieux, p. 131).

Digitized by Google

« Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie confirma cet établissement et les donations qui y avaient été faites et y en ajouta de nouvelles entre autre un homme au château d'Argentan, un autre dans celui de Falaise, un dans celui de Caen, pour recevoir dans lesdits châteaux et toutes les paroisses adjacentes les aumônes faites aux religieux de Grandmont. Il les exempta de toutes espèces de services de coutumes de corvées, de fouage et la charte n'est pas datée, mais elle fut donnée en présence de Froger, évêque de Sées et d'un grand nombre de Seigneurs : ce qui indique à peu près le temps où elle fut expédiée (La Roque, hist. de Harcourt, t. IV. p. 1348). La dédicace de l'église fut faite par Froger, évêque de Sées, l'an 1168, lequel souscrivit à une charte de donation faite aux religieux de Grandmont.

«Helle ou Alix d'Alençon, dame d'Almenèches, fille de Jean, comte de Bellême et d'Alençon, sœur de Robert IV (dissertation sur les héritiers de Robert IV, comte d'Alençon, p. 20-21), aumône vers 1224 un septier de froment, mesure de Sées, à prendre sur son moulin de la Roche aux religieux Grandmontains établis dans la paroisse de la Bellière. Gervais, évêque de Sées confirma par une charte la donation de la rente annuelle. Ce fut la même qui donna aux religieuses de Vignats, près Falaise, 10 liv. de rente à prendre sur son moulin d'Almenèches. Elle donna encore à ces religieuses le patronage d'Ecots en 1226. Vignats ne retint qu'un prieuré sous le titre de Sainte-Marguerite. Anne Rouxel de Médavy prieure en obtint en 1625 l'érection en abbaye.

« Arnulphe de Vernules, chevalier, seigneur de la Bellière du consentement de Jeanne son épouse donna à ce prieuré l'église de la Bellière, et accorda ce prieuré à Grandmont, proche Beaumont-le-Roger. On ignore le temps précis où les religieux ont abandonné la maison de la Bellière pour se retirer au prieuré de Grandmont dans la forêt de Beaumont supprimé depuis quelques années avec toutes les autres maisons de cet ordre. Il n'y avait plus lors de la suppression de cet ordre que quatre religieux ».

« On prétend, dit Odolant-Desnos, qu'il y avait autrefois, proche du prieuré, un château appelé de la Lune. Je n'y ai trouvé aucune preuve de l'existence de ce prétendu château.

Digitized by Google

Il a existé un château de la Lune, mais dans le diocèse d'Evreux (Neustria pia, p. 367) ».

D'ailleurs, le Pouillé de Sées, citant deux noms de prieurs de Grandmont : Michel Pelletier et Juvenal Thioult, affirme que le château de la Lune était au diocèse d'Evreux :

6 *octobris* 1641. *Visa prov. apost. loci et monachis portioni monasterii de Bellaria ad Grandimont... a prioratu conventuali Beatæ Mariæ de Castro Lunæ, ejusdem ordinis, diœcesis Ebroicensis dependentis pro Fratre Juvenali Thioult, monacho expresse professo dicti prioratus Grandimontensis de Castro Lunæ, certo modo, per obitum Michaelis Pelletier, relig... ejusdem Ordinis.*

Le fief du prieuré de Grandmont (la Bellière) relevait de la baronnie de Fleuré.

XIII° *Bois Mallet et Bois de Gul.* — Les Bois Mallet appartenaient à la famille de ce nom. Louis de Graville profitant des malheurs arrivés à Jean II, duc d'Alençon intenta un procès en 1474 contre la maison d'Alençon pour rentrer en possession de tous les biens qui avaient appartenu autrefois à Jean Mallet, condamné à mort pour crime de lèse-Majesté, et il réussit dans son exploit.

On appelait encore Louis Mallet le Seigneur de Montagu. Voici les titres qu'il portait en 1476 :

« Noble et puissant Seigneur Loys de Graville, conseiller et chambellan du Roy, notre sire,sieur de Montagu, Marcousis Sées, Bernai et des terres et seigneuries qui furent Mallet. »

« Louis XI, après avoir fait faire le procès de Jean II, duc d'Alençon restitua au mois de septembre 1474 les terres de Sées et de Bernay, les Bois-Mallet et les Défends de Tanville, la moitié du fief commun de Mortrée, confisqués autrefois sur les enfants de Jean IIIe du nom à Louis Mallet, sire de Graville, de Marcousis, de Montagu, de Missi en Gâtinois, Amiral de France, Gouverneur de Picardie et de Normandie, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de cent gentilshommes » (Les Grands Officiers de la Couronne, T. II p. 943). « Il y a bien de l'apparence que ce fut la Haute Justice de la

Digitized by Google

terre de Sées qui lui fut accordée sous le titre de Graville par le roi Louis XI en 1473 et enregistrée en la cour en 1474, car avant ce temps, il n'y avait jamais eu de justice à Sées. Or Louis Mallet, Seigneur de Graville, avait pour bailli à Sées et à Bernay, le 25 septembre 1479, Jean Chesnel qui était garde des sceaux aux obligations de la Vicomté de Sées. Il faisait exercer la Vicomté à Sées, on y tenait les pleds en cette Vicomté le dernier jour 1479. Le Vicomte n'est point dénommé. »

« Le jeudi 24 novembre 1474, fut accordé par la cour de l'Echiquier (1) à Jean Seigneur de Graville et à Louis son fils l'entérinement des lettres patentes du Roi en lacs de soie et cire verte données au pont de Savoie au mois de septembre précédent à eux octroyées en considération de leurs services par lesquelles il crée et érige haute justice en la seigneurie de Graville, fiefs et arrière-fiefs en dépendant et même pour en jouir par eux, leurs hoirs et héritiers » (Histoire de la ville de Rouen, T. II p. 113).

« S'agit-il ici, dit Odolant-Desnos, de Graville, Gerardiville au pays de Caux ou Graville-Sées ? Je crois qu'il s'agit ici de ce dernier lieu, puisque en conséquence nous savons que les Seigneurs établirent pour Sées, Bernay, ce qui est appelé Graville, un Vicomte, un garde des sceaux » (Notes sur la ville de Sées, p. 139 et suivantes).

« *Les Bois de Gul*, anciennement appelés de Montgommery appartenaient en 1667 à Mre Henri Le Veneur, Comte de Tillières et de Carrouges, qui justifie sa légitime possession par un aveu du 11 mai 1628, rendu à Mre Gabriel, Comte de Montgommery, Chevalier des Ordres du Roy, comte de Tillières, par lequel il a déclaré et advoue tenir par foy et hommage dudit Seigneur à cause de son Comté de Montgommery, les bois de Goul, anciennement dicts les bois d Montgommery, contenant 1200 arpents de terre plantée en bois taillis et autres terres, héritages et buissons, landes et places vagues, lesquels bois il déclare par ledit aveu, exempts de dixmage, tiers et danger et autres charges suivant les droicts et dignités dudit Comte de Montgommery

(1) L'Echiquier d'Alençon tenait ses séances à Alençon et à Argentan.

Digitized by Google

et tout et autant que ledit Seigneur Comte de Tillières en tient (*porte led. adveu*), par contrat de fieffe de ce faict du 12 janvier 1579, passé en faveur de Mre Tanneguy Le Veneur, à cause de quoy ledit Seigneur Comte de Tillières est tenu envers le dit Seigneur Comte de Montgommery en foy et hommage, relliefs, cours et usage, lequel adveu ne peut être suffisant principallement pour justifier que les dits bois de Montgommery sont exempts du droit de tiers et de danger ». —Une vieille croix de bois, que les officiers de la forêt et François de la Cour, sergent du Bois-Mallet, disent s'appeler *la Croix au Nicou*, marquait en quelque sorte la séparation des Bois-Mallet d'avec les Bois de Gul, car à une perche environ de cette croix se trouvait une borne plantée d'un pied en carré et élevée de 2 pieds de la superficie de la terre, représentant sur une face d'un côté vers le Bois-Mallet une fleur de lys. et sur l'autre vers les Bois de Montgommery, les armes du Comte de Tillières, Seigneur de Carrouges.

L'origine de cette propriété pour les Le Veneur nous est indiquée par « La copie de la Main-Levée de l'Aveu de Comte de Montgommery controllé à Vimoutiers le 25 mars 1739 ». Nous relevons de cette pièce authentique plusieurs extraits :

« Un contrat passé devant Pierre Jamet, Nottaire royal à Bloys le douze janvier mil-cinq cent soixante et dix-neuf, par lequel Martin de Montigny, procureur fondé de Messire Jacques de Montgommery, Comte dudit lieu et de Dame Peronnelle de Champaigne, son espouze..... a baillé, à fieffe, au dit nom, à perpétuité, à Messire Tenneguy Le Veneur, Comte de Tillières et seigneur de Carrouges, tout et chacun le domaine non fieffé, audit sieur Comte de Montgommery, vulgairement appellé le lieu et bois de Gul, consistant tant en douze cents arpents de terre ou environ, plantez en bois taillis, qu'autres terres et héritages en buissons, landes, près vaigues, scituez au baillage d'Alençon en la paroisse dudit Gul et ès environs, à la charge par ledit sieur de Carrouges de livrer une fois en sa vie un esprevier ou au lieu d'iceluy, payer un tiers d'écu, evallué à vingt sols, au choix du dit sieur de Carrouges... moyennant aussi quatre-

Digitized by Google

mil-trois-cent-trente trois livres un tiers d'escu d'or sols, payée comptant, avec consentement que le dit sieur acquéreur pourrait à ses frais et dépents faire ériger en fief noble plain au quart par l'authorité du Roy et du consentement du Seigneur Duc d'Alençon, duquel dit Comte de Mongtommery est rellevant immédiatement ledit domaine non fieffé et bois de Gul, lequel fief noble ainsy érigé serait tenu dudit Comte de Montgommery ».

Des procès s'élèvent sur la légitimité de l'acquisition et sur l'acquittement des redevances :

11 mai 1597. — « Exploit de saisie, faute d'hommage et d'aveu par les héritiers de noble homme Jean de Saint-Denis, sieur de Gul. »

— 21 février 1598. — « Sentence donnée aux plaids dudit Comté de Montgommery sur la poursuite faite contre noble Anthoine de Sanxon et la damoiselle sa femme tenants le dit lieu fiefs de Gul pour contribuer aux reliefs aydes et reliefs de Mariage et Chevallerie et des sous-aydes demandez par le Roy. »

— 17 mai 1601. — « Exploit d'assignation, faitte à Dame Charlotte de Chabot, Comtesse de Tillières, veuve de Messire Jacques Le Veneur, tutrice et ayant la garde noble de leurs enfants, à comparoir aux plaids dudit Comté de Montgommery pour se voir condamner à bailler adveu dudit domaine de bois de Gul, payer les rentes et treizièmes et représenter les contrats. »

— 23 juin 1601. — « Sentence aux plaids de saisie par défaut contre ladite Dame Chabot. »

— 23 juin 1601. — « Procuration passée devant les tabellions de Rouen à Charles Turpin, sieur des Fontaines et à Jean Herbignières..... pour comparoir pour elle aux plaids dudit Comté pour y présenter la déclaration desdits bois et autres héritages appartenant à ses enfants soubsagés, situés en ladite paroisse de Gul contenus au dit contrat. »

4 octobre 1602. — « Déclaration desdits héritages et bois signée de la dite Chabot aux plaids de Montgommery. »

30 juillet 1599. — « Coppie d'arrêts contradictoirement donnée au Grand Conseil, au sujet des revendications du Comte de Montgommery pour le contrat de vente faite au

Digitized by Google

sieur Tenneguy Le Veneur.... la Dame Chabot est condamnée à quitter la possession des terres et bois de Gul. »

Mais ladite Chabot ne se tient pas pour vaincue et elle passe procuration le 13 janvier 1600 au sieur Gilles de la Pallu « pour passer tranzaction avec ledit Messire Gabriel de Montgommery estant aux droits dudit Jacques son frère au sujet du supplément du prix du susdit contrat de vente dudit domaine et bois de Gul. »

23 mars 1600. —« Transaction passée devant les notaires d'Argentan entre Gilles de la Pallu et Jean d'Eschalon, sieur de Champeaux, pour cession de droit de supplément qui s'élève à 5000 écus. »

Le 8 avril 1600. —« L'acte de ratification de la transaction est faite par la Dame Chabot devant les notaires de Falaise le 13 novembre 1618. Procuration est passée devant les notaires de Falaise par Messire Tenneguy Le Veneur, Comte de Tillières, à Hector d'Alençon pour présenter aux plaids du Comté de Montgommery, son aveu des bois vulgairement appelés les bois de Montgommery. »

Finalement, les Le Veneur eurent gain de cause et l'aveu de Nicolas François, Comte de Montgommery signé le 16 avril 1693, porte cet accord :

Goul.... « Messire Henry Le Veneur seigneur, Comte de Tillières et Carrouges, tient aussi nuement dudit Comté tout le domaine non fieffé ayant appartenu audict Seigneur Comte de Montgommery, vulgairement appelé le lieu et bois de Gul, consistant en douze cents arpents de terre ou viron, planté en bois taillis, qu'autres terres, héritages, buissons, landes et champarts érigés en plein fief de haubert et en faict doit audit Comte un espervier de rente à chacune fois qu'il y aura mutation d'homme, recours à la fieffe passée devant Pierre Jamet, tabellion à Blois, le douzième janvier mil-six-cent-soixante-dix, avec foy et hommages et autres debvoirs (1) ».

Les Bois de Gul furent mis sous séquestre à la Révolution ; Le Bois de Blancperré était sous la garde du citoyen Adam.

Annuaire de l'Orne· — Année 1878, publié par Gravelle-Desulis, p. 23, Aveu par démembrement du Comté de Montgommery et p. 52 et suiv. du supplément.

Digitized by Google

32 arpents de bois âgé de... furent vendus le 27 ventôse an II ; 70 arpents de Bois de Gul ayant appartenu à l'émigré Courdemanche, le 9 thermidor an III et 35 hectares 57 ares, le 11 germinal an VII (1).

« La Seigneurie de Gul relevant de la vicomté d'Argentan est dans la paroisse de ce nom (Tit. de la Roche Mabile, 5e liasse). Les Seigneurs de la Roche Mabille avaient anciennement droit d'usage dans la forêt de la Gâtine suivant un acte du 28 octobre 1609 et le prieur et les habitants de Boucé et de Carrouges prétendaient en avoir dans les bois de Gul et les habitants de Lignières, Saint-Calais, et Ciral dans les bois de Monaye, les landes et brières de Lignières en 1565. Le principal lieu où était le lieu seigneurial s'appelait alors le Mazure de Goul ; il fut fieffé par le Seigneur, en 1565 au sieur de la Brave pour 20 sols de rente. Ce Seigneur fit alors et les années suivantes plusieurs acquisitions. Le Seigneur a eu de grands procès contre le prieur de Goul touchant le fief et Seigneurie de Goul que le prieur réclamait, mais celui-cy en a été débouté. Le sieur de la Houssaye et demoiselle Elisabeth de Saint-Denis furent maintenus par sentence rendue en la Vicomté d'Argentan le 22 novembre 1677 dans la propriété des terres, fief et seigneurie de Gueul ou Gul au préjudice du procureur du Roy et du prieur de Goul qui furent déboutés de leurs prétentions » (3e liasse).

« Il paraît qu'en 1450 la terre de Gueux qui est sans doute Goul appartenait à plusieurs particuliers, parce que, le 9 avril de cette année, intervint un arrêt qui adjugea le tiers de la terre et seigneurie de Gul ou dixmes de Gueux à Guichard de Cissé et à Dame Marguerite de la Chaux, sa femme (Addit, au Tit. de la Roche-Mabile, liasse 5e). La seigneurie de Gul passa par acquêts dans la maison de Vassé ».

(Odolant-Desnos. M. S. — La Roche-Mabille, Montgommery, tome II. Résumé des liasses 1e, 2e, 3e, 5e).

Les Bois de la Hunière ne paraissent pas se rattacher à la forêt d'Ecouves. Ces bois furent confisqués sur le marquis Sommery de Vrigny condamné, et étaient confiés au 9 ther-

(1) Registre d'assiette, an II à an VII.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

midor, an III, à la garde du citoyen La Brière ; au 11 germinal an VII, 10 hect. 56 a., furent vendus au profit de la nation. On ne connaît pas d'origine antérieure à celle-là. Les Bois de la Hunière ou de la Bellière ont dépendu de la succession de M. le marquis d'Audiffred-Pasquier, lequel l'avait reçu en mariage de M. le duc d'Audiffred-Pasquier, son père.

Celui-ci avait acquis cette forêt d'un M. Duval, par contrat passé à Paris.

Digitized by Google

APPENDICE

Arrivé à la fin de cette étude, je suis le premier à reconnaître qu'elle n'est guère qu'une série de documents analysés et classés par ordre chronologique. Il n'en pouvait être autrement : Ecouves, une des principales forêts domaniales de la France par son étendue, est trop isolée des grands centres pour avoir son Histoire, comme celles qui entourent la capitale.

Aussi, après la topographie et les notes sur l'exploitation des bois, j'ai dû me contenter de recueillir ça et là des faits historiques depuis la période celtique jusqu'à nos jours, de donner la liste des possesseurs successifs, celle des Maîtres des Eaux et Forêts, et depuis la Révolution, celle des Conservateurs, Inspecteurs et autres agents forestiers, enfin d'indiquer les fondations pieuses ou charitables, les privilèges accordés aux Communautés d'habitants et aux particuliers, pour la plupart personnages de marque, avec les amendes imposées aux contrevenants par des règlements légalement établis. J'ai ajouté des détails sur les prolongements de la forêt d'Ecouves.

Ce programme qui au premier abord semble assez sommaire, est par contre très varié et a exigé de longues et multiples recherches dans nombre de dépôts d'archives. Les documents que je cite sont en grande partie inédits. Je puis me rendre le témoignage de n'avoir rien négligé, pour que ce mémoire sur Ecouves (le premier paru sur les forêts de notre département) soit aussi complet que possible.

Mais il reste toujours à glaner, même dans le champ le plus attentivement parcouru, et l'impression de ce travail est à peine terminée, que je recueille de nouveaux épis, tels que l'acte qui montre que l'Ermitage de Vingt-Hanaps fut habité

Digitized by Google

jusqu'à la fin du XVIIe siècle et était situé sur le territoire de Feugerets (1).

Un trait historique plus important et également omis est le passage du célèbre capitaine de Fresnay, Ambroise de Loré, en septembre 1431. On était à la veille de la Saint-Michel, jour auquel se tenait à la ville de Caen, alors occupée par les Anglais, une des plus grandes foires du pays. Loré part de Saint-Cénery-le-Géret avec 700 hommes, remonte la vallée du Sarthon, traverse la forêt d'Ecouves, entre dans la vallée de l'Orne, qu'il suit jusqu'à Caen, tombe à l'improviste sur les Anglais, fait 3.000 prisonniers et enlève un butin considérable. Huit jours plus tard, il était de retour (2).

Je dois encore combler d'autres lacunes.

— Marie d'Espagne fit une réformation des forêts d'Alençon et Bart des Boulais nous donne le détail suivant :

« La dicte Marye d'Espaigne, après le decedz dudit Charles, son mary, par son grand mesnaige augmenta de grandz biens la maison d'Allençon, fait reformer les forêts d'Allençon et du Perche, les faist replanter, fossoyer et limitter par coupes ordinaires, pour laquelle réformation furent commis Adam de Bourdelay et Nicollas des Ventes qui règlèrent aussy les usaiges des dictes forestz et en feist la dicte dame dresser de grandz cahiers qui sont couruz jusqu'en ce temps que l'on appelle le Mesnaige de Marye d'Espaigne. Mourut le dix neufiesme novembre mil troys cent soixante neuf ; elle fut aussy enterrée aux Jacobins esleve près dudict Charles, ayant ung serclé allentour de la

(1) « L'an de grâce 1698, le 17e jour de febvrier est décédé en la maison de Jean Roze *demeurant au lieu de Martheleurouzc*, vulgairement appelé l'Ermitage, paroisse de Feugerets, Françoise Roze sa fille, après avoir reçu les sacrements de l'Eglize. Le corps de laquelle a esté inhumé le lendemain dans le cymetière de l'église de la paroisse de la Ferrière-Béchet par nous curé de lad. paroisse du consentement et suivant la permission qui nous a été donnée par le s^r curé de lad. paroisse de Feugerets en date du dix huitième jour dud. mois ainsi que dessus en présence de François et Guillaume dits Blivet. » Signé : de Mésenge.

Il y a également sur les registres de la Ferrière-Béchet à la date du 28 juin 1708, l'acte d'inhumation à la Ferrière, de Marie Tessier, 18 ans, femme de Jean Rose de la paroisse de Feugerets.

(2) R. Triger. *Un coup de main d'Ambroise de Loré en Basse-Normandie* (1431), Mamers, Fleury et Dangin, in-8°. Extrait *de la Revue Hist. et Arch. du Maine, et Excursion historique et archéologique à Fresnay-sur-Sarthe le 4 juillet* 1901 *et érection d'une plaque à Ambroise de Loré, capitaine de Fresnay de* 1408 *à* 1420. Mamers, Fleury et Dangin, 1901, in-8°, 76 pages. Extrait du même recueil.

Digitized by Google

teste en facon de creneaux au lieu de fleurs de lys, parcequ'elle était de la maison de Castille (1) ».

Tous les droits en Ecouves ne sont pas signalés :

« En l'an mil troys cens vingt cinq, regnant ledict Charles fust estably l'Eschiquier à Alençon et dès la première audience fut terminé le différend d'entre ledict seigneur, comte d'Allençon et les habitans de la Roche-Mabille touchant l'usaige que les dictz habitans prétendoient en la forest d'Escouves, la possession duquel droict fut adjugée aux dictz habitans (2) ».

Une donation faite par la Reine de Navarre, Marguerite de Valois, mérite une mention spéciale :

« L'hôpital d'Alençon, dit M. de Broc, énumerant les bienfaits de la Reine, n'est pas oublié. Il recevra quarante charretées de bois à prendre chaque années dans la forêt d'Ecouves (3) ».

Le collège royal d'Alençon tenu par les PP. Jésuites eut aussi sa part des droits sur Ecouves.

Ainsi on lit, à l'Inventaire Sommaire, Série D, p. 7, ces détails : « Ordonnance de M. de Mascranny, général Reformateur des E. et F. de Normandie, prescrivant à Philippe Tomeret, adjudicataire de 40 arpents de bois dans la forêt d'Ecouves, triage du Gravier, Garde de Radon, de délivrer aux PP. Jésuites 15 cordes de bois pour leur chauffage de l'année 1671. — Autre don fait aux PP. par le même de 20 cordes de bois pour leur chauffage de l'année 1672. — Requête des PP. Jésuites à Mgr Ferrand Chevalier, conseiller du Roi, maître enquêteur et reformateur des E. et F. de France, demandant à continuer de prendre pour leur chauffage 30 cordes de bois dans la forêt d'Ecouves, faveur qui leur était accordée chaque année par feue S. A. R. Madame la duchesse de Guise ».

(1) Recueil des antiquitez du Perche, comtes et seigneurs de la dicte province, ensemble les fondations, bâtimens des Monastaires et choses notables dudict paiis par Bart des Boulais, publié avec les additions et variantes de plusieurs manuscrits et annoté par M. Henri Tournoüer, p. 191. Mortagne, Marchand et Gilles, lib.-éd. Georges Meaux, imprimeur, 1894.

(2) Ibidem, p. 190.

(3) *La Reine de Navarre, Marguerite de Valois, sœur de François 1er.* Bul. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne, année 1906, p. 412. Imp. Alençonnaise rue des Marcheries.

Digitized by Google

Une note d'Odolant-Desnos nous indique le mode d'emploi des amendes imposées par l'Echiquier d'Alençon : « A la fin de chaque Echiquier on distribuait des aumônes à la Chapelle des Secrétaires, fondée en l'honneur de saint René, aux religieuses de Sainte Claire d'Alençon, aux filles de Sainte Madgeleine d'Essay, aux religieuses de Saint François de Mortagne, à l'Hôtel-Dieu d'Alençon, à la fabrique de l'église de Notre-Dame, à celle de Saint-Léonard, aux Cordeliers de Sées, à ceux de Verneuil, aux Jacobins d'Argentan, *à l'Hermite de Chaumont* (1) : toutes ces sommes étaient prises sur les amendes, ainsi que les gages du chapelain ordinaire de l'Echiquier, ceux du vicaire et des chapelains qui avaient aidé à chanter la première messe, ceux du Maître d'hôtel, des cuisiniers et des autres domestiques, le loyer du linge et de la vaisselle d'étain sur laquelle on servait alors le Chancelier et les Seigneurs, le loyer des tapisseries, le bois, la chandelle, le cidre, le verjus, le vinaigre, les herbes et même ce qu'on payait aux enfants qui tournaient les broches. On trouve dans les comptes du domaine d'Alençon, à l'article de la dépense de l'Echiquier des détails qui font connaître la frugalité et la simplicité des mœurs de ce temps-là (Regist. des Echiquiers de 1520, 1530, 1539, 1543, etc) » (2).

On trouvera peut-être que j'aurais dû parler des sites et des paysages qui font d'Ecouves une des forêts les plus pittoresques du pays et des plus intéressantes à parcourir, mais il ne faut pas oublier que dans la description des phénomènes naturels, le narrateur le mieux inspiré aura beau employer les expressions les plus retentissantes et appeler à son aide les épithètes les plus énergiques, il restera toujours bien au-dessous

(1) L'abbé L.-M. Mesnil. — Les Ermitages d'Ecouves. Bul. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne, année 1906, p. 291. Imp. Alençonnaise, rue des Marcheries.

(2) Pour compléter l'inventaire bibliographique concernant l'Histoire naturelle d'Ecouves, citons ces quelques notes tout récemment parues : W.-D Rœbuck, *Limaciens dans la forêt d'Ecouves*, Feuilles des Jeunes naturalistes, Paris, Dollfus, n° du 1er avril 1910 ; A.-L. Letacq, *Notes sur la Faune et la Flore des Gâtées*. Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Orne, 1910, 1er semestre, p. 56-59; A.-L. Letacq, *l'If dans les forêts d'Ecouves et d'Andaine*, Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Orne, 2e semestre, p. 102-108. *Les Reptiles de la Butte Chaumont*, ibid. 1er semestre 1911. — C.-G. Aubert, *Note sur l'introduction du Sapin pectiné dans la forêt d'Ecouves* (sous presse).

Digitized by Google

de la réalité. Des sites tels que les rochers de Vignage, de la Pierre Grand'Chou, des Petits-Bois, au-dessus du tir de Radon, de la Fosse à la Femme ; des panoramas comme ceux qui s'étalent sous les yeux, à l'entrée de la forêt, du côté de Vingt-Hanaps et sur la route de Sées à Carrouges, du carrefour de de la Branloire à la Croix de Médavi et au-delà, ne se décrivent pas ; on les visite et on les admire.

Abbé L.-M. MESNIL.

Digitized by Google

LE MARQUISAT DE COURTOMER

(*Suite*)

ANTOINE-LÉON-PIERRE DE SAINT-SIMON
Dernier Marquis de Courtomer
(1758-1816)

Antoine-Léon-Pierre de Saint-Simon, chevalier, marquis de Courtomer, comte de Montreuil-Bonin, châtelain de Pêcoux, seigneur haut-justicier de Gasprée, de la Motte-Fouquet, Magny-le-Désert, Saint-Patrice-du-Désert, Orgères, Montgoubert, Saint-Julien-sur-Sarthe, Contilly, les Aulneaux, Chanceaux, seigneur suzerain de Champs, Saint-Aubin-des-Grouais (1) et autres terres et seigneuries, naquit à Courtomer le 23 octobre 1750. Il était fils d'Antoine-Philippe-Nicolas de Saint-Simon et de Louise-Rose de Thiboutot.

Il fit ses études à Paris et les termina en l'année 1768. La correspondance que la marquise, sa mère, échangeait avec l'intendant de Courtomer, donne quelques détails intéressants sur la jeunesse du dernier Saint-Simon.

Lettre du 28 février 1768 : « Mon fils aura finy son académie à Pasques. Je travaille à le placer dans un régiment où il aura un ancien officier, qui veillera sur lui pendant le temps qu'il sera en garnison. Le pavé de Paris est pernicieux à son âge, c'est pourquoi je veux l'en éloigner ; l'oisiveté de la maison paternelle ne donne pas non plus le goût de son métier; il faut qu'il l'apprenne. Cela m'occupe beaucoup depuis quelque temps, car il est bien difficile d'entrer au service à présent et les jeunes gens d'aujourd'hui me font craindre d'un autre côté que mon fils ne leur ressemble : à voir tout ce que l'on voit et entend fait trembler une mère tendre.

(1) A l'exception de Courtomer, Montreuil et Gasprée, toutes les seigneuries dont il est question venaient au jeune marquis de la succession de sa grand-mère, Madame de Saint-Rémy-Courtomer.

Digitized by Google

Jusqu'à présent, mon fils est bien né, bien élevé et promet d'être bon sujet et de me donner de la satisfaction, mais les conseils et les exemples des autres donnent à craindre qu'il ne suive le torrent. Il grandit beaucoup, il est joliment fait et sa figure se forme. Dans toutes les assemblées où il a paru, on a été content de lui. Je crois vous faire plaisir, Monsieur, en vous faisant ce détail par l'intérêt que je sais que vous y prenez ».

Lettre du 16 mai 1768. « Le duc de Coigny vient de faire avoir à mon fils une sous-lieutenance à la suite de son régiment du mestre de camp général Dragons. C'est le premier grade par lequel il faut passer pour arriver à une compagnie suivant les nouvelles ordonnances. Je luy fais faire ses uniformes, il faut lui avoir aussy un cheval, parce que l'équitation est aujourd'hui la partie que l'on exerce le plus dans le militaire, et il partira pour Cambray, où est ce corps, à la fin du mois. Il faut aussi, suivant les ordonnances nouvelles, avoir 18 ans révolus pour être capitaine. On est malheureux d'avoir des jeunes gens à placer dans ce moment-ci ; chacun en gémit. Jamais il n'y a eu plus de difficultés à entrer au service et à y faire son chemin, mais le voilà dans la route de tout le monde et son sort est entre ses mains. S'il se conduit bien, il doit parvenir ».

Lettre du 15 juin 1768. « La place que mon fils a dans les dragons ne luy rapporte aucuns appointements, mais toute la famille va solliciter une compagnie de cavalerie aussitôt qu'il aura l'âge d'en avoir une, et il faudra au moins dix mille livres pour la payer. Il est fait pour servir et ne peut s'en dispenser avec honneur. Il est très difficile à marier, n'ayant rien que de grandes terres dont il est fermier et dont il le sera à peu près toute sa vie, selon les apparences naturelles. Une fille de condition n'apporte pas de bien : elle n'a que des entours agréables et du crédit ; une fille de finance, d'un autre côté, peut-elle convenir à un fils unique, seul aujourd'hui de son nom, sur lequel la famille porte toutes ses vues, peut-il commencer par mésallier la branche aînée dans cette circonstance ? Cela n'est pas possible sans l'exposer à se brouiller avec des parents qui ont de la hauteur, et vous comprenez comme moi les raisons et l'embarras de cette position ».

Lettre du 4 juillet 1768. « Il sera bon de tenir les gages-pleiges cette année et de profiter de ce moment pour faire payer les rentes dues par les gentilhommes du voisinage, parce qu'il faut se mettre en règle, et de plus qu'il serait fâcheux pour mon fils, en entrant dans les biens, d'être obligé d'avoir des tracasseries avec ses voisins : je désire qu'il vive bien avec eux, qu'il se fasse aimer dans sa province ; au lieu que le temps de la tutelle étant un moment de rigueur, on doit trouver naturel que l'on se mette au courant avec tout le monde en observant les procédés honnêtes ».

Digitized by Google

L'éducation que le jeune marquis avait reçue de sa mère ne pouvait manquer de porter ses fruits : simple, d'un abord aimable, Saint-Simon attirait toutes les sympathies. Aussi quand, devenu capitaine de dragons, il vint à Courtomer(1771), fut-il accueilli avec allégresse par tous ses vassaux : les cloches de l'église carillonnèrent, les tambours annoncèrent la bonne nouvelle et le curé organisait un grand banquet, pendant que les fermiers du domaine se disputaient l'honneur de conduire la chaise de poste de leur seigneur.

Dès qu'il fut majeur, Courtomer s'efforça de rétablir les finances de sa maison, fortement compromises par les prodigalités de son père et par les rentes considérables dont ses terres se trouvaient chargées. Il prit alors le sage parti de liquider le passé et d'affranchir complètement le domaine de Courtomer. D'abord, il vendit deux grandes seigneuries éloignées, lesquelles en l'absence des propriétaires, rapportaient en réalité peu de chose : la terre et seigneurie de la Motte-Fouquet fut cédée, le 4 août 1772, à Jean-David Faulcon de Falconer pour la somme de 482.400 livres, et celle de Montreuil-Bonin, le 8 juillet 1774, à Jean-Elie Forien, écuyer, seigneur de la Roche-Aynard et autres lieux, demeurant à Poitiers, moyennant le prix de 200.000 livres (1). La moitié à peu près de ces sommes suffit à liquider la situation et le marquisat recouvra en peu d'années la prospérité qu'il possédait du temps de Jean-Antoine de Saint-Simon.

La comptabilité du vieil intendant était assurément à l'abri de tout reproche : Jean Collet, notaire royal à Courtomer, était pour ainsi dire de la famille, mais soit que ses écritures parussent trop rudimentaires ou le comptable trop âgé pour modifier sa méthode, soit que Saint-Simon ne se sentit pas assez d'autorité sur cet intègre serviteur qui l'avait vu élever, il décida de s'en séparer, en lui donnant toutefois, le 16 mars 1776, un contrat de 300 livres de rente viagère, et en prenant pour lui succéder son fils, Guy-Antoine Collet, bachelier en droit, contrôleur des actes à Courtomer (2).

(1) La terre et seigneurie de Montreuil-Bonin était devenue, le 13 juin 1764, par un acte de licitation, la propriété entière du marquis de Courtomer.

(2) Guy-Antoine Collet fut remplacé en octobre 1783 par un nommé Moutier, qui jusqu'alors avait été attaché, en qualité de géomètre, à la

Digitized by Google

L'attention du marquis se porta bientôt sur ses forêts dévastées par des vassaux qui non-seulement y prélevaient le bois nécessaire à leur chauffage, mais encore faisaient brouter les pousses des taillis par leurs bestiaux et abattaient même des arbres de valeur pour construire leurs chaumières. Les gardes-forestiers, livrés à eux-mêmes depuis 20 ans, se bornaient à paraître périodiquement devant Jean Collet pour toucher leurs appointements. Quant aux gardes-chasses, ils étaient encore plus singuliers que les gardes-forestiers : ils faisaient un important commerce du gibier de leur maître, gibier qu'ils disputaient aux vassaux nobles du marquisat, lesquels ne se gênaient aucunement pour envahir, eux et leurs invités, les terres de leur suzerain.

Ces petits seigneurs, fiers et arrogants, ne reconnaissaient aucune autorité supérieure ; le vieil édifice féodal s'écroulait de toutes parts, miné par ceux-là même qui avaient tout intérêt à le consolider. Aussi quand Courtomer eut congédié ses gardes et prié ses vassaux gentilshommes de se contenter de chasser sur leurs terres, ceux-ci le prirent de très haut. L'un d'eux poussa même l'audace jusqu'à lui écrire ce billet :

« Monsieur le Marquis, j'ai une épée à votre service, un fusil pour vos gardes et une canne pour l'huissier qui viendra m'assigner »

Ces bravades faisaient sourire le Marquis de Courtomer ; il avait d'ailleurs autre chose à faire que de ferrailler avec ses vassaux indisciplinés. Il se contentait de les traduire au Tribunal des Maréchaux de France, où les mutins comparaissaient l'oreille basse et l'épée modeste, pour s'entendre condamner à des amendes qui rendaient fort onéreux le plaisir de chasser sur les biens d'autrui.

Le 27 mars 1784, en l'église Saint-Sulpice de Paris, Saint-Simon épousa Dlle Angélique-Benjamine-Jeanne FROTIER DE LA COSTE-MESSELIÈRE, (1) fille de feu Louis-Marie-Joseph, marquis de la Coste, seigneur des Ouches, vidame de Meaux, et

maîtrise des eaux et forêts de Verneuil. Ce *féodiste* nous a laissé des plans du marquisat de Courtomer dressés avec beaucoup de science et de talent.

(1) Frotier de la Coste-Messelière : d'argent, au pal de gueules, accosté de dix losanges du même, 2, 2 et 1 de chaque côté.

Digitized by Google

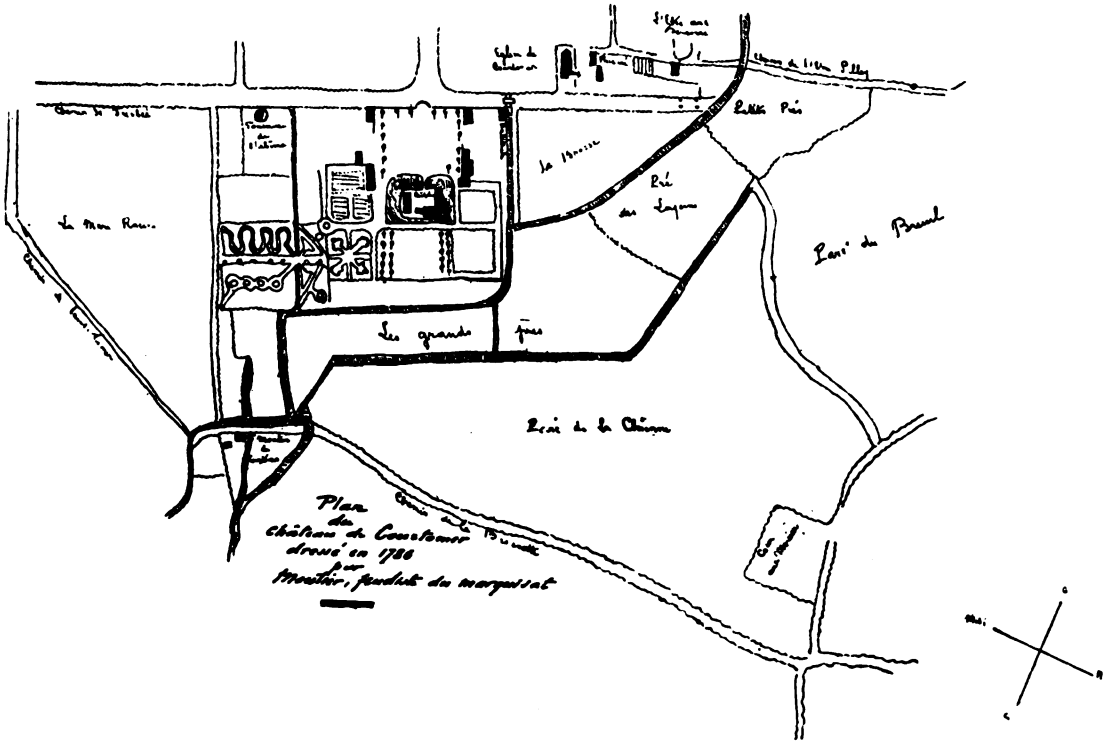

Digitized by Google

Digitized by Google

de Jacqueline-Éléonore de Reclaine, dame de Digoine (1). Le contrat de mariage avait été signé le 21 mars par Louis. XVI et la famille royale.

Cette demoiselle, qui, du chef de son père, apportait 15.000 livres de rentes, assises sur des terres situées dans les Deux-Sèvres, reçut de son futur époux une superbe corbeille. Les notes des commerçants nous renseignent parfaitement sur l'importance des cadeaux : Cordier, joaillier de Monsieur, frère du Roi, 22.500 livres; Mme Tesnière, bijoutière, 538 livres; Mme Rigal, orfèvre, 1.833 livres; Gravier, bijoutier, 1.400 livres; Tournier, marchand de rubans, 106 livres ; Mme Renault, modiste, 2.400 livres ; La Roue, miroitier, 900 livres ; Mme Dumouchel, évantailliste, 299 livres ; enfin 88 livres de gants. La bourse posée dans la corbeille contenait une somme de 2.400 livres.

En arrivant à Courtomer, au mois de juillet 1785, la jeune marquise offrit un banquet non-seulement aux fermiers et locataires, mais encore à tous les habitants de la paroisse. Le nombre des convives était d'environ 500, si nous en jugeons par le nombre considérable d'assiettes, plats et cruches que le marquis dut prendre en location dans les villes voisines pour traiter un si grand concours de peuple.

Quelque temps avant son mariage, le marquis de Courtomer avait résolu de construire un château, pour remplacer le vieux manoir féodal, déjà diminué de plus de moitié, que l'on ne tenait debout qu'au prix de réparations coûteuses et souvent renouvelées. Dès 1781 il avait commençé des terrassements considérables, qui durèrent plusieurs années, mais plus les travaux avancaient plus l'emplacement, compris dans l'enclave des anciens fossés, lui paraissait peu convenable. Il songeait même, en 1785, à faire édifier son château

(1) La marquise avait un frère et une sœur : 1° Benjamin-Eléonor-Louis marquis de la Coste-Messelière, Vidame de Meaux, ministre plenipotentiaire, député de la Noblesse du baillage du Charolais aux Etats-généraux de 1789, Préfet de l'Allier mort à Moulins le 3 Juillet 1806. Il avait épousé Mlle de Saint-Georges, fille du Marquis de Vérac, ambassadeur, et de Marie-Charlotte Sabine de Croy-d'Havré, dont un fils, marié, comme nous, le verrons plus loin, à Antoinette de Saint-Simon-Courtomer

2° Marie-Elisabeth-Olive Frotier de la Coste, mariée en 1779 à Jacques de Moreton de Chabrillan, fils du Comte, maréchal de camp, et de Bathilde Verdelhan de Fournieh.

Digitized by Google

dans les bois d'Ecuennes quand sa jeune femme obtint que la construction fût élevée à la place de l'ancien manoir, à cause des nombreux cours d'eau qui, descendant des côteaux de Ferrières, sillonnaient agréablement les environs.

Le marquis fit alors abattre la portion principale de l'ancien manoir aspectué au S. S. O. et s'aménageait un logement provisoire dans l'aile gauche, qui ne fut rasée qu'après l'achèvement des travaux.

Les murs de la nouvelle construction, en pierres de Saint-Martin-des-Champs et de Montmerrey, furent terminés à la fin de 1788, et aux mois de juillet et d'août 1789, Michel Lacroix dit le Riche-Homme, maître-couvreur à Mortagne, posait les gouttières et les paratonnerres (1).

L'ensemble des travaux coûta 126.000 francs comme l'attestent les mémoires et factures des entrepreneurs (2), mais la tourmente révolutionnaire incita le marquis à attendre des jours plus calmes pour meubler et orner le nouveau château.

Voici les noms des personnes qui concoururent à la construction :

Architecte : Jean-Baptiste-Benoît de Blinne, conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts, demeurant rue des Petits-Augustins, 18, à Paris (3) ;

Conducteur des travaux et appareilleur : Tivin, de Paris ;

Maçon : Charles David, de Coulandon, près Argentan ;

Maçon-poëlier : Saret dit Villeneuve, rue de la Cour des Morts près Saint-Julien, à Paris ;

Charpentiers : Marin Granger, de Saint-Julien-sur-Sarthe ; Jean Morrière, de Coulonges ; Pierre Morguet, du Plantis ;

Scieurs de long : André Chometon, de Saint-Aubin d'Appenay, les frères Fraisse, dits les Lyonnais ;

(1) Un article publié dans le *Journal de Normandie* en 1789 montre qu'à cette époque les paratonnerres étaient probablement inconnus dans cette province. Il est donc présumable que les paratonnerres de Courtomer doivent figurer parmi les plus anciens de Normandie.

(2) Tous ces documents sont dans nos collections. D'après le plan de l'architecte, le château comportait deux ailes en retour.

(3) Pendant la durée des travaux, M. de Blinne ne vint que cinq fois à Courtomer.

Digitized by Google

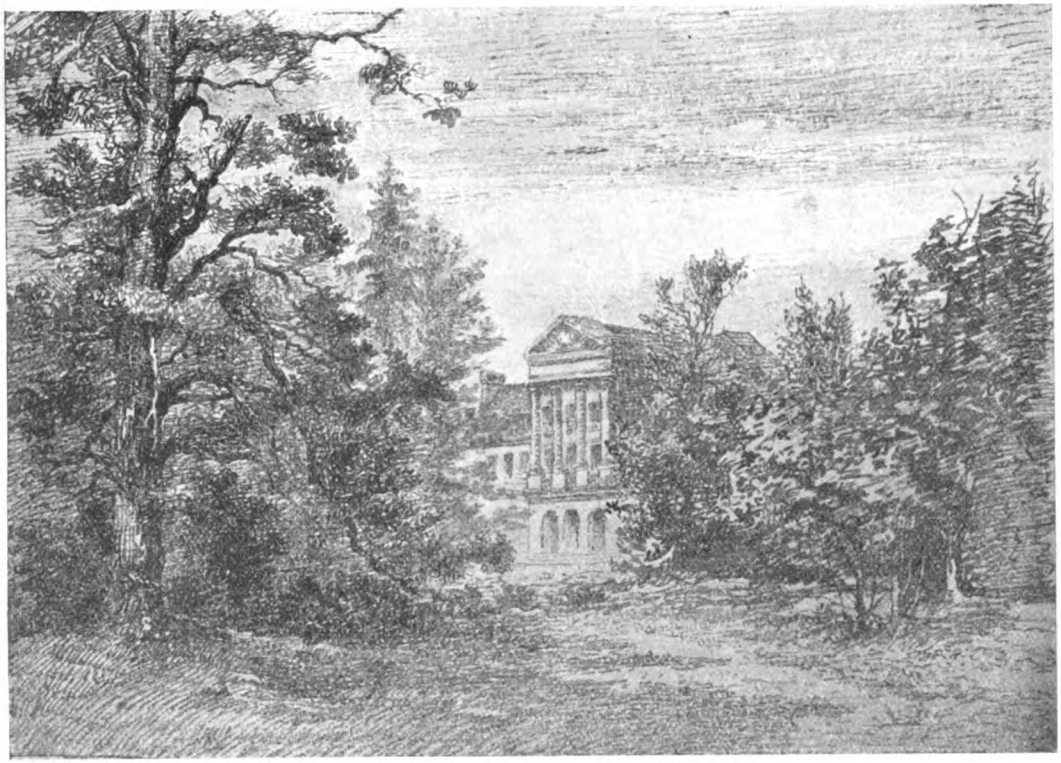

CHATEAU DE COURTOMER

dessin de Céréry MORAND, d'après une eau-forte de CONSTANTIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Couvreur : Michel La Croix, dit le Riche-Homme, de Mortagne ;

Briquetiers : des Moutis de Boisgautier, de Fay ; Marais, d'Echauménil ; François Desprez, de Courtomer.

Plafonneurs : François Gripon, de Mauvaisville, près Argentan ; Charles Angers ; Legrain père et fils, de Mortagne ;

Menuisiers : Fraboulet frères et Germain Emery, de Mortagne ; Denis Nicolle ; Trompette, de Paris ; Jean Rocher dit la Roche, de Sées ; Lorieul ; Louis-André Bichon dit Versailles ;

Quincaillers : Houdart, rue Sainte-Marguerite à Paris ; la manufacture royale du doublage des vaisseaux de la marine, rue Saint-Dominique, à Paris (tuyaux, girouettes, etc.) ; la manufacture de plomb laminé, à Rouen ;

Fondeurs-pompiers : Thury, rue de la Lanterne ; Prophète, rue du Cœur-Volant, à Paris.

Fers : du Boullay, maître des forges d'Aube ; Delamarre, de Sées ; Deslongrais, d'Argentan ; Gentil ;

Cloutier : Guillaume Fauvel, de la Chapelle-au-Moine ;

Serruriers : François Fiant dit la France, du Merlerault ; Thomas dit Fontenelle ; R. Rombeaux, maître serrurier du Haras-du-Pin ; Charles Vindras ; Buret, rue des Vieilles-Etuves, à Paris ; Delassus, serrurier du Roi, rue Neuve-Sainte-Eustache, à Paris ; Maunoury, de Saint-Léger ;

Tourneur : Lenoble, rue Saint-Benoît, à Paris ;

Vitriers : Gasteclou dit Bellecroix, de Mortagne ; Barthélemy Boutelet, d'Echauffour ;

Marbrier : Hersent, sculpteur et marbrier du garde-meuble de la Couronne, rue de Seine, à Paris ;

Sculpteurs : Bellier et Pierre Gosse ;

Peintres : Monginot et Jacob, de Paris ; Guilmain, de Guibray ;

Architecte des jardins : Pottier.

Le marquis de Courtomer fut l'un des premiers membres de la noblesse du bailliage d'Alençon qui, en 1789, renoncèrent volontiers aux privilèges en matière d'impôts, et c'est

Digitized by Google

peut-être cette attitude qui lui valut d'être nommé chef de division à la garde nationale de Paris. En effet, le 3 août « le commandant général propose aux représentants de la commune de Paris de recevoir le serment de MM. le duc d'Aumont, Charton et de Courtomer, élus chefs de division ; ils sont de suite introduits et l'assemblée reçoit leur serment, qu'ils prononcent avec tout le zèle qu'on devait attendre de bons patriotes » (1). Ces officiers furent présentés le 25 août à Versailles, au Roi et à la Reine.

Le marquis de Courtomer était chef de la 3e division en décembre 1790 et commandait la garde de l'Opéra lorsque le 13 de ce mois, un sieur Laîné, artiste de l'Opéra « tint un propos à l'occasion d'un vers dont le public avait demandé la répétition » (2). Néanmoins, Saint-Simon faisait partie du *Club monarchique ou des amis de la Constitution monarchique*, fondé en 1790, rue Saint-Antoine, lequel avait pour emblême « une balance en équilibre parfait, dont l'un des plateaux supportait le bonnet de la Liberté et l'autre la couronne de France » (3).

A Courtomer, le marquis s'appliquait à se conformer à toutes les lois et observait une attitude des plus prudentes. En 1789, il achète des cocardes tricolores et distribue d'abondantes aumônes; en 1790, il fournit de la poudre à canon pour le serment civique du 14 juillet, et en 1791, fait disparaître les armoiries de sa famille, qui étaient sculptées ou peintes tant au château que dans l'église, comme on le voit dans son livre de comptabilité :

30 mai 1791. Payé à Deforges, sacriste, pour son temps à rester, quand on a effacé les armes, balayer et arranger tout à l'église de Courtomer : 1 l. 4 sols.

9 juillet 1791. Payé à Lacroix, couvreur, pour avoir effacé les armes du château : 12 sols.

Au printemps de 1792, Courtomer donna procuration au sieur Moutier pour la gérance de ses domaines et se dirigea

(1) Actes de la commmune de Paris pendant la Révolution, par Sigismond Lacroix, p. 318, 324 et 339

(2) Le personnel municipal de Paris pendant la Révolution. Période constitionnelle par Paul Robiquet, p. 551

(3) Les clubs contre-révolutionnaires, par Auguste Challamel, page 152.

Digitized by Google

sur Paris, pour de là se rendre à Nangis, puis à Palinges, où se trouvait le château de Digoine. appartenant à sa belle-mère, la comtesse Frotier de la Coste-Messelière.

Voici le certificat constatant ces déplacements :

Nous, Maire et officiers municipaux de Palinges, district de Charolles, département de Saône-et-Loire, certifions à tous qu'il appartient que M. Antoine-Léon-Pierre Courtomer, natif du dit lieu, département de l'Orne, qualifié dans le passe-port à lui délivré à Paris le sept juillet dernier à nous représenté et remis à l'instant au dit sieur, est arrivé à Digoine, susditte municipalité de Palinges, chez Mme veuve Frotier, sa belle-mère, avec la dame son épouse, sa fille et leurs domestiques, le dix-neuf août dernier, venant de Nangis-en-Brie, où ils s'étaient rendus pour leurs affaires le vingt-neuf juillet dernier, et où ils avaient séjourné sans interruption jusqu'au 16 août, jour de leur départ pour Digoine ; le tout suivant qu'il appert par le certificat portant passe-port à luy délivré par les officiers municipaux de la dite ville de Nangis en date du 15 août dernier, à nous représenté et à luy par-devant remis ; pourquoi, nous, officiers municipaux soussignés, déclarons que les dits sieur et dames de Courtomer se sont comportés pendant leur séjour à notre municipalité avec les sentiments du plus pur patriotisme, ne doutant pas qu'ils ne continuent dans les mêmes principes tout le temps qu'ils habiteront parmi nous et en conséquence leur avons délivré avec plaisir le présent certificat de résidence pour leur valoir et servir ce que de raison partout où besoin sera.

Fait et délivré à Palinges, le quinze septembre mil sept cent quatre vingt douze, l'an quatrième de la Liberté, et a le dit sieur de Courtomer signé avec nous.

Courtomer revenait au pays le 17 novembre 1792 et pendant son séjour, il donnait aux citoyens Gory et Frémont, capitaine et lieutenant de la garde nationale, la somme de 500 livres pour acheter des drapeaux et oriflammes, et remettait 9 livres aux volontaires de Saint-Vandrille. Cependant il repartit pour Digoine le 10 janvier 1793, c'est-à-dire onze jours avant l'exécution de Louis XVI sur la place de la Révolution. Des certificats, en date des 2 février, 2 juin et 8 août 1793, constatent encore sa présence dans la commune de Palinges : l'un de ces documents indique même son signalement : taille de 5 pieds 4 pouces, cheveux et sourcils châtains, yeux bleus, nez moyen, bouche de même, front grand, visage ovale.

Digitized by Google

Bien que la conduite du Marquis de Courtomer eut été des plus réservées depuis l'ère révolutionnaire, il ne put échapper à la suspicion du comité de surveillance de Charolles. Le 22 novembre 1793, il fut arrêté au château de Digoine et écroué à la prison de Charolles, avec la marquise de Courtomer sa femme, et la comtesse Frottier de la Coste, sa belle-mère. Ils demeurèrent dans cette prison jusqu'au 4 Mars 1794, comme le montre l'ordre d'élargissement dont voici le texte :

Liberté Égalité

Au nom de la République française »

Pioche-fer Bernard, représentant du peuple, délégué par la Convention Nationale pour les départements de la Côte-d'Or et Saône-et-Loire,

Vu les motifs d'arrestation du citoyen Courtomer, sa femme, et la veuve Frotier, donnés par le Comité de surveillance de Charoles, portant qu'ils n'ont rien fait pour la Révolution et n'en ont pas propagé les principes ; qu'ils ont des parents émigrés, ce qui est ensuite reconnu faux ;

Vu une lettre de la municipalité de Palinges, qui réclame ces citoyen et citoyennes et fait l'énumération de leurs vertus civiques, faits attestés par les citoyens Bourdon et Morisson, qui déclarent que cette famille est une de celles qui ont le plus de droits à l'estime des Patriotes ;

Arrête que le citoyen Courtomer, sa femme et la veuve Frotier, détenus dans la maison de réclusion à Charolles, seront de suite mis en liberté et que si les scellés sont apposés sur leurs effets, ils seront levés en leur présence, sauf à les réclure s'il s'y trouvait quelques papiers suspects.

Dijon, le 14 Ventose an II de la République, une et indivisible.

Pendant la durée de cette détention, le 23 janvier 1794, le Comité révolutionnaire de Courtomer avait reçu notification d'un arrêté du citoyen Garnier de Saintes, représentant du Peuple, ordonnant l'arrestation de Nicolas Guillaume dit Henri (1), fondé de pouvoirs du marquis de Courtomer « pour cause de soupçons violents contre lui d'avoir été un des chevaliers du poignard à la journée du 10 août à Paris ». Henri avait-il réellement trempé dans cette affaire? On ne

(1) Henri, âgé de 45 ans, était arrivé à Courtomer en juillet 1793. Il y fut rejoint au mois de décembre suivant par sa femme, Louise Saulnier

Digitized by Google

sait . Toujours est-il que prévenu discrétement par un ami, il jugea prudent de prendre la fuite.

Le 23 mars 1794, Saint-Simon revint à Courtomer, accompagné de sa femme, de sa fille, Antoinette-Ernestine-Léontine, et de trois domestiques. Ce retour était attendu avec impatience par la population car elle comptait sur les libéralités du marquis, pour adoucir les rigueurs de la disette qui sévissait dans le pays. Son attente ne fut point trompée, car Saint-Simon donna des sommes considérables pour acheter des blés, alors qu'il remettait 2.000 livres aux pauvres de la commune. Néanmoins il éprouva beaucoup de difficultés à faire ôter son nom de la liste des émigrés, sur laquelle il avait été porté par erreur, circonstance qui le gênait singulièrement dans la jouissance de ses biens. Il se rendit, à cet effet, à Paris et le compte de ses dépenses de route montre jusqu'à quel point les assignats étaient dépréciés :

« A Laigle, en argent, 22 livres ; à Nonancourt, en assignats, 2.500 livres; à Marolles, pour dîner, en assignats, 500 livres ; à la Queue, en argent, 20 livres ; à Saint-Cyr, en assignats, 400 livres ; à Paris, pour l'achat d'un chapeau à poil, 3.000 livres en assignats. »

Ce voyage fut couronné de succès, mais assez longtemps après, puisque le Directoire exécutif, présidé par Carnot, ne prononça que le 28 juin 1796 « la radiation définitive du nom d'Antoine-Léon-Pierre de Saint-Simon de toutes les listes d'émigration où il aurait pu être inscrit ».

Courtomer, libre de toutes entraves, put alors s'occuper de faire décorer et meubler son château par Suzanne, sculpteur, et Jacob, ébéniste, mais il éprouva la peine de le voir piller par les Chouans en 1799, en même temps que la maison de Billard, notaire, et celle d'un nommé Berrier. Mais il répara facilement les dégradations des Royalistes et vécut ignoré jusqu'au consulat de Napoléon Bonaparte.

La première fonction qui lui fut dévolue par le Premier-Consul fut celle de Président de l'assemblée du canton de Courtomer, dont la première réunion eut lieu le 7 février 1803; le brevet, signé à Saint-Cloud et scellé du petit sceau de l'Etat, porte la date du quatorze nivôse (4 janvier). De plus, dès son avénement à la Couronne, Napoléon Ier le nommait chambellan

Digitized by Google

de l'Impératrice aux appointements de 6.000 livres et le faisait ensuite chevalier de la Légion d'Honneur, titre suivi peu de temps après de celui de Commandeur royal des Deux-Siciles. Courtomer occupa ses fonctions de chambellan pendant toute la durée de l'Empire, même durant les Cent-Jours.

Napoléon créa la noblesse de l'Empire, comprenant tous les titres de l'ancien régime, moins celui de marquis qui n'avait plus, disait-il, sa raison d'être, puisque ces officiers supérieurs n'étaient plus chargés, comme à l'origine, de la défense des frontières provinciales. Quant aux armoiries, elles étaient reglées selon les anciennes coutumes. La seule règle dont l'Empire se soit affranchi, plus souvent qu'autrefois, c'est celle qui interdisait de mettre couleur sur couleur, métal sur métal. De plus les écussons renfermaient tous un signe extérieur qui faisait reconnaître très facilement et à première vue, le titre et souvent même la fonction des premiers titulaires de ces armes : *Chefs* pour les Princes et Ducs, *francs-quartiers* pour les comtes et les barons, enfin croix de la Légion d'Honneur ou de l'Ordre de la Réunion, qui figurent dans toutes les armes des Chevaliers de l'Empire. Enfin, dans les armoiries conférées par Napoléon Ier, les couronnes (emblêmes de la souveraineté) furent réservées exclusivement aux armes de l'Empereur et de sa famille et remplacées par des toques plus ou moins ornées pour les autres personnes revêtues de titres impériaux. Des lambrequins furent substitués aux tenants et supports, les devises furent supprimées et les armes des princes, des ducs et des sénateurs, seules placées sur un manteau.

Le titre de marquis, nous l'avons vu, n'existant pas dans la noblesse de l'Empire, Courtomer dut se contenter du titre de comte. Voici le texte du brevet qui lui fut alors concédé :

Napoléon, par la grâce de Dieu, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, à Notre cher et amé le sieur Antoine-Léon-Pierre Saint-Simon-Courtomer, chambellan de l'Impératrice et Reine, membre de la Légion d'honneur, né à Courtomer le vingt trois octobre mil sept cent cinquante, nous ayant supplié de lui permettre d'instituer dans sa famille un majorat auquel serait attaché le titre de Comte de notre Empire, nous avons bien voulu prendre sa demande en considération, et

Digitized by Google

en conséquence de la présentation qui nous a été faite par notre cousin le Prince archi-chancelier de l'Empire, des conclusions de notre Procureur général et de l'avis de notre Conseil du Sceau des titres, sur les mœurs et la vie honorable de notre cher et amé Antoine-Léon-Pierre Saint-Simon-Courtomer, ainsi que sur les moyens de formation d'un majorat, nous l'avons autorisé par notre décret du vingt huit octobre mil huit cent huit, à former un majorat avec le titre de comte, des biens par lui proposés à cet effet, lesquels sont énoncés dans l'acte indicatif donné par notre cousin le Prince archi-chancelier de l'Empire, le huit mai mil huit cent neuf, et consistant dans les immeubles ci-après désignés appartenants au dit sieur de Saint-Simon-Courtomer, comme les ayant recueillis dans la succession d'Antoine-Philippe-Nicolas Saint-Simon-Courtomer, son père.

(Suit la désignation de ces biens, *tous situés en Courtomer*, et comprenant le château et ses dépendances, la ferme de la Basse-cour, la ferme de la Motte, l'herbage de la Chienne, etc.)

Lesquels biens, suivant l'affirmation du dit sieur Saint-Simon-Courtomer et les déclarations consignées en un acte de notoriété passé en présence de témoins devant Billard, notaire à Courtomer, le dix neuf décembre mil huit cent huit, produisent annuellement un revenu de dix mille six cents livres.

Le dit sieur Saint-Simon-Courtomer désirant jouir de la grâce que nous lui avons accordée, s'est retiré par devant notre cousin le Prince archi-chancelier de l'Empire, à l'effet d'obtenir nos lettres-patentes pour ce nécessaire ; en conséquence, nous avons, par ces présentes, signées de notre main, conféré et conférons à notre cher et amé le sieur Saint-Simon-Courtomer, le titre de Comte de notre Empire, lequel titre nous attachons à toujours aux biens ci-dessus énoncés, érigeant les dits biens en majorat en faveur du dit sieur Saint-Simon-Courtomer, pour le dit majorat passer après lui avec le même titre, à sa descendance directe, légitime naturelle ou adoptive, de mâle en mâle par ordre de primogéniture, suivant les dispositions de notre deuxième statut du premier mars mil huit cent huit. et en se conformant par le dit sieur Saint-Simon-Courtomer, et par ceux qui seront appelés après lui à recueillir le dit majorat, à toutes les conditions prescrites par notre dit statut et par notre décret impérial du quatre mai mil huit cent neuf.

Permettons au dit sieur Saint-Simon-Courtomer de se dire et gratifier Comte de notre Empire, en tous actes et contrats, tant en jugement que dehors, voulons qu'il soit reconnu partout en la dite qualité et jouisse des honneurs attachés à ce titre, après qu'il aura prêté le serment prescrit par l'article trente sept de notre deuxième statut du premier mars mil huit cent huit, lui permettons de porter en tous lieux les armoiries et écusson tels qu'ils

Digitized by Google

sont figurés et coloriés aux présentes et qui sont : de sinople, à trois lions rampants d'argent, deux et un, armés et lampassés de gueules, l'extrémité de la queue aussi de gueules ; franc-quartier des Comtes-Présidents de collèges électoraux (1) et pour livrées les couleurs de l'écu, le verd en bordure seulement

Chargeons notre cousin le Prince archi-chancelier de l'Empire de donner communication des présentes au Sénat et de les faire transcrire sur ses registres ; Enjoignons à notre grand Juge, Ministre de la Justice, d'en surveiller l'insertion au Bulletin des Lois ; Mandons à notre Procureur général près du Conseil du Sceau des titres, à nos Procureurs généraux et impériaux près nos Cours d'appel et Tribunaux de première instance, qu'ils aient à faire publier et enregistrer ces présentes aux greffes des Cours et Tribunaux, tant du domicile du réquérant que de la situation des biens formant le dit majorat ; car tel est notre bon plaisir ; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Notre Cousin le Prince archi-chancelier de l'Empire y a fait apposer par nos ordres notre grand Sceau, en présence du Conseil du Sceau des titres.

Donné en notre quartier général impérial de Schœnbrum le cinq du mois d'août de l'an de grâce mil huit cent neuf.

NAPOLÉON

Scellé le vingt un août mil huit cent neuf

le Prince Archi-Chancelier de l'Empire
CAMBACÉRÈS.

Par arrêté préfectoral du 24 octobre 1812, Saint-Simon fut nommé maire de Courtomer, titre qui lui fut de nouveau concédé par arrêté du 18 mai 1816, signé du Vicomte de Riccé, préfet de l'Orne. Dans le procès-verbal d'installation, en date du 9 août 1816, Courtomer est qualifié de lieutenant-général des armées du Roi (2), chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur et du Lys. Enfin, l'article 71 de la Charte du 4 juin 1814 ayant prescrit que l'ancienne noblesse reprenait ses titres et que la nouvelle (celle de l'Empire) conservait les siens, Saint-Simon redevenait marquis de Courtomer.

(1) C'est-à-dire : franc quartier d'azur, à 3 fusées rangées en fasce d'or Le franc-quartier des Comtes de l'Empire se posait à dextre, tandis qu'il était à senestre pour les barons. Les Comtes timbraient leur écu d'une toque de velours noir, retroussée de contre-hermine, avec porte-aigrette d'or et d'argent, surmonté de 5 plumes, accompagné de 4 lambrequins ; les deux supérieurs en or, les autres en argent.

(2) En 1815, Courtomer s'était fait faire un habit de général, par Clos, tailleur. Prix : 400 fr.

Digitized by Google

Antoine-Léon-Pierre de Saint-Simon, conseiller général de l'Orne, dernier marquis de Courtomer et aussi dernier représentant masculin de cette maison, mourut le 30 Août 1816.

(à suivre). CH. VÉREL.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. le Chanoine BLIN [1]

M. l'abbé Blin, chanoine titulaire de la cathédrale, auteur des *Vies des saints du diocèse de Sées*, des *Martyrs sous la Révolution*, et d'un grand nombre d'autres publications sur l'histoire de notre pays, est décédé le vendredi 17 février, des suites d'une longue maladie, qui depuis plus d'une année l'avait à peu près réduit à l'impuissance.

M. Blin, qui comptait parmi les membres éminents de notre Société, est un des prêtres qui de nos jours ont le plus honoré le clergé du diocèse de Sées ; si ses ouvrages sont des modèles, sa vie toute de piété, de travail et de dévouement reste un exemple à suivre.

Voici son *curriculum vitæ* : Jean-Baptiste-Nicolas Blin, né à Caligny, le 13 décembre 1828, a été ordonné prêtre et nommé vicaire à Flers le 9 juillet 1854 ; — le 4 juin 1858 il vient à Sées comme pro-secrétaire de l'Evêché ; — le 15 février 1865, il est nommé vicaire administrateur de Durcet, et le 21 janvier 1866, curé de cette paroisse ; — le 1er août 1890, il devient aumônier des Sœurs de la Miséricorde à Sées, et le 27 août 1894, chanoine titulaire.

Il fit de brillantes études au Petit et au Grand Séminaires de Sées ; au Grand Séminaire il se distinguait par sa régularité et sa piété, et, dès lors, il témoigna d'un vif attrait pour l'histoire ecclésiastique.

(1) Cet article a paru dans le *Journal d'Alençon*, nos du 11 et 14 mars 1911 ; je le reproduis ici avec quelques additions extraites de la notice si vecue publiée par M. le Chanoine Guesdon dans la *Semaine Catholique de Sées*, no du 10 mars, avec tir. à part sous ce titre : *L'abbé J.-B. Blin, chanoine-archiviste de la Cathédrale de Sées*, Séez, Imp. Leguernay, 1911, in-12, 8 p.

Digitized by Google

A Flers, son ministère très occupé ne lui permettait pas de donner au travail de cabinet tout le temps qu'il aurait désiré. Ce fut pendant qu'il était à l'Evêché qu'il conçut le projet de recherches sur notre hagiographie diocésaine. Il avait des loisirs ; les archives de l'Evêché et du département, les bibliothèques de Sées et d'Alençon lui mettaient la majeure partie des matériaux sous la main, il en fit le plus savant usage. Dom Piolin venait de publier son *Histoire de l'Eglise du Mans* et M. l'abbé Laffetay celle du diocèse de Bayeux. Sans embrasser un sujet aussi vaste, M. Blin voulut réunir les documents et les traditions concernant les Evêques, les Martyrs, les Confesseurs, les Vierges, qui ont passé dans notre pays en faisant le bien.

L'ouvrage qui était, comme on l'a dit, « un important service rendu à notre diocèse, à l'Eglise de France, et à la religion tout entière », parut en 1873, sous le titre de *Vies des saints du diocèse de Sées et Histoire de leur culte*, 2 vol. in-8°, de 640 p. chacun. Il fut accueilli avec une grande faveur, et par les érudits et par les simples fidèles : il instruit et il édifie. « Le style simple, naturel, semé de réflexions pieuses, reproduit souvent la naïveté de nos vieilles légendes. Point de sécheresse, mais aussi point de verbiage ni de sentiments fades. En lisant les grandes choses qu'ont accomplies ces hommes de Dieu, on s'attache aux faits, et l'on s'abandonne aux pensées qu'ils font naître (1). » Sous la plume de M. Blin, les vies de nos saints deviennent des appels à la vertu, des exemples à suivre.

L'écrivain profitait le premier de ces leçons. Sa piété, le zèle dont il fit preuve dans les différents postes qui lui furent confiés, étaient au-dessus de tout éloge. Il aima l'étude et mérita par ses ouvrages la réputation de savant et d'érudit, mais il n'oubliait pas que les recherches scientifiques ne viennent qu'au second plan dans la vie ecclésiastique, et jamais il n'eût consenti à soustraire pour ses goûts personnels un seul instant aux devoirs de son ministère sacerdotal.

M. Blin venait à peine d'ériger un monument à la gloire

(1) Article bibliographique publié par M. l'abbé Maunoury dans la *Semaine Catholique* du 8 mai 1873.

Digitized by Google

de nos saints, qu'il entreprenait de nouvelles recherches sur les Martyrs de la Révolution dans le diocèse de Sées et publiait la *Vie de M. Hue*, des Missions étrangères, martyrisé en Chine le 3 septembre 1873. M. Jean Hue, ancien vicaire d'Igé, avait été à Flers l'élève de M. Blin ; celui-ci raconte sa vie si édifiante avec la sensibilité inspirée par une profonde affection. *Les Martyrs de la Révolution*, 3 vol. in-8°, 1876, complètent les *Vies des saints* : on y admire le courage héroïque et la patience admirable avec lesquels bon nombre de prêtres et même de laïques souffrirent et moururent pour la foi, dans notre contrée ; on y trouve des exemples de fidélité et d'attachement à l'Eglise romaine, que nous devrons imiter peut-être dans un temps qui n'est pas éloigné.

A côté de ces ouvrages importants citons encore de l'infatigable travailleur : *La Vie de saint Evroult en vers français du XIIe siècle* (1886) ; *Ordinal de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives* (1887) ; *Petit tableau des ravages faits par les Huguenots de* 1562 *à* 1574 *dans l'ancien et le nouveau diocèse de Sées* (1888), etc....

Il a collaboré à la *Semaine Catholique* surtout à ses débuts, c'est là que parurent ses premiers articles d'Hagiographie diocésaine. Il publia dans les *Annales du Mont Saint-Michel* des recherches historiques sur le Culte de l'Archange dans notre diocèse. En 1855, il fut nommé avec l'abbé Touroude alors curé de Planches (1), membre du comité de rédaction du *Propre de Sées* « dont les légendes par l'élégance du style et l'intérêt du récit ont mérité les éloges du Censeur romain ». Il avait également recueilli sur le culte de la Sainte Vierge dans le diocèse de Sées des notes, qui furent mises à contribution, et pas toujours d'une façon très heureuse, par M. l'abbé Hamon, curé de Saint-Sulpice, dans sa *Notre-Dame de France*.

Les publications de M. Blin étaient fort appréciées des maîtres de l'érudition ; Léopold Delisle en particulier les tenait en très haute estime.

Depuis une vingtaine d'années, il s'était attaché à l'Histoire du Clergé de Sées, pendant la période révolutionnaire.

(1) A.-L. Letacq. *Notice sur M. l'abbé Touroude, aumônier de l'Adoration d'Alençon*. Bull. Soc. Hist. et Arch. de l'Orne, T. XIX, 1900, p. 64-81. Tir. à part, Alençon. Alb. Manier, in-8°, 20 p.

Digitized by Google

Après avoir donné les *Martyrs*, il recueillit les noms de tous les Confesseurs de la foi, qui, plutôt que de prêter le serment schismatique, avaient supporté toutes les spoliations, enduré la plus extrême pauvreté ou les rigueurs de l'exil. Les manuscrits qu'il laisse forment la matière de plusieurs volumes; il serait bien à désirer qu'ils fussent publiés : tous ceux qui s'intéressent à notre histoire leur feraient le meilleur accueil.

A l'instigation de M. Blin, beaucoup de prêtres s'occupèrent de travaux historiques, cherchant et copiant des documents, qui facilitèrent sa tâche. Je dois rappeler ici, qu'un de ses collaborateurs les plus actifs fut notre cher et savant abbé Richer.

D'autres maniscrits témoignent encore de l'inlassable labeur de M. le chanoine Blin ; il a composé en latin une *Somme théologique des Pères anténicéens*, en 267 cahiers. C'est un recueil de textes puisés dans la Patrologie de Migne pour démontrer toute la doctrine catholique par la tradition des trois premiers siècles de l'Eglise.

Je viens de dire que Léopold Delisle appréciait beaucoup M. Blin. Je pourrais encore en trouver la preuve dans le fait « qu'il lui confia à maintes reprises d'importants manuscrits de la Bibliothèque nationale, que l'opiniâtre copiste transcrivait en prélevant sur ses nuits les veilles nécessaires afin de rendre les précieux dépôts aux échéances convenues. Il y a là un vrai travail de bénédictin qui comprend de nombreux in-folios ».

Parmi les correspondants du docte chanoine, je citerai encore le Dr Henri Deane, professeur à l'Université d'Oxford. Il fournit à M. Blin une série de documents sur la vie et le culte de saint Osmond, et depuis lors il avait toujours entretenu avec lui les plus cordiales relations. « Bien que protestant le Dr Deane aimait à passer le détroit pour prendre quelques jours de vacances chez son savant ami de Durcet. La mort l'a surpris au moment où il s'apprêtait à le rejoindre à Sées ».

Les ouvrages de M. l'abbé Blin le désignaient l'un des premiers à faire partie de la Société Historique et Archéologique de l'Orne ; il en fut vice-président pendant trois années seulement, de 1890 à 1893. Son ministère à la Misé-

Digitized by Google

ricorde ne lui permettant pas d'assister aux séances, il se démit de ces fonctions.

Il ne comptait que des amis parmi ses collègues. Sa bonté, sa bienveillance, son empressement à rendre service lui gagnaient la sympathie de tous ceux qui le connaissaient. Sa mort est un véritable deuil pour la Science et pour notre pays.

Les obsèques de M. le chanoine Blin ont été célébrées à la cathédrale, le lundi 20 février, sous la présidence de Mgr Bardel, qui a donné l'absoute, mais on eût désiré une assistance un peu plus nombreuse pour un prêtre aussi méritant, et qui occupe le premier rang parmi les historiens du diocèse.

Il repose dans le cimetière de Sées à côté du vénéré M. Turcan, ancien supérieur du Grand Séminaire, qui partagea son toit pendant les dix dernières années de sa vie, et avec lequel il vécut dans la plus cordiale intimité : *Quomodo in vitâ suâ dilexerunt se ita et in morte non sunt separati.*

A.-L. LETACQ

Le Gérant : F. GRISARD.

Digitized by Google

II

Manuscrits de la Bibliothèque Mazarine qui intéressent la Normandie.

J'éprouve une certaine confusion à présenter un travail aussi minime au Bulletin de notre Société.

Une expérience de plus de vingt-cinq ans m'a démontré combien peu sont utilisées, parce que peu connues, les ressources de nos grands dépôts littéraires.

J'ai donc pensé à relever dans les manuscrits de la bibliothèque Mazarine tout ce qui intéressait la Normandie, estimant que cela pouvait peut-être rendre service aux travailleurs. Ces notes sont extraites du catalogue de nos manuscrits publié par M. Auguste Molinier.

J'ai conservé aux manuscrits leur ordre de numérotation, et une table onomastique aussi complète que possible permet de trouver immédiatement l'article cherché.

Ce modeste résumé servirait-il une seule fois et à un seul travailleur que j'estimerais n'avoir pas perdu ma peine.

PAUL MARAIS,

Conservateur-adjoint de la bibliothèque Mazarine.

Man. **128**. — Vélin. XIIIe siècle, 72 feuillets.

Epîtres canoniques et Apocalypse.

Au feuillet 72 verso, note manuscrite indiquant que ce manuscrit a appartenu à Guillaume de Saane, trésorier de l'église cathédrale de Rouen, et qui fonda à Paris le collége dit du Trésorier.

Digitized by Google

En 1275, il refusa d'accepter le siège archiépiscopal de Rouen, qui lui était offert.

Man. **190.** — Parchemin. xve siècle, 127 feuillets.

Heures latines à l'usage du diocèse de Bayeux.

Man. **270.** — Parchemin. xve siècle, 125 feuillets.

Johannes de Hesdin. « Lectura supra epistolam ad Tytum. »

Sur un feuillet de parchemin, et à une date postérieure au manuscrit, on a ajouté l'épître dédicatoire de l'auteur à Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen, de 1362 à 1375.

Man. **350.** — Parchemin. xve siècle, 438 feuillets.

Bréviaire à l'usage de l'église de Coutances. Le calendrier, relié par erreur au milieu du volume, indique au 12 juillet la dédicace de l'église de Coutances, au 21 septembre, saint Lô, évêque, au 30 septembre, reliques de Coutances. Saint Yves, canonisé en 1347, y est marqué.

Man. **489.** — Parchemin. xve siècle, 147 feuillets.

Livre d'heures. Au calendrier, on trouve le 12 juillet la dédicace de l'église de Coutances, le 30 septembre, les reliques de Coutances, et « Sanctus Michael in monte Tumba. » Ce manuscrit a dû être exécuté dans le Cotentin.

Man. **505.** — Vélin. xve siècle, 146 feuillets.

Heures en latin. Dans le calendrier sont indiqués beaucoup de saints normands, saint Ouen, saint Romain, saint Mellon, saint Taurin, saint Oursin, saint Wulfran, etc.

Man. **513.** — Parchemin. xiiie siècle. 146 feuillets.

Ce manuscrit a appartenu au monastère cister-

Digitized by Google

cien de l'Estrée, au diocèse d'Evreux. A la fin du calendrier, on lit : « Liber beate Marie de Stracta, Cisterciensis ordinis. »

Man. **539**. — Vélin. XIVe siècle, 150 feuillets.

Pontifical. D'après une note latine (f. 150), ce manuscrit aurait été exécuté « iste liber est de execucione » par Guillaume de Thieville, évêque de Coutances, de 1315 à 1345, mort en 1347.

Man. **830**. — Parchemin. XIIIe siècle, 215 feuillets.

La garde de ce manuscrit contient le fragment d'un compte normand du XIVe siècle, probablement du bailliage du Cotentin. On y parle des Anglais comme occupant Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Man. **1214**. — Papier. XVIIe siècle.

Cent cinq lettres chrétiennes et spirituelles de M. Bouthillier de Rancé, abbé de la Trappe (1657-1674).

Man. **1228**. — Papier. XVIIe siècle.

Septième pièce (page 103). Lettre de M. de Rancé, abbé de la Trappe, à Madame la comtesse de La Fayette (22 octobre 1686).

Man. **1240**. — Papier. XVIIe siècle.

— Deuxième pièce. Réponse de M. de Rancé, abbé de la Trappe, à une dissertation de Le Roy, abbé de Hautefontaine.

— Troisième pièce. « Réponse à une lettre « d'un ecclésiastique touchant la déclaration « de M. l'abbé de la Trappe, contenue dans la « grande lettre du 3 novembre 1678 que cet « abbé a écrite à M. le maréchal de Bellefonds. »

Digitized by Google

Datée du 9 février 1679. A la suite, seconde réponse, datée du 8 mars 1679.

Man. **1294**. — Parchemin. XIIIe siècle.

— Troisième pièce. Mandement de Philippe II, Auguste, aux baillis de Normandie touchant le patronage des églises. Donné à Gisors, octobre 1207.

Man. **1313**. — Parchemin. XIVe siècle, 250 feuillets.

Innocent IV « Commentaria super quinque Decretalium. »

Ce manuscrit a appartenu à... de Villafrancha, d'abord bachelier, puis licencié en décrets, qui, le 18 novembre 1405, était prieur de Saint-Sulpice près Laigle « prope Aquilam Ebroice ». Il a appartenu après à Geoffroy, abbé de Saint-Martin de Sées, qui l'avait acheté le 20 mai 1443.

Man. **1391**. — Papier. XVIIe siècle.

— Deuxième pièce. Traité de droit canonique pour savoir si les évêques de Coutances et de Nîmes ont encouru la suspension et l'irrégularité pour avoir conféré les ordres dans Paris en l'absence de Mgr le cardinal de Retz et de ses vicaires généraux. L'évêque de Coutances était alors Claude Auvri évêque de 1646 à 1657.

Man. **1711**. — Parchemin. XIe siècle, 399 feuillets.

« Prologus in vita sandi Laudi, Constantiœ urbis episcopi. »

Saint Lô fut évêque de Coutances de 528 à 568.

Man. **1769**. — Papier. XVIIe siècle, 383 feuillets.

Copies des bulles de fondation des abbayes de l'ordre de saint Augustin... A la fin, monastère d'Eu.

Digitized by Google

Man. **1772**. — Papier. XVIIIe siècle.

L'esprit des chanoines réguliers, retracé sur la règle de saint Augustin, sur ses écrits et sur les plus anciens statuts et monuments de l'Ordre. A la fin, notes sur les vies de quelques chanoines de la Congrégation de l'étroite Observance en Normandie. La table est en tête.

Man. **1841**
2041
2246
2588 à **2600**
2601 à **2617**
2619 à **2620**

Ces manuscrits ont appartenu à D.-B. Turgot de Saint-Clair, évêque de Sées, de 1710 à 1727.

Man. **1858**. — Pièce 11, (imprimée). Histoire abrégée du Mont Saint-Michel en Normandie... par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur.

Ouvrage cité par le P. Lelong I. 12.220.

Man. **1989**. — Voir man. **2034**.

Man. **2002**. — Papier. XVIIe siècle, 662 feuillets.

A partir du f. 559, imprimés relatifs au sieur Coulon, curé de Vattierville, au diocèse de Rouen, poursuivi et incarcéré par l'officialité de Rouen sur des dénonciations calomnieuses.

Man. **2003**. — Papier. XVIIe siècle, 485 feuillets.

— Douzième pièce (f. 144). Mémoire pour justifier que Mortagne est la capitale du Perche, contre les mêmes prétentions soulevées par Bellême.

Man. **2033**. — Papier. XVIIe siècle, 355 feuillets.

« Les procès criminels de Jean, duc d'Alen-
« çon, contenans les informations faictes contre

Digitized by Google

« luy, ses interrogatoires, arrests de condem-
« nation et aultres pièces du procez, avec les
« lettres d'abolition et aultres actes pour son
« rétablissement. » Année 1450 à 1458. A la suite, procès criminel de René, duc d'Alençon, en 1481.

Man. **2034**. — Papier. XVIIe siècle.

Absolution et actes concernant les matières criminelles y mentionnées, avec les procès criminels de Jean et René d'Alençon. Année 1456-1474 et 1481.

Ces mêmes pièces se trouvent dans le ms. **1989**, page 25 à 82. Papier. XVIIe siècle.

Man. **2092**. — Papier. XVIIe siècle, 106 feuillets.

« Voyages faicts en cour par feu messire
« Claude Groulard, premier président de Nor-
« mandie, tirez de ses mémoires. »

Publié en 1826, par Monmerqué dans la Collection des mémoires de l'histoire de France, par Petitot. I. 49. p. 287-433.

Man. **2104**. — Papier. XVIIe siècle, 447 pages.

Edit d'Henri IV, pour l'aliénation du domaine en Normandie au duc de Wittemberg (1599). — Lettres et autres pièces, quelques-unes originales, sur cette affaire, jusqu'en 1614.

Man. **2344**. — Papier. XVIIe siècle, 108 feuillets.

— Première et deuxième pièces. Vers de Huet, évêque d'Avranches, de 1689 à 1699, à Mme de Montespan.

Man. **2427**. — Papier. XVIIe siècle.

— Pièce 35 (f. 176 verso). Arrêt du Parlement de Rouen du 20 juin 1620, touchant le P. Granger, jésuite.

Digitized by Google

Man. **2430** à **2440**. — Papier. XVIIe et XVIIIe siècles.

Histoire chronologique des fondations de l'ordre de la Visitation.

Man. **2432**. — Couvent de la Visitation, Rouen.

Man. **2434**. — Couvent de la Visitation, Dieppe.

Man. **2435**. — Couvent de la Visitation, Rouen.

Man. **2437**. — Couvent de la Visitation, Alençon.

Man. **2439**. — Couvent de la Visitation, Caen.

Man. **2440**. — Registre des noms des supérieures.

Man. **2456**. — Papier. XVIIe siècle.

— Septième pièce (page 31). Lettre de M. de Rancé, abbé de La Trappe, à M. le maréchal de Bellefonds. (30 novembre 1678).

Man. **2523**. — Papier. XVIIe siècle.

Sixième pièce (p. 659). Remonstrance faite au roi Louis XIII, par messire François de Péricard, évêque d'Avranches (de 1588 à 1639) de la part de l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris aux mois d'août et septembre 1610.

— — Page 665. — Remontrances du même à la Reine régente.

Man. **2547**. — Papier XVIIe siècle.

— Troisième pièce (page 28). Ordonnances de l'achevêque deRouen, et des évêques d'Amiens, Viviers, Limoges, Sées, Clermont, Cahors et Mirepoix pour la signature du formulaire (1661). L'archevêque de Rouen était François II de

Digitized by Google

Harlay de Champvallon (1651-1671) ; celui de Sées, Rouxel de Médavy (1652-1672).

— Quarantième pièce (page 281). Mandement de l'archevêque de Rouen, pour la signature du formulaire (1664).

Man. **2570**. — Papier. XVIIe siècle.

Décimes du Clergé de France de l'an 1641. Provinces de Bourges, Rouen, Vienne et Auch. L'archevêque de Rouen était François I de Harlay de Champvallon (1614-1651).

Man. **2589**. — Papier. XVIIe siècle.

Edit sur la religion prétendue réformée. — Guerre civile en Normandie.

Man. **2594** et **2595**. — Papier. XVIIe siècle.

Edits et arrêts concernant les protestants (1595-1601). Il est question dans ces deux manuscrits de l'Assemblée des notables de Rouen et de la Chambre de l'Edit de Rouen.

Man. **2620**. — Papier. XVIIe siècle.

Vingt-deuxième pièce (f. 106). Arrêt du Conseil d'Etat supprimant l'exercice de la religion prétendue réformée dans la principauté de Mortagne (10 octobre 1634).

Man. **2634**. — Papier. XVIIe siècle, 184 feuillets.

— (F. 151). Liste des députés à l'Assemblée des notables de Rouen en 1596.

— (F. 155). Avis donné au Roi par les membres de l'Assemblée des notables de Rouen.

— (F. 181). Du droit de garde royale que le Roi possède comme duc de Normandie.

Man. **2778** et **2779**. — Papier XVIIIe siècle.

Digitized by Google

Observations manuscrites qui semblent rédigées par la Chambre de commerce de Rouen sur un projet (imprimé) de tarif pour servir à la perception des droits d'importation et d'exportation. Tome I. A-K, tome II. L-Z.

Man. 2780. — Papier, XVIIIe siècle.

Table alphabétique des principales matières d'aides, tirées des ordonnances de la Cour des aides de Paris et de celle de Normandie (vers 1680).

Man. 2834. — Papier, XVIIIe siècle.

Mémoire servant de procès-verbal de tournée faite par M. Bergeret, fermier général, pendant la première année du bail de Carlier. Généralités de Rouen, Caen et Alençon. (1er mai 1727).

Man. 2835. — Papier. XVIIIe siècle.

Suite du précédent. Deuxième année du bail de Carlier (10 octobre 1728).

Man. 2836. — Papier. XVIIIe siècle, 743 pages.

Mémoire sur la régie des fermes générales dans le département de Normandie, servant de procès-verbal de la tournée faite par M. de Nantouillet, fermier général, pendant la sixième année du bail de Desboves.

— Etudes sur le commerce et l'industrie de la province et sur les moyens de réprimer la contrebande. Année 1738.

Man. 2837. — Papier. XVIIIe siècle, 435 pages.

— Suite du précédent.

Man. 2840. — Papier. XVIIIe siècle.

— Septième pièce. — Voyage industriel en Normandie (28 pages).

Digitized by Google

— Huitième pièce. — Observations des syndics de la Chambre de commerce de la province de Normandie sur la teinture des frères Gonin, (7 pages).

Man. **3107**. — Papier. XVIIe siècle, 391 pages.

« Liste des principaux gentilshommes de la « province, qui y font résidence actuellement « et qui y sont accréditez, donnée par de La « Verrière. Province de Normandie par bail- « liages. » La table est à la fin.

Man. **3108**. — Papier. XVIIe siècle.

Noms, surnoms et demeures des nobles de la généralité de Caen, certifiés par Guy de Chamillard, commissaire départi... en la province de Normandie, généralité de Caen... suivant la recherche de la noblesse et usurpateurs de la qualité de nobles, renvoyés pour payer tailles...

Man. **3109**. — Papier. XVIIe siècle.

Recherche des nobles de la généralité de Rouen, faite par M. Bazin..., marquis de La Galissonnière... intendant de justice, police et finance en ladite généralité pendant les années 1666, 1667, 1668, 1669 et 1670. — Elections de Rouen, Pont de l'Arche, Caudebec et Montivilliers.

Man. **3110**. — Papier. XVIIe siècle.

— Suite du précédent. — Elections d'Arques, Neufchâtel, Gisors, Lyons, Chaumont et Magny.

Man. **3111**. — Papier. XVIIe siècle.

— Suite du précédent. Elections des Andelys, Evreux, Pont-Audemer et Pont-Lévêque.

Man. **3136**. — Papier. XVIIe siècle, 307 pages.

Digitized by Google

Le Laboureur. Histoire de la maison Du Bellay. A la fin du volume, courte histoire du royaume d'Yvetot (4 pages).

Man. 3168. — Papier. XVIIIe siècle, 280 feuillets.

— Sixième pièce (f. 168) « Recherches des « nobles par Raimond Monfault, de l'an 1463, « copiée sur l'ancien manuscrit qui est en la « Cour des Aydes de Normandie à Rouen, pour « les neuf élections. »

— Septième pièce (f. 195). Extrait des ennoblis par la charte des francs fiefs et nouveaux acquets de l'an 1470. — Copie du 18 octobre 1705. — A la suite, enquête de 1522 sur les nouveaux anoblis de Normandie, et pièces diverses sur la noblesse de la même province.

Man. 3183. — Papier. XVIIIe siècle.

— Première pièce. Mémoire concernant la généralité d'Alençon, par M. Pinon, intendant (151 feuillets).

Man. 3810. — Papier. XVIIIe siècle.

Recueil de pièces sur l'Université de Paris.

— Troisième pièce. — Mémoire de la nation de Normandie. — Supplique de la même au Parlement, (vers 1765).

— Septième pièce. — Mémoire de la nation de Normandie (24 mars 1767).

Man. 3416. — Papier. XVIIIe siècle.

Recueil sur les forêts de Normandie ; procès-verbaux de visites des années 1666, 1667 et 1668. A la suite « l'Estat des jugements rendus sur « la représentation des titres des droictz d'usage, « chauffage, pasturage et pannage prétendus « par divers particuliers et communautez ».

Digitized by Google

Par maîtrises. A la fin, 6 plans de forêts de Normandie, sur vélin.

Man. **3417**. — Papier, XIVe et XVe siècles, 170 feuillets.

Cartulaire du prieuré de Beaumont-le-Roger, diocèse d'Evreux.

1°) Table des chartes (17 feuillets).

2°) Cartulaire (152 feuillets).

Man. **3418**. — Papier. XVIIIe siècle. 207 pages.

« Instruction pour nos frères novices et jeunes « profès de l'abbaye de la Trappe », par le P. Dom Augustin de Lestranges, maître des novices à la Trappe. A la Trappe, 1785. Table à la fin.

Man. **3419**. — Papier. XVIII siècle, 424 pages.

Catalogue alphabétique des villes, bourgs, hameaux, cens... du gouvernement général de Picardie... et une partie de ceux de... Normandie, 1761.

Man. **3584**. — Papier. XVIIe siècle, 23 feuillets.

« Testes des cerfs que j'ai fait dessigner « d'après nature, qui sont dans l'écurie et le « chenil de Nonant, 1688. Par Daremberg. » Cerfs pris en Berry, dans la forêt d'Orléans, près du Neubourg, en Normandie, Saint-Evroult, de 1682 à 1688. Vingt-trois dessins à la plume. Reliure en maroquin rouge aux armes de Jacques Du Plessis, marquis de Plessis Châtillon et de Nonant ; mort en 1707.

Man. **3614**. — Papier. XVIIIe siècle.

L'anatomie française, en forme d'abrégé, recueillie... par maître Théophile Gelée, médecin ordinaire de la ville de Dieppe.

Man. **3700**. — Papier. XVIIIe siècle. 80 pages.

Digitized by Google

« Numismata præstantiora imperii romani... accurate collecta a P. Lud. Du Bois, priore Celestinorum Rothomagi. » M. DCCXXVI.

Man. **3783**. — Papier. XVIIIe siècle.

Recueil de plans de places fortes... Mont Saint-Michel... Le Havre.

Man. **3894**. — Papier. XVe siècle, 121 feuillets.

A appartenu au couvent des Dominicains de Caen.

Man. **3954**. — Papier. XVIIe siècle.

Mélanges... Devises tirées de la vie des ducs de Normandie.

Man. **4022**. — Papier. XVIIIe siècle, 79 feuillets.

Mélanges... Projet d'une lettre de M. de Rancé, abbé de la Trappe à M. l'abbé de Tillemont. (Cette lettre n'a pas été envoyée).

Man. **4312**. — Papier.

Fragments.

Première pièce. — D. Bessin. Variantes d'Orderic Vital, prises sur deux manuscrits (actuellement Bibliothèque Nationale, lat. 5122-5123).

Man. **4374**. — Papier. XVIIe siècle (Dubuisson Aubenay).

— Huitième pièce. — Convocation des Etats de Normandie en 1610 (8 feuillets).

Man. **4375**. — Papier. XVIIe siècle. (Dubuisson-Aubenay).

« Pullaria Ambianense, Carnotense, Lingonense, Meldense, Normannicum »... Copie d'une liste des bénéfices de l'église de Rouen, dressée en partie par Jean Le Prevost, chanoine de Rouen, et copiée sur un manuscrit de Happedé,

Digitized by Google

procureur au Parlement de Rouen. — Rôle des emprunts faits par François Ier sur les bénéfices de la province de Rouen (Montbrison, 25 juin 1526).

[Pièce originale]. — Analyse de chartes concernant Evreux, conservées au Trésordes Chartes. — Extrait d'un manuscrit de Robert Céneau, évêque d'Avranches. — Fragment d'un Pouillé du diocèse d'Evreux. — Notes sur diverses localités du même diocèse. — [En latin], Histoire de l'abbaye de Fontenelle ou Saint-Wandrille. — Extraits d'un obituaire de Saint-Georges de Boscherville. — Extrait d'un obituaire de Charleval en la forêt de Lyons. — Histoire des évêques de Sées. — Extrait d'une chronique en français du monastère de Saint-Wandrille, composée par frère Jean Raveneau. — Union de Saint-Vigor de Bayeux à Saint-Bénigne de Dijon (1096). — Sur le droit de succession au pays de Caux. — Erection de la seigneurie de Tancarville en comté (1351). — Union par Henri VI, roi d'Angleterre, de la Chambre des comptes de Caen à celle de Paris.

Man. **4379**. — Papier. XVII siècle). (Dubuisson-Aubenay).

Nobles et élections de Normandie, avec d'autres pièces qui regardent les tailles et la finance, tiré des manuscrits de M. Dubuisson-Aubenay. — Table en tête. — Copie de commission pour la recherche des nobles en Normandie(1463-1464). — Autres, de 1634. — Description de la Normandie par élections. — Extrait d'un recueil manuscrit sur la Normandie prêté à M.Dubuisson-Aubenay par M. Du Bouchet, gendarme de la compagnie de la garde, et maître d'hôtel du Roy (1648).

Man. **4406**. — Papier. XVIIe siècle, 197 feuillets (Dubuisson-Aubenay).

Digitized by Google

Description de plusieurs villes de France, maisons, lieux de remarque, principalement de la Picardie. Item, un itinéraire de Normandie... où il est fait mention des villes, places, chemins, maisons, familles, églises, monastères, tombeaux, épitaphes, etc., par M. Dubuisson-Aubenay(1647).

Man. **4485**. — Parchemin. Fragments provenant d'anciennes reliures. — Acte d'ajournement dans une cause entre le chapitre de Mortain et le roi de Navarre (1361).

TABLE

Les chiffres renvoient aux numéros des manuscrits.

ABBAYE DE L'ESTRÉE, au diocèse d'Evreux, 513.
— D'EU, ordre des Augustins, 1769.
— DE FONTENELLE, voir ABBAYE DE SAINT-WANDRILLE.
— DE SAINT-MARTIN DE SÉES, 1313.
— DE SAINT-WANDRILLE, 4375.
— DE LA TRAPPE, voir aussi RANCÉ 3418.
ALENÇON (ducs d'), 2033, 2034.
— (généralité d'), 2834, 2835, 3183.
— (Visitation d'), voir VISITATION (ordre de la)
ALENÇON (PHILIPPE D'), voir PHILIPPE D'ALENÇON.
ANDELYS (élection des), 3111.
ARQUES (élection d'), 3.110.
ASSEMBLÉE DES NOTABLES DE ROUEN, 2594, 2595, 2634.
AUGUSTINS (ordre des) en Normandie, 1772.
AUVRI (Claude), trésorier de la Sainte Chapelle de Paris, et évêque de Coutances (1646-1657), 1391.
AVRANCHES (évêques d').
— CÉNEAU, 4375.
— HUET, 2344.
— PÉRICARD, 2523.

Digitized by Google

Baillis de Normandie, 1294.
Bayeux (diocèse de), 190, 4375.
Bazin de la Galissonnière, voir La Galissonnière (Bazin de).
Beaumont le Roger (cartulaire du prieuré de) 3417.
Bellefonds (maréchal de), 2456.
Bellême, 2003.
Bergeret, fermier général, 2834, 2835.
Bouthillier de Rancé (Le), voir Rancé (Le Bouthillier de)
Bréviaire de Coutances, 350.
Caen (Chambre des comptes de) voir Chambre des comptes de Caen.
— (généralité de), 2834, 2835, 3108.
— (Visitation de), voir Visitation (ordre de la)
Cartulaire de Beaumont le Roger, 3417.
Caudebec (Election de), 3109.
Caux (pays de), 4375.
Céneau (Robert II), évêque d'Avranches (1533-1560), 4375.
Chambre de commerce de Normandie, 2840.
Chambre de commerce de Rouen, 2778, 2779.
Chambre de l'Edit, de Rouen, 2594, 2595.
Chamillard (Guy de), 3108.
Champvallon (Harlay de), voir Harlay de Champvallon.
Charleval (obituaire de), 4375.
Chasse, 3584.
Chaumont-en-Vexin, 3110.
Commerce, 2778, 2779, 2836, 2837.
Contrebande, 2836, 2837.
Cotentin (pays de), 830.
Coulon, curé de Vattierville, 2002.
Cour des aides de Normandie, 2780.
Coutances (bréviaire de), 350.
— (évêques de).
Auvri, 1391.
Guillaume de Thièville, 539.
Lô (saint), 350, 1711.
— (Heures de), 489.
— (Pontifical de) ,539.
Desboves, fermier général, 2836.

Digitized by Google

DEVISES, 3954.
DIEPPE, 3614.
— (Visitation de), voir VISITATION (ordre de la).
DOMINICAINS DE CAEN, 3894.
DROIT DE GARDE ROYALE, 2634.
DROIT DE SUCCESSION, 4375.
DUBOIS (le P. Louis), prieur des Célestins de Rouen, 3700.
DU PLESSIS, marquis de NONANT, 3584.
ESTRÉE (abbaye de l'), voir ABBAYE DE L'ESTRÉE.
ETATS DE NORMANDIE (1610), 4374.
EU, 1769.
EVREUX (diocèse d'), 4375.
— (élection d'), 3111.
— (évêque d').
Taurin (saint), 505.
FERMES GÉNÉRALES, 2834, 2835, 2836, 2837.
FINANCES, 2780, 2834, 2835, 2836, 2837. 4375, 4379.
FONTENELLE (abbaye de), voir ABBAYE DE SAINT-WANDRILLE.
FORÊTS DE NORMANDIE, 3416.
FRANÇOIS Ier, roi de France, 4375.
GÉLÉE (Théophile), médecin de Dieppe, 3614.
GEOFFROY, abbé de Saint-Martin de Sées, 1313.
GISORS, 1294, 3110.
GONIN (les frères), 2840.
GRANGER (le P.), jésuite, 2.427.
GROULARD (Claude), premier président de Normandie ,2092.
GUILLAUME DE THIÉVILLE, évêque de Coutances (1315-1345), mort en 1347, 539.
HAPPÉDÉ (Henri), procureur au Parlement de Rouen, 4375.
HARLAY DE CHAMPVALLON (François Ier de), archevêque de Rouen (1614-1651), 2570.
HARLAY DE CHAMPVALLON (François II de) archevêque de Rouen (1651-1671), 2547.
HAVRE (le), 3783.
HENRI IV, roi de France, 2104.
HENRI VI, roi d'Angleterre, 4375.
HEURES DE BAYEUX, 190.
— DE COUTANCES, 489.
— probablement de NORMANDIE, 505.

Digitized by Google

HUET, évêque d'Avranches (1689-1699), 2344.
INDUSTRIE, 2836, 2837, 2840.
JEAN duc d' ALENÇON, 2033.
LA GALISSONNIÈRE (Bazin de), intendant de la généralité de Rouen, 3109.
LAIGLE, 1313.
LAUDUS (Sanctus), voir Lô (saint).
LA VERRIÈRE (de), 3107.
LE BOUTHILLIER DE RANCÉ, voir RANCÉ (Le Bouthillier de).
LE PRÉVOST (Jean), chanoine de Rouen, 4375.
LE ROY, abbé de Hautefontaine, 1240.
LESTRANGES (dom Augustin de), maître des novices à l'abbaye de la Trappe, 3418.
Lô (saint), évêque de Coutances, 350, 1711.
LOUIS XIII, roi de France, 2523.
LYONS LA FORÊT (élection de), 3110.
MAGNY EN VEXIN, 3110.
MÉDAVY (Rouxel de), voir ROUXEL DE MÉDAVY.
MELLON (saint), archevêque de Rouen (260-311). 505.
MÉTÉOROLOGIE, 4312.
MONTESPAN (Mme de), 2344.
MONTIVILLIERS (élection de), 3109.
MONT SAINT-MICHEL, 1858, 3783.
MORTAGNE, 2003, 2620.
MORTAIN, 4485.
NANTOUILLET (de), fermier général, 2836, 2837.
NEUFCHATEL (élection de), 3110.
NOBLESSE NORMANDE, 3107, 3108, 3108, 3109, 3110, 3111, 3168, 4379.
NONANT, 3584.
NORMANDIE (baillis de), 1294.
— (Chambre de commerce de), 2840.
— (Commerce et industrie de), 2836, 2837, 2840.
— (description de), 3419, 4406.
— (ducs de), 3954.
— (état de), convocation en 1610, 4374.
NUMISMATIQUE, 3700.
OBITUAIRES.
— de CHARLEVAL, 4375.

Digitized by Google

Obituaires de Saint-Georges de Boscherville, 4375.
Ordéric Vital, 4312.
Ouen (saint), archevêque de Rouen (640-683), 505.
Oursin (saint), 505.
Parlement de Rouen, 2427.
Perche (pays du) 2003.
Péricard (François de), évêque d'Avranches (1588-1639), 2523.
Philippe II, Auguste, roi de France, 1294.
Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen (1362-1375), 272.
Pinon, intendant d'Alençon, 3183.
Pont-Audemer (élection de), 3111.
Pont de l'Arche (élection de), 3109.
Pontifical de Coutances, 539.
Pont l'Evêque (élection de), 3111.
Pouillé normand, 4375.
Protestantisme, 2589, 2594, 2595, 2620.
Rancé (Le Bouthillier de), abbé de la Trappe, 1214, 1228, 1240, 2456, 4022.
Raveneau (Frère Jean), 4375.
René, duc d'Alençon, 2834.
Romain (saint), archevêque de Rouen (631-639), 505.
Rouen.
— (Archevêques de).
Harlay de Champvallon (François Ier), 2570.
Harlay de Champvallon (François II), 2547.
Mellon (saint), 505.
Ouen (saint), 505.
Philippe d'Alençon, 272.
Romain (saint), 505.
— (Assemblée des notables de), voir Assemblée des notables de Rouen.
— (Chambre de commerce de), voir Chambre de commerce de Rouen.
— (Chambre de l'Edit, de), voir Chambre de l'Edit, de Rouen.
— (Généralité de), 2834, 2835, 3109.
— (Parlement de), voir Parlement de Rouen.
— (Visitation de), voir Visitation (ordre de la).

Digitized by Google

ROUXEL DE MÉDAVY, évêque de Sées (1652-1672), 2547.
SAANE, trésorier de l'église cathédrale de Rouen, 128.
SAINT-EVROULT, 3584.
SAINT GEORGES DE BOSCHERVILLE (obituaire de), 4375.
SAINT MARTIN DE SÉES, 1313.
SAINT SAUVEUR LE VICOMTE, 830.
SAINT-SULPICE PRÈS LAIGLE, 1313.
SAINT VIGOR de Bayeux, 4375.
SAINT-WANDRILLE (abbaye de), voir ABBAYE DE SAINT-WANDRILLE.
SÉES.
— (Evêques de).
ROUXEL DE MÉDAVY, 2547.
TURGOT DE SAINT CLAIR, 1841.
— (Histoire des évêques de), 4375.
— (Saint Martin de), 1313.
STRACTA (beata Maria de), voir ABBAYE DE L'ESTRÉE.
TANCARVILLE (seigneurie de), 4375.
TAURIN (saint), évêque d'Evreux (412), 505.
THIÈVILLE (Guillaume de), voir GUILLAUME DE THIÈVILLE.
TILLEMONT (abbé de), 4022.
TURGOT DE SAINT CLAIR, évêque de Sées (1710-1727), 1841, et manuscrits cités à la suite.
UNIVERSITÉ DE PARIS, (nation de Normandie à l'), 3310.
VATTIERVILLE, 2002.
VILLAFRANCHA (de), prieur de Saint-Sulpice, près Laigle, 1313.
VISITATION (Ordre de la), 2430 à 2440.
— à Alençon, 2437.
— à Caen, 2439,
— à Dieppe, 2434.
— à Rouen, 2432, 2435.
— Registre des noms des supérieures, 2440.
WITTEMBERG (duc de), 2104.
WULFRAND (saint), 505.
YVETOT (royaume d'), 3136.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

Séance du Mercredi 26 Avril 1911

Présidence de M. Henri Tournoüer, Président

Le mercredi 26 avril 1911, la Société Historique et Archéologique de l'Orne a tenu séance dans la salle de sa Bibliothèque, à la Maison d'Ozé, sous la présidence de M. Tournoüer, président.

Etaient présents : Mmes la baronne de Sainte-Preuve, Lebourdais, Mlle Robet. MM. Derome, Descoutures, l'abbé Desvaux, Louis Duval, Max Fazy, de la Fortinière, Gilbert, Guillaume, Leboucher, Lebourdais, l'abbé Legros, Loysel de la Billardière, Paul Romet, Tomeret, Tournoüer, Vallée, Wickherscheimer.

Se sont fait excuser : MM. l'abbé Desmonts, Dingreville, le chanoine Dumaine, Urbain de France, Gateclou-Marest, René Gobillot, l'abbé Guerchais, Leboucher, de la Mahérie, l'abbé Méliand, Primois, le comte Rœderer, Roulleaux-Dugage, le comte de Souancé, l'abbé Sornin, l'abbé Tabourier.

M. Primois, de Saint-Evroult, présenté en dernière séance, est admis parmi les membres de la Société.

M. Darpentigny, de Putanges, est présenté par MM. Louis Duval et Tournoüer.

M. Paul Doin château de la Luctière, par Longny, — (7 *bis*, rue de Vaugirard), par MM. Brébisson et Tournoüer.

Digitized by Google

M. Auguste FONTAINE (Alençon, rue du Cours), par MM. Tomeret et Lecointre.

M. FONTAINE propose, pour notre Musée, un ancien métier à toile. Ce don est accepté.

M. le Président annonce la mort de M. Gaston Le Hardy, de Caen, membre de la Société depuis sa fondation.

M. L'ABBÉ BRICON a été nommé chanoine honoraire.

M. L'ABBÉ LETACQ vient d'être nommé officier d'Académie. Cette distinction a été sollicitée pour lui par le Congrès scientifique de Caen, à cause de ses travaux sur la géographie botanique de la Normandie.

La Société adresse ses compliments à nos deux honorés confrères.

M. l'abbé Gatry, de plus en plus souffrant, a dicté pour nous la lettre suivante :

« Cher Monsieur le Président,

« Je ne peux plus écrire. Je vous envoie quelques curiosités pour vous, ou pour le Musée d'Ozé, comme bon vous semblera. *Première caisse*: Celtique: tous morceaux intéressants, faisant collection, en dépit de M. Mortillet, car tous, ou presque tous ont été trouvés au même point (nord-ouest) de Sées, plaine de Macé, à fleur de terre. — *Deuxième caisse* : Le gallo-romain domine, tel qu'on le trouve à Sées (fragments de Samos, etc. — *Troisième caisse* : Statuette romaine, trouvée vers 1830, dans une citerne. Petite statue de Diane, appartenant à Mme de l'Epinay, à Bagnoles. Objets divers : Curieux cadrans. Le cachet de Jehanne provient d'Exmes. Il en est question dans les *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*. — Deux hallebardes : une provenant du donjon d'Exmes, l'autre (époque François Ier), était revêtue de velours rouge, que la rouille a jaunie (Marcé près Argentan). — Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes plus profondes et respectueuses salutations. » GATRY.

M. le Président fait savoir qu'ensuite de sa circulaire destinée à provoquer des adhésions à la pétition de M. Maurice Barrès, pour la conservation des églises, il a reçu 140 feuilles

Digitized by Google

signées de membres de la Société. Les journaux du département ont reproduit cette circulaire. Des adhésions ont été recueillies par M. Savary, à Domfront, au nombre de 320. M. Baron a recueilli 71 signatures à la Ferrière-au-Doyen, et nous adresse une protestation signée de la presque unanimité des chefs de famille de cette localité. Tous les membres du Conseil général de l'Orne ont adhéré à cette protestation de M. Barrès, et M. Tournoüer a recueilli leurs signatures, sauf 3 absents.

Le 5 mai prochain, M. l'abbé Sornin fera une conférence au cercle du Luxembourg, à Paris, pour l'érection, à Saint-Evroult, d'un monument à la mémoire du chroniqueur Ordéric Vital.

Le rapport de M. Sandret, architecte départemental, sur les dépenses d'entretien à faire à l'église de Saint-Céneri, a été examiné au ministère des Beaux-Arts. Une somme de 600 francs a été accordée. C'est peu.

M. le Président dit qu'il serait bon d'appeler l'attention sur les églises en état de ruine.

M. l'abbé Desvaux répond que seule une Commission composées d'hommes compétents, dévoués aux monuments archéologiques, et épris sincèrement du culte des vieux souvenirs, pourrait donner un résultat. Il n'est pas nécessaire que cette Commission comprenne de nombreux membres, mais que ceux-ci soient résolus à se donner à leur tâche personnellement, ou en demandant eux-mêmes des renseignements près de gens qu'ils savent en état de les informer exactement. Depuis longtemps chez nous le système des questionnaires a prouvé son inutilité. Les administrations civiles et ecclésiastiques en ont envoyé à plusieurs reprises à leurs représentants. Ils ont été sans écho et presque toujours sans réponse.

M. Fazy a été nommé l'année dernière conservateur des antiquités et objets d'art conservés dans les églises et autres édifices du département de l'Orne. Il fait appel au concours de membres de la Société. Qu'ils veuillent bien lui signaler les antiquités et objets d'art, pour lesquels on pourrait faire des propositions de classement au ministère. M. Fazy demande que mention soit faite de cet appel dans le bulletin, ainsi que

Digitized by Google

d'un avis concernant la mise en vente de la table des matières de l'inventaire de la série H. des Archives départementales.

Il fait part d'une demande de renseignements faite par l'archiviste de la Charente-Inférieure.

Eugène Bazin, poète, né en 1817, à la Grégillière, en Sainte-Honorine, a composé un poëme sur Jean Guitton, maire de la Rochelle. Ce poëme était encore inédit en 1871. Quelques vers seulement ont été mentionnés dans un recueil de cette époque. Cette œuvre a-t-elle été publiée depuis ? Y a-t-il des descendants du poète, qui pourraient fournir ces renseignements ?

M. le Président dit qu'un *Questionnaire* sera ouvert dans le bulletin, dans le genre de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, où nos membres pourront poser des questions et envoyer des réponses.

Au Congrès qui se tiendra à Rouen du 6 au 9 juin, à l'occasion du Millénaire de la Normandie, notre Société sera représentée par MM. Tournoüer, Emile Picot, René Gobillot, le baron Jules des Rotours et Robert Triger.

M. Derome, qui s'occupe d'un travail considérable sur Mme de Villedieu, nous entretient du résultat de ses recherches. Son héroïne, qu'il appelle Marie-Catherine et non plus Hortense des Jardins, ne serait pas née à Alençon, mais semblerait-il à Paris. Si la chose est démontrée, Alençon ne manque pas de célébrités de bon aloi, pour se consoler de la perte de celle-ci. Elle serait morte à Saint-Rémy-du-Plain, à l'âge de 45 ans. L'étude de M. Derome, qui a recueilli sur son sujet une documentation très abondante, comprendra trois gros volumes.

M. le Président a assisté le 27 avril, à Nogent-le-Rotrou, à la première réunion du *Syndicat d'Initiative du Perche*, dont il fait partie.

M. Lefèvre-Pontalis fait des recherches sur les vieilles hôtelleries de France, et propose de recueillir les souvenirs de la vie touristique d'autrefois.

M. Becker, ingénieur en chef du département, au nom de la *Société de protection des sites*, demande qu'on lui fournisse

Digitized by Google

des renseignements sur les beautés pittoresques de la région, pour les transmettre au ministère.

M. Savary, de Domfront, envoie une carte postale représentant une vieille tour faisant partie des constructions de l'ancienne porte d'Alençon à Domfront. Cette tour appartient à un particulier qui veut la détruire.

M. Emile Picot a trouvé à la bibliothèque de l'Institut un registre secret de la Chambre de l'Edit de Rouen, mentionnant à la date du 13 juillet 1603, la construction d'un temple protestant, à Alençon.

Dans la vente de la collection Achille Seillière, faite à la galerie Georges Petit, le 9 mars 1911, un portrait de Jacques-Léonor Rouxel, comte de Médavy, maréchal de France, par Fr. de Troy, a été vendu 7.000 francs.

A Paris en 1910, a été publié, sur le musicien Catel de Laigle, un ouvrage de MM. Frédéric Hellouin et Joseph Picard.

L'histoire populaire du département de l'Orne, que M. Le Monnier voudrait voir entreprise, pourrait être confiée à la *Société Bibliographique*, qui se chargerait de la publier. Des démarches sont tentées en ce sens par M. le Président.

Pour terminer la séance, **M. le Président** donne des détails nouveaux sur le projet d'excursion à Flers, Vire et Tinchebray.

Sur la demande de **M. Louis Duval**, il est décidé d'échanger nos publications avec la *Société Historique et Archéologique du Vimeu.*

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

A. DESVAUX.

Digitized by Google

LES BÉNÉDICTINS

de la Congrégation de Saint-Maur

Originaires de l'ancien diocèse de Séez

(*Suite*)

2700. — Dom Pierre DE RUFFÉ, né à Bellême, profès de Saint-Pierre de Jumièges le 25 janvier 1670, âgé de 22 ans ; mourut le 4 avril 1720 à l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims. Prêtre.

2711. — Dom Jacques MAHOT, né à Argentan, profès de Saint-Faron de Meaux le 13 avril 1670, âgé de 20 ans ; mourut à l'abbaye de Cormeilles, au diocèse d'Evreux (autrefois de Lisieux) chez les « Anciens Bénédictins ».

2729. — Dom Jacques DEMYÉE, né à *Basochum* ou *Bazocum*, profès de Notre-Dame de Lyre le 7 août 1670, âgé de 22 ans ; mourut le 16 avril 1710 à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Fécamp. Prêtre.

2778. — Dom Nicolas LE NOIR, né à Alençon, le 5 décembre 1650, fils de François Le Noir, conseiller du roi, et de Barbe du Val, profès de Notre-Dame de Lyre le 23 avril 1671 ; mourut le 24 février 1703 à l'abbaye de Saint-Pierre de Jumièges. Prêtre.

2978. — Dom Jean LE BREN, né à Argentan, profès de Saint-Pierre de Jumièges le 18 juillet 1674, âgé de 19 ans ;

Digitized by Google

mourut le 10 novembre 1730 à l'abbaye de Saint-Savin en Poitou. Prêtre.

3007. — Dom René ALARD, né à Alençon, profès de Saint-Pierre de Jumièges le 24 avril 1675, âgé de 22 ans ; mourut le 27 avril 1701 à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron. Prêtre.

3052. — Dom Jean BAILLIVET, né à Séez, profès de la Sainte-Trinité de Vendôme le 9 octobre 1676, âgé de 23 ans ; mourut le 20 avril 1734 à l'abbaye de Saint-Lomer de Blois. Prêtre.

Ce religieux fut mêlé aux luttes relatives à l'acceptation de la Constitution *Unigenitus*, ce qui lui valut, vers la fin de sa vie, d'être déposé de la supériorité. Mais il l'avait exercée de longues années déjà, ayant été successivement directeur du collège de Pont-le-Voy (1687-1691), administrateur, puis prieur de Saint-Jean de Reome (1696-1702), prieur de Saint-Martin d'Autun (1702-1708), de Notre-Dame de Molesme (1708-1711), de Saint-Lomer de Blois (1711-1717), de Saint-Germain d'Auxerre (1717-1723), et une seconde fois de Saint-Lomer de Blois (1723-1729).

Dom Baillivet a écrit la vie d'un célèbre ermite du diocèse de Langres, le P. Jérôme de S. Joseph, qu'il avait connu particulièrement. Son manuscrit, conservé aujourd'hui à la bibliothèque Mazarine, n° 3260, porte pour titre : *Vie du Père Jacques Chevreteau, ermite près de Montbard en Bourgogne.*

Il figure avec le titre d'ancien prieur de Saint-Lomer dans une liste des Bénédictins qui protestent contre la décision du Concile d'Embrun déposant l'évêque de Senez. Il protesta aussi, avec le titre de sénieur de l'abbaye de Saint-Lomer, contre la canonicité du chapitre général tenu à Marmoutier en juillet 1733. (Cf. Archives des Affaires Etrangères, *France, mém. et docum.* 1289, f. 186).

3056. — Dom Gilles DE BARVILLE, né à Pervenchères, profès de Notre-Dame de Lyre le 27 octobre 1676, âgé de 23 ans ; mourut le 22 février 1692 à l'abbaye de Saint-Wandrille. Prêtre.

3136. — Dom Claude DE CHANDEBOYS, né à Sainte-Scolasse-sur-Sarthe, profès de Notre-Dame de Lyre le 4 juin 1678,

Digitized by Google

âgé de 33 ans ; mourut le 10 mai 1727 à l'abbaye de Saint-Martin de Séez. Prêtre.

3148. — Dom Pierre DAVAREND, né à Séez, profès de Notre-Dame de Lyre le 25 novembre 1678, âgé de 23 ans ; mourut le 6 janvier 1708 à l'abbaye de Notre-Dame de Lonlay. Prêtre.

3161. — Dom Jean-Baptiste LINARD, né à Bellême, profès de Saint-Florent de Saumur le 24 mai 1679, âgé de 20 ans ; mourut le 31 janvier 1740 à l'abbaye de Marmoutier. Prêtre.

A la diète de 1694, il fut nommé administrateur de l'abbaye Saint-Julien de Tours, où le chapitre général de 1696 le maintint comme prieur jusqu'en 1699. A la diète de 1724, il fut choisi comme prieur de Marmoutier, et il gouverna cette abbaye jusqu'en 1729. Deux lettres de lui à Dom de Montfaucon se trouvent à la Bibl. Nat., ms. fr. 17709, f. 219 et 221.

3189. — Dom François DE GUILBERT, né à Bursard, profès de Notre-Dame de Lyre le 2 octobre 1679, âgé de 20 ans ; mourut le 14 avril 1741 à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat. Prêtre.

N° 411 de la Matricule de l'Ordre de Cluny, étroite observance. — Dom Maurice BANCE, né à Argentan, bapt. le 2 novembre 1657, fils de Louis et de Marie-Gabrielle..., profès de Saint-Martin des Champs le 18 décembre 1679 ; mourut le 3 août 1726, prieur de Saint-Leu d'Esserent (Sancti Lupi de Asserento).

3305. — Dom Louis PILLAIS, né à Bellême, profès de Notre-Dame de Lyre le 5 octobre 1681, âgé de 18 ans ; mourut le 3 décembre 1733 à l'abbaye de Notre-Dame du Bec. Prêtre.

D'abord sous-prieur de l'abbaye de Saint-Evroult (Cf. Archiv. Départ. de l'Orne, H. 622), Dom Pillais devint en 1702 administrateur de Notre-Dame de Josaphat, puis prieur de Notre-Dame de Beaumont-en-Auge (1705-1711), de Saint-Florentin de Bonneval (1711-1714),

Digitized by Google

de Notre-Dame d'Ivry (1714-1717), de la Sainte-Trinité de Lessay (1717-1720) et de Saint-Pierre-sur-Dives (1720-1726).

3314. — Dom Jacques-Joseph Le Paulmier, né à Séez, profès de Notre-Dame de Lyre le 1er décembre 1681, âgé de 18 ans ; mourut le 20 août 1736 à l'abbaye de Saint-Martin de Séez. Prêtre.

Dom Le Paulmier, « religieux plus recommandable encore par son exactitude à remplir tous ses devoirs que par la noblesse de sa naissance », dit Dom Boudier dans son Histoire manuscrite du prieuré de Saint-Vigor de Bayeux (Bibl. de Caen, ms. 591), gouverna pendant plus de trente années consécutives divers grands monastères normands. Administrateur de Saint-Pierre-sur-Dives de 1699 à 1702, il fut ensuite prieur du prieuré de Saint-Vigor de Bayeux (1702-1706) et des abbayes de Saint-Wandrille (1706-1711), Saint-Ouen de Rouen (1711-1717), Saint-Etienne de Caen (1717-1723), de Notre-Dame du Bec (1723-1729) et de Notre-Dame de Lyre (1729-1733). Le 18 novembre 1718, à la tête de la communauté de Saint-Etienne de Caen, il avait appelé de la Constitution *Unigenitus*.

3330. — Dom Jacques Daguin, né à Commeaux, profès de Notre-Dame de Lyre le 23 mars 1682, âgé de 33 ans ; mourut le 7 octobre 1696 à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat. Prêtre.

3412. — Dom Pierre le Breton (1), né à Bellême, profès de Notre-Dame de Lyre le 10 mai 1683, âgé de 18 ans ; mourut le 3 décembre 1723 à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Prêtre.

Le 22 octobre 1718, étant à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle de Rouen, il avait appelé de la Bulle *Unigenitus*.

3413. — Dom Jean de Barville, né à Nocé, profès de Notre-Dame de Lyre le 10 mai 1683, âgé de 25 ans ; mourut hors de la congrégation.

(1) Un Dom Gabriel Le Breton est « ancien religieux » à l'abbaye Saint-Martin de Séez vers 1640. (Cf. Inventaire sommaire des Archives départementales de l'Orne, H. 959).

Digitized by Google

3446. — Dom Louis PAVÉE, né à Saint-Maurice-sur-Huisne, profès de Notre-Dame de Lyre le 22 septembre 1683, âgé de 21 ans ; mourut le 13 avril 1728 à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Prêtre.

3575. — Dom René DU HAMEL, né à Mortagne, profès de Notre-Dame de Lyre le 27 juin 1685, âgé de 19 ans ; mourut le 23 mai 1731 prieur de Notre-Dame d'Ivry. Prêtre.

Ce fervent religieux, universellement estimé pour sa vertu, sa régularité et sa douce charité, fut prieur de Saint-Martin de Vertou de 1705 à 1711. Sa foi vive et son entière confiance en Dieu portèrent si haut sa réputation de sainteté qu'à ses funérailles voulurent assister tous les prêtres du voisinage, ainsi que les gens de justice en robe. Dom Martène dit que son tombeau était en grande vénération et que de son temps beaucoup de personnes y venaient chaque jour implorer l'intercession du religieux défunt. Ce qu'il ne dit pas, c'est que le 18 avril 1725, et de nouveau le 17 novembre 1730, Dom Du Hamel avait envoyé de Notre-Dame d'Ivry son adhésion aux protestations des « appelants ». Il avait appelé une première fois le 21 octobre 1718, étant religieux à Notre-Dame du Bec.

3641. — Dom Antoine HEBERT, né à Séez, profès de Notre-Dame de Lyre le 22 juillet 1686, âgé de 18 ans ; mourut le 24 janvier 1727 à l'abbaye de Saint-Evroult. Prêtre.

3701. — Dom Louis PILLON, né à Mieuxcé, profès de Notre-Dame de Lyre le 6 juillet 1687, âgé de 23 ans ; mourut le 12 octobre 1734 en la même abbaye. Prêtre.

Le 31 août 1733 il avait protesté, avec quatre autres religieux de Notre-Dame de Lyre, contre la canonicité du chapitre général qui venait de se tenir à Marmoutier. (Cf. Bibl. de l'Arsenal, ms. 10188).

3769. — Dom Gilles HAMELIN, né à Sainte-Gauburge, profès de Saint-Pierre de Bourgueil le 12 août 1688 ; mourut le 24 mars 1730 à l'abbaye de Marmoutier. Prêtre.

3770. — Dom Richard GESLEN DE LA SARDINIÈRE, né à Bellême, profès de Saint-Pierre de Bourgueil le 12 août 1688,

Digitized by Google

mourut le 16 mars 1734 à l'abbaye de Saint-Pierre de la Couture. Prêtre.

3827. — Dom Louis CLOUET, né à Alençon, profès de Notre-Dame de Lyre le 24 juillet 1689, âgé de 20 ans ; mourut le 4 juillet 1737 à l'abbaye de Saint-Martin de Séez. Prêtre.

L'abbé Vanel a publié plusieurs lettres de ce religieux dans *Les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et les savants lyonnais*, p. 293-322.

Il avait exercé d'importantes charges dans la congrégation, successivement administrateur de Saint-Pierre de Conches (1714-1717), prieur de Saint-Wandrille (1717-1723), de Saint-Ouen de Rouen (1723-1726) et visiteur de la province de Bourgogne (1726-1729). Le chapitre général de 1729, où il avait rempli l'office de vicaire, le nomma visiteur de la province de Normandie, mais peu après une lettre de cachet du roi l'exila au monastère de Lessay pour avoir choisi comme secrétaire Dom François Chasal, qui avait adhéré publiquement à l'appel de l'évêque de Senez. D. Clouet fut déposé à la diète de 1730, et ne dut qu'à l'intercession du duc de Brancas la fin de son exil et la permission de se retirer à l'abbaye Saint-Martin de Séez.

3838. — Dom François L'HERMIER, né à Alençon, profès de Notre-Dame de Lyre le 7 septembre 1689, âgé de 19 ans ; mourut le 10 décembre 1750 à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen. Prêtre.

3919. — Dom Georges NOEL, né à Séez, profès de Notre-Dame de Lyre le 1er avril 1691, âgé de 20 ans ; mourut le 22 juillet 1722 en la même abbaye. Prêtre.

3947. — Dom Pierre CONART, né à Séez le 30 mars 1670, fils de Thomas et de Françoise Daniel, profès de Notre-Dame de Lyre le 24 octobre 1691 ; mourut le 16 juin 1739 à l'abbaye de Saint-Pierre de Jumièges. Prêtre.

3991. — Dom Jean BIRÉE, né à Alençon, profès de Notre-Dame de Lyre le 28 juillet 1692, âgé de 19 ans ; mourut le 3 mars 1734 à l'abbaye de Saint-Pierre de Jumièges. Prêtre.

Digitized by Google

Il fut successivement administrateur, puis prieur de Saint-Pierre de Préaux (1708-1714), prieur de Notre-Dame de Lonlay (1714-1720), de Tiron (1720-1723), de Notre-Dame de Bernay (1723-1729) et enfin de Jumièges (1729-1733). Il fut déposé au chapitre général de 1733, où il était député de la province de Normandie, pour avoir protesté contre la tenue du chapitre. Dom René Laneau, supérieur général de la congrégation, dut même, en 1734, demander au garde des sceaux de prendre des mesures sévères contre lui. (Aff. Etr., *France, mém. et docum.*, 1289).

4043. — Dom Jacques HERVIEUX, né à Ecouché, profès de Notre-Dame de Lyre le 16 août 1693, âgé de 21 ans ; mourut le 3 octobre 1744 à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Fécamp. Prêtre.

Il fut administrateur de Notre-Dame de Lonlay de 1702 à 1705 et prieur de Notre-Dame de Lantenac de 1709 à 1711.

4050. — Dom Gilles VALLÉE, né à Alençon, profès de Notre-Dame de Lyre le 30 septembre 1693, âgé de 19 ans ; mourut le 29 avril 1731 à l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval. Prêtre.

Il fut nommé en 1726 administrateur de la Sainte-Trinité de Lessay, et en 1729 prieur de Saint-Florentin, où il mourut en charge.

4113. — Dom Henri-Léonard DUVAL, né à Alençon, profès de Notre-Dame de Lyre le 30 octobre 1694, âgé de 18 ans ; sortit du cloître et mourut hors de la congrégation.

4166. — Dom Michel-Jacques LE GRIS, né à Alençon, profès de Notre-Dame de Lyre le 5 octobre 1695, âgé de 18 ans ; mourut le 12 octobre 1739 à l'abbaye de Notre-Dame de Lonlay. Prêtre.

D'abord sous-prieur de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle de Rouen, où il avait appelé de la Bulle *Unigenitus* le 4 novembre 1718, Dom Le Gris fut nommé en 1723 administrateur de l'abbaye de Notre-Dame d'Ivry, où il resta

Digitized by Google

avec le titre de prieur de 1726 à 1729. Il fut ensuite prieur de Saint-Vigor de Cerisy (1733-1736) et de Notre-Dame de Lonlay (1726-1739) où il mourut peu de temps après avoir été renouvelé dans sa charge par le chapitre général. Une lettre de lui, datée du 2 janvier 1728, se trouve dans la correspondance de Montfaucon à la Bibl. Nat., ms. fr. 17709, f. 170.

4268. — Dom François-Pierre Obelin, né à Mortagne, profès de Notre-Dame de Lyre le 28 août 1697 ; âgé de 21 ans ; mourut le 6 février 1741 au prieuré de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle de Rouen. Prêtre.

Les Archives de l'Orne (H. 959) le signalent en 1702 comme religieux de Saint-Martin de Séez. Au commencement de 1709, il remplaça comme prieur de Notre-Dame de Josaphat Dom Charles du Jardin, transféré prieur à Saint-Père de Chartres. En 1711 le chapitre général le maintint à Notre-Dame de Josaphat. Il fut ensuite à son tour prieur de Saint-Père de Chartres (1714-1720) où il appela de la Constitution *Unigenitus* à la tête de toute sa communauté le 23 octobre 1718, puis de Saint-Bénigne de Dijon (1720-1723). Malheureusement pour son orthodoxie, le manuscrit 10188 de la Bibliothèque de l'Arsenal, qui contient les listes des Bénédictins qui ont appelé de la Constitution *Unigenitus*, nous le montre en 1728, à Saint-Bénigne de Dijon, témoignant en faveur de l'évêque de Senez, et en 1730 protestant contre l'acceptation de la Bulle signée par les supérieurs majeurs de la Congrégation de Saint-Maur. Trois lettres de lui à Dom de Montfaucon dans le ms. fr. 17711, une à Dom Ruinart dans le ms. fr. 19666, f. 163.

4370. — Dom Jean-Baptiste Rivière, né à Saint-Pierre-sur-Dives, profès de Notre-Dame de Lyre le 23 décembre 1698, âgé de 22 ans ; mourut le 7 avril 1739 au prieuré de Saint-Vigor de Bayeux. Prêtre.

Le 19 décembre 1718, il appela de la Bulle *Unigenitus* étant religieux à Saint-Vigor-le-Grand de Bayeux.

4429. — Dom François-Charles Camuzat, né à Alençon, profès de Notre-Dame de Lyre le 14 mars 1700, âgé de 18 ans ;

Digitized by Google

mourut le 4 mars 1750 à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Fécamp. Prêtre.

A la diète de 1721, Dom Camuzat fut nommé administrateur du prieuré de Saint-Vigor de Bayeux ; il fut ensuite prieur de Saint-Georges de Boscherville (1723-1725), de Saint-Martin d'Aumale (1725-1726), et enfin du prieuré de Notre-Dame de Beaumont-en-Auge (1729-1736).

4439. — Dom Siméon Le Maistre, né à Essai, profès de Notre-Dame de Lyre le 10 mai 1700, âgé de 17 ans ; mourut le 19 mars 1704 à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Fécamp. Clerc.

4492. — Dom Michel Lenoir, né à Alençon, profès de Notre-Dame de Lyre le 19 janvier 1701, âgé de 17 ans ; mourut le 2 septembre 1738 à l'abbaye de Notre-Dame de Turpenay. Prêtre.

Le 19 novembre 1718, étant à Notre-Dame de Josaphat, il signe son appel de la Bulle *Unigenitus*.

4544. — Dom François L'Hereseux, né à Alençon, profès de Notre-Dame de Lyre le 13 septembre 1701, âgé de 19 ans ; mourut le 25 mars 1747 à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron. Prêtre.

4700. — Dom Philippe de L'Estang, né à Mahéru, profès de Notre-Dame de Lyre le 8 mai 1704, âgé de 18 ans ; mourut le 13 février 1720 à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Lessay. Prêtre.

4705. — Dom Charles Dufresne, né à Argentan, profès de Notre-Dame de Lyre le 13 juin 1704, âgé de 21 ans ; mourut le 20 décembre 1748 à l'abbaye de Saint-Evroult. Prêtre.

Le 14 décembre 1718, étant religieux à Notre-Dame de Bernay, il appela de la Constitution *Unigenitus*.

4707. — Dom René François du Mesnil Saint-Remy,

Digitized by Google

né à Bursard, profès de Notre-Dame de Lyre le 13 juin 1704, âgé de 20 ans ; mourut le 7 octobre 1761 à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen. Prêtre.

Dom du Mesnil fut successivement administrateur, puis prieur de l'abbaye Saint-Martin d'Aumale (1729-1736), du prieuré de Notre-Dame de Beaumont-en-Auge (1736-1739) et de l'abbaye Saint-Pierre-sur-Dives (1739-1742). Il avait appelé de la Constitution *Unigenitus* le 2 décembre 1718, étant sous-prieur à Notre-Dame de Bernay.

4716. — Dom Jean-l'Evangéliste MELOTTE, né à Sevrai, profès de Notre-Dame de Lyre le 4 septembre 1704, âgé de 19 ans ; mourut le 26 novembre 1711 à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen. Diacre.

4719. — Dom Louis GESLAIN, né à Villeray, profès de Notre-Dame de Lyre le 30 septembre 1704, âgé de 21 ans ; mourut le 29 août 1747 à l'abbaye de Saint-Wandrille. Prêtre.

4722. — Dom Pierre-Antoine NORMAND, né à Alençon, profès de Marmoutier le 20 décembre 1704, âgé de 20 ans ; mourut le 21 septembre 1733 à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Prêtre.

4762. — Dom Guillaume DE LAUNAY, né à Saint-Pierre-sur-Dives, profès de Notre-Dame de Lyre le 16 septembre 1705, âgé de 18 ans ; mourut le 18 mai 1767 à l'abbaye de Notre-Dame du Bec. Prêtre.

En 1716, D. de Launay était professeur de philosophie et de théologie à Saint-Etienne de Caen. En 1721, il se fit recevoir docteur de l'Université de cette ville ; mais le roi, qui suspectait ses tendances jansénistes, lui défendit d'en porter le titre. En octobre 1718, étant professeur de théologie à Fécamp, il appelle de la Bulle *Unigenitus*. Il fut ensuite prieur claustral de Saint-Martin de Séez où il protesta par une lettre du 31 mars 1725 contre l'acceptation de la Constitution *Unigenitus*. On l'envoya de là administrateur, puis prieur de Saint-Germer de Flaix (1726-1733). Il était député au chapitre général de 1733

Digitized by Google

et se trouva au nombre des dix-huit qui refusèrent de recevoir la Constitution. Mgr de Rastignac, archevêque de Tours, qui présidait le chapitre en qualité de commissaire du roi, l'exila à Blois pour ce fait. Au chapitre suivant, en 1736, D. de Launay fut néanmoins élu prieur de la Chaise-Dieu, puis il fut successivement prieur de Saint-Ouen de Rouen (1737-1742), abbé de Saint-Sulpice de Bourges (1742-1748), prieur de Saint-Germain d'Auxerre (1748-1754). Le chapitre de 1754 le nomma prieur de Saint-Michel de Tonnerre ; mais à la diète de l'année suivante, Dom de Launay s'excusa à raison de sa santé, et demanda d'être déchargé de la supériorité.

4770. — Dom Jacques-Charles BUNEL (1), né à Argentan, bapt. le 10 septembre 1682, fils de Charles et de Marie Génu, profès de Saint-Pierre de Jumièges le 3 décembre 1705 ; mourut le 23 juillet 1750 à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Fécamp. Prêtre.

4844. — Dom René SOHIER, né à Alençon, profès de Saint-Pierre de Jumièges le 26 mai 1707, âgé de 18 ans ; mourut le 31 octobre 1750 à l'abbaye de Saint-Martin de Séez. Prêtre.

Dom Sohier était sous-prieur à Saint-Vigor le Grand quand il appela de la Bulle *Unigenitus* le 19 décembre 1718. En 1726, on le nomma administrateur de Saint-Florentin de Bonneva.; il fut ensuite prieur de Saint-Pierre de Préaux (1729-1732) ; à la diète de 1732, il permuta avec Dom Jean Rousseau, prieur de Saint-Pierre-sur-Dives, et il demeura dans cette dernière abbaye en qualité de prieur jusqu'au chapitre général de 1739.

4871. — Dom Nicolas TOUSTAIN, né au Repas, profès de Saint-Faron de Meaux le 6 décembre 1707, âgé de 21 ans ; mourut le 16 octobre 1731 à l'abbaye de Saint-Pierre de

(1) Dans les dernières années du XVIIIe siècle, on rencontre la mention d'un religieux du même nom appartenant aux « Anciens Bénédictins », qui est vraisemblablement lui aussi originaire du diocèse de Séez, Dom René-Thomas BUNEL, prêtre, docteur en théologie, prieur claustral et chambrier de Troarn, prieur titulaire de Goulet. Les Archives départementales de l'Orne conservent des lettres de M. Rousset et du baron et de la baronne de Goulet à D. Bunel, ainsi que les minutes des lettres de ce dernier. (Cf. Inventaire sommaire, série H. nos 1961, 1963, 1964, 1970, 1975, 1979, 1998).

Digitized by Google

Chalons. Prêtre. Dom Tassin dit qu'il mourut le 16 octobre 1741 à Lagny.

Dom Toustain avait fait de brillantes études au petit séminaire établi à Séez par Mgr Louis d'Aquin, et le prélat fut très irrité d'apprendre que celui sur qui il fondait de grandes espérances s'était retiré à l'abbaye de Jumièges. Le 16 octobre 1718, étant sous-prieur de Notre-Dame de Lyre, il appelle de la Constitution au futur Concile. On le trouve en 1722 secrétaire du chapitre à Saint-Germain-des-Prés. Malgré son peu de santé, les supérieurs l'avaient chargé, après la mort de Dom Claude Guenié, de poursuivre la nouvelle édition du Glossaire latin de Ducange. Il fit plusieurs voyages, en compagnie de D. Louis Le Pelletier, dans l'Artois et la Flandre pour fouiller les archives et en extraire les mots de basse latinité. Dès 1721 il fit imprimer le Prospectus qui annonçait que l'ouvrage pourrait paraître en 1723 ; mais son collaborateur D. Le Pelletier l'abandonna pour retourner en Basse-Bretagne, son pays d'origine, et D. Toustain lui-même fut dans la suite éloigné de Saint-Germain-des-Prés par le Père Général, Dom Pierre Thibault, pour avoir appelé de la Bulle *Unigenitus*. Il habita successivement Chelles et Lagny, où il exerça la charge de procureur. Il avait terminé les deux premiers volumes du Glossaire, contenant les lettres A. B. et C., et laissait de précieuses notes pour es autres volumes à ses successeurs, Dom Maur Dantine et Dom Pierre Carpentier qui publièrent les tomes I à IV en 1733. Deux lettres de lui à Dom de Montfaucon sont conservées à la Bibl. Nat., ms. fr. 17712, f. 281 et 285.

4872. — Dom Charles du Pont, né à Fleuré, profès de Saint-Faron de Meaux le 6 décembre 1707, âgé de 25 ans ; mourut le 3 août 1735 à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Lessay. Prêtre.

Dom du Pont était un ancien élève des PP. Jésuites d'Alençon. Après sa profession, il fit ses études de philosophie et de théologie à Saint-Martin de Séez, où il se distingua entre ses condisciples par son application et la pénétration de son esprit. Dès qu'il fut prêtre, on l'envoya enseigner les humanités au collège de Saint-Germer, puis à celui de Tiron. Il fut ensuite professeur de rhétorique à Saint-Evroult, de philosophie à Fécamp, et enfin chargé du cours de théologie à Saint-Germain d'Auxerre. Il se montra

Digitized by Google

partout excellent professeur, et avait un talent particulier pour stimuler l'ardeur des écoliers. Malheureusement son orthodoxie laissait fort à désirer, et il se montra un des plus ardents adversaires de la Constitution *Unigenitus*. Au chapitre général de 1723, un ordre de la Cour le fit exclure de toute charge et dignité pour avoir renouvelé son appel de la Bulle après la déclaration du roi de 1720. Les supérieurs l'envoyèrent alors à Pont-le-Voy, où il sut en peu de temps ranimer les études dans le collège. Mais au cours d'un voyage à Fleuré, son pays natal, il parla trop librement de ce qu'on appelait « les affaires du temps », et l'évêque de Séez, Mgr Turgot de Saint-Clair, s'en plaignit au Père Général de la congrégation, D. Pierre Thibault, qui exila le P. du Pont à Saint-Michel-en-l'Herm. En 1729, un ordre de la Cour le relégua chez les Cordeliers des Sables d'Olonne, puis une seconde lettre de cachet sollicitée par le nouveau Général Dom Alaydon le fit emprisonner au Mont-Saint-Michel en août 1730. Aucune rigueur ne put avoir raison de son attachement à la cause janséniste. Du fond de sa prison, il multiplie les appels contre la Bulle et les protestations contre le chapitre général de 1733 (Cf. Bibl. de l'Arsenal, ms. 10188). A Lessay où on l'envoya ensuite, la lettre de cachet qui ordonne sa sortie du Mont-Saint-Michel est datée du 2 septembre 1733 (Aff. Etr., *France*, *mém. et docum.*, 1281) — il continua à servir la cause par ses catéchismes publics et la distribution de libelles : il s'y était acquis une réputation comme prédicateur. Il laissa de nombreux opuscules manuscrits sur les controverses relatives à la Bulle *Unigenitus* ; il avait fait imprimer en 1723 une longue lettre latine adressée aux députés du chapitre général, lettre qui fut réimprimée en 1726 avec sa traduction française. Les « Nouvelles ecclésiastiques » et les autres écrits jansénistes du temps font le plus grand éloge de Dom du Pont, qu'ils considèrent comme martyr de la bonne cause.

4873. — Dom Adrien Le Comte (1), né à Mahéru, profès de Saint-Faron de Meaux le 6 décembre 1707, âgé de 20 ans ; mourut le 5 mai 1747 à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives. Prêtre.

(1) Un Dom Catherin Le Comte, « ancien religieux » de Marmoutier, est en 1646 prieur claustral de Saint-Martin du Vieux-Bellême. (Cf. Archives départementales de l'Orne, H. 2232).

Digitized by Google

A Lonlay en 1725, puis en 1733, Dom Le Comte se rangea parmi ceux qui s'opposaient à l'acceptation de la Bulle par le chapitre général (Cf. Bibl. de l'Arsenal, ms. 10188).

4875. — Dom Paul Le Poitevin, né à Alençon, profès de Saint-Pierre de Jumièges le 23 décembre 1707, âgé de 21 ans; mourut le 12 septembre .... à l'abbaye de Notre-Dame du Bec. Prêtre.

Le 21 octobre 1718, il appelle de la Constitution *Unigenitus* au prochain Concile général. Il est alors professeur de philosophie à l'abbaye du Bec.

4901. — Dom François Vienne, né à Attigny, profès de Saint-Pierre de Jumièges le 3 (ou le 5) juillet 1708, âgé de 22 ans; mourut le 8 juillet 1725 à l'abbaye de Saint-Pierre de Préaux, ou à l'abbaye de Saint-Wandrille. Clerc.

5016. — Dom Jean Geslain, né à Bellême, profès de Saint-Pierre de Jumièges le 10 mars 1711, âgé de 21 ans ; mourut le 20 août 1759 à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Prêtre.

Dom Geslain a été administrateur de Notre-Dame d'Ivry de 1739 à 1742, puis sous-prieur de Saint-Père de Chartres, et on a publié de lui le *Journal de Dom Geslain, souvenirs historiques chartrains* (1746-1758). Chartres, 1862, 93 pages.

5069. — Dom Louis Lemerault, né à Alençon, profès de Saint-Pierre de Jumièges le 21 décembre 1711, âgé de 18 ans ; mourut le 6 mai 1756 à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Prêtre.

Peu de temps après son ordination sacerdotale, Dom Lemerault fut chargé du cours de philosophie à Saint-Wandrille, puis à Saint-Pierre de Jumièges. En 1725, il fut appelé à Saint-Germain-des-Prés pour y professer la théologie en compagnie de Dom Legault : le cours comprenait quinze étudiants. Il fut désigné ensuite pour continuer la réédition des œuvres de saint Ambroise qu'avaient publiées quarante ans auparavant Dom du Frische et Dom Le Nourri. « Il fit imprimer le premier tome, dit Dom Tassin,

Digitized by Google

qui écrivait en 1770, et en demeura là. Ce volume est gardé dans le magasin des libraires en attendant le second. D. Lemerault est mort sans avoir fait part de son travail au public. » Ce qui l'empêcha d'achever cette édition, c'est qu'il fut nommé bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés en octobre 1734 à la place de D. Martin Bouquet, anti-constitutionnaire irréductible, et exilé par ordre du roi. D. Lemerault avait lui aussi appelé de la Bulle *Unigenitus* en octobre 1718, étant religieux à Fécamp ; mais il avait en 1727 révoqué son appel.

Dom Lemerault fut un bibliothécaire modèle : confrères et visiteurs s'accordent à louer sa vaste érudition, son amour des livres, son exquise urbanité et sa complaisance inlassable. Il a laissé un catalogue des manuscrits qui est aujourd'hui le n° 5793 des nouvelles acquisitions françaises à la Bibliothèque Nationale. Il publia avec Dom Josse de Cléty une *Dissertation... sur l'origine et l'ancienneté de l'abbaye de Saint-Bertin...* Paris, 1737, et prépara, en collaboration avec Dom La Taste, un ouvrage sur les immunités ecclésiastiques, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, mss. fr. 15760-15761.

Les multiples assujettissements de sa charge et ses travaux littéraires ne l'empêchaient point de donner beaucoup de son temps à la direction spirituelle et au confessionnal, où sa science et sa charité attiraient à la fois ses confrères et de nombreuses personnes du dehors. A plusieurs reprises il fut élu par la communauté comme député aux diètes provinciales.

Il mourut à la suite d'un rhume négligé et de mortifications excessives durant le carême. Le cardinal de Bissy, l'évêque de Metz et le maréchal de Noailles, qui avaient pour lui beaucoup d'estime, vinrent le visiter fréquemment pendant sa maladie.

Une lettre de lui au garde des sceaux, des plus intéressantes pour l'histoire du jansénisme dans la congrégation de Saint-Maur, et datée du 10 septembre 1729, se trouve aux Archives des Affaires étrangères (*France, mém. et docum.*, 1599, f. 25). On y voit les efforts du cardinal de Bissy pour ramener à l'obéissance la communauté de Saint-Germain-des-Prés. Une lettre de l'abbé Lebeuf à Dom Lemerault est à la Bibl. Nat., ms. fr. 15197, f. 3.

5202. — Dom Louis-Antoine Neru, né à Saint-Lhomer, profès de Saint-Pierre de Jumièges le 7 juin 1714, âgé de 19 ans ; mourut le 9 avril 1777 à l'abbaye de Notre-Dame

Digitized by Google

de Lyre (ou le 7 avril 1777 à l'abbaye Saint-Pierre de Préaux). Prêtre.

Etant religieux à Beaumont-en-Auge en avril 1725, il se déclara publiquement hostile à la Constitution *Unigenitus*.

5205. — Dom Nicolas HOMMEYI, né à Alençon, profès de Saint-Pierre de Jumièges le 11 juillet 1714, âgé de 17 ans ; mourut en la même abbaye le 10 août 1718. Clerc.

5264. — Dom François HEBERT, né à Alençon, profès de Saint-Lucien de Beauvais le 12 août 1715, âgé de 20 ans ; mourut le 13 avril 1776 à l'abbaye de Saint-Denis. Prêtre.

5267. — Dom Augustin SOHIER, né à Alençon, profès de Saint-Pierre de Jumièges le 8 septembre 1715, âgé de 19 ans : mourut le 18 mai 1737 à l'abbaye de Saint-Martin d'Aumale. Prêtre.

5272. — Dom Nicolas DE LAUNEY ou DE LAUNAY, né à Saint-Pierre-sur-Dives, profès de Saint-Pierre de Jumièges le 2 octobre 1715, âgé de 18 ans ; mourut le 5 septembre 1727 à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives. Prêtre.

5401. — Dom François SOHIER, né à Alençon, profès de Saint-Pierre de Jumièges le 7 juillet 1717, âgé de 19 ans ; mourut le 13 janvier 1758 à l'abbaye de Saint-Germer de Flaix. Prêtre.

Dom Sohier et Dom Nicolas de Launay avaient tous deux appelé de la Constitution *Unigenitus* le 18 octobre 1718 à Notre-Dame de Lyre. Bien qu'il se fût déclaré de nouveau contre elle en avril 1728, étant religieux à Saint-Jouin de Marnes, D. Sohier devint pourtant administrateur de Saint-Vigor de Cerisy (1739-1742), puis prieur de Saint-Pierre de Préaux (1747-1751) et de Notre-Dame de Lyre (1751-1757).

5472. — Dom Charles-François TOUSTAIN, né au Repas le 19 octobre 1700, issu d'une ancienne famille noble du pays

Digitized by Google

de Caux, profès de Saint-Pierre de Jumièges le 20 juillet 1718, mourut le 1er juillet 1754 à l'abbaye de Saint-Denis. Prêtre.

A ce frère cadet de Dom Nicolas Toustain, Dom Tassin, qui fut son ami dévoué et son fidèle collaborateur, a consacré dans l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur* et dans la préface du second volume du *Nouveau traité de diplomatique* un long éloge que nous ne faisons que résumer. Après avoir appris le latin dans la maison paternelle, le jeune Charles-François alla faire ses humanités au collège de l'abbaye de Saint-Germer, où il se fit remarquer par son application à l'étude, son esprit de recueillement, son amour de la vérité et de la simplicité, et surtout son extrême délicatesse de conscience, solides vertus qui ne firent que s'accroître au cours de sa vie religieuse.

Il étudia la philosophie et la théologie à l'abbaye de Fécamp, puis alla perfectionner ses connaissances en grec et en hébreu à l'académie des langues orientales instituée à Bonne-Nouvelle de Rouen. Il y apprit en outre l'italien, l'allemand, l'anglais et le hollandais. A l'abbaye du Bec, où il resta ensuite cinq années, il se livra à l'étude des sciences en même temps qu'à celle de la philosophie et de la théologie. Son humilité se déroba longtemps devant les honneurs redoutables du sacerdoce, et il fallut un ordre exprès du chapitre général de 1729 pour lui faire recevoir la prêtrise des mains de Mgr Le Blanc, évêque d'Avranches.

L'année d'après, il fut chargé de préparer avec Dom Tassin, son ami inséparable, l'édition des œuvres de saint Théodore Studite, et dans ce dessein alla demeurer avec lui à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Ils travaillèrent plus de vingt ans à cette édition qui ne fut jamais publiée, mais dont ils avaient entièrement achevé la préparation. Dom Tassin a donné avec complaisance la longue liste des œuvres imprimées et manuscrites de son dévoué collaborateur. Citons seulement l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Wandrille*, composée sur la demande de Dom Martène, la *Défense des titres et des droits de l'abbaye de Saint-Ouen, contre le Mémoire de M. Terrisse, abbé commendataire de Saint-Victor en Caux*, et surtout le *Nouveau traité de diplomatique* qui devait servir de réponse péremptoire à un nouvel écrit de l'abbé Terrisse, en même temps que donner un supplément français au grand ouvrage latin de Mabillon. A Pâques 1747 Dom Laneau, supérieur général, appela les deux religieux à Paris pour faire imprimer cet ouvrage. Ils résidèrent d'abord à Saint-Germain-des-Prés, puis aux Blancs-Manteaux. Le premier volume parut en 1750, le

Digitized by Google

second en 1755. Le travail excessif auquel s'était livré Dom Toustain ne lui permit pas de voir la publication de ce second volume : il mourut à Saint-Denis où les médecins l'avaient envoyé « prendre le lait d'ânesse ». Dom Michel Hautement composa en son honneur une épitaphe latine qui se trouve à la fin de la préface du second volume du *Nouveau traité de diplomatique*. Il est une chose que ne rappelle point Dom Tassin au milieu des éloges dont il comble la mémoire de son ami, c'est que tous deux prirent vivement parti dans les querelles qui divisèrent la congrégation de Saint-Maur après le chapitre général de 1733, et malheureusement se trouvèrent du côté des révoltés, des adhérents aux appels de l'évêque d'Auxerre. Dom Toustain avait appelé pour la première fois de la Constitution *Unigenitus* quelques jours seulement après sa profession, le 28 octobre 1718, à Saint-Rouen de Rouen. On trouve plusieurs lettres de lui dans les ms. fr. 12804 et 17712.

5478. — Dom René-Prosper Tassin, né à Lonlay le 17 novembre 1697, profès de Saint-Pierre de Jumièges le 3 août 1718 ; mourut le 10 février (ou septembre) 1777 au monastère des Blancs-Manteaux. Prêtre.

A la mort de Dom Toustain, son ami de quarante années, Dom Tassin se trouva seul chargé de continuer leur grand ouvrage de diplomatique. Il acheva la publication du second volume et prépara celle des quatre volumes suivants, gardant comme nom d'auteur : *Par deux Religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*. Le tome VIe et dernier parut en 1765. Dom Tassin fut aidé dans sa tâche par Dom Jean-Baptiste Baussonnet. Lui-même a donné à la page 721 de son *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, à la suite de la liste de ses ouvrages, quelques détails sur sa biographie. Il avait fait ses humanités au collège de Saint-Germer en compagnie de Dom Toustain, et fit profession quelques jours après lui à l'abbaye de Jumièges. Il mourut aux Blancs-Manteaux, où il résidait depuis le mois de juin 1747.

Il est surtout célèbre et a droit à la reconnaissance des historiens par son *Histoire littéraire*, publiée en 1770, qui demeure encore aujourd'hui le meilleur et même le seul ouvrage d'ensemble sur la congrégation de Saint-Maur et nous fait connaître le remarquable élan qu'elle sut imprimer, pour la plus grande gloire de l'érudition française, aux

Digitized by Google

travaux littéraires et historiques des XVIIe et XVIIIe siècles. M. Ulysse Robert, puis le R. P. Dom Berlière ont donné déjà deux suppléments à cette Histoire littéraire, en attendant une refonte et une mise au point de l'ouvrage entier.

Le ms. 10188 de la bibliothèque de l'Arsenal contient malheureusement la lettre d'adhésion de Dom Tassin et Dom Toustain aux appels de l'évêque d'Auxerre. Elle est tout entière écrite de la main de D. Tassin et datée de Rouen, 10 mars 1737. Il semble bien que jusqu'à la mort Dom Tassin ait persévéré dans son hostilité vis-à-vis de la Constitution *Unigenitus*.

La correspondance de Dom Tassin est disséminée dans les ms. fr. 9355, 12803, 12804, 15183 et 17712.

5480. — Dom Jacques LESPINE TROUIT, né à Argentan, bapt. le 5 octobre 1690, fils de Jean et de Marie..., profès de Saint-Pierre de Jumièges le 10 août 1718; mourut le 13 juin 1751 à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Fécamp. Prêtre.

Le 11 septembre 1733, il proteste contre la visite que vient faire à Saint-Pierre de Préaux Dom Charles Luché, nommé visiteur de Normandie par le chapitre général de 1733 (Ch. Bibl. de l'Arsenal, ms. 10188).

5543. — Dom Jean-Grégoire DE MESANGE, né à Alençon, bapt. le 25 mai 1695, fils de Grégoire, s^r de Préaux, et de Louise-Elisabeth de la Cendre, profès de Saint-Pierre de Jumièges le 9 août 1719; mourut le 27 février 1735 à l'abbaye de Notre-Dame du Bec. Diacre.

5702. — Dom Jean-François DAGUIN ou D'AGUIN, né à Alençon, fils de Jean-Claude Daguin, praticien, substitut de police, et de Jeanne Françoise Boullemer, profès de Saint-Pierre de Jumièges le 15 novembre 1722, âgé de 16 ans; mourut le 22 mars 1790 à l'abbaye du Bec. Prêtre.

Etant religieux de Saint-Pierre-sur-Dives, il protesta le 13 septembre 1733 contre la tenue du chapitre général (Cf. Bibl. de l'Arsenal, ms. 10188).

5711. — Dom Jacques MARCHAND, né à Alençon, profès

Digitized by Google

de Saint-Pierre de Jumièges le 20 janvier 1723, âgé de 17 ans : mourut le 14 octobre 1783 à l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Prêtre.

Ce doux et édifiant religieux était dépositaire général de la congrégation depuis le chapitre général de 1766. Il avait auparavant été supérieur dans plusieurs monastères de la province de Normandie, à Cerisy-la-Forêt (1742-1748), à Notre-Dame de Bernay (1754-1760), et à Saint-Taurin d'Evreux (1760-1766).

5712. — Dom Pierre-César Le Pin, né à Alençon, profès de Saint-Pierre de Jumièges le 20 janvier 1723, âgé de 21 ans; mourut le 17 avril 1763 prieur de l'abbaye de Notre-Dame de Lyre. Prêtre.

Il était prieur de Lyre depuis six ans, et avait auparavant gouverné les monastères de la Sainte-Trinité de Lessay (1738-1739), de Beaumont-en-Auge (1739-1745), de Tiron (1745-1748, de Notre-Dame de Coulombs (1748-1751) et de Saint-Germer de Flaix (1751-1757).

5724. — Dom Pierre Germont, né à Séez, profès de la Sainte-Trinité de Vendôme le 1er avril 1723, âgé de 23 ans ; mourut le 16 octobre 1745 à l'abbaye de Notre-Dame de Pontlevoy. Prêtre.

Etant diacre, en mars 1726, à Saint-Lomer de Blois, où il achevait sa théologie, il donna sa signature pour protester contre l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*.

5748. — Dom Louis de la Rivière, né à Séez, profès de Saint-Wandrille le 14 juillet 1723, âgé de 20 ans ; mourut le 27 janvier 1774 prieur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Dom de La Rivière fut longtemps professeur ; il se fit ensuite recevoir licencié en droit dans l'Université de Caen, ce qui lui permit d'exercer quelques années les fonctions d'official dans l'Exemption de Fécamp. Il fut successivement prieur de Saint-Père de Chartres (1745-1751), de Saint-Ouen de Rouen (1751-1757 et 1760-1763), de Fécamp

Digitized by Google

(1763-1769). Nommé prieur de Saint-Germain-des-Prés le 24 juin 1769, il ne fut installé que le 31 décembre de la même année : l'abbaye était alors en économat, le comte de Clermont ayant donné en 1766 sa démission d'abbé commendataire. La communauté était profondément troublée : c'était l'époque où les apôtres du relâchement, les signataires de l'odieuse requête au roi de 1765, étaient au plus fort de la lutte avec les religieux des Blancs-Manteaux, défenseurs des anciennes observances. Dom de La Rivière était très recommandable par sa science et ses vertus, très charitable envers les pauvres, fort attaché à la régularité ; mais, faible de santé et d'un caractère trop bienveillant, il n'avait pas cette fermeté et cette maîtrise qui concilient à un supérieur le respect des subordonnés et entraînent leur obéissance. Il ne sut point résoudre les difficultés. Dès son entrée en charge, il eut à signifier à la communauté le jugement peu favorable pour elle que venait de rendre le chapitre général ; les résistances et les murmures persistèrent. Les mécontents dénoncèrent même le nouveau prieur à la diète de 1770 comme étant responsable des troubles et des désordres. Il lui fut facile de se disculper, et le chapitre général de 1772 lui renouvela ses fonctions. Mais ces calomnies et ces épreuves avaient altéré sa santé. Il mourut à la suite d'une violente attaque d'apoplexie.

5757. — Dom Louis Le Comte, né à Résenlieu, profès de Saint-Wandrille le 25 août 1723, âgé de 20 ans ; mourut le 10 août 1774 à l'abbaye de Notre-Dame du Bec. Prêtre.

Le 6 octobre 1738, étant religieux à Notre-Dame de Lyre, il protesta auprès de l'évêque d'Auxerre, avec la presque totalité de la Communauté, contre la dix-neuvième lettre théologique de Dom Bernard La Taste (Cf. Bibl. de l'Arsenal, ms. 10188).

5775. — Dom Martin Fontaine, né à Corubert, bapt. le 3 mars 1700, fils de Nicolas et de Gabrielle Dagneau, profès de Saint-Wandrille le 8 décembre 1723, mourut le 13 juin 1768 à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron. Prêtre.

Digitized by Google

Il fut successivement administrateur de l'abbaye Saint-Georges de Boscherville (1742-1745), prieur de la Sainte-Trinité de Lessay (1745-1751), de Notre-Dame de Josaphat (1754-1760) et de Saint-Florentin de Bonneval (1760-1763).

(*A suivre.*) DOM P. DENIS.

Digitized by Google

MÉMOIRES

SUR

SAINT-LÉONARD

D'ALENÇON

(*suite*).

III. — *Charles IV, duc d'Alençon. — Son Mariage avec Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier. — Sa mort.*

Mariage de Marguerite avec Henri, roi de Navarre. — Ses dons aux Cordeliers de Sées et à l'église de Saint-Léonard. — Hérésies de Luther et de Calvin. — Marguerite amène à Alençon des domestiques et familiers imbus des erreurs nouvelles. — Elle protège les savants persécutés pour ces erreurs. — Elle fait cesser les poursuites contre Pierre Caroli, docteur en théologie de la faculté de Paris, et le fait nommer curé de Notre-Dame.

L'hérésie se propage à Alençon. — Troubles causés par les Huguenots en 1562. *— Apostasie de Lucas Caiget, curé de Notre-Dame et de plusieurs autres ecclésiastiques. — Pillage des églises d'Alençon. — Récit des attentats commis notamment à Saint-Léonard. — Fermeté du clergé de cette église. — Son vicaire, escorté des bouchers a le courage de faire la procession de la petite Fête-Dieu.*

Pillage du couvent de Sainte-Claire. — Ordonnance de François, duc d'Alençon.

Charles IV, fils de René et de Marguerite, né en 1489, prit l'administration du duché à sa majorité en 1509, et la même année, épousa Marguerite d'Angoulême, sœur de celui qui devait, quelques années après, monter sur le trône de France,

Digitized by Google

sous le nom de François Ier. Cette princesse n'avait pas d'inclination pour son mari.

Charles ne paraît pas s'être intéressé à Saint-Léonard. Quant à sa femme, plus célèbre encore par son esprit que par sa beauté, elle ne s'occupa que de cultiver les lettres et les sciences ; ils n'eurent pas d'enfants.

Le duc Charles assista, en 1524, à la fatale bataille de Pavie, où le roi fut fait prisonnier. Il pût s'échapper mais, accablé de reproches par sa belle mère et repoussé par sa femme, il mourut de chagrin à Lyon, le 11 avril de la même année. Son corps fut apporté à Alençon et inhumé dans le caveau des ducs, à l'église de Notre-Dame.

Dès 1526, sa veuve épousa Henri II, roi de Navarre. Marguerite, qui sera désormais la reine de Navarre, donna à la maison des Cordeliers de Sées, une somme pour lui aider à vivre *et pour être toujours participante ès prières, oraisons et autres bienfaits qui se font chaque jour au dit couvent.* Elle donna aussi à l'église de Saint-Léonard d'Alençon une chapelle composée d'une chape, 2 tuniques, etc.

L'hérésie, prêchée en Allemagne par Luther, sous le nom de Réforme, avait essayé de pénétrer dans le diocèse de Sées dès 1524. Un peu plus tard, l'hérésie de Calvin fit en France des adeptes.

Marguerite instruite, mais peu scrupuleuse en fait de doctrine, amena à Alençon plusieurs domestiques et familiers, imbus des nouvelles hérésies. Elle donna asile dans ses terres aux savants poursuivis pour leurs erreurs, surtout depuis son mariage avec Henri, roi de Navarre. La liste serait longue de ceux qu'elle arracha au supplice et qu'elle combla de bienfaits. Elle fit de Gérard Roussel ou Leroux, l'un des docteurs poursuivis par le Parlement, son prédicateur et son aumônier, abbé de Clérac et évêque d'Oléron. Après avoir fait donner l'ordre de cesser les poursuites au Parlement de Paris, contre Pierre Caroli, docteur en théologie de la faculté de Paris, elle lui fit donner la cure de Notre-Dame d'Alençon en 1529 ou 1530. En 1535, Caroli quitta cette cure pour embrasser le calvinisme et fut fait ministre à Neufchâtel où il se maria : cependant elle ne put ou plutôt ne voulut pas se compromettre pour sauver du bûcher Etienne Lecourt, curé

Digitized by Google

de Condé, près Alençon, qui ne cessait de parler, prêcher, écrire en Luthérien.

La conduite de Marguerite de Navarre favorisa la propagation de l'hérésie dans la population d'Alençon. Les magistrats, les principaux bourgeois adoptèrent avec enthousiasme les erreurs nouvelles.

Le clergé lui-même n'y resta pas insensible, de sorte que l'Église prétendue réformée d'Alençon, fut fondée une des premières de Normandie et devint puissante. Pendant que le pieux clergé de Saint-Léonard continuait à chanter les louanges de Dieu dans sa belle église, les nuages s'amoncelaient, l'orage grondait sourdement pour éclater plus tard et couvrir la ville de ruines.

L'église réformée d'Alençon donnait de l'inquiétude. Matignon, lieutenant pour le roi, en Normandie, sous le duc de Bouillon, gouverneur de la province, jugea nécessaire de s'assurer de cette ville au mois de juin 1561. Mais les Huguenots ne tardèrent pas à s'y rendre les plus forts. Ils commencèrent à remuer, enhardis par l'approche des bandes de l'amiral Coligny et de son lieutenant Montgommery.

Un grand nombre de catholiques cédèrent à la crainte et se laissèrent entraîner dans l'hérésie. Plusieurs semblaient n'attendre cette circonstance que pour renoncer à leur foi. Lucas Caiget, curé de Notre-Dame, son vicaire Seurin, apostasièrent ainsi que huit autres ecclésiastiques de la ville, Thomas du Perche, curé de Saint-Germain -du-Corbéis, Jean Lepage, curé de Cuissai, qui se maria et mourut pasteur à Alençon.

L'audace des Huguenots d'Alençon fut encore animée par l'arrivée des Huguenots du Mans, sous la conduite de Georges d'Argens ou seigneur d'Avoines et de la Motte-Tibergeon. Ces deux soudards étaient en particulier la terreur des prêtres qu'ils rançonnaient de toutes manières et quand ils ne pouvaient en tirer aucun argent, ils se faisaient un plaisir de les tourmenter et de leur couper les oreilles. La Motte-Tibergeon, portait en bandoulière, une écharpe d'oreilles de prêtres.

Les Huguenots pillèrent les églises et les hôpitaux de la ville et s'emparèrent d'une partie des titres. Guillaume Fouillard,

Digitized by Google

fut établi dépositaire des reliques enlevées des églises de Notre-Dame, de Saint-Léonard et de Saint-Pierre de Montsort. Il remit les châsses qui les renfermaient, les vases sacrés et les pierreries qui les ornaient à Pierre du Perche qui fit constater la quantité de vases, pour les envoyer au prince de Condé.

Voici le récit de ces attentats, fait par Lorphelin-Chanfailly, dans son Antiquaire :

« Il est à remarquer que le malheur de l'hérésie de Calvin a esté la cause de la perte presque totale des monuments les plus anciens et les plus considérables des chartriers des églises et monastères de la ville d'Alençon, comme aussi de la plus grande partie des titres et enseignements des notariats et des greffes de la dite ville d'Alençon.

« Car la croyance de ces erreurs de Calvin, mit ceux qui en étoient imbus dans un si grand dérèglement de vie et de mœurs, qu'ils ne respiroient autre chose que les voleries et le carnage, et les catholiques qui persévérèrent et qui demeurèrent fermes dans la foi de l'Église eurent beaucoup à souffrir et à se défendre de ces hérétiques, et les mains sacrilèges de ces impies, osèrent bien attenter à ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré.

« Car ils volèrent et dépouillèrent les églises de tous les biens et ornements sacrés qui estoient lors très précieux et nombreux et dont l'église de Saint-Léonard d'Alençon estoit pour lors très riche, particulièrement en argenterie, orfèvrerie et broderie, ainsi qu'il est marqué et spécifié dans les inventaires qui en furent dressés longtemps avant l'hérésie.

« Mais enfin ces nouveaux hérétiques sans foi, sans religion, ni crainte de Dieu, sachant que l'église de Saint-Léonard étoit abondamment riche, s'assemblèrent pour délibérer entre eux, de quelle manière ils pourraient y entrer pour la piller, quoiqu'elle fut gardée par plusieurs catholiques qui la défendoient. Néanmoins se voyant les plus forts, firent plusieurs violences tant aux portes de la dite église, qu'aux fenêtres d'icelle, qu'ils brisèrent et rompirent, après quoi ceux qui étoient dedans ne purent empêcher que les portes ne fussent rompues de violence. Après cette irruption faite, entrèrent de force les dits hérétiques, renversèrent les autels, brisèrent

Digitized by Google

les images, pillèrent les orgues, démolirent les fonts baptismaux, enfoncèrent les portes de la sacristie, prirent et emportèrent toute l'argenterie, comme calices, croix, châsse des saintes reliques et une infinité d'ornements précieux, ne laissant que les murailles, après le pillage fait dans l'église de Saint-Léonard.

« Mais ce n'est pas tout, car après qu'ils eurent pris les titres et enseignements des fondations faites par les ducs d'Alençon et par autres fidèles dans la dite église, et le si peu des titres qui sont restés échappèrent des mains de ces impies comme par miracle, de sorte que ces gens qui n'avoient que très peu de choses de leur naissance devinrent riches en peu de temps par le moyen des voleries faites par eux dans les églises.

« Ils se rendirent aussi, ces hérétiques, maîtres, dans l'hôpital d'Alençon, où ils firent un ravage très considérable, se saisirent de la plus grande partie des titres et particulièrement des fondations des biens légués au dit hôpital, par les fidèles, prirent et enlevèrent tout ce qu'il y avait de plus précieux, tant de l'église du susdit hôpital que de la maison, en conséquence, ils se saisirent des terres appartenant à la dite maison. Lequel hôpital ayant esté ainsi dénué et apauvri, les pauvres d'Alençon en ont beaucoup souffert.

« Ils s'emparèrent aussi les hérétiques des Grosses des notariats de la ville d'Alençon et pillèrent pareillement ces lieux, en sorte qu'il n'y resta aucun écrit, ni titres anciens et particulièrement ceux qui concernoient les biens et les revenus des églises et ne laissèrent aussi aucuns enseignements des antiquités de la ville d'Alençon, comme il a été remarqué ailleurs. »

Le Clergé de Saint-Léonard, il faut le dire à sa louange, se montra le plus fidèle de la ville. On ne voit pas qu'aucun de ses prêtres ait apostasié. Les habitants du district se montrèrent aussi dévoués pour leur église. — Guillaume Jouenne, sieur de Glatigny, et Clément Jouenne voulaient défendre cette église et y allaient coucher accompagnés de plusieurs hommes et faisaient dire chez eux la messe à laquelle assistaient quelques catholiques. Mais ils ne purent, comme on l'a vu, empêcher le pillage. — Il paraît que ce pillage fut épouvantable puisqu'il ne demeura absolument que les quatre murs.

Digitized by Google

Ces horreurs s'accomplissaient vers le temps de la Fête-Dieu 1562 et comme le Curé de Notre-Dame, son Vicaire, et la meilleure partie des habitants avaient embrassé le Calvinisme, on n'osa faire la procession ordinaire avec le saint Sacrement, le jour même de la fête. Mais Hardouin du Bouchet, seigneur de Malèfre, escorté des bouchers armés de leurs outils et accompagnés de leurs chiens, enhardirent le Vicaire de Saint-Léonard, Robert Collet, le jour de la petite Fête-Dieu, à faire sortir le Saint Sacrement. Ils firent si bien que tout se passa avec la plus grande tranquillité, aucun Huguenot ne se montra. Les bouchers logeaient alors tout autour du cimetière de Saint-Léonard, attenant à l'église. Ils avaient là leur abattoir.

Depuis lors on continua jusqu'en 1750, à faire la même procession où le seigneur de Malèfre se trouve quelquefois l'épée nue, et où les bouchers ne manquaient pas. Me Julien Bourget, curé de Notre-Dame, l'interrompit cette année. Mais il fut obligé l'année suivante de reprendre l'ancien usage, il la transféra seulement au dimanche qui précède.

Cette procession partait de l'église de Saint-Léonard à 7 heures du matin, passait par la rue de la Bonette, revenait par les Etaux, faisait le tour du cimetière et rentrait à l'église; on disait ensuite la messe haute. Les trésoriers ont tenté d'obtenir permission de l'évêque pour faire cette procession dans tout le district en passant par la mairie et allant gagner l'hôpital. Mais le Curé s'y est opposé.

Le beau couvent de l'Ave Maria fondé près du château et embelli par Marguerite de Lorraine ne fut pas épargné par les Huguenots. Il fut surtout l'objet de leur rage. Les portes furent enfoncées par ces forcenés qui pénètrèrent dans l'intérieur, cassèrent la cloche, pillèrent la maison de telle sorte qu'il ne resta rien aux religieuses que les habits qu'elles avaient sur elles. Ces religieuses furent chassées et mises dehors de force. Recueillies d'abord dans la maison d'Aché, près Alençon, elles y restèrent huit jours et leurs familles vinrent les prendre, à l'exception de quatre. Les religieuses de l'Ave Maria furent six mois absentes de leur monastère. Leur supérieure était Louise Aubert.

Les Huguenots avaient pour ministre, un nommé Bidard-

Digitized by Google

Poinçon, homme hideux et épouvantable à voir, tout velu. Ledit Poinçon épousa dans le couvent de l'Ave Maria, la veuve du sieur de la Giroudière.

L'histoire a conservé les noms des auteurs de tous ces attentats : Abraham Le Soret Lavinète, qui rompit les portes du couvent, Jean Soret, Boisgirard, Raoul le Tissier, Pierre du Perche, Le Murget, Belouïl, Jacques Bordin, Lecu, Paquier, Soulas, David Grégoire, Guillaume Fouillard, Robert Caget, Les Lauriers, Jean Quillet, La Chapelle, Pierre Quillet, Forestier, Suzanne Gervaiseau, femme Pierre Bonvoust, un valet de Mme de Goucy et Bérulière Matago :

Les églises des villages furent aussi volées. Les Huguenots, sortaient tous les jours sur le soir, sous la conduite dudit Bidard, ministre, avec plusieurs jeunes gens de la ville qu'il débauchait, et revenaient le lendemain au point du jour.

David Grégoire avec un fouet chassait les gens hors de l'église et disait qu'il fouettait la messe.

Catherine Gervaiseau, femme de Jean-Erard Houssemaine, prêchait au commencement de Saint-Blaise et, depuis, au jardin Rigereau, et après, dans le parc au lieu appelé l'Aumône.

Les églises de Notre-Dame et de Saint-Léonard furent toutes deux saccagées par les Huguenots, mais Saint-Léonard en éprouva particulièrement préjudice parce que son état autorisa le curé de Notre-Dame à lui faire plus sentir son omnipotence.

Après l'apostasie du Curé Caiget, en 1562, l'évêque de Sées, Pierre Duval, donna la cure de Notre-Dame aux Jacobins ou Dominicains d'Argentan. Depuis ce temps, soit que l'acte de donation le portât formellement, soit qu'il n'y eût rien de statué là-dessus, ce qui paraît plus probable, ce fut le Curé de Notre-Dame qui nomma lui-même le vicaire de Saint-Léonard.

En 1571, dans l'accord du Curé avec le Prieur, il est dit que l'église de Saint-Léonard fait partie de la cure d'Alençon, divisée ainsi en deux églises.

En 1573, dans l'arrêt de l'échiquier, cette église est appelée « secours de l'église de Notre-Dame. »

Les titres des rentes des églises et confréries ayant été détruits par les Huguenots, le duc d'Alençon, François, frère du roi, rendit l'ordonnance suivante en 1573 :

Digitized by Google

« François, fils et frère de Roy, duc d'Alençon, à tous nos justiciers salut. Le curé de l'église paroissiale Notre-Dame d'Alençon, les chapelains des confrairies fondées en ladite église et en l'église Saint-Léonard, son secours, les marguilliers des dites églises, avec les receveurs de la maison Dieu, nous ont fait entendre qu'une grande partie de leurs titres et enseignements de leurs rentes dont ils ont toujours jouy sans contredit, toutes fois pour ce qu'aucun d'iceux ont esté distraits, bruslez et gastez au temps de troubles et guerres civiles. Les redevables ont fait refus de payer sinon qu'il leur apparut des titres.

« A quoy les suppliants ne pourront satisfaire ayant esté perdus, requérants que faisant apparoir deux ou trois comtes rendus consécutivement en justice par le passé, il plaise leur pourvoir de provision nécessaire. Nous, à ces causes, désirant pourvoir à la conservation des biens des églises, nous mandons et commettons que, s'il nous appert des dits comtes rendus en justice par les suppliants par lesquels la possession des dites rentes soit dûment vérifiée et que par témoins ou autrement il paroisse les suppliants en avoir jouy; en ce cas, vous contraigniez les redevables aux dites rentes, sans que les suppliants pour la perception des dites rentes soient tenus faire apparoir les dits titres, ni autres choses que les dits comtes, que voulons, avec la sentence qui interviendra, leur servir de titres tant pour le passé qu'à l'avenir. »

Saint-Léonard quoique possédant des revenus particuliers dont les Huguenots se sont emparés en 1562, avait cependant quelques intérêts communs avec Notre-Dame. Le trésor de cette église lui fournissait le cierge pascal et le luminaire, c'est-à-dire les cierges et flambeaux nécessaires au service de l'autel. Le Prieur de Notre-Dame de son côté était chargé de fournir, chaque année, à Saint-Léonard 400 livres de paille de froment que l'administration de cette église avait droit de prélever sur la grange dîmeresse de la paroisse d'Alençon. Il est bon de savoir que dans ce temps là il n'y avait ordinairement dans les églises ni bancs, ni chaises et que cette paille servait de lit aux fidèles pendant les offices nocturnes et surtout pendant les veilles qu'on faisait les nuits qui précèdent les grandes fêtes de l'année.

Digitized by Google

Jusqu'à la fin du XVIe siècle, dans ces temps de troubles, l'église de Saint-Léonard n'a pu que végéter, délabrée, amoindrie, avec des confréries désagrégées. On n'a pas gardé le nom de ses vicaires. Peut-être n'en a-t-elle pas eu en titre, puisque de 1571 à 1593, l'église de Notre-Dame est restée sans curé. On a conservé seulement la liste des vicaires de Saint-Léonard avec leurs commissions, à partir de 1604. Nous la donnerons dans le chapitre suivant, avec ce que nous avons pu trouver à signaler sous chaque Vicariat; on verra la préoccupation constante des Curés de Notre-Dame de maintenir Saint-Léonard sous leur joug. Ils craignaient à chaque instant qu'une circonstance quelconque fît ériger en église distincte, une église dont le district était assez important pour former une paroisse.

(*à suivre*). FERDINAND OLIVIER.

Digitized by Google

PETITS COTÉS DE L'HISTOIRE

ou Épisodes à Arçonnay et aux Environs

PENDANT LA RÉVOLUTION (1)

(Suite).

II

UNE HISTOIRE DE..... FISSIPÈDES (2).

Si la Révolution, regorgeant d'infâmies sans nom, se vautrant dans la boue et le sang, fut surtout fertile en ignominies de toutes sortes (3), elle eut bien parfois aussi son côté comique, voire grotesque.

On en jugera par les récits suivants :

Nous sommes au 24 août 1794. C'est un dimanche (4).

(1) Voir le *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, n° d'Avril de 1911, p 290.

(2) Tout d'abord, dans notre intention du moins, appelant « un chat un chat », le titre de ces épisodes devait être moins scientifique (!) partant plus populaire. Sur la remarque, aussi sage que délicate de M. Tournoüer, auquel nous avons soumis cette modeste étude et qui nous a fait le grand honneur de nous la demander pour le *Bulletin de la Société Historique et Archéologique* nous avons un peu... adouci nos expressions. Voilà pourquoi nous présentons « *Une histoire de Fissipèdes* » à nos lecteurs, les priant de ne pas s'offusquer si, dans le cours de ce récit, nous sommes amené par les circonstances à appeler de leur véritable nom les délicates et succulentes bêtes qui feront l'objet de ce travail.

(3) Voir à ce sujet : *Histoire de la Révolution française*, par Gustave Gautherot, professeur à l'Institut catholique de Paris.

(4) On venait de fermer notre église : le culte était partout supprimé : le Décadi remplaçait le dimanche : et c'est ordinairement par des occupations du genre de celles qu'on va lire plus bas ou par d'autres analogues qu'on essayait de faire disparaître et oublier « les vaines superstitions des temps de ténèbres et de barbarie ».

Digitized by Google

Une animation extraordinaire règne sur le Pâtis de Saint-Blaise-le-Vieil, si calme d'ordinaire.

Des bruits insolites s'y font entendre.

Amenés là par leurs propriétaires, tous les... cochons de la localité, d'un âge toutefois respectable, sont réunis sur la place d'Armes, à l'ombre de l'arbre de la Liberté.

Tout à l'heure, en effet, aura lieu la grande revue de ces intéressants quadrupèdes.

« Pour appaiser la faim des vaillants défenseurs de la Patrie qui combattent pour le salut de leurs frères sur les côtes de la Rochelle », Arçonnay doit fournir, pour sa part, deux de ces savoureux animaux.

Ainsi en a décidé le District de Fresnay, désignant en même temps d'office un vérificateur (Alexandre... non pas le Grand, mais Pequineau est son nom) pour passer l'inspection de ces mignonnes et délicates bêtes (1).

Précisément le voilà qui arrive.

La municipalité (l'ai-je dit plus haut ?) au grand complet et par force se trouvait elle aussi à son poste habituel, au corps-de-garde (2).

Il va la saluer avec empressement.

Et tout de suite, il vient évoluer avec aisance au milieu de ses officiels sujets d'occasion. Tour à tour il les flatte du regard et de la parole ; il examine l'un, palpe l'autre, et en fin connaisseur examine chacun de ces graisseux personnages, qui témoignent leur satisfaction à leur manière, c'est-à-dire par des

(1) Un décret du Comité de salut public du 22 germinal an II (11 avril 1794) avait décidé, au nom de la République, une, indivisible et démocratique, qu'une réquisition de cochons, âgés de plus de trois mois, serait faite sur toute l'étendue du territoire français.

(2) Sur le pâtis de Saint-Blaise, appelé pompeusement à cette époque place d'Armes et plus tard place de la Liberté, l'antique chapelle de Saint-Blaise avec son cimetière n'existait plus depuis longtemps. Il n'y avait alors (en dehors de deux arbres de la Liberté récemment plantés, un seul n'ayant pas été jugé suffisant) qu'une petite masure, vendue par sa propriétaire, la veuve Bougon, à la municipalité qui l'affecta au service de la mairie, et qui devint le corps-de-garde jusqu'en 1870, époque à laquelle elle fut détruite, et dont les débris servirent à édifier la sacristie du Nord de notre église actuelle, construite en 1848. On sait que jusqu'à la moitié du siècle dernier, l'église avec le cimetière, ainsi que le presbytère, se trouvaient au Vieux Bourg.

Digitized by Google

cris aussi bruyants que prolongés et par les harmonieux grognements que l'on connaît.

L'inspection dure peu. Le choix est tôt fait.

Deux de ces adipeux pachydermes, comme les aurait désignés Cuvier, plus à point sans doute que leurs congénères, attirent et retiennent son regard exercé et complaisant.

Reconnus propres au service de la République, nos deux privilégiés, gros et gras, auront les honneurs d'une cuisine toute patriotique et militaire.

Et, sans désemparer, notre inspecteur cantonal prend soin, non seulement de les marquer, mais pour plus de sûreté et afin d'écarter toute erreur ou fraude au moment de leur livraison, le signalement de chacun de ces grassouillets animaux sera soigneusement consigné sur le Registre Municipal.

C'est ainsi que nous y pouvons lire que l'un est un animal sous poil blanc sans marque (excepté celle qu'y appose le citoyen Pequineau) appartenant au citoyen Hébert, âgé de 15 mois et pesant 225 livres ; l'autre, tacheté de noir, au citoyen Jacques Lermier, âgé de 13 mois, du poids de 225 livres (1).

C'était encore l'heureux âge d'or (sous ce rapport tout au moins) où la chimie n'avait pas atteint cet état de perfection qui, au nom du progrès, lui permet aujourd'hui, en frelatant liquides et comestibles, de mithridater les gens.

En un mot les conserves alimentaires étaient encore à créer.

Profitant donc de cette bienfaisante ignorance de ces temps de ténèbres qui n'admettait qu'au fur et à mesure des besoins de l'armée la livraison des animaux honorés de la faveur gouvernementale, nos deux grognards pourront prolonger de quelques semaines, dans une douce et bienfaisante quiétude, leur somnolente et gloutonne existence qui leur permettra d'atteindre, grâce aux bons soins de leurs maîtres et aux largesses officielles, cet état de succulente raffinerie qui, tout en réjouissant les palais des patriotes, reconstituera leurs forces affaiblies.

Dûment portraiturés et revêtus de l'estampille officielle, nos deux plantureux sans-culottes resteront provisoirement en

(1) Ces détails anatomiques suffiront amplement à corriger la confusion que la rédaction quelque peu amphibologique du greffier municipal aurait pu jeter dans l'esprit du lecteur.

Digitized by Google

pension chez leurs propriétaires qui devront les traiter et héberger en bons pères de famille.

D'ailleurs, jusqu'au départ de chaque animal pour l'armée, ce qui ne saurait tarder, le gouvernement de la République, toujours grand et généreux, « allouera, à chaque susdit propriétaire, la somme de huit sols par tête de bête et par jour pour la nourriture, soins et entretien. » (1).

Mais aussi, qu'on veuille bien le remarquer, à partir de ce jour, c'est la municipalité qui répondra, sur sa tête, de ces chers pensionnaires et de leurs précieuses existences.

Et c'est ainsi que tout étant bien réglé et sans incident, bêtes et gens réintègrent leur domicile : ceux-ci heureux d'être délivrés d'une ennuyeuse corvée, ceux-là joyeux de reprendre leur liberté, le nez au vent et la queue en trompette (2).

...Les choses, on le soupçonne bien un peu, ne se passaient pas toujours d'une façon aussi calme.

C'est ainsi que non loin de notre chef-lieu de District (3), une population pourtant d'ordinaire bien calme et paisible, fut sur le point de s'ameuter à l'occasion de semblable réquisition.

Il s'agit de la paroisse de Douillet. Nous donnerons, au grand avantage de nos lecteurs, la parole à un humoristique et spirituel conteur bien connu, M. Robert Triger :

... La fatalité voulut que sur les six cochons choisis à Douillet

(1) Pour se convaincre de la véracité absolue de ces singuliers épisodes que nous nous efforçons de rendre humoristiques, avec plus de bonne volonté peut-être que de succès, on peut consulter :

Archives de la Sarthe, L. 5. : 4, pp. 230, 294 — 5 : 5, p. 32.

Douillet-le-Joly, par Robert Triger, p. 240.

Arch. mun. de Saint-Paterne, Oisseau, Béthon, Arconnay, Champfleur, etc.

On a dit plus haut que cette réquisition de cochons fut générale. Dans certains pays, on fit paître dans les bois nationaux les cochons requis ; dans d'autres, et notamment à Arçonnay, on vient de le voir, on les laissa chez leurs propriétaires, en payant pension pour chaque hôte, jusqu'au moment de son départ pour l'armée.

(2) *Arch. mun. d'Arçonnay*, 24 août 1791.

(3) Sur sa demande, Arçonnay faisait partie du District de Fresnay. En avril 1791, les officiers du bureau du District de Mamers avaient demandé à la municipalité d'Arçonnay de se réunir à leur District, comme étant le plus commode et le plus avantageux pour eux. Tel n'avait pas été l'avis de celle-ci qui, après délibération de chaque membre en particulier avait décidé et aresté d'un commun accord que le District de Mamers luy estant plus tôt désavantageux qu'utile et commode pour l'éloignement et les affaires, elle ne pouvait se dessider à le choisir pour le sien et qu'elle se rattachait à celui de Fresnay .(Arch. mun. d'Arçonnay, avril 1790).

Digitized by Google

le 10 octobre, deux vinrent à dépérir et ne se trouvèrent plus en état de marcher le 13, au moment où le District les réclama. C'était un cas d'incivisme et d'insouciance, une injure faite aux vaillants défenseurs de la Patrie qui attendaient ces cochons avec impatience pour ne pas mourir de faim.

Le District voulut faire un exemple.

Il donna l'ordre à la gendarmerie de Fresnay de s'emparer par force de deux cochons de remplacement, dont un appartenant à un officier municipal.

Ce fait sans précédent excita dans tous les cœurs des habitants de Douillet de violentes rancunes. Ils ne purent pardonner à la République d'avoir fait emmener leurs cochons (1) entre deux gendarmes ; il en résulta une guerre de taquineries continuelles avec le District de Fresnay. Et qu'on n'en soit pas étonné, aux yeux d'un paysan l'enlèvement brutal d'un cochon, qu'il a nourri avec soin pendant plusieurs mois, dont il attend le prix pour payer sa ferme, est un évènement plus grave que le vote d'une loi qu'il ne comprend pas... (2).

Plus favorisé, le chef-lieu de canton, Saint-Pater, échappa, en partie du moins, à cette réquisition.

Là, en effet, au contraire de son chef-lieu de District (3), il y avait pénurie de ces animaux. Huit porcs seulement, dont six mâles et deux femelles, constituaient toute la richesse du pays. Mais dans quel pitoyable état ils se trouvaient, on va le voir tout à l'heure. Pour être juste toutefois et véridique, il

(1) Ces prisonniers nouveau genre avaient-ils les menottes ? Le spirituel chroniqueur ne le dit pas.

(2) *Douillet-le-Joly*, par Robert Triger, p. 240, jam. cit.

(3) La ville de Fresnay, en effet, un demi siècle avant cette époque, semblait nourrir alors des porcs en quantité, témoin cette ordonnance municipale de la dite ville en 1744 :

...Nous ayant été démontré qu'au mépris de nos précédentes ordonnances de police portant défense de laisser vaguer les porcs dans les rues et faubourgs de notre ville, la plus forte partie des habitants se sont efforcés, par une manifeste désobéissance, d'en augmenter le nombre, de sorte que toutes les rues et faubourgs en sont journellement remplis, ce qui nous cause une malpropreté insupportable et peut donner lieu, par leurs ordures, à des maladies contagieuses ; que ces mêmes porcs entrent dans les maisons et jardins au préjudice des habitants, à quoi ayant égard, nous lieutenant général de police, faisons itérative défense à tous les habitants de cette ville d'y laisser de jour et de nuit vaguer des porcs sous peine de confiscation des susdits et de dix livres d'amende... (*Choniques de Fresnay*, par A. Le Guicheux, p. 224).

Digitized by Google

convient de dire qu'il existait une toute petite réserve de ces animaux : cinq seulement et tout à fait en bas âge, quelques semaines au plus.

C'était la misère.

« Le porc, à s'engraisser, coûtera peu de son », disait Perrette.

Tel n'était pas l'avis du District qui, à cause précisément de la disette et cherté des grains, avait, moins avisé qu'un de nos célèbres compatriotes (1), enjoint aux meuniers et boulangers de vendre leurs cochons sous quinzaine ; défense avait été faite en outre à tous les cultivateurs de garder leurs chiens inutiles et de faire manger aucune espèce de grains à leurs bestiaux, cochons ou autres ».

Les fermiers de Saint-Pater, ayant pris à la lettre ces trop radicales décisions, le pays avait été témoin d'un complet exode de ces animaux, et quant aux rares spécimens qui étaient restés au pays, on s'était montré vraiment par trop parcimonieux à leur égard.

Aussi quand le vérificateur cantonal se présenta pour faire sa revue officielle, passa-t-il au plus vite avec un majestueux dédain devant ce maigre troupeau de nos huit efflanqués, se contentant de les toiser d'un œil de mépris.

Et ceux-ci, blessés à bon droit dans leur amour-propre de cette indifférence humiliante qui leur donnait une situation inférieure à leurs congénères d'Arçonnay, moins démonstratifs que ces derniers, se renfermèrent dans un stoïque et méprisant silence.

Et c'est ainsi que, grâce à cette maigreur qui en faisait de

(1) Plus d'un siècle auparavant, un hardi et solide normand, Guillaume d'Orange, quittait le pays et allait se fixer aux Antilles. Pour bien sustenter, sans trop dépenser, ses esclaves qui, mieux traités que partout ailleurs l'adoraient, il avait trouvé ce moyen ingénieux. Il leur confiait *cinq petits porcs* à élever, leur promettant d'en laisser deux et se réservant d'en prendre trois à son choix. Tous les cochons prospéraient ainsi. On ne revenait pas du travail le matin ou le soir, sans leur apporter des brassées de feuilles de lianes ou de bois de patates, à la grande joie du maître prévoyant et paternel.

(Citation, dans un Rapport plein d'humour et d'entrain de M. le Baron des Rotours dans la Revue historique et archéologique de l'Orne, 1909, p. 145, extraite de Guillaume d'Orange et les Origines des Antilles Françaises, remarquable travail qui a valu à son savant et laborieux auteur, M. le vicomte du Motey, d'être lauréat de l'Académie française).

Digitized by Google

véritables bêtes apocalyptiques, Saint-Paterne put garder ses huit mammifères étiques et décharnés.

« Faute de grives, on prend des merles. » Que nos braves défenseurs de la Patrie ne se désolent pas outre mesure de ce dédain officiel.

A défaut de grillades ou de tripes à la mode de Caen, nos valeureux soldats pourront faire leur régal de ris de veau et d escalopes. Et ce sera Saint-Pater qui, sans avoir recours à un *carême civique* (1) les fournira.

Le procureur de cette commune, le citoyen Quelquejeu (2), ayant représenté aux citoyens administrateurs du District « qu'il y a un veau au château de Saint-Pater qui est à sa saison d'être vendu ; que par faute de vente (et aussi sans doute à cause de la défense plus haut signalée) il dépérit ; aussitôt, sans plus tarder, le Directoire, délibérant gravement sur cette importante affaire, le procureur syndic entendu, avait arrêté que ledit veau serait vendu par adjudication.

En conséquence, le conseil assemblé avait procédé, vu l'urgence, à l'adjudication immédiate dudit veau de lait qui fut vendu la somme de 35 livres (heureux temps pour les consommateurs) et dont le prix fut versé illico dans la caisse du... District.

Tout le monde gagna à cette opération : la caisse du District d'abord ; et ensuite les patriotes, car le susdit animal alla sans doute, bien assaisonné, faire sur les frontières les délices intestines des estomacs affamés des vaillants volontaires. Quant aux braves habitants de Saint-Pater, s'ils eurent

(1) Après avoir remplacé par le drapeau tricolore le drap mortuaire des cercueils dont les couleurs « sentent le fanatisme », brûlé les ornements des églises afin d'en extraire l'or et l'argent dont se composent « ces restes inutiles d'un culte absurbe et *intolérant* », brûlé aussi seize « dominos à charlatans » autrement dit seize chapes, la municipalité de Chauny, petite ville du département de l'Aisne, propose *un carême civique* afin d'envoyer aux soldats de la République la viande dont on se sera privé.

(*Un club à Chauny en* 1794, par Ed. Fleury, Laon, 1849).

(2) Vieille famille de Saint-Pater. Déjà, en 1470, un Michel Quelquejeu figure comme témoin dans une curieuse concession d'indulgences donnée au curé de Saint Pathair pour son esglise de la part de douze cardinaulx du Saint Collège de Rome. La copie de cette bulle se trouve aux arch. par. de Saint-Pater. Dès en 1421, un Quelquejeu fondait, même paroisse, une rente de 12 deniers pour aider à payer un pain bénit à la fête de Pâques (Reg. par. de Saint-Pater).

Digitized by Google

tout d'abord une déception de la mévente de leur *vachon* (1) et du mécompte qui s'ensuivit pour eux, ils durent se consoler sans doute, en pensant avec une fierté bien légitime, dans un élan de patriotisme désintéressé que, grâce à leur tête de veau national, ils avaient contribué à appaiser la faim des défenseurs de leur pays (2).

...« Les peuples heureux n'ont pas d'histoire ». Tel fut le cas d'une petite commune, voisine de la nôtre qui, en cette occurrence, s'en tira à bon compte et de fort adroite façon.

Vu son peu de population, elle n'avait été taxée à fournir « qu'un huitième de cochon ». (3)

Elle s'arrangea de manière à ne rien fournir du tout.

C'est le 2 fructidor, an II (19 août 1794), que nous trouvons la municipalité de Béthon (il s'agit en effet ici de cette commune) réunie au lieu ordinaire de ses séances (4), en exécution des arrêtés du District des 15 et 23 thermidor relatifs à la levée des cochons. Il est 7 heures du soir. L'assistance est visiblement fatiguée. Et la délibération municipale que nous transcrivons textuellement trahira fatalement une pointe de mauvaise humeur (5).

(1) Expression du pays, pour désigner un veau ou une toute jeune vache.

(2) Pour tous ces détails, de la plus rigoureuse véracité, voir le Reg. par de Saint-Pater.

(3) Expression assez usitée. C'est ainsi qu'un boucher, dont le commerce peu important le force à partager une vache avec l'un de ses collègues, dira couramment qu'il tue une *demi-vache*.

(4) C'est-à-dire au corps-de-garde établi récemment dans une boulangerie sise à côté de l'église, comme étant l'endroit le plus commode, avec défense d'y commettre aucuns dégâts et avec licence au propriétaire dudit lieu d'y laisser tels meubles que bon lui semblerait pour lui et les gens de sa maison. Cet immeuble était situé sur la place d'armes ou de la liberté, expression qui remplaçait, depuis le 1er novembre 1792, en mémoire des succès des armes françaises en Savoie, le nom de place du four à ban qu'elle portait jusque-là, et où un arbre de la Liberté et le bonnet aussi de la Liberté y avaient été plantés avec des couronnes civiques y suspendues, pour commémorer le même souvenir ; et tout cela aux dépens de la commune, la municipalité n'ayant point de fonds.

(5) Cet état d'esprit, en dehors de l'attente vraiment par trop longue et trop sans gêne qu'on leur faisait subir à l'heure même, ne se justifiait que trop par nombre de molestations autrement sérieuses dont on les abreuvait journellement. C'est ainsi que l'on venait de fermer leur église (que d'ailleurs ils faisaient rouvrir huit jours plus tard) ; on leur refusait d'acquitter, sur leurs impôts, la 1re messe dite chaque dimanche dans leur église par le chapelain de la chapelle de Iupilles ; on les chargeait de réquisitions vexatoires, laines, étamines, etc., à fournir, recrutement forcé de volontaires... malgré eux ; on

Digitized by Google

« Considérant, y est-il dit, que nous et les propriétaires des cochons sommes assemblés avec les susdits, depuis trois heures du soir, à attendre le citoyen Pequineau, nommé commissaire pour en faire le choix :

« Considérant encore qu'ayant été réunis avec Champfleur pour fournir le nombre de deux cochons, dont il n'y a qu'un huitième à fournir pour notre part : et qu'étant 7 heures du soir il y a tout à présumer que le dit citoyen ne viendra point et qu'il aura trouvé dans la commune seule de Champfleur (1) les deux cochons que nous devons fournir, l'agent national entendu, avons arrêté ,sans autre formalité (2) que chaque propriétaire, vu l'heure tardive, s'en irait emmenant son cochon conjointement avec lui (3).

s'était emparé deleur cloche, cuivre, argenterie (ils avaient tenu bontoutefois pour leurs vases sacrés qu'ils avaient refusé de livrer). On venait de les contraindre à fournir une voiture pour Rennes ,alors qu'ils n'avaient ni voiture ni rouliers, mais seulement des harnais de bœufs ; et c'était au prix des plus grands ennuis et pour montrer toute leur bonne volonté et leur patriotisme qu'ils avaient pu fournir cette voiture, en s'ingéniant à procurer l'un le charreti avec l'essieu, deux autres chacun une roue, un quatrième le cheval de limon équipé, celui-ci un cheval de trait avec un homme, et deux autres citoyens chacun un cheval de trait avec un homme à eux deux, etc., etc. Toutes ces vexations, et surtout peut-être la fourniture de cette curieuse voiture, faite de pièces et de morceaux qu'on aurait pu nommer l'Arlequinade, et si difficilement constituée, leur tenaient à cœur, on le comprend sans peine.

(1) Nous n'avons rien trouvé de relatif à cette réquisition dans les archives de Bérus, ni de Cherisay, ni de Bourg-le-Roi. Quant à la commune d'Oisseau, les choses se passèrent en famille. C'est la municipalité qui fut chargée de désigner elle-même les citoyens devant fournir le contingent en question. Très prudente et pour éviter toute contestation, elle se récuse et se contente de nommer deux commissaires pour marquer les quatre cochons qui lui sont taxés pour sa cotte part. Et elle fait œuvre de sage administration en choisissant ses mandataires parmi des gens d'expérience et de métier. Deux marchands de cochons de la commune sont tout désignés pour cette importante et délicate fonction. Ils seront ses mandataires, et à peine sont-ils choisis qu'ils jettent leur dévolu sur quatre de ces animaux, mâles et âgés de plus d'un an, dont les propriétaires respectifs promettent de s'y conformer et de s'executer. (Arch. mun. d'Oisseau, 23 thermidor, an III).

(2) C'était bien assez, en effet, de donner deux considérants pour un malheureux « huitième de cochon ».

(3) « L'exactitude étant, a-t-on dit, la politesse des rois », le citoyen Pequineau, en bon sans-culotte, s'était mis à l'abri de l'accusation possible d'être entaché de cette qualité ci-devant révolutionnaire ; aussi, si la fatalité l'amena, après plus de quatre heures de retard, sur le lieu de ses opérations occasionnelles, dût-il être tout déconfit et estomaqué, en trouvant visage de bois, la municipalité lui ayant faussé compagnie et brûlé la politesse à son tour en levant le siège (A), et les vénérables (B) bêtes sujettes à son inspection

Digitized by Google

Que devenait notre Pequineau ? Pourquoi avait-il fait poser si longtemps une municipalité pourtant si déférente ? Qu'advint-il du « huitième de cochon » imposé à la commune de Béthon, etc ? Voilà autant de questions que des lecteurs avides de nouvelles locales sont en droit de nous faire, et auxquelles nous sommes maintenant (1) en mesure de répondre.

Tout n'était pas rose certes, dans le métier d'inspecteur de la race porcine. Parfois, sinon les sujets, du moins leurs propriétaires, faisaient les récalcitrants. C'est ce qui arriva à Champfleur.

Le jour convenu, tous les cochons étaient réunis, fors toutefois deux d'entre eux, réputés pourtant les meilleurs qu'on avait fait passer à l'étranger (2) et méchamment cachés pour les soustraire à la commune réquisition.

Aussi, Pequineau ne put-il les mettre au choix, vu qu'ils ne lui furent pas présentés, de sorte qu'il ne trouva à sa convenance, sur tout le troupeau, qu'un seul animal, mâle et sain, appartenant à Julien Marchand, âgé de 15 mois,

inquisitoriale, ayant, elles aussi, regagné leur toit.

(A) Expression de la plus rigoureuse exactitude. La municipalité, en effet, considérant que la place où est planté l'arbre de la Liberté est exposée aux plus grandes ardeurs du soleil, sans aucun siège pour s'y reposer, alors qu'il est ordinaire pourtant que chacun y arrive très fatigué, venait de décider que les réunions municipales se tiendraient soit au corps-de-garde, à côté duquel se trouvait le confessionnal servant de guéritte et où la chandelle, vu sa rareté, ne devait être allumée que pour lire les passe-ports des gens arrêtés et conduits au dit corps-de-garde, soit à l'église, y ayant des *sièges* tant en dehors qu'en dedans, lesquels sièges seraient pris parmi les chaises les meilleures de ladite église, à condition de ne pas les détériorer, etc... (Arch. mun. de Bethon).

(B) On nous pardonnera ce qualificatif en raison du souvenir d'enfance qui nous le suggère. Une brave femme de mon pays, aussi forte et pas plus bégueule que la mère Ango, ne se faisait pas faute, pour réprimander ses nombreux et insupportables enfants, de se servir de l'expression de C... (lisez Fissipède) qu'elle croyait tempérer en y accolant l'épithète « vénérable. » Et c'était un irrévérencieux régal pour les gamins de la région de provoquer, autant qu'il était en leur pouvoir, cette phrase tant désirée et qui ne se faisait pas attendre : « Ah ! vénérable C...., tu vas en recevoir ! » Et, en effet, si le délinquant ne se sauvait au plus vite, le geste suivait, plus énergique encore que la parole et nullement adouci.

(1) Les épreuves de cette courte notice étaient déjà revenues de l'impression quand le hasard complice des amateurs de vieux papiers, nous a fait découvrir un document que notre aimable éditeur a bien voulu intercaler ici, et qui pourra satisfaire ainsi des curiosités bien légitimes.

(2) C'est-à-dire à Saint-Rigomer, où nous les retrouverons tout à l'heure.

Digitized by Google

pesant 154, tache noire sur dos ou sur ventre au côté gauche avec une autre petite tache noire sur l'œil aussi gauche.

Si cette jolie bête, si bien tachetée, fut flattée de cette honorable faveur officielle, il n'en fut pas de même de son propriétaire.

Furieux qu'on lui eut pris son unique animal, alors que d'autres, pourtant plus beaux que le sien, avaient été soustraits à la rapacité administrative, il s'en va en maugréant, disant que ce n'était pas juste, que les choses ne se passeraient pas ainsi, et qu'on ne tarderait pas à avoir de ses nouvelles.

Pendant ce temps, la municipalité, fort affairée, et renforcée de la haute personnalité de Pequineau, continuait de siéger s'occupant des réquisitions de laines, d'étamines, de fourrages, de cidres, etc., dont la dotait si généreusement le District.

Deux heures plus tard, notre Julien Marchand, comme il l'avait promis, se représente devant les notables. Il demande à être entendu, fait le serment de dire la vérité, et déclare « que pour s'aseurrer plus clairement du fait des cochons soustraits à la visite de tout à l'heure par la veuve Nicolas Goujon, il est etté aux ranceignemens. Sachant que la dite veuve en avait deux grands et gros de quinze mois, il sa rendu chez son gandre, le citoien Jean Burin, à Saint-Rigomer, district de Mamers, ous qu'on lui avet dit que se trouvoient les susdits ; s'est adressé à la femme dudit Burin et lui a demandé sy les cochons à sa mairre estés encorre là, lui a répondu qu'oui, lui a demandé à les voir, elle a ouvert le doiet oux ille estais, et il les a vut ous etté un cochon malle et une fuemaille pesant chaque environ deux cent. »

A peine sa déposition terminée, le fils de la veuve ainsi incriminée, René Goujon, qui faisait fonction d'officier public, déclare à son tour que les deux cochons dénommés si dessus sont bien à luy, qu'il les a vendus avant la réquisition des officiers municipaux de Champfleur, qu'il n'est point fautif et n'avait nullement besoin de présenter les animaux.

Et devant ces dépositions contradictoires, le Conseil déclare n'y rien comprendre et ny rien connoitre, et renvoit les dénomés Marchand et Goujon devant les administrateurs du

Digitized by Google

District pour en connoître les circonstances et en juger selon leur sagesse habituele. Et sur ce, lève la séance (1).

Nous pourrions, nous aussi, avec avantage, lever la séance, c'est-à-dire cesser d'endormir par nos baguenauderies nos lecteurs, si tant est qu'il s'en trouve à nous avoir suivi jusqu'ici, mais nous avons pensé que le récit suivant, étant donné qu'il a trait encore à la gent animal, ne le céderait peut-être pas en intérêt (ô amour-propre et illusion d'écrivain !) aux faits que nous venons de raconter.

Donc à la manière des officiers municipaux de Béthon, sans plus de formalité, si cette histoire vous amuse, nous allons la ...continuer.

En disant : « Le plus noble animal, c'est le cheval » Buffon n'avait certes pas en vue celui qui va nous occuper tout à l'heure, cheval du reste qui est une jument.

C'est le lundi 4 frimaire an III (24 nov. 94). Il est à peine 8 heures du matin, et la municipalité d'Açonnay est déjà à son poste.

Soudain un étranger fait irruption dans la salle commune.

René Blavette est son nom, et Rouessé-Fontaine son lieu d'origine et domiciliaire.

C'est du moins ce que nous apprennent et son récit et son sauf-conduit.

Autorisé à reconduire chez lui ses deux chevaux de réforme il vient en passant faire viser son passe-port.

Plus heureux que les sept déserteurs arrêtés récemment au Tertre (2), ses papiers, dûment signés du citoyen Vesiez, chef du dépôt des transports militaires à Alençon, sont parfaitement en règle.

On a même poussé le scrupule des formalités et de la paperasserie administratives jusqu'à détailler avec soin le signalement de ses juments (3).

(1) Grâce à ce malentendu, Pequineau s'attarda à Champfleur et Béthon n'eut pas à fournir son huitième de cochon.

(2) Sept soldats, se disant matelots canonniers et que la misère avait rendus déserteurs, furent arrêtés au Tertre par les gardes-nationales de Béru, Béthon et Arçonnay et conduits au juge de paix de Saint-Pater.

(3) L'une de la taille de 4 pieds 4 pouces, lettre B, N° 127, est grise tous crins et aveugle ; l'autre de 4 pieds 10 pouces, mêmes lettre et numéro. est de couleur baie et marquée en tête Bat. 1re.

Digitized by Google

Et après avoir ainsi exhibé ses papiers et décliné ses nom, prénom et qualités, le susdit Blavette raconte « qu'il lui est « tout à fait impossible de se rendre ce jourdhui, comme il en « est requis, à Alençon, pour y faire son service ; hier soir, « en effet, comme il reconduisait chez lui ses deux bêtes, « l'une d'elles, la meilleure et la plus chère, seroit tout à coup « tombée dans le chemin d'Alençon à Arçonnay, au canton « des champs Roncereux (1), tout près d'ici. A ses appels, « des gens du voisinage seroient venus à son secours, et « auraient essayé de relever la pauvre bête ; mais n'y pouvant « réussir, l'auroient abandonnée à son triste sort. Et comme « on était à la quittée (2), ne voulant déranger personne « à cette heure, il auroit attendu à ce matin pour venir après « déjeûner, trouver les citoyens administrateurs et les prier « de se rendre sur le lieu de l'accident pour constater son malheur. »

Aussitôt la municipalité s'empresse, comme c'était son devoir, de déférer à ce désir.

Arrivée sur l'endroit du sinistre, consciente de l'importance de ses fonctions, la dite compagnie s'approche de la susdite bête de quatre pieds dix pouces, etc., (voir plus haut) la palpe, l'examine avec la plus grande attention, et reconnaît vite, sans nulle hésitation... qu'elle a péri dans la nuit.

Point n'était besoin de si grande attention pour porter ce jugement : la constatation était facile ; mais plus difficile de déterminer la cause de la mort.

Aussi, ce ne sera plus l'affaire de la municipalité, on aura recours à un homme d'expérience ; on va quérir le maréchal (3) de la commune, c'est lui qui se prononcera sur ce cas délicat et embarrassant.

Avec non moins d'importance et d'attention que tout à l'heure la municipalité, il examine à son tour la bête en ques-

(1) Près du vieux bourg actuel, sur le bord de l'ancienne grand'route du Mans à Alençon, dans l'ancienne rue de la Messe.

(2) Expression du pays pour désigner la tombée de la nuit.

(3) Un curieux procès de chasse, que nous publierons peut-être un jour, nous apprend qu'un maréchal existait au village de La Chapelle en 1665. Sans connaître précisément le lieu de sa résidence à l'époque qui nous occupe, nous croyons plus volontiers qu'il habitait soit le bourg soit le village de Saint-Blaise.

Digitized by Google

tion, réfléchit un instant, puis sûr que son diagnostic ne l'a pas trompé, il déclare péremptoirement qu'avec moins de maladies, la bête seroit morte quand même.

Notre rebouteux (1) avait-il des lettres, connaissait-il ses auteurs et en particulier la fameuse phrase cornélienne : « Que voulez-vous qu'il fît contre trois ? », ou bien, plus vraisemblablement, était-ce simple coïncidence, je ne sais, mais toujours est-il que c'est en termes presque identiques qu'il formule son jugement :

« Comment vouliez-vous qu'elle put s'en tirer ? dit-il en s'adressant à la municipalité ? » Et devant le mutisme de cette dernière, causée par sa nescience en matière vétérinaire : « Savez-vous, continue-t-il, combien elle avait de mala-
« dies ? — ...? Quatre. Elle était atteinte de forbature, cour-
« bature, gourme et morfonture. Aussi, elle n'avait qu'à
« périr — et à supposer même qu'elle en put réchapper, il
« n'était point possible à son propriétaire de l'emmener chez
« lui, avec une quantité aussi considérable de maladies.
« Croyez-moi, c'est moi qui vous le dis, en raison de mon
« métier j'ai vu dans ma vie bien des chevaux malades, jamais
« je n'en ai vu avec autant de maladies à la fois. » (2).

(1) Nom que l'on donne dans les campagnes aux personnes qui s'occupent des maladies des animaux. On les appelle parfois aussi dans le sud du département hougreurs, méjeyeurs. Autrefois, et peut-être encore maintenant, les maréchaux-ferrants s'occupaient volontiers du traitement des maladies des bêtes. Pendant les premières années de notre séjour ici, nous avons encore vu le maréchal d'alors, donner fréquemment ,et non sans succès, ses soins aux animaux malades pour lesquels on le consultait fréquemment.

En juin 1798, dans une réclamation que le maître de poste d'Alençon fait à l'administration de Paris au sujet du vol de trois de ses chevaux par les chouans à Saint-Germain-de-la-Coudre, près la Hutte, ce sont les *maréchaux-experts* d'Alençon qui appuient sa demande en se prononçant sur la valeur réelle de ces bêtes.

(2) Une épidémie sévissait sans doute alors sur la race chevaline, car, à la même époque, à l'occasion d'une réquisition à eux faitte de deux voitures de chacune quattre cheveaux bien attellé et propres à charge de fourages pour se rendre et metre à la disposition du citoien Lebourdais, au sy devant evesché du Mans, nous voyons les officiers municipaux de Champfleur écrire au District de Fresnay que trois des cheveaux mint hier en réquisition sont, d'après le certificat du nommé Polisse, maréchal, incapables de fairre le cervice demandé ; l'un, en effet, constatte ce dernier, est atayne de la gourme aux dedant du cou et d'une fièvre, l'autre est fourbu, et le troisième, en plus de la gourme, est boussif et point en nétat de marcher ni bien ni guère (*Arch. mun. de Champfleur*, 24 nov. 94).

Le 7 fructidor an II, une jument échanchée, borgne du côté droit, est

Digitized by Google

Et fier de sa consultation, s'exaltant peu à peu devant les marques d'assentiment qu'on lui donnait, et sortant de son rôle et des limites de ses attributions professionnelles : « Vous « pouvez, dit-il en s'adressant avec autorité aux officiers « municipaux, donner un bon certificat au ci-devant citoyen « Blavette (1) ; il le mérite à tous égards ; je le connais, c'est « un bon citoyen. »

vendue à l'encan à Bourg-la-Loi, pour 36 livres.

(*Justice de paix de Bourg-la-Loi.* Liasse du 13 janvier 1793, 13 thermidor, an VII, n° 37).

(1) En 1847, un sieur François Blavette possédait et occupait encore une maison appelée la Miottière, du nom de son premier propriétaire, et le sieur Joseph Blavette, possédait et occupait La Moranderie, maison située au milieu du bourg. C'était de la famille, neveux ou enfants, de notre René Blavette, qui devait être mort alors, ainsi que son cheval réformé et aveugle du temps de la Révolution.

Extrait des *Chroniques de Rouessé*, inédites, n° 1, grand in-folio, papier écolier de 64 pages. rédigées de 1844 à 1852, par M. Jean Jamin, né le 6 juin 1806, curé de Rouessé-Fontaine en 1844, chanoine honoraire de la cathédrale du Mans.

Nous devons la communication de ce Registre dont nous avons extrait ce qui nous a paru le plus intéressant, à un aimable confrère, M. l'abbé Jupin, curé de Rouessé, jeune vieillard de 80 ans, plein d'entrain et d'une exubérance toute juvénile, qui nous apporta ces chroniques par une pluie battante le mardi 29 nov. 1910, et qui, pendant le dîner de conférence nous intéressa fortement par le récit d'histoires du vieux temps, racontées avec un brio et un entrain dénonçant une santé qui, comme il le disait lui-même plaisamment, était de nature à décourager tous les candidats à sa cure. Tous ces Messieurs de la conférence, à l'exception de MM. les Curés du Chevain bloqué par une inondation, de Fyé et de Bérus, retenus par ministère, avaient bravé une pluie persistante et tenace ; et les quelques bons moments que nous avons passés tous ensemble (à nous s'était joint mon excellent ami, M. l'abbé Letacq, aumônier des Petites Sœurs des Pauvres ; cinq mois plus tard, ses nombreux et si réputés travaux scientifiques, appréciés non seulement en France et en Europe, mais encore en Amérique, etc., lui obtenaient bien tardivement les palmes académiques). nous faisaient oublier, pour un instant, l'indifférence religieuse et le peu de foi d'une partie de nos populations.

Le 17 pluviôse an II, Joseph *Blavette* frère de notre René et Jacques Loüatron, lieutenants de la grade nationale des grenadiers de Rouessé, sont requis par Pierre Loüatron, président du comité de surveillance et François Margot, maire demeurant à Grandchamp, de se rendre dans cette localité avec un détachement de 25 hommes pour y rétablir le calme, y restent deux jours en permanence. Sur l'ordre de ces officiers municipaux, la moitié du détachement seroit allée à Fresnay, où ils auroient fait une dépense de 17 livres ; ceux restés à Grandchamp auroient dépensé 10 livres. Le juge de paix de Bourg-la-Loi condamne les officiers municipaux à verser 55 livres pour les frais de dépenses desdites gardes nationales.

Extrait de l'*ancienne Justice de paix de Bourg-la-Loi* de l'an I à l'an VI. 2e liasse, n° 29.

Ces jugements, au nombre de 455 (plusieurs manquent) forment un dossier de 7 liaces. Un seule liace, allant du 13 janvier 1793 au 13 thermidor an VI,

Digitized by Google

Et c'est ainsi qu'après la remise à qui de droit, et en bonne et due forme, d'un certificat si savamment et si chaleureusement sollicité, et non sans avoir auparavant enfoui, tout comme un vulgaire libre-penseur, le pauvre animal victime de sa quadruple maladie, chacun s'en fut à ses occupations : le Conseil réintégra la maison commune, le maréchal regagna sa forge, et l'infortuné Blavette, muni de tous ses papiers, reprit tristement son chemin, traînant péniblement à sa suite son unique et aveugle solipède, morfondu lui aussi comme son défunt congénère...

Ces histoires de fissipèdes, solipèdes, quadrupèdes et bipèdes nous en remettent en mémoire une autre qui, pour n'être point tirée de poudreux et officiels documents, n'en est pas moins authentique, et mérite de figurer ici, persuadé qu'elle ne déparera pas la collection (1).

C'était en 1883. Un nommé Bry (rien de commun avec Gilles Bry (2) le fameux chroniqueur du Perche) s'en revenait un jour, un peu éméché, d'une foire de Mamers où il avait fait

et contenant 122 numéros, est intéressante, et encore d'un intérêt très modique ; elle contient quelques appositions de scellés : Sur la maison de charité de Saint-Germain-de-la-Coudre, sur les biens du citoyen Perrochel ; du citoyen des Touches ; du citoyen curé de Grandcamp ; du citoyen Lécureul, curé de Bourg-le-Roi ; l'arrestation et la mort de quelques chouans, dont il sera parlé en son temps, etc.

Les autres liasses sont sans intérêt aucun, n'étant que des jugements de de démêlés et différends ordinaires.

Tous ces registres, ainsi que ceux relatifs aux délibérations municipales de la même époque, admirablement tenus par M. Gasdon, notaire à Bourg-le-Roi et maire de cette localité, et qui fait lui-même office de secrétaire de la Mairie, nous ont été très gracieusement communiqués par lui. Qu'il veuille bien recevoir ici l'expression de notre reconnaissance pour son amabilité à notre égard.

(1) Nous tenons ce récit de notre excellent ami M. l'abbé Chaudron, curé du Chevain, qui la tenait lui-même des auteurs de cette farce, ses paroissiens alors qu'il était curé de Louzes.

(2) Puisque le nom de Gilles Bry vient sous notre plume, peut-être ne sera-t-il pas hors de propos de signaler aux amateurs de livres rares qu'un bibliophile aussi délicat que modeste, M. Adolphe Lefol, place du Puits des Forges, possède, avec de précieux incunables, un exemplaire de l'*Histoire des Pays et Comté du Perche et Duché d'Alençon*, par Gilles Bry de la Clergerie 1620, ouvrage « peut-être unique, au dire du savant abbé Fret, qui regrettait de n'en avoir pu trouver un seul exemplaire ni à Paris, ni en province, de sorte que cette histoire, ajoute-t-il, quoique imprimée, est pour ainsi dire comme non existante. *(a)* » Amateur et possesseur de livres rares et curieux, M. Lefol est encore collectionneur presque universel. Dans ses

(a) *L'Histoire du Perche* de Bry de la Clergerie, rare en effet, n'est cependant pas introuvable ; j'en connais un certain nombre d'exemplaires. H. T.

Digitized by Google

l'acquisition d'un petit cochon de lait. Content de son acquêt, il marchait tout guilleret, portant dans une poche sur son dos son précieux fardeau.

Arrivé à la mare Patois (1), il entre chez la veuve Lhomme, qui tenait une auberge ou « bouchon » fort bien achalandé et renommé pour la bonté de son genièvre.

Plusieurs de ses amis s'y trouvaient attablés (2).

Après échange de vigoureuses poignées de mains, le nouvel arrivé dépose son colis vivant dans un coin, et se met à raconter longuement son bon marché, tout en engageant une partie de cartes qui se prolonge, agrémentée de consommations pourtant nullement nécessaires.

Au bout d'un assez long temps, notre bonhomme quitte ses partenaires et sort un instant.

appartements qui sont un petit mais intéressant musée, qu'il nous a montré de la meilleure grâce, nous avons remarqué armoire normande, panoplie, veilles images, autographes, panneaux, horloge, etc., etc., et enfin une collection *d'ex-libris*, au nombre desquels il nous plait de signaler ici le sien

propre, dont il a donné lui-même le dessin, et qui suffirait à montrer que son auteur, quoique simple artisan, a un goût et un sens artistiques des plus sûrs et pour ainsi dire innés.

(1) Hameau non loin d'Aillières, entre le Bourg et la Tournerie.

(2) C'étaient Fouquet Quelquejeu, Fleury dit Miton ou le petit méchant, ainsi surnommé parcequ'il était malingre, et Cherrier, tous trois sabotiers à Louzes et encore existants. L'auberge est toujours achalandée. La cabaretière est défunte ; le père et la mère Bry ne sont plus ; leur cochon pas davantage.

Digitized by Google

Vite nos trois lurons, farceurs comme tous les sabotiers et autres gens de bois de la forêt, de lui jouer un bon tour.

Le petit goret, prestement retiré du bissac est mis en lieu sûr pendant qu'on lui substitue le petit chien de la maison.

Le père Bry ne tarde pas à rentrer, trinque avec un nouveau verre de genièvre, et reprend son fardeau et le chemin de sa maison.

Peu habitué à ce genre de sport, le petit animal (il s'agit du chien) fortement secoué par la marche titubante du bonhomme, ne cessait d'aboyer, faisant entendre des *vuou, vuou* plaintifs comme ont coutume d'en pousser ses congénères en détresse.

Insensible à ses cris le bonhomme, flegmatique, continuait son chemin, secouant de plus en plus sa poche en disant : « Oui, oui, j't'entends ben ; t'as beau aboyer comme un chien, t'es tout d'même qu'un cochon, va ; tais-té. »

Enfin, après force dialogues, chacun en son langage, notre villageois arrive à son bordage.

Sa digne et plantureuse moitié, furieuse de ce retard et de son état, lui fait une réception qu'on se figure aisément. « Tais-té, dit-elle à son tour au bonhomme qui veut l'apaiser, s'expliquer et lui raconter son emplette, tais-té et va t'coucher ; t'en as besoin, t'es bon qu'à ça. »

Et le bousculant, elle prend vivement le bissac, le délie, l'ouvre, et... le chien s'enfuit hurlant lamentablement.

Ahurissement du bonhomme, stupéfaction et colère de la bonne femme qui refuse impitoyablement à ce dernier l'entrée du domicile conjugal.

Tout piteux, Bry retourne à la mare Patois.

La cabaretière se répand en reproches amers contre les auteurs de cette vilaine farce, et tout heureuse du retour de son chien (il venait de rentrer) offre un verre de genièvre au père Bry et lui rend son cochon.

Puis tous deux rentrent triomphants l'un portant l'autre ; et chacun s'en fut enfin coucher. (1) Abbé LEGROS.

(1) Nous aurions voulu pouvoir assurer au lecteur que ce cochonnet était un descendant authentique des anciens réquisitionnés du citoyen Pequineau; mais notre chroniqueur du Chevain n'ayant pas voulu prendre sur lui de se porter garant de l'autenticité de cette généalogie fissipèdique, notre rôle d'historien, avant tout véridique, ne nous permet pas d'être plus affirmatif sur ce détail.

Digitized by Google

LE MARQUISAT DE COURTOMER

(*Suite*)

DESCENDANTS

du dernier Marquis de Courtomer

I

Antoine-Léon-Pierre de Saint-Simon, dernier marquis de Courtomer, décédé le 30 Août 1816, s'était marié deux fois :

1° Le 27 mars 1784, avec Mlle FROTIER DE LA COSTE-MESSELIÈRE, comme nous l'avons vu précédemment, laquelle mourut en l'année 1803 ;

2° Le 8 octobre 1812, en l'église de Saint-Thomas d'Aquin, avec Louise-Henriette DE CASTELLANE, née en 1783, fille d'André-Joseph-Gaspard-Marie, comte de Castellane-Majastres, officier au régiment du Roi, et d'Armandine-Louise-Adélaïde de Béthune de Selles. Elle mourut sans postérité, au couvent des Oiseaux, à Paris, le 12 Mai 1867.

Du premier mariage vinrent trois filles :

1° *Antoinette-Ernestine-Léontine-Eléonore* DE SAINT-SIMON, née à Paris le 5 novembre 1788, nommée le lendemain en l'église Saint-Sulpice par Jean-Léon de Thiboutot et Jacqueline-Eléonore de Reclesne de Digoine, sa grand'mère maternelle. Elle fut mariée le 26 mai 1807, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, par Antoine Leclerc de Juigné, ancien archevêque de Paris, à Albert-Eugène-François DE VIRY (1), âgé de 22 ans, chambellan de l'Empereur, fils de Joseph-Marie-François de

(1) *Viry :* de sable, à la croix ancrée et ajourée de gueules.

Digitized by Google

Viry, aussi chambellan de l'Empereur, sénateur, commandeur de la Légion d'honneur, et de Marie-Monique de Marette de Rochefort.

A ce mariage assistaient Mme de Viry, mère de l'époux, dame d'honneur de la Reine de Hollande, Auguste de Rémuzat, premier chambellan de l'Empereur, etc.

Devenue veuve sans enfants, Mlle de Saint-Simon épousa Alfred-Augustin-Joseph, comte de MAUSSION (1), né à Paris le 28 octobre 1788, aide-de-camp du prince de Neufchâtel en 1813, brigadier des gardes de Monsieur en 1815, général de brigade, fils d'Etienne-Thomas de Maussion, chevalier, seigneur de la Courtenjaye, conseiller du Roi et trésorier général d'Alençon et de Jeanne-Antoinette-Roberte-Orléans de Cyprière, et frère de Thomas-Antoine-Adolphe de Maussion, qui fut préfet du palais de Napoléon III. Le comte de Maussion mit à la suite de son nom de famille celui de *Montgoubert*, terre située en Saint-Julien-sur-Sarthe (Orne) et qui appartenait à sa femme (2).

Mlle de Saint-Simon, comtesse de Maussion-Montgoubert, mourut le 16 décembre 1853, laissant deux enfants de son second mariage :

A) Marie de Maussion, mariée au comte Louis Fabre (de l'Aude) (3), fils de Jean-Pierre, Sénateur et Comte de l'Empire, Pair de France en 1819, mort à Paris le 6 juillet 1832, et de Rose-Marguerite Moffre. La maison Fabre est maintenant éteinte.

B) Alfred-Augustin, comte de Maussion, né en 1810, marié

(1) Maussion : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un cyprès d'or, planté sur une montagne d'argent. La famille de Maussion, originaire de l'Anjou, compte parmi ses rejetons le célèbre médecin de François Ier.

(2) La terrre de Montgoubert fut vendue par la famille de Maussion, le 5 juin 1830, pour le prix de 215.000 fr. à Jacques Mathieu-Louis Druet des Vaux, ancien inspecteur des forêts, né en 1793, député de l'Orne en 1848, décédé à Alençon le 14 janvier 1868, époux de Henriette Le Mouton de Boisdeffre, née à Londres vers 1807, décédée à Alençon le 14 septembre 1841. Leur fille unique, Louise-Henriette-Marie-Palmyre Druet des Vaux, née le 5 septembre 1841, propriétaire de Montgoubert, a épousé le 17 avril 1859 M. Albert Le Guay, né à Paris le 10 mai 1831.

(3) *Fabre :* de gueules, à la bande d'or, accompagnée de 3 besants d'argent.

Digitized by Google

à Théophile de Choiseul-Gouffier (1), fille d'Edouard, comte de Choiseul-Gouffier et de la princesse de Galitzin. La comtesse de Maussion, décédée à Paris le 10 juin 1891, avait eu deux filles : AA) Marie-Jeanne-Barbe-Roberte de Maussion, née en 1846, morte à Marseille le 18 mars 1885, après avoir épousé en 1867 le Comte Arnaud de Vitrolles (2), neveu du ministre de Louis XVIII et descendant du bailli de Suffren, dont six enfants ; BB) Yvonne de Maussion, née en 1856, mariée le 30 avril 1884 à Edgard de la Motte, dont postérité.

2° ELISABETH-LOUISE-PAULINE DE SAINT-SIMON, héritière de la terre de Courtomer, dont nous rapporterons plus loin la descendance.

3° AIMÉE-LÉONTINE DE SAINT-SIMON, née à Paris le 12 février 1803, nommée le lendemain en l'église de Saint-Thomas-d'Aquin par Aimé-Jacques-Marie-Constant Morton de Chabrillan.

Elle épousa à Paris le 15 mai 1821, Astolphe-Louis-Léonor marquis *de Custine* (3), né à Méderwiller (Meurthe) le 18 mars 1790, fils d'Armand-Louis-Philippe-François, marquis de Custine, seigneur de Guermanges, capitaine au régiment de la Reine-Cavalerie (1787) chargé d'affaires et ensuite ministre plénipotentiaire à Berlin (1792), puis aide de camp du général Luckner, adjudant général,et enfin général en chef des armées du Rhin, et de Mélanie-Eléonore Delphine de Sabran, marraine de Mme de Girardin. (4)

(1) *Choiseul-Gouffier :* d'azur, à la croix d'or, cantonnée de vingt billettes du même et chargée en cœur d'un écusson d'or à 3 tierces de sable, qui est de Gouffier.

(2) *Vitrolles* : d'azur, au lion d'or appuyant sa patte senestre sur un tronc d'arbre de sinople.

(3) Custine : d'argent, à une bande de sable, accostée de 2 filets du même écartelé de sable semé de fleurs de lis d'argent.

(4) Mélanie de Sabran, qui était d'une étonnante beauté, mourut à Bex (Suisse) le 25 juillet 1826, à l'âge de 56 ans, et fut inhumée dans l'église d'Auquainville (Calvados). Le décès de cette dame frappa beaucoup Châteaubriand qui écrit dans ses *Mémoires d'outre-Tombe* : « Je l'ai vue plus blanche qu'une parque, vêtue de noir, la taille amincie par la mort, la tête ornée de sa seule chevelure de soie, je l'ai vue me sourire de ses lèvres pâles et de ses belles dents, lorsqu'elle quittait Sécherons près Genève pour expirer à Bex, à l'entrée du Valais ; j'ai entendu son cercueil passer la nuit dans les rues solitaires de Lausanne pour aller prendre sa place éternelle à Fervaques. »

Digitized by Google

Astolphe de Custine, qui était le filleul de Châteaubriand, assista au Congrès de Vienne en 1814 en qualité d'attaché à l'ambassade du Prince de Talleyrand, et fut pourvu à la Restauration d'un brevet de colonel dans les chevau-légers de la Maison-rouge du Roi. Il a écrit plusieurs volumes de voyages, une tragédie intitulée *Béatrix Censi*, qui fut jouée au théâtre de la Porte-Saint-Martin en 1833 ; mais son ouvrage le plus remarquable est « La Russie en 1839 », traduit en plusieurs langues.

Mme de Custine, née de Saint-Simon-Courtomer, mourut à Saint-Germain-en-Laye le 7 juillet 1823, et son mari en son château de Saint-Gratien, près d'Enghien, le 25 septembre 1857. Tous deux furent inhumés dans l'église de Saint-Aubin, commune d'Auquainville (Calvados). Leur fils unique, Louis-Philippe Enguerrand de Custine, né le 19 juin 1822 au château de Fervaques, avait été déposé dans le caveau de la même église le 4 janvier 1826 (1).

Famille Frotier de la Coste-Messelière

D'argent, à un pal de gueules, accosté de dix losanges du même, 5 de chaque côté, posés 2, 2 et 1.

Après la mort d'Antoine-Léon-Pierre de Saint-Simon, dernier marquis de Courtomer, la terre et domaine de ce nom tomba dans le lot de sa seconde fille, Antoinette-Ernestine-Léontine-Eléonore de Saint-Simon, née le 5 novembre 1788, laquelle avait épousé à Paris le 25 juillet 1816, son cousin-germain, Benjamin-Charles-Olivier-Éléonore-Jacques-Philippe *Frotier*, marquis de la Coste-Messelière, né à Paris le 30 novembre 1785, fils de Benjamin-Éléonor-Louis Frotier, Marquis de la Coste-Messelière, vidame de Meaux, capitaine au régiment de la Rochefoucauld-Dragons, mestre de camp de cavalerie, ministre plénipotentiaire près du duc des Deux-Ponts, et d'Anne-Justine-Elisabeth-Joséphine de Saint-Georges-Vérac.

(1) *Chateaubriand et Madame de Custine*, par E. Chédieu de Robethon, in-8° 1893.

Digitized by Google

Le Marquis de la Coste fut nommé maire de Courtomer par arrêté préfectoral du 31 août 1821 et installé le 25 septembre suivant par M. d'Avesgo, comte de Coulonges, membre du Conseil général. Maintenu dans ses fonctions le 10 février 1826, sous le règne de Charles X, il demanda son remplacement au mois d'août 1830 pour raisons de santé. On lui donna pour successeur son adjoint, Louis-François Beuzelin, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur (1), et après le décès de ce dernier, survenu le 24 octobre 1848, le Marquis de la Coste fut, pour la seconde fois, nommé maire de Courtomer.

Le Marquis de la Coste et sa femme, née de Saint-Simon, sont décédés à Paris : le Marquis, le 19 juillet 1850, et la Marquise, le 3 décembre 1861.

Cinq filles étaient nées de leur mariage :

1° *Jacqueline-Charlotte-Anne-Léontine Frotier de la Coste*, née à Paris, le 6 avril 1817, décédée à Courtomer le 27 novembre 1825 ;

2° *Anne-Antoinette-Gabrielle*, née le 26 mai 1812, héritière des château et domaine de Courtomer, mariée à Paris le 5 mai 1838 à M. le Comte de Turenne d'Aynac, dont nous donnerons ci-après la descendance ;

3° *Anne-Adrienne-Françoise*, née à Paris le 16 mai 1819, décédée à Courtomer le 8 avril 1824 ;

4° *Anne-Antoinette-Ernestine-Césarine*, décédée le 1 juin 1827 ;

5° *Léontine-Anne-Olive*, décédée le 17 juin 1849, à l'âge de 17 ans.

Famille de Turenne d'Aynac (2)

Coticé d'or et de gueules de dix pièces

La maison de Turenne d'Aynac a pour auteur Hector de Turenne, fils légitimé de Raymond VIII, comte de Beaufort,

(1) Louis-François Beuzelin, fils de Louis-François et de Marie Rosel, était né à Falaise le 10 octobre 1776.

(2) Les Vicomtes de Turenne ont formé 5 lignées :

1. La première commence à Bernard I, vivant en 930 et finit à N... de

Digitized by Google

22e vicomte de Turenne. Ce dernier, fils de Guillaume Roger, comte de Beaufort, était neveu du Pape Grégoire XI, qui transporta le siège pontifical d'Avignon à Rome, arrière-petit-neveu du Pape Clément VI, de Hugues Roger, cardinal, et de Jean Roger, archevêque d'Auch en 1311.

Les descendants d'Hector de Turenne d'Aynac ont pris alliance dans les maisons d'Ornhac, de la Roche, de Genouilhac, de Thémines, de Pontanier, de Felzins, de Durfort-Clairemont-Boissières, Fabert, de Baschi du Cayla, etc., et d'eux sont sortis deux branches : celle de Turenne de Sourzac, éteinte vers 1715, et celle de Turenne d'Aubepeyre, fixée à Rodez (Aveyron), et représentée aujourd'hui par deux officiers d'infanterie.

Henri-Amédée-Mercure de Turenne, Marquis d'Aynac et de Pignan (XIe degré de la généalogie des Turenne d'Aynac), né à Pau le 23 septembre 1776, était fils de Marie-Joseph-René de Turenne, marquis d'Aynac et de Montmurat, baron de Felzins, premier baron de Quercy, et de Gabrielle-Pauline de Baschi du Cayla, fille du marquis du Cayla et de Suzanne-Françoise de Baschi, marquise de Pignan. Nommé en 1805 capitaine et officier d'ordonnance de l'Empereur, en 1809 Comte de l'Empire et en 1811, chambellan, il fit les campagnes d'Allemagne et de Russie et fut chargé de missions diplomatiques auprès du Roi d'Espagne et de plusieurs autres

Turenne qui lègue la Vicomté à son mari, Archambaud dit Jambe pourrie ;

2. La seconde a pour auteur le dit Archambaud (992-1000), beau-frère de Richard, duc de Normandie, et finit avec Marguerite, qui meurt après avoir légué la Vicomté à son mari, Bernard, comte de Comminges.

3. La troisième commence au dit Comminges (1306-1335) et se termine à Cécile de Comminges qui vend la Vicomté de Turenne en 1350 pour 145.000 florins d'or à Guillaume Roger, Comte de Beaufort, marié à Aliénor de Comminges, sa sœur ;

4. La quatrième a pour auteur le dit Guillaume Roger (1350-1394) et prend fin avec Anne de Beaufort, mariée à Agne de la Tour ; c'est de cette lignée que sont sortis les Turenne d'Aynac (Lot).

5. La cinquième, enfin, commence à François de la Tour (1489-1499) fils d'Agne de la Tour et se termine à Charles Godefroy de la Tour, qui en 1738 vendit au Roi la Vicomté de Turenne, se réservant toutefois le droit d'en porter le nom et de le transmettre à sa postérité. C'est de cette dernière lignée qu'est sorti Henri de la Tour, maréchal de France, connu sous le nom de *Grand-Turenne*, né à Sedan en 1611, tué d'un boulet de canon à Salzbach le 29 juillet 1675 ; il était fils d'Henri de la Tour, 32e Vicomte de Turenne et d'Elisabeth de Nassau, fille du Prince d'Orange et de Charlotte de Bourbon.

Digitized by Google

souverains. Il était en 1814, colonel, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre de la Réunion et chevalier de l'Ordre de Maximilien de Bavière. Pendant les Cent-Jours, il fut créé membre de la Chambre des Pairs, commandeur de la Légion d'honneur, et rappelé à la pairie en 1830. Louis-Napoléon, Président de la République, lui donna les insignes de Grand-Officier de la Légion d'honneur, lors d'une visite où M. de Turenne lui remit des objets précieux que Napoléon Ier avait confiés à sa garde. Il mourut à Paris le 16 mars 1852, laissant deux fils nés de son mariage célébré le 9 mai 1799 avec Claire-Elisabeth-Françoise-Agathe de Brignac, fille unique du marquis de Montarnaud :

1° Gustave-Edmond-Joseph-Romuald, marquis de Turenne d'Aynac, né le 17 juin 1803, officier d'infanterie et chevalier de la Légion d'honneur. Il a épousé le 20 juin 1833, Jeanne-Louise-Adélaïde de la Tour du Pin-la-Charce, dont il a eu :

A) Etienne-Guy, comte de Turenne d'Aynac, né le 14 avril 1837, lieutenant de vaisseau, officier de la Légion d'honneur, marié le 25 juin 1874 à Elisabeth-Alexandrine-Marie, Princesse de Wagram, dont : Marie-Josèphe-Françoise de Turenne d'Aynac, née le 3 février 1876, mariée à Saint-Philippe-du-Roule le 9 juillet 1895 au Comte Raymond-Bertrand de Toulouse-Lautrec, lieutenant de dragons ; et Alexandrine-Suzanne-Claude de Turenne d'Aynac, née le 28 février 1878.

B) Sosthène-Paul, comte de Turenne d'Aynac, né le 17 mars 1842, secrétaire d'ambassade, chevalier de la Légion d'honneur, chargé d'affaires de France aux Etats-Unis, au Japon, au Brésil, consul général à Québec, marié en 1882 à la comtesse veuve Negroni, fille de John Fitzray de Courcy, lord Kingsale.

C) Gabriel-Louis, comte de Turenne d'Aynac, né le 23 août 1843, chevalier de la Légion d'honneur, officier de cavalerie ;

D) Albertine-Suzanne de Turenne d'Aynac, née le 11 avril 1846, mariée le 27 septembre 1871 à Scipion-Charles-Marie-Eugène, Marquis de Nicolaï, dont un fils et une fille.

2° NAPOLÉON-JOSEPH-GABRIEL, comte de Turenne d'Aynac,

Digitized by Google

né à Strasbourg le 9 février 1806, qui fut nommé par l'Empereur Napoléon Ier et l'Impératrice Joséphine. Il fut capitaine d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur et élu maire de Courtomer en 1850. Il avait épousé le 5 mai 1838, Anne-Antoinette-Gabrielle Frotier de la Coste-Messelière, née le 26 mai 1818, héritière du château et du domaine de Courtomer, fille de Benjamin-Charles-Olivier-Éléonore-Jacques-Philippe Frotier, marquis de la Coste-Messelière, et d'Antoinette-Ernestine-Léontine-Éléonore de Saint-Simon-Courtomer. M. de Turenne est décédé le 5 juillet 1889 et la comtesse sa femme, le 13 février 1903. Deux enfants étaient nés de leur mariage.

A) *Eléonor-Jacques-Elisabeth-Henri*, comte de Turenne d'Aynac, dont nous parlerons bientôt :

B) *Marie-Elisabeth-Henriette de Turenne d'Aynac*, née à Paris le 13 avril 1839, morte sans alliance au château de Pignan, près Montpellier, le 13 novembre 1872. Voici en quels termes la *Semaine Catholique de Sées* rendit compte des obsèques :

« Mademoiselle Marie de Turenne, que sa naissance rattachait aux Saint-Simon-Courtomer, une des plus anciennes et des plus illustres familles de notre contrée, vient de mourir au château de Pignan. Elle a été ramenée à Courtomer lundi dernier 18 Novembre, selon le vœu de sa famille, en accord avec le vif attachement qu'elle avait toujours nourri pour la vieille résidence de ses ancêtres. C'est là, au milieu des tombes de ses pères, que cette aimable jeune fille a été pieusement inhumée, à quelques pas de cette demeure, de ces ombrages chéris où elle se plaisait à vivre et d'où rayonnaient sa bonté et ses charités abondantes. » Peu de temps après le décès de Mlle de Turenne, le comte son père, fit construire près la vieille église de Courtomer une jolie chapelle funéraire, où l'on voit des vitraux artistiques aux armes des Saint-Simon, des Frotier de la Coste, des Turenne (1), et, au tympan du petit

(1) Onze personnes ont été jusqu'à ce jour inhumées dans ce caveau :
1. Antoine-Léon-Pierre de Saint-Simon, dernier marquis de Courtomer ;
2. 3. 4. 5. Les quatre demoiselles Frotier de la Coste, sœurs de Madame la Comtesse de Turenne ;
6. La veuve Cottin, née Maréchal, originaire de Bavière, gouvernante

Digitized by Google

édifice, une statue de la Vierge, qui n'est autre que le portrait très ressemblant de Mlle Marie de Turenne (1). Cette chapelle a été bénite le 10 septembre 1873 par Monseigneur Rousselet, évêque de Séez.

— ELÉONORE - JACQUES - ELISABETH - HENRI, dit LÉO, COMTE DE TURENNE D'AYNAC, conseiller général du canton de Courtomer (1876-1889) et député de l'Orne (1885-1889) est né à Paris le 3 septembre 1844.

Il a épousé, le 16 octobre 1873, Marie-Charlotte-Françoise de *Fitz-James* (2), née à Paris en 1854, fille d'Edouard-Antoine-Sidoine, duc de Fitz-James et de Marguerite-Augusta-Marie, fille du comte Gustave-Charles-Frédéric de Lowenjhielm, colonel en chef de la cavalerie suédoise, ministre de Suède à Paris. Elle est décédée à Paris au mois de décembre 1907 (3).

De ce mariage sont issus :

1° *Marie-Elisabeth-Gabrielle de Turenne d'Aynac*, née à la villa de Pont-Colbert, près Versailles, le 13 juillet 1874 ;

2° *Marguerite - Gabrielle - Joséphine - Sidonie de Turenne d'Aynac*, née le 26 mai 1881 au château de la Lorie, commune

des demoiselles de Saint-Simon et Frotier de la Coste, décédée le 29 juillet 1846 ;

7. 8. Le marquis de la Coste et sa femme, née de Saint-Simon-Courtomer ;

9. Marie-Elisabeth-Henriette de Turenne d'Aynac ;

10. et 11. Le Comte de Turenne et sa femme, née Frotier de la Coste.

(1) Cette statue de marbre, due au ciseau d'un artiste parisien, a coûté plus de vingt mille francs (Communication de M.le Comte Léo de Turenne).

(2) Sous le pseudonyme de Franck-Firia, Madame la Comtesse de Turenne, née de Fitz-James, a publié en 1884, chez Charavay, un charmant volume intitulé « *Idéal et Vérité* » (in-8°, 232 p.) et a collaboré depuis à un grand nombre de revues littéraires.

(3) Les Ducs de Fitz-James ont pour auteur Jacques Fitz-James, duc de Berwick en Angleterre, duc de Liria, duc de Xérica en Espagne, duc de Fitz-James en France, maréchal de France. Il était fils de Jacques II, Roi d'Angleterre (1685-1688) mort à Saint-Germain-en-Laye en 1713 et d'Arabelle Churchill, sœur du maréchal duc de Marlborough.

L'écu des Fitz-James est un des plus beaux du monde. Il est écartelé : aux 1 et 4, contre-écartelé de France et d'Angleterre ; au 2e, d'Ecosse ; au 3e, d'Irlande ; les grandes écartelures sont environnées d'une bordure componée d'azur et de gueules de seize pièces, chaque compon d'azur chargé d'une fleur de lis d'or, et chaque compon de gueules, chargé d'un léopard d'or. Devise : *Semper et ubique fidelis.*

Digitized by Google

de la Chapelle-sur-Oudon (Maine-et-Loire), mariée le 8 octobre 1904 à Arthur Meyer, directeur du journal *Le Gaulois*.

3° *François-Joseph-Athanase de Turenne d'Aynac*, né au château de Courtomer le 17 mars 1889.

(à suivre). CH. VÉREL.

Digitized by Google

LA POSTE

à ALENÇON et dans le Département de l'Orne

avant et après la Révolution

I

La Place du Palais ou Siège de Justice

Les Alençonnais se sont réjouis en voyant enfin s'écrouler le haut pignon surmonté d'un chou frisé qui couronnait la façade de l'ancien Palais, parce qu'ils savaient que sur le même emplacement devait s'élever, d'après les dessins et sous la direction d'un habile et savant architecte, une construction monumentale et d'un caractère artistique, depuis longtemps réclamée pour l'installation du service des Postes, Télégraphes et Téléphones à Alençon. Mais peu d'entre eux peut-être ne s'imaginent pas ce qu'était jadis la place du Palais, et pourquoi elle fut jusqu'à la Révolution la principale place de la ville, c'est-à-dire le centre des affaires civiles et commerciales.

C'est là, en effet, que pendant des siècles, l'Echiquier d'Alençon, cour suprême et souveraine, jugea sans appel et en dernier ressort, comme l'Echiquier siègeant à Rouen ou à Caen qui fut remplacé par le Parlement de Normandie, toutes les causes civiles et criminelles du comté pairie d'Alençon, érigé en duché au commencement du xve siècle.

Après la mort de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, épouse en premières noces de Charles, duc d'Alençon et en secondes noces de Henri, roi de Navarre, le duché, comme on sait, fut réuni à la couronne. L'Echiquier fut alors supprimé et remplacé par un Siège Présidial, pourvu d'attributions spéciales et jouant le rôle d'une juridiction intermédiaire entre les bailliages, vicomtés et justices seigneuriales et la Cour du Parlement. Son installation fut faite en grande solennité, dans l'auditoire du Palais, le 30 octobre 1552, par un Conseiller

Digitized by Google

au Parlement assisté d'un avocat de Rouen, pris comme témoin, en présence des échevins d'Alençon et des représentants des villes du ressort. Lorsque le bailli du roi au siège d'Alençon et ses lieutenants, l'avocat et le procureur du roi, les officiers des juridictions inférieures et même ceux des greniers à sel, eurent pris séance, le Conseiller au Parlement, président de l'assemblée, fit donner lecture des lettres patentes du roi portant nomination des magistrats du Présidial et prit ensuite la parole pour faire connaître et expliquer leurs attributions et le respect qui leur était dû : « le tout à l'honneur du roi » et comment l'idée de la justice était venue de Dieu (1).

Il est intéressant de rappeler que la grande salle du Palais fut bâtie à neuf par Henri II, roi de Navarre, devenu duc d'Alençon, par son mariage en secondes noces avec Marguerite d'Angoulême. Les rois de France Henri III et Henri IV firent également faire des travaux aux autres salles et chambres du Palais où siègeaient les officiers du bailliage et de la vicomté et les prieurs et juges Consuls, établis en 1710 pour connaître des causes entre négociants, en matière de commerce. Louis XIV, fonda lui-même, en 1636, une chapelle dotée d'une rente sur le domaine pour la célébration de la messe les jours d'audience, c'est-à-dire trois fois par semaine. La nomination du chapelain était faite alternativement par le lieutenant du bailli et par le président du Présidial.

La fête de saint Yves s'y célébrait avec une grande solennité, le 19 mai. On décorait la salle du Palais avec les belles tapisseries de l'église Notre-Dame, on sonnait les demies à midi ; la veille, le Curé de Notre-Dame avec son clergé s'y rendait pour y chanter les premières et les secondes vêpres. Le lendemain on se rendait processionnellement au Palais pour la messe haute. Les officiers du bailliage offraient le pain bénit à tour de rôle. Les oblations et les cierges du luminaire appartenaient au Curé, en dépit des murmures et des oppositions des chapelains qui prétendaient que cette chapellenie avait été fondée en titre de bénéfice (2).

(1) *L'Installation du Présidial d'Alençon*, 1552, par M. Guillemin, Bul. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne, t. I, p. 152.

(2) *Belard*, p. 194-195.

Digitized by Google

Le Palais renfermait en outre, probablement dans ses combles, un précieux dépôt d'archives qui malheureusement fut en partie détruit lors de l'incendie qui s'y déclare en 1738. Il n'est pas douteux que cet accident ne nous ait privé d'un grand nombre de documents précieux et remontant peut-être au temps où l'Echiquier d'Alençon tenait ses séances dans le Palais.

Le Conseil du roi prit le 26 octobre 1773 une résolution qui devait être fatale à la place du Palais. La jouissance de tous ces bâtiments fut alors abandonnée à la ville, à la charge par elle de pourvoir à l'installation de toutes les juridictions dans l'enceinte du château, dont les dépendances lui furent en même temps cédées. Cette translation eut lieu en 1779. La chapelle dédiée à saint Yves, fut en même temps reconstruite dans les dépendances du nouveau Palais et la bénédiction en fut faite par Mgr Du Plessis d'Argentré, évêque de Sées, le 23 mai 1781. Pour les frais de ces constructions et de celles des nouvelles prisons, qui furent dès lors installées dans le donjon, une levée extraordinaire de deniers fut faite sur tous les sujets du ressort du bailliage.

La Mairie, établie au xve siècle dans la rue qui porte encore aujourd'hui ce nom et qui auparavant se nommait rue aux *Goguets*, avait été plus tard installée proche le Palais. Cet Hôtel de Ville fut reconstruit à neuf vers 1731, par M. de Lévignen, intendant d'Alençon. Sous le règne de Louis XVI, la ville qui avait été mise en possession des terrains dépendant du château, depuis 1773, résolut de faire construire sur la place même de ces terrains, dans le voisinage du nouveau Palais, un édifice digne d'elle. La première pierre en fut posée le 4 août 1783. L'ancienne place du Palais se trouva ainsi déchue successivement de tout ce qui lui donnait de l'importance. Le Palais lui-même fut vendu à un particulier qui convertit la salle du Présidial en une salle de spectacle dont l'ancien receveur des tailles, M. Castaing, grand amateur de théâtre et lui-même auteur de nombreuses compositions dramatiques, qui ont été jouées sur ce théâtre, en exécuta la décoration de façon à mériter les éloges des Alençonnais (1). On peut

(1) Odolant Desnos. *Mémoires historiques sur Alençon*, t. I et t. II, p. 462.

Digitized by Google

voir au musée d'Alençon le plan intérieur de la salle du Présidial, convertie en salle de spectacle, dressé par Delarue, architecte de l'Hôtel de Ville d'Alençon (1).

Les exécutions des sentences criminelles avaient lieu le plus souvent sur la place même du Palais, ou quelquefois sur le lieu du crime. Elles étaient fréquentes, puisque de 1712 à 1732, on ne compte pas moins de quatorze pendus et quatre roués, sans parler des individus condamnés à la peine du fouet (2). L'abbé Gautier, nous apprend qu'en 1805 on y exécutait encore les condamnés à mort (3). Le pilori n'a même disparu comme on sait qu'en 1847.

C'était également sur cette place qu'avaient lieu les publications d'édits et arrêts, sentences et ordonnances de l'Intendance, du Bureau des Finances et de la Municipalité. Là aussi se faisaient les réjouissances publiques, à l'occasion des évènements dont la nouvelle était notifiée aux magistrats: victoires, traités de paix, naissances des princes de la famille royale.

Sur la même place devait se trouver la maison où s'exerçait le tabellionnage. On trouve en effet dans le Cueilloir du domaine d'Alençon, nº 171, un article ainsi conçu : « René Langrune, marchand, au lieu de Me Jean-Samuel Gillot l'aîné (4), tabellion, pour la fieffe d'une place où est basti une maison où s'exerce le tabellionnage d'Alençon, près le Pilori, au bout des Halles, près la rue *Omage* (ou *Vinage*), 1 livre.

Spectacles forains. — Théâtre.

La place du Palais fut en somme jusqu'à la translation des juridictions au château d'Alençon, le véritable forum de la

(1) Décoration intérieure de l'ancienne Salle de spectacle d'Alençon, aujourd'hui démolie. Aquarelle à la plume, donnée par Godard (*Musée d'Alençon. Catalogue des tableaux, dessins et sculptures, 1862*, nº 109. — *Catalogue du Musée d'Alençon*, par Mary-Renard, 1900. Dessins et aquarelles, nº 277.

(2) Henri Chardon. *Scarron inconnu et les types des personnages du Roman Comique*, t. II. p. 346.

(3) *Histoire d'Alençon*, p. 167.

(4) Le nom de J.-S. Gillot, notaire, vivant en 1645, donne la date de cette reconnaissance de rente au domaine.

Digitized by Google

ville, et de promenoir aux bourgeois Blessebois, Alençonnais lui-même, dans ses *Aventures du Parc d'Alençon*, écrites vers 1670, déclare que leurs principaux amusements consistaient « à raisonner sur la gazette, à donner leur avis librement sur la nécessité de réformer l'Estat, à battre depuis le matin jusqu'au soir le pavé d'une place qui est devant le Palais (1) ».

Parmi les attractions que cette place offrait aux Alençonnais, on peut d'abord mentionner les *Marionnettes*. Ce spectacle qui, dans sa nouveauté, passionnait alors la foule, donna lieu en 1682, à un procès criminel, qu'on trouve dans les minutes du bailliage d'Alençon, aux Archives de l'Orne, série B.

Le 25 juillet 1699, Antoine de Villiers, sieur de Beunesse, trouva la mort dans une rixe à l'occasion d'une représentation donnée au théâtre. En 1707, des lettres de pardon furent accordées à Charles Apris, écuyer, sieur de Bonnière, capitaine de dragons au régiment de Villegagnon, à la suite d'un meurtre survenu dans les mêmes circonstances. Un tumulte se produisit sur la même place en 1713, le 2 juillet, lors de la fête donnée pour la publication de la paix d'Utrecht. Les opérateurs, comédiens ou employés du théâtre y tirèrent un feu d'artifice, après avoir donné une représentation de *Dom Juan ou le Festin de Pierre*.

Il peut être utile de rappeler que sous le nom d'opérateurs, on désignait alors une foule de gens de métiers divers. Corneille a dit :

> Il trafiqua de chapelets, de baumes,
> Vendit du mitrhidate en maître opérateur.

Opérateurs et banquistes marchaient d'ailleurs de pair, d'après H. Decremps, qui devait s'y connaître (2):

A Auxerre nous logeâmes, par hasard, dans une auberge qui était le rendez-vous des *banquistes*. On entend par banquistes toutes sortes de gens qui vont de ville en ville, pour vivre aux dépens du public qu'ils attrappent. Les uns vendent de l'onguent pour la brûlure, les autres des clous rouillés pour guérir du mal aux

(1) A. Chardon. *Scarron inconnu*, t. II. p. 348.
(2) *Les petites aventures de Jérôme Sharp, professeur de physique amusante.* Bruxelles et Liège, F.-J. Desoer, 1790, in-8°, p. 163.

Digitized by Google

dents. Ceux-ci font voir un bœuf à la tête duquel on a industrieusement ajouté une troisième corne ; ceux-là montrent, pour de l'argent, un grand jeune homme habillé en femme, qu'ils appellent une *géante*. Il y en a qui vendent des cantiques de saint Hubert, avec un petit anneau, pour guérir de la peste et de la rage. Quelques uns vendent des bouts de suif qu'ils appellent de la graisse d'ours pour faire croitre les cheveux, etc.

L'auteur nous apprend ensuite que parmi ces banquistes se trouvait un directeur de théâtre qui, très mécontent de ses acteurs et de ses actrices, ne parlait de rien moins que de les égorger, mais il faut savoir que ces acteurs étaient des canards et des dindons qu'ils faisait danser au son de la flûte et du violon. Il rappelle enfin que Jean-Jacques Rousseau lui-même n'a pas dédaigné, dans sa jeunesse, de gagner honnêtement sa vie en faisant voir une fontaine de Héron.

Par opérateur, d'après l'ancien Dictionnaire de l'Académie, on entendait spécialement désigner « un charlatan qui débite ses remèdes et qui vend ses drogues sur la place publique. »

En tous cas, ceux qui tirèrent le feu d'artifice sur la place du Palais en 1713 étaient bien des comédiens et non des charlatans. Mais on sait qu'à cette époque, les deux corporations étaient généralement confondues, c'est-à-dire que les charlatans se montraient souvent sur les places publiques escortés non seulement de compères qui exécutaient des momeries, mais de véritables acteurs jouant des scènes sur un théâtre. C'est dans cet appareil et sur un vrai théâtre qu'on vit, dit-on, le fameux Barry opérer en pleine foire comme débitant de drogues et comme chef de troupe, mis en scène dans le *Voyage de Guibray, avec l'histoire du fameux Barry*, 1704, petit in-12. La foire de Guibray, illustrée par le curieux dessin de François Chauvel, gravé par Cochin, en 1658, était alors dans tout son éclat et poètes et romanciers s'étaient emparés de ce cadre. En 1696, Regnard avait fait représenter une comédie en vers, avec divertissement sous le titre du *Bourgeois de Falaise*. En 1697, Lenoble publia les *Aventures provinciales ou le voyage de Falaise*, nouvelle divertissante dédiée à M. de la Bourinière, gentilhomme et poète normand (1). M. Henri Chardon suppose, que le

(1) Quel était ce M. de la Bourinière ? Nous l'ignorons.

Digitized by Google

Voyage de Guibray, publié en 1704, peut être du même auteur (1). Amédée Mériel, au contraire, dans son *Histoire de Falaise, Foire de Guibray* (Bellême, Levayer, 1889), affirme positivement que cette histoire, ou plutôt ce roman comique dédié à messire François-Joseph de Marguerite, seigneur de Versainville, Guibray, Estrées-la-Campagne et autres lieux, Conseiller au Parlement de Normandie, dont il a reproduit le texte, d'après l'exemplaire que possède la bibliothèque de Caen, est l'ouvrage de M. Bellenger des Fresneaux, Conseiller et Procureur du roi, en l'Hôtel de Ville ou au bailliage de Falaise (2).

M. Chardon fait remarquer encore que le *Voyage de Guibray et l'Histoire du fameux Barry* peuvent avoir été composées à l'occasion de la comédie de Dancourt, *L'Opérateur Barry*, représentée en 1702 (3).

On sait que la troisième partie du *Roman Comique* a pour auteur Jean Sigault, secrétaire de Ménage, prébendier du Mans, à la suite de Scarron. Or on y lit qu'en quittant la ville du Mans, les comédiens de la troupe prirent la route d'Alençon, à l'ordinaire (4) : « J'ai dit, à l'ordinaire, car ces sortes de gens (comme beaucoup d'autres) ont leur cours limité, comme celui du soleil dans le zodiaque. En ce pays là, ils viennent de Tours à Angers, d'Angers à La Flèche, de La Flèche au Mans, du Mans à Alençon, d'Alençon à Argentan ou à Laval, selon la route qu'ils prennent de Paris ou de Bretagne (5) ».

Nous savons, d'autre part, que les habitants de Sées de même que ceux d'Alençon (6), d'Argentan et de Falaise, passaient, dans ce temps là, pour avoir le goût du théâtre.

(1) H. Chardon. *La troupe du roman comique*, dévoilée et les comédiens de campagne au XVIIe siècle. Paris, H. Champion, 1876, p. 142.

(2) En 1706 Guillaume-François Bellenger, sieur de la Grivagère, était conseiller et avocat du roi à Falaise. (A. Mériel, *Histoire de Falaise, foire de Guibray*, p. 56.

(3) Chardon. *Scarron inconnu et les types des personnages du Roman Comique*, t. II. (Paris, H. Champion, 1804).

(4) Chardon. *La troupe du roman comique*, dévoilée et les comédiens de campagne au XVIIe siècle. Paris, H. Champion, 1876, p. 41.

(5) *Roman comique*, troisième partie, chap. 1er.

(6) Mme Gérasime Despierres. *Le théâtre et les comédiens à Alençon au seizième et au dix-septième siècle.* (Mémoire lu à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, le 10 juin 1892.)

Digitized by Google

Hugues Quéru, d'une bonne famille de Sées, ne parut pas déroger en montant sur le théâtre et en y chantant des couplets des plus salés. Chrétien des Croix, d'Argentan, vît ses tragédies jouées chez son ami Claude Doinel, sieur de la Saucerie, à la Saucerie de la Haute-Chapelle, à la Saucerie d'Argentan et au Hamel de Marmouillé sous Henri IV. On vit à Alençon, Le Hayer du Perron, faire paraître en 1633 ses *Heureuses Aventures* ; puis Nicolas du Perche, avocat, fit imprimer à Rouen les *Intrigues de la vieille tour de Rouen* et *Rosemonde*, en 1640, et plus tard la comédie de l'*Ambassadeur d'Afrique*.

La tragédie de *Polyeucte* inspira à Marthe Cosnard, de Sées, celle des *Chastes martyrs*, qui fut imprimée vers 1650 et dont le grand Corneille salua l'apparition par quelques vers galants à l'adresse de « Mademoiselle de Cosnard de Sées » que M. de La Sicotière a surnommée, avec assez d'à-propos, « Vierge et martyre ».

Hortense des Jardins de Villedieu, fille du vice-bailli d'Alençon, soutint avec plus de vigueur et même avec un réel talent l'honneur du sexe, dans son *Manlius Torquatus*, qui fut représenté dans les premiers jours de mai 1662, sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, avec le plus grand succès. Les rapports d'Hortense des Jardins avec Molière, sur le théâtre duquel fut jouée en 1665, sa pièce du *Favori*, sont connus et d'après Gustave Le Vavasseur, l'acteur du Fresne, d'Argentan, en aurait été l'intermédiaire.

Deux ans auparavant fut imprimée à Caen la *Mort burlesque du mauvais riche*, de G. N. Les Isles Le Bas, originaire de la Carneille, réimprimée à Rouen. En 1664, une autre tragédie du même auteur, le *Royal martyr*, fut imprimée à Saint-Lô et réimprimée plusieurs fois à Caen. Sa pièce intitulée *Air enjoué* fut publiée sans date ni nom d'imprimeur. Il en fut de même de sa satire intitulée *les Hust*, dirigée contre les protestants qui excita contre lui la colère d'Elie Benoist,

(1) *Les dramatiques Ornais*, par Gustave Le Vavasseur.— *Hortense Desjardins, sa vie et ses œuvres*, par le même, Bul. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne, t. XI, 1892 : t. XII, 1893. — *Une muse normande inconnue, Mlle Cosnard, de Sées*, Ibid., t. III, 1884. — *Histoire du canton d'Athis*, par le comte Hector de la Ferrière.

Digitized by Google

pasteur de l'église réformée d'Alençon, et dont le Parlement interdit la vente aux libraires.

Quant à l'auteur, il dut se tenir caché à Caen et renoncer à l'art dramatique, aussi bien qu'à la satire.

Les passions religieuses étaient alors fort excitées. En 1662, elles donnèrent lieu à Sées, à propos du théâtre, à des scènes scandaleuses, qui devaient avoir les conséquences les plus graves. Le théologal de Sées, Jean Le Noir, passait, à tort ou à raison, pour janséniste. L'évêque au contraire, Rouxel de Médavy, prélat de cour, était d'un caractère opposé et nullement enclin au rigorisme. C'est ainsi qu'aux fêtes de Noël de cette année, il ne fit pas difficulté d'autoriser des acteurs à dresser un théâtre sur la place même de la cathédrale, à la condition expresse toutefois qu'il ne s'y passât rien contre la décence. Or, d'après une plainte adressée plus tard au nom du théologal, par un chanoine de ses amis, il paraîtrait que les acteurs, « au préjudice de la défense, ne laissèrent pas de donner au public des pièces impudiques. » Le théologal dont la maison était dans le voisinage en dut souffrir d'autant plus, qu'alors il était alité. Aussi dès qu'il put remonter en chaire, il ne manqua pas d'en parler avec son énergie ordinaire dans ses sermons. Il arriva alors que les habitués du théâtre et les comédiens, au lieu de tenir compte de cet avertissement, excitèrent contre le prédicateur « une tempeste de quinze jours et autant de nuits, dont je suis témoing, dit le plaignant, le plus scandaleux qui fut jamais, avec des tambours et des trompettes, et des clameurs d'enfer, dansant et de jour et de nuit devant l'église cathédrale et la maison du sieur théologal, chantant des chansons contre luy, vomissans mille injures contre son honneur et celuy de son ministère, ayant mis le feu mesme au pied des murailles de sa maison, demandant des fusils pour tuer ceux qui paraissoient à la fenestre, en sorte que ledit sieur théologal, contraint de céder à la violence, fut forcé d'abandonner son logis et sa résidence au grand regret de tous les gens de bien (1) ».

Ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est qu'après ces insultes,

(1) *A Mgr l'archevêque de Rouen... Nicolas Brodin, prestre, chanoine...* 3 *mai* 1667, petit in-folio de 78 p.

Digitized by Google

la conduite du théologal trouva des censeurs qui prirent à tâche de l'incriminer, si bien que l'évêque lui-même crut voir un attentat contre son autorité dans le zèle avec lequel il s'était efforcé de réprimer la licence et l'effronterie des comédiens. Sur sa plainte, une lettre de cachet, qui reléguait Jean Le Noir à Fougères, fut expédiée le 14 mars 1663.

Cette décision de la Cour, qui semblait donner raison aux comédiens et à leurs partisans contre le théologal, ne laissait à celui-ci d'autre parti à prendre que de se soumettre. Malheureusement la hauteur de son caractère ne lui permit pas de l'adopter. C'est ainsi qu'à force de s'entêter dans sa résistance il finit par mourir détenu dans le château de Nantes, après avoir subi pendant de longues a nnées un traitement aussi rigoureux que celui réservé aux plus dangereux criminels.

Il est à noter qu'on voit alors des noms de comédiens figurer avec honneur dans les registres de catholicité de Notre-Dame d'Alençon. Le 26 mai 1667, Nicolas Auzout, comédien de la duchesse d'Orléans, et Marie Marconro-Beaulieu, de la même troupe, présentèrent au baptême, en qualité de parrain et de marraine un enfant né du ménage de Laurent de Mengeot, leur camarade et d'Anne Barbé, également comédienne. Le 12 août 1685, Pierre Chevalier, prêtre de la même église, bénit le mariage de Jacques de Brière, sieur d'Alidor, de la compagnie des comédiens de la Reine, et celui de Hipp. Gille, de la même troupe, en présence de leurs camarades Lamy de Brouthier, sieur des Rosières, Richard Desmaresle, Nicolas Praslin, Jean Berger et Jean Husson, dont la signature figure sur le registre.

On voit par là que l'auteur de la troisième partie du *Roman comique* ne s'est pas écarté de la vérité, en représentant le prieur de Saint-Louis, à Alençon, obtenant de l'évêque de Sées, la permission de bénir les mariages de Léandre et d'Angélique, de Destin et de Mlle de l'Estoile. Comme l'a si bien dit M. Chardon, il s'est montré simplement chroniqueur exact et bien informé dans le chapitre curieux qu'il a consacré à Alençon.

Digitized by Google

Le successeur de Rouxel de Médavy, Jean Forcoal, issu d'une famille calviniste, originaire des Cévennes, n'était pas d'humeur à voir les comédiens dresser des théâtres dans son diocèse. L'année même qui avait suivi sa prise de possession, il avait fait publier des Statuts pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique dans toute sa rigueur. Or il arriva qu'en juillet et août 1680, des comédiens vinrent, à l'ordinaire, faire un séjour à Alençon, pour y donner des représentations. L'un d'eux étant tombé malade, y mourut le 5 août, au faubourg de Cazault. Il se nommait Henry de Saint-Héran, et était originaire de Pau. Un des capucins d'Alençon, le P. Nicolas, l'assista à ses derniers moments et lui donna l'absolution, du consentement du curé Pierre Chenard, mais celui-ci crut de son devoir d'en référer à l'évêque au sujet de la sépulture. Un ordre formel arrivé le lendemain, interdit l'inhumation dans la forme ordinaire, avec l'assistance du clergé, « à raison de la profession infâme dudit sieur de Saint-Héran, bouffon et farceur public, montant sur le théâtre (1) ».

Heureusement le bon P. Nicolas d'Alençon avait quand même absous le pauvre Saint-Héran. Le même cas se présenta le 13 août ; un autre comédien de la troupe, Pierre Cassan, tomba à son tour malade, et fit appeler un des prêtres habitués de Notre-Dame, Pierre Chevrel. Mais celui-ci avant de lui administrer les sacrements, fut obligé de requérir les notaires d'Alençon de se transporter au domicile du moribond, au faubourg Saint-Blaise, pour y recevoir sa renonciation à sa profession de comédien, ainsi conçue :

A déclaré, en présence du sieur Chevrel et des témoins, ci après nommés : qu'il demande à Dieu pardon d'avoir embrassé la vocation de bouffon et farceur public et d'avoir monté sur le théâtre et

(1) Il est à noter que Pontas, dans son *Dictionnaire des cas de conscience*, déclare que quand bien même un comédien se serait confessé et aurait témoigné de la douleur de ses péchés, s'il n'a pas « desté sa profession et promis d'y renoncer pour toujours, il n'est pas digne de la sépulture ecclésiastique. Il ajoute enfin qu'il n'est pas possible d'accorder la sépulture ecclésiastique aux pécheurs publics. Il n'admet pas qu'un comédien puisse, à l'article de la mort, être absous de ses autres péchés, s'il conserve de l'affection pour celui dont sa profession le rendait coupable. »

On peut se demander si ce rigorisme n'était pas excessif.

Digitized by Google

qu'il renonce et promet à Dieu de ne plus jamais y retourner et monter (1).

Les comédiens italiens, disait-on, étaient seuls à l'abri de l'excommunication. C'est peut-être pour cela que Nolant de Fatouville, né à Sées ou aux environs, suivant plusieurs biographes, ne craignit pas de déroger à sa dignité de Conseiller au Parlement de Normandie, en donnant au théâtre italien, *Arlequin, Mercure galant, Arlequin, lingère du Palais, Arlequin Protée*, etc., de 1682 à 1692.

Les Porches : les Galeries du Palais, le Café, le Puits des Forges

Les porches qui régnaient autour de la place du Palais et formaient galeries le long des maisons, offraient un abri aux promeneurs par les temps de pluie et leur permettaient ainsi de prolonger plus longtemps leurs intéressantes conversations. C'était aussi sous ces porches que se donnaient rendez-vous les procureurs postulants, les solliciteurs infatigables, les plaideurs féroces, en attendant l'audience. Les gens portant épées, rabats et collets de point coupé aimaient à s'y faire voir. Les filous et les femmes galantes n'y manquaient pas non plus.

Des marchands, en effet, étaient installés dans ces galeries et offraient à tout venant : livres, gazettes, point coupé, bagatelles de toute sorte. C'est ce que nous apprenons par la chronique rimée que Bertaut, neveu, dit-on, de l'illustre évêque de Sées du même nom, aumônier de la reine Marie de Médicis, et dont les poësies se lisent encore (2), a consacrée aux Galanteries du Palais :

(1) Minutes de Me Papet, notaire à Alençon. — Extrait cité dans le *Théâtre et les Comédiens à Alençon, au seizième et au dix-septième siècles*, par Mme Gérasime Despierres. Paris, E. Plon, 1892, 15 p., in-8o.

(1) Tallemant des Réaux, a consacré une de ses *Historiettes* (la CLIe), au petit Bertaut, neveu, dit-il, de l'évêque de Sées, Jean Bertaut : « Il ne manque pas d'esprit, mais il est ennuyeux en diable et plein de vanité. Par malheur pour lui il y a un des principaux musiciens de la Chapelle, nommé aussi Berthod. Pour les distinguer on appelait celui-ci *Bertaut l'incommode* et l'autre *Bertaut l'incommodé*, parce qu'il est châtré. On appeloit ainsi tous les châtrés de ces comédies en musique que le cardinal Mazarin faisait jouer. »

Dans son beau livre, *Jean Bertaut, abbé d'Aunay, premier aumônier de*

Digitized by Google

L'*Honneste femme* et la *Femme héroïque*, ouvrages du cordelier Coutançois Jacques du Bosc, composés en 1632 et en 1644, se vendaient donc encore à la galerie du Palais en 1650, époque où le permis d'imprimer fut accordé au petit Bertaut. Mais ces titres ne nous disent plus rien. Si nous nous rapprochons au contraire des étalages séduisants des marchands, des merciers, nous allons reconnaître les produits, de plus en plus recherchés, des vélineuses d'Alençon :

Approchez-vous ici, Madame ?
Là, voyez donc, venez, venez,
Voici ce qu'il vous faut, tenez !
Venez ici, Mademoiselle,
J'ai de bellissime dentelle,
Des points coupés qui sont fort beaux,
De beaux étuis, de beaux cizeaux,
De la neige des plus nouvelles.
J'ai des cravates les plus belles,
Un manchon, un bel éventail,
Des pendans d'oreilles d'émail,
Une coiffe de crapaudaille.
J'ai de beaux ouvrages de paille.

. . . . . .

Mais écoutons cette marchande :
« Monsieur, j'ai de belle Hollande,
Des manchettes, de beaux rabats,
De beaux collets... »

Il nous faut maintenant avec Bertaut, faire une longue tournée à la buvette du Palais :

Nous gaignerons tout droit là bas.
Suy-moi. Nous n'avons pas cent pas :
Nous entrerons dans la Buvette.
Tu verras une Cahuette (1)

la Reine, évêque de Sées. Paris, Victor Lecoffre, 1903. M. l'abbé Georges Grente a malheureusement omis de nous renseigner sur ce Bertaut, auteur présumé de la *Ville de Paris, en vers burlesques*. Il est à noter que dans le privilège de ce livre, en date du 5 août 1650, l'auteur est dénommé Berthod et non Bertaut.

Viollet Le Duc, dans sa *Bibliothèque poétique* (p. 504), n'a pu déterminer l'identité de ce poète. Paul Lacroix, dans *Paris ridicule et burlesque au* XVIIe *siècle* (p. 878, p. XVII), n'a pas été plus heureux.

(1) Cahuette, d'après Paul Lacroix (Ibid. p. 149), serait une forme ancienne de Cahutte. Les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, ne paraissent pas être de cet avis puisqu'ils font remarquer que, dès le règne de Louis XIII,

Digitized by Google

On serait tenté de croire que cahuette a quelque rapport avec les *Kanet* ou *Cahué* sous lesquels on désignait alors les débits de café chez les Turcs ? L'époque que l'on peut assigner à l'ouverture de ces boutiques ne semble pas le permettre, puisque, d'après De La Mare, elle n'aurait eu lieu que vers 1660 (1). De plus cahuette a été employé par les écrivains du XVIe siècle.

Cependant Marseille paraît avoir eu des débits de cafés dès 1654. Mais c'est principalement par l'intermédiaire des Lyonnais que cette boisson hygiénique fut introduite et mise en crédit en France. Un négociant (2) de Lyon, Philippe-

existaient autour du Châtelet des débits de café, désignés sous les noms de *Cahove* ou *Cahovet*. Il faut ajouter que *Cahve* est bien la forme la plus rapprochée de la prononciation des Persans et des Turcs. C'est ce qu'affirme Dufour dans son livre *Traitez nouveau et curieux du café, etc.* p. 9. 10, 93 et 96), d'après Olearius et Pietro della Valle. C'est également d'ailleurs celle que paraît préconiser Fauste Naironi, maronite, professeur de syriaque au collège de Sapience à Rome, puis que c'est celle à laquelle il donne le premier rang dans sa dissertation : *De saluberrimâ potione* cahve, *seu café nuncuptâ discursus*. Romæ, 1671, in-24, 1671 et 1675. Il faut ajouter que l'orthographe et la prononciation de ce nom, étaient si peu fixées, à l'origine, que Dufour, intitule ainsi sa première publication sur le café : *De l'usage du Caphé, du thé et du chocolate*. Lyon, 1671. (Catalogue de la Bibliothèque du baron Jerôme Pichon, n°2662). — Le *Dictionnaire universel du commerce* donne aussi les deux termes *Caphé* et *Cahué*.

(1) *Traité de la police*, t. III, p. 797.

(2) Son nom patronymique était Sylvestre. Du Four, était le nom de son oncle.

C'est par erreur que dans les *Notes pour servir à l'histoire d'Alençon*, au XVIIIe siècle (Alençon, A. Herpin, 1898, in-8°, 14 p.) M. P. Blaizot, attribuait à Dufour la qualité de médecin. Dufour lui-même, dans la préface de l'ouvrage qui l'a rendu célèbre : *Traitez nouveaux et curieux du Café, etc.*, s'est expliqué très positivement sur sa qualité : « La profession que je fais de marchand ne me parut pas incompatible avec celle d'auteur, surtout en cette occasion où il s'agit d'une drogue dont les marchands nous ont donné la connaissance. C'est à ceux qui ont négocié dans le Levant que nous devons en France la découverte du café. C'est eux qui nous en ont fourni. Je considéray même en un sujet de cette nature, un grand nombre de choses dont un marchand peut-être mieux informé qu'un philosophe. »

Dufour déclare, en outre, que le livre qu'il publie doit son origine à la découverte fortuite qu'il avait faite, environ douze ans auparavant, d'un manuscrit latin qui traitait du café et qu'il ne se décida que plus tard à se procurer, par ses relations, des mémoires précis et fidèles sur ce sujet : « Je ne me suis pas contenté de consulter dedans et dehors le Royaume un grand nombre de Sçavants qui me font l'honneur d'entretenir commerce avec nous. J'ay encore porté mes recherches dans le fonds de l'Orient où je porte mon négoce. »

Il dédia son livre au chevalier Valon, seigneur de Janlis et de Veuchy, avec lequel il était en correspondance et auquel il voulait offrir un témoignage public de sa reconnaissance.

Digitized by Google

Sylvestre Dufour, natif de Manosque, que le commerce de la droguerie avait mis en état d'apprécier cette denrée, y eut la plus grande part par la publication en 1671, d'un mémoire intitulé : *De l'usage du Caphé, du Thé et du Chocolate*, Lyon, in-12, qui paraît avoir été tiré du célèbre traité de Naironi, publié à Rome la même année sous ce titre : *De saluberrimâ potione* CAHVE *seu Café nuncupatâ discursus.* Romæ, 1671. Sylvestre Dufour était d'ailleurs un homme instruit, lettré et curieux de la recherche des choses rares et antiques. Sa liaison intime avec Jacob Spon, célèbre médecin et voyageur Lyonnais, en est d'ailleurs une preuve. La façon dont il s'exprime au sujet de l'accueil que le public fit à cette publication en est une autre :

Soit que le charme de la nouvauté, qui fait souvent tout le mérite d'un livre eût inspiré à bien des gens le désir de lire le mien, soit qu'ils y fussent portés par d'autres motifs, tous les exemplaires en furent débitez en peu de mois. Ce succès me surprit d'autant plus que je ne devais pas m'y attendre... L'empressement que l'on eut pour cette première édition me persuada que je devais assez d'être traducteur et que je pouvais aspirer à quelque chose de plus grand. Je me mis donc en tête de chercher des mémoires assés précis et assez fidèlles pour faire un Traité qui n'ayant rien de commun que le nom avec celuy que j'avais traduit pût se rendre considérable par lui-même.

Ce traité ne devait paraître qu'en 1685. Dans la préface qui l'accompagne, il fait une déclaration intéressante :

Ce n'est que depuis peu de mois que je me suis mis à y travailler. Pour rendre mon travail utile et agréable, je ne me suis pas contenté de consulter dedans et dehors le Royaume un grand nombre de scavans qui me font l'honneur d'entretenir commerce avec moy. J'ai encore porté mes recherches dans le fond de l'Orient, où je porte mon négoce. Peut-être me flattay-je, en disant que j'ay fait, par l'une et l'autre de ces voyes, un amas de beaucoup de raretés dont la lecture ne sera ennuyeuse, n'y inutile au Public.

Il ne se contenta pas de consulter les voyageurs les plus à même de fournir des renseignements certains sur l'usage du café en Orient, notamment Tavernier (1), de Bourges, dans

(1) DUFOUR. *Traitez du Café, du Thé et du Chocolate*, p. 201.

Digitized by Google

sa *Relation du voyage de l'évêque de Beryte en Cochinchine* (1) Galland (2), Bernier (3), Chardin (4), Petis de La Croix (5), Duloir (6). Il se mit en outre en rapport avec le consul de France à Alep, le chevalier d'Arvieux, qui lui fournit un mémoire intéressant. Il s'en procura d'autres au Caire. Il fit faire une analyse chimique du café par Cassaire, apothicaire à Lyon, en présence de Jacob Spon (7). Il n'est peut-être pas sans intérêt de faire connaître les villes citées par lui dans lesquelles les bons effets du café avaient été reconnus par des médecins alors en renom. Ces témoignages nous renseignent sur la propagation rapide du café à cette époque à Paris et dans les provinces d'outre Loire.

A Paris, M. Dehenault, lui cite le cas de Mme de Brière, sœur de M. L'Oiseau, aussi connue par son mérite que par sa beauté et celui d'une autre dame de la première qualité, dont il tait le nom par respect (8).

A Marseille, le P. Alexandre d'Albertas, augustin déchaussé et un autre religieux (9). Il cite en outre un père Jésuite, le P. Nicolas, capucin et un autre capucin, célèbres prédicateurs (10).

A Lyon, Jacob Spon (11), et Falconnet fils, qui, chargé par Monseigneur le Chancelier d'examiner ce *Traité du café*, déclara qu'il serviroit à « détromper les médecins qui persistaient à croire que son usage était pernicieux (12) ».

(1) P. 104, 105.
(2) P. 185.
(3) P. 29, 43, 203, 206, 216.
(4) P. 136.
(5) P. 32.
(6) P. 6, 8, 9, 102.
(7) P. 83.
(8) P. 163, 173.
(9) P. 133, 134. — Parmi les questions qui furent posées à M. Colomb, pour son agrégation au collège des médecins de Marseille par les docteurs de la Faculté d'Aix, MM. Castillon et Fouque, le 27 février 1675, figure celle-ci : « Sçavoir si l'usage du café est nuisible aux habitans de Marseille. » (Alfred Franklin. La *Vie privée d'autrefois. Le café, le thé et le chocolat*, p. 27).
(10) P. 139, 141, 143.
(11) P. 135, 137, 156.
(12) Ibid. Attestation en tête du livre de Dufour.

Digitized by Google

A Montpellier, Rideu, professeur à la faculté de médecine, qui avait employé le café avec succès pour la guérison du marquis de Crillon et d'un conseiller à la Cour des Aides (1).

A Nîmes, M. de La Garde, habile médecin (2).

A Grenoble, M. Monin, célèbre médecin que l'on peut regarder comme l'inventeur du café au lait, appelé aussi *café laité* ou lait cafeté (3).

A Genève, M. Gras, qui avait traité par le café M. Devérace, attaqué de la goutte (4).

A Lausanne, M. Dapples (5).

A Limoges, M. Ferrand, doyen des médecins de cette ville (6-7).

En Saintonge, M. de la Closure qui cite la guérison de Mme de Lausun, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Voici le titre complet de son ouvrage :

Traitez nouveaux et curieux du Café, du Thé et du Chocolate, ouvrage également nécessaire aux médecins et à tous ceux qui aiment leur santé, Lyon, Jean Girin et B. Rivière, rue Mercière, à la Prudence MDCLXXXV, in-12.

Ce livre curieux, qui eut plusieurs éditions données par les imprimeurs de Lyon et de La Haye, fut traduit en latin par Spon, et en allemand par Bautzen.

A l'origine c'est par le port de Marseille que se faisait l'introduction du café en France. Mais Rouen, dont le port à cette époque était fréquenté par un grand nombre de marchands, ne tarda pas à lui disputer ce monopole. Le prix du café subit alors des variations notables. Cette denrée avait d'abord à supporter, à son entrée en France, un droit de vingt pour cent, suivant l'arrêt du Conseil du 15 août 1683. Elle se vendait vingt-cinq sous la livre en 1686, et trente-cinq sous, l'année suivante. L'arrêt du Conseil du 19 août 1692, déclare qu'avant cette époque, où eut lieu l'établissement du

(1) P. 120, 138.
(2) P. 137.
(3) P. 143-150, 153.
(4) P. 131.
(5) P. 153, 179.
(6) P. 180-181.
(7) P. 127, 151, 156.

Digitized by Google

monopole de la vente du café, il ne se vendait que vingt-sept à vingt-huit sous la livre (1). Un traitant, François Damame (2), bourgeois de Paris, eut alors assez de crédit pour se faire concéder à très haut prix ce privilège, à titre exclusif, et avec le droit de vendre le café quatre francs la livre. Le café étant devenu une boisson à la mode, le Conseil du roi, de même que le traitant, avaient présumé que les consommateurs ne se laisseraient pas rebuter par cette forte augmentation de prix. Le monopole de la vente et du débit des cafés, thés et chocolats, fut affermé pour six ans à Damame par édit du roi du mois de janvier 1692 et arrêt du Conseil du 22 janvier même année. Ce même arrêt contient un article qui a sa place dans l'histoire du café en Normandie, car il y est dit :

Fait Sa Majesté défenses à toutes personnes de faire entrer des caffez et sorbecs par d'autres ports que ceux de Marseille et Rouen, ainsi qu'il est ordonné pour les marchandises du Levant, à l'exception néanmoins des caffez qui pourront avoir esté pris en mer et de ceux qui viendront des Isles françaises.

Cet article donne une idée de l'importance du commerce de Rouen à cette époque et prouve que dès lors, l'usage du café dut commencer à se répandre en Normandie.

On constate d'autre part, que la fixation du prix du café à quatre francs la livre eut un effet contraire aux prévisions du Conseil du roi et à celles du fermier. Au lieu de se traduire par une augmentation de recette, ce changement faillit compromettre les intérêts du trésor et ceux de Damame. A peine quelques mois s'étaient-ils écoulés que ce dernier se plaignait à Sa Majesté de la diminution de la vente qui était telle dit-il, « que la plus grande partie de ceux qui en prenaient s'en passaient. » Le Conseil du roi, d'autre part, dans son arrêt rendu sur cette requête, le 19 août 1692, déclare que « si les choses demeuroient en mesme état, la consommation en diminuroit journellement, ce qui causeroit un préjudice considérable à Sa Majesté, tant pour les droits d'entrée dans le

(1) Savary. *Dictionnaire universel du Commerce, art.* Caffé.

(2) M. de Blegny. *Le bon usage du Thé, du Caffé et du Chocolat*, Paris, 1687. — Alfred Franklin, Ibid. p. 57, 311.

Digitized by Google

royaume que pour la ferme particulière dudit Damame. » En conséquence, le Conseil du roi décida que le prix du café serait réduit de quatre francs à cinquante sous la livre à dater du 15 août.

Le privilège qu'avaient les princes et les commensaux du roi, de faire des provisions de café en exemption des droits était pour le fermier une cause de déficit notable et une source de contestations fréquentes si l'on en juge par ce qu'en écrivait M. de Bérulle, intendant à Lyon, au Contrôleur général le 10 mars 1692. Les commis de Damame avaient saisi à la douane et fait porter à leur bureau un ballot de café de sept à huit quintaux que la princesse de Wurtemberg, en pension dans un couvent de Lyon, réclamait comme destiné à sa provision. « Il est vrai, dit l'intendant, que cette princesse en fait une grande consommation et en régale tous ceux qui la viennent voir. Mais comme cette quantité m'a paru un peu forte, je n'ay pas cru pouvoir, ni devoir, faire rendre le ballot sans vos ordres. » (1)

Damame n'était pas au bout de ses peines. Il finit par déclarer lui-même que les frais excessifs qu'il était obligé de faire pour l'exploitation de la ferme du café, consommaient « tout le bénéfice qu'il en pourrait retirer. » D'autre part les marchands épiciers et autres négociants, offrirent au roi de payer tels droits qu'il plairait à Sa Majesté sur cette denrée, pourvu qu'il revoquât le privilège de la vente exclusive attribué à Damame et qu'il leur rendit la liberté de ce commerce comme auparavant. C'est ce qui fut fait par arrêt du Conseil du 12 mai 1693. Il fut ordonné, par le même arrêt que le café ne pourrait entrer dans le royaume que par la ville de Marseille, et en payant la somme de 10 sols par livre pesant, outre les anciens droits. Les ports de Dunkerque, Dieppe, Rouen, Saint-Malo, Nantes, la Rochelle, Bordeaux et Bayonne, furent seulement autorisés à entreposer le cacao pour le faire passer aux pays étrangers (2).

Le monopole établi par cet arrêt au profit du port de Marseille amena des contestations inévitables. En 1709,

(1) Correspondance des Contrôleurs généraux, t. I, p. 103.

(2) *Recueil des tarifs des droits d'entrées et de sortie.* Rouen, Jean Besongne, 1725, t. I, p. 298. — ALFRED FRANKLIN. Ibid., p. 319.

Digitized by Google

le sieur Dussault, se plaignait au Conseil du commerce des difficultés que faisaient les fermiers généraux, de recevoir les droits qu'il offrait de payer pour le café, qu'il avait eu permission de faire venir à la Rochelle (1). L'année suivante, les députés du commerce de la ville de Lyon, étaient en contestation avec les armateurs de Saint-Malo, qui avaient obtenu la permission de vendre dans le royaume, 100.000 livres pesant de café, arrivé de Moka dans leur port (2). En 1713, requête des maires, échevins et députés du commerce de Marseille, au sujet des entrepôts de cafés du Levant, récemment fermés, à la réouverture desquels ils s'opposent (3). Ces difficultés sans cesse renaissantes amenèrent le Conseil du commerce à préparer un projet d'arrêt supprimant les entrepôts précédemment établis à Marseille (11 mars 1717).

Pour relever la Compagnie des Indes, dont les affaires marchaient mal, on lui accorda alors plusieurs permissions, destinées à favoriser son commerce. Le 22 juin 1719, permission de faire venir de Saint-Malo à Paris, dix balles de café, pesant 2.600 livres, en payant les droits de 10 sous et de 4 sous par livre, plus les droits d'entrée des cinq grosses fermes. Le 28 janvier 1720, permission accordée aux sieurs Beauvais, Lefèvre et Coulombier, négociants à Saint-Malo, de faire débiter et vendre dans le royaume, 50.000 livres de café, achetée par eux à la Compagnie des Indes au mois de juin 1715 ; 20 août 1720, projet d'arrêt portant permission aux directeurs intéressés à l'armement du vaisseau la *Paix*, arrivé à Saint-Malo dès le mois d'avril précédent, de vendre les 1.500 balles de café de moka, dont il est chargé moyennant le payement du droit qu'on perçoit à Marseille, et avec défense de le faire sortir du royaume (4).

Par arrêt du 30 septembre 1723, le roi voulant de plus en plus favoriser la Compagnie des Indes, afin de la mettre en état de donner un dividende annuel de 150 livres par action, outre le bénéfice pouvant revenir aux intéressés sur le profit de son commerce, lui accorda le privilège exclusif de la vente

(1) *Conseil du Commerce. Procès-verbaux*, p. 49 *b*, 6 septembre 1707.
(2) Ibid., p. 56, 26 septembre 1710.
(3) Ibid., p. 74, 15 décembre 1713.
(4) Ibid., p. 103, 106, 108.

Digitized by Google

du café, au prix de cinq francs la livre, avec permission de faire exploiter ce privilège dans toute l'étendue du royaume et terres de son obéissance, de la même manière que la ferme du tabac. A cet effet la Compagnie fut autorisée à établir des bureaux dans les villes, bourgs et autres lieux convenables, pour la vente du café. Permission fut cependant laissée aux négociants de Marseille de faire venir du café des Echelles du Levant et de les vendre à la Compagnie, sur le pied que le café vaudrait en Hollande, ou de le transporter librement à l'étranger en prenant les précautions pour empêcher que le débit ne s'en fît en France (1).

Au mois d'octobre de la même année, le privilège exclusif de la vente du café fut transporté à la Compagnie des Indes, et le sieur Pierre Le Sœur en fut mis en possession en son nom, le 1er novembre, avec pouvoir d'établir des bureaux de distribution, des commis, gardes, etc. La même déclaration fixa le prix du café à cent sous la livre.

Il est à remarquer qu'à la même date, c'est-à-dire au mois d'octobre 1723, la Compagnie des Indes orientales d'Angleterre fit la vente d'une très grande quantité de café, sur le pied de 11 livres sterling le cent pesant, ce qui revient à 30 sous la livre. Le *Journal sur les matières du tems*, dit le *Journal de Verdun* (décembre 1723, p. 436), qui nous fournit cet élément de comparaison assez curieux, ajoute que les intéressés y gagnaient, disait-on, 30 à 60 pour cent, tous frais faits. Il ressort de là que notre Compagnie des Indes était alors au point de vue commercial, bien inférieure à la Compagnie des Indes orientales de l'Angleterre.

Si j'ai insisté sur les variations du régime fiscal auquel fut soumis le café, c'est que j'ai cru remarquer que les différences de prix, d'année en année, qui en furent la conséquence et les falsifications provoquées par l'élévation excessive des droits d'entrée amenèrent des hausses et des baisses curieuses dans la consommation de cette liqueur qu'on aurait tort d'attribuer aux caprices de la mode. Mme de Sévigné dans plus de vingt de ses lettres nous fait connaître les alternatives

(1) *Suite de la Clef ou Journal historique sur les matières du tems*, année 1723, p. 378, 379.

Digitized by Google

de faveur et disgrâce qu'a subi le café sous Louis XIV. Le 10 mai 1676, elle écrivait à Mme de Grignan : « Vous voilà donc bien revenue du café ; Mlle de Méri l'a aussi chassé de chez elle assez promptement. Après de telles disgrâces, peut-on compter sur la fortune? « Le café dut attendre quelque temps pour reconquérir à la Cour et à la ville la place qu'il avait le droit d'occuper. Mais à la Toussaint de l'année 1688, la marquise écrit à sa fille : « Le café est tout à fait disgrâcié ; le chevalier croit qu'il l'échauffe et qu'il met son sang en mouvement, et moi, en même temps, bête de Compagnie, comme vous me connaissez, je n'en prends plus; le riz prend la place : je garde le café pour l'hiver. » Mme de Grignan, dans sa douce Provence bravait les caprices de la mode et prenait du café le matin, avant sa toilette (lettre du 3 novembre 1698).

Le 23 novembre, nouvel anathème contre le café : « Le café est disgrâcié ici, dit Mme de Sévigné, et par conséquent je n'en prends point, je trouvais pourtant qu'il me faisait, à Brevanes, certains biens ; mais je n'y songe plus. Nous voulons vous persuader qu'il vous échauffe, joint à l'air que vous respirez. »

Les opinions les plus bizarres continuaient d'avoir cours sur les effets du café. En 1706, la princesse des Ursins, le recommandait à Mme de Maintenon pour son estomac, « quoique dit-elle, je sois sûre de me brouiller avec M. Fagon. » Cependant à la même époque Fénelon en offrait à ses hôtes. D'autre part, la princesse Palatine, qui en 1706, trouvait le café fort bon pour les prêtres catholiques, parce que, dit-elle, il rend chaste, le défendait à sa sœur, en 1711. « Je regrette d'apprendre, lui écrit-elle le 5 février, que vous vous êtes habituée au café; rien au monde n'est plus malsain. » Tel était aussi l'avis de Saint-Simon et celui du docteur Andrey, de la Faculté de Paris, dans son *Traité des alimens de Caresme*, publié en 1713. Un autre soutenait dans une thèse, en 1715, que le café abrège la vie, et en 1741 Joseph de Jussieu, soutenait encore avec succès la même opinion devant la Faculté.

La situation ne changea que lorsque le café, d'abord admis par grâce, dans l'officine des apothicaires, dans le parloir des couvents, comme on l'a vu, mais en butte aux critiques de quel-

Digitized by Google

ques disciples d'Hippocrate récalcitrants et aux caprices des grandes dames, conquit la place publique. On vit alors, au lieu des ignobles cabarets d'autrefois, s'élever sur les places et les rues les plus fréquentées des grandes villes, aux foires de Saint-Germain, de Saint-Laurent, de Guibray, de Beaucaire, s'élever « la boutique élégante de causerie, salon plus que boutique, chambre garnie de glaces, de torchères en bronze, de tables de marbre d'une exquise propreté, de lustres aux cristaux étincelants. Ce fut « l'avènement du café », dit Michelet (1). On y causait déjà librement, on y débitait des nouvelles, des couplets et des épigrammes. C'est là que J.-B. Rousseau, commença à se faire connaître par la comédie du *Café*, publiée en 1694.

La Normandie, par l'intermédiaire de Rouen, avons-nous vu, avait connu de bonne heure le café. En 1699, Antoine Galland, de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, fit imprimer à Caen un *Traité de l'origine et des progrès du café*, in-12. Mais c'est seulement vers 1718, que l'abbé Massieu, l'une des gloires de Caen, « la plus jolie ville, la plus avenante, la plus gaie, enfin la source de nos plus beaux esprits », (2) dit Mme de Sévigné, lut à l'Académie des Inscriptions, son poëme latin sur le café, *Caffaeum Carmen*, qui l'emporte de beaucoup sur le poëme publié à Lyon par l'Avignonnais Th.-B. Fellon, en 1698, sous ce titre *Faba arabica* (3). Ce dernier n'est pas sans mérite, mais, comme l'a fait remarquer M. Théry, recteur de l'Académie de Caen, et président de l'Académie des Sciences et Lettres de cette ville, on n'y rencontre pas « la grâce, le sentiment exquis de latinité, l'aisance au milieu des détails techniques, que nous pouvons admirer dans le *Caffaeum* de Massieu. » Dans son éloge de Massieu, prononcé à l'Académie des Inscriptions en 1723, de Boze osa affirmer que « si Horace et Virgile avaient connu le café, on leur eût facilement attribué le poëme de l'académicien moderne. » L'hyperbole est permise aux panégyristes ; mais si on ne les considère que comme œuvres

(1) Histoire de France. t. XVII (la Régence), ch. VIII. Le Café. — L'Amérique, 1719.

(2) A. Caen, jeudi 5 mai 1689.

(3) On sait que le P. Vanière a consacré aussi quelques jolis vers au café, dans son *Prædium rusticum*. Louis Dubois en a donné une production.

Digitized by Google

d'art, comme ciselures de fantaisie, les caprices même de ce bijou poëtique ont quelque chose de séduisant. Tel est en définitive le jugement prononcé par M. Théry, sur le poëme du café.

Massieu avait été l'hôte et l'ami de Le Malon de Bercy, gendre du contrôleur général Desmarest, et dans ce château bâti par L. Levot, d'après les dessins de Mansard et décoré des peintures de Snyders, de Jordaens, de Carrey, sur la magnifique terrasse du parc, dessiné par Le Nôtre qui dominait et bordait la *Seine*, son goût s'était affiné, au contact des représentants les plus autorisés de la société polie du grand siècle. En 1710, il avait été nommé professeur au Collège de France. Son discours d'ouverture fut remarqué. « On croyait entendre un Romain de la cour d'Auguste, qui envoyant son fils se perfectionner à Athènes, lui découvrait tous les avantages qu'il pouvait encore puiser dans cet ancien séjour des lettres, de la politesse et de l'urbanité » (1). Il avait été admis en 1714 à l'Académie française à la place de Jules de Clérembault abbé de Saint-Taurin d'Evreux, lui-même successeur de Jean de la Fontaine.

L'aimable et savant recteur de l'Académie de Caen, sous l'autorité duquel nous sommes heureux de pouvoir nous abriter, nous a laissé un témoignage de la juste estime dans laquelle il tenait le *Caffaeum Carmen* en en donnant une réédition (2), en 1854, accompagnée d'une traduction en vers français, assez fidèle pour qu'il soit permis de dire que le poème de Massieu peut supporter, même parfois avec avantage, la comparaison avec les vers que Delille, Thomas, Berchoux ont consacrés au café. L'auteur décrit la découverte du café, dans la péninsule arabique, ou royaume de Saba. Il fait connaître les différents procédés usités pour sa torréfaction, pour sa trituration obtenue au moyen du pilon, suivant la méthode turque, ou au moyen d'un petit moulin analogue au moulin à poivre.

(1) *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. V.

(2) Le *Caffæum Carmen* fut publié pour la première fois dans le recueil intitulé *Poemeta didascalica*, 3 vol. in-12. L'éditeur des *Etrennes à tous les amateurs de Café*, Paris 1790, 2 parties en 1 vol., in-12, en donna une traduction française dans ce recueil.

Une nouvelle édition des *Poemeta didascalica* a, d'ailleurs, été donnée en 1813, par Delalain, en deux volumes.

Digitized by Google

Il nous montre la cafetière et les tasses où l'infusion doit être versée :

La coupe où la liqueur en fumant doit couler
Et le vase au long col, au couvercle docile,
Qu'élargit par degrés une courbe facile.

. . . . . .

Voici comment il convient de humer le moka
Vous devez à longs traits l'aspirer lentement,
Le quitter, le reprendre avec recueillement,
Tandis qu'il brule encor le palais qu'il enchante.

. . . . . .

Dès que son feu secret parvient jusqu'à notre âme
La vie à flots pressés y coule avec la flamme
Il y verse et la force et la vive gaîté.
Comme dans l'Orient, au royaume des lys
Les carrefours nombreux et les places publiques
Vous offrent, embellis d'enseignes authentiques
D'un lierre, d'un laurier, ces aimables réduits
Où le café fumant dissipe les ennuis.
Là, tous les citadins que ce signal attire
Passent de longs moments, à converser, à rire,
Quand la vapeur féconde a pénétré les sens,
On échange à l'envi des mots fins et plaisants
C'est un joyeux murmure, une fête unanime.

Après cette excursion au travers du poème composé par un illustre Caennais en l'honneur du café, nous allons nous adresser au procureur du roi en l'Hôtel de Ville de Falaise depuis 1698, pour visiter un café forain. La description qu'il va nous donner est insérée dans son *Voyage de Guibray, ou les*

(1) A la suite de la bibliographie du café, par Louis Dubois, se trouvent plusieurs mentions d'ouvrages littéraires sur le café qu'il est peut-être intéressant de reproduire :

L'Eloge du café, chanson en vingt-quatre couplets. Paris 1711, in-4°. — Probablement de même que la « Chanson sur le café », publiée dans le *Mercure* galant, de février 1711. Citée par Alfrend Franklin, p. 83.

LAINEZ. *La Cafetière renversée*, insérée dans le *Journal de Verdun*, et en 1753.

DULARD, de Marseille, Le Café, fragment du quatrième chant du poème intitulé *La Grandeur de Dieu dans les œuvres de la Nature.*

ESMÉNARD, sixième chant du poème sur la *Navigation.*

DUCIS. *A mon Café*, stances.

MÉRY (M.-G. de) Le Café, poème.Paris et Rennes, 1837. FUZELIER (Louis), Cantate sur le café, mise en musique, par Nicolas Bernier. (Franklin, Ibid, 33).

Digitized by Google

Aventures des princes de B. et de C. Avec l'histoire du fameux Barry, de Filandre et d'Alison. Histoire comique, MVCCIV.

Les deux princes de B. et de C., bons cousins, jeunes et curieux, avaient quitté Paris pour se rendre aux fameuses foires de Guibray pour se divertir. En entrant en Normandie, ils rencontrent une troupe de comédiens de campagne qui se dirigeaient du même côté pour donner des représentations et lient connaissance avec eux, mais en déguisant leur qualité sous des noms de guerre, la Brie et la Champagne. En passant par Sées, la troupe joyeuse à laquelle les jeunes gens s'étaient associés en se donnant comme bons joueurs de gibecière, s'arrête à l'hôtellerie de l'Echiquier, la plus considérable de la ville. Tous les appartements avaient été retenus par M. l'intendant d'Alençon et par son épouse qui se rendaient à Guibray en grande compagnie. Après une séance de prestidigitation donnée par la Brie et marquée par l'insolence d'un commis de l'intendant, nommé L'Etrille, qui avait osé poser la main sur le sein d'une des comédiennes : d'où, vivement, un bon soufflet de la main de La Champagne, qui fut appréhendé par le hocqueton de l'intendant, puis délivré dès que son identité fut reconnue. On partit enfin pour Guibray et l'on descendit à la Tête-Noire. Le lendemain, on parcourut les loges et les boutiques de la foire, la rue de Paris, la rue de Lyon, la rue de Tours, la rue de Rouen, la rue d'Alençon, la Halle aux cuirs, le Marché aux chevaux. Ici nous devons laisser la parole au procureur du roi en l'Hôtel de Ville :

La Brie et La Champagne, après avoir visité les opérateurs, les joueurs de gibecière, les marionettes, les danseurs de corde, etc., etc. ; entrèrent dans une loge où devait se trouver la huitième merveille du monde et qui n'était autre qu'une femme muette. Ils dirigèrent alors leurs pas vers un café. Ces établissements sont des grandes salles, richement tapissées, ornées de miroirs et de tableaux et toujours éclairées, jour et nuit, par une quantité de lustres de cristal qui font un effet très agréable.

Sortis du café, ils furent entourés par une troupe d'archers qui les arrêta et les fit conduire à Caen. La Brie et La Champagne rassurèrent les comédiens effrayés, et leur dirent que quelques mots suffiraient pour les faire élargir.

Ils n'étaient accusés que de rien moins que de l'assassinat du chevalier de Poligny, parent de l'évêque de C. (de Cou-

Digitized by Google

tances ?), mais lorsque leur qualité fut connue de tout le monde, ils furent rendus à la liberté.

L'auteur du *Voyage de Guibray* nous apprend encore qu'en visitant la ville de Caen, les princes rencontrèrent un jeune seigneur qu'ils avaient vu dans un café de Guibray et qui ressemblait si bien à Mlle de Témicour, que c'était Mlle de Témicour elle-même, l'un d'eux demanda et obtint sa main.

Le premier café qui ait été ouvert à Alençon était situé naturellement sur la place du Palais. Il fut établi en janvier 1712. C'est au moment où la France épuisée par la guerre de la succession d'Espagne, fit un effort suprême pour se relever et favorisée par un de ces coups qui renversent toutes les prévisions, fit des traités particuliers avec l'Angleterre et avec la Hollande, en attendant la paix générale qui rendit possible la victoire de Denain. Ce café fut établi par une Lyonnaise, Simonne Martin, et par François Milon son mari, originaire de Mesnil-sur-l'Estrée.

Une scène tragique dont ce café fut le théâtre, l'année qui suivit son ouverture et qui donna lieu à une information, à la requête de l'avocat du roi au bailliage d'Alençon, nous fait connaître quelle était la clientèle habituelle de cet établissement. Le 10 mars 1713, au soir, Gaspard Bonvoust, lieutenant de Maire de la ville et Jean Barbot de Collange, l'un des gardes du corps de Sa Majesté, dans la compagnie d'Harcourt, étaient en train de jouer aux dés, seuls à une table du café. Appuyé à la cheminée, un jeune homme, âgé d'environ vingt-deux ans, qui avait été au service et portait l'épée, Abraham Gillot, fils de Pierre, sieur de la Fortinière, les regardait jouer tout en se chauffant, mais sans leur adresser la parole, à cause d'une querelle de jeu qu'il avait eue antérieurement avec Jean Barbot.

A une autre table étaient assis des gens de moindre condition, Louis Mallet, sculpteur et architecte, Antoine Jacquet, marchand orfèvre, Jean Galleis, greffier, Nicolas Durand (1), commis greffier de la juridiction consulaire d'Alençon et Jean Allix, huissier au grenier à sel. Ils prenaient tranquillement

(1) Un autre Nicolas Durand, sieur de la Croix, procureur, veuf de Françoise Melassis, mourut en 1566, âgé de soixante-deux ans et fut inhumé le 31 janvier, au cimetière Saint-Blaise.

Digitized by Google

leur café, en jouant leurs consommations, au « passe-dix » à cinq sols la partie.

Deux gentilshommes de marque, entrèrent sur les neuf heures et demie. Pierre de Tirmois, écuyer, sieur des Marais (1), capitaine de dragons au régiment de Rohan, arrivé dans la journée à Alençon et le jeune d'Alègre, du régiment des mousquetaires du roi, qu'il était allé chercher dans un cabaret du faubourg Montsort. Ils s'approchèrent de la première table où Jean Barbot et Bonvoust étaient assis, jouant au vingt cinq et à la rafle. Tout d'un coup Barbot ayant amené un nombre de points déplorable, de dépit jeta le cornet sur la table et le cornet roula sur le justaucorps de Tirmois. Barbot, en lui demandant excuse, se baissa pour ramasser son cornet. Tirmois alors qui paraissait un peu échauffé, le jeta d'un coup de pied de l'autre coté de la chambre en disant : « Remarquez-vous que je le pousse d'une autre manière et plus vivement que vous ne l'avez jeté ? Vous ne l'avez pas fait pour me choquer, je l'ai fait de même. » Bonvoust se contenta d'appeler le petit valet du café pour relever le cornet et le rapporter, mais son partenaire s'étant levé était allé le chercher et le jeu avait repris de plus belle.

Tirmois passa alors de l'autre côté pour se faire apporter du café. Pendant ce temps, Barbot et Bonvoust finissaient leur partie, Barbot déclarant qu'il avait perdu tout son argent et qu'il n'en avait plus pour jouer. Tirmois étant alors rentré dans la salle avec d'Alègre demanda aux joueurs pourquoi ils ne continuaient plus la partie et s'il y avait beaucoup de perte à leur jeu. Bonvoust ayant répondu que non, d'Alègre observa qu'ils ne jouaient pas bien sérieusement. Barbot répondit qu'ils jouaient comme ils voulaient jouer. — « Dites plutôt comme vous pouvez, riposta d'Alègre. » — « Au surplus finit par dire Barbot, Messieurs je ne sais ce que vous me voulez ».

Là-dessus Tirmois se leva de table et mit la main sur la garde de son épée en disant : « Est-ce à moi que vous parlez ? » Barbot répondit que non. Alors d'Alègre se leva et dit : « C'est

(1) La terre du Marais est située à Saint-Christophe-le-Jajolet, entre Mortrée et Argentan.

Digitized by Google

à moi, mortdieu ! » En même temps il tira son épée. Tirmois en tenant son épée haute mit la main gauche au devant de d'Alègre en criant : « Mortdieu ! C'est à moi ! », et s'avançant sur Barbot qui mit la main sur la garde de son épée et lui dit : « A qui donc ai-je affaire ? » Tirmois le poussa alors dans la porte avec son bras et le fit passer de l'autre côté où d'Alègre le poursuivit, toujours l'épée nue à la main.

Gillot de la Fortinière voulant s'interposer marcha à la rencontre de d'Alègre, la main sur la garde de son épée et lui dit « que quoi qu'il ne fût pas bien avec Barbot, il voulait pourtant arrêter ce duel, vu qu'il fallait que lui, d'Alègre, s'assurât de Tirmois et que quant à lui, il se chargeait d'arrêter Barbot. Tentative inutile. Déjà Tirmois avait poussé Barbot dans la cuisine et de là dans la cour. Un moment après Tirmois était trouvé dans la cour, debout et sans armes, tenant de sa main gauche le fourreau de son épée et criant : « Tirmois, j'en serai quitte pour un coup d'épée, mais demain je tuerai ce bougre-là ! »

Le dimanche suivant il était mort. Conduit d'abord chez un chirurgien de la rue du Jeudi, Jacob Clouet, qui avait constaté une plaie au côté gauche du ventre, à deux ou trois doigts du creux de l'estomac, de la grandeur de deux tranches de doigt, pénétrant la poitrine jusqu'au dessous de l'omoplate gauche. Transporté chez sa parente Renée Treton, veuve de Jacques de Boullemer, sieur de la Normandrie, vicomte d'Alençon, il fut inhumé dans le cimetière de l'église Notre-Dame, par les soins de Nicolas-François Le Paulmier, écuyer, seigneur et patron de Neuville-près-Sées, neveu d'Emmanuel Le Paulmier, beau-frère de Tirmois.

A la requête de l'avocat du roi, Claude Le Rouillé, dès le lendemain du duel, Barbot fut décrété de prise de corps, mais ce décret resta sans effet parce que Barbot avait jugé bon de se mettre à l'abri des poursuites en s'esquivant. Il fut d'ailleurs impossible de déterminer dans quelles conditions Tirmois avait reçu la blessure qui devait entraîner sa mort.

(1) Fils d'Isaac Clouet, marié le 4 février 1674 à Jeanne Le Maistre, baptisé le 5 février 1684 en l'église Notre-Dame (COMTE DE SOUANCÉ. *Documents généalogiques*, d'après les registres de paroisses d'Alençon, 1908, p. 103).

Digitized by Google

Le duel avait eu lieu sans témoins, on retrouva seulement dans la cour son épée rompue en deux tronçons et le chapeau de Barbot qui avait dû s'enfuir en voyant l'issue fatale de ce corps à corps qu'il n'avait pas provoqué. Au reste, des lettres de grâce du roi furent accordées à Barbot, moins d'un mois après. Le procureur du roi en fut informé dès le 14 avril et ces lettres furent adressées pour l'entérinement au prévôt général de la Connétablie, « attendu que le fait s'était passé entre militaires ».

M. Paul Blaizot, alors juge suppléant à Alençon, aujourd'hui juge au tribunal civil de Cherbourg, qui a relevé le premier ce curieux épisode dans les minutes du Présidial d'Alençon, suppose que très vraisemblablement le même café fut le théâtre de quelques autres querelles du même genre. Nous le croyons sans peine. Mais il est certain que les bourgeois paisibles, aussi bien que les porteurs d'épées, ne cessèrent pas pour cela de le fréquenter, ce qui nous rassure sur le succès de l'entreprise commerciale dont François Milon et la belle Lyonnaise, sa compagne, avaient doté la place du Palais dans ces dernières et tristes années d'un règne glorieux.

A la longue, ces galeries si favorables aux rendez-vous galants, si commodes pour les promeneurs par les temps de froidure et de pluie, ces porches si bien achalandés dont la location augmentait sensiblement le produit des immeubles en bordure, finirent par paraître très encombrants. Comme ils n'existaient que par tolérance, ils étaient assujettis au payement d'un cens ou rente au domaine, dont le taux avait été fixé par les lettres patentes du duc Jean II, dit le Beau, en date du 25 septembre 1470. La juridiction des Présidents trésoriers de France, généraux des finances et grands-voyers en la généralité d'Alençon, établie en 1636, et qui tenait ses audiences dans la grande salle décorée de cariatides de guirlandes, formant encadrement en relief pour le portrait du roi et pour les armes de France (aujourd'hui le Tribunal de commerce), fut saisie de cette question qui intéressait à la fois le domaine et la voierie. Le 1er avril 1697, les trésoriers de France de la généralité de Paris, avaient rendu une ordonnance portant règlement pour les pas de pierre, seuils, marches, avances de maisons et boutiques au vent, étalages, mon-

Digitized by Google

tres, etc., faisant saillie sur la voie publique. A leur tour, les trésoriers de France d'Alençon durent s'occuper de l'alignement de la place du Palais. En 1746, la démolition d'un porche, en saillie devant le Palais, fut imposée, sans aucune indemnité, au propriétaire de la maison contre laquelle il était construit. La suppression graduelle de ces porches ne s'opèra pas d'ailleurs, sans opposition de la part des propriétaires, qui éprouvaient de ce fait, une diminution sensible de leurs revenus. A La Ferté-Macé, un long procès s'éleva au sujet des porches de la place du Marché, contre l'engagiste du domaine, le comte d'Argoupes, et les habitants propriétaires de ces maisons (1).

Toutefois la suppression des porches d'Alençon ne fit pas disparaître l'importance de la place du Palais.

Jusqu'à la construction de la Halle aux Toiles, c'est-à-dire en 1832, c'est sur cette place, comme l'atteste l'abbé J.-J. Gautier, que se vendaient les fils, les toiles, qu'étalaient les petits merciers, les petits bouchers, etc. Ses abords étaient très fréquentés, et les places voisines, celle du Puits-des-Forges et celle du Cours, bénéficièrent des avantages que sa situation centrale offrait au commerce.

Le Puits des Forges et plusieurs maisons situées rue du Jeudi et rue du Bercail, autrefois dénommée rue de la Personne, étaient dans la mouvance de l'abbaye de Perseigne, comme faisant partie des donations aumônées à cette abbaye au XIIe siècle. On connaît la suite des possesseurs d'une de ces maisons, au moyen des déclarations faites successivement de 1640 à 1687, par François Bouvet et David Bouvet, écuyer, sieur de Vittemonnière, en 1690, par Pierre Dugast, marchand, qui s'en était rendu acquéreur, en 1772, par Pierre-René Dugast son fils (2). Sous le règne de Louis XIII, un autre marchand, établi sur la même place, se recommanda à notre souvenir par la gravure de sa marque pour la fabrique des cartes à jouer dont il paraît intéressant de donner la description. Au milieu du dessin, on remarque un buisson d'aubépine

(1) WILFRID CHALLEMEL. *Dans le passé fertois. L'affaire des Porches* (1749-1750). (*Echo de La Ferté-Macé*, novembre et décembre 1908).

(2) Archives de l'Orne. H. 513.

Digitized by Google

en fleur, surmonté de la couronne royale ; les deux côtés du pied de l'arbuste, les initiales C C. Autour du dessin, de figure ovale, on lit cette devise :

LESPINE. ESTANT. EN. FLEVR. SENT. UN. TRES BON. ODEVR (1)

Ce dessin est appliqué sur un cartouche que soutiennent de la main gauche deux personnages : à droite, une femme vêtue d'une robe fleurdelisée, couronnée de fleurs, la chevelure flottante laissant échapper des fleurs de sa main droite ramenée vers la poitrine; ses pieds sont nus. Au-dessus de sa tête on lit : JEUNESSE. De l'autre côté on voit un homme sur la tête duquel est écrit RICHESSE. il porte une couronne à pointes en forme de dents de scie, son cou est orné d'un collier, il est vêtu d'une sorte de cuirasse et par dessus laquelle est passé un arc ou un baudrier.

Cette marque de fabrique est dans un encadrement, ou plutôt, enfermée entre deux linteaux, chargés d'une double légende. Des deux côtés sont deux larges tenons, destinés à fixer cette espèce d'enseigne. Dans le linteau du haut, est inscrite cette légende : × A × LEPINES × COURONNEE

Au bas, en très grosses lettres :

CARTES. TRES. FINES, FAITE, PAR CHARLE. CARDON. MARCHAND. CARTIER, DEMEURANT. AV PVIS. DES. FORGE. PROCHE LEGLISE. NOTRE DAME. A ALANCON.

ENTIERE

Il est peut-être utile d'ajouter que les fabricants de cartes à jouer ou cartiers étaient alors dans l'usage de faire graver

(1) Dans le but de rapprocher notre langue des formes latines, les grammairiens du XVIe siècle avaient essayé de donner à *odeur* le genre masculin ; mais bientôt cet usage cessa d'être suivi. Jean Nicot, dans son *Théâtre de la langue française*, publié en 1608, cite comme exemples de l'emploi de ce mot « odeur forte, grande odeur, mauvais odeur. » La persistance de cet usage dans la devise de Charles Cardon est un indice de l'époque à laquelle elle remonte. Ce qui confirme cette opinion, c'est le style du dessin de sa marque et le costume des deux personnages qui y figurent.

Digitized by Google

leurs marques et armoiries sur les couvertures de chaque paquet ou jeu. Mais en vertu d'un édit de l'année 1622 ils ne pouvaient imprimer ces enveloppes que sur un papier spécial qui leur était livré par le fermier du droit établi sur les cartes à jouer. On voit par le bail de Vallette, du 26 janvier 1629 que ces enveloppes devaient être de couleur différente d'un bureau à un autre.

Le choix des devises et de l'ornementation de la marque était laissée à la fantaisie de chacun. Sur l'enseigne de Goury Fuzelier, de 1676 à 1686, figurait la croix de Lorraine, accompagnée d'un côté par une femme tenant une pomme encore attachée à une branche à laquelle est enroulé un serpent, de l'autre un homme nu, tenant une autre pomme. A Marseille, Pierre Cheminade, marchand cartier près de l'Opéra, rue de Rome en 1736, avait décoré sa vignette des armes de France et de celles du dauphin. Des deux côtés deux génies, l'un tenant une palme, l'autre une conne. Devise : *Les fortunes et les honneurs se passent comme les fleurs.*

Deux bureaux de fabrication des cartes étaient autorisés dans la généralité d'Alençon, le premier au chef-lieu, l'autre à Lisieux.

Pour avoir une idée de l'importance du commerce et de la fabrication des cartes à Alençon, il faut remarquer qu'en 1716, lorsqu'il fut procédé aux baux de la ferme générale des cartes pour la levée du droit de 12 deniers sur chaque jeu pendant neuf ans, les généralités de Rouen, Caen et Alençon étaient évaluées à un revenu de 6.000 livres, celle de Bretagne à 6.000, celles de Poitiers, Limoges, la Rochelle, à 3.500.

En 1745, les maîtres cartiers établis au Mans étaient au nombre de 11, et on estimait que leur commerce était médiocre, à cause de la concurrence des villes de Laval et de Chartres qui fabriquaient aussi des cartes. Le droit de se livrer à cette fabrication fut alors retiré à ces deux villes.

Les cartes imprimées au Mans étaient d'une exécution soignée et au portrait de Paris.

En 1767 les merciers du Mans adressèrent une requête au Contrôleur général, le 16 décembre, pour le prier d'imposer défense aux cartiers de vendre d'autres papiers que ceux dépendant de leur manufacture de cartes. Dans leur défense les, cartiers produisirent des certificats de leurs confrères d'Alençon,

Digitized by Google

d'Angers, de Rennes, du Havre, affirmant que jamais ils n'avaient eu de contestations avec les merciers au sujet de la vente des papiers et autres fournitures, comme plumes, gaînes, étuis bois, écritoires, encre, etc.

On sait que ces contestations entre les différents corps de métiers relatifs aux attributions et aux privilèges de chacun d'eux étaient fréquentes (1).

Le Cours

La place du Cours, où la poste était encore installée en 1800 et où l'annexe de l'Hôtel de France, porte encore son ancien nom, d'Hôtel de la Poste (2), date de l'époque où cette ville avait enfin été autorisée à élargir sa ceinture de murailles qu'admirait Dubuisson-Aubenay, en 1636, et qu'il décrivait ainsi : « La ville est petite et ramassée, bien jolie (3). » Elle dut cette faveur à Antoine de Barillon de Morangis, intendant pour le roi à Alençon. Une délibération des maires et échevins d'Alençon, du 30 avril 1678, nous a conservé l'analyse de l'exposé qui motiva cette importante décision :

« M. de Morangis, intendant de la généralité, fait connaître qu'il est d'utilité publique, de faire une ouverture dans la muraille du boulevard de la porte de Sées, au lieu où il est entièrement ruiné, pour aller droit à la maison de Son Altesse Royale, pour éviter le détour qu'elle est obligée de faire lorsqu'elle vient à la grande église (4), et des inconvénients qui pourraient arriver à sa personne, à cause du détour du pont-

(1) Henri d'Allemagne, *Les Cartes à jouer, du* XIVe *au* XVe *siècle*. Paris, Hachette, 1906, 2 vol., in-4°.

(2) Nous voyons en 1825 l'auteur de l'*Ermite en province* descendant la rue Saint-Blaise et après avoir admiré la façade de l'hôtel de la Préfecture, « monument remarquable pour une ville de province et autrefois palais de la duchesse de Guise », se rendait hôtel de la Poste.

(3) Dubuisson-Aubenay. *Itinéraire de Bretagne en* 1636 (Archives de Bretagne). Non les sociétés des bibliophiles bretons, t. X, p. 197.

(4) L'église Notre-Dame était généralement désignée sous ce nom.

Digitized by Google

levis, sur lequel il faut passer, lequel est fort étroit et souvent rompu. » (1)

M. de Morangis, ne se contenta pas de rendre plus accessible l'entrée de la porte de Sées, pour le plus grand avantage des habitants aussi bien que pour la commodité de son Altesse Royale, Mme la duchesse douairière de Guise, duchesse d'Alençon. En 1683 il autorisa la construction de maisons sur les fossés de la même porte de Lancrel et de la porte de Sées. Sa nomination à l'intendance de Caen l'empêcha d'achever la transformation de la ville qu'il avait si bien commencée. La création du Cours fut l'œuvre de J.-B. de Pommereu, nommé intendant en 1689. Il autorisa la ville en 1692, à faire planter sur les fossés, entre le faubourg de Saint-Blaise et celui de Lancrel deux avenues d'ormeaux, pour en faire une promenade à laquelle on donna le nom de Cours. « En 1758, M. Lallemant de Levignen, intendant, qui a fait toutes sortes de bien à Alençon, qui a ouvert les grandes routes, élevé la Pyramide, Saint-Blaise, etc., embellit aussi le Cours et fit planter des tilleuls à la place des ormeaux qui dépérissaient. M. de Levignen est mort à Alençon en 1767 et a été inhumé dans la chapelle de la Charité. On a oublié le plus illustre bienfaiteur de la ville, et on a effacé jusqu'à son épitaphe (2).

Nous savons gré à l'abbé Gautier, pour notre part, du mouvement généreux, qui lui a dicté cet hommage à la mémoire d'un homme vraiment supérieur à ses fonctions, que pendant quarante années Alençon eut le bonheur de posséder, et auquel j'ai consacré une notice bien incomplète (3). J'ai pu cependant, faire connaître que ce ne put être en 1758, que les deux allées d'ormes qui décoraient cette promenade furent abattues et remplacées par des plantations de tilleuls,

(1) Antoine Barillon de Morangis était juge honoraire du Puy des Palinods de Caen en 1683. C'est à ce titre qu'on lui adressa une épigramme latine sur un phénomène atmosphérique survenu le 26 novembre 1683 et observé à Caen. (Tougard. *Les trois siècles palinodiques*, t. II, p. 126. Société de l'Histoire de Normandie, 1898).

(2) *Lallemant de Lévignen, intendant d'Alençon. Son mémoire sur la généralité d'Alençon en* 1727, par Louis Duval. Caen, Delesques, 1910, in-8°.

Tirage article d'un mémoire paru dans l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, publié par l'Association Normande, 77e année, 1910.

(3) J.-J. Gautier. *Histoire d'Alençon* (Alençon, Malassis le jeune, place du Cours, p. 173.

Digitized by Google

comme l'a dit plus tard M. Léon de La Sicotière. Il est certain en effet, que l'arrêt du Conseil d'Etat qui permit aux maires et échevins d'Alençon, d'abattre les ormes du Cours ne fut rendu que le 23 juin 1762 et que l'exécution en fut même suspendue pendant quelque temps, par suite d'un conflit de juridiction dont on peut suivre le détail dans la liasse C 1219, aux Archives de l'Orne, mais dont il paraît intéressant de donner le résumé. Un bon nombre de nos contemporains ignorent, en effet, très probablement que sous le régime de la Monarchie absolue l'action du pouvoir central, que tant de publicistes modernes nous ont représentée comme s'exerçant sans contrôle possible, avait au contraire pour contrepoids et pour frein les organes mêmes qui concouraient à l'exécution des édits et ordonnances et des arrêts des Conseils du Roi. Cette indépendance relative des corps judiciaires et administratifs constituait alors ce que nous appelons la liberté, dont la jouissance et l'exercice contribuent si puissamment à tremper les caractères et à les rendre plus fermes dans la pratique des devoirs professionnels et des vertus sociales. Or l'incident sur lequel nous voulons nous arrêter nous offre un exemple des avantages que pouvait offrir le droit de remontrances accordé aux magistrats et aux fonctionnaires, lequel d'ailleurs, nous ne l'ignorons pas, pouvait comme toutes les institutions humaines, donner lieu à de graves abus.

L'arrêt du 23 juin 1762, obtenu par M. de Levignen, contenait deux dispositions en faveur de la ville d'Alençon, l'une autorisait les maire et échevins à abattre les arbres du Cours, l'autre à démolir l'ancien moulin à poudre du château, et à employer les matériaux à la réparation du pont de la Chaussée. Cette dernière disposition, suivant les *Notes sur Alençon* (p. 54, 55), auxquelles nous aurons à faire quelques emprunts paraît avoir été exécutée sans difficulté, dès le mois de février 1763. Quant aux arbres du Cours, soixante-dix-sept pieds en furent arrachés, par ordre de la municipalité,

(1) *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses seigneurs*, par Odolant-Desnos. Seconde édition, par M. Léon de La Sicotière. Poulet-Malassis et De Broise, libraires-éditeurs à Alençon, place d'Armes et à Paris, 4, rue Buci, 1858, tome premier, seul paru, p. 188. Note.

Digitized by Google

mais sans l'attache du grand maître des eaux et forêts au département d'Alençon, sans l'enregistrement au greffe de la maîtrise particulière d'Alençon et sans tenir compte des protestations du procureur du roi près de cette juridiction. Procès-verbal de cette entreprise fut dressé le 19 février, par les officiers de la maîtrise, en présence des échevins et du procureur-syndic de la ville qui, de leur côté firent entendre leurs protestations au sujet des offres qu'ils avaient faites de se soumettre aux formalités prescrites par l'ordonnance des eaux et forêts du mois d'août 1669.

Le procureur du roi en la maîtrise crut alors de son devoir de présenter au roi en son Conseil une requête dans laquelle il exposa que l'arrêt du 23 juin lui-même constituait une entreprise dangereuse contre les intérêts du domaine et contre la juridiction des eaux et forêts, attendu que les arbres de l'espèce dont il s'agit, dit-il, ne « peuvent être coupés qu'en « vertu d'arrêt du Conseil intervenu sur avis du sieur Grand « Maître et qu'à lui seul ou aux officiers sur la Commission, « il appartient d'en faire la délivrance ou la vente, à l'exclu- « sion de tous autres juges et des maires et échevins des « villes ou il y a maîtrise ; que c'est ce qui s'est pratiqué « depuis peu, à l'occasion des coupes et ventes des arbres des « fossés, cours et remparts des villes de Provins, Nogent « et Nangis, les arrêts en ont été adressés au Grand Maître « de Paris et ont été exécutés par les officiers de maîtrise « de Provins ; que si l'on s'écartait de ces règles, il en naîtrait « le plus grand désordre et peut-être la ruine des bois, des « villes et des communautés ; qu'étant important, dans les « circonstances présentes. de rappeler les loix et les mettre « en vigueur, le suppliant a été conseillé de se pourvoir ».

La noblesse de caractère, l'énergie dont le procureur du roi fit preuve en cette circonstance nous semblent pouvoir être encore aujourd'hui proposés comme exemple aux magistrats. Sa requête d'ailleurs fut aussitôt accueillie ; l'arrêt du 23 juin fut révoqué comme illégal. Mais un nouvel arrêt qui fut obtenu, le 22 mars 1763, permit « aux maire, « échevins et habitants de la ville d'Alençon de faire couper « et arracher les arbres qui forment le Cours de la dite ville « et ce suivant la délivrance qui leur en sera judiciairement

Digitized by Google

« faite au siège de la maîtrise particulière d'Alençon, audience « tenante par les officiers d'icelle, sur la Commission du « sieur Geffroy, grand maître des eaux et forets du département d'Alençon ; à la charge par les maire et échevins « d'employer le prix desdits arbres aux réparations à faire « à la chaussée du château de la dite ville et de remettre « au greffe de ladite maîtrise les pièces justificatives dudit « emploi un an au plus tard après que lesdits arbres auront « été arrachés, a la peine de restitution de la valeur d'iceux « et d'amende arbitraire ; et attendu la modicité de l'objet, « Sa Majesté a dispensé et dispense lesdits maire, échevins « et habitans, pour la coupe des arbres, dont est question, « de la formalité des lettres patentes, portée par l'ordonnance « des eaux et forêts du mois d'août 1669. »

Les *Notes sur Alençon*, citées plus haut et écrites après la publication des *Mémoires historiques sur Alençon*, par Odolant Desnos, nous mettent à même de compléter en quelques mots l'histoire de l'établissement du Cours.

« En 1764, le Cours fut dressé par les soins de M. de Lévi- « gnen, intendant, et au mois de février 1765, on y planta « des tilleuls. M. de Lévignen étant mort le jeudi 26 fé- « vrier 1767, M. Jullien, son successeur, a abandonné ce « projet et y a placé le marché pour la vente des bestiaux ».

Le même manuscrit nous apprend (p. 264), que les rues de la ville et faubourgs d'Alençon furent numérotées et leurs noms écrits « au coins d'icelles, en 1772 ».

L'auteur ajoute, dans ses Additions (p. 2), que les cinq portes de la ville; celles de Lancrel, de Sées, de la Poterne, de Sarthe et de la Barre, furent démolies en 1776 et 1777. -- « En 1774, le Roy abandonna le Parc à la ville d'Alençon et en 1784 on y commença les Promenades. On a bâti dans ce Parc un faubourg neuf nommé le faubourg de Bretagne. »

La correspondance de l'intendant Jullien, nous initie d'ailleurs complètement aux projets grandioses qu'il avait formés pour l'embellissement de la ville. En 1771, il avait étudié un projet d'abandon par le roi à la ville, du Grand Parc d'Alençon, de l'ancien Palais et des prisons royales, y attenantes, situées rue du Jeudi, de 27 toises ou 324 pieds de long, une façade en retour sur la place du Palais jusqu'au bâtiment

Digitized by Google

de l'Hôtel de Ville, y comprenant la cour de l'ancienne chambre de l'Election, la grande salle d'audience, la grande salle des procureurs, la chapelle des prisons, la chambre du géolier et la cour des prisonniers. Les indications qu'il renferme sur les nombreuses juridictions et établissements publics qu'à l'intérieur les vieux bâtiments de la place du Palais sont surtout précieuses. On doit mentionner encore à l'honneur de Jullien le projet de promenades publiques sur l'emplacement des anciennes fortifications du château qui date de 1776 (1).

C'est sur la place du Cours que Jean-Zacharie Malassis, dit le jeune, transporta, vers cette époque, son imprimerie de la rue du Jeudi (2). Le premier ouvrage sorti de ses presses de la place du Cours paraît-être un *Recueil de plusieurs indulgences*, chez J.-Z. Malassis, le jeune, imprimeur, place du Cours, M.D.CC.LXXXVI, in-16, 24 p. C'est là qu'il inaugura, en 1788, la publication du premier journal qui ait paru à Alençon : *Affiches, annonces et avis divers de la province du Perche*, in-8°.

Un bon chanoine de Verdun, docteur de Sorbonne et quelque peu poète, l'abbé de Chaligny, dont nous devons la connaissance à M. Jules Lair, eut l'heureuse pensée de visiter Alençon en 1788 et de consigner ses impressions de voyage dans un recueil intitulé *Fleurs de la Normandie* (3). Il paraît qu'il fut frappé des avantages que lui procurait la disparition de ses remparts devenus inutiles et des portes qui se rencontraient naguère à l'entrée des principales rues et enfin de l'aspect de son marché :

Pace novas acquirit Alentio vires,
Tenditur et murus qui malè nullus erat.

La modeste rue de Casault, dont le nom ne dérive surement pas de *Casa alta*, mais plutôt de *Casellulae*, « petites cabanes »,

(1) Archives de l'Orne, C 231 et C 238.

(2) L'imprimerie de Malassis le jeune était située place du Cours. près de l'Hôtel de Jupilles.

(3) *Etude sur les Fleurs de Normandie* (*Normanniae Flores*), recueil de poésies latines et françaises de Marie-André de Chaligny, chanoine de Verdun, par Jules Lair, Caen, typographie Domin, Cour de la Monnaie, 1859, in-8°, 40 p.

Digitized by Google

commençait à s'embellir (1). Partout d'ailleurs les coquettes constructions en bois faisaient place à Alençon à des portiques dignes de Minerve :

Ecce casos humiles non amplius advena cernit.
Lignea quæ fueras, urbs nova, tolle caput.
Splendide quae pessim, consurgunt, arte potenti
Atria hæc dixeris Palladis esse domus.

Nous invitons ceux qui nous feront l'honneur de nous lire de s'associer au fraternel salut que le futur membre de l'Académie des Inscriptions adressait alors, il y a un demi-siècle, au vénérable chanoine :

« J'ai voulu, dit-il, reconnaître la bonté avec laquelle Chaligny traita jadis les Normands. Bon chanoine, ne vous plaignez pas trop, si les ombres se plaignent. Ce souvenir d'un jour combien ne l'auront pas ! Ce que j'ai fait pour vous, qui le fera pour moi dans cent ans ? »

La place du Cours fut la dernière station du char triomphal de la République et de la Montagne, le 20 prairial, an II, lorsque Robespierre, après avoir triomphé des anarchistes, de l'Alençonnais Hébert dit le Père Duchesne et d'Anacharsis Cloots baron allemand, devenu « l'Orateur du genre humain », se fut débarrassé de ses anciens amis Danton et Desmoulins, comme trop modérés et eut fait rendre le fameux décret qui ordonnait de célébrer la fête de l'Etre suprême. Or le 20 prairial, jour de décadi, correspondait justement au dimanche de la Pentecôte. Il est difficile de croire que cette coïncidence ait été fortuite. On peut y voir au contraire une tentative de fusion de l'ancien culte avec le système physiothéocratique qu'il prétendait instituer et dont il entendait être le grand pontife, ce qui lui fut fatal. On sait le rôle équivoque que Dom Gerle, ancien prieur de Valdieu, joua dans cette affaire. Ce qui est certain c'est que l'administrattion du département de l'Orne parut

(1) Cependant en 1821, les rues de Casault, de Lancrel et de l'Ecusson, avaient encore l'aspect de rues de village. « Les fléaux retentissent dès le matin, dans les rues de Casault de Lancrel et de l'Ecusson, dit l'abbé Gautier, (*Histoire d'Alençon*, p. 171). — « Le soir, ajoute-t-il dans son *supplément à l'Histoire d'Alençon*, p. 116), les fléaux cessent de retentir dans les faubourgs, Lancrel, Saint-Blaise et Casault. »

Digitized by Google

alors s'associer à la politique de Robespierre en s'empressant d'envoyer une Adresse de félicitations à la Convention, avec des actions de grâce à l'Etre suprême, pour la protection qu'il venait d'accorder à la nation dans la personne de ses représentants. Cette adresse fut lue à la Convention, qui en ordonna l'insertion au Bulletin de ses procès-verbaux, avec mention honorable.

Le programme de la fête de l'Etre suprême, imprimé à 600 exemplaires, fut adressé à tous les membres des administrations, à toutes les communes du département. On conserve aux Archives de l'Orne (L. 717), le bon à tirer de Levé (1). Le discours de J.-J. Chauvin, agent national près le district d'Alençon, imprimé à 500 exemplaires nous édifie également sur les pensées intimes du monde officiel d'Alençon à cette époque. Il paraît donc utile de donner au moins quelques extraits de ce curieux programme.

En tête du programme on lit cette déclaration emphatique : « Point ici de ces bruits aigus, de ces farouches cloches, signal des Vêpres siciliennes et de la Saint-Barthélemy. La fête d'un grand peuple à l'Etre suprême ne peut-être annoncée par ces sons lugubres. » Il nous fait maintenant passer à l'examen des symboles et des rites qui exprimaient le caractère du nouveau culte. Un autel antique fut élevé au centre de la place d'Armes, au-dessus duquel avait été placé le faisceau sacré de la République, entouré de ses divinités chéries, la Nature, la Liberté et l'Egalité, liées ensemble par des guirlandes de roses, des branches d'ormeau, de chêne et des tiges de graminées, symbole des vertus républicaines. Entre ses mains, la Nature tient un phylactère, sur lequel on lit : « Peuple libre ! Suis de la Nature les impressions ; elles te conduiront à connaître l'Etre suprême mon auteur. »

Après un hommage rendu à la République et à la Montagne, le cortège, suivi du peuple, se met en marche. Au milieu s'avance le char de la République et de la Montagne, monté par une jeune fille vêtue à l'antique, casque en tête, une

(1) Levé (Jean-Nicolas), né à Gisors, le 8 avril 1755, administrateur du département, nommé conseiller de préfecture de l'Orne le 3 floréal an VIII, mort le 8 novembre 1814.

Digitized by Google

pique surmontée de bonnet phrygien à la main. Derrière elle, sur un brasier antique, brûle l'encens entretenu par quatre jeunes gens et quatre jeunes filles vêtues à la grecque. Tout autour des enfants ornés de roses « formaient un sanctuaire ambulant. »

On remarque alors un groupe de femmes dont plusieurs tiennent en leurs bras leurs enfants à la mamelle. Sur leurs têtes se déploye une enseigne, où on lit cette devise : « Fécondes, nous renouvellerons l'espoir de la Nature et à la Patrie nous donnerons de nouveaux défenseurs ! »

Suit le char de la Nature « monté d'une jeune femme vêtue d'une tunique jaune et verte, symbole des couleurs des productions de la Nature. Elle porte devant elle les figures de la Liberté et de l'Egalité, unies à elle par des liens d'orme, et de roses. » Des deux côtés du char, les corps administratifs mêlés ensemble sur deux lignes font une assez pauvre figure, avec leur enseigne qui porte cette triomphante et menteuse inscription : « De la Patrie et du Peuple nous soutiendrons les droits. Déjà nous avons écrasé l'Aristocratie et le Fanatisme. »

Le véritable peuple était représenté par l'armée, les sapeurs, la compagnie des canoniers de Paris et la compagnie de la garde nationale d'Alençon, chacune traînant une pièce de canon qui entourait le char de Mars, traîné par deux chevaux noirs portant douze faisceaux ornés de couronnes civiques, représentant les douze armées de la République. Aux quatre angles du char, on voyait les bustes de Brutus, de Marat, de Le Pelletier et de Charlier.

Le cortège défila dans cet ordre par les rues du Château, de Sarthe, par le carrefour de Montsort, le Pont-Neuf, la rue aux Cieux (sic), la rue du Collège et enfin le Cours, d'où on devait se rendre au temple de l'Etre suprême (l'église Notre-Dame).

Différentes décorations symboliques ou, pour employer les termes même du programme « hiéroglyphiques », étaient dressées aux endroits où la procession devait s'arrêter. Dans le faubourg de Montsort, qui eut, comme de juste, sa part de la fête, sur la place des Poulies s'élevait un trophée surmonté d'une pyramide, sur laquelle étaient inscrits les noms des défenseurs et des amis de la liberté. Au carrefour de la place d'Armes, à l'entrée de la rue du Collège, un spectacle étrange

Digitized by Google

frappait les regards. Rome avait eu sa colonne lactaire, au pied de laquelle, les mères coupables, déposaient leurs enfants ; Alençon eut son arbre lactaire, figuré par un orme, à côté duquel était placé un berceau contenant deux enfants. A l'approche du char de la Montagne, on entend des cris plaintifs et l'on voit deux vieillards présenter ces enfants à la déesse. Celle-ci, sensible à leur malheur, les tire de leur berceau, les place sur son sein et déclare les adopter. Le char se remet alors en marche jusqu'à l'Hôpital militaire, « où la Patrie reconnaissante procure à ses zélés défenseurs les secours de l'humanité », pour parler comme en l'an II. « De vertueuses républicaines volent vers le char, les bras tendus, priant la déesse de leur accorder ces enfants pour leur prodiguer leur lait, leurs tendres soins. La déesse les embrassant, les quitte avec peine. Elles reçoivent avec empressement les nourrissons sur leur sein palpitant et ceux-ci sont bientôt abreuvés des bienfaits de la Nature. »

Nous arrivons enfin à la place du Cours.

« Arrivé au détour du Cours, un magnifique arc de triomphe, embelli des dons de la Nature, présente aux yeux du peuple un aspect enchanteur : de tendres arbrisseaux entremêlés de fleurs, en forment les avenues. L'âme, au milieu de mille parfums, se livre au plaisir. L'inscription simple et élevée du frontispice lui fait jeter les yeux vers le ciel, en lui imprimant la vérité de l'inscription : A L'ETRE SUPRÊME.

« Le char de la Montagne, passe en triomphe sous l'arc, entouré du premier groupe du peuple et de la musique ; des enfants roulent un cube sur lequel se pose aussitôt le brasier antique, où fume l'encens en l'honneur de la divinité. A l'instant, le peuple chante l'hymne : *O Dieu, que l'univers adore.* L'hymne fini, la marche se continue jusqu'au temple, où cette fête se termine par un discours.

« NOTA. — Sur le cube que les enfants roulent sous l'arc se lisent ces mots : *Le peuple Français à l'Etre suprême et à l'Immortalité de l'âme* (1). »

(1) Cette pièce, communiquée par M. de La Sicotière à M. Eugène de Beaurepaire, a été reproduite par lui dans le *Tribunal criminel de l'Orne pendant la Révolution*. Paris, A. Durand, 1866, in-8°, p. 165-172. Elle a été également reproduite dans l'*Annuaire de l'Orne*, année 1867, partie historique.

Digitized by Google

Un contemporain trop oublié dont nous aimons à invoquer le témoignage, parce qu'en l'an XIV de la République, alors que tous les fronts se courbaient devant le premier Consul, il osa rappeler le souvenir du dernier duc d'Alençon, « où il n'est jamais venu, dit-il, mais où il est encore connu par ses bienfaits, et qui traîne aujourd'hui sa pénible existence au fond de la Russie (1) », l'abbé J.-J. Gautier, dans son *Histoire d'Alençon*, chez Malassis le jeune, imprimeur, place du Cours, nous a donné une description du Cours, qui ne paraît guère se rapporter au cadre dans lequel, d'après le programme officiel, la fête du 20 prairial avait pu se dérouler.

La place du Cours est à peu près de figure carrée et ne présente rien de frappant dans son enceinte. Le sol est plus élevé que le niveau de la rue (2), ce qui est fort incommode. Comme elle sert de marché pour les bœufs, lorsqu'ils ont détrempé les boues dans un temps pluvieux, elle est exactement inabordable.

(1) Il n'avait pas oublié que la princesse de Conti qui, elle aussi, connut les douleurs de l'exil avait eu la bonté d'accepter la dédicace de son roman *Jean Le Noir ou le Misanthrope*, par M. Gautier, curé de la Lande-de-Gul. Paris, Hôtel de Bouthier, rue des Poitevins, 1789, in-8° 246 p. Ouvrage médiocre, mais qui renferme quelques peintures locales qui le fait encore rechercher.

Ces marques de bon cœur doivent nous rendre indulgents pour les erreurs, les écarts dans les quels son esprit un peu léger a pu le faire tomber. On n'eut jamais, du reste, rien à lui reprocher du côté des mœurs. Dans tous les temps, il donna des preuves d'indépendance d'esprit et de caractère, ce qui est rare. Ses *Caractères Nouveaux*, par l'auteur des *Mœurs Champêtres*, Alençon, Malassis fils, 1791, in-8° 36 p., renferment des portraits d'après nature et des jugements très libres qui vaudraient la peine d'être relvés; ils sont instructifs :

P. 5. « Les bonnes gens ne connaissent pas la liberté, ils ne savent pas ce que c'est. X*** ne fait aucun cas de la qualité de citoyen actif, n'assiste à aucune assemblée primaire et ne veut pas se donner la peine d'être libres. »

P. 33. « X*** Né sacriste, par la grâce de Dieu, maître d'école de village, et maître chantre de l'église par l'autorité du presbytère, est devenu par le libre choix de ses concitoyens, maire, électeur et prud'homme; il porte dans sa tête tout le conseil de la commune embrasse avec un saint enthousiasme toutes les lois nouvelles, mais il repousse durement la loi du marc d'argent, qui l'empêche d'être législateur. »

P. 35. « X*** N'est pas de ces patriotes qui attendent en paix les bienfaits de la Constitution, il fait lui même des lois dans les petits clubs. Si on l'en croyoit on auroit déjà établi le divorce sur de bons fondemens, et pour une chiqueuaude deux époux s'enverroient réciproquement le libellé de répudiation ; on auroit aboli le célibat clérical à tout jamaie et on obligeroit les prêtres de prendre chacun deux femmes en dédommagement ou plutôt en punition du temps passé. »

(2) L'ancien niveau de la place du Cours actuelle a été sensiblement abaissé depuis la construction de la Halle aux Toiles où le sol est resté bien plus élevé.

Digitized by Google

Dans son *Supplément à l'Histoire d'Alençon.* (Alençon, de l'imprimerie de Poulet-Malassis 1821), l'abbé J.J. Gautier est entré dans plus de détails :

Depuis 1781 il s'est fait bien des augmentations et des embellissements dans la ville d'Alençon... La place Bourbon (1) est une des plus belles. On a planté depuis peu sur cette place une avenue, du coté de la rue de Bretagne.

La place du Cours était couverte de boue et inabordable ; lorsque l'on y a planté plusieurs avenues d'arbres, elle est devenue fort jolie.

L'abbé Gautier a également consacré une note à la rue du Cours, différente de la place.

« La rue du Cours mérite une attention particulière. Elle est très bien pavée et la seule qui ait des trottoirs. Le pavé appartient aux riches, permis à eux de le briser sous les roues de leurs voitures et les pieds de leurs chevaux. Le pauvre piéton est relégué sur les trottoirs et file modestement le long des maisons, de peur d'être éclaboussé. On devrait bien en avoir un peu de pitié, applanir son chemin et l'adoucir. »

Qui l'aurait cru ? L'abbé Gautier a poussé la complaisance jusqu'au point de nous initier à la connaissance intime de l'humble flore du Cours, à laquelle personne avant lui. pas même l'auteur de la *Flore du département de l'Orne* (Alençon, Malassis le jeune, place du Cours, an XII), n'avait fait attention :

La partie pavée du Cours est couverte de l'inextricable *Polygonum aviculare* ; l'autre partie, encaissée de cailloux, est raboteuse. En applanissant le terrain et en y répandant une couche épaisse de sable graniteux, on se procurerait un sol doux, ferme, toujours sec et propre comme celui des rues Traversière et les Promenades. Si la *renuée* voulait encore s'y établir, on s'en délivrerait facilement avec une simple rotissoire. Il conviendrait de planter deux rangs de tilleuls et par ce moyen la ville aurait son Cours du Nord.

(1) Ce vieux nom, à demi effacé, se lit encore à l'entrée de la place du côté des Promenades dénommée place d'Armes sous la République; elle prit le nom de place Bonaparte sous le Consulat et c'est celui sous lequel elle est décrite dans l'*Histoire d'Alençon*, en l'an XIV (1805).

Digitized by Google

La *Traînasse*, ou Renouée des oiseaux a donc ainsi obtenu l'honneur d'une mention de la part du bon abbé Gautier, dans son *Histoire d'Alençon*. Dans son chapitre X, consacré aux « Animaux » il est revenu à la charge contre cette plante, justement détestée des cultivateurs et des jardiniers. C'est à propos des oiseaux dont, avant Léon de La Sicotière, qui l'a bien connu, il s'était constitué l'avocat officieux : « Pendant l'hiver, dit-il, des nuées de Corneilles couvrent les campagnes pour détruire les mauvais herbes, surtout celles du *Polygonum aviculaire*, extrêmement nombreuses. » (1)

La dernière transformation du Cours, date de 1827. Le 7 septembre de cette année la ville d'Alençon avait l'honneur de la visite de Son Altesse Royale la duchesse d'Angoulême, qui, le lendemain, devait se rendre à Argentan. Elle y posa la première pierre de la Halle aux Toiles. A cette occasion une riche corbeille garnie de mousselines et de point d'Alençon, contenant une mantille, trois douzaines de paires de gants et de chapeaux de paille d'Italie, de la fabrique de M. Bouillon, fut offerte à Son Altesse Royale, par douze jeunes demoiselles de la ville, qui lui furent présentées par M. de Chambray, maire d'Alençon.

LOUIS DUVAL.

(*A suivre.*)

(1) Les végétaux, comme les animaux, ont eu un brillant chapitre dans l'*Histoire d'Alençon* : « On peut dire que Flore a répandu dans ce pays ses plus précieuses richesses, qu'elle y règne dans toute sa beauté, que sa couronne est ornée des plantes les plus rares... Je ne parle point du *Quercus robur* qui implante ses racines dans les fentes des rochers, du *Sorbus Avicularis* (ou Aucuparia, d'après A. de Brébisson, du *Caprifolium* (Chèvrefeuille, Viorne, Cochène, Obier ou Rose de Gay), qui réunit ses tiges sarmenteuses, les entrelace et forme, dans la forêt d'Ecouves, les plus belles arcades, lorsqu'il est en fleur. » Son réquisitoire contre les insectes nuisibles n'est pas moins éloquent : « Les uns, dit-il, dévorent les racines des plus précieux végétaux, les autres attaquent la tige, les autres dépouillent les feuilles, souvent, au milieu de l'été, le pommier, cet arbre si précieux, dévoré par les chenilles présente l'image affligeante de l'hiver et de la mort. »

Le Gérant : F. GRISARD.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

III

Manuscrit Normand

de la Bibliothèque de l'Institut.

Parmi les nombreux et importants manuscrits qu'elle possède, la bibliothèque de l'Institut conserve, sous *le numéro* 21. 4., un volume intitulé : *Registres secrets de la Chambre de l'Edit de Rouen* (1) ; in-folio, relié en parchemin. Il est écrit dans les deux sens et comporte, d'un côté 108 feuillets, avec pagination à la main, pour les années 1599 à 1634, et de l'autre, 74 feuillets, avec pagination imprimée, pour les années 1607 à 1620. Il porte l'ex-libris de Claude Bernard Rousseau, auditeur des comptes, avec blason : de sable à trois épis d'argent, posés 2 et 1. Supports : deux lévriers, timbré d'un casque de front, portant en cimier un lévrier.

Nous en extrayons les passages suivants qui concernent spécialement l'ancien duché d'Alençon. (2).

H. T.

1600

Sépulture des Protestants

Du 5 may (1600), Monsieur Jumel, procureur général, a dict que Mre Jean du Moulinet, évêque de Seez et le promoteur aux causes d'office audit Seez, estoient allez le trouver touchant la sépulture de ceux de la Religion prétendue réformée, et estoit venu pour en parler en Cette Chambre d'autant qu'il

(1) Créée au Parlement de Normandie, supprimée en 1680.

(2) Nous devons à Monsieur Emile Picot, de l'Institut, la découverte de ce manuscrit et nous lui en exprimons notre vive reconnaissance.

Digitized by Google

est question de l'exécution de l'Edit. Luy a esté dict qu'il sera bon qu'il en parle à la grande Chambre. (f. 20 v°.)

1604

Construction d'un Temple protestant à Alençon

Du 13 juillet 1604, est entré M. Le Jumel, procureur général, lequel estant retro scamna, a dict qu'il avoit esté adverty que, au préjudice des édictz, les habittans de la ville d'Allençon faisant profession de la Religion prétendue réfformée, ont commencé de construire et bastir dans l'enclos du dict Allençon derrière une maison ou hostellerie qu'on appelle Le Sermon, une maison pour y faire l'exercice de la dicte religion prétendue réformée dont il avoit parlé à la Grand' Chambre et requis mandement luy estre octroyé pour faire appeller telles personnes qu'il verroit bien estre pour eux sur ce oys et en sa présence estre ordonné ce que de raison, et ce pendant deffences leur estre faictes de passer oultre à la construction ny faire chose contre ny préjudiciable ausdicts edictz ; sur quoy luy avoit esté dict qu'il eust à bailler sa réquisition par escript et, pour ce que ceste chambre estoit establye pour l'exécution et observation des dicts edictz, il luy avoit semblé qu'il estoit raisonnable de venir en parler en icelle ainsi qu'à la dicte grand'Chambre à ce qu'il y soit pourveu comme estant chose de grand conséquence, d'aultant qu'en l'enclos de la dicte ville d'Allençon il n'y a que Eglise où s'assemble le peuple catollicque en grand nombre et, sy ceux de la dicte religion prétendue réfformée et les catollicques de tout couté en cérémonies se rencontroient en faisant quelque procession, il pourroit s'ensuivre quelque sédition; à quoy par Monsieur Grimoult a esté dict qu'il avoit entendu quelque chose de la dicte construction à laquelle le Curé dudict Allençon et autres prebstres et gentz catollicques se seroient opposés, mesmes auroit esté par le sieur de Matignon, commandant pour le service du Roy au dict lieu d'Allençon en l'absence de Monsieur de Montpencier, faict deffence de faire la dicte construction, sur quoy les dicts de la religion prétendue réfformée se seroient depuis pourveues par devers

Digitized by Google

le Roy en son Conseil où ilz auroient remonstré qu'ilz estoient fondez en l'édict qui permettoit à ceux de la dicte religion prétendue réformée de faire l'exercice d'icelle aux lieux où l'exercice se faisoit, en l'année mil cinq centz quatre vingtz saize, ayant esté ordonné qu'il en seroit informé, ce qui faict avoit esté par les commissaires dépputez sur l'exécucion dudict édict, ayant dressé procez verbal par lequel estoit demeuré constant qu'en la dicte année XV^c IIII^xx XVI [1596], ceux de la dicte religion prétendue réformée faisoient le dict exercice en l'enclos de la dicte ville d'Allençon, ledict procès-verbal porté et veu au Conseil, arrest cestoit enssuivy par lequel avoit esté permis ausdicts de la religion de faire ledict exercice dans la dicte ville, suivant quoy, ils ont commencé à bastir. Que sy ledict sieur procureur général desiroit veoir le dict arrest, il ne falloit qu'en escrire par de là et on l'envoiroit, et sy la compaignie trouvoit bon la poursuitte du dict sieur procureur général, surserroit jusques à ce.

Sur ce a esté dist audict procureur général du Roy qu'il seroit bon d'escripre par luy à son substitud audict Allençon advant toutes choses pour estre esclaircy et rendu certain de ce qui s'y estoit passé, et à l'instant s'est le dict procureur général du Roy, retiré. (f. 35).

Du 18e décembre 1604, sont entrés Messieurs Anzeray et Le Jumel, advocat et procureur généraux du Roy, touchant la requeste à eux communicquéz, présentée par les habittans de la ville d'Allençon faisant profession de la religion prétendue réformée à ce que, conformément à l'arrest du Conseil privé du Roy du jour de [blanc] dernier, deffances soient faictes à touttes personnes de les empescher à la construction d'un bastiment dans l'enclos de la dicte ville d'Allençon pour y faire l'exercice de la religion prétendue réformée.

Lesquelz gentz du Roy ont dict que cy-devant le dict sieur Le Jumel, procureur général du Roy, estoit entré en ceste chambre pour le mesme faict, d'aultant qu'il y avoit eu défense faicte par le sieur de Matignon de faire la dicte construction, lesquelles les habitans catollicques du dict Allençon voulloient faire exécutter et en avoient à ceste fin

Digitized by Google

adverty le dict procureur général du Roy, se souvenant, le dict sieur Le Jumel, que lors qu'il entra et parla de ce que dessus, Monsieur Grimoult avoit dict que le dict arrest avoit esté donné et auparavant le dict sieur Le Jumel en avoit parlé à la Grand'Chambre, depuis lequel temps n'avoit esté runs faict n'y autre poursuivy jusques à ce que la requeste desdicts habitans de la religion ait esté présentée, laquelle leur estant communicquée, ilz ont recongneu que l'arrest attaché à icelle, obtenu au dict Conseil privé par lesdicts habitans de la religion, ne portoit aucune adresse à la Cour ny en ceste Chambre ; par quoy ilz n'avoient voulu mettre aulcune conclusion au bas de la dicte requeste et s'estoient réservés à en venir parler et dire que tout ce que on pouvoit faire s'estoit d'accorder lettres aus dicts habitans de la religion de la présentation de leur requeste, saouf à eux addresser aux Commissaires députez pour l'exécucion de l'édict, suivant l'addresse portée par le dict arrest.

Ce faict, se sont retirés apprès avoir remis entre les mains du dict sieur Grimoult, procureur, la dicte requeste et pièces attachées à icelle.

Puis sur ce que le dict sieur Grimoult a voullu faire rapport de la dicte requeste pour en estre délibéré, Monsieur Le Brun a dict que c'estoit ung faict de police dont la congnoissance appartient à la Grand'Chambre et ne permetteroit que devant luy il en soit riens délibéré en ceste Chambre.

A quoy le dict sieur Grimoult a dict que le dict procureur général du Roy en avoit parlé à la dicte Grand'Chambre, laquelle n'en avoit pris congnoissance parce qu'il est question de l'exécution de l'édict dont la congnoissance appartient à ceste Chambre *privativement* à touttes autres, de faict le dit procureur général du Roy y estoit entré pour le mesme faict.

Ce faict, s'est le dict sieur Le Brun retiré.

Et devant Monsieur de Croismare, le dit sieur Grimoult a encore voulu continuer son rapport de la dicte requeste et dict qu'il estoit prest d'en dire son advis ; sur quoy luy a esté dict que lundy prochain ou avant ce jour que Monsieur le Président Anzeray sera en ceste Chambre, il en sera délibéré.

(f. 37 v°)

Digitized by Google

1619

Marin Caget, Conseiller au siège d'Alençon.

Du dernier janvier 1619, M. de Becdelièvre a faict raport de la requeste présentée par M. Marin Caget, pourveu de l'office de Conseiller au siège d'Alençon; oy Le Guerchois, la Cour a ordonné que dedans ce jour le dit Le Guerchois sera tenu bailler ses conclusions, ensemble les pièces mises en ses mains, pour estre procédé à la réception du dit Caget.

Du premier de febvrier, l'information dudit Caget a esté délibérée et, veu la conclusion des gentz du Roy, luy a esté baillée loy.

Le 4, le dit Caget a esté receu et M. Le Roux, p. l'a mené en la Grand'Chambre et, de retour, a dict que Mrs de la Grand' Chambre ont faict prester le serment au dit Caget. (f. 79)

1620

Procès entre Marie Caget et David Macé.

Du 4 août 1620, M. Hue a mis le faict du procès d'entre Marie Caget, appellante comme d'abus du mandement fulminatoire obtenu de l'Official de Seez, et M. David Macé, etc.., et le 22 dudit mois a esté arresté à dire sur la concession du dit monitoire 16 febvrier 1618 qu'il a esté mal et abusivement concédé, a cassé et annullé iceluy, ensemble tout ce qui c'est ensuivi etc. (f. 81)

1621

Réception à différents offices.

Du 27 avril [1621] M. Jacques du Hamel faict entrer et, luy oy sur la loy à luy précédent ce jour baillée, retiré et délibéré, a esté arresté qu'il sera receu au dict office d'acesseur à Allençon, à laquelle fin Mrs Bigot et de Montagu, conseillers commissaires, se transportèront demain matin à la Grand' Chambre pour luy faire prester serment.

Digitized by Google

Du 2 juillet, l'information de Nicolas Le Hayer, pourveu à l'office du lieutenant particulier à Alençon, a esté délibéré et loy baillée.

Du 9 dudit mois le dit Hayer faict entrer, oy sus la loy et interrogé. A esté arresté qu'il sera renvoyé estudier pour dans un an de ce jour le présenter pour estre derechef oy.

Du 9 aoust l'information de Mathieu Barbier, pourveu à l'office de conseiller présidial à Alençon. A esté jugée et loy baillée, et receu le 13. (f. 84 et v°).

1623

Réception de M. Le Hayer.

Du 27 febvrier [1623]. Réception de M. N. Le Hayer à l'office de lieutenant civil et criminel d'Alençon, et le dit jour a presté le serment en la Grande Chambre. (f. 88).

1624 - 1625

Acquisition du duché d'Alençon par la reine Marie de Médicis.

[9 juin 1624]. Autre requeste du dit sieur Polé, au nom de ladite Reine,pour la vérification des lettres patentes touchant l'acquisition du duché d'Alençon. Arreste que les dites lettres patentes et contractz seront registrés pour du contenu en iceux jouir par la dite Dame aux droictz du Duc de Vitemberg (1) et sieur de Matignon suivant les contractz faicts entre eux, avec la qualité de Duchesse d'Alençon et autres tiltres et qualités de sieuries, terres et domaine dont mention est faicte auxdits titres, à la charge néantmoins de rapporter lettres de déclaration du Roy qu'il ne sera innové aucune chose en l'establissement de la justice qui est à présent audit duché, terres, sieuries et domaine et ressort en la dite cour et que leurs droictz ne peuvent estre transférés et passer à autres personnes pour quelque cause et occasion que ce soit,

(1) Henri IV avait engagé au duc de Wirtemberg en 1605, le duché d'Alençon.

Digitized by Google

et sans attribution des droictz de quint et requint ny autres droictz non usités en Normandie et contre la coustume d'icelle et à la réservation de l'office de Bailly d'Alençon et de la première provision des offices qui pourront estre nouvellement créés cy après,mesme à la charge que les bois de haulte fustaye dudit duché et domaine et les amendes et forfaitures qui en proviendront demeureront au Roy, lequel pourra user de la faculté de rachapt d'iceux duché et domaine, terres, sieuries, greffe, tabellionage et autres droictz du domaine qui sera retiré par ladite dame et réuny audit duché, terre et sieurye, à la charge aussy de jouir par la dite dame du droit des gardes nobles et attraction (*) suivant la coustume et de la rendition des comptes desdits gardes nobles, ainsy que le Roy en a cy-devant joui.

Et a esté arresté que le présent arrest ne sera signé ny délivré jusques à ce que les lettres de déclaration ayent esté apportées.

Sera ausy faict mention de l'arrest de la requeste présentée par les héritiers du feu s^r d'Incarville et luy a [été] octroyé pareil acte comme il fut faict lors de la vérification de l'engagement dudit duché d'Alençon au s^r de Vitemberg. (f. 21. imp.)

(*) En marge escript qu'il y a erreur en ce mot d'attraction et que depuis la présente délibération, les lettres ont esté réformées et vérifiées le 30 juin 1625.

22 may [1625]. Mre Turgot a faict raport des lettres patentes du Roy contenant la confirmation du contract de remise et vente faicte par le s^r Duc de Virtemberg à la Reyne, mère du Roy, du duché d'Alençon, les dites lettres mises en délibération avec la qualité de Duchesse et aultres facultés et droictz non attribués au dit Duc de Vitemberg, employés par amplification aux dites lettres en faveur de la dite dame; a esté advisé pour l'assurance du droict de la dite dame et pour le repos de la province dont il luy a pleu accepter le gouvernement général qu'il est nécessaire de faire refaire les dites lettres

Digitized by Google

et icelles metre en forme de chartre, employant les clauses et conditions connexantes non seulement de la jurisdiction de l'estat qu'elle est de présent et ressort du dit duché avec Parlement, mais pour en oster les droictz de quint et requint et d'attraction des gardes nobles employées aux dites lettres contre la coustume de Normandie, et demeurera le résultat de la présente délibération au registre secret sans en délivrer arrest et seulement dict de bouche et par forme d'advis (f. 27 imp.).

20 juin [1625]. M. Turgot a faict raport des lettres patentes, 25 septembre 1613, touchant l'engagement du Duché d'Alençon et autres terres etc. Arreste que les dits lettres et constractz seront registrés, pour du contenu en iceux jouir par la dite Dame Reyne au droit des Duc de Vitemberg et s^r de Matignon, avec la qualité de Duchesse et aultres terres et sieuryes, à faculté de rachapt perpétuel des dits duché, membres et partz d'iceluy ou qui pourroient estre retirés et réunis cy après par la dite Dame, et à la charge que suivant les dites letres il ne sera innové aucune chose à l'establissement de la justice que est à présent etc. et que la qualité de Duchesse et aultres tiltres accordés à la dite Dame ne pourront estre transferrés à aultres personnes et pour quelque cause que ce soit et sans attribution d'aultres droictz que ceux usités par la coustume de Normandie, à la réservance aussy de l'office de Bailly d'Alençon et de la première provision des offices qui pourroient estre nouvellement créés, mesme du bois de haulte fustaye dudit duché et domaine, amendes et forfaitures qui demeureront au proffit du Roy. Et a été accordé de la protestation par la vefve et héritiers du s^r d'Incarville et deffences au contraire, sur lesquelles se poursuiveront pardevers le Roy. (f. 27 v°, imp.)

Digitized by Google

PROCES-VERBAUX

Séance du Samedi 27 Mai 1911

Présidence de M. Henri Tournoüer, Président

L'an 1911, le samedi 27e jour de mai, la Société Historique et Archéologique de l'Orne a tenu séance dans la salle de sa bibliothèque, à la Maison d'Ozé, sous la présidence de M. Tournoüer, président.

Etaient présents : Mme la baronne de Sainte-Preuve, Mlle Robet, MM. de Beauregard, de Castilla, Derome, l'abbé Desvaux, Louis Duval, Gilbert, Leboucher, Le Roy-White, l'abbé Mesnil, le vicomte du Motey, Paul Romet, Tomeret, Vallée.

Se sont fait excuser : MM. le comte Le Marois, de France, Wickersheimer, l'abbé Sornin, l'abbé Guerchais, le chanoine Dumaine, l'abbé Tabourier.

MM. Darpentigny, fils de notre collègue décédé; Paul Doin, de Longny; Auguste Fontaine, d'Alençon, présentés en dernière séance, sont admis parmi les membres de la Société.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Primois, de Saint-Evroult, qui assiste pour la première fois à une séance ordinaire.

M. Alcius Le Dieu, ancien conservateur de la Bibliothèque et des Musées d'Abbeville, offre pour notre Bulletin un manuscrit de Du Cange, renfermant une *Histoire des comtes de Ponthieu,* descendant des Talvas, contenant environ 200 pages et annoté par lui-même.

Digitized by Google

M. Duval a remis à l'imprimeur le *Mémoire sur la fondation du couvent de la Visitation de Montsort*, communiqué naguère par le R. P. Ubald d'Alençon, accompagné de notes intéressantes par M. de Castilla.

Le Conseil municipal de Domfront, sur la proposition du Maire, a décidé de faire les démarches nécessaires pour obtenir le classement, parmi les sites et monuments de caractère artistique, de toutes les tours, remparts et rochers qui entourent la ville.

Notre collègue M. de Fréville vient d'être nommé conseiller maître à la Cour des comptes.

Des listes d'adhésions à la proposition de M. Maurice Barrès, recueillies dans le département et contenant environ 1.500 signatures, seront déposées prochainement sur le bureau de la Chambre.

Une lettre de M. Amédée Buffet, secrétaire de M. Barrès, datée du 21 mai 1911, demande des renseignements sur les églises de l'Orne, menacées de ruine.

Le Maire d'Alençon a reçu le dossier concernant les réparations les plus urgentes de conservation à exécuter à l'église Notre-Dame d'Alençon. Le devis s'élève à 10.300 francs; la ville y participera pour sa quote part.

M. l'abbé Desvaux, ayant eu occasion, au cours d'une petite excursion dans le Perche, de constater l'état lamentable de l'ancienne église paroissiale de Saint-Martin-du-Douet, devenue simple annexe de Dame-Marie, près Bellême, a recueilli sur place et aux environs des renseignements qui font craindre une destruction prochaine. Il s'est empressé de signaler ce péril à M. le Président de la Société Archéologique de l'Orne, et à la Conservation départementale des Monuments. Puis il est retourné avec des amateurs prendre photographies, mesures et dessins, dans le but d'établir une description complète du pauvre sanctuaire, et a ensuite communiqué ces documents où ils pouvaient être utiles. M. l'abbé Desvaux signale certaines parties particulièrement intéressantes au point de vue artis-

Digitized by Google

tique et archéologique, les déprédations de toutes sortes qui y ont été commises, le vol de diverses pièces curieuses, suite de l'incroyable vandalisme d'une municipalité, qui a fait démolir toute la muraille occidentale de l'église, afin d'en employer les pierres à la réparation des communs de l'école. Il demande instamment que toutes démarches nécessaires soient faites, sans retard, pour empêcher la ruine complète présagée par l'enquête administrative de *commodo et incommodo*, autorisée par la Préfecture en vue de l'aliénation et de la démolition complète de l'édifice.

M. le Président propose à l'assemblée la rédaction d'une protestation, qui serait signée par le Président au nom de tous les Membres, contre ces actes de vandalisme qui se multiplient de toutes parts, pour être présentée au Parlement. Elle serait ainsi rédigée :

« La Société Historique et Archéologique de l'Orne, profondément émue de la situation faite aux églises de France par la loi de séparation, en ce qui regarde leur conservation, déclare, en sa séance du 27 mai 1911, adhérer pleinement à la pétition présentée par M. Maurice Barrès, au Président de la Chambre des Députés, souhaitant avec lui que des mesures efficaces soient prises à bref délai, par les pouvoirs publics, en vue de la sauvegarde des richesses artistiques de nos monuments religieux et des souvenirs pieux qui s'y rattachent.

« Elle joint à son adhésion celles des Conseillers généraux et d'un grand nombre de Maires, Conseillers municipaux, membre du clergé et habitants du département de l'Orne, sollicités par elle, et aussi les signatures individuelles de ses membres.

« Pour les 300 membres de la Société,

« *Le Président,*

« H. Tournoüer ».

Il est donné le sommaire des articles qui seront insérés dans le prochain Bulletin, parmi lesquels une notice nécrologique sur M. le chanoine Blin, qui sera demandée à M. l'abbé Letacq.

Digitized by Google

M. Becker, ingénieur en chef du département, communique l'état des curiosités de l'Orne, demandé par le Touring Club

M. le Vicomte de Romanet offre à la Société un précieux dossier provenant du chartrier du château de Saint-Paterne et contenant 162 pièces du XVe au XIXe siècle, concernant des maisons d'Alençon.

M. le Président demande à M. Louis Duval de vouloir bien dresser le catalogue des pièces manuscrites et factums imprimés appartenant à la Société, pour qu'il puisse être publié dans la Série Documentale du Bulletin.

M. L. Duval accepte la proposition. Il apporte ensuite un dossier de pièces manuscrites du XIVe siècle concernant Alençon et des assiettes de rente sur des propriétés alençonnaises. Il est chargé d'en proposer l'achat à la Société, et est commissionné par elle pour conclure cet achat moyennant une somme assez minime.

M. Albert Petit fait hommage à la Société de son *Histoire de Normandie* ; **M. Paul Harel** : de ses *Chansons de Vénerie* ; **M. le chanoine Dumaine** d'une plaquette reproduisant son allocution au mariage de Mlle de France ; **Mme la baronne de Sainte-Preuve** : de la bibliographie de M. Léopold Delisle, (supplément).

Mlle Robet a fait un résumé de l'histoire de la paroisse Saint-Merry de Paris, par M. l'abbé Balloche, originaire de notre département. Ce résumé sera inséré au Bulletin.

M. Louis Duval offre tout un lot de brochures sur l'histoire locale.

M. le Président raconte une visite qu'il a faite à M. l'abbé Gatry, notre collègue dont la mort paraît de plus en plus imminente. Il y a été question de ses précieuses collections, et de ce qu'il destinait à la Société comme souvenir.

Le Syndicat d'initiative du Perche, dont il a été parlé en dernière séance a constitué définitivement son bureau, avec section spéciale pour l'arrondissement de Mortagne.

Digitized by Google

Communication est donnée du programme des assises scientifiques que tiendra à Honfleur l'*Association Normande* au mois de juillet prochain.

Jour est pris pour une excursion collective à l'exposition du Mans, sous la conduite de notre confrère M. Robert Triger, président de la Société Historique du Maine.

M. l'abbé Legros envoie une série de questions qui alimenteront le *Questionnaire* du prochain Bulletin.

M. le Vicomte du Motey dépose sur le bureau sa nouvelle œuvre : *Un Homme d'aujourd'hui, le baron Amaury de la Barre de Nanteuil,* intéressante pour nous par l'auteur et le héros. M. l'abbé Desvaux accepte d'en rendre compte dans le Bulletin.

M. de Montalembert sollicite des renseignements pour sa thèse doctorale sur l'histoire de la métallurgie dans la Gaule.

M. le Président donne des détails sur l'itinéraire de l'excursion projetée à travers le Bocage Normand et organisée par MM. Tournoüer et Adigard.

Il est ensuite question du projet d'érection à Saint-Evroult d'un monument à la mémoire du moine chroniqueur, Ordéric Vital, et l'on parle d'une occasion possible d'acheter les ruines de l'abbaye. Sur une observation de M. Le Roy-White, M. Primois dit qu'il n'y a aucune probabilité de voir maintenant surgir des concurrents acheteurs.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

A. DESVAUX.

Digitized by Google

LES BÉNÉDICTINS

de la Congrégation de Saint-Maur

Originaires de l'ancien diocèse de Séez

(*Suite*)

5834. — Dom Pierre-Louis Bouet, né à Alençon, profès de Saint-Wandrille le 30 novembre 1724, âgé de 19 ans; mourut le 19 novembre 1763 à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers. Prêtre.

Le 31 août 1733, étant sous-diacre à Notre-Dame de Lyre, il signa l'acte de protestation contre la tenue du chapitre général.

5839. — Dom Charles le Sage (1), né à Saint-Léonard-des-Parcs (le Tartre), profès de Saint-Wandrille le 25 janvier 1725, âgé de 23 ans; mourut le 20 février 1759 à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Fécamp. Prêtre.

Il était zélateur du noviciat de Saint-Wandrille en 1735.

5874. — Dom Jacques-François Meriel-Bussy, né à Alençon, profès de Saint-Wandrille le 30 septembre 1725, âgé de 17 ans; mourut le 14 juin 1767 à l'abbaye de Saint-Evroult. Prêtre.

6074. — Dom Jean-François Binet, né à Alençon, profès de La Sainte-Trinité de Vendôme le 6 juin 1729, âgé de 20 ans; mourut le 8 juillet 1741 à l'abbaye de Saint-Calais. Prêtre.

(1) Les Archives départementales de l'Orne, H. 569, signalent un Pierre-Bernard Le Sage, de la paroisse de Saint-Pierre de Séez, qui prit l'habit à Saint-Evroult en 1739. Il ne fit point profession.

Digitized by Google

Le 31 juillet 1732, faisant ses études à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, il écrit à l'évêque, Mgr de Caylus, pour rétracter sa signature du formulaire et adhérer aux appels. (Arsenal, ms. 10188). Un peu plus tard, le 4 avril 1734, étudiant à Saint-Lomer-de-Blois, il proteste contre la juridiction de Dom Sarrazin, nommé visiteur de Bourgogne par le chapitre général de 1733 (Archiv. des Aff. Etr, *France, Mém. et doc.*, t. 1289)

6087. — Dom César-Pierre Bonvoust, né à *Monsolio* (?), profès de Saint-Wandrille le 24 août 1729, âgé de 20 ans ; mourut le 7 janvier 1764 à l'abbaye de Saint-Martin de Séez. Prêtre.

6093. — Dom Pierre Bourdon, né à Alençon, profès de la Sainte-Trinité de Vendôme le 12 octobre 1729, âgé de 17 ans; mourut le 6 mai 1747 à l'abbaye de Saint-Pierre de Préaux. Prêtre.

6103. — Dom Guillaume-François de La Barre, né à Alençon, profès de la Sainte-Trinité de Vendôme le 19 décembre 1729, âgé de 23 ans; mourut le 1er novembre 1774 à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans. Prêtre.

6111. — Dom René Poté, né à Alençon, profès de Saint-Wandrille le 1er février 1730, âgé de 18 ans; mourut le 9 avril 1733 à l'abbaye de Saint-Martin de Séez. Clerc.

6151. — Dom Julien-François Bouvier, né à Alençon, profès de Saint-Evroult le 24 janvier 1731, âgé de 19 ans; mourut le 27 février 1773 à l'abbaye de Saint-Michel-en-mer. Prêtre.

Mentionné dans le registre des professions des Archives départementales de l'Orne, H, 3341.

6152. — Dom Jacques-Marin Le Sec, né à Alençon, profès de Saint-Evroult le 24 janvier 1731, âgé de 17 ans; mourut le 12 juin 1752 à l'abbaye de Saint-Wandrille, prieur du monastère, qu'il gouvernait depuis quatre ans.

Le même registre des professions lui donne les prénoms

Digitized by Google

de Jacques-Maxime. En 1743, il dirigeait les jeunes profès à Saint-Ouen de Rouen.

6153. — Dom Robert Rivière (ou de la Rivière), né à Saint-Pierre-sur-Dives, profès de Saint-Evroult le 24 janvier 1731, âgé de 22 ans.

6169. — Dom Gilles-Louis Doucet, né à Séez le 8 décembre 1712, fils de Michel et de Marie Marchand, profès de Saint-Evroult le 18 avril 1731. Quitta la congrégation.

6227. — Dom Isaïe-Thomas Regnier, né à Alençon, profès de Saint-Evroult le 3 février 1732, âgé de 18 ans ; mourut le 30 novembre 1783 à l'abbaye de Notre-Dame du Bec. Prêtre.

Dès 1754, il était prieur de Saint-Georges de Boscherville ; en 1757, il fut nommé prieur de Saint-Pierre de Molôme ; à la diète de l'année suivante, il permuta avec Dom Joachim d'Hébert de Bailleul, prieur de Saint-Vigor de Cerisy. On le trouve ensuite successivement prieur de Saint-Étienne de Fontenay (1769-1775), de la Sainte Trinité de Lessay, (1778-1779) et de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle de Rouen (1779-1783).

6281. — Dom Charles-Louis de Mézange, né à La Ferté-Béchet (le registre de profession des Archives départementales de l'Orne dit à La Ferrière), profès de Saint-Evroult le 13 novembre 1732, âgé de 18 ans.

Dès 1740, il était zélateur du noviciat à Saint-Ouen de Rouen. Il fut nommé administrateur de l'abbaye de Tiron par la diète de 1750, puis de Saint-Taurin d'Evreux par le chapitre général de 1751. Il fut ensuite prieur de Saint-Etienne de Fontenay de 1753 à 1760 et de Saint-Victor de Bayeux (1760-1763). En 1757, il signe un bail à ferme de 460 livres pour les dîmes de la paroisse de Cahan au curé, Jacques Martin. (Archiv. départ. de l'Orne, H, 3336). Le 7 mai 1790, étant sénieur de l'abbaye Saint-Pierre de Jumièges qu'il habitait depuis vingt-sept ans, il déclara aux officiers municipaux que " craignant qu'un changement d'air et de climat n'altère sa santé, il demeurera dans le village de Jumièges, jusqu'à ce qu'il sache quelle maison on lui assignera pour sa résidence " (Archiv. Nat., D. XIX, 13).

Digitized by Google

6285. — Dom Jean-Jacques COUTURE, né à Falaise, profès de Saint-Evroult le 27 novembre 1732, âgé de 24 ans; mourut le 28 février 1759 à l'abbaye de Saint-Vigor de Cerizy-la-Forêt. Clerc.

6315. — Dom Jerôme TELLIER, né à Aunou, profès de Saint-Evroult le 5 août 1733, âgé de 22 ans; mourut le 20 avril 1742 à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron. Prêtre.

Le registre des professions de Saint-Evroult dit : Jérôme Le Tellier, de Notre-Dame de la Place de Séez.

6318. — Dom Jacques-Charles DE LA RUE, né à Séez, profès de Saint-Evroult le 30 août 1733, âgé de 19 ans; mourut le 6 juillet 1768 à l'abbaye de Saint-Pierre de Conches. Prêtre.

6333. — Dom François DAGUIN, né à Alençon, profès de Saint-Wandrille le 16 décembre 1733, âgé de 17 ans.
Il était frère de Dom Jean-François Daguin.

On le trouve en 1763 doyen de Saint-Martin de Séez, puis à deux reprises prieur de Saint-Ouen de Rouen, 1772-1775 et 1779-1783. Il résidait à l'abbaye de Coulombes en 1790, après être resté chez un autre frère, curé en Normandie, tout le temps que durèrent les divisions de la congrégation dans l'intervalle des deux chapitres généraux de 1783 et 1788.

6372. — Dom Jean-Maurice POLARD, né à Alençon, profès de Saint-Evroult le 20 octobre 1734, âgé de 21 ans; mourut le 13 juin 1779 à l'abbaye de Saint-Martin d'Aumale. Prêtre.

Une pièce des riches archives du château de Merlemont (Oise) est une saisine donnée le 1er juin 1759 à Charles des Courtils, seigneur de Merlemont, et signée Fr. J. M. Polard, religieux cellérier du prieuré de Villers Saint-Sépulchre.

6491. — Dom Pierre-Claude DU BOIS-VALLÉE, né à Alençon, profès de Saint-Evroult le 29 novembre 1736, âgé de 17 ans.

Dom Dubois-Vallée ou de Bois-Vallée administra l'abbaye de Notre-Dame de Bernay de 1760 à 1763. Il fut aussi secrétaire du Père Visiteur et procureur en diverses maisons. Une pièce des Archiv. départ. de l'Orne, H, 620, dit qu'en 1783 il

Digitized by Google

était prieur de Saint-Evroult. En 1790, il était doyen de la même abbaye (*Ibid.*, H, 562), et c'est en cette qualité qu'il signait, le 28 septembre 1789, la requête suivante des religieux de Saint-Evroult au président de l'Assemblée Nationale (Archiv. Nat., D XIX 14, liasse 208):

MONSEIGNEUR

Les religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Evroult ont l'honneur de vous présenter leurs vœux et leur hommage. Ils n'ont pu apprendre sans la plus vive douleur que la nation, au moment ou elle touche à l'époque glorieuse de sa régénération, les regardoit comme des membres peu nécessaires qu'elle vouloit rejetter de son sein. Pleins de confiance dans la sagesse des decrets de l'auguste Assemblée que vous présidez, ils se nourrissoient toujours de la douce espérance qu'elle rendroit justice à leur ardeur et à leur zèle, et qu'elle seconderoit leur empressement de concourir avec tous les citoyens au bonheur et à l'utilité publique.

Nous applaudissons, Monseigneur, aux généreux efforts des représentants de la première nation de l'univers et si l'extinction de nos antiques monastères pouvoit procurer à nos concitoyens la prospérité qui fait l'objet de nos plus ardents désirs, nous sommes prêts à leur faire sans murmurer le sacrifice entier de nos propriétés et de nos fortunes, mais qu'il nous soit permis de ne pas vous taire combien nous avons été vivement affligés de la proposition qui a été faite à l'assemblée nationale de la suppression de cent de nos maisons et de la reduction des religieux dans les autres monastères.

La soif ardente de la domination, le désir insensé de faire des Religieux de la Congrégation de St-Maur autant de victimes de l'ambition et du despotisme ont dicté à notre général un sacrifice qu'il n'avoit pas besoin de proposer sans l'aveu du corps dont il n'a ni l'agrément ni les pouvoirs. Il en coute à nos cœurs d'être obligés de désavouer notre chef qui a l'honneur d'être parmi vous, mais nous osons nous flatter que l'assemblée nationale ne verra dans notre désaveu que le désir de servir notre patrie, et la crainte de finir sans utilité et sans honneur, nous espérons qu'elle ne nous laissera pas survivre à notre destruction en nous entassant dans nos cloîtres comme de vils rebuts de la nature, dans l'instant où elle vient d'élever le monument respectable de la liberté française. Enchainés par le despotisme, poursuivis par une opinion flétrissante, serions nous condamnés à baigner de nos larmes les fondements de l'édifice que vous allez cons-

Digitized by Google

truire, et lorsque tous les Français vont être libres, serions-nous seuls esclaves ?

Nous comptons assez sur votre générosité, Monseigneur, pour vous prier de mettre nos réclamations sous les yeux de l'assemblée nationale, votre patriotisme nous est connu ; vous avés plaidé trop eloquemment la cause de la liberté, pour ne pas prendre quelque intérêt à notre sort, et pour ne pas combattre un plan dont l'exécution seroit le plus grand de tous nos malheurs.

Sint ut sunt, vel non sint.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus parfaite soumismission et le plus profond respect, Monseigneur, vos très humbles et très obéissants serviteurs. fr. P. du Boisvallée, doyen et âgé de 72 ans, qui préféreroit une pension honnête plutôt que d'adhérer au projet proposé par le général ; fr. Allais, président en l'absence de dom Prieur ; fr. Beghin, cellérier ; fr. Legrand, professeur ; fr. L'Evêque, procureur et secrétaire du chapitre ; fr. Bricque ; fr. Blocquet ; fr. Derame ; fr. Poret ; fr. Gautier ; fr. A. Coulomb ; fr. Lemarchand.

6547. — Dom René Duclot, né à Alençon, profès de Saint-Evroult le 22 décembre 1737, âgé de 18 ans.

Dom Duclot fut prieur de Saint-Evroult de 1781 à 1782, et de Saint-Vigor de Bayeux de 1782 à 1783. Les Archives départementales de l'Orne (H. 569 et 3341) ne font mention que de sa profession.

Le rapport des commissaires du roi à la diète de Normandie de juin 1788 (*Archiv. Nat.*, G⁹ 30) dit de lui : « Dom Duclot nous a représenté qu'il avait quitté depuis deux ans l'abbaye de Saint-Père de Chartres et s'était retiré dans sa famille pour y rétablir sa santé. Il nous a demandé pour résidence provisoire Saint-Martin de Séez, Lyre ou Bonneval. Nous avons préféré pour lui Saint-Martin de Séez, parce que l'on nous a dit qu'il était ami du prieur [Dom Antoine-François Villeroy]. Il nous ont écrit l'un et l'autre dès le 26 juin pour nous en faire leurs remerciements. Dom Duclot a rempli avec distinction différentes places d'officier et de supérieur.»

6627. — Dom Jean Capelle, né à Saint-Pierre-sur-Dives le 15 août 1717, profès de Saint-Evroult le 22 juillet 1739.

Voir les deux mêmes liasses des Archives départementales.

Digitized by Google

Il est religieux de l'abbaye du Bec en 1790 et déclare vouloir rester fidèle à ses vœux.

6662. — Dom François JARDIN, né à Séez, profès de Saint-Evroult le 21 mai 1740, âgé de 17 ans; mourut le 2 novembre 1789 à l'abbaye de Valmont. Prêtre.

Les Archives départementales de l'Orne (H. 569 et 3341) le donnent comme étant né à Chambois. En 1749, il est nommé professeur de philosophie à Notre-Dame de Lyre. En 1750, il occupe la même chaire à Saint-Evroult. En 1752, il est directeur des jeunes profès à Saint-Georges de Boscherville. En 1779, il était prieur titulaire de Villers-Saint-Sépulchre. (Archives de Merlemont).

6714. — Dom Gilles LE MESLE, né à Courtomer, profès de Saint-Evroult le 7 juin 1741, âgé de 23 ans.

En 1747, il est nommé zélateur du noviciat de Jumièges. En 1752, étant prieur titulaire de Gesnes, il réside à Saint-Germain-des-Prés (Archiv. départ. Sarthe, B, 997).

6730. — Dom Claude-Gabriel MALITOURNE, né à Alençon, profès de Saint-Evroult le 26 juillet 1741, âgé de 18 ans; mourut le 29 juin 1786 à l'abbaye de Faremoutiers.

La matricule des Archives Nationales L 816 dit qu'il mourut le 27 janvier 1786 à Saint-Taurin d'Evreux.

(*A suivre*). DOM P. DENIS.

Digitized by Google

PETITS COTÉS DE L'HISTOIRE

ou Épisodes à Arçonnay et aux Environs

PENDANT LA RÉVOLUTION (1)

III

UNE VISITE DOMICILIAIRE. — CRANE ATTITUDE D'UN FERMIER.

Le vendredi 13 septembre 1793, l'an Ier de la République une et indivisible, le conseil général de la paroisse, comme l'on disait alors, se trouve réuni à la maison commune d'Arçonnay, sous la présidence du citoyen maire.

Les visages paraissent anxieux. L'objet de la réunion doit être grave.

En effet, après avoir expédié à la hâte plusieurs affaires courantes (2) tous les regards se tournaient vers le procureur communal qui demandait la parole, déclarant « avoir à faire au conseil des révélations d'une gravité exceptionnelle ».

L'ayant obtenue, il commence aussitôt d'un ton quelque peu emphatique : « Citoyens, s'écrie-t-il, j'ai reçu ce matin même du citoyen Lecomte, maire d'Hesloup, une lettre fâcheuse pour nous, qui ne laisse pas que de nous mettre en mauvaise posture auprès de l'administration.

(1) Voir Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, 1911, nos d'Avril et de Juillet.

(2) Entr'autres, engagement pris par la municipalité, malgré le peu de subsistances qui se trouvent dans la commune, d'un envoi de 13 boisseaux de bled, mesure d'Alençon, aux côtes de la Rochelle, pour contribuer à appaiser la faim des deffenseurs de la patrie — puis concession d'un certificat de civisme, qui lui avait été d'abord refusé le 14 Juillet précédent, au citoyen Pierre Coulibeuf, ci-devant curé d'Arçonnay, après touttefois le serment préalablement prêté par lui de soutenir la République française une et indivisible, autant du moins que ses fonctions de ministre pourront le lui permettre.

Digitized by Google

« Le fait que cette lettre dénonce n'est pas, à la vérité, nommément désigné ; cependant, il est parfaitement connu ici et déjà très répandu dans les environs.

« Moi-même j'en ai eu connaissance, et s'il n'est point encore, ce qui m'étonnerait, parvenu à vos oreilles, je veux, comme ma fonction m'y oblige, (1) vous instruire de tout ce qui le caractérise.

« Voici ce dont il s'agit (la lettre ne fait que l'insinuer, mais, moi j'en suis très certain) : des personnes, (2) que vous connaissez comme moi, notoirement suspectes d'aristocratie et d'incivisme, se cachent à l'endroit nommé Le Clos, situé dans l'étendue de notre communauté.

« C'est aux autorités constituées, à vous par conséquent, comme vous l'ont écrit récemment encore les administrateurs du District, qu'il appartient de mettre ces personnes en état d'arrestation.

« La loi est formelle sur ce point. Personne ne saurait s'y soustraire. Vous l'avez reconnu vous-mêmes dans votre séance du 27 mai dernier (3).

(1) A part quelques exaltés, personne n'ambitionnait dans les campagnes les fonctions municipales, surtout celle de procureur, plus compliquée et particulièrement délicate. Aussi la municipalité, dans sa séance du 27 mai 1793, avait-elle déclaré toutes ces fonctions obligatoires, comme l'indique l'arrêté suivant :

« Ce jourd'hui avons arrêté avec notre conseil pour le bien public et le bon ordre que si quelqu'un des citoyens membres municipaux ou des notables composant le conseil général refusoit d'accepter une commission quelconque dont il pourroit être chargé, il seroit sur le champ condamné à une amende ; de même aussi aucun habitant, sous peine d'amende, ne pourra se refuser à remplir une corvée quelconque. Et notre secrétaire greffier fera un extrait du présent, le lira jeudi prochain, jour de la Fête-Dieu, à l'issue de la grande messe paroissiale en présence de tous les habitans réunis dans l'église, et l'affichera à la porte de la dite église. (Cette délibération nous montre, entr'autres choses, que les corvées existaient toujours, on n'avait fait que changer de maîtres ; puis que l'église, même les jours de fête tombant en semaine, était encore fréquentée par tout le monde).

(2) Les personnes visées ici étaient Marie-Thérèse Bourguignon d'Anville, fille du célèbre géographe de Louis XV, religieuse de la Visitation de Paris, qui s'était retirée avec une sœur converse de la même communauté, à La Chevallerie, chez son beau-frère, M. de Hautéclair. Nous leur consacrons un article spécial.

(3) Ce jour-là, en effet, à la suite de la lecture de la loi des suspects, qui ordonnait des visites domiciliaires, le Conseil « avait déclaré, décidé et

Digitized by Google

« J'ai rempli mon mandat. A vous maintenant d'aviser ».

Le Conseil n'hésite pas longtemps. Comprenant la gravité de la dénonciation et soucieux de dégager sa responsabilité, il décide à l'unanimité que le capitaine de la garde-nationale recevra immédiatement (il pouvait être trois heures à ce moment) l'ordre de se rendre avec plusieurs de ses hommes, vers 5 heures, au Clos (1) ; le conseil municipal s'y transportera également avec son secrétaire afin de s'assurer du fait dont est question, d'en dresser de suite procès-verbal sur les lieux et d'y maintenir la police.

Deux heures plus tard, le corps municipal au complet s'acheminait, grave et anxieux, vers le lieu désigné, précédé de la garde-nationale avec son capitaine en tête.

Parmi ces derniers, les uns sont armés d'un fusil (2) ; les autres portent une pique (3) dont les a gratifiés la municipalité.

Bien vite on arrive à l'endroit suspect.

arresté que cette loi seroit par lui mise à exécution dans tout son contenu touttes fois et quantes qu'il reconnoîtroit qu'il y auroit dans la commune des personnes suspectes ». Et à cet effet, le Conseil, séance tenante, avait autorisé la municipalité « à donner tels ordres ou réquisitoires qu'elle jugeroit nécessaires pour maintenir le bon ordre et la tranquilité publiques, à nommer même des commissaires, si besoin étoit, pour cet objet, et à leur donner tout pouvoir pour agir en pareil cas ». L'occasion, on vient de le voir, n'avait pas tardé à se présenter.

(1) Le Clos relevait autrefois de la seigneurie de Maleffre, comme le prouvent différents aveux, un entr'autres en 1650 de Guillaume Blessebois, sieur de la Garenne et marchand d'Alençon, qui devait par chacun an, au terme de Noël, 25 sols et quattre chappons. Ce Guillaume Blessebois devait très probablement être un parent du licencieux et peu recommandable Pierre Corneille Blessebois.

(2) Le vote de la loi de désarmement n'avait pas encore ici été suivi d'exécution. Ce ne sera que cinq mois plus tard, que sur un rappel du District, tous les fusils, habits d'uniforme, harnois, etc. seront envoyés à Fresnay. La municipalité ne tardera pas à les redemander avec une certaine vivacité, pour se défendre des « brigands », et comme on ne fait pas droit à sa réclamation, elle insistera avec une pointe de mauvaise humeur : Rendez ces objets, écrira-t-elle de nouveau au District, ou payez-les ; on n'a point le moyen de les perdre.

(3) La municipalité avait fait fabriquer 40 piques, au prix de neuf livres pièce, et les remettait, le 2 Juin 1793, sur sa *place d'armes* et en grande solennité, à 40 de ses concitoyens, chacun devant répondre de la sienne et la présenter à toute réquisition. Deux de ces piques, qui « toutes devaient être faites d'un manche en bois bon et solide, avec le fer du haut et du bas en bonne matière » sont encore conservées à la mairie.

Digitized by Google

Le Maire, se détachant du groupe, se trouve tête à tête avec le citoyen Jean Aguilé, fermier du lieu, qui, attiré par ce bruit inusité, s'est avancé sur le pas de sa porte.

« Citoyen, lui crie le Maire, tu caches chez toi des personnes suspectes ?

— Qu'en sais-tu ?

Je le sais. Au nom de la loi, ouvre-nous tes portes.

— Tu le vois, c'est fait ; tu peux entrer, ma porte est toute grande ouverte.

Oui, mais il faut nous ouvrir tous tes appartements ; nous allons faire des perquisitions exigées par notre démarche.

— A ton aise, fais ce qui te plaira.

Et le fermier, s'étant aussitôt et de bonne grâce exécuté, des fouilles sont faites de la cave au grenier : on visite tout : étables, écuries, remises, fournil, on regarde dans les lits ; on ouvre les meubles ; on inspecte armoire, buffets et bahuts. C'est en vain. Rien. Nulle personne suspecte.

La troupe dépitée allait se retirer quand le dit Aguilé, que toutes ces perquisitions, cet effarement, ces allées et venues semblaient amuser grandement, s'avance vers le Maire, et sans que personne ne l'interrogeasse (sic) lui dit d'un air narquois :

« Je savais bien, va, que ta visite seroit inutile et sans résultat.

— Et pourquoi cela ?

Parce que j'ai pris mes précautions. Je savais que tu viendrais aujourd'hui.

— Et comment le savais-tu ?

On m'avait averti hier soir.

— Et qui t'a ainsi averti ?

Ah ! voilà, reprend-il d'un ton moqueur ; c'est mon secret, je ne le dirai pas.

— Tu vas nous le dire au nom de la loi.

Au nom de la loi, je ne dirai rien.

— Il paroit, lui dit alors pour vaincre son obstination un des citoyens municipaux, il paroit que celui qui t'a averti est traître à la patrie.

Bien certainement non, riposte-t-il vivement. Celui-là n'est

Digitized by Google

pas plus que toi traître à la patrie. Au contraire, c'est un bon citoyen.

— Fais bien attention, insistent plusieurs. Réfléchis à quoi tu t'exposes. La loi est formelle ; or tu agis contre elle ; et nous sommes bien décidés à la faire exécuter dans toute sa rigueur.

— Inutile d'insister, je ne vous dirai rien.

Et, au dire du registre que nous consultons, « il se referme dans un mutisme narquois ; goguenard, il persiste dans ses réticences, et quand il veut bien répondre, il le fait d'une manière toujours équivoque ; bref, par toutes ses réponses ironiques et gouailleuses, ou par son silence méprisant, il essaie de *berner* la municipalité ainsi que les soldats qui l'accompagnent ».

C'est alors que « las de son persiflage, et ne pouvant souffrir d'être *moqués* en exerçant des fonctions de police générale que la loi autorise spécialement, la dite municipalité vexée et de méchante humeur, délibérant sur les lieux mêmes, décide que de suite elle retournerait à sa maison commune, et que le dit Jean Aguilé l'y accompagnerait, conduit par la garde-nationale.

On se remet donc en route : Jean Aguilé toujours souriant et de plus en plus goguenard : la municipalité l'oreille basse ; la garde-nationale marquant le pas.

Arrivés à la maison commune, le conseil nerveux donne, toujours à l'unanimité, un réquisitoire au capitaine de la compagnie qui devra conduire, dès le lendemain matin, ledit Aguilé au District.

« Là, se disent entre eux et en le regardant du coin de l'œil nos officiers municipaux, le ci-devant prévenu ne fera pas tant le malin ; les administrateurs du Directoire le feront bien causer ; vu leur autorité, leur interrogatoire sera sans nul doute plus efficace que le nôtre ; ils obtiendront bien des réponses non équivoques; quant à eux, leur mission est finie, ils ont fait leur devoir, les mesures qu'ils ont prises ne leur ont été inspirées que par l'amour des lois et de la République.....

Nos municipaux pourraient longtemps pérorer de la sorte. Peu impressionné de toutes ces réflexions, nullement intimidé

Digitized by Google

par tous ces regards, impassible et content de lui, toujours gouailleur, Jean Aguilé, les mains dans ses poches, regarde ses concitoyens devenus ses juges d'occasion avec un sourire narquois, mêlé de malice et de pitié, et se renferme dans un silence digne et quelque peu méprisant.

Comment se termina cette affaire ? Jean Aguilé fut-il conduit le lendemain au District ? Nous ne savons, les documents que nous consultons étant muets à cet égard.

Toutefois, pour le bon renom de notre municipalité, nous voulons croire, que mieux inspirée, la nuit portant conseil, elle aura eu à cœur de s'éviter la continuation d'un rôle ridicule et odieux, et se sera honorée en renvoyant son prisonnier dans ses foyers, d'où elle n'aurait point dû le tirer. (1)

Pour nous, il nous a plu d'exhumer de la poussière et de l'oubli (2) cette action d'honneur sinon d'éclat, et de saluer ici la crâne et chevaleresque attitude de ce héros modeste et obscur n'hésitant pas, pour sauver la vie des personnes qu'on lui avait confiées, à sacrifier la sienne. En ces temps de sanglante mémoire, pas tant n'en fallait pour envoyer un homme à l'échafaud !

Un pays doit être fier de compter parmi les siens un tel homme !

H.-M. LEGROS,

curé d'Arçonnay.

(1) Nous sommes heureux de pouvoir affirmer qu'à la louange des habitants d'Arçonnay, beaucoup des concitoyens de Jean Aguilé devaient partager ses idées et approuver sa belle conduite : d'abord, il est averti de la perquisition qu'on doit faire chez lui ; puis, tout en sachant bien que des religieuses étaient retirées à La Chevallerie ou au Clos, la dénonciation ne vient pas d'eux, mais du maire d'Hesloup ; de plus, on sent qu'ils ne consentent à perquisitionner que par peur et avec dégoût ; enfin, à quelque temps de là, Jean Aguilé sera nommé par eux membre du Comité de surveillance.

(2) Ce récit est emprunté au *Registre des Délibérations Municipales d'Arçonnay*, séance du 3 septembre 1793.

Digitized by Google

TILLIÈRES

Seigneurie, Baronnie, Comté

SEIGNEURIE

Les historiens et écrivains qui se sont occupés et s'occupent de cette Seigneurie ont souvent confondu ses différentes dénominations, bien qu'elles soient bien distinctes suivant les familles auxquelles elle a appartenu ; voici d'après les documents qui sont au chartrier de Carrouges ce qu'il en est.

Tillières était autrefois de l'Intendance d'Alençon et du Parlement de Rouen. Son premier château, ainsi que le dit l'histoire, fût bâti en 1017 par Richard II quatrième duc de Normandie, lorsqu'il faisait le siège de Dreux étant en guerre contre Eudes, comte de Chartres et de Blois; il y mit une bonne garnison que le comte de Chartres, accompagné des comtes du Maine et de Meulan, voulut surprendre mais ils furent battus. La paix conclue ensuite entre Richard et Eudes, un des articles fut que le Duc et ses héritiers jouiraient du château qu'il avait fait bâtir.

Henri I, Roi de France, demanda en 1045 la démolition du fort de Tillières, Guillaume le Conquérant, alors duc de Normandie refusa; ensuite il y consentit et ordonna au gouverneur de remettre la place au Roi, qui le fit raser et brûler avec serment qu'il ne le ferait rebâtir avant quatre ans. Mais peu de temps après il releva ce fort et y mit une garnison dont il confia le commandement à Gislebert ou Gilbert surnommé Crespin. Son fils Gilbert lui succéda et, comme cela se passa pour d'autres, la seigneurie de Tillières devint la propriété des Crespin qui ajoutèrent à leur nom celui de leur terre et par la suite on les dénomma Crespin de Tillières.

En 1370, Charles V, roi de France, acquit de Gilbert VIII Crespin de Tillières, seigneur de Creuilly et de Tillières, cette

Digitized by Google

dernière seigneurie, il lui donna en échange la terre de Longchamps et 6000 livres d'or.

BARONNIE

Tillières simple seigneurie, resta six ans la propriété du Roi de France. Charles VI la donna en 1376 aux de Garencières le Baveux, en récompense de la prise d'un chef Anglais à la bataille de Cocherel; c'est également en leur faveur que Tillières a été érigée en baronnie.

Robinet de Garencières le Baveux, sire et baron de Tillières, épousa Agnès Paynel; de ce mariage vinrent trois fils, Guy, Guillemet et Jean, et trois filles, Jeanne, Jacqueline et Catherine.

Guy, l'aîné des fils, devint baron de Tillières après son père et mourut au château de Tillières ne laissant point d'enfants.

Guillemet lui succéda étant encore mineur, la baronnie de Tillières fut mise en la garde noble royale et il n'en eut la main levée que le 3 Mai 1405; il fut tué à Azincourt en 1415.

Jean lui succéda, il défendit vaillamment la place de Dreux contre les Anglais, mais il ne put réussir à la sauver. S'étant réfugié dans le château il résista longtemps et ne voulut pas le rendre; les ennemis y ayant pénétré le cherchèrent partout et le trouvèrent au bas de l'escalier du donjon et, s'en étant saisis, ils le pendirent sur place. Ainsi que ses deux frères aînés il n'eut point d'enfants, laissant ses trois sœurs pour héritières, 1420.

Jeanne, l'aînée, s'était mariée à Jean le Veneur, seigneur du Homme, qui disparût à la bataille d'Azincourt; son corps ne fut jamais retrouvé. De Belleval, dans son livre *Azincourt* publié en 1865, dit page 219 : « Le sort de Jean le Veneur « était incertain près d'une année après la bataille, sa femme « ne scavoit s'il étoit en vie ou prisonnier; son absence pro- « longée ayant fini par prouver sa mort, il avait donc été « enterré dans les grandes fosses creusées dans le champ « de la Gacogne, après avoir été dépouillé par les Anglais, « comme tous les autres, de ses armes et de ses vêtements ».

Digitized by Google

Les partages définitifs des biens de Jean le Baveux n'eurent lieu que le 26 Janvier 1451 (1) après la mort de sa sœur aînée, épouse de Jean le Veneur. Cependant elle avait joui de la seigneurie de Tillières, car dès 1449, Charles VII, par lettres, lui confirma pour elle et ses enfants le titre de barons de Tillières, en récompense des services rendus et de leur fidélité à la cause du roi de France.

Philippe le Veneur, seul enfant survivant de Jeanne le Baveux, les autres ayant péri à la guerre, resta en possession de Tillières, et le premier des le Veneur porta le titre de baron de Tillières. Il épousa en 1450, Marie Blosset, fille de Guillaume Blosset dit le Borgne, chevalier, seigneur de Saint-Pierre en Caux et de N.... de Carrouges, sa première femme, héritière de la maison de Carrouges, qui s'éteignit pendant les troubles causés par la présence des Anglais en Normandie.

De ce mariage vinrent François le Veneur qui continua la descendance ; Jean (Cardinal le Veneur) évêque comte de Lisieux, Ambroise évêque d'Evreux, Gabriel, protonotaire apostolique, abbé de Caune, etc, conseiller du roi Louis XI et plusieurs autres enfants.

LE COMTÉ

Par lettres patentes de Décembre 1565, Charles IX érigea en comté la baronnie de Tillières en faveur de Tanneguy le Veneur, baron de Tillières, ses enfants successeurs et ayant cause, en considération des services rendus par lui et ses ancêtres au royaume. Ces lettres furent seulement enregistrées par la chambre des comptes de Rouen le 12 Juillet 1632, sur nouvelles lettres patentes de relief et surannation, signées par Louis XIII, ordonnant à la chambre des comptes de Rouen d'enregistrer la charte donnée en Décembre 1565 par le roi Charles IX pour l'érection de la baronnie de Tillières en comté.

Tanneguy II le Veneur est celui qui sollicita cet enregistrement.

DE CASTILLA.

(1) Chartrier de Tillières, information devant le Vte d'Orbec en 1472.

Digitized by Google

LA POSTE

à ALENÇON et dans le Département de l'Orne

avant et après la Révolution

(*Suite*)

II

« Que c'est une belle invention que la poste ! disait Mme de Sévigné. » — « Elle est le lien de toutes les affaires, de toutes les négociations, ajoute Voltaire. Les absents, par elle, deviennent présents ; elle est la consolation de la vie. »

Montaigne a consacré aux postes un curieux chapitre, dans lequel il rappelle, d'après Xénophon, que Cyrus est bien l'inventeur des relais calculés sur la traite qu'un cheval peut fournir sans s'arrêter. Montaigne parle même de la poste par pigeons, d'un usage courant chez les Romains, comme chez les Grecs, pour la correspondance privée (1). Qui ne se souvient en effet, de la *Colombe* d'Anacréon ?

Qu'auraient dit ces grands épistoliers, ces grands écrivains, s'ils avaient pu deviner les moyens de communications, pour ainsi dire immédiates, que nous offrent la télégraphie électrique, la télégraphie sans fil et le téléphone ! Pour nous, heureux bénéficiaires de ces merveilleuses inventions, nous aimerions à parcourir les étapes successives qu'il a fallu franchir, avant d'arriver à l'organisation actuelle, dont pour nous, à Alençon, l'inauguration du nouvel Hôtel des Postes a été le couronnement.

Si nous voulions remonter jusqu'aux Romains, nous essayerions avec M. l'abbé Godet, correspondant de la Société Natio-

(1) *Essais*, livre II, chap. XXII.

Digitized by Google

nale des Antiquaires de France, de reconnaître dans la villa gallo-romaine de la Mutte, sur le territoire de Ceton, un poste de relais, une *angaria* (d'où nous vient le mot hangar), une *mutatio*, comme on en rencontrait d'étape en étape, sur les voies publiques, et qui servaient, en même temps, de résidence aux maîtres de poste qu'on appelait *mancipes currûs publici* et auxquels étaient adjoints les *junctores jumentarii*, chargés de l'attelage des chevaux et mulets, *veredi* et *paraveredi*, d'où les noms de « palefroi » et de « palfrenier » (1).

Mais la Mutte représente-t-elle une *mutatio*, comme l'a supposé M. l'abbé Godet ? Voilà la question. Quoi qu'il en soit, une inscription en l'honneur de l'empereur Caracalla nous fait connaître l'organisation de ce service à l'époque romaine. On y voit figurer, en effet, en première ligne, les fermiers du *cursus publicus* et les directeurs (*praefecti vehiculorum*), chargés du contrôle sur chacune des routes impériales, et choisis dans l'ordre des chevaliers romains. Les *junctores jumentarii*, au contraire, d'après M. Héron deVillefosse, auquel nous devons un savant commentaire de l'inscription, pouvaient être simplement des paysans, des propriétaires résidant le long des routes, qui fournissaient ce qui était nécessaire au service de la véhiculation, en vertu d'un traité fait avec le fermier (*manceps*).

« On comprend facilement, dit-il, qu'avec la centralisation administrative des Romains, les voies qui mettaient Rome en communication avec les provinces étaient devenues comme les grandes artères de l'Empire, et que la circulation des courriers et des voyageurs, fonctionnaires ou commerçants, y était extrêmement active. »

Mais tandis qu'à Rome la direction de chacune des grandes lignes qui, partant du centre de l'Empire, se prolongeaient jusqu'aux provinces les plus reculées, était entre les mains d'un préfet, spécialement chargé du service général, dans les provinces, les *praefecti vehiculorum* avaient la direction des relations postales dans un district déterminé, formé quelquefois de plusieurs provinces limitrophes. C'est ainsi qu'en

(1) Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne t. IV 1883 p. 241-234.

Digitized by Google

Gaule, la Narbonnaise, l'Aquitaine et les Lyonnaises étaient sous la direction d'un seul préfet. La Belgique et les deux Germanies formaient le district d'un autre *praefectus vehiculorum*. C'est à Septime Sévère qu'est due cette organisation. Elle fut complétée par une décision mettant à la charge du trésor les frais du service de la poste, qui auparavant étaient supportés par les particuliers (1).

Sous les premiers rois de race germanique qui se fixèrent en Gaule, quelque chose subsistait encore de cette merveilleuse organisation. Les chariots qui parcouraient les routes avaient à acquitter des impositions, et des terres étaient même affectées à l'entretien de ceux des relais qu'avaient laissé subsister les désordres de la conquête. Mais sous les descendants de Clovis, ces terres furent ravagées, envahies ; les chevaux furent enlevés des maisons de poste, ces maisons elles-mêmes furent ou renversées ou employées à d'autres usages. On dut alors, de préférence, pour les voyages, recourir aux voies fluviales (2). Quelques vestiges de la poste subsistèrent cependant, car Grégoire de Tours parle des *portitores litterarum* (3), mot à mot porteurs de lettres.

Lorsque Charlemagne,s'inspirant de l'exemple des Romains, eut réuni à son empire l'Allemagne, l'Italie et une partie des Espagnes, il sentit la nécessité de rétablir les moyens de communication pour en relier toutes les parties. Le fisc fut chargé de nourrir les hommes employés à ce service, mais comme il n'y avait plus de chevaux dans les postes de relais, les propriétaires riverains furent obligés d'en fournir. Malheureusement tout porte à croire que cette organisation ne survécut pas à Charlemagne, et que les postes qu'il avait créées furent bientôt, après sa mort, négligées ou abandonnées.

L'initiative privée dut alors suppléer à l'absence de moyens de correspondance par la voie de la poste publique. Il n'est pas douteux, par exemple, que les grandes abbayes de France, généralement affiliées les unes aux autres, n'aient entretenu

(1) *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1er *trimestre* 1884, p. 64-71.

(2) Maurice Prou, *La Gaule Mérovingienne*. Paris. L. H. May. p. 172.

(3) Ce terme de la basse latinité a été curieusement relevé par Etienne Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, livre VIII, ch. IV.

Digitized by Google

des courriers ou messagers, pour communiquer entre elles, par exemple pour l'envoi des Rouleaux des morts, dont Léopold Delisle a publié de si curieux spécimens.

Les Universités firent de même, et celle de Paris avait des correspondances suivies avec l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, dès le XIIIe siècle. Les princes avaient imité cet exemple et l'on sait que le duc d'Alençon, Jean II, eut, du temps de Charles VII, des relations étroites avec Charles d'Orléans pendant que ce prince était captif en Angleterre, et plus tard pour son malheur, avec le roi d'Angleterre lui-même. Mais c'est à Louis XI, l'un des plus grands rois qu'ait eu la France, qu'est dû le rétablissement de Postes à l'instar de celles des Romains. Par son ordonnance du 19 juin 1464, il créa un Grand Maître des Coureurs et Chevaucheurs de France qui devait constamment se tenir auprès de sa personne. On croit que ce poste de confiance fut d'abord remis à Alain Goyon, grand écuyer, probablement descendant d'Estèphe Goyon, qui figure en 1380 parmi les garants de l'exécution du traité de Guérande (1), et chef de l'illustre maison des Goyon de Matignon, seigneurs de Lonray et de Gacé.

A la mort de Louis XI, le nombre des courriers et chevaucheurs du roi, était de deux cent trente-quatre. Le grand nombre de lettres qu'il faisait expédier chaque jour, et dont la collection forme un monument comparable à la correspondance de Napoléon Ier, explique, en grande partie, le développement rapide que prit le service des Postes aussitôt après sa création.

Il est à noter que le public fut assez longtemps sans soupçonner les avantages que le commerce, l'industrie, la science, en un mot la vie sociale, étaient appelés à tirer de l'institution des Postes. Le premier règlement connu, sur la taxe des lettres et paquets, date de 1627. Le produit en fut attribué aux maîtres des courriers, par édit du mois de décembre 1630. Or en ce moment même Renaudot, aidé de Richelieu, fondait la *Gazette*, dont le premier numéro parut le 30 mai 1631, et il est à remarquer que, dans ce numéro, on trouve des nouvelles d'Anvers à la date du 24 mai. Ceci nous donne la mesure de la rapidité avec laquelle fonctionnait

(1) Douët d'Arcq. *Collection de Sceaux*, n° 2302.

Digitized by Google

la Poste. On voit aussi, par là, la corrélation intime et nécessaire qui existe entre le développement des deux grandes forces du monde moderne : la Presse périodique et la Poste.

Le premier Bureau des Messageries, dont le souvenir se soit conservé à Alençon, remonte à 1637. Le 30 décembre de cette année, Michel Coudraye, reçu messager ordinaire pour la vicomté de Domfront et pour Alençon, se présenta au greffe du siège présidial de cette ville, muni de ses lettres de réception, en date du 17 du même mois, et déclara être venu exprès de Domfront pour les faire enregister, et déclarer qu'il avait installé son bureau d'Alençon, en la maison de Michel Gougeon, au carrefour du Puits des Forges, et son bureau de Domfront en l'hôtellerie de Beaufort. Il déclara, en outre, qu'aux termes de son acte de réception, il se trouverait tous les jeudis en son bureau d'Alençon, et tous les lundis en celui de Domfront (1). Ces jours, comme on sait, sont ceux où se tiennent les marchés dans ces deux villes, de temps immémorial (2).

La première mention du courrier, ou préposé aux Postes aux lettres d'Alençon, date du 21 janvier 1648, où fut rendue par le lieutenant général au bailliage, une ordonnance qui enjoignait à François Tirault, commis au greffe, de remettre à Me Michel Poitrineau (3), commis et préposé à la Poste établie à Alençon, pour Rouen et Paris, l'information faite par les gens du roi, échevins et procureur syndic de l'Hôtel de Ville d'Alençon, sur l'utilité de l'établissement formé par les Filles Notre-Dame, pour procurer les bienfaits de l'instruction aux jeunes filles et leur apprendre à travailler aux ouvrages

(1) Archives de l'Orne, Série B. Présidial d'Alençon, enregistrement des offices.

(2) C'est de ce fait que la rue du Jeudi a tiré son nom (L'abbé Gautier, *Histoire d'Alençon*, p. 170.

(3) A la même famille appartenait François Poitrineau, chirurgien, époux de Jeanne Journée, dont une fille, Louise P. fut baptisée le 18 Novembre 1674, par un ministre protestant, et qui eut pour parrain, François Duval, grenetier du grenier à sel d'Alençon, et pour marraine, Louise du Refuge, femme de Jacques de Saint-Denis, écuyer, sieur de Vervaine. (Comte de Souancé. *Documents généalogiques d'après les regirtres des paroisses d'Alençon*. Paris, H. Champion 1907, p. 402.)

Madame J. Despierres cite un François Poitrineau, sieur de la Brosse, chirurgien, qui aurait épousé, avant 1673, Catherine Vaillant, fabricante de point d'Alençon et se serait remarié, le 27 Juillet 1716, à Marguerite Faudore. (*Histoire du point d'Alençon*. Paris, H. Laurens, 1888, p. 258).

Digitized by Google

de tapisserie, dentelles et autres. En exécution de cette ordonnance, Me Poitrineau, aux mains de qui la pièce avait été remise, donna certificat de son dépôt à la Poste, le lendemain 22 janvier, et le 25 le sieur Gascoin, distributeur des lettres de la Poste de Rouen, en donna à son tour récépissé. On voit par là que, dès cette époque, la Poste d'Alençon était organisée d'une façon régulière, et qu'elle fonctionnait aussi bien que l'imperfection des voies de communication le permettait.

Dix ans plus tard, le 11 avril 1658, une requête était présentée au lieutenant du Baillage d'Alençon, dans laquelle il était exposé que Monseigneur Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur et lieutenant général pour le roi en la province de Normandie, « ayant trouvé nécessaire, pour le bien et le service de sa Majesté, commodité publique et accélération des affaires de ses subjets, habitans des villes d'Alençon et Dompfront, qu'il y ait un messager ordinaire de la ville de Dompfront en cette ville d'Alençon, pour porter toutes lettres, paquets et autres choses, que soit donnée ladite messagerie à Pierre Le Royer, demeurant en la ville de Dompfront, et messager ordinaire du dit Dompfront en la ville de Rouen, et dicelle délivré lettres de provision nécessaire (1). Pourquoy il tendoit, par ladite requeste, à estre reçu et admis en la charge de messager ordinaire de ladite ville de Dompfront en cette ville d'Alençon, et de cette ville d'Alençon en ladite ville de Dompfront et autorisé prendre et recepvoir de luy le serment accoutumé. »

Au mois de mai 1670, nous voyons Jean Pellay, sieur de la Chapelle, conseiller du roi, propriétaire des Messageries Royales d'Alençon à Mortagne et de Paris aux dites villes, bailler à ferme, par acte passé devant les notaires au Châtelet de Paris, le 3 de ce mois, pour trois ans, commençant ledit jour, à Charles Mériel, marchand, demeurant à Alençon, la Messagerie Royale d'Alençon, Mortagne et Paris, à la charge par lui de voiturer et faire voiturer toutes lettres ou paquets, et partir tous les samedis de chaque semaine, et fait défense à toute personne de l'y troubler et ne faire aucune chose préjudiciable

(1) Les lettres de provision accordées à Pierre Le Royer, par le duc de Longueville furent données à Rouen le 23 Mars 1638.

Digitized by Google

à ladite messagerie, à peine de trois cents livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérêts.

Le 24 mai suivant, Charles Mériel s'étant présenté devant le lieutenant général au baillage, fut reçu comme messager du roi, en la forme suivante : « A la charge de tenir bon et fidèle registre de tous les dits paquets, lequel sera de nous paraphé, pour le port et report desquels lui avons fait défense de prendre plus outre que ce qui a été par nous réglé par nos ordonnances de police. Et sera ledit Mériel obligé estre de retour en cette dite ville à pareil jour de samedi de chaque semaine, à peine de vingt livres d'amende, et défense faite à toutes personnes de le troubler dans les fonctions de la Messagerie Royale, ni de se charger d'aucune lettre ni paquet au jour dit de samedi, à peine de cent livres d'amende, etc. »

Le 29 octobre de la même année, Me Jean Martin, directeur du bureau des Postes du Mans, agissant comme procureur de Joseph de Magoulais, ayant le privilège des Messageries de cette ville eu celles de Beaumont, Fresnay et Alençon, demeurant au Mans, paroisse de Saint-Nicolas, bailla à Jean Nepveu, marchand et à Simone Jalladin sa femme, tous deux demeurant au Mans, paroisse de la Couture « les revenus et droits des ports et reports de lettres, ballots et paquets des Messageries et de tout ce qui en dépend, pour par eux les percevoir et en jouir, ainsi qu'en ont ci-devant joui les nommés Champion et Edret, précédents fermiers, à la charge par lui de partir, deux fois la semaine, de cette ville du Mans, avec lesdits paquets, dans lesquels seront les dépêches du roi et du public, qui lui seront délivrées au bureau du roi, pour Le Mans, tant pour la Normandie que Bretagne, passant par lesdits lieux de Beaumont, Fresnay et Alençon, recevoir tous les samedi et dimanche, à 8 heures du matin, et arriver au dit lieu d'Alençon, les mêmes jours, sur les 5 à 6 heures du soir, et délivrer lesdites depesches au bureau de la Poste dudit Alençon, et repartir dudit lieu d'Alençon, tous les lundis et jeudis au soir, aussi chaque semaine, incontinent après que les courriers de Bretagne et Normandie y seront arrivés et qu'il aura pris les dépesches pour Le Mans et autres lieux au bureau de Poste du Mans, où il sera tenu d'arriver tous les vendredis et mardis, à 8 heures du matin et repartir dudit

Digitized by Google

Mans aux jours et heures ci-dessus, pour emporter audit bureau d'Alençon les paquets qui lui seront délivrés audit bureau du Mans, tant pour la Normandie que Bretagne. Et ne pourra, ledit Nepveu partir dudit Alençon que les courriers de Rennes et de Rouen soient arrivés.

« A la charge, par lesdits Nepveu et sa femme, entre les autres charges et promesses, d'acquitter la somme de cinquante livres, payable chaque an, de quartier en quartier, et par avance en la ville de Paris, ès mains dudit sieur de Magoulais, franc de port, sçavoir douze livres 10 sols par chacun d'iceux dont le premier quartier qui écherra le 1er janvier prochain, a été présentement payé par avance. »

Nous devons dire qu'à peine le fonctionnement régulier de cet important service était-il assuré, que des plaintes s'élevèrent contre le maître de la Poste d'Alençon, au sujet de la taxe des simples lettres, particulièrement pour celles venant de la ville de Rouen. En 1672 une action judiciaire fut intentée à ce sujet contre Jacques Lorinet, maître de la Poste, au nom des avocats, procureurs et habitants. Le 14 novembre, le procureur-syndic des habitants, exposa aux maire, échevins et conseillers que depuis quelque temps, la taxe exigée pour les simples lettres montait à 8 sols, somme considérée comme exorbitante. Le lieutenant général au bailliage, Jacques de Boullemer, sieur de Larré, procureur du roi près du corps municipal, appuya cette proposition et le procureur syndic fut autorisé à faire toutes diligences pour obliger Lorinet à représenter les règlements en vertu desquels il s'attribuait des droits plus élevés que par le passé. Nous ignorons, si dans ce procès, la ville d'Alençon eut gain de cause (1). Cet incident nous apprend du moins, que dans ce temps là encore, les taxes pour port de lettres étaient au profit direct du maître de la Poste, ce qui montre que l'organisation du service était encore très primitive et très imparfaite.

La Poste aux lettres, en effet était toujours en régie. Un sieur Patin en était chargé en 1681, et il fit rendre, le 18 juin 1681 un arrêt du Conseil d'Etat « portant très expresses inhibitions et défenses à tous messagers et à tous maîtres

(1) Archives municipales d'Alençon. Premier registre des Délibérations.

Digitized by Google

de coches, carrosses et litières, poulailliers, beurriers, muletiers, piétons, mariniers, bateliers, rouliers, voituriers, tant par terre que par eau et à toutes personnes autre que ceux qui auront droit et pouvoir dudit Patin et de ses intéressés, de se charger du souffrir que leurs valets ou postillons et mêmes les personnes qu'ils conduisent par leur voitures se chargent d'aucune lettres, mais seulement de lettres de voiture des marchandises qu'ils voitureront et qui seront ouvertes et non cachetées (1) ».

A cette époque l'office de messager de Paris à Alençon, dans le ressort du bailliage et dans toute l'étendue du diocèse de Sées, était occupé par Nicolas Tremblay, dit Chalenge. A sa mort, en 1681, son Altesse Royale Madame Isabelle d'Orléans, duchesse d'Alençon, de Foix et d'Angoulême, nomma et présenta au roi, par lettres données à Paris le 30 décembre de cette année, revêtues de son seing, scellées d'un sceau en cire jaune, et contresignées par M. de Charmoy son secrétaire, le sieur Mathurin Gautier, pour remplir cet office. Des lettres de provision durent encore lui être accordées par le roi, le 4 janvier suivant, et elles furent enregistrées au bailliage d'Alençon, dans la même forme que les précédentes (2).

Le nom du commis à la distribution des lettres et paquets de la Poste d'Alençon en 1685, Henri Hamel, nous est fourni par les pièces de la procédure criminelle qui fut alors commencée au bailliage, entre lui d'une part, Michel Guillaume, curé de Saint-Laurent de Beaumesnil, près Sées, M. de la Goupillière, prêtre, et Jean Demées d'autre part (3).

Outre les Messageries chargées spécialement du transport des lettres, on avait établi depuis longtemps des coches et des carrosses publics, dans les principales villes de France, tant pour les personnes que pour le port des paquets. Des réglements pour la police de ce service et pour les taxes et

(1) *Lois administratives françaises*, par Vuatrin et A. Batbie. Paris, Cotillon et Cie 1876, p. 841, col. 1. — On sait que ce règlement a été confirmé par la loi du 24 décembre 1790, qui ordonne que les contrevenants seront condamnés à 300 d'amende par chaque contravention.

(2) Archives de l'Orne, Série B. Réceptions d'offices.

(3) Archives de l'Orne, Série B. Minutes du Bailliage d'Alençon, année 1685.

Digitized by Google

droits que les fermiers, facteurs et commis étaient autorisés à réclamer, furent publiés par les divers parlements, depuis 1623.

Il paraît, qu'à Alençon, nous n'étions pas encore très favorisés sous ce rapport vers 1690, car à cette époque une plainte fut adressée au lieutenant général au bailliage, M. de Boullemer de Thiville, contre Jean Osmont, qui avait pris à ferme le carrosse établi en cette ville. Voici ce qu'on lit dans la sentence qui fut rendue contre Jean Osmont, le 13 novembre 1690 :

« Encore qu'il y ait un carrosse établi en cette ville pour l'utilité publique, pour conduire les personnes et marchandises partant de cette ville en celle de Paris et les ramener, néanmoins le nommé Osmont, qui a pris à ferme les droits dudit carrosse ne tient compte d'avoir carrosse et chevaux en cette ville et d'en faire partir toutes les semaines, au jour de mardi, comme il y est obligé, se contentant seulement d'avoir un carrosse pour les villes de Rennes, Mayenne et autres, ce qui ne peut pas suffire pour le service du roi et du public, particulièrement pour les habitants de cette ville et lieux circonvoisins qui en souffrent beaucoup (1) ».

C'est à la suite de cette sentence probablement, que Mathurin Paultier et Elisabeth Velly son épouse furent agréés comme fermiers des coches et carrosses de Rennes et Paris, aller et retour.

Détail de l'Organisation du Service

Taxe de Lettres. — Relais

Après avoir exposé aussi exactement qu'il nous a été possible, ce que nous savons, à l'heure qu'il est, sur le premier établissement de la Poste à Alençon, nous allons entrer dans le détail de l'organisation du service dans la région.

Les contrôleurs, peseurs et taxeurs des ports de lettres avaient été créés par un édit du mois de décembre 1643. L'année suivante, un nouveau règlement fut arrêté pour la taxe des lettres et paquets, et il est intéressant d'en reproduire au moins deux articles ·

« De Paris à Rouen, Basse-Normandie et Bretagne, 3 sols, des lettres simples, 4 sols par paquets.

(1) Ibd. année 1690.

Digitized by Google

« De Lyon à Rome et autres villes d'Italie, 8 sols, de chaque lettre simple, 12 sols des doubles et 16 sols l'once. »

Il est à noter toutefois que ce règlement ne fut appliqué que onze ans plus tard, par suite du refus fait par le Parlement de l'enregistrer, car sous le régime de la Monarchie absolue, on le sait, le Roi et son Conseil avaient à compter avec le Parlement. La publication de cet édit eut lieu seulement le 20 mars 1655. Mais, dans l'intervalle, les courriers de la Fronde et de la Cour n'en avaient pas moins pris leur vol à travers la province, secondés par la verve satirique de notre vieil historiographe Mézeray.

Le nouveau tarif, qui fut publié le 1er janvier 1704, est plus détaillé et plus intéressant pour nous :

« De Paris à Chambrais, Haute et Basse Normandie, le Meillerault, le Sap, Noyers-Mesnars, 4 sols, par lettre simple ; 5 sols, pour la lettre avec enveloppe, 7 sols, pour la lettre double, et 16 sols pour l'once des paquets. »

« De Paris à Alençon, Haute et Basse Bretagne, Argentan, Belesme, Dompfront, Falaise, Sées et Verneuil. » (Même tarif).

On voit par là que dès cette époque, les courriers de Paris à Rennes passaient par Alençon, et qu'Alençon, était, comme aujourd'hui, considéré comme se rattachant à la ligne de Bretagne. »

La Liste générale des Postes de France, « dressée par ordre de Monseigneur Jean-Baptiste Colbert, chevalier, marquis de Torcy, Croissy, Sablé, Bois-Dauphin, etc., ministre d'Etat, du Conseil de Régence, Commandeur et Chancelier des Ordres du Roy, Grand Maître et Surintendant Général des Courriers, Postes et Relais de France. Pour le service du Roy et pour la commodité du public. » A Paris, chez le Sr Jaillot, géographe ordinaire de Sa Majesté, joignant les Grands Augustins, aux deux Globes, avec privilège du Roy, pour vingt ans, 1718. (Ouvrage entièrement gravé), nous fait connaître les principales routes et les différents relais de Postes, où se trouvaient les courriers. Voici la reproduction littérale de l'extrait qui concerne la généralité d'Alençon et la portion de celle de Caen rattachée à l'Orne :

Digitized by Google

Routes de Rennes à Alençon	14 Postes	½
De Chambrays à Montreuil	Poste	
De Montreuil au Noir-Ménard (sic, pour *Noyer* Menard)	Poste	
De Noir-Ménard à Mellerault	Poste	
De Mellerault à Séez	Poste	½
De Séez à Alençon	2 Postes	½
Postes de communication	7 Postes	½
De Séez à Argentan	2 Postes	½
D'Argentan à Falaise	2 Postes	½
De Falaise à Condé-sur-Noireau	2 Postes	½
Route de Rouen à Laigle	10 Postes	½
De Rouen à Bourgtheroude	3 Postes	
De Bourgtheroude à Neubourg	2 Postes	
De Neubourg à Beaumont-le-Roger	Poste	½
De Beaumont à La Ferrière	Poste	
De Ferrière à Lire	Poste	
De Lire à Rugles	Poste	
De Rugles à Laigle	Poste	
Route de Paris à Rennes passant par Alençon		
De Verneuil à Saint-Maurice	Poste	½
De Saint-Maurice à Tourouvre	Poste	
De Tourouvre à Mortagne	Poste	
De Mortagne à Mesle-sur-Sarthe	Poste	½
De Mesle au Mesnil-Brou	Poste	
D'Alençon à Prez-en-Pail	2 Postes	½
De Prez-en-Pail à Ribay	2 Postes	
De Ribay à Mayenne	2 Postes	
De Mayenne à Montigny	2 Postes	
De Montigny à Laval	2 Postes	
De Laval à Vitré	4 Postes	
De Vitré à Rennes	4 Postes	
Traversée du Mans à Alençon	5 Postes	
Du Mans à Beaumont-le-Vicomte	2 Postes	½
De Beaumont à Alençon	2 Postes	½

Digitized by Google

Route de Caen à Pontorson	12 Postes	
De Caen à Blanchemaison	3 Postes	
De Blanchemaison à Pontfarcy	3 Postes	
De Pontfarey à Villedieu	2 Postes	
De Ville-Dieu à Avranches	2 Postes	
D'Avranches à Pontorson	2 Postes	
Autre route de Caen à Pontorson	14 Postes	½
De Caen à Bretteville	2 Postes	
De Bretteville à Mesle Saint-Clair	2 Postes	
Du Mesle Saint-Clair à Condé-sur-Noireau	Poste	½
De Condé à Tinchebray	Poste	½
De Tinchebray à Mortain	2 Postes	
De Mortain à Saint-Hilaire-du-Harcouet	Poste	½
De Saint-Hilaire à Saint-Brice Landelle	Poste	
De Saint-Brice à Saint-James	Poste	½
De Saint-James à Pontorson	Poste	½

Le Nouveau Guide des Chemins de la France, contenant toutes ses routes, tant générales que particulières. Paris, chez Vincent, rue Saint-Séverin, MDCCLXVI, nous apprend, (p. 8 et 9), que l'on comptait alors, de Paris à Alençon, 37 lieues ½, par Nonancourt, Verneuil, Saint-Maurice, Tourouvre, Mortagne, le Mesle, Ménil-Broult et Alençon, et 36 lieues ½, par Brézolles, Saint-Maurice, etc :

« De Paris à Rennes, 73 lieues, par Verneuil, Saint-Maurice, Tourouvre, Mortagne, Le Mesle-sur-Sarthe, Mesnil-Broult, Alençon, Pont-Percé, Saint-Denis, Pré-en-Pail.

« D'Alençon à Rouen, 29 lieues, par le Pont des Planches du Perron (ancienne voie romaine), Sées, Le Meillerault (sic), Cisay, Heugon, Augerons. »

Notons ici que, quelques années plus tard, une nouvelle route fut ouverte d'Alençon à Rouen par Sées, Nonant et Pacé, malgré l'opposition du Merlerault (Archives de l'Orne, C. 139).

Mais reprenons notre *Nouveau Guide :*

« D'Alençon à Falaise, 14 lieues, par la Trigalle (sur le territoire de La Ferrière-Béchet). »

Digitized by Google

Ce nom de *Trigalle*, rappelle l'existence d'une auberge remontant au Moyen-Age, comme le village de la Trigalle, à Lignières-la-Doucelle.

« Mont-Merré, Argentan, Occaignes, Maisons-Rouges (sur le territoire de Pierrefite, aujourd'hui commune de Rônai).

« D'Alençon à Bellême, 10 lieues, en passant par Mesnil-Brout, Le Mesle-sur-Sarthe, Saint-Quentin.

« D'Alençon à Argentan, 12 lieues, par Sées et Mortrée.

« D'Argentan à Rouen, 24 lieues, par Trun et Vimoutiers.

« D'Argentan à Saint-Hilaire de Briouze, 8 lieues, par Ecouché, Sevrai, Tressaint (sic), Les Authieux, Les Yveteaux.

« D'Argentan au Meillerault (sic), 5 lieues, par Le Bourg Saint-Léonard, Le Haras du Roi et Nonant.

« Du Meillerault à Laigle, 7 lieues, par Planches, Sainte-Colombe, Beaufai ou Aube, Ray.

« De Falaise à Lignières-la-Doucelle, 10 lieues, par Saint-Clair, Rouffigny (commune de Neuvi-en-Houlme), Fresnay-le-Buffard, (id.), Montgarru (sic), Ecouché, Troussel (ancien moulin, commune de Vieux-Pont), La Chabossière (commune de Saint-Martin-l'Aiguillon), Carrouges et Lignières.

« De Falaise à Avranches, 25 lieues, par Montigny, Le Pont d'Ouilly, Condé-sur-Noireau, Tinchebray.

« De Falaise à Charneille (sic), 5 lieues, par Fourneaux, Mesnil-Hermé, La Forêt-Auvray, Les Tourailles.

« De Falaise à Briouze, 5 lieues, par Basoche, Rabodanges ou Culey, Sainte-Croix, le Sac, Saint-Denis.

« De Falaise à Vimoutiers, 8 lieues, par Crocy, La Chapelle-Chuquet, et La Cambe.

« De Falaise à Lassay, 13 lieues, par Basoche, le Pont-Ecrépin, Le Frênaye, Fromentel, Le Gué de Rouvre (à Saint-Hilaire de Briouze), La Ferté-Macé et Couterne.

« De Sées à Mortagne, 7 lieues, par Mesnil-Guyon, Montchevreuil (sic), Laleu, Long-Pont.

« De Sées à Verneuil, 12 lieues, par Gasprée, La Comtesse (1) et Apres.

(1) Le nom de ce relai ne figure pas dans le *Dictionnaire des Postes de l'Empire*, 1859. Cependant la même mention se retrouve dans le Guide des Chemins de la France, 1768, p. 175. On comptait alors de Sées à Gâprée, 2 lieues; de Gâprée à la Comtesse, 3 lieues et demie; de la Comtesse à Apres, 2 lieues.

Digitized by Google

« De Sées à Dreux, par Gasprée, Apres et Chesnebrun.

« De Sées à Exmes, 4 lieues ½, par Chailloué et Saint-Germain-de-Claire-Feuille.

« De Mortagne à Dreux, 13 lieues, par Le Pont du Guet, Saint-Maurice et Brezolles.

« Autre route, 13 lieues, par Saint-Maurice, Verneuil, Tillière, Nonancourt.

« De Sées à Carrouges, 5 lieues.

« De Mortagne à Mamers, 6 lieues, par Saint-Jouin de Blavou.

« De Mortagne à Longny ou Loigny, 4 lieues, par Saint-Mars-de-René (1).

« Autre route par Le Gué de Pont-Fertille (2).

« De Mortagne à La Ferté-Bernard, 5 lieues, par Le Pin-la-Garenne, Bellesme, La Chapelle-Sove, Saint-Germain-de-la-Coudre.

« D'Ecouché à Rannes, 3 lieues, par Saint-Brice.

« De Domfront à Vaucey, 3 lieues; à Epinay (id.) à La Ferrière, 2 lieues, à Bellou, 1 quart.

« De Caen à Avranches, 27 lieues, par Bretteville, Le Mesle-Saint-Clair (sic), Condé-sur-Noireau, Tinchebray, Mortain.

« De Caen à Laigle, 24 lieues ½, par Orbec, Montreuil, La Ferté-Fresnay (sic). »

Au moyen de ces tableaux, malgré l'incorrection de l'orthographe des noms, on reconnaît que, dès cette époque, le réseau des voies de communication était assez développé, pour permettre aux courriers de pénétrer dans toutes les parties de la généralité d'Alençon. La seule ville qui n'y figure pas est celle de Flers, non pas parce qu'elle était alors dans le département de l'intendant de Caen, mais à cause de son peu d'importance à cette époque.

Il paraît que *Le Nouveau Guide des Chemins de France* eût rapidement un grand débit, car dès 1768, on trouvait chez le même imprimeur, un *Guide des Chemins de la France*, 3e édition, revue, corrigée, presqu'entièrement refondue, considérablement augmentée, et principalement d'une notice très ample des villes principales et des choses les plus remar-

(1) Cette ortographe défectueuse est reproduite dans l'édition de 1768.

(2) Lieu inconnu.

Digitized by Google

quables qu'on y trouve. Cette notice, ornée de ce sous-titre : « Curiosités de la France », est pour nous, la partie vraiment intéressante de cette troisième édition du *Nouveau Guide.* Nos villes de l'Orne n'y sont pas trop mal traitées :

« Alençon, dans la Basse-Normandie, au diocèse de Séez, etc, au 37e degré, 5 m. long. ; 48 d. 25 m. lat. Sur la Sarthe, fortifiée, maisons religieuses, fabriques et commerce de toiles et dentelles, carrières où l'on trouve des diamants ou cailloux. Portail de son église. Bureau de Poste.

« Argentan, son commerce, ses fabriques de dentelles ; fertilité de ses environs, bien bâtie. Bureau de Poste.

« Belesme, Bailliage, Vicomté, Maîtrise, etc., sa forêt qui a 4 lieues de circuit. Inscriptions qui prouvent son antiquité (à la Herse). Bureau de Poste.

« Carrouges. Son magnifique château, dont la chapelle est desservie par 6 chanoines. Bureau de Poste à Argentan.

« Domfront. Diocèse du Mans, sur une montagne, arrosée par la *Mayenne* (1). Bailliage, Élection. Commerce de bestiaux. Bureau de Poste.

« Laigle. Diocèse d'Evreux, à 3 lieues de l'Abbaye de la Trappe, 3 paroisses, beau château seigneurial, commerce en grains, quincaillerie, manufactures d'épingles, 4 foires, un grand marché. Bureau de Poste.

« Mortagne. Son église. Bureau de Poste.

« Séez. Evêché. Sa situation, sa fertilité. Près de la forêt d'Ecouves. Bureau de Poste à Argentan.

« Vimoutiers. Diocèse de Lisieux. Sur le Vic (sic). Prieuré d'abbaye de filles. Marchés. Bureau de Poste. »

D'Alençon, les départs des courriers de la Poste aux lettres avaient lieu le lundi, le mercredi et le samedi à midi, et le mardi et le vendredi à 2 heures ; arrivée à Paris le mardi, le jeudi, le vendredi et le dimanche. En 1771, le nombre des relais de poste dépassait 3.000 ; celui des chevaux employés allait à 30.000 ; celui des hommes à 12.000.

(1) *Le Guide des Chemins* ne peut être responsable de cette bévue. Elle avait eu pour auteur Bruzen de la Martinière, géographe de sa Majesté catholique Philippe V, roi des Espagnes et des Indes. (V. son *Grand Dictionnaire géographique.* Paris, 1740, art. Domfront).

Digitized by Google

Le Bureau des carosses, diligences et messageries royales pour Dreux, Verneuil, Mortagne, Alençon, Séez, Falaise, Argentan, Rennes, Nantes, Saint-Malo et la Basse-Bretagne était, en 1785, rue Pavé-Saint-André, vis-à-vis de la rue de Savoye, à l'ancien hôtel Saint-François (1).

Chaque année les Postes distribuaient 30 millions de lettres. Les directeurs et facteurs étaient payés, en partie, par le sou par lettre, et en partie par le produit du droit de prendre les lettres au bureau, qui produisait 300.000 livres environ.

En 1781, d'après le *Compte-rendu au Roi*, par Necker, le produit des Postes et de la Petite Poste était évalué à 9.620.000 livres; celui des Messageries à 1.500.000 livres. Avec 2.108.000 livres de charges, ce qui réduisait à 9.012.000 la somme portée au trésor royal.

La marquise de Sévigné n'est-elle pas passée par Alençon pour se rendre à Vitré, et de là à son château des Rochers ? Tout semble l'indiquer, puisque le chemin direct de Paris à Rennes passe par Alençon, Mayenne, Laval, Vitré et Rennes? Quel dommage qu'elle n'y ait pas laissé des souvenirs de son passage, ou que quelqu'une de ses lettres ne s'y soit égarée par une distraction possible d'un des employés de la Poste!(A)

Ce qui est en tous cas à noter, c'est que tandis que la spirituelle marquise se réjouissait de pouvoir, grâce à la Poste, causer presqu'aussi facilement avec Mme de Grignan, de son hôtel Carnavalet, que si elle eut été à ses côtés en Provence, les Visitandines, filles de son illustre parente la Mère de Chantal, se plaignaient fortement de l'irrégularité des courriers, qui les privait de la douceur d'une correspondance suivie avec les chères sœurs de leur ordre réparties en différents couvents. C'est ce que nous révèle une curieuse lettre de Mme Eugénie de Bretteville, supérieure des Visitandines de Caen, à la supérieure des Visitandines d'Alençon (2) (23 décembre 1693). — « Le détour des Postes qui nous rendent vos

(1) *Les Rues et environs de Paris* (par Jaillot), Paris, Langlois, père et fils, libraire près du Petit-Pont du Saint-Esprit couronné. M.DCCLXXXV.

(2) Françoise-Thérèse d'Erard, fille aînée de M. François d'Erard de Ray, cinquième supérieure de la Visitation d'Alençon. Elle avait été nommée mère supérieure en 1691 et elle occupa cette charge jusqu'en 1694. *(Inventaire sommaire des Archives de l'Orne)*, Clergé régulier t. IV, Introduction p. XV.

Digitized by Google

lettres est souvent si irrégulier, qu'elles sont des quinze jours ou trois semaines en chemin, premier que de venir jusqu'à nous, et sont souvent même perdues, n'ayant point du tout reçu, ma chère Mère, celles que votre charité nous marque que nous recevons celle qui est en date du 23 de l'autre mois. » (H. 4975).

Un *Recueil de poésies diverses*, publié à Amsterdam en 1715, contient les « Plaintes sur la lenteur et la négligence du Messager du Mans », adressées à M. Bosc du Bois, conseiller d'Etat. Il en fut fait une deuxième édition en 1720, par Jacques Estienne, libraire, rue Saint-Jacques. Le frontispice est décoré d'une gravure de Bernard Picard. Dans le lointain, on aperçoit le messager du Mans, s'avançant lentement vers Paris.

Voici un simple échantillon des plaintes de l'auteur :

La lumière du jour
A vingt fois, pour le moins, fait place à la chandelle
Sans que, durant un si long tems,
On ait vu dans ces lieux la noble haridelle
Du Messager du Mans !... (B)

Il n'est peut-être pas hors de propos de dire un mot du fameux Cabinet noir, et des intrigues qu'abritaient les bureaux du surintendant des Postes. Le marquis d'Argenson écrit dans ses *Mémoires*, 13 avril 1749 :

« Jeannel est un des commis de la Poste,préposé au cabinet de l'interception des lettres, vend le secret de la Poste au cardinal de Tencin et à M. de Maurepas. M. de Puisieux et M. de Saint-Séverin se sont liés avec ce Jeannel, il leur a donné Tercier pour troisième commis des Affaires étrangères. Bussy, acheminé par le même canal, vend la France à l'Angleterre. Lui et Tercier partagent aujourd'hui le bureau de Ledran... »

21 juillet... « On parle d'un traître qu'il y a dans le bureau de la Poste. Il se nomme Jeannel. C'est lui qui a trahi MM. Pajot, pour leur faire ôter cette ferme des Postes. Il vend le secret du cabinet à diverses personnes qui ne devroient pas l'avoir, comme à M. de Maurepas, au cardinal de Tencin. Il fait dire ce qu'il veut aux lettres décachetées. Il sert ou dessert les Ministres et autres gens de la Cour. Rien de si dangereux que ce ministère secret,quand il n'est pas servi par d'honnêtes gens ;

Digitized by Google

cependant je n'y vois que des roués, et notre maître ne s'en défie pas assez. »

4 Février 1732. — « Le Ministre a été, pour la première fois, il y a quelques jours, au cabinet de la Poste aux lettres. C'est dans ce cabinet qu'on décachète les secrets des pâles humains, ouvrant les lettres, déchiffrant et montrant au Roi ce que les particuliers s'écrivent avec confiance par la Poste. Le sieur Jeannel est le chef de cette caverne. Ce Jeannel a trahi ses maîtres, les Pajot et les Rouillé, ainsi que M. le Garde des Sceaux Chauvelin... J'ai appris que la correspondance des Ministres étrangers devient de plus en plus difficile à pénétrer par le cabinet. Les Anglais chiffrent avec une si grande recherche qu'on ne peut avoir leur chiffre. Le roi de Sardaigne met aux lettres de ses Ministres un sceau qu'il applique lui-même ; il le met avec une presse, de sorte qu'on ne peut décacheter ni refermer les paquets sans que cela paraisse. On ne le tente plus. »

29 Janvier 1755. — « Le bruit est grand dans Paris que mon frère (1) remet la surintendance des Postes et qu'elle va être donnée à Marigny, frère de la marquise de Pompadour : fausse nouvelle, certainement, car le secret des Postes mérite un autre homme... Le secret des Postes... cet œil de Jupiter, cette trappe par où ce dieu voit ce qui se passe dans le cœur des hommes. »

Janvier 1756. — « On renouvelle le bail des Postes et on dit que les ports des lettres seront augmentés de prix, parce que l'on charge les fermiers d'abattre et de rebâtir ailleurs l'hôtel des Postes. »

Ces anecdotes sont amusantes, mais ne nous renseignent nullement sur le fonctionnement d'un simple bureau de poste tel que celui d'Alençon. « L'œil de Jupiter » n'était évidemment pas cause des irrégularités dans la transmission de la correspondance dont on se plaignait. Cependant dès 1738, les bureaux du Contrôleur général s'étaient occupés des causes de retard du courrier de Rennes, dont on accusait l'intendant d'Alençon, M. de Lévignen, parce que, disait-on,

1) Le comte d'Argenson, Marc Pierre, frère du marquis.

Digitized by Google

il faisait attendre le courrier à son passage en cette ville, pour se donner le temps d'expédier ses propres dépêches pour Versailles. M. de Lévignen fournit d'ailleurs des explications satisfaisantes et promit de veiller à ce que le départ du courrier venant de Rennes, partît autant que possible, à heure fixe. Mais l'année suivante, Alençon se plaignit à son tour de la précipitation du départ du courrier qui l'empêchait même de prendre les lettres et paquets déposés à la Poste. Les mêmes plaintes se renouvelèrent alternativement pendant une douzaine d'années. Enfin il fut arrêté en 1753, que le courrier devait faire sa course en vingt heures, de Rennes à Alençon, et d'Alençon à Paris en 21 heures.

L'état de la voirie, les ruptures assez fréquentes de ponts, de ceux notamment de la Mayenne, l'étroitesse des portes de Sées et de la Barre à Alençon, étaient autant d'obstacles à la régularité absolue des heures d'arrivées des courriers. En 1771, quoique de très grandes améliorations dans les ponts et chaussées eussent été exécutées par le célèbre Perronnet et par ses successeurs, pendant l'administration de Lallement de Lévignen, le contrôleur d'Alençon réclamait l'élargissement de ces deux portes, celle de Sées n'ayant que la largeur de sept grands pas, et la porte de la Barre étant si étroite que,par trois fois, le courrier et la malle n'avaient pu la franchir.

En 1747, le courrier qui portait les lettres de Dreux à Alençon s'arrêta net à Tillière, mais pour une autre cause. Il était ivre-mort,ce qui lui arrivait d'ailleurs assez souvent,et il avait même perdu les lettres. On se contenta de lui infliger comme punition une mise à pied pour un mois.

En 1762, un nommé Tranchant, courrier de la malle d'Alençon à Paris, fut également suspendu pour fait d'ivrognerie.

En 1759, Hiérôme Féron, directeur de la poste de Mortrée, avait aussi à se plaindre du courrier. D'autre part, les exigences et même l'insolence du public, étaient parfois intolérables. C'est ainsi qu'en 1744, M. Rouvière, directeur de la poste aux lettres de Sées, fut insulté et maltraité par M. de Lonlay de la Bretonnière, garde du roi de la compagnie d'Harcourt. La même année, il fut l'objet de dénonciations dont l'injustice fut reconnue, de la part d'un nommé Hecquart, diacre, au

Digitized by Google

collège de Sées. En 1755, M. Chandavoine, directeur à Alençon, fut menacé de coups de bâton par Régnier, grand prévôt de la maréchaussée, qui prétendait exiger de lui qu'il lui fit apport de ses lettres à l'arrivée même du courrier.

En 1759, François Le Rebours, maître en chirurgie, directeur de la poste au Sap, fut attaqué, dans son bureau, par MM. de Gémare et d'Orville, fils de M. du Sap-Mesle, qui y entrèrent armés de pistolets. En 1775, son successeur, M. Boucherot, avocat, dut porter plainte contre M. Le Roy du Bourg, qui avait fait des menaces à sa femme, au sujet du service du bureau.

En 1761, la femme de Pescheux, directeur de la poste à Domfront, fut insultée dans les mêmes circonstances, par un lieutenant au régiment de Vatan, nommé Lambert.

Les directeurs de Mortagne n'étaient pas plus respectés. En 1760, M. Dandeville avait été l'objet de dénonciations calomnieuses de la part de M. Delestang, procureur du Roi au grenier à sel de cette ville. En 1773, son successeur, M. Prévost, fut obligé de provoquer une enquête contre des individus qui, dans la nuit du 4 au 5 novembre, avaient trouvé plaisant de vider dans la boîte aux lettres un vase rempli d'ordures ce qui avait rendu les adresses illisibles. L'année suivante, il eut à fournir à l'intendant des explications sur un fait assez grave, imputé à tort à la factrice chargée de la distribution des lettres, par l'abbé de Beaufort, notaire apostolique, qui prenait pension chez un nommé Saillot, marchand de tabac. Une lettre à son adresse, écrite par le cardinal de Bernis, ambassadeur de France près le Saint Siège (1), scellée de ses armes, datée de Rome le 6 novembre 1776, et arrivée à Mortagne le dimanche 24 du même mois, avait été remise à son domicile en l'absence de l'abbé. Or il fut établi que Saillot avait eu l'indélicatesse d'ouvrir la lettre, et de substituer simplement une

(1) Lorsque R. Dufriche-Desgenettes fit son voyage en Italie, quelques années avant la Révolution, il eut l'honneur d'être reçu par le Cardinal de Bernis qui s'entretint quelque temps avec lui et lui apprit que du temps du prédécesseur de Mgr d'Argentré, évêque de Sées, il avait fait un voyage agréable à Sées, à Fleuré, en sa compagnie (*Souvenirs de la fin du* XVIII*e siècle et du commencement du* XIX*e* ou *Mémoires de R. D. G. Paris* 1834-1836. 2 vol. in-8°)

Le Musée d'Alençon possède un bon portrait du Cardinal, peint à l'huile et contemporain.

Digitized by Google

nouvelle enveloppe à celle qu'il avait enlevée. Il fut heureusement établi que, ni le directeur, ni la factrice ne pouvaient être responsables de ce délit, et par conséquent que l'intendant n'avait à s'en occuper que comme d'un fait intéressant la police administrative dont il avait la charge.

Malgré les plaintes acrimonieuses et réitérées de Voltaire contre les infidélités de la Poste de son temps, et contre la violation du secret des lettres, je n'ai rencontré qu'un cas dans lequel la culpabilité du directeur apparaît de la façon la plus scandaleuse.

A la tête du bureau de Domfront se trouvait en 1741 un procureur aux juridictions royales nommé Jean Chorin. Or, il fut avéré que ce procureur ayant un intérêt personnel, pour le succès des affaires dont il était chargé, à connaître le secret des correspondances qui lui passaient par les mains, n'avait pas craint d'abuser de ses fonctions de directeur pour ouvrir certaines lettres.

Le fait ayant été dénoncé à l'intendant par le subdélégué de Domfront, Thibault de Champassais, le coupable fut condamné à une forte amende, et destitué des fonctions de directeur. Il eut pour successeur un homme honorable, M. Thébert (1), beau-frère de M. du Haussay, receveur des tailles à Domfront. En 1757, la survivance de la direction de ce bureau fut attribuée à la veuve de M. Thébert, suivant un usage constamment suivi : les exemples en sont nombreux (2), voir p. 25. On y voit même, en 1760, la dame Guérin, directrice à Bellême, donner sa démission en faveur de M. Garin qui était encore en fonctions en 1789.

Comme tous les fonctionnaires sous l'ancien régime, les

(1) En 1681, J. B. Thébert était docteur en médecine et propriétaire de la masure de l'Infultière à Lonlai-l'Abbaye (H 487-488). — Le 6 Février 1730, l'hôpital de Domfront reçut un legs fait par Henri Thébert, docteur en théologie, par testament du 13 Juillet 1725. Le 15 Mars de la même année, M. Libert, docteur en médecine, fut nommé médecin de l'hôpital, à la place de Thébert de l'Ingultière, décédé au mois de Décembre 1729 (H 487-488).

(2) En 1744, Donnay, ci-devant directeur à Saint-Maurice-les-Charencey, transportait sur son successeur Desprez, un reliquat dont il était resté redevable envers le fermier général des Postes. — En 1773, la veuve Audollent succéda à son mari comme directrice à Longuy.

En 1774, la veuve Pilleau était directrice à Champrond.

Digitized by Google

directeurs et les employés des Postes étaient considérés comme ayant droit à certains privilèges, en raison de l'insuffisance de leur traitement . Les facteurs étaient exempts des corvées pour la réparation des chemins, aussi le sieur Lebled, facteur au bureau de Noyer-Ménard, se plaignait-il avec raison, en 1737, de ne pas jouir de cette exemption et il faisait valoir qu'il y avait d'autant plus de droits qu'il était obligé d'aller trois fois la semaine à Gacé, pour porter des lettres et en rapporter. La même année Leroux, directeur à Bellême, se plaignait d'être également imposé à la taille, de même que Rochebrune, directeur au Merlerault.

Les traitements étaient d'ailleurs très maigres, dans certains bureaux. En 1765, Desvaux, directeur au Mesle-sur-Sarthe, expose que ses appointements ne montent qu'à 70 livres ; il est obligé de faire un commerce qui le mette en état de subvenir à ce que son emploi ne lui procure pas. Il eut pour successeur Antoine Ch. Luc Morel en 1776.

Vers la même époque, en 1763, Rével, directeur à Rémalard, n'avait que 130 livres d'appointements. Mais c'est lui qui avait la charge de faire remettre au château de Voré la correspondance de l'auteur de l'*Esprit*, livre qui, en 1758, souleva une véritable tempête, et fut même supprimé par arrêt du Conseil. On peut croire qu'Helvétius, seigeur de Rémalard, si généreux à l'égard de tous ceux qui l'entouraient, ne laissait manquer de rien le directeur de la Poste de Rémalard, mais que sa mort, en 1771, fut pour lui un désastre.

Les étrennes aux facteurs ont probablement la même origine que les privilèges qui leur étaient accordés par l'Etat. C'était une marque de reconnaissance de la part de ceux qui bénéficiaient des services rendus par la Poste.

Les religieux du couvent de Chartrage, près Mortagne, par exemple, qui recevaient beaucoup de lettres et de journaux, ne manquaient pas d'observer cet usage, et leurs livres de dépense en contiennent la preuve jusqu'à la Révolution (H 1938).

Des améliorations notables eurent lieu dans le service sous le règne de Louis XVI. En 1778, le sieur Vivieu, sous-entrepreneur du transport des dépêches d'Alençon à Rouen, pro-

Digitized by Google

posa l'établissement d'un courrier qui irait et viendrait deux fois par semaine d'Alençon à Tours.

La Poste en 1789

Nous allons essayer de donner un tableau aussi complet que possible, du service de la Poste aux lettres, de la Poste aux chevaux, et des Messageries, dans la région qui forme aujourd'hui le département de l'Orne, au moment de la Révolution.

Nous utiliserons d'abord les renseignements fournis par l'*Almanach Civil et Ecclésiastique du Diocèse de Sées en* 1789. Malheureusement le bureau de la Poste aux lettres d'Alençon n'y figure même pas ! De plus, cet Almanach ne fait pas mention naturellement, des localités qui alors n'appartenaient pas au diocèse de Sées, telles que Laigle, Domfront, la Ferté-Macé, Tinchebrai, Vimoutiers, etc. Nous tâcherons d'y suppléer au moyen des indications que l'on peut tirer d'autres sources.

Alençon. — En 1765 la Poste aux lettres de cette ville avait pour directeur Julien de Pruné. En 1789, nous y trouvons un sieur Dugué, qui eut le tort de se compromettre en fournissant à une dame Lombard, fabricante de point d'Alençon, le moyen de se substituer frauduleusement à un marchand d'Alençon, Leroi-Viveret, pour une commande de dentelles faite par un négociant de Londres nommé Lamy. L'intendant d'Alençon, saisi de l'examen de la plainte de Leroi-Viveret, déclara qu'il n'osait se prononcer sur cette affaire embrouillée, et qu'il s'en rapportait simplement au jugement porté sur ce directeur par Rigoley d'Ogny, intendant général des Postes, et membre du Comité pour les affaires contentieuses de l'Administration des Finances (1).

Argentan. — Mme veuve Fessard, directrice du bureau des Postes aux lettres — Départ du courrier pour Paris et villes en de çà et au delà, les Dimanche, Mercredi et Ven-

(1) Lettre du 24 Août 1789 (*Ephémérides de la Mayenne Normandie et du Perche* en 1785 par Louis Duval, Alençon, t. F. Gur. 1885 in-16.

Digitized by Google

dredi à 8 heures du soir — Arrivée des courriers de Paris, d'Alençon et de la Bretagne, les Dimanche, Mardi et Jeudi, à 7 heures du soir. La distribution des lettres le matin à 7 heures.

— Diligences et messageries, M. Matrot, directeur.

« Le Carabas » de Caen arrive ici le Mardi à 10 heures du matin et repart à midi pour Sées et Alençon, d'où il revient le Vendredi à 10 heures, et repart à midi pour Falaise. (C).

Mercier, dans son *Tableau de Paris*, 1783-1785, a consacré au Carabas une page amusante qu'on nous saura peut-être gré de reproduire : « Qui ne connaît le majestueux Carabas, attelé de huit chevaux, lesquels font quatre petites lieues en six heures et demie de temps ! Il mène les gens à Versailles ; il renferme dans une espèce de grande cage d'osier vingt personnes qui sont une heure à se chamailler avant de pouvoir prendre une attitude, tant elles sont pressées ; et quand la machine part, voilà que toutes les têtes s'entrechoquent. On tombe dans la barbe d'un capucin ou les tettons d'une nourrice ». (Cité par le comte de Contades, *Bibliographie Sportive, le Driving en France*, 1547-1896. Paris, Librairie Rouquette, 1898 in-8°, p. 95).

Bellême. — « Bureau des Postes aux lettres, M. Garin, directeur. Départ des courriers pour Paris et autres villes, les Dimanche, Mardi, Jeudi et Samedi à 5 heures du matin. Arrivée des courriers les Dimanche, Mardi à 2 heures, et les Jeudis au soir. — Carrosse de Messageries, Mme veuve Viez, directrice.

Les diligences venant d'Angers pour Paris, les Lundi et Jeudi sont à 6 heures — Les fourgons, Mardi soir et Samedi à midi.

Carrouges. — « Bureau de la Poste, Mme veuve Vassal, directrice.

Les courriers partent et arrivent les Lundi et Jeudi.

Champrond. — Veuve Pilleux, directrice en 1774.

Domfront. — Pescheux, directeur en 1769.

Digitized by Google

Exmes. — « Cosnard, directeur du Bureau de la Poste (1). Les lettres arrivent les Dimanche et Jeudi, à 9 heures du matin, et partent à 2 heures après-midi. — Voitures publiques, le sieur Le Ménager, directeur des carrosses et routes. Messageries pour Paris et route, le sieur Baroux, entrepreneur »

La Ferrière (2) — Savarrey, chargé de la distribution des lettres depuis 1755 (Archives de l'Orne).

Laigle. — Deslandes était directeur de la Poste à Laigle en 1761.

Longni. — La veuve Audolens, directrice à Longni en 1784, comme ayant succédé à son mari.

Mesnil-Brout (*Le*). — Pierre Gallet, maître de la Poste aux chevaux. Il figure dans la contribution patriotique du Ménil-Brout, du 21 Mai 1790, pour une souscription de 6 livres. En 1789, les habitants de Ménil-Brout considéraient la Poste comme à charge à la paroisse, à cause des privilèges dont jouissait le maitre de Poste. « Une Poste assez considérable, quand elle exerce ses privilèges dans la paroisse, lui est encore à charge, le rejet n'étant jamais proportionné à la tenue ». (3)

Le Merlerault. — Le 22 Juin 1739, Philippe Besnouin, sieur des Vallées, maitre de la Poste ordinaire du Merlerault, se porta garant du titre clérical constitué par François Richard Lesage, sieur du Mesnil-Hurel, gendarme de la garde du roi, demeurant à Godisson, en faveur de son frère Guy Louis Lesage, sieur de la Trémonderie, afin qu'il pût parvenir aux ordres sacrés (4). Le 15 Octobre 1739, demoiselle Marie-Madeleine Girard, veuve de Ph. Besnouin, demeurant à Laigle depuis la mort de son mari, obtient une dispense de

(1) Cosnard était chargé de la distribution des lettres depuis 1755, à Exmes.

(2) Comme il existe plusieurs localités de ce nom, on ignore de laquelle il s'agit ici.

(3) Cahiers de *Doléances des paroisses du bailliage d'Alençon*, publiées et annotées par Louis Duval, p. 254.

(4) *Inventaire historique des actes transcrit aux insinuations ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Lisieux*, par M. l'abbé Piel, t. III, IV, V.

Digitized by Google

bans pour épouser en secondes noces Louis-Gervais Delaunay, sieur du Theil, officier de la grande fauconnerie du roi avocat au baillage d'Alençon, et procureur fiscal en la haute justice de Fontaine-Riant, demeurant à Sées.

Le 18 Novembre 1740, dispense de bans fut accordée pour le mariage, entre Joseph Bigault, sieur du Val, maître de Postes extraordinaire du Merlerault, fils de Guillaume et de feue Marie Besnouin, du Merlerault, et de demoiselle Marie Landon, fille de Robert Landon, protureur fiscal du marquisat de Nonant.

Joseph Bigault, maître de la Poste extraordinaire du Merlerault, fut garant, le 16 Mars 1770, de la constitution de 130 livres de rentes, par André Lefèvre, marchand au Merlerault en faveur de son fils Pierre-Charles Lefèvre, acolyte. Il avait épousé dame Marie Landon, du Merlerault. Sa fille, Marie-Françoise Bigault, obtint le 11 Février 1774, une dispense de bans pour son mariage avec Jacques-Mathurin Dunoyer, procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts de Perrrigné et Mamers.

En 1789, le sieur de Rochebrune était directeur de la Poste au Merlerault, réclamait sa radiation du rôle de la taille.

Le Mesle-sur-Sarthe. — Charles-Luc Morel, directeur en 1781. Dans leur Cahier de doléances, en 1789, les habitants sont durs pour la Poste aux lettres comme pour la Poste aux chevaux, dont ils tiraient pourtant de grands avantages. Ils remarquent que douze ou quatorze agents étaient affectés â la Poste aux chevaux et que le buraliste de la Poste aux lettres jouissait d'un demi-arpent sans payer la taille. « Le peuple, dit le rédacteur de ce Cahier, ne peut se persuader que ces privilèges soient accordés directement par Sa Majesté. A quel titre ? Ces messieurs sont payés et ont même des gratifications. Exempts de port de lettres, leurs peines sont soldées par mois, comme celles de l'artisan, sans essuyer les mêmes fatigues. Sous ce prétexte, ils soustraient des biens immenses et toujours à charge au peuple.

« Postes aux chevaux. Ces fermes (celles des Postes) devraient tomber de nécessité et à plus juste titre. Le produit en est immense et supérieur à l'imagination. Les avantages

Digitized by Google

sont grands, puisque la Poste des chevaux est dédommagée. La jouisssance de 100 livres de ferme sans tailles, ainsi que la propriété des terres, fut-elle peu considérable, ne laisse pas de surprendre aujourd'hui. Ces fermes sont perfectionnées, les recettes florissantes : quelques modifications ne leur feront point ombrage. La Poste de ce bourg est portée, sur les anciens rôles à 6 livres ; on ne sait à quel titre elle a fait éclipse. Il est d'observation, sur cette dernière classe de privilégiés que, à l'exception du préposé, ils s'exemptent du logement des troupes.. Le maître de pension de M. notre curé propose un droit d'exemption. (1) Le gain, le plaisir, et la compagnie de M. le curé ne sont-ils rien ? »

On peut juger par là de l'esprit dans lequel quelques-uns de ces Cahiers furent rédigés.

Mortagne. — « Postes. MM. Manguin, directeur de la Poste aux lettres, Rattier l'aîné, maître de la Poste aux chevaux. Arrivée et départ des lettres. Les lettres de Paris partent les Lundi, Mercredi et Samedi à midi, et arrivent les Mardi, Jeudi et Dimanche, partent pour Paris, les Lundi, Jeudi et Samedi à midi.

« Voitures publiques, M. Le Messager, directeur des carrosses et routes. — Messageries, M. Baroux, entrepreneur.

Mortrée. — Aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Argentan, n'était alors qu'une simple Poste de relais. C'est à cette circonstance et à sa situation que cette localité dut son accroissement. Par décret du 6 thermidor an II, les municipalités d'O et de Marigny, du district d'Argentan, et celle de Bray, du district d'Alençon furent supprimées, et il fut établi à Mortrée une municipalité formée à même les territoires de ces communes. Le chef-lieu de canton, fixé à O, fut transporté en même temps à Mortrée. Les habitants de Bray, dans leur Cahier de doléances, demandent la suppression des exemptions des maîtres et maî-

(1) On est surpris de voir les habitants du Mesle apprécier si peu l'avantage d'avoir un maître de pension, à une époque où certains affirment que l'instruction était peu répandue. Celui d'avoir également dans leur bourg un Dépôt de Remonte est l'objet de critiques acerbes. La fourniture du sel et du foin, aux officiers leur parait constituer un abus intolérable.

Digitized by Google

tresses de Postes aux chevaux « attendu qu'il y a dans cette paroisse une maîtresse de Poste qui possède, ou fait valoir de son propre, environ 30 acres de terre, sans rien payer. »

Hiérome Féron était directeur de la Poste aux lettres à Mortrée en 1759. Pierre Féron lui succéda et fut destitué par Garnier de Saintes, lors de sa mission dans l'Orne (de frimaire à messidor ean II), et fut remplacé par Sennegon-Desjardins. Cette nomination fut signalée plus tard par P. Féron au représentant du peuple Génissieu, comme contraire à la loi, attendu que Seunegou était sujet à la première réquisition et que son installation avait donné lieu à une manifestation antipatriotique, au milieu d'une escorte de jeunes gens portant des branches de chênes enlacées de rubans, et avec accompagnement de musique. (Archives de l'Orne, L 267).

Moulins-la-Marche, « M. Creveux de la Fosse, directeur de la Poste aux lettres (1). »

Noyer-Ménard (Le). — On a vu plus haut qu'en 1737, Lebled, facteur du bureau de Noyer-Ménard, se plaignait d'être obligé d'aller trois fois par semaine à Gacé pour y porter les lettres. Il parait même que ses plaintes furent entendues du Cardinal de Fleury, qui donna des ordres pour qu'il fut exempté de la corvée. Quant à l'abbaye de Saint-Evroul, dont le courrier était souvent assez chargé, elle l'envoyait chercher par un de ses serviteurs.

On voit encore, entre le cimetière et le moulin de cette ancienne paroisse, réunie à La-Trinité-des-Laitiers vers 1821, l'ancien hôtel de la Poste. Le premier maître de Poste de Noyer-Ménard dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, est Jacques Morard, mentionné le 12 Février 1701 dans un titre clérical en faveur de René Morard son fils. Ce patriarche mourut âgé d'environ 90 ans, en 1726 ou 1733. Il eut pour successeur un sieur Hamon. Jean Hamon, maître de Postes,

(1) On verra plus loin, que son frère, l'avocat Creveux, joua un rôle odieux dans le simulacre de jugement qui fut rendu contre l'abbé Marre et l'abbé Blanche par le prétendu tribunal qu'il présidait.

Digitized by Google

fut inhumé dans l'église de Noyer-Ménard le 15 Décembre 1755 (1).

Rémalard. — Bureau de Poste. Revel, directeur en 1767, comme on l'a vu.

Saint-Maurice-les-Charencey. — Bureau de Poste, Desprey, directeur en 1744, Marguery en 1789.

Sap (Le). — Boucherot, avocat, directeur en 1777.

« En 1740, le courrier des dépêches du bureau du Sap partait de Paris les Mardi et Vendredi de chaque semaine à midi, Ce bureau était desservi par la ligne de Paris à Caen, passant par Vernueil, Laigle, Le Sap, Saint-Pierre-sur-Dives et par le bureau de Noyer-Ménard pour la ligne de Rouen à Alençon. Les messagers avaient de forts mulets ou de gros chevaux, portant sonnettes et gros grelots, pour annoncer leur passage, leur arrivée et leur départ ». (2)

Sées. — Bureau de Poste aux lettres, Directeur, M. Le Maître. Poste aux chevaux, directeur, M. Hommey, Grande-Rue (3). Carrosse, M. Levain, rue de Billy, directeur du carrosse. Le carrosse de Paris à Alençon arrive à Sées tous les Mercredis à 5 heures du soir, et repart le Jeudi à 4 heures du matin pour Alençon, et se charge de tous paquets pour Paris et autres villes de la route, ainsi que pour la Bretagne, l'Anjou et la Touraine. Il revient d'Alençon le même jour coucher à Sées ; il rapporte d'Alençon tous les paquets venant de Paris et autres villes de la route pour Sées, ainsi que ceux venant de Bretagne, la Touraine, l'Anjou, le Jeudi soir. Il part de Sées le Vendredi matin à 4 heures, et se charge de tous paquets pour Caen et autres villes de Basse-Nor-

(1) *Le Noyer-Ménard, ancienne paroisse aujourd'hui réunie à la Trinité-des-Laitiers*, par M. l'abbé Dupont, Flers de l'Orne. Imprimerie Catholique 1897, in-16, p. 46.

(2) Couriol, *Histoire de la commune du Sap*, Paris E. Thenot, 1860, 1n-8° 221 p.

(3) M. Hommey de la Fortinière, maître de Poste, figure à la date du 20 Octobre 1788 dans la liste des huit haut taux et principaux habitants de la paroisse Saint Pierre. On sait qu'il rendit les plus grands services à Mgr Duplessis d'Argentré, lorsqu'il partit pour l'exil en 1792, en prenant toutes les mesures pour lui éviter d'être inquiété dans ce voyage périlleux et difficile.

Digitized by Google

mandie. — Le messager de Rouen arrive à Sées tous les Dimanches à 6 heures du soir et part de Sées pour Rouen tous les Mardis à 6 heures du matin. Le bureau est à l'hôtel du Cheval-Blanc, Grande-Rue.

Trun. — Poste aux lettres, Mademoiselle Le Tourneur, directrice. La Poste arrive à Trun par Argentan les Lundi et Vendredi soir. Les lettres repartent de Trun les Dimanches et Jeudis soirs pour Argentan.

Vimoutiers. — Le 17 Juin 1769 une dispense de bans fut donnée par l'officialité de Lisieux pour le mariage entre Louis Le Boucher sieur de la Rue, et demoiselle Marie Deshayes fille mineure d'Etienne Deshayes, maître de Poste, et de feue Marie Dufour de Vimoutiers. Courmaceul, en effet, dans son *Histoire de Vimoutiers* (p. 102), place vers la fin du règne de Louis XV l'établissement d'une Poste royale à Vimoutiers, par M. Lamare Deshayes, et en 1786 (p. 113) celui d'un bureau de Poste dans cette ville.

Le 26 Mars 1788, les députés de l'Assemblée municipale de Vimoutiers adressèrent aux syndics de l'Assemblée du département d'Argentan un mémoire dans lequel ils mentionnent au nombre des privilégiés « M. Deshayes, maître de Poste extarordinaire, faisant valoir ses biens propres, et plusieurs pièces qu'il tient à ferme de plusieurs particuliers, et le sieur Mauras, directeur de la Poste aux lettres, qui ne fait valoir que sa maison (1). On verra plus loin que Mauras fut nommé directeur à Vimoutiers le 23 Novembre 1792 par le corps électoral.

La Poste pendant la Révolution

L'Assemblée nationale de 1789 en s'emparant des rênes du gouvernement commença par mettre la main sur les Postes. Le 11 juillet 1790 elle décréta que son président se retirerait pardevers le Roi, pour le supplier de donner les ordres nécessaires pour la continuation du service de la Poste aux lettres,

(1) *Département de l'Orne. Annuaire administratif et historique pour l'année* 1890. Partie historique p. 159.

Digitized by Google

de la Poste aux chevaux et des Messageries. Le Roi s'empressa de sanctionner ce décret et commit, en conséquence, Claude Rigoley fils, comme adjoint en survivance de M. Rigoley père, baron d'Ogny, intendant général des Postes, rue Coq-Héron.

Le 26 août 1790. Loi portant art. 4 qu'aucun entrepreneur de voitures de transport libre, ne pourra se charger d'aucune lettre ni papiers, autres que ceux relatifs à leur service personnel et particulier ou les sacs de procès. Il est défendu à tous les entrepreneurs de voitures libres de se charger du port des lettres, journaux, feuilles à la main et ouvrages périodiques.

La proclamation du Roi du 29 août suivant contenant sanction de plusieurs autres décret de l'Assemblée nationale contient un article ansi conçu :

« Art. 5. Le tarif de 1735 et tous les règlements d'après lequels sont actuellement administrés les Postes aux lettres et les postes aux chevaux continuerait à avoir leur plenière et entière exécution. Avant cette époque et d'après les instructions que le pouvoir exécutif fournira,il sera procédé par àcoups législatif à la rectification du tarif, à celle des règlen ents et usages des Postes, des traités avec les offices des Postes étrangères, de l'organisation actuelle des Postes aux chevaux, aux nouveaux établissements relatif à la division actuelle du royaume et à ceux que sollicite le commerce, enfin aux améliorations et aux économies dont les services sont suceptibles. »

Le 22 août 1791, loi qui fixe le prix du transport des lettres, or et argent par la Poste, décrétée par l'Assemblée nationale législative le 17 août.

Le 3 thermidor, an III. — Loi qui fixe le prix des ports des lettres et de la Poste aux chevaux (Bull. des lois, nº 970).

Le 6 nivose, an IV. — Loi contenant un nouveau tarif pour le port aux lettres (Bull. des lois, nº 856).

Le 5 nivose, an V. — Loi contenant un nouveau tarif pour la Poste aux lettres.

Art. 18. Transport des espèces à raison de cinq pour cent pour la Poste aux lettres, payable d'avance.

Digitized by Google

Art. 19. Le port des lettres et paquets sera payé comptant.

2 nivose, an VI. — Arrêté qui défend aux entrepreneurs de voitures libres de se charger du port de lettres et ouvrages périodiques.

Le 7 fructidor, an VI. — Arrêté concernant le transport des lettres et journaux par autre voie que celle de la Poste.

Le 27 frimaire, an VIII. — Nouveau tarif de la Poste, part aux lettres (Bull. des lois, nº 3677).

Le 27 prairial, an IX. — Défense aux entrepreneurs de voitures libres de transporter les lettres, journaux, etc.

Ce luxe de règlementations tracassières, ces variations continuelles dans les tarifs correspondent évidemment à un état fiévreux. Il en résulta, en outre,pour le personnel, une énorme augmentation de travail et surtout de responsabilités. Directeurs et commis eurent alors à satisfaire les exigences des Comités, particulièrement de ceux des Recherches (1), de la Sureté générale et de Salut public, enfin des Comités révolutionnaires, bientôt établis dans toutes les communes de la République, qui plus d'une fois mirent leur complaisance et leur attachement au devoir professionnel à de rudes épreuves. Pour s'en faire une idée, il suffit de jeter un coup d'œil sur les nombreuses liasses intitulées : Surveillance de la correspondance des émigrés et deschouans, qui figurent dans l'*Etat Sommaire des papiers de la période révolutionnaire.* Département de l'Orne, publiée récemment.

Dès 1791, le peuple appliquant dans toute sa rigueur le principe de la démocratie absolue, comme à Athènes, prétendait nommer et révoquer à son gré les directeurs et les fonctionnaires des administrations, ainsi que les ministres du culte. C'est ce qu'on voit par les Procès-Verbaux des Assemblées électorales des districts dont il parait utile de donner ici un extrait :

District d'Alençon. Séance de l'Assemblée électorale du 30 Novembre 1792. Election du directeur des Postes de

(1) Goupil de Préfeln, député de l'Orne à l'Assemblée Nationale, fut nommé membre de ce Comité dès 1789, et fut réélu.

Digitized by Google

l'arrondissement. Premier tour de scrutin, ballotage entre Guillaume-Jean Lenoir-Dufresne, et Ferrand, marchand de vin à Alencon. Second tour : majorité en faveur de G. J. Lenoir-Dufresne.

Élection du directeur des Postes de Sées : concurrence entre Ch. Guillaume-Duparc, officier municipal de Sées, set Alexandre Dudouit, d'Aunou. Second tour : Guillaume-Duparc.

Élection du maître de la Poste de Carrouges : la veuve Vassal, directrice actuelle.

Élection du directeur de la Poste de Mortrée : concurrence entre les citoyens Féron et Lenoble, de Mortrée. Second tour : majorité en faveur de Féron, directeur actuel,

Élection du directeur de la Poste du Mesle-sur-Sarthe : concurrence entre le citoyen Toussaint, de Neuville, et Olivier Dufresne, de Montchevrel. Second tour : Olivier Defresne.

District d'Argentan, séance du 23 Novembre. Nomination des trois directeurs de la Poste aux lettres, à savoir, d'Argentan, de Vimoutiers et de Nonant. Millet, directeur à Argentan, ayant réuni 97 voix sur 101 est proclamé. Maurace, directeur de la Poste à Vimoutiers, est nommé à l'unanimité et proclamé.

District de Domfront, séance du 25 Novembre : est nommé directeur des Postes à Domfront, le citoyen Lorieux-Roculière. L'assemb ée consultée sur le nombre de directeurs des Postes à élire dans le district, arrête qu'il n'y a que celui de Tinchebray, et qu'elle ne considère La Ferté et Couterne que comme dépôts. Signard, adjudant à Tinchebray, est nommé directeur des Postes de cette ville.

District de Mortagne, séance du 25 Novembre : sont nommés : directeur des Postes à Mortagne, le citoyen Manguin, secrétaire du district ; directeur des Postes de Saint-Maurice, le citoyen Marguery, ancien directeur ; directeur des Postes de Longny, le citoyen Audolent.

Les fonctions des maitres de Poste prirent alors nécessairement une importance considérable. Au simple relais de Ménil-Brout, Pierre Gallet entretenait, à la date du 16 septembre 1792, seize chevaux. Le 28 Avril 1793, il déclara qu'il en avait perdu quatre qu'il dut remplacer, car le 2 thermidor,

Digitized by Google

an II, la municipalité de Ménil-Brout constata qu'il avait seize chevaux dans son écurie, et à son service quatre postillons.

La disette d'avoine et de fourrages, en grande partie produite par les besoins de l'armée à l'intérieur, amèna de nouveaux embarras ; il fallut faire venir de Saint-Lô onze cents quintaux d'avoine,et pour les transporter à Alençon frapper le canton d'une réquisition de charrettes (15 floréal an II). Le 2 germinal, an II, le maître de Poste du Mesle-sur-Sarthe, F. B. Olivier se plaignait de l'inexécution de la réquisition de fourrages ordonnée par l'administration pour la nourriture des chevaux de Postes, et le 5 floréal, son collègue Gallet se joignit à lui pour élever de nouvelles et vigoureuses réclamations, mais sans plus de succès. Finalement l'administration se décida, le 16 frimaire, an III, à annoncer la distribution des avoines en magasin.

Sur ces entrefaites, Gallet fut remplacé par Hardouin. La municipalité du Ménil-Brout constata, le 9 brumaire, an III, qu'il avait vingt-et-un chevaux, dont quatorze pour la Poste, et les autres pour ses diligences, auxquels il fallait à chacun dix litres d'avoine, suivant sa déclaration du 28 brumaire, an III.

A la même date, 9 vendémiaire, Broquet était toujours maître de Poste à Sées et Guillaume Duparc directeur de la Poste aux lettres (18 ventôse, an III). Deux piétons étaient attachés à son bureau. A cause « des distances à percourir, de l'excessive cherté des denrées et de la fréquence des courses » il leur était alloué 72 livres par mois (1).

On sait qu'en vertu du décret du 9 Avril 1793, la Poste aux lettres, les Messageries et la Poste aux chevaux furent réunies tous une seule et même administration, et qu'il fut arrêté que la Poste aux lettres et les Messageries seraient exploitées en régie. Quant à la Poste aux chevaux, ce service fut mis en adjudication, à l'enchère ou au rabais. Mais il fut ordonné (art. VII) que les trois services seraient faits exclusivement par les agents et préposés de la Nation. Le 8 Juin

(1) F. Mourlot. *Recueil de documents d'ordre économique, contenus dans les registres de délibérations des municipalités du district d'Alençon.* Nos 513, 515, 563, 3893, 3928, 4124, 4130, 4202, 4222, 4813, 5116, 5747, 5919.

Digitized by Google

1793, la Convention décrèta un projet tendant à autoriser l'ouverture des lettres, présenté par Léonard Bourdon, d'Alençon, Bentabole, envoyé en mission dans l'Orne, en l'an pluviôse, an II, Levasseur de la Sarthe, Bazire et Jean Bon Saint-André, membres du Comité du Salut Public.

Les directeurs des Postes durant cette période eurent évidemment des moments difficiles à passer. (1) C'est ainsi qu'après le 10 Août, une dénonciation fut jetée dans la boîte aux lettres de Moulins-la-Marche, dans le but évident de faire traduire devant le Tribunal du 10 Août deux prêtres réfractaires de Mortagne, l'abbé Blanche et l'abbé Marre. D'après le récit de l'abbé Marre, les membres de la Société populaire se seraient constitués en tribunal pour juger sommairement les crimes contre-révolutionnaires, avec l'assistance du procureur de la commune et sous la présidence d'un nommé Creveux, avocat sans causes, frère du directeur de la Poste. Ce dernier, dans les sentiments étaient aussi généreux que ceux du président du club de Moulins étaient bas et cruels, eut alors le courage de faire disparaître cette pièce, base de l'accusation, exposant ainsi sa fortune, sa liberté et sa vie, pour soustraire deux prêtres au Tribunal révolutionnaire. (2)

A Sées, au contraire, en Avril 1794, une lettre, écrite d'Angleterre à sa famille, par l'abbé Crouillère, prêtre exilé pour la foi, étant arrivée au bureau de la Poste fut ouverte par l'agent national et par les membres du Comité de surveillance, qui, après l'avoir décachetée, eurent l'infamie de la

(1) Le 11 Janvier 1793, les administrateurs des Postes sont requis par le Comité exécutif d'avoir à le renseigner sur les correspondances venant de l'Angleterre et destinées à des particuliers. Aulard, *Actes du Comité de Salut Public* t. 1, p. 453). — Le 30 Janvier, plaintes contre les mêmes par la Commune de Paris (Ibd. t. II, p. 27). — 15 Mars. Désorganisation de la Poste aux chevaux en province signalée au Comité (Ibd. p. 370). — 17 Mars. Avis donné de l'arrestation de courriers (p. 380). — 28 Avril 1793 Etablissement d'une Commission chargée de l'examen des lettres arrivant de l'étranger dans les bureaux de Poste. — 3 Juin. Conflit enstre les administrateurs du département de la Côte d'Or et le Conseil général de la Commune de Dijon (Ibd. t. IV, p. 481). — 10 Juin 1793 Dénonciation des Sections de Paris contre l'administration des Postes (Ibd. t. IV. p. 300).

(2) *Le départ pour l'exil en* 1792 *ou Scènes de la Révolution française à Mortagne, à Alençon, à Paris, à Rouen, dans le Perche et la Normandie, publiés d'après des Documents inédits* par M. l'abbé A. P. Gaulier. La Chapelle-Montligeon, A. R. Gaulier, 1897, petit in-8° p. 213-218.

Digitized by Google

remetre au facteur avec ordre de la faire parvenir immédiatement à son adresse. La pauvre mère reconnaissant l'écriture de son fils, ouvrit la lettre en tremblant, avec le secret pressentiment qu'elle se mettait dans le cas d'être dénoncée comme correspondant avec un émigré, et à tomber sous le coup des lois révolutionnaires. Deux heures après en effet, l'agent national et des membres du Comité, accompagnés de gendarmes, se présentaient à son modeste domicile pour réclamer la lettre. Aussitôt le père, la mère, la fille et la belle-fille du prêtre émigré furent arrêtés, conduits à Alençon et écroués le lendemain (6 floréal an II). Traduits devant le Tribunal révolutionnaire de Paris, trois de ces infortunés furent, peu de jours après, envoyés à l'échafaud (1). Le gouvernement révolutionnaire, institué par le décret du 14 frimaire an II, était en effet sans pitié, et il faut remarquer que les agents de la Poste aux lettres y sont nommément visés comme susceptibles au moins de la condamnation à cinq ans de fers, en cas de retard ou de négligence dans l'exezrcice de leurs fonctions.

Le 27 nivôse an II, le représentant du peuple Garnier de Saintes, envoyé dans le département de l'Orne pour l'épuration des autorités constituées et de tous les fonctionnaires, après avoir maintenu Gouyard-Desjardins comme accusateur public, le révoqua dans la séance du soir, tenue en la chapelle du Collège, à la demande de la Société républicaine du Mesle-sur-Sarthe et d'un grand nombre de citoyens. Dans la même séance, Dupont, cafetier, fut désigné pour remplacer Renault, juge de paix, et Letourneur-Vocerie fut nommé en remplacement d'Olivier Dufresne. Dans la séance du 28, Lenoir-Dufresne, père, directeur de la Poste aux lettres d'Alençon et Courveaux furent conservés. Bonvoust, maître de la Poste aux chevaux, fut destitué et remplacé par Huquet-Duparc fils. Hubert, directeur des Messageries. fut également conservé. Tous les agents de l'administration forestière furent destitués. Un garde-marteau, Druet-Desvaux et un inspecteur Ducreux-Launay échappèrent seuls à la proscription.

(1) J. B. N. Blin. *Les martyrs de la Révolution dans le diocèse de Séez.* Paris, Blader Baral, 1876, in-8° t. II. p. 206 et suiv.

Digitized by Google

Duport, directeur de la Poste aux lettres de Sées, et Broquet, maître de la Poste, furent conservés. La veuve Vassal conserva la Poste aux lettres de Carrouges et la veuve Voisin celle de Courtomer, mais Féron, directeur de celle de Mortrée fut destitué et remplacé par Sennegou-Desjardins, comme on l'a vu plus haut.

Guillaume Jean Lenoir-Dufresne, dut s'estimer heureux d'avoir été épargné par le représentant du peuple en l'an II. L'épuration faite par Génissieu, après le 9 thermidor, mais dans un sens opposé, ne lui fut pas plus défavorable. Il avait la réputation d'être un honnête homme et sa famille était très-estimée à Alençon. Il avait un frère aîné, Daniel, issu comme lui du mariage de Jean Lenoir, sieur du Fresne, marchand, demeurant près de la porte de Sées, faubourg Saint-Blaise, et de Marie Richer, marchande de point, né le 25 Mars 1741. Guillaume-Jean était né le 3 juin de l'année suivante. Les deux frères, après s'être initiés à la pratique du commerce, étaient entrés dans la carrière qu'avait honorablement parcourue leur père, comme on le voit par les actes de mariage de l'un et de l'autre. Daniel avait épousé le 21 Juillet 1761 Charlotte Marguerite de Courdemanche, fille de Charles de Courdemanche, orfèvre, et de Charlotte Normand, marchande de point. De ce mariage naquit le 24 Juin 1768 Jean-Daniel. Guillaume qui, lors de la formation des bataillons de volontaires, prit un engagement, fit plusieurs campagnes et prit part à plusieurs batailles. La mort de son père, établi à Paris comme marchand de draps, rue Montorgueil, lui fit quitter le service pour s'occuper de la direction de cette maison de commerce, et de l'administration de la fortune assez belle qu'il avait laissée. C'est alors qu'il se rencontra, quelque temps après le 9 thermidor, avec François Richard, avec lequel il devait bientôt s'associer pour la fondation de la maison Richard-Lenoir.

Jean-Daniel-Guillaume, mourût prématurément le 6 Avril 1806, mais son nom honorablement connu, continua à figurer sur le titre de la maison, comme une garantie de sa solidité, au milieu de la lutte patr otique que Richard soutint vaillamment jusqu'à la fin de l'Empire, contre l'Angleterre, pour le relèvement de notre industrie nationale. La liqui-

Digitized by Google

dation de la Société fut d'ailleurs des plus difficiles puisqu'elle se poursuivait encore en 1832 et que finalement son ancien associé Richard, dit Richard-Lenoir mourut insolvable après avoir été plusieurs fois millionnaire.

Quant à Guillaume-Jean Lenoir-Dufresne père, qui nous intéresse surtout, nous ignorons à quelle époque il avait cessé ses fonctions de directeur de la Poste. On ne lui donne pas cette qualité, mais celle de marchand, dans l'acte de mariage de Guillaume-Jean Lenoir. Dufresne son fils, né le 21 Janvier 1772,qui épousa,le 20 fructidor an II,Marthe-Céleste Lenoir-Dufresne, fille de Jean-Daniel et de Marie-Madeleine Gousde-Desfriches, demeurant rue de la Fraternité.

Guillaume-Jean Lenoir-Dufresne père habitait alors la section de la Raison, et celui de ses fils portant le même prénom que lui, la section de l'Égalité.

Des chagrins domestiques troublèrent sa fin. En l'an VIII, une action en divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur de caractère fut intentée contre lui par Madeleine-Marie de Courdemanche sa femme, et une ordonnance fut rendue en faveur de la demanderesse le 17 thermidor an VIII, par le citoyen Le Pelletier, l'un des adjoints à la mairie. La procédure fut longue. A toutes les citations qui lui furent adressées, il fit défaut. Le divorce fut seulement prononcé le 2 brumaire an X, par Henri-Jean Savary, maire d'Alençon, en conformité de la loi du 20 Septembre 1792. Il se retira alors rue du Moulin de Lancrel où il mourut le 14 Janvier 1811. Dans son acte de décès, il est simplement qualifié ancien marchand, homme divorcé. G. J. Lenoir-Dufresne fils, que l'on pourrait confondre avec son père, si l'on n'avait pas sous les yeux les actes de l'état civil de ces deux personnages, est désigné comme directeur de la Poste dans l'acte de naissance de Justine-Louise-Charlotte, sa fille, du 10 prairial an IX. A cette date, sa résidence, c'est-à-dire probablement le bureau de la Poste, était Place du Cours. Dans l'acte de naissance de son autre fille Lucie-Marie-Gabrielle, du 27 floréal an X, au contraire, son domicile est marqué rue du Jeudi.

La carrière de celui-ci parait avoir été aussi heureuse que celle de son père avait été agitée. Nous avons d'abord

Digitized by Google

le plaisir de trouver son nom dans la liste des membres résidants du Lycée des sciences, lettres et arts d'Alençon qui fut imprimée à la suite de l'arrêté pris par cette Société, alors en formation, dans sa séance préparatoire du 11 prairial an VII (28 Mai 1798), avec celui du citoyen Beaufils, commis de la Poste. Ce choix était d'autant plus flatteur que le nombre des membres résidants avait été limité à soixante. Mais n'était-ce pas par la Poste, comme dit l'abbé Gautier, dans son *Supplément à l'Histoire d'Alençon* (1821), qu'arrivaient à la librairie de l'ancienne porte de Sées, voisine de la Poste, « les journaux quelquefois libres, quelquefois enchaînès, les gravures antiques ou modernes, religieuses et profanes, édifiantes et polissonnes, pêle-mêle avec les correspondances privées ? » Il est évident que le directeur et le commis de la Poste, tout en remplissant avec exactitude leur service, pouvaient sinon suivre de près le mouvement des idées du jour, au moins en avoir quelque idée et, par là même, rendre quelques services au Lycée des sciences, lettres et arts d'Alençon. Cette Société offrait d'ailleurs à ses membres l'avantage d'avoir à leur disposition un Cabinet littéraire, dans lequel on trouvait journaux et livres nouveaux.

Le programme d'une des séances publiques tenues par cette Société le 20 nivôse an VIII, nous donne une idée des agréments qu'on pouvait y rencontrer. La séance s'ouvrit à 3 heures de l'après-midi par un morceau de musique, l'Ouverture du *Jeune Henri*, au risque de blesser quelques oreilles républicaines, en raison des allusions royalistes que Bouilly y avait répandues et qui dailleurs n'avaient pas nui au succès de l'œuvre musicale de Méhul, au contraire. Le secrétaire donna ensuite lecture d'une lettre adressée au Lycée, le 26 vendémiaire, par le Ministre de l'Intérieur. Des comptes rendus sur les travaux de la Société furent lus par Hébert d'Hauteclair pour la section des Sciences, par Dumesnil, commissaire des guerres, pour la section des Lettres, et par Fresnais d'Albert peintre, professeur de dessin à l'École Centrale de l'Orne. pour la section des Arts, (1) On entendit

(1) Dans la séance du 9 thermidor an VII la Société avait entendu la lecture d'un rapport au nom d'une Commission chargée de présenter un plan de Description générale du département de l'Orne, par le citoyen Mars,

Digitized by Google

ensuite la lecture d'un mémoire sur le Galiénisme, par le citoyen Duval, probablement Henri-Auguste Duval, né à Alençon le 22 Avril 1777, reçu docteur en médecine à Paris en 1808. Laigneau-Duronceray avocat au barreau d'Alençon, membre du jury central d'instruction publique, prononça un discours éloquent sur les cérémonies funèbres chez les différents pueples, dans lequel, s'inspirant des grandes idées que Chateaubriand devait développer, deux ans plus tard, dans son *Génie du Christianisme*, il déclare, au nom de l'association « qu'il rejette loin de lui toute opinion, tout système qui tendrait à suggérer le moindre doute sur l'existence de Dieu, et à relâcher ainsi les nœuds sacrés qui unissent l'homme à l'homme, en arrachant à la morale son plus fort et son plus noble appui ». Il s'éleva avec énergie contre l'usage qui s'était établi alors depuis l'interdiction, en fait, du culte, de supprimer toute dignité et même toute décence dans les convois funèbres. « Tant que je ne verrai pas les enfants d'un bon père, l'époux d'une femme vertueuse suivre religieusement les restes d'un objet qui dut leur être cher jusqu'au tombeau qui doit le recueillir, le cœur déchiré et les larmes aux yeux, je m'éleverai contre l'immoralité qui a gangrené toutes les âmes... Puissent ces réflexions inspirer au Gouvernement, qui sent le besoin de régénerer les mœurs en France, le vif désir d'y voir se rétablir bientôt l'usage des cérémonies funèbres ! Car c'est aussi par là qu'un peuple doit signaler son retour à la vraie morale, seule base inébranlable de la félicité publique ».

Après ce très-beau et très-grave discours de Laigneau-Duronceray (1), on entendit un mémoire de Barthélemy, ingénieur des Ponts et Chaussées, sur la fabrication des toiles d'Alençon, si renommées à cette époque par leur blanchiement et leur perfectionnement. Louis Dubois, professeur

suivi d'un arrêté adopté par la Société dans la même séance et imprimé par son ordre. Alençon, de l'Imprimerie de Malessis fils du jeune, rue du Mans.

La description abrégée du département de l'Orne, rédigée par le Lycée d'Alençon parut en l'an IX. (Paris, Imprimerie des Sourds et Muets, in-8° 36 p.il porte la signature de Mars. J'ai consacré une notice à Antoine-Jean-Marie Mars dans mes *Ephémérides de l'an VIII*, p. 116-123.

(1) Sur Laigneau-Duronceray voir *Ephémerides de l'an VIII*, p. 109-116.

Digitized by Google

à l'École Centrale de l'Orne et bibliothécaire, lut ensuite son *Voyage à Mortain*, opuscule en prose et en vers, dans lequel il s'efforce péniblement d'imiter la légéreté et la causticité de Voltaire. La séance fut terminée par l'exécution de la *Marche des Tartares* (1).

L'existence de cette Société du Lycée est à peine connue et il nous serait même impossible de dire quelle part le directeur et le commis principal de la Poste prirent à ses travaux. Mais il nous a semblé que l'inscription de leurs noms parmi ses associés n'était pas un fait indifférent, et que, en conséquence,il pouvait prendre place dans une histoire anecdotique de la Poste à Alençon, parce qu'on y trouve une preuve de la haute considération dont jouissait le personnel pendant la longue période où plusieurs des membres de la famille Lenoir-Dufresne fut à sa tête.

La Poste depuis la Révolution jusqu'après 1830

Sous le Consulat et sous l'Empire les employés des Postes et des Messageries furent encore soumis à de rudes épreuves. Le terrible Cabinet noir (2) fonctionna alors mieux que jamais. Mais l'affaire du Quesnay, si bien racontée par Léon de La Sicotière (3) et par G. Lenôtre (4), est un épisode sur lequel nous sommes forcés de nous arrêter.

Les Messageries d'Alençon avaient alors pour directeur M. Hubert. « L'Hôtel des Messageries dont l'arrivée est spacieuse et qui forme une très belle rue » dit l'abbé Gautier, était situé à l'entrée de la rue de Cazault. Le 6 Juin 1807, Hubert reçut une réquisition du receveur général de l'Orne, M. Décrès pour le transport à Caen de cinq lourdes caisses contenant en écus ou en monnaie de billon 33.489 fr. 92

(1) J'ai dû la communication de la plus grande partie des pièces imprimées relatives à la Société du Lycée à l'amitié de M. Wilfrid Challemel, vice-président de la Société historique et archéologique de l'Orne et je suis heureux de l'en remercier ici.

(2) V. l'ouvrage du Cte d'Hérisson : *Le Cabinet noir*, Préface.

(3) *Louis de Frotté et les insurrections normandes* par L. de La Sicotière, t. II, p. 673-680.

(4) V. V. *Chroniques Normandes au temps de l'Empire, Tournebut* 1804 1809, par G. Lenotre.

Digitized by Google

centimes qu'il avait fait lui-même charger, la veille au soir, sur un chariot, dans la cour de sa maison, rue de Bretagne. Hubert fit atteler trois chevaux au chariot sous la conduite de Jean Gousset, voiturier, et avec l'escorte de deux gendarmes. On coucha à Argentan, à l'Hôtel du Point de France, où un garçon d'écurie nommé Gautier, dit *Boismat*, donna avis du départ du chariot aux brigands apostés dans le bois du Quesnay pour guetter son passage. Le chariot reçut à Argentan une sixième caisse contenant 33.000 fr., remise par le receveur particulier, M. Larroc. Il fallut atteler un quatrième cheval et renforcer l'escorte d'un troisième gendarme. Malheureusement, les gendarmes furent retenus à Falaise, par le service de la révision qui avait lieu ce jour là. L'arrestation du chariot eut ainsi lieu sans combat, l'escorte ne se composant que d'un seul gendarme qui se rendant en permission dans sa famille avait consenti à accompagner le chariot et le suivait d'assez loin. Il se conduisit d'ailleurs bravement, alla donner l'alarme au relais de l'Angannerie et revint à la charge sur les brigands, qui avaient forcé le voiturier de faire entrer le chariot dans un chemin couvert, pour avoir le temps d'ouvrir les caisses et de s'emparer du trésor. Il eut le bras cassé d'un coup de feu.

La Cour de justice criminelle et spéciale de Rouen eut à juger une quarantaine de prévenus, rassemblés de tous côtés, parmi lesquels on trouve, non sans surprise, l'ancien agent national du district d'Alençon, J. G. Chauvin, que nous avons vu figurer à la fête de l'Être suprême. Il fut impliqué dans cette affaire,pour avoir eu simplement des rapports d'intérêt avec l'oncle d'un des principaux accusés, Armand-Victor Le Chevalier, dit le *Chevalier de Saint-Arnoul*, du nom d'une propriété qu'il possédait à Saint-Arnoul, près d'Exmes. M. de Grimon, directeur du Haras, faillit être compromis pour le même motif. Le Chevalier, qui lui-même n'avait pris aucune part à l'affaire du Quesnay, fut réservé pour une Commission militaire, comme impliqué dans un complot en vue du débarquement du duc de Berry. Ce fut en vain que Charpentier fils, notaire à Exmes, tenta de le faire enlever lors de son transférement à Caen. Il fut écroué le 16 Août

Digitized by Google

1807, à la Tour du Temple, d'ou il réussit d'ailleurs à s'échapper, avec la complicité de la police qui espérait tirer de lui des moyens d'atteindre quelques chefs de l'opposition royaliste. Condamné à mort le 9 Janvier 1808, il fut fusillé le même jour au mur de la barrière de Grenelle.

C'est dans la paisible rue Cazault, point de départ du chariot des Messageries d'Alençon et des hommes qui l'escortèrent jusqu'au bois du Quesnay, que vécurent et moururent plusieurs descendants de J.-G. Lenoir-Dufresne fils, décédé le 23 Septembre 1851, à l'âge de 79 ans, laissant neuf enfants de son mariage avec Marthe-Céleste Lenoir-Dufresne, sa cousine, dont Guillaume-Jean-François, né le 10 vendémiaire an XIV, directeur départemental des Postes, décédé en son domicile, rue Cazault n° 77, célibataire, le 2 Juillet 1874.

Guillaume-Jean-Adolphe, né le 16 Janvier 1813, docteur en médecine, est mort dans la même rue, n° 62, le 25 Novembre 1886.

Les renseignements que l'on peut cueillir dans les procès verbaux du Conseil général de l'Orne, sur le service des Postes, sont peu nombreux, mais non dénués d'intérêt.

« Les villes d'Alençon et de Mortagne, lisons-nous dans le procès-verbal de la séance du 19 Juillet 1825, se plaignent de ce que le service des Postes avec la capitale n'est pas assez fréquent, et que cet état de choses nuit à l'activité du commerce. Quelques lignes (1) intermédiaires pourraient être établies et procurer à ces deux villes l'avantage qu'elles convoitent ». Dans la même séance, le Conseil entendit un rapport sur les retards dans le transport et la distribution des dépêches confiées à la Poste. Pour assurer l'exactitude des agents, il demanda qu'on fit frapper les dépêches, au départ et à l'arrivée de chaque courrier, d'une double estampille.

Notons encore que le 10 Septembre 1828, le Conseil examina une proposition faite à la Chambre par M. Charles Sapey, député de l'Isère, à l'effet de faire distribuer à domi-

(1) On appelait *lignes* les divisions établies par l'administration des Postes pour son service. En 1831, M. Monnet était inspecteur de la 25e ligne en résidence à Alençon.

Digitized by Google

cile les lettres, dans les campagnes, par des facteurs auxiliaires qui seraient établis à cet effet. Cette proposition fut rejetée par les motifs suivants :

« 1° Les habitants des campagnes qui ont des correspondances habituelles préféreront envoyer chercher leurs lettres, afin de jouir du service quotidien, tandis qu'ils ne les recevraient que de deux jours l'un.

« 2° Le mode proposé ne parait pas présenter les garanties suffisantes, tant pour l'exactitude de la remise des lettres que pour la sûreté.

« 3° L'augmentation de 10 centimes du port de lettre serait une surcharge pour les particuliers, et tendrait, en même temps, à diminuer les produits ; et ce double inconvénient n'est compensé par aucun avantage réel.

« Par ces motifs, le Conseil Général est d'avis que l'administration des Postes parait avoir atteint dans son service la perfection dont il est susceptible, et que la proposition dont il s'agit ne peut être approuvée. »

Le 13 mai 1827, une loi avait établi un nouveau tarif de la Poste aux lettres.

En vertu d'une ordannance royale en date du 11 janvier 1829, un nouveau mode de service pour les lettres recommandées arrivant de Paris fut alors inauguré, et le 3 juin de la même année, une loi établit un service de Poste régulier dans toutes les communes du royaume à partir du 9 avril 1830. Cette mesure fait assurément honneur au gouvernement de la Restauration.

A cette époque M. Pillet, chevalier de la Légion d'honneur, était chargé de la direction de la Poste d'Alençon.

Après 1830, M. Lorrin, fut nommé directeur, M. Bonvoust, deuxième commis en 1828, fut nommé sous-inspecteur. Trois commis étaient en 1831, attachés à la direction d'Alençon, M. Guillemin, M. Augée et Lion. Les facteurs étaient au nombre de trois.

En 1835, M. Gauvinet directeur comptable des Postes de la Charente-Inférieure, fut appelé à la direction de l'Orne, en remplacement de M. Lorrin. En 1837, M. Lelièvre, ins-

Digitized by Google

pecteur à Alençon, fut nommé directeur à Vannes et fut remplacé par M. Fesneau, inspecteur à Guéret.

Nous avons constaté d'ailleurs avec surprise que l'article concerné à l'Administration des Postes dans l'*Annuaire du département de l'Orne pour* 1831, Alençon, Imprimerie Poulet-Malassis, Place d'Armes, ne donnait pas le tableau complet des Bureaux établis dans le département à cette date. Ce tableau, en effet, (pp. 31, 32), ne mentionne que vingt Bureaux. Par bonheur, la liasse relative au personnel des Postes que renferment les Archives départementales (série M.) nous met à même de combler quelques-unes de ces lacunes :

Argentan. M. Millet, directeur.

Bellême. Mme La Bassière, directrice, nommée le 3 Novembre 1828 en remplacement de Mlle Levasseur.

Carrouges. Mme Pichon, directrice, remplacée en 1832 par M. Luc Vassal.

Couterne. M. Bignon, distributeur, nommé directeur le 29 Décembre 1827.

Domfront. M. Roger La Roche.

Flers. M. Jean-François Duval, nommé directeur le 11 Mars 1829, en remplacement de Mme Talende.

Gacé. M. Forcinal, directeur le 23 Février 1830, en remplacement de M. Leschevin de Prévoisin, demeurant aux Batignolles.

La Ferté-Macé. M. Bodey, admis à la retraite en 1845 et remplacé par M. Vigreux, directeur à Briquebec.

Laigle. M. Cafféry, nommé plus tard directeur à Pont-l'Evêque et remplacé par M. Dusouech, qui lui succéda dans ce dernier poste en 1843, lorsqu'il fut admis à la retraite.

Longny. Mlle Marchand.

Le Mesle-sur-Sarthe, Mlle de Lavalette (Aline-Alphonsine), fut nommée directrice le 3 oct. 1835, en remplacement deM^lle^ de

Digitized by Google

Lavalette aînée(1), nommée au bureau de Poissy, le 28 février 1838 et remplacée par Mlle de Plas.

Mortagne. M. Rojeard.

Mortrée. M. Lemarié.

Moulins-la-Marche. M. Hurel-Maupetit.

Nonant. M. Boisard admis à la retraite en 1839 et remplacé par M. Chérade-Villard, commis à Vannes.

Putanges. M. F. Ambroise-Arsène Lejeune, distributeur fut nommé le 22 Janvier 1827, en remplacement de Mlle Pauline Dupont.

Rémalard. M. Huberson, directeur, nommé le 19 Février 1828, en remplacement de son père.

Saint-Maurice-les-Charencey. Mlle Marguery.

Le Sap. M. François-Isidore Cally, directeur, nommé le 26 Août 1836, en remplacement de M. Bouvry. M. Cally démissionnaire en 1845 fut remplacé par Mlle Bataille.

Seés. M. Guillaume-Duparc.

Tinchebray. Mlle Yver-Durand, admise à la retraite en 1845, et remplacée par Mlle Mérouvel.

Vimoutiers. M. Pichonnier.

Je ne crois pas nécessaire de poursuivre plus loin le dépouillement des Annuaires et des documents administratifs conservés à la Préfecture de l'Orne, relatifs au personnel des Postes (D). Je pense que cet aperçu pourra donner une idée suffisante de l'organisation du service dans la première moitié du XIXe siècle. La suite appartient à l'histoire contemporaine. Il est évident que l'administration des Postes est plus à même que qui que ce soit d'entreprendre cette tâche, et en même temps de compléter la nôtre. L. DUVAL.

(1) Ces deux demoiselles appartenaient-elles à la famille du comte de Lavalette qui, comme on sait, à la première nouvelle du débarquement de Napoléon, se présenta le 20 mars 1815, accompagné de Sébastiani, dans le cabinet du directeur des Postes et lui déclara qu'au nom de l'Empereur il prenait possession du service et arrêta l'envoi du *Moniteur* contenant un décret qui ordonnait de courir sus à l'usurpateur ? C'est possible. On sait quels furent pour le comte de Lavalette les conséquences de cet attentat et comment, le dévouement de Mme de Lavalette, lui permit d'échapper à l'échafaud, et plus tard, obtenir sa grâce du roi Louis XVIII.

Digitized by Google

APPENDICE

A

Si la marquise de Sévigné passa par Alençon, ce ne fut pas en tout cas en voiture de poste, car, dit M. le comte Gérard de Contades, elle n'avait pas assez de dédain pour les nouvelles voitures publiques, ces diligences où voyagèrent pourtant et le marquis de Sévigné et la comtesse de Grignan elle-même. « Il me semble, écrit-elle le 26 juillet 1677 que c'est une chose toute désassortie que de porter dans cette diligence, que tous les diables emportent, une langueur amoureuse, une amour languissante. Le moyen d'imaginer qu'un état si propre à passer le jour dans un bois sombre, assis au bord d'une fontaine, ou bien au pied d'un hêtre, puisse s'accommoder du mouvement immodéré de cette voiture ? Il me paraît que la colère, la furie, la jalousie, la vengeance seraient bien plus convenables à cette manière d'aller. » — Dans sa lettre du 18 août suivant, elle y revient encore : « ...Au reste je ne m'en dédis pas, j'ai vu passer la diligence, je suis plus persuadée que jamais qu'on ne peut point languir dans une telle voiture et pour une rêverie de suite, hélas ! il vient un cahot qui vous culbute et l'on ne sait plus où l'on en est ». (Comte G. de Contades. *Bibliographie sportive. Le Driving en France*, p. 29).

B

La Vie et opinions de Tristram Schandz, publiée en 1759, contient des anecdotes amusantes et quelques curieux dictons du temps relatifs à la Poste en France. On lit par exemple au chapitre XXXVIII du livre III : « Il y a toujours, dans une voiture française, quelque chose qui va mal à la sortie de chaque poste.

« Un postillon français ne saurait faire un quart de lieue sans avoir besoin de descendre. »

Chapitre XXXIV : « Montreuil, en ce moment, possède une merveille : c'est la fille du maître de poste... Quand vous passerez par Montreuil, vous pourrez la voir par votre portière tandis que vous changerez de chevaux.. »

Chapitre XLVI : « Sommeil dérangé : « Fussiez-vous dans la disposition la plus heureuse pour dormir ; fussiez-vous assuré de pouvoir dormir l'espace de vingt lieues sans ouvrir l'œil une seule fois, l'obligation de payer qui revient à chaque poste et la

Digitized by Google

nécessité de fouiller dans votre poche, pour en tirer, sou par sou, 3 livres 15 sous, sans compter les guides, s'opposent tellement à l'envie que vous en auriez que (quand il irait du salut de votre âme) il vous est impossible de dormir plus de deux lieues de suite ou de trois au plus, en supposant qu'il y ait poste et demie ».

Chapitre L : « S'il existe dans le monde une plainte absurde et ridicule surtout dans la bouche d'un voyageur, c'est celle que j'entends faire tous les jours, que la Poste ne va pas en France aussi vite qu'en Angleterre : tandis que, tout bien considéré, elle y va beaucoup plus vite. En effet, si l'on calcule la pesanteur des voitures françaises, avec l'énorme quantité des bagages dont on les charge dessus, devant et derrière, si l'on considère ensuite les petites haridelles qui les traînent et le peu que ces haridelles ont à manger, il y a de quoi s'étonner que l'on avance de quelques pas. »

La Poste et les Postillons ont pris une place de plus en plus grande dans la littérature au fur et à mesure que les moyens de communication se sont multipliés. Montaigne a consacré aux Postes le XXIIe chapitre du livre II des *Essais*, comme on l'a vu. Du Bartas dans son poème de la *Semaine*, admiré par Goethe, se qualifiait lui-même « Postes de Dieu » et « Postillon d'Æole ». Le vendredi 9 août 1680 la troupe de Guénegaud représenta, à la suite de la tragédie de *Bérénice*, par Racine, les *Carrosses d'Orléans*, comédie en un acte et en prose, par Jean de La Chapelle. En 1684, Noël Le Breton, sieur de Hauteroche, fit représenter *Le Cocher supposé*, comédie en un acte et en prose. Paris, Pronié, 1685, in-12.

Les gazetiers pour attirer l'attention sur leurs productions, prirent le même nom. En 1733, François Bruys, réfugié à Utrecht, fit paraître le *Postillon françois, ouvrage historique*, critique, *politique, moral, littéraire et galant*, dont la publication se poursuivit jusqu'en 1736 ; en 1739, un autre réfugié, Joseph Duchesne de Francheville, lança à Bruxelles, le *Postillon françois*, qui, hélas! ne devait pas avoir plus de durée.

Le monologue du *Postillon*, moitié prose, moitié vers, apparaît pour la première fois dans le Chansonnier français, en 1760. Ce Postillon est censé accompagner un officier monté sur un cheval qu'il doit ramener à la poste précédente. M. le comte de Contades l'a cité en entier. Il est assurément plus intéressant, comme spécimen de l'argot spécial et des habitudes des postillons que l'*Histoire de M. Guillaume*, cocher, par le comte de Caylus, publiée en 1750, et qui avait eu une grande vogue.

Dès 1777 on imprimait à Londres un journal anglo-français, *Le Courrier de l'Europe*. La Révolution de 1789 donna naissance à une foule innombrable de feuilles politiques qui prirent les noms de *Courrier* d'Avignon, de Bordeaux, de Brabant, de France et de Brabant, de Versailles. La *Petite Poste de l'Assemblée Nationale*, fit son apparition la même année. En 1790 le *Postillon*

Digitized by Google

de Henri IV fut suivi de près par le *Postillon de l'Assemblée Nationale* et le *Postillon extraordinaire*, etc.

C

La Révolution ne paraît pas avoir rendu plus régulière et plus accélérée la marche de l'antique et majestueux carabat ou carrabat qui en 1790, au rapport d'Eugène Chapus (*Le Turf ou les Courses de Chevaux*, 1854), de Paris à Versailles « faisait quatre lieues en six heures et demie de temps. » Nous en trouvons la preuve dans la requête qui fut présentée le 14 avril 1792, par les officiers municipaux d'Argentan pour remontrer que « nonobstant les conditions acceptées par la Société des Messageries, elle n'entretenait, sur la route de Caen à Alençon, qu'une lourde voiture mal couverte, très incommode, traînée par quatre chevaux qui n'allaient qu'au pas ; manière de voyager extrêmement préjudiciable au public qui perdait beaucoup de temps et se voyait contraint à beaucoup de dépenses. » Ils demandaient qu'il fût ordonné aux adjudicataires, conformément au cahier des charges, « d'établir sur la route de Caen à Alençon une diligence à quatre chevaux, pour partir aux jours et heures que l'on jugerait convenables. »

Le nom de marquis de Carabas imposé d'ailleurs par Perraut à l'un des personnages du Chat botté, caractérise donc très bien le ridicule chansonné par Beranger.

Le comte Gérard de Contades dont les amis des arts et des lettres, dans l'Orne, regretteront longtemps la perte a consacré au Driving en France et particulièrement aux voitures en Basse-Normandie, à la fin du XVIIIe siècle, des monographies auxquelles nous avons fait plus d'un emprunt: Berlines, Cabriolets, Calèches, Carrioles, Chaises de poste, Chariots, Désobligeantes, Diligences, Dormeuses, et ont été par lui passés en revue et décrits, avec illustrations et textes à l'appui. Il nous apprend, par exemple, qu'en 1788, on trouvait à vendre, au château de Mathan, une chaise de poste doublée de velours de soie cramoisi, avec ressorts à l'écrévisse et avant-train qu'on ôtait à volonté.

En 1786 on trouvait à Falaise, Grande-Rue, chez Monin, sellier, au prix de 1.555 francs une Diligence anglaise à deux places, de hasard, doublée en drap vert, le corps de la caisse doré, à quatre places, avec une timonnière.

A Caen, rue Froide, en 1789, le sieur Moncel avait à vendre une Diligence anglaise à quatre places, montée sur ressorts en C, garnie de drap blanc, les brancards ferrés sur les quatre côtés, peinte en vert, les corps dorés, la petite ferrure en noir et le train en vermillon. (*Revue Normande et Percheronne illustrée*, 1892. — *Les Attelages d'autrefois*. — Tirage à part avec un Appendice intitulé *Les Voitures en Basse-Normandie au* XVIIIe *siècle* ; in-18 jésus. Paris, Honoré Champion, 1892, 21 pages).

Digitized by Google

D

J'ai laissé de côté dans cette étude l'histoire de la Télégraphie dans l'Orne, parce que ce service était autrefois distinct de celui de la Poste et parce qu'il a été traité par MM. Louis Barbey et Henri Tournouer, dans le *Journal de l'Orne* de novembre 1901 au 8 février 1902 et dans le *Bulletin de la Société Historique de l'Orne*. J'ai moi-même d'ailleurs consacré un article au Télégraphe d'Habloville dans la *Revue Normande et Percheronne illustrée*, année 1895 (p. 219-220).

Il est peut-être bon de rappeler que jusqu'en 1850,la Télégraphie ne servit en France qu'à la transmission des correspondances officielles. On lit dans une lettre de l'administration des télégraphes, en date du 27 juillet 1848,à la municipalité d'Alençon qui se trouva alors en conflit avec le commissaire du Gouvernement provisoire dans le département de l'Orne, au sujet de la communication des dépêches du chef du pouvoir exécutif, relatives aux évènements de Paris, la déclaration suivante :

« Alençon n'est pas du nombre des villes qui reçoivent les dépêches télégraphiques, soit directement, soit transmises utilement des directions principales, par la poste et par estafettes.

« Vous n'avez donc pas dû recevoir de dépêches télégraphiques si ce n'est quelques dépêches confirmatives expédiées directement par la Poste. »

C'est ainsi que la dépêche du 24 juin qui annonçait l'arrivée de nombreuses gardes nationales à Paris pour le rétablissement de l'ordre, affichée le lendemain dans tous les départements voisins, était encore inconnue des habitants d'Alençon le surlendemain.

(Archives de l'Orne, série M. Correspondance du Commissaire du Gouvernement en 1848).

On voit par là qu'en 1848, lors même que l'intérêt de la République l'exigeait, Alençon n'était pas plus favorisé pour la communication des dépêches venant de Paris que sous l'ancien régime au temps des Intendants.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE du DÉPARTEMENT de l'ORNE

pendant l'année 1910.

ALMANACH ANNUAIRE DE LONGNY, année 1910.

ALMANACH DE L'INDÉPENDANT, année 1910.

ALMANACH DE LANDISACQ, année 1910.

ALMANACH DE L'ORNE, année 1910.

ALMANACH DE TOUROUVRE ET D'AUTHEUIL, année 1910.

ALMANACH DU BONHOMME PERCHERON. Mortagne, Fournier, 1910.

ALMANACH DU PAYS D'AUGE (LA CROIX, 1910).

ALMANACH PAROISSIAL DE MOULINS-LA-MARCHE, 1910.

ALMANACH PAROISSIAL DU CLOCHER DE SAINT-LAURENT, 1910.

ANONYME. — *Mémoire historique sur la paroisse de Coulimer, par un ancien habitant* (suite), p. 201 à 216 (*Documents sur la province du Perche*, janvier 1910).

AVRIL (Auguste). — *M. Poriquet* (*Le Figaro*, 11 mars 1910).

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE L'ORNE, pour 1910, Alençon, Laverdure, in-8°.

ANNUAIRE DE L'ORNE, 1910. Alençon, Guy.

ANNUAIRE DE SAINT-BRICE, pour 1910.

ANNUAIRE DES CINQ DÉPARTEMENTS DE LA NORMANDIE, publié par l'Association Normande, pour 1910. Caen et Rouen.

ANNUAIRE DU COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT D'ALENÇON (Caisse de prévoyance mutuelle), 1910.

Digitized by Google

B (H.). — *La France méconnue. Le Perche.* (Touring-Club de France, octobre 1910, p. 469).

BARDEL (Mgr). — *Lettre pastorale sur la place que la religion doit occuper dans la famille.* (*Sem. Cath. du dioc. de Sées*, 4 et 11 février 1910, p. 66 et 86).

— *Lettre pastorale à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc.* (*Id.* 29 avril 1910, p. 266-270).

— *Lettre pastorale pour annoncer un pèlerinage diocésain au Mont-Saint-Michel* (*Id.* 6 mai 1910, p. 282-285).

— *Lettre pastorale et mandement promulguant le décret* Quam singulari, *et réglant son application* (*Id.* 30 décembre 1910 p. 832-847).

BÉNÉDICTION DE LA PREMIÈRE PIERRE DE L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN DE FLERS. Flers, 1910.

BIROTTEAU (César). — *Les Godard, graveurs sur bois.* (Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, 20 mars 1910, col. 390).

BLANQUIES (B.). — *A travers les Alpes Mancelles, descente de la Sarthe, d'Alençon à Saint-Léonard-des-Bois, en canot.* (Revue mensuelle du Touring-Club de France, février 1910, p. 72-75).

BLOCH (C.). — *La vérification des caisses patriotiques en* 1792. (Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution, année 1910. Document intéressant la commune de Croisilles (p. 182-186).

BRÉBISSON (René DE). — *Le gros chêne de La Loupe.* (*Bull. de la Soc. Perch. d'hist. et d'arch.*, 15 janvier 1910, p. 50-57).

BROC (Vicomte H. DE). — *Les Revenants*, poésie (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, janvier 1910, p. 145).

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE LAIQUE DE SAINT-FULGENT-DES-ORMES, 1910.

BULLETIN DE L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION DE SÉES, pour 1910, Flers 1910.

Digitized by Google

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU PETIT SÉMINAIRE DE LA FERTÉ-MACÉ, 1910.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE L'ORNE, année 1910, Imprimerie Alençonnaise.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORNE, année 1910.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ PERCHERONNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE, 1910.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE (département de l'Orne), année 1910, assemblée générale.

BULLETIN DES INSTITUTEURS, UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS AMICALES, 1910.

BULLETIN DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE FLERS, 1910.

CARON (Pierre). — *Tableaux de dépréciation du papier monnaie*, réédités avec une introduction (commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution).—Paris (Imprimerie Nationale), 1909. Ce qui concerne l'Orne, se trouve p. 319-323. A signaler en outre dans l'Introduction la note 2 de la page LXVIII, la note 1 de la page LXIX, la page LXXI, les pages LXXVI, LXXXV, intéressant l'Orne.

CELIER (Léonce). — *Catalogue des actes des Evêques du Mans, jusqu'à la fin du* XIIIe *siècle*. Paris (Champion), 1910.

CHARENCEY (Comte DE). — *Histoire de la Grande-Trappe* (suite), p. 809 à 816. (*Documents sur la province du Perche*, janvier 1910).

— *Huit étymologies françaises et romanes*. (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, octobre 1910, p. 464-469).

CHARPENTIER (Berthe). — *Grains de Sable*, poésies, Alençon (Imprimerie Alençonnaise), 1910.

CHOLLET (A.). — *Courmesnil-Malnoyer* (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, juillet 1910, p. 435-456).

Digitized by Google

COMMISSION DE RECHERCHE ET DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS A LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA RÉVOLUTION. Bulletin trimestriel, année 1910, nos 1, 2. Paris, 1910. (Plusieurs documents intéressant l'Orne, p. 182-186).

COMPTE-RENDU ANNUEL DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ORNE, année 1910.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ALENÇON, pour 1910.

COMPTE-RENDU DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE D'ALENÇON, pour 1910.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE D'ALEÇON, 1910.

CONCOURS POUR LA PRIME D'HONNEUR DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE en 1911. Première catégorie des prix culturaux.

Mémoire sur l'exploitation agricole de la Corbeillère, appartenant à M. Prosper Croisé, Alençon (Herpin), 1910.

CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES DU DIOCÈSE DE SÉES, année 1910.

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION NORMANDE, tenu à Mortagne (16-20 juin 1909) : Compte-rendu dans l'*Annuaire des cinq départements de Normandie*, pour 1910, p. 1-130.

CRESTE (Georges). — *Rapport financier* (*Bull. de la Soc. Perch. d'Hist et d'Arch.*, 15 janvier 1910, p. 38-42).

— *A propos du passage du Grand Saint-Bernard par l'armée française en* 1800. *Cent ans après.* (*Bull. de la Soc. Hist. et Art. Le Vieux Papier*, 1er mars 1910, p. 194-202).

DENIS (Dom.).—*Les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, originaires de l'ancien diocèse de Séez* (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, octobre 1910, p. 523-536).

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX DU COLLÈGE DE SÉES, sous la présidence de M. Lavalley, conseiller de Préfecture, 1910.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX DU LYCÉE D'ALENÇON, 1910.

Digitized by Google

DESVAUX (abbé A.). — *Un coin du Perche. — Bretoncelles et les environs*, Bellême, 1910. Tirage à part, ibid. in-8°, 15 p.

DUBOST (Antonin). — *Paroles prononcées par le président du Sénat à l'occasion de la mort de M. Poriquet, doyen. Journal Officiel*, 11 mars 1910).

DUVAL (Louis). —*L'Agriculture dans la généralité d'Alençon au* XVIIIe *siècle* (*Société d'Agriculture de l'Orne*, Annuaire, 1903, Alençon, Vve A. Laverdure, 1910, in-8°, p. 85-115). Tirage à part, Ibid. 1910, in-8°, 36 p.

— *Lallemant de Levignen, intendant d'Alençon. Son mémoire sur l'État de la généralité d'Alençon*, en 1727. (*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, publié par l'*Association Normande*, année 1910. Caen, Delesques, Rouen, Lestringant, in-8°, p. 133-236). Tirage à part, *Ibid.*, in-8°, 108 p.

— *La vie Municipale dans le canton de Passais pendant la Révolution* (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, t. XXIX, 1910, Alençon, Imprimerie Alençonnaise, in-8°, p. 352-359). Tirage à part, *Ibid.*, in-8°, 12 p.

— *Léopold Delisle*, par un de ses anciens élèves du département de l'Orne, Argentan, Emile Langlois, 1910, in-8°, 12 p. Tirage à part. Ibid. in-8°, 12 p.

— *Léopold Delisle. Ses travaux sur Ordéric Vital, moine de Saint-Evroul.* (Id., octobre 1910, p. 537-584).

— *Gabriel Darpentigny.* (Id., p. 585-588).

— *Voyage aux Indes*, par Adhemar Leclère, résident de France au Cambodge, *Echo d'Alençon*, 6 octobre 1910. Tirage à part (Imprimerie Vve A. Laverdure, in-4°, 1 p.

EXCURSION DE L'ASSOCIATION NORMANDE, à Autheuil, au château et établissements de pisculture de Bellegarde, à la verrerie de Tourouvre et au monastère de la Grande-Trappe (*Annuaire des cinq départements de Normandie*, année 1910, p. 22-33).

FASQUELLE. — *Des concours beurriers cantonaux* (*Annuaire des cinq départements de Normandie*, année 1910, p. 13-19).

Digitized by Google

FAZY (Max). — *Bibliographie du département de l'Orne pendant l'année* 1909. (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, juillet 1910, p. 410-423).

— *Rapport au Conseil général sur les Arch. dép. com. et hosp.* pendant l'exercice 1909-1910. (*Procès-verbaux des séances de la session d'août* 1910 du C. G. de l'Orne, p. 114-134).

FÊTE ANNUELLE DE LA CHAPELLE-AU-MOINE, compte-rendu, Flers, 1910.

FROGER (chanoine). — *La Guerre de la chouannerie de janvier à juin* 1795. Paris, 1910 (extrait de la *Revue des Questions Historiques*. Résumé complet et précis des documents jadis copiés par M. le Vicomte Ch. de Montesson aux archives du château de la Roche-Pichemer (Mayenne), notamment de la correspondance des généraux Duhesme et Gency, qui commandaient les divisions de l'armée des côtes de Brest cantonnées dans notre région (*Orne*, Sarthe, Mayenne).

FOURNIER (Lucien). — *L'invasion allemande au Perche* (suite), p. 153 à 168. (*Documents sur la province du Perche*, janvier 1910).

GERMAIN-LACOUR (I.). — *M. Poriquet* (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, avril 1910, p. 332-333).

GOBILLOT (René). — *A travers la campagne de Saint-André, le pays d'Ouche et le Perche.* (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, janvier 1910, p. 11-111).

— *Chronique ornaise* (Id., p. 162-176 et avril 1910, p. 317-329).

GODET (l'abbé). — *Mémoire historique sur Moulicent* (suite), p. 65 à 80. (*Documents sur la province du Perche*, janvier 1910).

GOUVRION (Emile). — *Le Terrier de la seigneurie de Loré, au* XVIIe *siècle*, Laval (Goupil), 1910. Registre d'un grand intérêt pour l'histoire du manoir natal d'Ambroise de Loré.

GRENTE (l'abbé Georges). — *Un précurseur de Lamartine au début du* XVIIe *siècle. Le poète-évêque Bertaut.* Conférence

Digitized by Google

faite à l'Institut Catholique de Paris, 26 janvier 1910 (*Bull., de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, avril 1910, p. 231-257). Tirage à part, Paris, Lecoffre, in-8°, 31 p.

GROSSE-DUPERRON (A.). — *Le pasteur Elie Benoist et sa famille*. Laval, imp. lib. Vve A. Goupil, 1910, 110 p., grand in-8°. (Extrait du *Bull. de la Commission Hist. et Arch. de la Mayenne*, t. XXV).

GUÉRIN (abbé René). —*Catéchisme court et facile*, Alençon, 1910.

GUIDE ILLUSTRÉ DU TOURISTE DANS L'OUEST, LA SARTHE ET LES ALPES MANCELLES, publié par l'*Automobile-Club de la Sarthe et de l'Ouest*, 1910.

HELLOUIN (Frédéric) et JOSEPH PICARD. — *Un musicien oublié. Catel, de l'Institut royal de France*, 1773-1830. Préface de M. Julien Tiersot, bibliothécaire du Conservatoire. Paris, libr. Fischbacher, 1910, 69 pp., in-12, avec portrait.

L. — « *Charlotte Corday* », conférence au « Foyer », par M. G. Lacour-Gayet, le 28 février 1910. (*La Revue Hebdomadaire*, 26 février 1910).

LAFONTAINE (Albert). — *Louis Berryer*, « traitant » des forêts de Normandie. (*Le Pays Bas-Normand*, 1910, n° 1. p. 64-79).

L'AMI DU FOYER. — Almanach du Perche et du Saônnois (Orne, Eure-et-Loire et Sarthe), par Percheron (de l'Orne), Mortagne, année 1910.

LA BONNE-NOUVELLE, bulletin de la Mission prêchée à Landisacq, 1910.

LA RÉVOLUTION DANS LA SARTHE ET LES DÉPARTEMENTS VOISINS. Bulletin trismestriel d'histoire moderne et contemporaine, publié par le Comité départemental de la Sarthe pour la recherche et la publication des documents économiques de la Revolution française. 5e année, tome V, fascicule 1, n° 13. Le Mans, 1910.

Digitized by Google

LANGLAIS (M.) et LEBOUCHER (M.). — *Catalogue des Lépidoptères diurnes observés aux environs d'Alençon. Bull. Soc. d'Horticulture de l'Orne*, 2e semestre, p. 56-98. Tir. à part, Alençon, Imp. Alençonnaise 1911, in-8o, 42 p.

LATOUCHE (R.). — *Histoire du comté du Maine pendant le* xe *et le* xie *siècle.* Paris (Champion), 1910.

LECLÈRE (A.). — *Voyage aux Indes*, Paris (Leroux), 1910, in-8o.

LEGROS (l'abbé). — *La troupe comique de Scarron à Arçonnay et aux fourches patibulaires d'Alençon* (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, avril 1910, p. 289-316, juillet 1910, p. 424-434).

LEMAITRE (Alfred). — *Vaugeois et ses Seigneurs* (suite), (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, avril 1910, p. 197-211, octobre 1910, p. 505-522).

LE PAYS BAS-NORMAND, année 1910.

LETACQ (l'abbé). — *Lettre à M. Henri Tournoüer sur les anciens vignobles du Perche et de la Basse-Normandie.* (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, 2e Bull., p.195). Cette lettre adressée à M. Tournoüer et non à M. de Brébisson, comme l'indique ce recueil, et imprimée avec de nombreux *errata*, dont l'auteur a sollicité en vain la correction, a été reproduite dans le *Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Orne*, 1er semestre 1911, p. 67.

— *La Perdrix roquette dans les plaines d'Alençon. Feuille des Jeunes naturalistes.* Paris, Dollfus, 1er janvier 1910, p. 55.

— *Note* sur le *Senecio viscosus* L., *Ibid.*, 1er novembre 1910.

— *A propos de l'essai d'introduction de l'Hymenophyllum tunbridgense* L. *dans la forêt de Perseigne* (Sarthe). *Le Monde des Plantes*, Le Mans, Monnoyer, No du 1er mars.

— *La Courtilière, moyens de la détruire. Almanach de l'Orne*, 1911, p. 59.

— *Le Poisson-Soleil. Almanach de l'Indépendant de l'Orne*, 1911, p. 102.

Digitized by Google

— *Note sur la présence de la Grémille commune* (*Acerina Cernua* Cuv.) dans la *Sarthe*, à Saint-Céneri-le-Géret. *Bull. Soc. des Amis des Sciences naturelles de Rouen*, séance du 3 novembre 1910.

— *Notes sur la flore des Roches du Châtellier* recueillies par MM. Husnot, Gerbaut et l'abbé Letacq, lors de deux herborisations faites le 10 mai et le 6 septembre 1910, *Ibid.*, séance du 1er décembre.

— *Note sur le Gui de chêne trouvé à Oisseau-le-Petit* (Sarthe). *Bull. Soc. d'Agr. Sciences et Arts de la Sarthe*, 4e fasc. p. 407. Tir. à part, Le Mans, Monnoyer, 1910, in-8o, 4 p.

— *Notes sur la faune et la flore des Gâtées* (dans la forêt d'Ecouves). *Bull. Soc. d'Horticulture de l'Orne*, 1er semestre, 1910, p. 56.

— *La Société « Mayenne-Sciences » à Bagnoles-de-l'Orne. Ibid.*, id., p. 60.

— *Liste des écrits publiés sur l'Histoire naturelle de Bagnoles. Ibid.*, id., p. 65.

— *Liste des naturalistes* qui ont visité Bagnoles. *Ibid.*, id., p. 69.

— *Liste des plantes rares ou peu communes observées en* 1910 (dans l'Orne). *Ibid.*, 2e semestre, p. 98.

— *L'If dans les forêts d'Ecouves et d'Andaine. Ibid.*, id., p. 102.

— *Note sur une Morille géante trouvée à Bretoncelles. Ibid.*, id., p. 108.

— *Bibliographie : Les Ennemis des plantes* (M. Ernest Lemée). *L'Indépendant de l'Orne*, no du 9 au 16 octobre, *Journal d'Alençon*, no du 22 octobre.

— *Lettre inédite de Pierre-André Latreille, membre de l'Institut, professeur au Museum d'Histoire naturelle, adressée à J.-B. de Brébisson* (1er août 1814). *B. S. L. N.*, 1908-09, p. 111-115. Tir. à part, Caen, E. Lanier, 1910, 5 p.

Lettre a ses Paroissiens, par le Curé-doyen touchant la reconstruction de l'église, Flers, 1910.

Digitized by Google

LISTE DES BIENS AYANT APPARTENU AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU CULTE, QUI AVAIENT LEUR SIÈGE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ORNE (*Sem. Cath. du dioc. de Sées*, 11-25 mars, 1, 15, 22 avril, 20 mai.

LOISEAU (abbé F.). — *Notice sur Saint-Gilles*, Bellême, 1910.

MARCÈRE (Ed. de). — *Barbey d'Aurevilly*, Flers, 1910.

MESNIL (abbé). — *Notes historiques sur le culte de saint Joseph au diocèse de Sées* (*Sem. cath. du dioc. de Sées*, 11, 18, 25 mars ; 1, 22 avril ; 5, 26 août ; 7, 21 octobre ; 2 décembre).

— *Recherches géographiques et historiques sur la forêt d'Ecouves* (suite). (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, avril 1910, p. 212-230, juillet 1910, p. 378-409, octobre 1910, p. 470-487).

MICHEL (M. E.). — *Quelques notes démographiques* (*Annuaire des cinq départements de Normandie*, p. 35).

MOTEY (Vicomte DU). — *Bibliographie : La Maison de Faudoas*, par l'abbé A. Ledru. (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, avril 1910, p. 334-335).

MOURLOT (Félix). — *Recueil des documents d'ordre économique* contenus dans les registres de délibérations des municipalités du district d'Alençon (1788, an IV), tome III (canton de Sées), Alençon, 1910.

MOUSSET (V.). — *Monographie d'une commune. Habloville et ses environs.* (*Le Pays Bas-Normand*, 1910, n° 1, p. 32-56).

NÉCROLOGIES. — *M. l'abbé Gourdel, curé de Saint-Hilaire-de-Briouze* (Id., 23 décembre 1910, p. 819-823).

— *M. l'abbé Robin, ancien doyen de Longny* (*Sem. cath. du dioc. de Sées*, 11 février 1910, p. 102-104).

— *M. l'abbé Jamet, chapelain de N.-D. de Montligeon* (Id., 25 février 1910, p. 129-132).

— *M. l'abbé Serée, curé-doyen d'Ecouché* (Id., 24 juin 1910, p. 406-408, 1er juillet, p. 423-424).

— *M. l'abbé Dubois, curé de Vaunoise* (Id., 12 août 1910, p. 516-518).

Digitized by Google

— *M. l'abbé Lecornu, curé de Saint-Pierre-du-Regard* (Id., 11 novembre 1910, p. 728).

— *M. l'abbé Fernand Trudé* (Id., p. 729).

NOBIS (Charles). — *Sport gothique*, poésie. (*Le Pays Bas-Normand*, 1910, n° 1, p. 63).

OCCRE (le chanoine E.). — *Le bienheureux Jean Eudes, théologien, missionnaire, fondateur*. Paris et Lyon, Vitte, 1910, in-16, 16 pp.

ŒUVRES DIOCÉSAINES, (Sixième Congrès des), tenu à l'école Saint-François de Sales, à Alençon, du 8 au 10 septembre 1910, sous la présidence de Mgr l'Évêque. Compte-rendu général. Imp. Alençonnaise, 1910, 209 pp. in-8°.

PHILIPPE. — *Les pommes du Perche*. (*Annuaire des cinq départements de Normandie*), année 1910, p. 3-13.

PLAN DE LA STATION THERMALE DE BAGNOLES, 1910.

PORCHER (Jacques). — *L'affaire Pitache*. (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, janvier 1910, p. 147-152).

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE. — Sessions d'avril et d'août 1910.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE DE L'ORNE, année 1910. Alençon (Guy).

RECUEIL DES ACTES DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC, publié par A. Aulard, Paris 1910, t. XXe. (Plusieurs lettres de représentants en mission intéressant l'Orne).

RENAULT (Ch.). — *Les roches du Châtellier*. (*Le Pays Bas-Normand*, 1910, n° 1, p. 57-62).

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE, année 1910, t. LXVII, troisième livraison :

— *Compte-rendu de l'ouvrage de M. Robert Latouche, sur l'Histoire du comté du Maine, pendant le* x^e^ *et le* xie *siècle*, Paris (Champion), 1910, p. 310.

— *Compte-rendu de la brochure de M. le chanoine Froger, sur la Guerre de la Chouannerie, de janvier à juin* 1795, p. 312.

Digitized by Google

— *Compte-rendu de l'ouvrage de M. Léonce Célier, Catalogue des actes des Evêques du Mans, jusqu'à la fin du* XIIIe *siècle,* Paris (Champion), 1910. Même année, t. LXVIII, deuxième livraison :

— *Compte-rendu de l'ouvrage de M. Emile Gouvrion, Terrier de la Seigneurie de Loré au* XVIIe *siècle,* p. 182.

— *Compte-rendu du Guide illustré du Touriste dans l'Ouest, la Sarthe et les Alpes Mancelles,* publié par l'*Automobile-Club de la Sarthe et de l'Ouest,* 1910, p. 188.

— *Compte-rendu de l'ouvrage de M. Louis Duval, Lallemant de Lévignen, son mémoire sur la généralité d'Alençon, en* 1727, Caen, 1910, p. 200.

ROBET (Mlle Louise). — *Moulins-la-Marche il y a cinquante ans.* (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne,* janvier 1910, p. 136-144).

RŒBUCK (W.-D.), naturaliste à Leeds (Angleterre) :

— *Quelques Limaciens du département de l'Orne. Feuille des Jeunes naturalistes.* Paris, Dollfus, n° du 1er mars 1910.

— *Limaçiens dans la forêt d'Ecouves. Ibid.,* 1er avril 1910.

ROMANET (Vicomte O.DE).—*Le service militaire sous l'ancien régime,d'après un manuscrit du* XVIIe *siècle, relatif à la province du Perche,* Bellême, 1910.

ROTOURS (Baron Jules ANGOT DES). — *Rapport annuel sur les travaux de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne.* (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne,* janvier 1910, p. 125-135).

— *Bibliographie* : *Ségrie-Fontaine,* par l'abbé C. Macé (Id., octobre 1910, p. 589-591).

— *Un saint Normand, le Père Eudes.* Alençon, Imp. Alençonnaise, 24 p., in-8°.

SCHALCK DE LA FAVERIE (Mme). — *Le reliquaire,* poèsie. (*Le Pays Bas-Normand,* 1910, n° 1, p. 30).

— *Un déclassé.* (*Revue du Pays Bas-Normand,* 1910).

SORNIN (l'abbé). — *Saint-Evroult et l'abbaye d'Ouche.*

Digitized by Google

Souvenirs et légendes monastiques. (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, janvier 1910, p. 153-161).

SOUANCÉ (Comte DE). — *Généalogie de la famille de Saint-Pol* (suite), p. 81-88. (*Documents sur la province du Perche*, janvier 1910).

SOUVENIR DE LA FÊTE JUBILAIRE OFFERTE A M. L'ABBÉ PATRICE, CURÉ DE PRÉAUX (1885-1910), PAR SES ÉLÈVES ET SES PAROISSIENS. Montligeon, 1910.

STATUTS DE L'ASSOCIATION AMICALE DES AGENTS VOYERS DE L'ORNE, 1910.

STATUTS DE L'ASSOCIATION AMICALE DES MÉRIDIONAUX HABITANT L'ORNE ET LES DÉPARTEMENTS LIMITROPHES, 1910.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES USINES D'HALOUZE, 1910.

STATUTS DE L'UNION CATHOLIQUE DE SÉES, 1910.

STATUTS DE L'UNION RÉPUBLICAINE DU CANTON DU MESLE-SUR-SARTHE, 1910.

STATUTS DU SYNDICAT DES PHARMACIENS DE L'ORNE, 1910.

STATUTS DU SYNDICAT DES VINS ET SPIRITUEUX DE FLERS ET DE L'ARRONDISSEMENT DE DOMFRONT, 1910.

SURVILLE (A.) conservateur de la Bibliothèque de Flers.— *Mœurs et coutumes d'autrefois : d'Argentan au Canada*, 1660, 12 pages, in-18, Flers, Imp. Folloppe, 1910.

— *Mœurs et coutumes d'autrefois : Un Poète ambulant*, 12 pages, in-18, Flers, Imp. Folloppe, 1910.

— *La légende de Montilly* (extrait de la revue *Le Pays Bas-Normand*), 12 pages, in-8°, Flers, Imp. Folloppe, 1910.

— *Le drame des Tourailles*, 36 pages, in-18, Flers, Imp. Folloppe, 1910.

— *Flers pendant la Révolution*, in-4°, 68 pages à 2 colonnes, Flers, Imp. Folloppe, 1910.

— *Histoire féodale de Saint-Bômer.* (*Le Pays Bas-Normand*, n° 1, p. 80-86).

Digitized by Google

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DU LIVRE D'ALENÇON (tarif), 1910.

TOMERET (H.). — *Madame Eugène Lecointre* (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, avril 1910, p. 330-332).

TOURNOÜER (H.). — *Excursion de la Soc. Perch. d'Hist. et d'Arch. à La Ferté-Bernard, le* 21 *septembre* 1909. (*Bull. de la Soc. Perch. d'Hist. et d'Arch.*, 15 janvier 1910, p. 12-17).

— *Compte-rendu des travaux de la Soc. Perch. d'Hist. et d'Arch.*, 15 janvier 1910, p. 43-49 et à part. Bellême G. Levayer, 1910, in-8°, 11 p.

— *Silhouettes Moulinoises* (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, janvier 1910, p. 114-124). et à part, Alençon, 1910, 15 p.

— *Bibliographie* : *L'abbaye de Jumièges*, par R. Martin du Gard (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, avril 1910, p. 335-339).

— *L'abbé Fret, curé de Champs et son œuvre.* Bellême, G. Levayer, 1910. in-8°, 15 p.

TOURNOÜER (H.) et W. CHALLEMEL. — *Bibliographie de M. de Contades.* (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, avril 1910, p. 258-288).

P. UBALD D'ALENÇON. — *Saint Benoît de Subiaco et Saint François d'Assise* dans l'*Almanach bénédictin*, 1910, p. 60-63.

— *La Baumette. Le VIIe centenaire de l'ordre des Frères mineurs*, dans l'*Almanach franciscain* de 1910.

— *Documents concernant la réforme de sainte Colette en France*, dans l'*Archivum franciscanum historicum* de Quaracchi 1910, fasc. I.

— *Documents sur la réforme de sainte Colette en France.* Quaracchi, 1910, in-8° de 41 p.

— *Mgr Hudrisier* dans *Le Gaulois* du 11 janvier, et dans *L'Univers* du 12 janvier.

— *L'Union catholique en Italie* dans *L'Univers* du 20 janvier.

— *Thomas d'Euleston. Bulletin d'histoire franciscaine*, dans les *Etudes Franciscaines* de janvier 1910.

Digitized by Google

— *El tercero Ordine anglicano*, dans *El Mansajero serafico* de Madrid, 16 janvier 1910.

— *Mgr Hudrisier* dans les *Annales Franciscaines* de février 1910. Reproduit par la *Semaine Religieuse de Paris.*

— *La presse et les enfants en Allemagne* dans *L'Univers* du 18 février 1910.

— *Lettre de Pierre de Vaux aux habitants d'Amiens* (1443), dans les *Etudes Franciscaines* de juin 1910.

— *Les Frères mineurs et la réforme de Port-Royal* (1609-1626). Paris, Picard, 1910, in-8° de 47 p. Extr. des *Etudes Franciscaines* de juillet, septembre et décembre 1910.

— *Bulletin d'histoire franciscaine*, dans les *Etudes Franciscaines* d'octobre 1910.

— *Tertiaires illustres de France : Amélie de Bonijol du Brau* (1812-1872), dans les *Annales Franciscaines*, octobre 1910.

— *Découvertes franciscaines*, dans la même Revue, avril 1910.

— *Les Grey Friars d'Ecosse*, dans les *Etudes Franciscaines* d'août 1910.

— *L'Aiguillon d'amour* (*Stimuley amoris*), traduction française. Paris. Poussielgue 1910, in-32 de 157 pages.

VÉREL (Charles). — *Le Marquisat de Courtomer* (suite). (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, juillet 1910, p. 360-377, octobre 1910, p. 488-504).

— *Le Bréviaire des Normands*, Alençon, 1910.

M. FAZY.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Monsieur MARTIN le NEUF de NEUFVILLE

Originaire de Caen, M. Edmond Martin le Neuf de Neufville fit ses études classiques au lycée de cette ville. Il suivit ensuite les cours de la faculté de droit, où il fut l'élève du savant Demolombe. Ses succès au barreau fixèrent sur lui l'attention des chefs de la Cour d'Appel et, en 1862, il débutait dans la magistrature en qualité de juge suppléant au tribunal de Pont-l'Évêque. « Juge suppléant ! écrivait-il plus tard, quelle position dérisoire ! Le barreau domine ce quasi-magistrat par son expérience, le juge par son autorité, le greffier par son traitement ! » Heureusement, Martin de Neufville ne resta pas longtemps dans ce poste secondaire : le 2 mai 1866, il était nommé juge au même tribunal.

Travailleur infatigable, tout loisir était pour lui l'occasion aussitôt saisie de nouveaux labeurs et d'études approfondies. C'est pendant son séjour à Pont-l'Evêque qu'il composa, sur le sujet particulièrement ardu de la procédure d'Ordre, un ouvrage qui obtint auprès des praticiens un légitime succès. En même temps il collaborait au *Moniteur des Tribunaux*. Ses travaux lui valurent d'être nommé membre de la Société de législation, et, en 1869, il se voyait décerner le ruban violet d'Officier d'Académie.

La guerre de 1870 le trouva à Alençon, où il avait été nommé juge au mois de septembre 1869. Dans son *Histoire des combats d'Alençon*, M. de Neufville a raconté les émouvantes péripéties de la journée du 14 janvier 1870, qui se termina par la retraite des troupes françaises, suivie le lendemain de l'occupation de la ville par les Prussiens. Son devoir ne l'appelait pas dans les rangs des défenseurs du territoire; mais son patriotisme eut souffert de rester inactif alors que d'autres

Digitized by Google

allaient sacrifier leur vie. A la tête d'une ambulance mobile, on le vit parcourir le champ de bataille à la recherche des blessés. La croix des ambulances récompensa à juste titre son dévouement dans cette circonstance.

L'instruction lui fut confiée en 1872. M. de Neufville a relaté dans une brochure écrite d'un style alerte, les principales affaires dont il eut à s'occuper dans cette partie de sa carrière. La recherche exclusive de la vérité, le respect scrupuleux des intérêts légitimes des prévenus furent les principes invariables qui le guidèrent dans l'accomplissement des ses délicates fonctions.

Vers la même époque, il fut appelé à siéger dans la commission chargée de décerner les brevets de capacité aux élèves de l'enseignement primaire. Pendant douze ans, il en resta le président élu par ses collègues. Sa courtoisie, sa bienveillance triomphèrent souvent de la timidité de jeunes gens et de jeunes filles qu'un peu moins d'affabilité dans l'abord eut conduits à un échec immérité.

Ces occupations multiples ne détournaient pas M. de Neufville des études théoriques. De 1870 à 1885, il publia sur la liberté provisoire, le duel, le report, la transcription hypothécaire, le Code rural, etc., des monographies qui témoignent de la multiplicité de ses connaissances juridiques.

En 1875, la vice-présidence étant devenue vacante, M. de Neufville fut appelé à ce poste. Il devait être le dernier vice-président du tribunal d'Alençon. La suppression de la seconde chambre, en 1883, entraîna prématurément sa mise à la retraite avec le titre de président honoraire.

Dès lors, M. de Neufville partagea son temps entre Alençon et son château de Saint-Denis-de-Méré, dans le Calvados. Les habitants de Saint-Denis s'empressèrent de le nommer Maire. Il reprenait ainsi une charge de famille. Son grand-père avait longtemps exercé cette fonction, et une plaque de marbre placée sur son ancienne demeure rappelle la reconnaissance de ses concitoyens pour celui qui fut leur guide et leur bienfaiteur pendant plus d'un demi-siècle.

En déposant sa toge, M. de Neufville n'avait pas renoncé à écrire. Au cours d'un voyage à Athènes, où l'un de ses gendres occupait un poste élevé dans la diplomatie, il recueillait sur la

Digitized by Google

religion de la Grèce antique et les jeux olympiques récemment rétablis des notes curieuses qu'il publia en 1897 sous le titre d' *Esquisses et Souvenirs.* Vers le même temps, il composa sous le voile de l'anonyme plusieurs comédies en un acte, *La Croix-Rouge, au Soudan, Intègre, la Chasse à courre,* qui furent jouées avec succès par des artistes amateurs dans différents salons d'Alençon.

M. Martin de Neufville s'est éteint doucement le 9 août 1910 dans sa 80e année, après une vie bien remplie. Il laissera parmi nous le souvenir d'un homme de devoir, de travail et de cœur, de grand cœur !

LOUIS SOURDAT

Digitized by Google

QUESTIONS

I

On voit souvent cités :

1° *Brière* : Mémoires historiques sur Alençon.
2° *Le Queu :* *id.*
3° *Leconte de la Verrerie* : *id.*

De ces trois manuscrits, qui faisaient partie de la bibliothèque de La Sicotière, le 1er, *celui de Brière, se trouve à la bibliothèque de la ville.*

Les deux derniers, ceux de Le Queu et Leconte de la Verrerie, ne s'y rencontrent pas.

Utilisés souvent et cités par Odolant-Desnos, de La Sicotière, etc, il me semble qu'il serait d'un grand intérêt de pouvoir les consulter et utiliser à nouveau.

Un bibliophile aurait-il quelques indications à fournir au sujet de ces deux derniers manuscrits ?

II

Dans le chartrier de Maleffre, il est question de l'ancien château de Hongrie, *à Béthon, au XIV ou XVe siècle. Dans les Archives de Bourg-le-Roi, on lit que « deux chouans furent arrêtés à Piacé, à l'auberge qui porte actuellement (au moment de la Terreur) : Au Cheval Blanc, et où pendait ci-devant autrefois* : Aux armes de Hongrie.

Y aurait-il un rapprochement à faire entre cette dénomination et Marguerite de Lorraine, qui, comme on le sait, était parente de Sainte Elisabeth de Hongrie, *ou avec Henry de Bourbon, qui était seigneur de Béthon.*

Y aurait-il connexion entre ce fait et la croix de Lorraine

Digitized by Google

qui se trouve à un carrefour de Béthon, non loin de l'emplacement de l'ancien château de Hongrie ?

A propos de la croix de Lorraine, voici ce qu'on lit dans « Ancienne Académie d'Angers », 1904, *dans un mémoire de* 8 *pages de P. de Farcy, intitulé* : Le sceau de Marguerite d'Anjou, *reine d'Angleterre, p.* 31.

..... *Vous connaissez tous la croix à double traverse vulgairement appelée Croix de Lorraine, que l'on supposait être la continuation du blason des anciens rois de Hongrie. Le consciencieux travail de mon frère, publié en* 1896 *dans les mémoires de votre Société, a élucidé la question et prouvé que c'était la croix d'Anjou. Elle fut ainsi nommée parce que Louis* 1er, *duc d'Anjou, second fils du roi Jean II, établit en son château d'Angers l'ordre de la Croix... Cet ordre de la Croix me parait avoir été plutôt une confrérie religieuse...*

Erigée en 1617, *il parait que cette confrérie de Sainte Croix devait son origine à une portion de la vraie Croix, dont les confrères sont dépositaires et qu'on croit avoir été donnée par Marguerite, duchesse d'Alençon, vers l'an* 1500.

(*Alençon avait aussi sa confrérie de Sainte Croix. Voir à ce sujet* : Inventaire de la Cure d'Alençon, *par P. Belard p.* 146)

Cette Croix de Lorraine, ou plutôt d'Anjou, ne serait-elle point le fait de Charles d'Anjou, Comte du Maine ? (*Voir notre notice sur* les fourches patibulaires d'Alençon, *p.* 24 *et* 25) *ou bien n'était-ce pas simplement un usage d'élever sur les routes aux carrefours des chemins, ces sortes de croix* ?

III

Dans le très-intéressant et si documenté travail « Le château de Sourches au Maine et ses Seigneurs *par le duc des Cars et l'abbé A. Ledru,* 1887, *Paris, Lecène et Oudin, rue Bonaparte,* 17, *et Le Mans, de Saint Denis, place Saint Nicolas, ouvrage que M. le duc des Cars a eu l'amabilité de m'envoyer, je vois bien l'origine des du Bouchet, seigneur de Maleffre. On lit en effet ceci, cap. IX* :

« *Jean Bouchet, seigneur de Toussaint, en Ségrie et de plusieurs autres terres sises au Maine, naquit à Villaines-la-*

Digitized by Google

Juhel vers 1400, *de parents qui nous sont inconnus. Il devint advocat en cour laye, bailli de la châtellenie de Champagne-Hommet pendant les années* 1438 *et suivantes, puis lieutenant au Mans en office de sénéchal. Il habitait alors Sablé où il acquit une maison et des terres à Précigné et à Souvigné-sur-Sarthe, se montra généreux envers les moines du Perray-Neuf, et prit rang parmi, sinon les fondateurs, du moins les bienfaiteurs de cette abbaye. Il épousa d'abord Jeanne de Marcillé, parente de Catherine de Marcillé, la femme du grand capitaine manceau, Ambroise de Loré ; sa seconde femme fut Aliette de Mezerette, veuve de Jean Boudan.*

« *A sa mort, survenue vers* 1466, *il laissait Saint-Léonard-des-Bois à son cadet, Guillaume, le fondateur des du Bouchet de Sourches par son alliance avec Jeanne de Vassé, dame de Sourches ; à un autre fils, Blaise, prêtre et licencié en lois, la seigneurie de Toussaint, en Ségrie.*

« *Son aîné, Gilles ou Gillet, tige des du Bouchet, seigneur deMaleffre, en Arçonnay, qui épousa Marguerite des Mons, du Poitou, devint maître d'hôtel du comte du Maine et gouverneur de Châtellerault, reçut la terre de Maleffre, seigneurie importante avec droit de basse, moyenne et haute justice, avec les terres des Fossez et de Champfremont, situées à la Pooté, terres assises au pays occupés par les Angloys, propriétés que dès le temps de son premier mariage Jean Bouchet son père, avait acquises de Michel de Launay et de sa femme, héritière d'Olivier, seigneur de Prez-en-Pail* ».

Serais très reconnaissant à l'aimable collègue qui pourrait m'indiquer où puiser le renseignement *indiquant* comment et depuis quand les seigneurs de Prez-en-Pail possédaient la seigneurie de Maleffre ? *Ai déjà écrit à ce sujet, sans succès, à Pré-en-Pail et à Villaine-la-Juhel. Les si savants et si complaisants abbés Angot et Gaugain ne seraient-ils pas tout indiqués pour résoudre cette question, si elle tombe sous leurs yeux ?*

Abbé LEGROS,

curé d'Arçonnay.

Digitized by Google

D'où vient le mot de Corbéis dans Saint-Germain-du-Corbéis ?

ADHÉMAR LECLÈRE.

Coutume appelée « Orne »

Il existait jadis, dans les campagnes du Dunois (environs de Châteaudun, Eure-et-Loir), une coutume appelée « Orne ». A cause de son homonymie avec une de vos rivières qui a donné son nom à votre département, peut-être sera-t-il agréable, aux membres de la Société archéologique de l'Orne, d'avoir des renseignements précis sur cette coutume qui était encore en vigueur dans notre région dunoise dans la première moitié du XVIIIe *siècle.*

C'est l'abbé Boisganier, curé de Romilly-sur-Aigre, de 1722 à 1736, qui, dans un passage des Mémoires historiques, jusqu'ici demeurés manuscrits, qu'il a laissés sur sa paroisse, va nous apprendre en quoi consistait au juste la dite coutume dont il se montra l'adversaire déclaré. Voici donc ce qu'il en dit :

« L'Orne est un pouvoir spécial ou une permission particulierre qu'un laboureur ou fermier donne à un pauvre de glaner dans son champ à la suitte des soyeurs, par préférence et à l'exclusion même des autres pauvres à qui ce laboureur n'a point donné spécialement ce pouvoir ou cette permission ; et cela, en vue de payer par cette préférence les journées que ce pauvre a passées cy devant et doit encore passer à faire les liens des gerbes, les foins, couler et laver quelques lessives, émietter les fumiers, et faire plusieurs autres corvées de cette nature audit fermier ou laboureur. Parmy ces fermiers ou laboureurs, il s'en trouve même qui, dans le louage qu'ils font de leurs servantes à la Saint-Jean, qui précède la récolte, les prennent pour un moindre prix que ce qu'elles gagneroient d'ordinaire, en leur promettant et faisant accord avec elles, qu'elles ou leur père ou mère auront un orne *pendant la récolte prochaine, c'est-à-dire ce pouvoir et cette permission cy dessus expliquée ».*

Le curé de Romilly trouva avec raison dans cette conduite

Digitized by Google

un abus révoltant tenant du vol et de l'injustice ; c'est ce qu'il expose longuement dans une lettre adressée à l'autorité diocésaine qui l'engagea à travailler à détruire cette coutume abusive ; mais elle était si ancrée dans les mœurs, qu'il n'y réussit que partiellement.

L'un de nos membres pourrait-il dire si le nom de cette curieuse coutume a quelque rapport avec celui de notre département ?

L'abbé A. PESCHOT.

AVIS

La table alphabétique (noms de lieux, de personnes et de matières) des quatre volumes de l'inventaire de la série H (Clergé régulier : abbayes d'hommes et de femmes, ordres militaires religieux, hospices et maladreries) rédigée par M. Louis Duval, est en vente aux Archives Départementales, au prix de 10 fr.

Le Gérant : F. GRISARD

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES GRAVURES

Pages

Château de Fumichon 16
Château d'Ouilly-du-Houlley 26
Lisieux. — Eglise Saint-Jacques. — Miséricorde des Stalles d'honneur 41
Lisieux. — Place Victor-Hugo 42
Lisieux. — Armes du cardinal Jean Le Veneur, sur une console en bois (Maison, 32, place Victor-Hugo) 43
Lisieux. — Manoir de la Salamandre (rue aux Fèvres). — Motifs en bois sculpté de l'entrée 44
Lisieux. — Manoir de la Salamandre. — Tête de console sculptée 44
Château de Saint-Germain-de-Livet 46
Château de Saint-Germain-de-Livet 50
Château de Saint-Germain-de-Livet 53
Château de Saint-Germain-de-Livet. — Verrou du xve siècle dans la cuisine 54
Château de Mailloc. — Façade principale 55
Château de Mailloc 56
A Mailloc 58
Château de Fervacques. — Pavillon d'entrée 60
Château de Fervacques 62
Château de Fervacques 63
Château de Fervacques. — Tour xve siècle. — Porte d'entrée. 64
Château de Fervacques 65
Château de Fervacques 68
Manoir de Bellou 71
Manoir de Bellou 72
Vimoutiers. — Cour de l'Hôtel de l'Ecu 73
A la Maison natale de Charlotte Corday. — Pose de la Plaque commémorative 76
Manoir de la Cocardière 79
Château de Vimer 81
Vimoutiers 86
Hippolyte Fortin 118
Jonas Bérault 165
La Chapelle de Frédebise 302
Etat actuel de l'ancien Prieuré de Grandmont 331
Ex-Libris Adolphe Lefol 417

Digitized by Google

HORS TEXTES

Pages

Château de Fumichon. — Pavillon d'entrée.... 20
Eglise de Rocques. — Porche..... 30
Le Vieux Lisieux d'après les « Plans et profils de Normandie ». 32
Lisieux. — Plan de l'Eglise Saint-Pierre..... 34
Plan du Vieux Lisieux. — Enceinte de la Ville..... 36
Lisieux. — Cave de Saint-Dutheil, 29, Grande-Rue..... . 42
Lisieux. — Cour du Manoir de la Salamandre..... . 44
Lisieux. — Impasse d'Arville. — (Cour du Manoir Caney).. . 46
Château de Fervacques. 62
Ancienne Eglise de Vimoutiers 74
Le Ranceroy. — Maison natale de Charlotte Corday..... ... 76
Signature de Charlotte Corday..... 78
M. l'abbé Richer 138
Généalogie de Bérault, seigneur du Mesnil..... 174
Plan de la Forêt d'Ecouves 338
Plan du château de Courtomer.. 348
Château de Courtomer... .... ~~359~~ 350

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

1er BULLETIN

	Page
Bureau et Commissions de Publications et Musée	V
Liste des Membres de la Société	VII
Sociétés savantes et Etablissements publics	XXII
Sociétés Etrangères	XXIII
Procès-verbaux des Séances de la Société	1
Excursion archéologique dans le Lieuvin et le Pays d'Auge, par M. P. DE CÉNIVAL	15
Première Journée	16
Deuxième Journée	46
Troisième Journée	75
Liste des Excursionnistes	87
Discours, par M. H. TOURNOÜER	91
Rapport annuel sur les Travaux de la Société, par M. le baron J.-A. DES ROTOURS	96
Une Reconstitution monastique, par M. A. PERNELLE	106
Le Troüil, la Tuile et le Soufflet à feu, par M. J. ROMAIN	111
Silhouettes Normandes. — Hippolyte Fortin, membre du Caveau, par M. Ch. VÉREL	118
Souvenirs d'un Collectionneur, par M. R. DE BRÉBISSON	130
Notice sur M. l'abbé Richer, aumônier de la Providence, par M. l'abbé LETACQ	138
Notice sur Josias Bérault, commentateur de la Coutume de Normandie, et sur Le Mesnil, domaine patrimonial des Bérault, par M. Emile PICOT	157
Mailloc, par M. COLBERT-LAPLACE	176
Bibliographie. — *Histoire de Normandie*, par M. A. ALBERT-PETIT	238
Eglise Saint-Merry, de Paris. — Histoire de la Paroisse et de la Collégiale, par M. l'abbé BALOCHE, premier vicaire de Saint-Merry, par Mlle ROBET	239

2e BULLETIN

Documents. — I. *Inventaire de la série Q1 872-891 des Archives nationales de Paris, relative au département de l'Orne*, par le R. P. UBALD D'ALENÇON	1
Procès-verbaux des Séances de la Société	241
Un Poète au Collège. — *Les Années de Jeunesse de G. Le Vavasseur*, par M. Joseph LECHEVREL	267

Digitized by Google

Pages

Petits côtés de l'Histoire ou Episodes à Arçonnay et aux Environs pendant la Révolution, par M. l'abbé LEGROS.. 290
Questions, par M. l'abbé LEGROS.... 300
La Chapelle de Frédebise, par M. l'abbé BOISSEY..... ... 301
Un Exercice d'Histoire normande au Collège d'Alençon en 1740, par M. le baron J.-H. DES ROTOURS..... 311
Recherches géographiques et historiques sur la Forêt d'Ecouves (suite et fin), par M. l'abbé MESNIL..... 314
Le Marquisat de Courtomer (suite), par M. Ch. VÉREL.. 345
Nécrologie : *M. le Chanoine Blin*, par M. l'abbé LETACQ.... 360

3e BULLETIN

Documents. — II. *Manuscrits de la Bibliothèque Mazarine qui intéressent la Normandie*, par M. Paul MARAIS..... XXIX
Procès-verbaux des Séances de la Société 365
Les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, originaires de l'ancien diocèse de Séez (suite), par Dom DENIS 370
Mémoires sur St-Léonard d'Alençon (suite), par M. OLIVIER. 392
Petits côtés de l'Histoire ou Episodes à Arçonnay et aux Environs pendant la Révolution (suite), par M. l'abbé LEGROS..... 401
Le Marquisat de Courtomer (suite), par M. Ch. VÉREL..... 419
La Poste à Alençon et dans le département de l'Orne, avant et après la Révolution, par M. Louis DUVAL..... .. . 420

4e BULLETIN

Documents. — III. *Manuscrit Normand de la Bibliothèque de l'Institut*, par M. H. TOURNOÜER..... XLIX
Procès-verbaux des Séances de la Société..... 475
Les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, originaires de l'ancien diocèse de Séez (suite), par Dom DENIS 480
Petits côtés de l'Histoire ou Episodes à Arçonnay et aux Environs pendant la Révolution (suite), par M. l'abbé LEGROS. 487
Tillières, seigneurie, baronnie, comté, par M. DE CASTILLA.. 493
La Poste à Alençon et dans le département de l'Orne, avant et après la Révolution (suite), par M. Louis DUVAL 496
Bibliographie du département de l'Orne, pendant l'année 1910, par M. Max FAZY 547
Nécrologie : *Monsieur Martin le Neuf de Neufville*, par M. Louis SOURDAT. 562
Questions : par MM. l'abbé LEGROS, Adémar LECLÈRE, l'abbé A. PESCHOT..... 565
Avis..... 569

Alençon. — IMPRIMERIE ALENÇONNAISE (Association Ouvrière), 11, rue des Marcheries.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06822 8900

Digitized by Google

Digitized by Google